

L'HISTOIRE DE FRANCE
RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS
Depuis les Origines jusqu'à la mort de Henri IV

EXTRAITS
DES CHRONIQUES ET DES MÉMOIRES

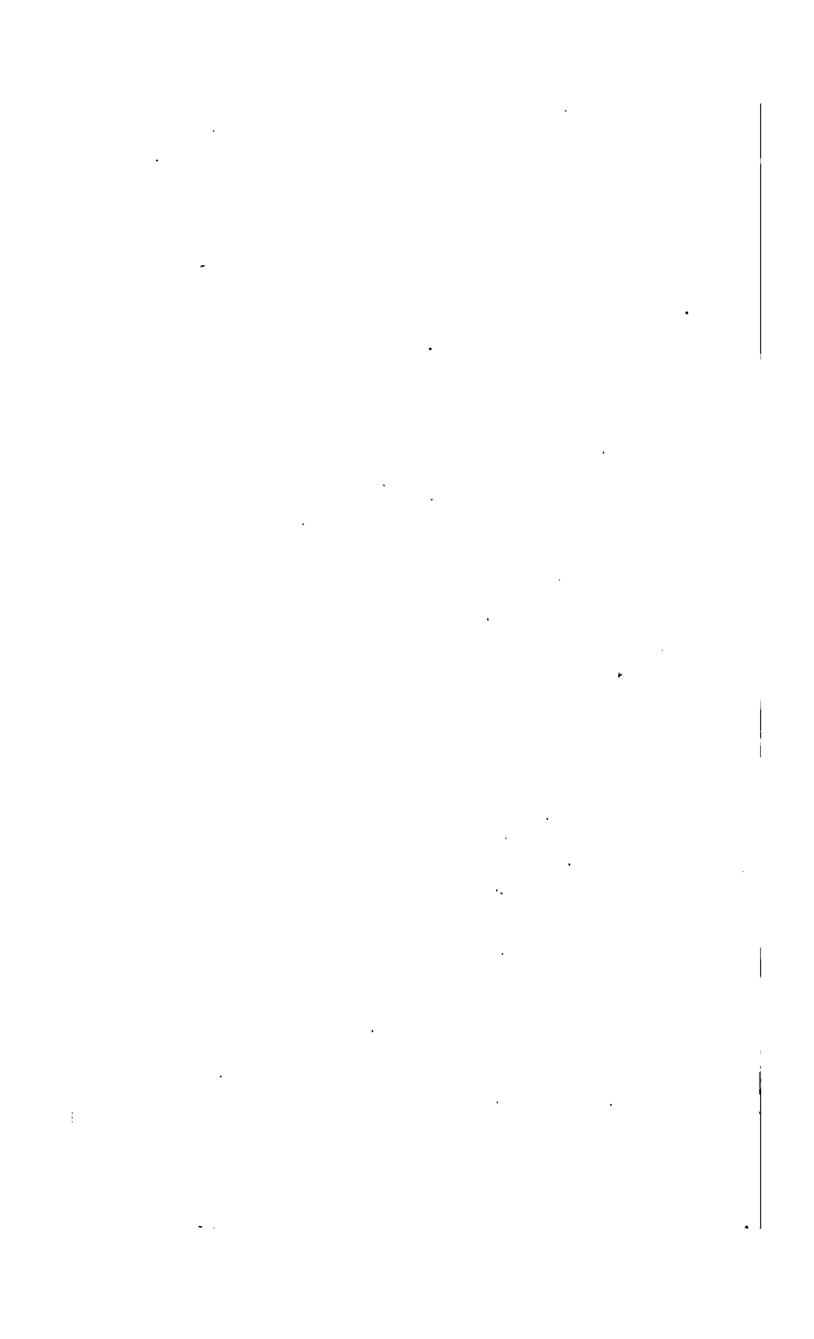
PUBLIÉS PAR B. ZELLER
Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris
AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

Collection illustrée de nombreuses gravures

PHILIPPE VI
JEAN LE BON



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79



L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 grav. » 50
La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 grav. » 50
Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gr. » 50
Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
La succession de Charlemagne. Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50
La succession de Charlemagne. Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50
Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 grav. » 50
Les Capétiens du XIIe siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Philippe-Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 grav. » 50
Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures. » 50
Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du XIIIe siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures. » 50
Richelieu. 1 vol. in-16. 1 fr.
Henri IV. 1 vol. in-16. 1 fr.
Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie.

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8. 6 fr.
Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et GALLOIS.

PHILIPPE VI

ET ROBERT D'ARTOIS

LES COMMENCEMENTS DE LA GUERRE DE CENT ANS

1328 — 1345

EXTRAITS
DES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, DE FROISSART,
DU PROCÈS DE ROBERT D'ARTOIS

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris,
Répétiteur à l'Ecole polytechnique.

Ouvrage contenant 15 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1885

d'Évreux Louis, Jeanne, sœur du roi de Navarre, dont il eut une fille, Marie de France. La reine était enceinte, lorsque Charles tomba mortellement malade. D'après Froissart, il désigna, dans le cas où son enfant serait un mâle, son cousin Philippe de Valois comme maimbourg et régent de tout le royaume. Dans le cas où ce serait une fille, il s'en remit aux douze pairs et hauts barons de France de donner le royaume à celui qui le devrait avoir par droit. Puis il mourut vers Pâques 1328.

C'était un cas nouveau qui se présentait. L'assemblée de 1317 avait approuvé le couronnement de Philippe V et posé purement et simplement le principe suivant : « Une femme ne succède pas à la couronne du royaume de France. » Cette fois-ci, ce n'était pas une femme qui revendiquait la succession en qualité d'héritier le plus proche; c'était un homme, qui ne pouvait, il est vrai, tenir ses droits que de sa mère; mais enfin la revendication du roi d'Angleterre, Édouard III, n'allait pas à l'encontre du principe posé précédemment. Il fallait aller plus loin et établir qu'une femme ne transmet pas de droits à la couronne de France.

Les prétentions d'Édouard III se fondaient sur ce qu'il était du sexe requis par la loi et qu'il avait la supériorité du degré. Il est vrai que la supériorité du degré aurait été à l'avantage de la fille du Hutin, qui avait épousé le comte d'Evreux et qui eut un fils, depuis roi de Navarre, ou bien à l'avantage de la postérité du roi de Castille, marié à l'aînée des filles de Philippe le Bel, Marguerite. A cela Edouard objectait que, si de ce côté on renonçait à faire valoir des droits légitimes, ce fait ne devait point lui porter préjudice.

Des difficultés se produisirent relativement à l'exercice de la régence même, et la question de gouvernement fut portée devant le Conseil des barons. D'après le texte

de la Continuation de Guillaume de Nangis, la seule question à débattre était celle-ci : « A qui doit être, comme au plus proche, confié le gouvernement du royaume? »

Il y eut un débat solennel, public, où purent être entendus les adversaires de Philippe de Valois. Ces adversaires, c'étaient les Anglais. Il ne paraît pas y en avoir eu d'autres.

« Anglici dicebant », dit le texte; ils exposèrent donc leurs prétentions. La décision relative à la régence devait naturellement fixer le droit relativement à la succession même au trône de France. Les Anglais ne firent donc pas de distinction entre la question de régence et la question de succession, et posèrent nettement la candidature d'Édouard III. Ils se fondèrent sur ce que Édouard était le plus rapproché du trône, comme fils de la fille de Philippe le Bel, et, par conséquent, neveu de Charles dernièrement défunt, qualité en vertu de laquelle il devait être appelé au gouvernement du royaume et même au trône si la reine n'avait pas un garçon, à l'exclusion de Philippe, comte de Valois, qui était seulement cousin germain de Charles, le dernier roi défunt. Voilà la thèse. Elle fut discutée par des experts en droits canonique et civil.

A l'encontre des prétentions anglaises, on fit valoir qu'Isabelle était écartée du gouvernement du royaume et du trône, non point parce qu'elle n'était pas plus rapprochée par le sang du dernier roi, mais à cause de son sexe, et que, si le fils d'Isabelle avait quelque droit au royaume, ce droit il le tiendrait naturellement de sa mère; mais que là ou la mère n'avait aucun droit, le fils n'en avait pas non plus. Ce qui, au milieu de cette assemblée parut avoir encore plus de force que les subtilités juridiques, ce fut le sentiment national. « Ceux du royaume de France ne se seraient pas vus d'un bon

œil soumis au gouvernement des Anglais, » *dit le continuateur de Nangis.*

Philippe de Valois fut, en conséquence, proclamé par les barons régent du royaume.

Le vendredi saint (1er avril 1328) la reine Jeanne accoucha d'une fille à Vincennes. Y eut-il une nouvelle consultation nationale, une consécration solennelle du droit présumé par la délibération antérieure des pairs et hauts barons en faveur de Philippe de Valois? Cela n'est ni vraisemblable ni indiqué par les textes précis que nous possédons. « *Une femme n'étant pas capable de monter à la dignité royale, Philippe de Valois, qu'on appelait régent, fut désormais appelé roi.* » *(Ibidem). L'accession de Philippe à la couronne royale est une conséquence naturelle de l'usage national reconnu et mis en vigueur précédemment.*

Il n'y a pas trace dans ce texte d'une nouvelle délibération. Froissart, au contraire, place à ce moment la délibération des pairs :

« *La reine Jehanne, dit-il, accoucha d'une fille. Quand les douze pairs et hauts barons de France surent ce, ils s'assemblèrent à Paris au plus tôt qu'ils purent, et donnèrent le royaume, de commun accord, à monseigneur Philippe de Valois, fils jadis au comte de Valois, et en ôtèrent la reine d'Angleterre et le roi son fils, qui était sœur germaine au roi Charles dernièrement trépassé, demeurée par la raison de ce qu'ils disent que le royaume de France est de si grande noblesse qu'il ne doit mie par succession aller à fumelle, ni par conséquence à fils de fumelle.* »

La Continuation de Guillaume de Nangis et la Chronique de Saint-Denis ont le caractère de rédactions faites sur des documents précis, authentiques, datés. Ce n'est pas là le caractère du récit de Froissart, pour la partie

qui nous occupe. Il y a donc lieu, pour cette raison, de s'en tenir au texte de Guillaume de Nangis. La question de succession fut réglée en même temps que celle de la régence et en vertu du même principe, qui est exprimé, quelle que soit d'ailleurs l'époque où se tint l'assemblée appelée à prononcer, avec une égale force et une égale netteté par le continuateur de Nangis et par Froissart. — Nangis dit : « Ubi mater nullum jus habet per consequens nec filius. » — *Froissart : « Le royaume de France est de si grande noblesse qu'il ne doit mie par succession aller à fumelle ni par conséquence à fils de fumelle. » Remarquons ici que le texte de Froissart réunit dans la même phrase les deux décisions : celle de 1317 et celle de 1328.*

On s'étonnera peut-être de voir disparaître complètement de cette discussion la fameuse loi salique à une interprétation très large de laquelle aurait été due la décision qui devint la sauvegarde de l'unité française. Ce n'est que dans des écrivains postérieurs que l'on donne comme base à la décision de 1328 cette disposition de la loi, contenue dans le sixième paragraphe du titre LXII des lois saliques. « Qu'aucune portion d'héritage de la terre salique ne vienne à la femme. Que tout l'héritage soit attribué au sexe viril. » Aucun écrivain contemporain ne parle de la loi salique ni de l'application qui aurait été faite à la couronne du texte concernant la propriété salique. Remarquons d'ailleurs que, dans l'espèce, ce texte était loin d'être décisif et qu'Édouard III était fondé à se présenter comme le virilis sexus *exigé par la loi.*

Ce qu'il fallait pour le débouter, c'était la formule simple et nette que dicta en 1328 au bon sens des hauts barons l'intérêt supérieur de l'unité nationale.

§ 1. — RÉGENCE DE PHILIPPE DE VALOIS.

(Grandes Chroniques de France [1].)

Après la mort du roi Charles le Bel [2], qui avait laissé la reine Jeanne sa femme grosse, furent assemblés les barons et les nobles à traiter du gouvernement du royaume. Car comme la reine fut grosse et l'on ne sut quel enfant elle devait avoir, il n'y avait personne qui osât à soi appliquer le nom du roi, mais seulement était question auquel tant comme plus prochain devrait être commis le gouvernement du royaume. Et pour ce que les Anglais disaient qu'à leur roi appartenait de droit et de raison le royaume de France, comme au neveu et plus prochain, qui fils était d'Isabelle jadis fille du beau Philippe, les Français disant au contraire que femme ni par conséquent son fils ne pouvait par coutume succéder au royaume de France; pour tout ce trouble ôter, les barons baillèrent comme au plus prochain le gouvernement du royaume à monseigneur Philippe, comte de Valois, jusqu'à tant que l'on sût quel enfant la reine aurait; lequel était cousin du roi Charles et fils de monseigneur Charles de France, jadis comte de Valois, second frère germain de père et de mère du roi Philippe le Bel. Lequel Philippe eut le gouvernement du royaume depuis la mort dudit roi Charles jusqu'au vendredi aouré que ladite reine Jeanne enfanta une fille [3]. Et pour ce que une

1. Nous avons eu recours, pour les extraits des Grandes Chroniques, à l'édition et aux notes de Paulin Paris.

2. Le 1er février 1327 (ancien style), 1328 (nouveau style).

3. Pendant sa régence, Philippe de Valois chercha à se rendre populaire; il réforma la juridiction du Châtelet,

fille n'hérite pas au royaume, lui vint ledit royaume et en fut couronné par raison, combien que le roi d'Angleterre et autres ennemis du royaume tinssent contre raisonnable opinion que le royaume appartînt mieux audit Anglais, comme neveu du roi Charles, fils de sa sœur, qu'audit roi Philippe, qui ne lui était que cousin germain.

§ 2. — PHILIPPE VI DE VALOIS ROI DE FRANCE (1er avril 1328 [1]).

Le premier jour d'avril, qui fut le vendredi aouré, la reine Jeanne d'Evreux eut une fille au bois de Vincennes appelée Blanche. Depuis, Philippe, comte de Valois, appelé régent, fut nommé roi; dont il appert clairement que la droite ligne des rois de France fut translatée en ligne transversale, c'est à savoir de germain en germain.

§ 3. — PORTRAIT DE PHILIPPE VI ET DE LA REINE JEANNE.
(Froissart [2].)

Ce roi Philippe [3], en son jeune temps, avait été un rustre, et poursuivait joutes et tournois; et encore

diminua le nombre des procureurs et des sergents, enjoignit au lieutenant criminel d'interroger du jour au lendemain les pauvres gens emprisonnés, « parce que le plus souvent les pauvres gens sont arrêtés pour légères causes ».

1. Pour les paragraphes qui ne portent pas en sous-titre d'indication de source, on s'en référera à la dernière mention d'auteur qui soit faite dans les paragraphes précédents.

2. Nous avons eu recours, pour les extraits de Froissart, à l'édition et aux notes de M. Siméon Luce.

3. Philippe de Valois, né en 1293, avait trente-cinq ans quand il devint roi de France.

aimait-il moult les armes, quoique son état fût moult augmenté; mais il croyait légèrement fol conseil, et en son haïr il fut cruel et austère. Et aussi fut la reine sa femme, et périlleuse, la mère du roi Jehan, qui fut fille au duc de Bourgogne [1].

Quand elle avait accueilli en haine un baron ou un chevalier, quel qu'il fût, s'il était tenu ou trouvé, il en était ordonné et il convenait qu'il fût mort. Trop male et périlleuse fut cette reine de France, la mère du roi Jean et aussi elle mourut de male mort.

§ 4. — SUPPLICE DU TRÉSORIER PIERRE REMY (25 avril 1328). (Grandes Chroniques.)

Environ ce temps, Pierre Remy, principal trésorier du roi Charles, dernier mort, fut accusé qu'il n'avait pas bien loyalement dispensé ni administré les biens du royaume, si comme plusieurs nobles et non nobles l'affirmaient; et disaient que la valeur de ses biens montait à plus de deux cent mille livres. Fut ledit Pierre requis de rendre compte de ce que l'on lui demandait, et jugé à être pendu. Lequel Pierre, quand il fut auprès le gibet, confessa qu'il avait été traître en Gascogne encontre le roi. Pour laquelle cause il fut traîné, et puis pendu au gibet qu'il avait

1. La première femme de Philippe VI, Jeanne, troisième fille de Robert II, duc de Bourgogne et d'Agnès de France, cinquième fille de saint Louis, mourut à Clermont en Beauvoisis en août 1338. Sa statue est sur son tombeau à Saint-Denis. Il faut se défier du jugement de Froissart à l'égard de la reine de France. Il est toujours porté à la mettre désavantageusement en parallèle avec celle qui fut son idéal : la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut.

fait faire tout le premier, le jour de la Saint-Marc évangéliste, l'an mil trois cent vingt-huit, jaçoit ce qu'il eût été pris l'an mil trois cent vingt-six.

§ 5. — RÈGLEMENT DE LA SUCCESSION DE NAVARRE.

Le roi de France Philippe [1], approuvant le bon conseil des barons et des anciens sur l'ordonnance du royaume de Navarre et du comté de Champagne, restitua ledit royaume de Navarre à Louis, comte d'Evreux pour la cause de sa femme, fille de Louis Hutin; et pour la cause du comté de Champagne, il lui assigna autres rentes en comté de la Marche, près Angoulême.

1. Philippe VI se conduisit au commencement de son règne avec une grande habileté pour se concilier ceux des grands vassaux aux prétentions desquels son avènement portait atteinte ou ombrage. On le vit notamment dans l'affaire de la succession de Navarre. Plusieurs compétiteurs étaient en présence : Jeanne, fille de Louis le Hutin, épouse de Philippe d'Evreux, était reine de Navarre, comme héritière directe de la reine de Navarre, femme de Philippe IV; Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe le Long, prétendait que la Navarre revenait à sa fille, femme du duc de Bourgogne. Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV, réclamait aussi pour sa fille, héritière du dernier des fils de Philippe le Bel et de la reine de Navarre. Les trois veuves faisaient ainsi valoir chacune des prétentions contradictoires. La question resta quelque temps en suspens. Philippe s'en remit enfin à son conseil et à l'avis d'une assemblée navarraise. Il rendit la Navarre à l'indépendance qu'elle revendiquait, mais, par un habile compromis, garda la Champagne et la Brie.

§ 6. — LE COMTE DE FLANDRE, LOUIS DE NEVERS, RÉCLAME CONTRE SES SUJETS L'ASSISTANCE DU ROI PHILIPPE.

Environ ce temps, le comte de Flandre, Louis, fit hommage au roi de France, et après il lui dit et



Froissart écrivant ses Chroniques.
(Bibliothèque de l'Arsenal, Mss. n° 5190.)

exposa les rébellions et faits importables de ses sujets, c'est à savoir de Bruges, d'Ypres et mêmement de Cassel, et qu'il ne pouvait obvier à leur malice ni extirper la matière de leur rébellion. Et lors pria au roi très humblement qu'il lui voulût à son besoin aider. A laquelle supplication le roi inclina très bénignement, mais en quel temps et quand ce serait, il le ferait par le bon conseil de ses barons.

§ 7. — LE SACRE DE PHILIPPE VI (29 mai 1328).
(Froissart.)

Après l'élection faite, grandement ne demeura mie que le nouveau roi Philippe s'en vint devers Reims pour se faire consacrer et couronner, et fit son mandement à y être le mercredi de la Pentecôte; et le jour de la Trinité ensuivant, il devait recevoir sa consécration. Dont s'émurent tous les grands seigneurs du royaume et plusieurs de l'empire. Et là vinrent pour l'honorer Jean, le roi de Bohême [1], et Philippe, le roi de Navarre, qui à ce jour l'adestrèrent. Et là furent le duc de Brabant [2], le comte de Hainaut [3], messire Jean de Hainaut, le duc de Bretagne [4], le duc de Bourgogne [5], le comte de Blois, neveu du roi Philippe, le comte d'Alençon [6], le comte de Flandre, messire Robert d'Artois [7], qui avait mis grande peine à ce couronnement, le duc de Lorraine [8], le comte de Bar [9], le comte de Namur, le comte d'Auçoire, le duc de Bourbon, le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol, le comte d'Aumale, le comte de Harcourt, et tant d'autres seigneurs que les recorder serait un grand détris.

1. Fils de l'empereur Henri VII de Luxembourg.
2. Jean III, fils de Jean II et de Marguerite d'Angleterre, épousa Marie, fille de Louis de France, comte d'Évreux. Mort le 5 décembre 1355.
3. Guillaume, beau-frère de Philippe VI.
4. Jean III, dit le Bon.
5. Eudes IV.
6. Frère du roi.
7. Egalement beau-frère de Philippe VI.
8. Frédéric III.
9. Édouard Ier.

Advint qu'au jour de la Trinité, ainsi que ordonné était, fut le roi Philippe couronné et consacré en la grande église de Notre-Dame de Reims, présents tous ces seigneurs devant nommés et moult d'autres [1]. Et là étaient les grands et les hauts seigneurs qui devaient servir le roi de leur office, les uns de ceindre l'épée, les autres de chausser ses éperons, et ainsi de toutes choses. Et bien étaient appareillés de faire chacun son devoir, excepté le comte de Flandre, mais il se tenait arrière. Dont fut-il appelé haut, et dit-on par deux fois : « Comte de Flandre, si vous êtes céans ou personne de par vous, venez faire votre devoir; » et le comte, qui bien ouït ces paroles, se tut tout coi. Lors fut-il derechef appelé la troisième fois et admonesté de par le roi qu'il vînt avant, sous peine de forfaire.

Adonc, quand il s'ouït ainsi conjurer, il vint avant et inclina le roi et dit : « Monseigneur, si on m'avait appelé Louis de Nevers, et non comte de Flandre, je me fusse porté avant. — Comment, dit le roi, n'êtes-vous comte de Flandre? — Sire, dit-il, j'en porte le nom et non le profit. » Dont veut le roi savoir comment ce peut être : « Monseigneur, dit le comte, ceux de Bruges, d'Ypres, de Popringe et de Berghes et de la castellerie de Castel m'ont bouté hors, et ne me tiennent point à comte ni à seigneur. Encore assez escarsement m'osai-je voir à Gand, tant trouvai-je le pays plein de rébellion. » Dont parla le roi Philippe et dit : « Louis, beau cousin, nous vous tenons pour comte de Flandre, et, par la digne onction et sacrement que nous recevons aujourd'hui, jamais ne rentrerons à

1. Le roi et la reine furent couronnés par l'archevêque de Reims, Guillaume de Trie.

Paris si ne vous avons mis en possession paisible du comté de Flandre. » Lors s'agenouilla le comte et dit : « Monseigneur, grand merci. » Depuis fit le comte son devoir, et fut tout réjoui de cette promesse, et ce fut bien raison.

§ 8. — PRÉPARATIFS DE L'EXPÉDITION CONTRE LES FLAMANDS.

(Grandes Chroniques.)

Après le couronnement et ladite fête passée, le roi s'en retourna à Saint-Denis [1], son patron, et là fut honorablement reçu; et après alla à Notre-Dame de Paris et depuis s'en retourna au palais, où le dîner fut appareillé très solennellement, et là dîna le roi et avec lui plusieurs barons du royaume.

Après ce qu'il fut à Paris retourné, il eut délibération avec ses barons sur la besogne des Flamands, dont plusieurs dirent au roi que bonne chose serait qu'il demeurât en France jusqu'à un an. Laquelle parole déplut moult au roi, et mêmement qu'ils disaient que le temps n'était pas convenable pour batailler. Dont aucuns dirent que le roi dut dire à messire Gauchier de Crécy, son connétable : « Et vous, Gauchier, qu'en dites? » Et jaçoit ce qu'il fût un peu refusant, il répondit en telle manière : « Qui bon cœur a à batailler, toujours trouve-t-il temps convenable. »

Quand le roi eut ouï cette parole, il eut très grande joie et se leva et l'accola en disant : « Qui m'aimera si me suive. » Et adonc fut crié que chacun, selon

1. Comme on le voit, Philippe, malgré les paroles que lui prête Froissart, revint dans sa capitale avant d'entreprendre l'expédition de Flandre.

son état, fût appareillé à Arras à la fête de la Madeleine. Toutefois les bourgeois des bonnes villes ne s'armèrent pas; mais lesdits bourgeois et les bonnes villes aidèrent au roi d'argent, et demeurèrent pour garder leurs cités et leurs bonnes villes de par le roi.

Après ce, le roi prit aucuns de ses familiers, et s'en alla par la ville de Paris à pied, et visita une grande partie des églises de ladite ville; et depuis il visita les maisons-Dieu, et là fit-il moult d'œuvres de miséricorde, comme de baiser les mains des pauvres, de leur administrer viandes et de leur donner grandes aumônes. Toutes lesquelles choses faites moult dévotement, assez tôt après il se partit de Paris et s'en alla à Saint-Denis; là fut en très grande dévotion, et fit ouvrir le lieu où les corps de Monseigneur saint Denis et de ses compagnons reposent. Et quand ledit lieu fut ouvert, ledit roi Philippe, mû de grande dévotion, ôta son chaperon et sa coiffe et alla querir lesdits corps saints de monseigneur de saint Denis et de ses compagnons, et les apporta l'un après l'autre sur leur autel, et semblablement fit-il du corps de monseigneur saint Louis, et le mit auprès les corps saints devant. Puis fit chanter la messe devant les corps saints par l'abbé de ladite église, Guy; laquelle chantée, le roi fit bénir l'oriflamme audit abbé Guy, et la reçut ledit roi de la main dudit abbé, en la présence des barons et des prélats; laquelle oriflamme fut baillée à messire Mile de Noyers à porter, par la main dudit roi, et à garder. Après ces choses ledit roi Philippe prit lesdits corps saints de monseigneur de saint Denis et de ses compagnons, et les rapporta en leur lieu, laquelle chose l'on ne trouve pas avoir été communément faite par la personne du roi quant au reporter.

§ 9. — L'INSURRECTION FLAMANDE. — NICOLAS ZANNEQUIN.
(Froissart.)

Les Flamands avaient fait un capitaine qui s'appelait Clais de Dennequin [1]. Celui était merveilleusesement orgueilleux, hardi et outrageux. Et lui promettaient les autres qui à lui obéissaient que s'ils pouvaient déconfire le roi de France, ils le feraient un très grand seigneur. Et bien s'en mirent en aventure, ainsi que vous ouïrez. Quand il entendit que le roi de France, en sa nouveauté, avait juré que jamais il n'entrerait en Paris, ni entendrait à autre chose s'il n'aurait remis en Flandre le comte Louis et confondu tous ses ennemis et nuisants, il s'en enfelonnia grandement et dit que ce roi pourrait bien faillir à ses propos, et que toutes fois pour le briser, il s'en mettrait en peine. Et assembla tous ceux desquels il pensait à être aidé; car ceux de Bruges, d'Ypres et de Courtrai l'aidaient couvertement et avaient banni et mis hors de leurs villes de forts et jeunes compagnons, tisserands et autres, qui tous étaient de l'alliance de Clais Dennequin. Et s'en vint loger sur ledit mont de Cassel. Et pouvaient être en sa compagnie seize mille hommes, tous des plus cruels et envenimés de Flandre, et tous à gages des bonnes villes de Flandre, réservé Gand. Car ceux-là s'en dissimulaient et ne faisaient point partie à l'encontre du comte.

1. Colas Zannequin.

§ 10. — LA BATAILLE DE CASSEL (23 août 1328). (Grandes Chroniques.)

Le roi se départit et s'en alla à Arras, et passa légèrement outre, et prit son chemin vers Cassel, et là fit ficher ses tentes, et fut le pays d'alentour moult gâté.

Adonc, quand les Flamands virent l'armée du roi, ils firent faire un grand coq de toile teinte, et en ce coq avait écrit :

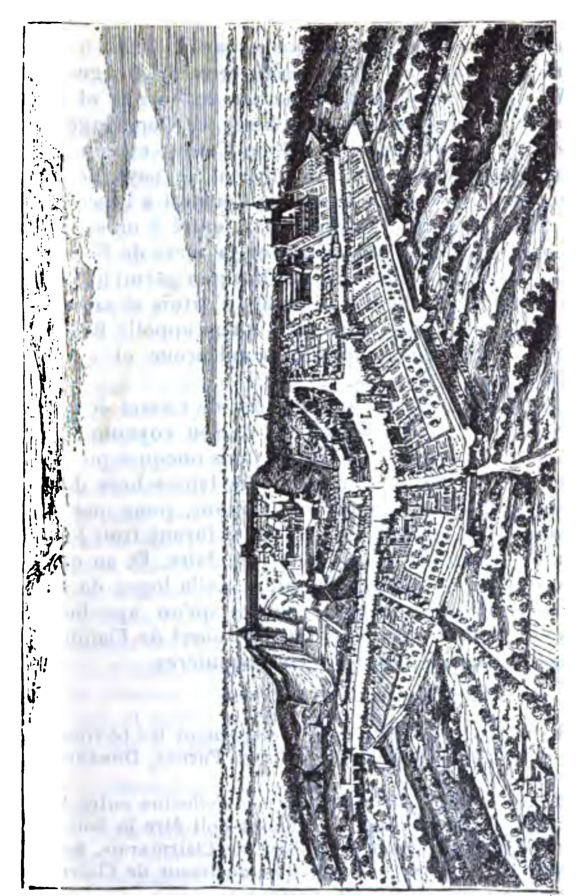
> Quand ce coq ci chanté aura
> Le roi trouvé [1] ça entrera.

Et le mirent en haut lieu. Et ainsi se moquaient du roi et de sa gent, et l'appelaient le roi trouvé, laquelle parole et moquerie leur tourna à la parfin à grand méchef et dommage.

Lors le roi manda monseigneur de Flandre et le fit sermenter avec lui, et puis lui commanda qu'il prît deux cents hommes d'armes et alla à Saint-Omer, et là tînt la frontière contre les Flamands; et commanda au comte qu'il allât vers Lille et tînt la frontière entre le Lys et l'Escaut.

Quand les Flamands virent que le roi avait fait si grande semonce, ils s'assemblèrent et virent qu'ils n'avaient point de seigneur de qui ils puissent faire chevetaine, car tous les gentilshommes du pays leur étaient faillis; et ne savaient de quelle part le roi

1. C'est-à-dire roi d'aventure ou de hasard, allusion à la question d'hérédité qui avait précédé l'élection de Philippe. Le surnom de Fortuné qu'on a donné souvent à ce prince, n'a pas d'autre sens.



Ancienne vue de Cassel. (Bibliothèque nationale ; topographie de la France.)

les devait assaillir, ni de quelle part il devait à eux venir. Et pour ce ordonnèrent ceux de Bruges et d'Ypres que tous ceux du terroir de Furnes et des communes de Bruges, de Cassel et Poperinge se traisissent tous sur le mont de Cassel; et ceux de Bruges et de France [1] tiendraient le pays devers Tournay; et ceux d'Ypres et de Courtrai à l'encontre de Lille. Et le roi de France était entré à un samedi bien matin lui et son armée en la terre de Flandre entre Blaringuehem et le pont Hasquin parmi le Neuf-Fossé [2] et s'en allèrent le comte d'Artois et sa compagnie loger dessous une forêt qu'on appelle Ruhout sur un vivier qu'on appelle Scondebrouc et est de l'abbaye de Clermarès.

Les Flamands, qui sur le mont de Cassel étaient, virent le roi, à tout le pouvoir de son royaume, qui était logé à deux lieues d'eux; mais oncques pour ce ne s'effrayèrent, ains mirent leurs tentes hors de la ville et s'allèrent loger sur le mont, pour que les Français les pussent voir; et ainsi furent trois jours les uns contre les autres sans rien faire. Et au quatrième jour se délogea le roi, et s'alla loger de une lieue près sur une petite rivière qu'on appelle la Pienne; adonc vint monseigneur Robert de Flandre à toute sa bataille, où il eut cinq bannières.

1. Du Franc ou Pays franc, comprenant les territoires de Bourbourg, Bergue Saint-Winox, Furnes, Dunkerque et Gravelines.

2. Le passage de l'armée française s'effectua entre Aire et Saint-Omer. La forêt de Ruhout doit être le bois du Roi, entre Saint-Omer et l'abbaye de Clairmarais. Scondebrouc ou Scombrouck est situé au-dessus de Clairmarais.

Lors le roi de France prit conseil à ses barons comment il les pourrait avoir au bas du mont; car sur le mont il n'avait mie jeu parti [1]. Et pour ce envoya par un mardi, veille Saint-Barthélemy, au point du jour, les deux maréchaux, et messire Robert de Flandre par-devers le territoire de Bergues et boutèrent le feu; et pour ce les cuidèrent traire jusque hors du mont; mais oncques n'en firent compte, ains vinrent tout le jour au pied du mont paleter aux gens du roi, et les chevaliers montèrent sur leurs roncins, en leurs purs hocquetons pour voir les paletées; et quand ils voyaient aucun blessé, qui bien avait fait la besogne, ils en riaient et moquaient.

Quand les maréchaux furent venus de fourrer, ils s'allèrent à aisier; car ils avaient le jour grande peine souffert, ni oncques en l'armée du roi on ne fit guet, et les grands seigneurs allaient d'une tente en l'autre pour eux déduire en leurs belles robes.

Or nous dirons des Flamands qui étaient sur le mont de Cassel qu'ils s'avisèrent que les maréchaux étaient moult lassés, et les autres chevaliers s'esbattaient à jouer aux dés et en autres déduis, et le roi était en sa tente avec son conseil pour ordonner des besognes de sa guerre [2].

Les Flamands firent trois grosses batailles, et vinrent avalant le mont à grands pas devers l'armée du roi, et passèrent tout outre sans faire cri ni noise, et ce fut à l'heure de vêpres sonnant. Tantôt qu'on

1. C'est-à-dire : la partie qu'on lui offrait n'était pas égale.

2. Nous trouvons ailleurs sur ce point un détail qui est moins à l'honneur de Philippe VI : « Post prandium, cùm rex vellet, more solito, sopori aliquantulùm inclinari... » (Continuation de Nangis.)

les aperçut, l'on put voir toutes manières de gens fuir de l'armée du roi vers la ville de Saint-Omer. Et les Flamands ne s'atargèrent mie, ains vinrent de grand pas pour surprendre le roi en sa tente; mais, ainsi comme Dieu voulut, les maréchaux et leurs gens qui n'étaient mie encore tous désarmés, tantôt qu'ils ouïrent le cri, montèrent sur leurs chevaux et vinrent férant des éperons vers les ennemis.

Quand les Flamands les virent approcher, un peu s'arrêtèrent; mais quand ils virent que si peu de gens étaient, ils se murent pour aller avant; et tantôt vint messire Robert de Flandre au secours des maréchaux. Tantôt qu'ils le virent, ils s'arrêtèrent et se mirent en conroi; et avaient déjà tant esploitié qu'ils étaient déjà à trois arbalètes près du roi de France, mais par l'arrêt qu'ils firent furent tous les hauts hommes armés [1]. Et allèrent avec toutes leurs batailles vers leurs ennemis et leur coururent sus, et à grand peine les enchaussèrent; mais ils navrèrent moult de hauts hommes avant que l'ont les pût conquérir.

Or, nous dirons du roi qui s'armait en sa tente, et n'avait autour de lui que deux jacobins et ses chambellans; et vinrent ceux qui étaient pour son corps, et le montèrent sur un destrier, couvert de ses armes, et avait une tunique des armes de France et un bassinet couvert de blanc cuir, et à sa droite étaient messire Flastres de Ligny, messire Gui de Baussay et messire Jehan de Cepoy; et à sa gauche était messire Froullard de Usages, et messire Sanses de Baussay; et par derrière était le Borgne de Sency, qui portait son heaume à toute une couronne et la

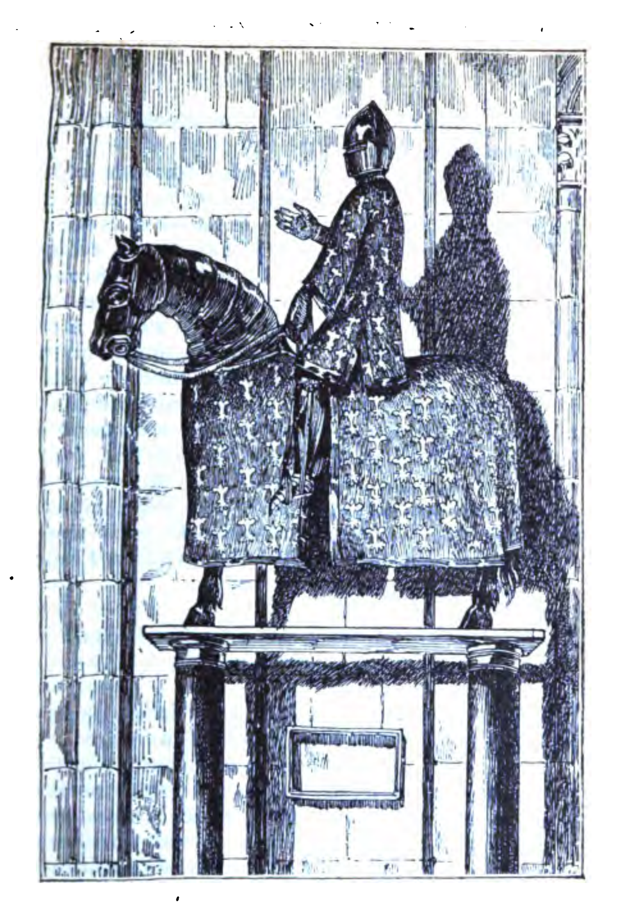
1. C'est ce premier moment d'hésitation qui sauva l'armée française.

fleur de lys dessus et par devant étaient messire Jehan de Beaumont qui portait son écu et sa lance, et messire Mile de Noyers, monté sur un grand destrier couvert de haubergerie, et tenait en sa main une lance en laquelle l'oriflamme était attachée, qui était d'un vermeil samit à guise de gonfanon à deux queues, et avait entour houppes de soie verte. Et ainsi alla vers la bataille.

Quand les Flamands virent tant de gens venir sur eux, ils ne purent plus soutenir le fer, et se déconfirent. Là put-on voir trébucher et mettre à mort maint homme et les nobles de France crier à haute voix : « Mont-Joie, Saint-Denis! » Et le comte de Hainaut, qui s'était trait vers le mont de Cassel, trouva une bataille de Flamands qui s'étaient traits en un clos; tantôt courut à eux, mais tant étaient entrelacés que desserrer ne les pouvait; il descendit à pied lui et sa chevalerie, puis prit l'écu et la lance au poing, et leur courut sus, criant à haute voix : « Hainaut! » Et les Flamands se défendirent vigoureusement, mais à la fin la force ne dura guère; ils se déconfirent, et furent là tous tués. Puis monta le comte de Hainaut, et se trait sur le mont de Cassel, et tous ceux qu'il y put trouver ou encontrer, il les fit mettre à mort. En cette bataille fut tué Colin Zanequin, qui était capitaine des Flamands. Les gens du roi, qui chassaient les ennemis, vinrent en la ville du mont de Cassel, et boutèrent le feu partout, de quoi tout le pays fut réjoui quand ils virent le feu. Et puis retourna le roi en ses tentes, louant Dieu de sa victoire. Mais aucuns, qui s'étaient enfuis quand ils virent les Flamands venir, comme dessus est dit, retournèrent et firent les bons valets et faisaient entendre qu'ils avaient tout vaincu.

Or vous dirai-je des hauts hommes qui furent morts et navrés en cette bataille : il y eut mort un chevalier de Champagne qui était à bannière qu'on appelait monseigneur Regnaut de Lor, et fut enterré à Saint-Bertin ; et il y mourut un banneret de Berri, lui sixième de chevaliers, qui fut appelé le vicomte de Bresse, et furent tous enterrés aux Cordeliers. Des navrés qui vinrent à Saint-Omer, il y fut le duc de Bretagne, le comte de Bar et le comte de Boulogne qui furent malades de fièvres et d'autres maladies. Messire Loys de Savoie fut navré en la main ; messire Bouchart de Montmorency fut navré au pied ; messire Henri de Bourgogne eut un œil crevé ; et tout plein d'autres hauts hommes desquels je ne sais les noms.

Cette bataille fut faite la veille de Monseigneur Saint-Barthélemy, l'an de grâce mil trois cent vingt-huit ; en laquelle il y eut mort des Flamands, si comme en aucune chronique est contenu, dix-neuf mille et huit cents personnes de la partie des Flamands. Et après que cette bataille fut faite, le roi de France fut par quatre jours aux champs où la bataille avait été faite, et attendit la guérison de ses gens qui étaient malades et navrés, et puis s'en partit, et passa Cassel à la main droite, et toute la basse Flandre s'en vint rendre à lui. Puis se trait vers Ypres et s'alla loger près de la ville ; et tantôt se rendirent à lui par condition, et lui baillèrent des malfaiteurs, lesquels le roi fit tantôt pendre. Et puis envoya en la ville le comte de Savoie et le connétable de France, en tout deux mille hommes d'armes et commandèrent que tous leur apportassent leurs armures, et ils le firent, puis abattirent leur cloche qui pendait au beffroi, et laissèrent capitaine en la



L'armure de Philippe VI à Notre-Dame [1].

1. Ce précieux souvenir historique, dont on a quelquefois à tort fixé la place à Notre-Dame de Chartres, exista jusqu'à l'époque de la Révolution à l'entrée de la grande nef de la cathédrale de Paris.

ville, un chevalier de Flandre qu'on appelait messire Jehan de Bailleul.

Adonc vint le comte de Flandre devers le roi et amena avec lui ceux de Bruges et du Franc qui avaient entendu la déconfiture de Cassel, et pour ce s'étaient-ils rendus au comte. Si considéra le roi que le temps commençait à refroidir; il les reçut à merci et à sa volonté; lesquels il condamna les uns par bannissement, les autres par mort, les autres à être trois ans outre Somme. Et rétablit le comte en son comté en lui disant ces paroles : « Comte, je suis là venu avec mes barons; j'ai travaillé pour vous, et au mien et à leurs dépens. Je vous rends votre terre acquise et en paix; or faites tant que justice y soit gardée, et que par votre défaut, il ne faille pas que plus je revienne. Car si je y revenais plus, ce serait à mon profit et à votre dommage. » Et puis vint le roi à Lille, et départit son ost et s'en revint en France.

§ 11. — RENTRÉE TRIOMPHALE DU ROI DE FRANCE A SAINT-DENIS.

En ce temps vint le roi Philippe à Saint-Denis en très grande dévotion visiter monseigneur saint Denis son patron, et le remercier de la glorieuse victoire que Dieu lui avait donnée par les prières Notre-Dame et de monseigneur saint Denis, et des autres saints de Paradis. Et lui rendit sur son autel l'oriflamme qu'il avait prise quand il était parti à aller contre les Flamands. Et puis s'en alla à Notre-Dame de Paris, et quand il fut là, il se fit armer des armes qu'il avait portées en la bataille des Flamands, et puis monta sur un destrier, et ainsi entra en l'église de

Notre-Dame de Paris, et très dévotement la remercia et lui présenta ledit cheval où il était monté et toutes ses armures.

§ 12. — LA RÉPRESSION EN FLANDRE.

Louis, le comte de Flandre, à la requête duquel en partie le roi Philippe avait entrepris la guerre des Flamands dernièrement finie, n'oublia pas les paroles que le roi Philippe lui avait dites, quand il partit de la Flandre, c'est à savoir qu'il gardât justice; car dedans trois mois ou environ, il extirpa de ceux qui avaient été conspirateurs et détracteurs contre le roi et contre lui, et en mit et fit mettre à mort jusqu'au nombre de dix mille ou environ, si comme l'on maintenait communément. Mais le principal capitaine des Flamands, qui était appelé Guillaume de Cany (de Bruges), quand il vit que le comte de Flandre faisait justice, eut peur et s'enfuit au duc de Brabant, et lui requit aide contre le comte de Flandre, lequel avait fait mettre à mort plusieurs prud'hommes, si comme il disait, ni encore ne désistait-il point de jour en jour. Et promit ledit Guillaume de Cany audit duc de Brabant chevaux, armures, et très grande somme d'argent, auquel ledit duc répondit que cette chose ne ferait-il pas sans le conseil du roi de France ni sans son assentiment; mais que ledit Guillaume irait par devers le roi et de sa gent avec lui, et ce que le roi ordonnerait à la requête dudit Guillaume, ledit duc le ferait à son pouvoir. Lequel chut au las qu'il avait tendu; car il fut amené à Paris au roi, et fut fait enquête sur lui, pour laquelle il fut trouvé moult coupable, et pour

ce fut moult honteusement condamné : premièrement, il fut tourné au pilori, puis lui furent les deux poings coupés, puis fut mis en une haute roue et ses poings auprès lui; mais quand l'on vit qu'il s'inclinait à mourir, l'on l'ôta de ladite roue, et fut lié à la queue d'une charrette et fut traîné, et puis après il fut pendu au gibet de Paris et ses poings auprès de lui.

§ 13. — LA QUESTION DE L'HOMMAGE D'ÉDOUARD III. LES SOMMATIONS (1328-29).

En ce même an, le roi de France, Philippe, envoya par devers le roi d'Angleterre [1] certains messagers, entre lesquels fut maître Pierre Roger, abbé de Fécamp, docteur en théologie, afin qu'ils ajournassent le roi d'Angleterre pour rendre hommage audit roi de France du duché d'Aquitaine. Lesquels messagers demeurèrent longuement en Angleterre et attendaient pour parler au roi. Ils ne purent oncques parler à lui, mais parlèrent à sa mère, laquelle leur donna réponses non convenables, en manière de femme; laquelle leur dit, si comme l'on disait : « Que son fils qui était né de roi ne ferait pas hommage à fils de comte. » Et quand ils virent qu'autre chose ne pouvaient faire, ils retournèrent en France, et dirent au roi tout ce qu'ils avaient fait et ouï.

1. Édouard III, fils d'Édouard II et d'Isabelle de France, avait été porté au trône par une révolution qu'avait excitée la reine d'Angleterre. On s'était débarrassé d'Édouard II, et le jeune roi gouvernait à ce moment sous la tutelle de son indigne mère et du favori de celle-ci, Roger Mortimer.

Alors eut le roi de France délibération avec son conseil, à savoir si, pour le défaut du roi d'Angleterre, qui était son homme du duché d'Aquitaine, et lequel était refusant d'en faire hommage audit roi de France, ledit roi de France le devrait appliquer à sa seigneurie? Il lui fut répondu que non; mais seulement durant le temps que l'hommage n'a pas été fait, supposé que la citation ait été faite dûment, le seigneur peut faire siens les fruits de la terre de son vassal, jusqu'à tant que sondit vassal retourne à l'hommage de son seigneur. Et pour cette cause furent envoyés en Gascogne l'évêque d'Arras [1] et le seigneur de Craon, afin qu'ils missent tous les émoluments et revenus du duché d'Aquitaine en la main du roi de France, jusqu'à tant que le roi d'Angleterre lui eût fait hommage d'eux. Derechef et d'abondant, le roi de France envoya autres messagers en Angleterre audit roi d'Angleterre, afin qu'il fût cité une fois pour toutes pour faire ledit hommage; et par telle manière que, s'il était négligent de faire ledit hommage, l'on procéderait contre lui par la force et par la manière que droit le donnerait.

§ 14. — LE ROI D'ANGLETERRE EN FRANCE. — DIFFICULTÉS SUR LA NATURE DE L'HOMMAGE.

L'an de grâce mil trois cent vingt-neuf, le roi d'Angleterre entra en mer le dimanche après la Trinité et passa à Boulogne. Quand le roi de France sut la venue dudit roi d'Angleterre, il vint à grand foison

1. Pierre Roger, qui venait d'être promu à cette dignité.

de ses barons, prélats et autres à Amiens, et envoya à l'encontre dudit roi d'Angleterre des plus grands de son lignage, qui moult noblement et honorablement l'amenèrent en la cité d'Amiens, en laquelle le roi de France attendait ledit roi d'Angleterre qui lui venait faire hommage du duché d'Aquitaine et de Ponthieu, si comme dessus est dit.

Quand les deux rois s'entrevirent, ils firent moult grande fête à l'autre, et après commencèrent à parler eux et leur conseil de moult de choses, et par espécial sur la matière pourquoi ils étaient assemblés; et lui fit requérir le roi de France qu'il fît son devoir par devers lui dudit duché d'Aquitaine et du comté de Ponthieu. Lors fut répondu de par le roi d'Angleterre et en sa présence, et fut dit que messire Charles de Valois, père dudit roi Philippe, avait dépouillé le roi d'Angleterre, au grand préjudice de lui et de son royaume, d'une grande partie de la terre du duché d'Aquitaine[1] et l'avait appliquée au royaume de France moins justement qu'il ne dût. Pour laquelle cause ledit roi d'Angleterre n'était tenu audit hommage faire, si ce qui lui avait été ôté, comme dit est, ne ui était du tout restitué[2]. Il lui fut répondu pour le roi

1. Il s'agit ici des conquêtes faites en Aquitaine vers l'an 1295 à la suite de la rupture entre Édouard Ier et Philippe le Bel.

2. Ces tergiversations du roi d'Angleterre peuvent être commentées par le passage suivant dans lequel Froissart peint d'une manière si vive et toujours si vraie le caractère anglais : « La nature des Anglais est telle que toujours ils craignent d'être déçus et répliquent tant après une chose que c'est merveille; ce qui sera dans leur convenance un jour, ils le délieront l'autre. Et à tout ce les incline à faire ce qu'ils n'entendent point tous les termes

de France qu'Édouard, roi d'Angleterre, père dudit roi, avait forfait cette partie et plus, et que ledit messire Charles bien et justement l'avait acquise au royaume de France par droit de bataille, et que en aucune restitution il n'était tenu; néanmoins finalement accordé fut d'une partie et d'autre par telle manière que le roi d'Angleterre ferait hommage au roi de France du duché d'Aquitaine pour la portion qu'il en tenait, et que la partie par messire Charles acquise demeurerait au roi de France. Et encore de par le roi de France dit fut que si le roi d'Angleterre se sentait en aucune manière blessé, il vînt au palais du roi à Paris, et que sur ce, par le jugement des pairs de France, tout accomplissement de justice lui serait fait.

§ 15. — FORMULE DU SERMENT D'HOMMAGE PRÊTÉ A AMIENS PAR LE ROI D'ANGLETERRE AU ROI DE FRANCE (7 juin 1329).

Adonc fit le roi d'Angleterre hommage au roi de France en la forme et manière qui contenue est en la charte scellée du scel du roi d'Angleterre dont la teneur suit. « Je deviens votre homme de la duchée de Guienne et de ses appartenances, que je claime tenir de vous, comme duc de Guienne et pair de France, selon la forme de paix faite entre vos devanciers et les nôtres, selon ce que nous et nos ancêtres, rois d'Angleterre et ducs de Guienne, avons fait pour la même duchée à vos devanciers, roi de France. Ce fut fait à Amiens, chœur de la grant église, l'an de grâce

du langage de France; et on ne leur sait comment leur bouter en la tête, si ce n'est ce qui est à leur profit. »

mil trois cent vingt et neuf, le septième jour de juin [1]. »

1. De retour en Angleterre, Édouard III s'exécuta sans restriction. Par un acte daté du 30 mars 1331, il reconnut devoir l'hommage lige au roi de France et détermina les formes à suivre à l'avenir dans l'accomplissement de la cérémonie. Ce n'est qu'au mépris de sa propre parole que plus tard Édouard III remit en avant des prétentions auxquelles il avait formellement renoncé en reconnaissant Philippe VI comme son suzerain.

II

LA SUCCESSION D'ARTOIS. LES PROCÈS, LES FAUX, LES CRIMES, L'EXIL DE ROBERT D'ARTOIS

C'est un des épisodes les plus curieux non seulement de l'histoire de Philippe VI, mais de celle de la fin du moyen âge, que les différents procès ou actions judiciaires auxquelles donnèrent lieu les prétentions de Robert d'Artois à l'héritage du comté d'Artois. L'insuccès final des revendications du comte, allumant dans son cœur d'implacables désirs de vengeance, le jeta dans les bras du roi d'Angleterre et ne fut pas une des moindres causes des maux de la guerre de Cent Ans qu'il allait bientôt déchaîner sur la France.

Le 7 juin 1329 une lettre patente de Philippe VI ordonna une nouvelle instruction du procès relatif à la succession de l'Artois. Un tableau généalogique expliquera les droits et les prétentions de Robert à cette succession :

Louis VIII, roi de France.
|
Robert de France, comte d'Artois (tué à Mansourah).
|
Robert II, comte d'Artois (tué à Courtrai).
|

Mahaut, comtesse d'Artois, épouse du comte de Bourgogne.	**Philippe d'Artois, mort avant son père (1298).**
|	|
Jeanne, comtesse d'Artois et de Bourgogne, épouse de Philippe le Long.	**Robert d'Artois, comte de Beaumont, époux de Jeanne, sœur de Philippe VI.**
|	
Jeanne de France, épouse d'Eudes IV de Bourgogne.	

Le procès commença entre Mahaut et Robert pour se terminer entre Robert et Jeanne de France. Lorsque Robert II, comte d'Artois, mourut, on se trouva en présence de la loi locale qui n'admettait pas la représentation, même en ligne directe. Ainsi, Philippe d'Artois étant mort avant son père, c'est Mahaut qui succéda à Robert II. La question fut posée devant la juridiction du roi de France, Philippe le Long, qui confirma la coutume locale. Robert fut écarté de la succession en vertu d'un principe contraire à celui qui devait faire plus tard de Philippe VI un roi de France. Aussi les prétentions de Robert, qui sommeillaient depuis 1318, se réveillèrent-elles à l'avènement du nouveau roi, dont il avait d'ailleurs résolument soutenu la candidature. Depuis le couronnement de Philippe, il s'était montré son conseiller le plus assidu et le plus fidèle. Pour le récompenser, le roi consentit à remettre en question une affaire déjà jugée.

§ 1. — LETTRES PATENTES DU ROI PRÉCISANT LES POINTS SUR LESQUELS DOIT PORTER L'INSTRUCTION ET REPRODUISANT LES REVENDICATIONS DE ROBERT, COMTE DE BEAUMONT (7 juin 1329).

(Procès de Robert d'Artois.)

Donné nous a été à entendre que, au traité de mariage de notre très cher cousin Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne, sa femme, jadis par notre très cher et amé cousin Robert, lors comte d'Artois, père dudit Philippe et par ceux à qui il appartenait, fut ordonné, accordé et convenancé que la comtée d'Artois après le décès dudit comte viendrait audit Philippe et après ledit Philippe à ses hoirs nés et engendrés de lui au mariage, que ledit Philippe mourût

avant ou après son père. De cet accord et convenance auraient été faites deux paires de lettres confirmées par notre très cher seigneur Philippe, lors roi de France, notre aïeul (Philippe le Hardi), en cire verte et en lacs de soie [1] dont l'une demeura par devers ledit comte et l'autre fut mise en l'archive de notre palais pour y être gardées et furent enregistrées en notre cour ès registres, lesquelles lettres, après le décès dudit comte, ont été soustraites par notre chère cousine Mahaut d'Artois, qui ores tient ladite comtée ou par autres en sa faveur ou à son pourchas et lesdits registres effacés afin de soustraire et ôter à notre très cher frère Robert d'Artois, comte de Beaumont, fils desdits feu Philippe et Blanche, ladite comtée à qui elle appartenait par suite du susdit accord.

Les arrêts en faveur de Mahaut n'auraient pas été prononcés, si lesdites lettres n'eussent été soustraites et les registres effacés. « C'est pourquoi nous voulons que de ce la vérité soit sue [2]. »

1. Les chartes solennelles des rois de France portaient en effet un grand sceau de cire verte attaché au parchemin par des fils de soie entrelacés.

2. La première partie du procès est peut-être la plus curieuse. Les pages en sont biffées d'un trait de plume, dans les registres officiels, comme entachées de fausseté. En effet nous allons voir déposer des personnages ayant tous appris par cœur et à prix d'argent une leçon tendant à prouver que le comte d'Artois avait des droits à la succession en litige, conformément aux données exposées dans la lettre patente qu'on vient de lire. Le témoin principal, celui qui a assumé la charge, la responsabilité, celui qui a présidé à l'organisation de l'entreprise, est la fameuse demoiselle de Divion. « Il y

§ 2. — DÉPOSITION DE LA DEMOISELLE DE DIVION FAITE A AMIENS DEVANT LES JUGES COMMISSAIRES, TENDANT A PROUVER LA SUPPRESSION PAR THIERRY, ÉVÊQUE D'ARRAS, DE LETTRES QUI ASSURAIENT A ROBERT DE BEAUMONT L'HÉRITAGE DU COMTÉ D'ARTOIS.

Le 9 de juin en ladite ville fîmes personnellement comparoir devant nous Jehanne de Divion damoiselle, laquelle illuec présentement jura à saints évangiles par elle corporellement touchés dire vérité. Elle raconta ce qui suit :

Maître Thierry [1], évêque d'Arras, l'année qui précéda sa mort, relevant d'une maladie qu'il avait eue, remit à ladite demoiselle deux lettres dont l'une était scellée du grand sceau du roi en cire verte attaché par des lacs de soie; l'autre était scellée de plusieurs sceaux. Ledit évêque lui enjoignit de les garder et lui fit jurer que, lui vivant, elle ne les remettrait à personne. S'il venait à mourir avant qu'il en eût déchargé sa conscience, elle devait les remettre à Robert d'Artois.

On lui demande si elle a vu ces lettres. Elle répond qu'elle les a souvent vues et lues. Celle où il y avait

avait, dit la *Chronique de Flandre*, une demoiselle, gentil femme, qui fut fille du seigneur de Divion, de la chatellenie de Béthune. Cette damoiselle s'entremettait des choses à venir et jugeait à regarder physionomies des gens. A les fois, disait voir, à les fois autrement. » Elle et ses affidés devront s'attacher à donner de la vraisemblance et un caractère d'authenticité au thème qui est développé dans sa déposition.

1. Thierry d'Irechon était prévôt d'Aire avant d'être pourvu de l'évêché d'Arras. Il était l'agent de la comtesse Mahaut et gouvernait l'Artois en son nom.

plusieurs sceaux était en français et contenait que le comte d'Artois avait ordonné que son fils aîné Philippe et ses hoirs succéderaient à la comtée d'Artois. L'autre lettre scellée du sceau du roi était confirmatoire de la précédente et écrite en latin.

On lui demande comment elle savait qu'elle était écrite en latin. Elle répond que, sachant peu lire, elle a eu beaucoup de mal à déchiffrer celle en français. Quant à la lettre en latin, maître Thierry la lui a plusieurs fois traduite mot à mot.

On lui demande quels sont les sceaux qu'elle a vus et qu'elle dit avoir tenus plusieurs fois dans sa main. Elle a vu sur l'un la semblance d'un chevalier armé à cheval des armes d'Artois, un du duc de Bourgogne; un autre du comte de Foix, du comte de Vendôme, de l'archevêque de Reims, et de riches hommes de Bretagne.

Après le décès de maître Thierry, elle mit les lettres dans un coffret longuet de chêne qu'elle porta secrètement en une chambre de son hôtel où elle demeurait en la cité d'Arras, en laquelle chambre on avait accoutumé de mettre lard et chair salée, et monta à une échelle pour mettre ledit coffret où ces lettres étaient et le mussier jouxte la noquière de la maison où elle le mit à moult grand peine.

Elle fit cette opération avec l'assistance d'une servante appelée Marotte de Bétencourt et elle se blessa à la main.

Quand vit-elle pour la première fois ces lettres? Trois ans avant que Thierry fût évêque. Ils étaient ensemble au manoir de l'évêque à Gonnay, c'était vers l'heure du dîner. Maître Thierry alla à une sienne huche, l'ouvrit. La demoiselle de Divion alla après tout coiement, et, pendant qu'il y cherchait ce qu'il

voulait, elle vit en cette huche lesdites lettres enroulées autour d'un bâtonnet, les prit sans dire mot, sans que maître Thierry la vît et prit connaissance de leur contenu. Elle s'écria alors : « Haï ! haï ! qui donc vous a baillé ces lettres? Ainsi monseigneur Robert d'Artois est déshérité ! C'est grand mauvaiseté et grande trahison qu'on lui a faite. » Maître Thierry, courroucé et troublé, la pria à mains jointes de ne rien révéler; et lui dit que son intention était d'en décharger sa conscience. Mais la demoiselle appela Regnault d'Arras, qui était venu là pour mettre la table, et lui dit : « Regnault, regarde, voici les lettres qui font hériter monseigneur Robert d'Artois. Comme sont mauvaises gens ceux qui les ont tenues et gardées! » L'évêque Thierry entra dans une furieuse colère. Il y eut si grande noise que la table qui était mise en haut en la chambre pour dîner privément ensemble, il la fit porter en bas dans la salle, disant que, pour la noise et tençon que la demoiselle lui faisait, il ne pourrait durer.

Elle rapporta ensuite que, lors d'une maladie qui précéda celle dont Thierry mourut, elle était devant le lit où il gisait à Arras en l'hôtel de l'évêché, lorsque l'on annonça la comtesse d'Artois. Par crainte d'elle, elle se cacha derrière la couverture du lit et entendit leur conversation : « Pensez à votre âme, disait la comtesse. — Ah ! je serais sans crainte, répondait l'évêque, sans ce qui s'est passé, pour monseigneur de Beaumont à propos du comté d'Artois. Dieu vous prenne en pitié, vous et moi; car sans moi il n'eût pas été déshérité, et toute la faute est mienne ! » La comtesse le réconforta en lui disant qu'elle était riche et qu'elle ferait tant prier pour son âme qu'elle en serait déchargée.

Puis elle fait allusion à une lettre que la comtesse aurait écrite de Bourgogne et dans laquelle elle reprochait à Thierry, alors prévôt d'Aire, l'influence qu'avait la Divion sur lui et lui disait que c'était cette femme qui était vraiment comtesse d'Artois.

§ 3. — DÉPOSITION DE PIERRE DE MACHAUT [1].
(Paris, 14 juin 1329.)

Le jour que le sire de Marigny fut mené justicier, le roi lui commanda de l'aller trouver et de l'interroger sur l'affaire de Robert d'Artois et de la comtesse. Devant le gibet, étant encore dans la charrette, Marigny aurait dit qu'il y avait sur ce sujet des lettres dont maître Thierry de Héricon saurait bien parler. Il avait l'air de penser qu'on ne retrouverait pas ces lettres et qu'elles avaient été déchirées. Quand il fut descendu de la charrette et mis dedans le gibet, il affirma encore que ce qu'il venait de dire était la vérité.

§ 4. — DÉPOSITION DE MARTIN DE NEUFPORT [2] (15 juin).

Trois semaines avant la Noël dernière (1328), il avait été constitué gardien de par le roi, en faveur de la comtesse d'Artois, de la demoiselle de Divion consignée en son hôtel d'Arras parce que les exécuteurs

1. Pierre de Machaut mourut avant la reprise du procès.
2. Ce Martin de Neufport, faux témoin, est le traître de cette tragédie. Comme il révéla au roi toutes les faussetés des lettres et des témoins, le roi lui pardonna tout de grâce spéciale. Il était sergent du roi en la prévôté de Beaucaire.

testamentaires de l'évêque Thierry lui réclamaient trois mille livres et lui mettaient sus cas de crime.

La demoiselle lui demanda la permission de venir à Paris sous sa garde et, pour vaincre son hésitation, elle lui dit qu'à Paris elle trouverait bien moyen de se délivrer de vingt mille livres, s'il le fallait, et qu'elle avait en sa possession de quoi s'acquitter de bien davantage encore vis-à-vis de la comtesse d'Artois. Elle alla alors à une chambre et en rapporta un coffret de chêne et lui montra une lettre enroulée à dix sceaux pendants d'un pied et demi de longueur. Par cette lettre, Robert d'Artois héritait du comté son fils Philippe en raison de son mariage avec la princesse bretonne Jeanne. — Dit qu'il n'a pas lu toutes ces lettres. La Divion les lui a retirées en disant : « Ho! c'est assez, tu vois bien ce que c'est. » — Dit qu'il a vu une autre lettre scellée du sceau royal et a vu que le commencement était en latin, et, comme il ne sait pas le latin, il ne s'est pas inquiété de savoir ce qu'elle contenait.

§ 5. — DÉPOSITION DE MENASSIER DE LAUNOY [1].

Dit que le comte Robert d'Artois, au temps où il fut en Pouille, envoya au roi Philippe, qui fut frère de Charles de Valois (Philippe le Bel), lettres closes par lesquelles ledit comte lui signifia que Robert d'Artois, fils dudit comte, était mort en suppliant au roi par autres lettres qu'il voulût marier Philippe son autre fils, et donna plein pouvoir au roi de faire toute sa volonté du comté d'Artois. Le roi maria alors Philippe et Blanche de Bretagne à la condition que, si Philippe

1. Ce témoin s'enfuit et ne put être retrouvé.

trépassait avant le comte, son père ayant hoir de ladite Blanche, ledit hoir tiendrait et aurait tout le comté d'Artois. — Dit qu'il s'étonne que la comtesse d'Artois soit entrée audit comté. — Ajoute qu'il a entendu dire à plusieurs personnes dont il ne se rappelle les noms que desdites convenances avaient été faites deux paires de lettres et que messire Enguerrand de Marigny avait tant fait que ladite comtesse avait eu par devers elle une paire desdites lettres et que ladite comtesse les avait mises au feu et fait ardoir.

§ 6. — DÉPOSITION DE GÉRARD DE JUVIGNY [1].

Se rappelle que le mariage de Ph. d'Artois et de B. de Bretagne fut traité et accordé en la présence de Ph. le Bel et de plusieurs barons et il a entendu parler des convenances susdites. — Dit qu'il en fut fait des lettres; qu'il les vit et les tint sur le lit du roi et s'appuie aussi sur la commune renommée. — Ne sait pas que les lettres aient été soustraites par Mme d'Artois ou autres [2].

1. Valet de chambre du roi, demeurant au Louvre à Paris.

2. Les dernières dépositions de la première commission ont une grande importance. Car elles tendent à prouver l'intervention de Philippe le Bel dans la question de la succession au comté. C'est lui qui, en faisant épouser à Philippe d'Artois la fille du duc de Bretagne, aurait imposé comme condition la succession directe dans la ligne masculine aînée. Il est bien entendu que tout cela est de pure invention.

§ 7. — TÉMOIGNAGES EN CONTRADICTION AVEC LES PRÉCÉDENTS. DÉPOSITION D'ANDRIEU DE COURCELLES.

Il y a bien cinquante ans ou environ que son père suivit le comte d'Artois; et ensuite le témoin vécut dans une grande familiarité avec le comte qui l'aimait beaucoup. Mais, vivant ledit comte, ni depuis jusques après la mort dudit maître Thierry, il ne ouït oncques parler ni faire mention des choses contenues dans la commission, si ce n'est que, ledit comte Robert vivant, il ouït dire audit comte plusieurs fois telles paroles et semblables : « Je suis moult pressé de bailler et de hériter mon fils Philippe du comté d'Artois. Mais, par la paterne dieu, je n'en ferai rien, ni jà n'en déshériterai mes hoirs; » et en cette manière l'ouït dire plusieurs fois au temps du roi Philippe qui mourut en Aragon.

§ 8. — LE PREMIER FAUX COMMIS PAR LA DEMOISELLE DE DIVION ET JACQUET RONDELET. — DÉPOSITION DE RAOUL GRIMOARD, CLERC TABELLION PUBLIC ET NOTAIRE DE LA COUR DE L'OFFICIAL D'ARRAS [1].

Jacquet Rondelet, clerc d'Arras, bien qu'il sût que « *Domicella de Divion sit et fuerit a pluribus annis*

1. Il dépose en qualité de témoin devant la juridiction civile relativement aux faits dont il a eu connaissance par son ministère devant la juridiction ecclésiastique. Il met entre les mains des juges toute la procédure écrite à laquelle a donné lieu le cas de Jacquet Rondelet. Cette procédure est reproduite *in extenso* dans les registres que nous possédons.

citra super vitio incontinentiæ, adulterii, sacrilegiorum et aliorum criminum multipliciter diffamata, præfatus tamen reus sub spe lucri et nimio ardore avaritiæ subductus ad requestam prædictæ domicellæ, ad domum sitam in civitate, accessit, die Veneris ante dominicam in ramis, post prandium, ante horam completorii, causâ scribendi. » Que se passa-t-il? Les circonstances, au dire de l'instruction, étaient particulièrement aggravantes : « *quia in quadragesima, ac die Veneris et inter tempora dominicæ Passionis; et hora, quia post prandium quilibet homines vino et cibariis repleti ad delicta facilius inclinantur.* » La demoiselle de Divion lui fait écrire en langue vulgaire picarde, sur un parchemin blanc portant le sceau de feu l'évêque d'Arras, des dispositions testamentaires en vertu desquelles il abandonnait à Robert d'Artois tous les biens meubles et immeubles, en compensation du tort qu'il lui avait fait en ne produisant pas les pièces qui constataient ses droits au comté d'Artois [1].

« Jou me rends culpables à vous et vous en crie mercy, monsieur Robert d'Artois, comte de Beaumont, » disait l'évêque d'Arras dans cette pièce supposée, « de chou que jou ai tant cheste chose chelée. » L'évêque rapporte ensuite qu'il y aurait eu deux paires de lettres scellées constatant les convenances faites au mariage de Ph. d'Artois, lettres scellées de sept sceaux qui furent enregistrées par devers la cour. « Desquelles lettres jou en ai une et les autres furent par un de nos grands seigneurs jetées au feu et après chou fut plané le registre de la cour et ne sut oncques nul que jou en eusse autant. Je n'en osai onc-

1. Cette pièce figure au dossier. C'est le premier faux authentique en présence duquel nous nous trouvions.

ques parler à madame. Je supplie pour Dieu audit mons. Robert qu'il me le veuille pardonner [1]. »

§ 9. — DISPARITION SUCCESSIVE DES DEUX COMTESSES D'ARTOIS.

(Chronique de Flandre [2].)

Comme la comtesse d'Artois était à Paris, il lui prit maladie et disait on qu'elle fut enherbée, et après qu'elle eut reçu son Sauveur et son dernier sacrement, trépassa de ce siècle et fut enterrée à Maubuisson, delèz le comte Robert, son père. (Elle mourut vers le 1er décembre 1329.) Après elle, échut la comté d'Artois à la reine Jehanne sa fille, qui avait été femme au roi Philippe le Borgne et était mère à la duchesse de Bourgogne, à la dauphinesse de Vienne et à la comtesse de Flandre. Tantôt qu'elle eut fait hommage au roi de la comtée d'Artois, elle fit son appareil moult grand pour venir en son pays; et quand elle fut venue à Roye en Vermandois où elle attendait ses gens, elle fut une nuit avec ses dames en son déduit, et leur prit talent de

1. Cette instruction, faite avec soin, est des plus importantes. Elle prouve qu'au milieu de 1327 un premier faux avait été commis, la rumeur publique n'étant pas une preuve suffisante. C'était un essai; on n'abordait pas encore la confection des pièces officielles. La révélation de ce faux était une arme terrible entre les mains de Mahaut. Elle comptait bien s'en servir.

2. La *Chronique de Flandre*, indigeste, mal ordonnée, faite de pièces et de morceaux, contient cependant seule le passage fameux qui a trait aux deux décès successifs et étranges de la comtesse Mahaut et de sa fille Jeanne, veuve de Philippe le Long. (Edit. Kervyn de Lettenhove, p. 350.)

boire claré, et elle avait un bouteiller qu'on appelait Huppin, qui avait été avec la comtesse sa mère. Celui-là apporta claré en un pot d'argent, et porta un temproir pour la bouche de la reine; et là burent à aise, et puis allèrent coucher. Tantôt que la reine fut en son lit, si lui prit la maladie de la mort; et assez tôt après rendit son esprit et lui coula le venin par les yeux, par la bouche, par le nez et par les oreilles, et devint son corps tout taché de blanc et de noir et fut de lui moult piteuse chose à voir. Puis fit on son corps embaumer et appareiller et porter en terre aux Cordeliers à Paris et là fut enterré (janvier 1330 [1]).

1. Les décès successifs des deux comtesses d'Artois, auxquels Robert n'avait peut-être pas été étranger, lui fournirent l'occasion de donner suite à ses machinations antérieures dont l'invraisemblance et la fausseté n'avaient sans doute pas échappé au conseil du roi. Il demanda une nouvelle instruction, prétendant qu'il avait de nouvelles preuves à fournir. Philippe accéda à cette demande (jeudi après Noël 1329). Après la mort de la reine, Eudes de Bourgogne demanda à être reçu en la foi et hommage du roi, pour la comtée d'Artois. Robert s'y opposa; mais le roi déclara qu'il recevrait l'hommage du duc de Bourgogne. Les parties ayant comparu ultérieurement, en vertu d'une ordonnance royale, Robert prétendit que la comtée d'Artois avait été donnée et transportée à son père Philippe par son grand-père Robert et que le roi Philippe le Bel avait confirmé le contrat par lettres scellées de son grand scel, en cire verte et lacs de soie. Il montra ces lettres. Le duc de Bourgogne et sa femme protestèrent et demandèrent que Robert fût débouté de sa demande et réduit au silence. Ils rappelèrent que les comté et pairie d'Artois avec les appartenances avaient été adjugés à Mahaut pour elle et ses hoirs à perpé-

§ 10. — DÉPOSITION DE MARIE DE FOULQUIÈRES. — ACQUISITION DE VIEUX SCEAUX POUR FAIRE DE FAUSSES LETTRES.

(Procès de Robert d'Artois.)

Après toutes ces choses [1], assez petit après, la demoiselle de Divion vint à Arras à grand chevauchée sur un grand cheval, à une cotte hardie fourrée de menu vert, et une courte cloche et le chaperon de même la cotte hardie, et, en soi venant parmi la rue où est l'hôtel à ladite Marie, en passant par devant son hôtel elle s'arrêta et mit la tête dedans l'hôtel et, son cheval un peu entré dedans, comme ladite Marie venait à l'huis pour savoir qui c'était à si grande chevauchée, la demoiselle de Divion lui dit : « Hé, Marie, ma mie, comment le faites-vous? Je avais grande envie de vous voir »; et Marie répondit que bien, et lui demanda aussi comment elle faisait et que grand péché avait fait de quoi elle ne l'avait pas

tuité et que Robert avait expressément ratifié et homologué les décisions royales.

C'est alors que Robert, pour donner le change, eut recours aux pièces qu'il avait fait fabriquer et dont la fausseté avait été déjà présumée lorsqu'il en donna connaissance, à savoir :

1° Une prétendue confirmation de Philippe le Bel relativement aux conditions du mariage de Philippe d'Artois; 2° une lettre de Robert à ses vassaux, leur donnant connaissance de ses dispositions en faveur de son fils Philippe; 3° une renonciation de Mahaut; 4° une lettre de Mahaut reconnaissant la prétendue convention de son père. — C'est l'histoire de la confection de ces pièces fausses que nous allons trouver dans les dépositions suivantes.

1. Sans doute pendant l'hiver de 1329-30.

autrement visitée au moins par ses lettres, « dont je n'ai nulles eues en toutes mes douleurs que j'ai eues pour raison de vous vers Mme d'Artois qui m'en a fait moult de dommage qu'il me convient avoir souffert et y ai mis moult du mien [1] »; et elle lui répondit : « Je ne vous osais envoyer nulles lettres, par crainte que vous fussiez apaisé à la comtesse. » A la parfin, la demoiselle lui dit : « Je ne puis pas longuement parler à vous à cause de ces gens qui sont à moi. Venez après moi là où je descendrai », en un lieu qu'elle lui nomma; et puis lui envoya un valet lui dire qu'elle allât en un autre hôtel, c'est assavoir chez Lousageale; car elle ne descendrait pas en celui hôtel qu'elle avait premier nommé. Marie de Foulquières promit d'y aller. Toutefois elle avait un neveu qui avait dîné avec elle, ainsi que Ourses Beauparisis qui lui dirent : « Qu'avez-vous tant parlé à cette demoiselle? Que vous a-t-elle dit? — Elle m'a dit que j'aille lui parler à l'hôtel où elle est descendue. » Et ils lui dirent : « N'y allez point; c'est une personne diffamée. Vous n'en aurez pas honneur et, si voulez, allez-y si tard que l'on ne vous voie. Car les gens de madame la comtesse, si ils vous voient, en pourraient bien parler en mal. » Elle attendit, et y alla au tard. Et là parlèrent ensemble et lui dit la demoiselle tels mots : « Marie, je sais bien que vous avez assez eu d'ennuis et de dommage pour moi. Mais je vous rendrai tout prochainement, s'il plaît à

1. En effet, après la mort de Thierry d'Irechon, la comtesse d'Artois, sous le prétexte que la demoiselle de Divion avait opéré des détournements dans la succession de l'évêque, avait fait opérer des perquisitions chez elle et chez son amie la demoiselle de Foulquières.

Dieu. Car je le pourrai bien faire. J'ai fait besogne vers monseigneur Robert d'Artois très bien. Il ne me fault, ma très douce amie, fors que deux sceaux : un scel du feu comte d'Artois et un scel du beau roi Philippe ; j'aurai alors accompli toute mon entente. » Elle lui demanda : « A quoi voulez-vous ci ces sceaux ? » Et elle lui dit : « Ma chère amie, j'ai porté ces lettres qui sont pour monseigneur Robert d'Artois en mon sein çà et là tant que les sceaux en sont débrisés ? Il faudrait, quand elles seront mises en jugement, que à qui dirait encontre l'on pût tantôt montrer : Voici sceaux semblables. Il en apparaît assez en ceux-là pour que vous puissiez bien connaitre qu'ils sont bons à l'exemple de ceux qui sont pareils. Marie, ma très chère amie, pensez-en, et, pour Dieu, ne me faillez pas en ce besoin. » La demoiselle Foulquières, qui croyait qu'elle disait vérité, et qui ne pensait à mal, lui promit de s'en occuper après les joûtes. La Divion lui dit de revenir le lendemain matin. Quand elle fut rentrée, son neveu et Ourses l'interrogèrent. Elle leur raconta ce qui s'était passé. Et lors ledit Ourses : « Elle est trop malicieuse et trop mauvaise. L'on ne la doit de rien croire ni pour quant. J'en ai bien une lettre du scel du feu comte d'Artois ; si elle veut, je le lui vendrai ; mais il lui coûtera 400 livres parisis. » Et ladite Marie lui dit : « C'est trop bien fait ; vendez-le ; car elle en payera ce que l'on voudra. »

Marie de Foulquières retourna chez la demoiselle de Divion lui rapporter cette nouvelle. Elle lui fit trop grande joie. Elle demanda un rabais de cent livres, qui fut accordé. Pierre de Sains va conclure le marché ; Ourses presse pour avoir l'argent. Perrot va porter des arrhes, c'est-à-dire gager des joyaux va-

lant dix livres. Ourses stipula que, si le lendemain il n'était payé, ces arrhes seraient siennes.

La demoiselle de Divion cherche à avoir de l'argent pour ses joyaux sans y réussir. Elle les propose alors à Ourses Beauparisis, qui déclare qu'il ne les prendra que s'ils sont estimés par changeurs. Les changeurs viennent et prisent les joyaux 140 livres. Embarrassée, la demoiselle de Divion propose en vain comme surplus du gage un cheval noir sur quoi Pierre de Broies, son mari, avait joûté à Arras. La Divion supplia tant la demoiselle de Foulquières qu'elle consentit à répondre du reste à Ourses Beauparisis. Mais elle conjura son amie de restituer sans faute le tout dans la quinzaine. Car elle savait bien que ledit marchand ne l'en épargnerait une heure qu'il n'en voulût être payé. « Tel fuer, telle vente. » Ourses ne fut pas encore satisfait, bien que la demoiselle de Foulquières eût la certitude, sans laquelle elle n'aurait pas consenti à offrir sa garantie, que les joyaux valaient plus qu'ils n'étaient prisés. « Ledit Ourses ne voulut prendre en gage lesdits joyaux pour ce qu'il pensait bien qu'ils étaient de ladite demoiselle qui était mariée, et que, si son mari ne le ratifiait et accordait, ledit Ourses ne pourrait en faire son profit, si le terme passait où ils avaient accordé de faire la restitution. Si bien qu'ils s'en allèrent audit Pierre de Broies et mandèrent ladite demoiselle, qui se dormait en son lit, et trouvèrent ladite demoiselle qui n'était mie couchée, ainçois en son péliçon et se voulait coucher, laquelle dit à ladite Marie : « Je vous attendais et ne voulais m'en aller coucher jusque je ouisse nouvelles de vous ; » et réveillèrent ledit Pierre en lui disant : « Sire, la demoiselle votre femme a mis ses joyaux en gage à un marchand pour deniers qu'elle devait et

elle avait trop grande honte de être enteciée (entachée), et on les a fait peser. Mais ils ne le veulent tenir si ce n'est de votre assentiment. » Et lors il va dire : « Et je vous promets en ma foi que s'ils ne sont rapportés dedans tel jour, et mit la main sur sa poitrine, que je les rachèterai. Et s'il n'y avait qu'un annel où il y a un saphir (et il y était), je les rachèterais trois cents livres. »

§ 11. — CONFESSION DE OURSES LE BORGNE, AUTREMENT DIT BEAUPARISIS D'ARRAS.

Il confirme les faits relatés dans la précédente déposition. Les bijoux qu'il a pris en gage se composaient de deux couronnes, trois chapeaux, deux affiches et deux anneaux, tout d'or, estimé au prix d'orfèvre.

Il a entendu dire à demoiselle Marie qu'aussitôt que la demoiselle de Divion eut la lettre, elle dit : « Damoiselle Marie, je vous envoyerai querre pour venir à Paris et vous ferai faire riche femme. Mais que vous veuillez dire et témoigner par devers M. de Beaumont que vous aviez gardé les lettres dont Messire de Beaumont doit être comte et que elles ont été gardées hors du royaume et les mit un de vos cousins en gage pour 300 livres parisis. » Laquelle demoiselle Marie répondit que si elle était mandée elle n'en dirait hors vérité. Lui et demoiselle Marie ont été par devers Jehan de Melun[1] et lui contèrent toutes les choses dessus, et : « Pour Dieu, sire, lui

1. C'était l'agent de la duchesse de Bourgogne, comtesse d'Artois.

dirent-ils, faites-le savoir par devers M. le duc de Bourgogne. » Dans les quinze jours, Perrot de Sains est venu dégager les bijoux et dit : « Mademoiselle Marie et vous Ourses, vous nous avez trahis de ce que vous avez dit à messire Jean la marchandise que nous avons faite à vous. » Et ledit Ourses dit : « Perrot, je ne le veuille mie celer; car ce serait mauvestié, et je aime M. de Beaumont. Ainsi, dis-lui, ou vraiment si tu ne le dis, je lui manderai par lettre. » Et il lui répondit : « Je vous ai en couvent, par la foi de mon corps, que je le dirai. » Du reste Ourses a fait prévenir lui-même M. de Beaumont par Regnaut d'Arras. « La demoiselle de Divion, ajoute-t-il, a déchiré la lettre que je lui avais vendue, la vesprée que elle l'eut, et n'en retint que les sceaux. » La demoiselle de Divion a reconnu la vérité de tout ce qui précède.

§ 12. — FALSIFICATION DE LA LETTRE PORTANT LES SCEAUX DES BAILLIES. — DÉPOSITION DE MAÎTRE ROBERT L'ÉCRIVAIN PÈRE DE LA FEMME JEHAN OLIETTE.

Un peu de temps avant le plaid commencé entre Robert d'une part, et le duc et la duchesse de Bourgogne, la demoiselle de Divion, avec qui demeurait Jehan Oliette, gendre dudit Robert Rossignol, et la femme dudit Jehan, envoya querre ledit Robert l'écrivain.

Il vint lui parler en une maison où elle était à la Porte-Baudier, et le pria ladite damoiselle qu'il écrivît en bonne lettre une lettre qu'elle avait, et lui bailla ladite damoiselle la lettre, et ledit Robert lui demanda parchemin, penne et encre, et ladite damoi-

selle lui bailla et tailla elle-même et ploya et acesma ledit parchemin, et Robert écrivit de sa main lesdites lettres.

C'était la lettre aux sceaux des baillies (pièce n° 3 [1]).

Robert, se doutant que tout cela était fausseté, a mis à escient en la date 1322. La demoiselle ne s'en aperçut. Tantôt qu'il eut écrit la lettre, « ledit Robert, à qui tout le cœur tremblait de ladite fausseté, voulut prendre congé à ladite damoiselle. Elle le retint et sous ses yeux opéra le plaquage d'un sceau. Il s'écria alors à haute voix en disant : Ho, hay ! ho hay ! damoiselle, qu'est-ce que vous faites? Qu'est-ce que vous avez fait; c'est fausseté, trahison et déloyauté. On vous devrait ardoir et crois que encore serez-vous arse; » et ladite damoiselle lui dit : « Tais-toi, chétif; c'est pour M. Robert d'Artois, qui est si grand et si puissant, comme tu sais; et si ne seras jà si hardi que tu en parles, ni que tu oses dire que tu l'aies écrite; et assez tôt après ladite damoiselle fut mandée vers le roi. Me Robert s'en alla à Arras. Là il fut appelé par-devant messire Jehan de Melun et deux autres des gens dudit comte et comtesse d'Artois, qui le prièrent de mander Jehan Oliette son gendre. Devant eux il montra comment les sceaux avaient été plaqués. On ne put trouver la fille ni le gendre.

Assez tôt après, il s'en alla à Conches chez ledit M. Robert d'Artois, et là trouva son gendre et sa fille. Cette même journée vinrent Me P. de Leullier, lors lieutenant du prévôt de Paris, et autres sergents pour les prendre et amener. Mais ils se cachèrent. Le lendemain bien matin s'en allèrent à Saint-Jacques en Galice et de là retournèrent à Namur. Depuis, le

1. Voir la note de la page 43.

roi l'a mandé par lettres closes. Il y est allé, mais ne sait ce que sont devenus son gendre et sa fille, et cuide mieux que ledit Me Robert les ait fait mourir.

§ 13. — CONFIRMATION DES TÉMOIGNAGES PRÉCÉDENTS. AVEUX DE LA DEMOISELLE DE DIVION [1].

Interrogée sur la pièce 2 portant le sceau du comte d'Artois, elle déclare qu'elle est fausse. Elle a fait acheter environ la fête de la Chandeleur (2 février 1330), à Arras, d'un bourgeois appelé Ourses le Borgne, autrement dit Beauparisis, une lettre où pendait le sceau, pour la somme de trois cents livres parisis. Le marché a été fait par la demoiselle Marie de Foulquières et Perrot de Sains, clerc de la demoiselle de Divion. Le payement opéré par l'intermédiaire de Perrot a été fait en couronnes d'or et autres joyaux. Jehanne de Chaisnes, sa demoiselle, Perrot et elle-même ôtèrent le sceau du comte et le mirent et plaquèrent en ladite lettre en aidant l'un à l'autre à ce faire. Les autres sceaux ont été également enlevés à d'autres lettres et plaqués de la même manière. La même opération a eu lieu et par les mains des mêmes personnes pour les pièces 3 et 4. C'est Perrot, clerc de la demoiselle de Divion, qui a, de son commandement, écrit lesdites lettres. Celle où pend le sceau de la comtesse d'Artois, il l'a écrite avec une plume de fer afin que, quand l'on montrerait lesdites lettres, l'on ne pût apercevoir qu'elles fussent toutes

1. Elle avait été mandée à Paris par le roi et internée à la Tour de Nesle où elle subit ses derniers interrogatoires.

d'une main, pour plus subtilement couvrir la fausseté et la malice.

Interrogé sur la provenance des sceaux, elle déclare que celui de Robert a été acquis d'Ourses Beauparisis, celui d'Huart de Valepaille et de Guillaume de Lianne, elle les avait à elles en lettres qui lui appartenaient. Les autres lui viennent d'un nommé Jehan Oliette. Elle lui avait demandé les lettres qui les portaient sous prétexte de comparer ces sceaux à des sceaux pareils qu'elle possédait, afin d'en constater l'authenticité.

Elle avait promis à Oliette de lui rendre ses lettres. Depuis, il les lui a moult de fois demandées; chaque fois, elle termoiait de les lui rendre en disant : « A tel temps les aurez et bien les pouvez attendre. » Les trois lettres en question ont été faites et scellées entre la Pentecôte et la Toussaint dernièrement passées (1330) : l'une à Arras; l'autre en l'hôtel de Reuilly [1] ; la troisième à Paris à l'hôtel *A l'Aigle*. Avant de sceller les lettres, on en dressait une copie que l'on envoyait à Robert. Une fois Robert lui dit : « Demoiselle, votre clerc m'a dit que ces lettres que vous me baillez sont fausses. » Elle protesta qu'elles ne l'étaient pas. Son clerc lui dit une autre fois que Robert lui avait fait jurer de ne plus tenir de pareil propos.

Quand Robert eut les lettres, elle lui dit : « Sire, vous avez vos lettres, et mes joyaux en tiennent pour trois cents livres chez un bourgeois d'Arras; plaise à vous me les acquitter et me faire délivrer mes joyaux, vous ferez bien. » Robert fit délivrer trois cents livres parisis à Perrot pour dégager les bijoux.

Après cela, Perrot ne tarda pas à disparaître. M. Robert l'envoya on ne sait en quel lieu ni en quel

1. Maison de Robert d'Artois.

pays. A ce propos l'accusée reconnaît qu'elle avait dit à Robert : « Sire, je ne sais ce qu'il faut faire de ce clerc; je me défie de sa contenance. Car il est si peureux que c'est merveille; à chacune chose qu'il entend la nuit, il dit à ma demoiselle : Ah! Jeanne,



Sceau de Robert d'Artois.
(Archives nationales, n° 917; grandeur du sceau original, 0m,075.)

ah! Jeanne, les sergents me viennent querre. Je en ai trop grande paour. » Plusieurs fois il a dit à l'accusée que, s'il était pris et mis en prison, il dirait tout. Il se trouve sans doute actuellement en aucun des hébergements des terroirs audit M. Robert.

Un jour Enguerran de Louvencourt a dit à M. Robert que les lettres étaient fausses et que les sceaux étaient plaqués. La demoiselle de Divion était présente : « Oyez, damoiselle! aurait dit Robert, gardez-vous-y bien; car pour rien je n'en userais si je cui-

dais qu'elles fussent fausses ». La Divion affirma qu'elles étaient bonnes. Enguerran de Louvencourt n'insista pas. La demoiselle de Divion, à quelque temps de là, prit à part Robert et lui dit : « Sire, je vous loue et conseille que vous fassiez prendre et mener en prison bien loin Enguerran de Louvencourt et le tenir jusqu'à tant que votre cause soit finie. Car je crains, s'il demeure, qu'il découvre et dise telle chose que votre cause pourra empirer ». Robert dit qu'il ne pourrait lui nuire. — « Tel nuit bien qui ne peut aider, » répondit-elle, « et vous verrez bien ce qu'il adviendra. » Elle a donné à Robert le conseil de faire examiner et éprouver ces lettres. De bons scelleurs de Paris n'y ont rien vu de suspect. Le conseil de M. Robert n'y a pas vu non plus de fausseté.

Robert lui a envoyé une lettre de son scel de deux mille livres de rente de terre qu'il lui donnait pour héritage assis sur Domfront; elle dit qu'elle les rendit et qu'elle n'en voulut rien recevoir.

Quant à la pièce n° 1 (Lettre au sceau du roi), elle dit qu'elle ne la vit oncques et qu'elle ne sait qui la fit, ni qui la scella. Mais, si elle est fausse, elle croit que sa demoiselle l'a scellée à la guise des autres, depuis qu'elle fut partie de Conches à venir devers le roi. Mais, avant son départ, M. Robert l'avait moult pressée de faire tant qu'elle eût la lettre de la confirmation sous le scel du roi. Elle déclare que, si elle fût demeurée plus qu'elle ne fit, elle eût fait tout son pouvoir à en faire chevance, aussi comme des autres.

Elle rapporte que madame Marie d'Orbec, par trop de fois, s'agenouilla devant elle en la priant en pleurant à mains jointes par tels mots : « Pour Dieu, damoiselle, faites tant que monsieur ait ces lettres que

vous savez qui lui font mestier pour son droit de la comté d'Artois, et je sais bien que vous le ferez bien s'il vous plait; car ce serait grand meschief s'il était deshérité par défaut de lettres. Le roi a dit à madame que, s'il lui en peut montrer lettre, jà si petite ne sera, qu'il lui délivrera la comtée, et pour Dieu pensez en et en mettez monsieur et madame hors de la mésaise où ils en sont; car ils sont en si grande tristesse qu'ils ne peuvent boire, manger, dormir, ni reposer nuit ni jour. »

Elle déclare que ses témoignages antérieurs [1] relatifs aux pièces qu'elle aurait vues chez l'évêque d'Arras et qu'elle aurait eues en sa possession sont faux, combien qu'elle eût induit plusieurs autres à le témoigner, en disant : « Vous le pouvez bien témoigner; car je les vis et les ouïs et avais quand la comtesse me les ôta avec le fourcier. » Mais tout ce était faux.

A faire ledit témoignage et à y induire les autres, elle a été mue parce qu'elle haïssait ladite feu comtesse pour ce qu'elle lui avait fait et faisait trop de dommage et voulait avoir le sien à tort, et lui faisait faire chaque jour trop de hontes et d'ennuis, et en second lieu parce qu'elle cuidait que M. Robert avait droit en la comtée, comme elle l'avait ouï dire à plusieurs.

La cause pour laquelle elle a maintenu ses témoignages comme vrais, c'est qu'elle voulait donner pied et couleur aux choses et aux lettres qui depuis ont été faites.

1. Elle parle ici de dépositions faites en présence de M. Robert, de M. de Cugnières, de Pierre de Villebresme, de M. Etienne de Gien et d'autres, en la maison de M. Guillaume de Préci à Paris.

Quand elle partit de Conches pour venir devers le roi, Monseigneur Robert d'Artois lui dit par tels mots : « Damoiselle, puisqu'il vous convient aller là par devers le roi, parlez bien et sagement de notre besogne et gardez que vous ne disiez chose qui puisse empirer notre cause ». Et elle lui dit par tels mots : « Sire, je me doute trop que le roi ne me fasse mettre en prison ». Et il lui répondit qu'elle n'en eût doute, en disant par tels mots : « Le roi ne le ferait pas pour aussi gros d'or que cette maison est (l'hôtel de Conches) [1]; car l'on verrait bien le grand tort qu'il me ferait contre moi. Si ne vous en doutez [2]. »

§ 14. — SECONDS AVEUX DE LA DEMOISELLE DE DIVION.

C'est madame de Beaumont qui lui donna les lettres sans sceaux qui depuis furent scellées du sceau de la comtesse d'Artois (pièce 4) et celles qui furent scellées de six sceaux (pièce 3).

Elles furent scellées par madame de Beaumont, la demoiselle de Divion, et Jehannette, sa damoiselle. Il fut convenu entre l'accusée et madame de Beaumont que c'est par mademoiselle de Divion que les lettres seraient remises à Robert; et elles le furent en effet à Reuilly en présence de plusieurs cheva-

1. C'était le vieux château de Conches, dont on voit encore les ruines auprès du chemin de fer de Paris à Caen.

2. Dans cet interrogatoire, on remarque la préoccupation de ne pas charger le comte de Beaumont. Quand la malheureuse femme se verra abandonnée et livrée sans espoir à la justice, elle n'aura plus les mêmes ménagements.

liers. L'opération du scellage eut lieu à Reuilly en une garde-robe basse. L'accusée ne sait qui fit, ordonna, dicta et écrivit lesdites lettres.

Ensuite madame de Beaumont lui remit à Reuilly la *note* de la lettre qui depuis fut scellée du sceau du comte d'Artois et de plusieurs autres. Elle emporta cette note à Arras et la fit grossier par Perrot de Sains, son clerc, et ensuite elle la scella à Arras avec la demoiselle en son hôtel, puis elle jeta la note aux chambres aisées. Elle a remis ensuite directement cette lettre au comte de Beaumont.

Elle avait fait savoir à madame de Beaumont qu'elle ne pouvait avoir le sceau du comte d'Artois à moins de trois cents livres. Celle-ci lui avait répondu que, s'il devait coûter mille livres, que elle fît tant que elle l'eût.

Madame de Beaumont lui dit que le roi lui avait dit que si elle qui parle ne lui baillait lesdites lettres, le roi la ferait mourir; et qu'il aimait mieux sa sœur et ses enfants que le duc de Bourgogne. L'accusée lui aurait répondu qu'elle n'avait pas de lettres. La comtesse de Beaumont lui dit alors qu'il fallait s'en procurer, qu'au reste elle saurait bien lui donner des lettres pour être scellées. Alors madite dame, elle qui parle et sa damoiselle essayèrent à plus de quarante lettres du scel du Châtelet pour voir comment elles pouraient sceller et plaquer les sceaux.

Madame de Beaumont lui avait défendu de dire à monseigneur de Beaumont comment ces choses étaient faites. Mais l'accusée croit qu'il le savait bien. Enguerran de Louvaincourt, Perrot de Sains le lui avaient dit, et il savait bien qu'elle avait acheté trois cents livres le sceau au comte d'Artois.

Elle place la contrefaçon des lettres entre la Pentecôte et la Saint-Jean 1330 [1].

§ 15. — AVEUX IN EXTREMIS DE LA DIVION AVANT D'ÊTRE BRULÉE SUR LA PLACE AUX POURCEAUX, LE 6 OCTOBRE 1331.

En présence de : le grand prieur de l'Hôpital, les maréchaux de France, le sire d'Avaugour, le sire de Genville, Mouson de Bléville, Pierre de Cugnières, l'avoué de Therouanne, Gilles Ascelin, Jehan de Chasselier, Raoul Chaillon, Hue Guiéret, sénéchal de Beaucaire, Hugues de Crusy, Pierre Forget, Nicolas Béhuchet, le prévôt de Paris, et M. Guy Chevrier,

Elle déclare que elle et Jehannette, sa meschine, et Jehan Oliette et le père à la femme dudit Jehan, nommé maitre Robert, plaquèrent les sceaux aux fausses lettres où était le sceau de la comtesse d'Artois et celles où étaient les sceaux des baillies, et ledit Robert avait fait les notes d'icelles lettres des baillies, auparavant.

La lettre où était le sceau de la comtesse d'Artois a été écrite par Perrot de Sains, son clerc, scellée par elle-même et ladite Jehannette sans autre personne avec elles. La note de ladite lettre fut lue à Mr Robert d'Artois avant le placage des sceaux. La demoiselle lui fit dire : « Vous suffirait telle lettre si vous l'aviez? » et il dit : « Si je l'avais telle, me suffirait ».

Elle avoue que c'est elle qui a fait écrire à Jacques Rondelet, clerc, la lettre qui depuis fut scellée du sceau

1. Cet interrogatoire est daté du mercredi 14 août 1331.

de l'évêque d'Arras, lequel scel ladite Jehannette plaqua en la présence de ladite demoiselle, qui lui bailla icelui scel que elle avait en une autre lettre.

Monsieur et madame de Beaumont savaient bien que les lettres étaient fausses. Car souvent M. de Beaumont, en présence de madame de Beaumont et aucunes fois à part soi, lui devisait les armes des barons et chevaliers qui vivaient au temps des lettres. Perrot de Sains lui avait d'ailleurs découvert la fausseté des lettres. Lorsqu'il fut en possession des lettres, Robert d'Artois lui donna trois cents livres parisis pour dégager les joyaux de ladite damoiselle, engagés pour l'achat du sceau. Avant que Robert eût les lettres, elle lui dit plusieurs fois : « Monsieur, je n'en ai nulles de ces lettres; mais je les pourchasserai si je puis » ; et puis lui disait ledit monseigneur Robert : « Si je avais telles lettres » et puis lui en devisait les mots, « elles me seraient bonnes; et s'il y avait tels mots » et puis lui devisait autres, « elles ne me vaudraient rien ».

Elle dit plusieurs fois à monseigneur Robert quand il la pressait d'avoir lesdites lettres : « Sire, on les fait, et se charge-t-on moult pour vous et gardez pour Dieu que nul n'en ait mal. Car j'en charge moi et autrui ; » et il lui répondit : « C'est mon droit; il n'y peut point avoir de péché en chose que l'on en fasse, ni nul n'en mourra, n'en sois en doute. J'aimerai mieux mourir et perdre quanque j'ai. » Madame de Beaumont, de son côté, faisait les mêmes protestations en y ajoutant des menaces. « Si vous ne faites tant que nous ayons ces lettres, le roi vous fera mourir, si comme il m'a dit; car je lui ai dit en vous excusant que vous n'aviez nulles desdites lettres; et il me répondit qu'il vous ferait ardoir si

vous ne lui baillez. » Elle affirme la présence de Mme de Beaumont au placage du sceau à une des lettres. Madame Marie d'Orbec n'a été au faire ni au sceller d'aucune lettre à sa connaissance.

M. de Beaumont et Madame la font mourir à leur grand tort. Car elle n'osait éconduire M. de Beaumont tant fort et puissant et bien en cour, et elle l'eût plutôt refusé au roi et à tous ceux du royaume qu'audit M. de Beaumont. Les gens de l'hôtel de M. de Beaumont disaient à ses gens que M. de Beaumont la ferait noyer si elle ne faisait tant qu'elle eût lesdites lettres, si comme Jehannette, sa meschine, lui rapportait.

Une fois que l'on parlait des lettres de la confirmation en la présence de madame de Beaumont, frère Jehan Aubery présent, madite dame de Beaumont dit tels mots : « Damoiselle, qui aurait cette confirmation, voyez ici frère Jehan Aubery qui la porterait bien ainsi à l'abbaye de Sponteval, et mettait ladite dame les mains sous le sercot, et puis les lerrait cheoir en une huche en ladite abbaye et puis dirait que les y aurait trouvées et les rapporterait, si tant était que l'on n'en trouvât pas en ladite huche une autre » que madite dame disait devoir être en ladite huche.

Tout ce qu'elle vient de dire, c'est pour pure vérité, afin de décharger son âme et conscience.

§ 16. — MANŒUVRES DE LA COMTESSE DE BEAUMONT POUR AVOIR UN SCEAU DE PHILIPPE LE BEL. — ÉLOIGNEMENT DE LA DEMOISELLE DE CHAISNES. — DÉPOSITION DU BAILLI DE CONCHES.

Le bailli n'a vu faire aucune desdites lettres ; ne sait qui les fit, ni qui les scella, ni qui fit fausseté. Mais

dit que, quatre jours après que l'arrêt fut rendu à Becoisel en faveur du duc de Bourgogne, le bailli vint à Conches et trouva emmi la salle la demoiselle de Divion, ses demoiselles et plusieurs autres de l'hôtel et parlaient entre elles dudit arrêt : « Dieu garde la compagnie ! » dit le bailli. Il demande ensuite quelle nouvelle il y a de la besogne de son seigneur. La demoiselle répondit que les nouvelles n'étaient mie bonnes ; car le roi avait répondu par arrêt que le duc serait reçu à hommage et ne put souffrir que M. de Beaumont s'aidât des lettres du comte d'Artois ; mais elle en avait une scellée du scel du roi Philippe et des sceaux des pairs de France. Le bailli dit qu'à une pareille lettre il faudrait bien entendre.

Madame de Beaumont était à ce moment à Bailleul ; on la fit revenir. Le bailli reçut de sa bouche l'assurance qu'on trouvait que le roi avait bien jugé, puisque le comte de Beaumont devait être entendu en ses bonnes raisons. Il demanda si la comtesse avait cette lettre dont il avait été parlé par la demoiselle de Divion. Madame de Beaumont répondit que non ; mais elle dit qu'elle voulait voir une lettre scellée du sceau du roi Philippe pour savoir s'il était semblable à celui qu'elle avait. L'évêque d'Evreux, qui se trouvait présent, lui dit qu'il en avait de ce temps et qu'il en enverrait un ou deux à la comtesse.

Le bailli reconnaît que lui-même a donné à Madame de Beaumont une lettre scellée du scel du roi Philippe, dans les circonstances suivantes. Un soir, après souper, à un pré devant la salle de Conches, il vint, et là se trouvaient madame de Beaumont, toutes ses femmes, dames, damoiselles et la demoiselle de Divion. Le bailli était venu de sa maison près d'Orbec

saluer madame, et demanda des nouvelles. Madame de Beaumont dit que la demoiselle de Divion avait, comme elle l'avait dit, une lettre scellée du sceau du roi Philippe où se trouvaient relatées les convenances du mariage de M. Philippe d'Artois, père de monsieur de Beaumont, et de madame Blanche de Bretagne ; mais que ladite damoiselle désirait voir un scel du roi Philippe pour savoir si le sceau ressemblait à celui qu'elle avait. La comtesse rappela que l'évêque d'Evreux avait dit qu'il lui enverrait un ou deux sceaux de ce temps. Le bailli se rappela alors qu'il en avait deux en garde et qui étaient dudit monsieur de Beaumont. Il alla à son coffre, trouva un des deux sceaux, et, de la joie qu'il en eut, il vint en courant l'apporter à ladite dame de Beaumont. Madame de Beaumont le passa à la demoiselle de Divion, qui dit qu'il lui semblait pareil au sien, mais qu'elle avait besoin de les confronter.

Le bailli ne revit plus jamais son sceau.

On lui demanda s'il avait vu des lettres de confirmation scellées du scel du roi Philippe ; il dit que oui. Monsieur lui dit alors : « Or regardez comme on m'a longtemps cancelé mon droit. Voici une lettre qui m'a été apportée de devers Bretagne. Ceux qui me l'ont envoyée craignent et redoutent la partie à qui j'ai affaire. » Il jura que la demoiselle de Divion ne l'avait jamais vue et il la lut mot à mot. C'étaient les termes mêmes de celle qui fut lue au Louvre devant le roi la veille de Pâques fleuries.

Le témoin dit qu'il a manié le sceau, qu'il ne pensait à nul mal, ains avait moult grand joie de ce qu'il oyait et voyait. Dit que, depuis que la Divion fut prise à Conches, il n'a plus vu les femmes Jehannette de Chaisnes et Marotte la Camuse. Il a entendu

dire qu'elles avaient été envoyées par le comte à la loge de la Lande à un manoir qui est au milieu de la forêt. Puis on les a translatées à Domfront [1].

Quand la demoiselle de Divion fut partie de Conches pour venir devers le roi, monsieur de Beaumont l'appela (le bailli) à un soir tout nuit et n'y eut que eux deux qui ouïrent le pussent, et il lui dit : « Baillif, la damoiselle à cette damoiselle de Divion et sa chambrière font trop triste chère laïens et troublent tout cet hôtel de la tristesse qu'elles mènent et m'en font trop mal et disent qu'elles ont trop grand paour; je voudrais trop qu'elles fussent en aucun lieu où elles ne vissent pas tant de gent. » Et le bailli répondit : « Sire, qu'elles soient mises là où il vous plaira. » Alors monsieur de Beaumont lui dit : « Baillif, seront-elles bien chez vous en votre maison? J'avais pensé qu'elles seraient très bien. » Et le baillif répondit : « Sire, oil, j'en ai et aurai grande joie, s'il vous plaît et vous remercie. » Alors monsieur de Beaumont lui dit : « Je me suis avisé qu'à votre maison elles ne seront mie bien. Car il y repaire trop de gens qui ont affaire à vous. Ces baillis ont trop à faire; mais je me suis avisé qu'elles seront très bien à la Lande chez le Verdier, car peu de gent y va. » Et lors, dit le baillif : « Vraiment monsieur, puisque vous voulez qu'elles soient privément, elles seront bien là, car il n'y repaire nuls que la gent de l'hôtel ou ceux qui de par vous y vont, et est hors de presse

1. Ce passage de la déposition est capital; il prouve que Robert avait prémédité l'envoi de la demoiselle de Chaisnes dans un lieu écarté où elle pût à son aise perpétrer la suite des faux nécessaires au triomphe des prétentions de Robert d'Artois.

de gent; mais ne laissez pas à me les bailler à ma maison pour cause que je m'en tienne pour grevé; car grand joie en aurai, car moi et ce que j'ai est tout à vous, s'il vous plaît. » Et le sire répondit : « Je le sais bien, baillif; mais elles iront là où je dis. »

§ 17. — CONTREFAÇON D'UNE LETTRE ROYALE. — AVEUX DE JEHANNETTE DE CHAISNES [1], DEMOISELLE DE LA DEMOISELLE DE DIVION.

Elle accuse la demoiselle de Divion d'avoir scellé plusieurs lettres. Elle l'a vue plaquer les sceaux, les ôter des autres lettres où ils étaient et les mettre en icelles. Elle-même ne faisait qu'aider à tenir le charbon, à chauffer la cire et le coutel quand mestier en était. Elle n'a pas mis la main au scellage.

Perrot de Sains a écrit les lettres, a été présent au scellage de la lettre du comte d'Artois, pas au scellage de la lettre de la comtesse, mais bien Jehan Oliette et son beau-père, lesquels ont été aussi présents au scellage de la lettre aux sceaux des baillies.

La lettre de la comtesse a été scellée à Paris, celle du comte d'Artois à Arras, celle du sceau de la baillie à Paris.

Elle a dit à M. Robert à la Verderie de Conches où on l'avait envoyée, pendant que la demoiselle de Divion fut prise, que les lettres étaient fausses.

Etant en ladite Verderie, M. Thomas Paste vint à elle et lui insinua qu'il était nécessaire d'avoir la confirmation royale. Elle répondit qu'on l'aurait bien si l'on faisait délivrer ladite damoiselle de Divion.

1. Jehannette de Chaisnes eut le même sort que sa maîtresse : elle fut brûlée vive.

Quant à elle, elle aimait mieux que monsieur de Beaumont lui donnât congé de s'en aller pour gagner son pain, et que bien en avait mestier et ne servait illec de rien : « Demeure, lui dit-il, n'aie peur, monsieur ne te faudra pas. Mais fais tant qu'il ait sa confirmation. Car le roi ne délivrera pas la damoiselle avant sa journée passée et, entre deux, Monsieur aura grand besoin d'avoir sa confirmation. Monsieur l'aura bien, si tu veux et si tu le sais bien. » Elle refusa, mais demanda à voir Robert d'Artois.

Celui-ci vint presque aussitôt, lui parla de cette confirmation et lui montra et bailla une lettre de petit volume scellée du sceau du roi Philippe le Bel en cire verte et en lacs de soie, et une autre lettre sans scel qui était grande et large ; il lui dit de faire en sorte que le sceau fût appliqué à la lettre qui n'en portait pas. Jehannette dit alors qu'elle avait peur de la sœur du verdier qui était toujours là. « C'est bien, lui répondit Robert ; je la ferai venir. » Il lui laissa les lettres, qui furent remises en la boîte où il les avait apportées ; il s'en alla et envoya à la sœur au verdier un cheval sur quoi elle alla à lui à Conches où il la manda et puis Jehannette se enferma en sa chambre et descella l'une et mit et plaqua le scel en l'autre. Un jour ou deux après revint Mr Robert. Elle lui montra les lettres qu'il emporta en lui disant : « Jehannette, or garde bien que à nul temps, pour chose qui t'advienne, tu ne dises ces choses à nulle créature ; car si tu le disais, ce serait contre toi ; la malechance cherrait sur toi. » Madame de Beaumont la fit venir à Conches, la manda dans sa chambre et lui dit : « Or Jehannette, Monsieur a-t-il sa confirmation ? — Oui, madame, dit Jehannette, il l'a ; Dieu donne que mal n'en vienne. — N'en aie à paour, dit

madame. Ce n'est mal ni péché de chose que l'on y fasse pour avoir son héritage. Car vous savez et l'avez ouï dire à plusieurs bonnes gens qui l'ont témoigné, que c'est le droit de monsieur d'avoir la contée d'Artois; s'il y a du péché, je le prends tout sur moi. Mais gardez-vous bien que vous ne révéliez cette chose; car la malechance en serait sur vous la première. »

Depuis, monsieur Robert et madame de Beaumont l'ont fait démener de place en place, ci puis là : à la Verderie, à Andayne, à l'Isle de Luzy, puis à Andayne, à Meun, puis vers Foix et vers Aragon; puis elle revint, elle et son mari, à Andayne, puis à Conches de nuit et y fut bien six jours en une chambre bien gardée, au temps que le roi était à la Noë, et depuis envoyée à Cambrai, puis à Namur où elle fut prise. Pendant la détention de six jours à Conches elle disait à la comtesse : « Madame, faites-nous rendre au roi ou nous nous y rendrons. Ma très douce dame, je m'y veux rendre, si monsieur ou vous ne m'y rendez, et lui dire toute vérité de tout ce qu'il demandera que je saurai. Et il convient, madame, que nous nous y rendions mon mari et moi; car nous sommes appelés, et serons, mon mari et moi, bannis si nous ne nous rendons. » Madame de Beaumont lui dit d'attendre les instructions de Robert d'Artois. Elle lui répondit : « Madame, ce serait mal fait si ce n'était assez tôt. Car le roi, qui est si pressé, éloignera et nous n'avons pas de quoi le suivre, et, tout comme il est près de nous, nous nous y pourrions plus aisément rendre. — Ne vous hâtez pas de nous faire dommage, » répliqua la comtesse. Puis, s'adressant au mari de Jehannette : « Amaury, emmenez Jehannette hors du royaume, là où l'on ne vous puisse trouver, et je vous ferai donner et donnerai avant sur

mon propre héritage 300 livres de terres ; » et lui répondit : « Madame, je n'en ferai rien; quand nous serons hors du royaume, nous ne viendrions pas querre votre rente ». La comtesse de Beaumont s'arrangea de manière à la faire partir sous prétexte d'aller parler à Robert vers Cambrai, puis vers Namur où elle pensait pouvoir joindre le comte. Mais elle ne put avoir accès auprès de lui. Son mari n'a rien su de ce qu'elle avait fait.

Elle a vu la demoiselle de Divion faire la démonstration de l'enlèvement et du placage du sceau sur un sceau royal envoyé par le bailli de Conches [1].

§ 18. — GRATTAGE OPÉRÉ SUR UNE DES PIÈCES FAUSSES [2]. DÉPOSITION DE PIERRE TESSON.

Le déposant dit qu'il a eu des doutes sur l'authenticité des lettres, qu'il ne les a pas exprimés et que par conséquent il n'a pas loyalement conseillé son maître.

Environ la Pentecôte dernièrement passée il y a un an (1330), la demoiselle de Divion bailla un *Vidimus* du Châtelet sur le fait de la comtesse d'Artois,

1. Ces déclarations ont été faites en présence du roi en jugement, sa cour garnie de pairs et d'autres, le 17 février 1331.

2. La rature de la lettre dont il est ici question consista à changer le millésime treize cent vingt-deux, qui ne pouvait évidemment convenir au règne de Philippe le Bel, en celui de treize cent deux par le grattage du mot vingt. On peut encore aujourd'hui constater la trace de cette opération sur la pièce originale conservée aux Archives nationales.

auquel *Vidimus* était contenue la teneur d'une lettre à quatre sceaux qu'elle promettait de bailler. Elle déclara qu'elle envoyait son clerc Perrot chercher cette lettre à quatre sceaux vers Cambrai. Dans l'intervalle arriva un autre messager apportant les lettres à six sceaux et une autre lettre de madame d'Artois. Les deux paires de lettres furent apportées par la demoiselle de Divion à Reuilly delès Paris un soir tard, chandelles allumées. Ces lettres furent immédiatement vues et lues devant monsieur et madame de Beaumont et plusieurs autres. Et fut trouvé et lu en la date de ces lettres à six sceaux qu'il y avait écrit vingt-deux, ce qui fut débattu de plusieurs, disant que cela ne pouvait se soutenir. P. Tesson aurait dit, de bonne foi, affirme-t-il, que ce mot de vingt était écrit par erreur et vice d'écrivain et que cela se pouvait corriger; il raconta comment ès lettres du pape et ès lettres de la chancellerie du roi, on fait souvent grandes ratures, quand on y voit erreur ou faute de notaire, soit avant ou après qu'elles soient scellées. Cette nuit tout se passa ainsi et on s'alla coucher.

Le lendemain il vint dîner à Reuilly et après dîner monsieur et madame de Beaumont se retirèrent en la chambre de Louis leur fils. P. Tesson y monta peu après pour aller prendre congé de ses maîtres. Il trouva monsieur qui lisait en un roman accoudé sur le lit; et madame et la demoiselle de Divion, qui étaient sur les pieds du lit, tenaient entre leurs mains cette lettre à six sceaux et lui demandèrent s'il n'avait pas de quenivet : « Je dis qu'oïl et ce que ils en voulaient faire. Ils me dirent qu'ils voulaient ôter le mot de vingt qui était en la date. Je dis que bien, si comme je croyais, pouvait être fait

sans péril. La demoiselle prit mon quenivet et avisait par-dessus la lettre comment elle ôterait ce mot et disait qu'il vaudrait mieux qu'il fût couvert d'encre et je lui dis que ce serait laide chose. Ils me dirent que je le fisse, qui mieux le saurais faire qu'eux, et adonc par mon meschief, non avertissant a péril ni pensant en l'âme de moi, tantôt illec même devant eux, sans autre avis ni délibération querre, ôtai le mot, ainsi qu'il est maintenant, sur quoi monseigneur de Beaumont disait : C'est mal fait vraiment et cuide que vous fassiez mal, je vous le dis bien. Je lui dis qu'il en fît son plaisir. »

§ 19. — VÉRITABLE TENEUR DES LETTRES ROYALES CONCERNANT LE MARIAGE DE PHILIPPE D'ARTOIS. — AVEUX DE PIERRE TESSON.

J'ai eu en ma garde en mon hôtel à Paris cette année passée par l'espace d'environ my an une lettre du roi Philippe, qui mourut en Aragon, scellée en cire verte et en lacs de soie contenant les convenances du mariage de monsieur Philippe d'Artois, et de madame Blanche de Bretagne, et était contenu en icelles convenances que ladite madame Blanche devait être baillée et mise au comté d'Artois, pour accomplir le mariage dedans ou environ quinze mois après la date d'icelles convenances, et il y était encore contenu vers la fin que si ledit Philippe mourait avant son père, demeurant lignée dudit mariage, icelle lignée aurait quatre mille livres de terre en la comtée d'Artois, et n'est pas contenu en icelles convenances que ladite comtée dût venir aux hoirs dudit monsieur Philippe, et

furent faites les lettres en latin et me semble que la date en est l'an 1280 au mois de juillet, et de celui temps ladite madame Blanche devait être livrée au comte d'Artois avant la prochaine Saint-Michel ensuivant en un an.

§ 20. — SUPPLICATION ADRESSÉE AU ROI PAR P. TESSON.

Je vous supplie, mon très cher et pitoyable Seigneur, pour la remembrance de la passion Notre-Seigneur, qui pardonna sa mort et le glorieux pardon qu'il fit à la Magdelaine, que, considéré ma folle ignorance et simplesse et les services que j'ai faits en vingt-cinq ans passés sans reproche, en regard à la grand peine de meschief de cœur, et les dépens que j'ai soufferts tant longuement en votre prison pour ce fait, qui oncques mais en autre cas ne m'advint ni jamais ne m'adviendra si Dieu plaît, il vous plaise avoir pitié de moi, et de votre abondante grâce faire moi pardon de cette fois et commandez qu'on me délivre, comme sur ce j'ai souffert grand pénitence [1].

§ 21. — ROMAN IMAGINÉ POUR EXPLIQUER LA DÉCOUVERTE DES PRÉTENDUES LETTRES ROYALES RELATIVES AU MARIAGE D'ARTOIS. — FAUSSE CONFESSION DU FRÈRE JEHAN AUBERY DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS.

Il commence par rapporter une conversation qu'il aurait eue avec monseigneur Thierry et dans laquelle

1. Il fut livré à la juridiction ecclésiastique. Le procès commença le 19 août 1331. Interrogé à la Tour de Nesle, il comparut devant le roi à Saint-Germain-en-Laye, le 23 août, et fut condamné à la confiscation de ses bénéfices et à la prison (avril 1331).

celui-ci lui aurait affirmé les droits de Robert d'Artois sur le comté. Dans son châtel de Gonnay, l'évêque lui a dit qu'il avait donné à Robert son chastel et tout son bien pour expier le recel de la lettre concernant ses droits.

Vient ensuite l'histoire de la découverte des lettres [1].

La comtesse de Saint-Pol, tante de Robert, aurait dit qu'il était venu à sa connaissance que les lettres relatives au mariage de Philippe d'Artois et de Jeanne étaient conservées en une abbaye de nonnains de Bretagne, nommée Hambout. Le moine, sur l'avis du conseil du comte de Beaumont, fut envoyé à la recherche de ces pièces. Il alla trouver le duc, qui était alors à Châteauciaux et qui lui donna des lettres de recommandation pour les abbés et abbesses de ses domaines. Il fut reçu moult bénignement dans l'abbaye des Frères. On le laissa regarder et chercher en toutes les huches et tous les coffres de la trésorerie et secrétairerie. Il ne trouva rien. De là il alla trouver l'abbesse de Hambout. Les anciennes du couvent lui racontèrent que l'on disait autrefois que jamais le duc de Bretagne ne donnerait sa fille Blanche au fils du comte d'Artois si les enfants qui naîtraient d'eux n'étaient hérités du comté d'Artois.

Là aussi le moine Aubery dit avoir fouillé en toute liberté dans les huches, sans succès; alors il se désespéra. L'idée lui vint de s'adresser au sire de Derval, un vieillard qui passait pour avoir été moult aimé anciennement des seigneurs de Bretagne. Mais il se trouva que ce bon seigneur venait de trépasser et que ses papiers avait été transportés chez gens de religion.

1. Il y a dans tout ce roman une prodigieuse audace et une imagination endiablée.

Alors le moine commence à chevaucher par le pays, à parler aux gentilshommes et aux gens de religion partout où il les trouve en s'enquérant ; il recueille des anciens des témoignages favorables à la recherche, mais aucune pièce écrite. Il allait quitter la Bretagne, tout grevé et ennuyé de ce qu'il ne trouvait rien, quand vint à lui une personne d'icelui pays, honneste et de bon lignage. Elle demanda à parler à part au moine et à lui faire des révélations sous le sceau du secret de la confession.

Lors elle traist de son sein un écrin carré de cuir ferré et en traist une lettre scellée du roi Philippe. « Quand je eus vu la lettre et vu dedans que c'était ce que je quérais, je m'agenouillai et joignis les mains au ciel et dis *Te Deum laudamus* tout au long en baisant toujours le scel de ladite lettre et larmoyais toujours de joie ; car oncques à jour de ma vie je n'eus si grande joie que j'eus quand je l'eus vue et lue. »

Il demande à celui qui a baillé la lettre d'où elle vient. L'autre refuse de s'expliquer. Frère Aubery l'invite à le suivre auprès de Robert d'Artois, qui lui fera moult grande joie. Il répondit qu'il n'avait que faire d'encourir la male volonté de la reine et de ses amis ; car il savait bien que pour cette chose l'on avait pris une demoiselle à Paris, qui devait avoir baillé lettres à monsieur de Beaumont de par l'évêque d'Arras. Le moine Aubery remit le précieux document à Robert d'Artois après la Saint-Martin d'hiver à Évreux. Il le pria de garder le secret sur la provenance de la lettre. « Je le fis pour ce que je suis pauvre homme de pauvre religion et avais paour de moi et de mes frères de mon ordre que ils n'encourissions la malivolence des riches hommes qui

bien nous font et nous soutiennent par leurs aumônes. »

§ 22. — HISTOIRE VÉRITABLE DE LA REMISE DES LETTRES. AVEUX DU FRÈRE JEHAN AUBERY.

A déclaré qu'il a reçu la lettre incriminée sous le scel de confession d'une personne qui, en secret et sous scel de confession, la lui a baillée. S'il est vu et déterminé par maîtres de théologie et docteurs en décret qu'il doive et puisse nommer et révéler la personne qui lui a baillé cette lettre, il est prêt à faire son devoir.

Le mardi 30 juillet, astreint par le conseil de sages et bons clercs, il révèle ce qui suit : Il a été, il est vrai, en Bretagne, mais c'est tout ce qu'il y a de vrai dans sa déposition antérieure. « Quand je retournai en revenant à Paris, mondit seigneur le comte de Beaumont fut à l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux et je aussy, et illeucques me manda par J., valet de chambre, que je allasse parler à lui, qui fit les valets être hors de cette chambre et demeura tout seul lui et moi. Et lors il me dit : « Frère Jehan, gardez en secret et en confession ce que je vous dirai et montrerai. Je lui octroyai et jurai que si ferais-je volontiers. Adonc il traist une lettre d'un écrin, qui était scellée du scel du roi Philippe le Bel, en cire verte, et me la bailla pour la lire et la lus et eus très grande joie. Puis, je lui demandai dont il l'avait et qui la lui avait baillée, qui me répondit que une bonne personne la lui avait baillée et apportée, et lors je dis que il devait bien Dieu louer qui si bien lui avait envoyé à point ce

qu'il demandait. » Robert d'Artois lui recommanda le silence. « Après que j'eus lu ladite lettre et baisée de la joie que j'avais de la voir, je la lui baillai et il la mit en son écrin et puis me partis de lui. »

Après environ la mi-carême, mondit seigneur me dit que monseigneur le Roi le pressait trop souvent de lui amener celui qui cette lettre lui avait baillée, et comme il ne pouvait l'avoir aussitôt que le roi voulait, il me dit de dire et avouer que je lui avais baillé cette lettre. S'il s'est parjuré, ç'a été pour sauver l'honneur du noble sang royal [1].

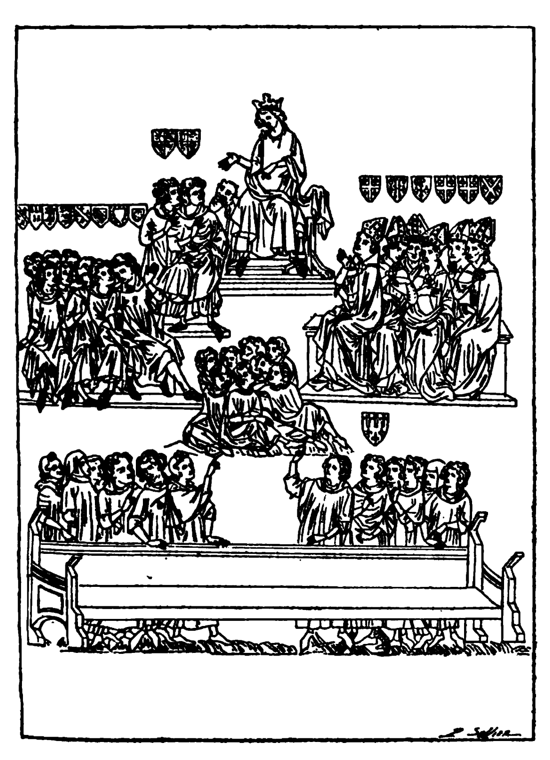
§ 23. — FUITE DE ROBERT D'ARTOIS (1331).

(Grandes Chroniques.)

Quand Robert d'Artois vit comment les choses allaient, si se départit moult confusément [2]. Assez

1. Cette scène se place, d'après le contexte, après que le comte de Beaumont eut refusé de renoncer à se servir de ces lettres. Le procès du moine Aubery en cour d'Église commença le 6 juillet 1331. On ne sait ce que devint ce personnage.

2. Pour bien se rendre compte de tous les faits qui concernent ce curieux épisode, il faut suivre, à travers toutes les dépositions qu'on vient de lire, l'action de la justice royale. Philippe VI, par un arrêt rendu à Bécoisel, avait admis le duc de Bourgogne à lui prêter hommage pour le comté d'Artois, tout en réservant les droits de Robert. Lorsque Robert présenta les lettres fausses, le duc de Bourgogne demanda à les examiner. Le roi, de son côté, regarda les lettres, « et fit voir à grand diligence » les sceaux et les écritures « par personnes qui en telles choses se peuvent et doivent connaître, en notre



La cour des pairs siégeant dans le procès de Robert d'Artois.
(Bibliothèque nationale, ms. fr., n° 18437. Procès de R. d'Artois.)

tôt après, le comte de Foix prit sa mère, laquelle était sœur de Robert d'Artois et la fit mettre en un

présence et en la présence de notre conseil ». On y trouva plusieurs grandes faussetés et soupçons de faussetés. Le roi en personne montre alors les lettres à Robert, lui présent seulement, lui fait part « des soubçons et faussetés » qui étaient et apparaissaient évidemment dans lesdites lettres, et le prie de cesser d'user de celles. Robert ne cède pas. Le roi fait faire un nouvel examen par plusieurs prélats et barons du lignage de Robert par une fois, par deux et par plusieurs fois. La demoiselle de Divion d'autre part dit à Robert en présence du roi que toutes les lettres dont il usait étaient fausses; les sceaux avaient été plaqués par elle, sauf celui de la lettre confirmatoire, qui avait été mis par Jehannette, sa demoiselle. Le roi lui montra que la lettre qu'il disait émaner de feu Robert, comte d'Artois, son aïeul, était regrattée en la date. Robert ne se rendant pas, le roi le fit appeler et ajourner en sa cour.

Devant la cour suffisamment garnie de pairs et Robert étant présent, le procureur du roi découvrit les procédés de supercherie dont on avait usé et invoqua le témoignage de la demoiselle de Divion et d'autres personnes. Il rappela les démarches personnelles du roi envers Robert et requit que ledit Robert eût à répondre s'il voulait user de ces lettres ou non. Robert eut recours à des échappatoires. Il fit dire qu'il croyait ses lettres valables et que, s'il supposait qu'il y eût quelque fausseté, il n'avait pas l'intention d'en user. Il déclara n'avoir pas d'autre réponse à faire et requit qu'on lui fît droit. Sur la réquisition du procureur, la cour rendit alors un arrêt par lequel Robert fut mis en demeure de répondre conformément à la formule énoncée par le procureur. « Lequel Robert, conseillé et en délibération avec son conseil, dit qu'il ne voulait plus user desdites lettres. » Sur la réquisition du procureur de prononcer, la

sien château (Sauveterre) en prison, pour la cause qu'elle vivait trop jolivement de son corps, à la grande confusion et vilenie de son lignage. »

§ 24. — FOLIE FURIEUSE DE ROBERT D'ARTOIS. — SORTILÈGES ET ENVOUTEMENTS. — DÉPOSITION DE FRÈRE HENRI DE SAGEBRAN [1] DE L'ORDRE DE LA SAINTE-TRINITÉ, CURÉ DE L'ÉGLISE DE BUSI, DU DIOCÈSE DE LIÈGE, DEVANT L'OFFICIALITÉ DE PARIS (30 janvier 1335).

(Procès de Robert d'Artois.)

Ledit monseigneur Robert [2] est un homme si muable et si variable, que où il fera faire son lit, lendemain il le fera faire en un autre lieu, et se boute hui en un hôtel, et demain en un autre, et ce fait-il chacun jour et par plusieurs fois; il demeure bien en une chambre tout seul par soi, la chambre fermée sur lui, sans que nulle personne n'ose aller chez lui

cour rendit un arrêt qui déclara les lettres fausses et ordonna qu'elles fussent dépecées et cancellées. Ce qui fut fait immédiatement en présence du roi, dudit Robert, devant la cour suffisamment garnie de pairs (23 mars 1331). Robert d'Artois aura désormais recours à d'autres moyens.

1. Vers la Saint-Jean-Baptiste 1333, Robert d'Artois avait fait des ouvertures au frère Henri, qu'il avait attaché à sa personne; il lui demanda de lui faire un de ces brevets redigés d'après une certaine formule et écrits d'une certaine encre et que, d'après une superstition alors en vogue, il suffisait de placer sous le chevet de la personne à qui l'on en voulait pour la faire dormir.

2. Robert d'Artois, après avoir séjourné quelque temps à Argenteau-sur-Meuse, s'était alors réfugié à Namur.

et y demeure souvent par l'espace d'un demi-jour; et par plusieurs fois. Un jour que monseigneur Robert était tout seul en sa chambre, ledit frère Henry et les autres qui étaient, croyant qu'il parlait tout seul aussi comme si il parlait aux oiseaux, et dit qu'il y avait chardonnerets, pinsons et autres oiseaux, et comment qu'ils ouïssent bien la voix, toutefois ne pouvaient entendre ce qu'ils disaient. Si ennuyait fermement audit frère Henry et Messire Hue Desjardins qui présents y étaient, hors de la chambre et à tous ceux de l'hôtel; car la viande qui était appareillée pour le dîner se perdait, pour la demeure. Ledit frère Henry dit audit monseigneur Hue, de monseigneur Robert : « Monseigneur fait perdre la viande pour parler aux oiseaux; » et Messire Hue Desjardins répondit : « Certes, frère Henry, il ne parle mie aux oiseaux, il parle au diable. » Item dit ledit frère Henry que quand ledit monseigneur Robert parle aux gens, il a un anneau qu'il met toujours de doigt à autre et regarde toujours la pierre, et dit ledit frère Henry que la pierre est vermeille; mais il ne sait si il y a en la pierre empreinte ou écriture.

Monseigneur Robert dit audit frère Henry : « Je vous dirai toute la vérité et tout mon secret. » Adonc ledit monseigneur Robert ouvrit un petit écrin, lequel écrin il qui parle n'avait oncques mais vu, et va traire une image de cire enveloppée en un couvre-chef crepé, laquelle image était à la semblance d'une figure d'un jeune homme et était bien de la longueur d'un pied et demi, ce lui semble, et si le vit bien clairement. Il avait autour le chef semblance de cheveux aussi comme un jeune homme qui porte chef, et y volt un peu toucher ledit frère Henry. Si dit

monseigneur Robert : « N'y touchez, frère Henry, il est tout fait et cestuy est tout baptisé; l'on le m'a envoyé de France tout fait et tout baptisé; il n'y faut rien à cestuy et est fait contre Jehan de France et en son nom pour le grever; ce vous dis-je bien en confession, mais je en voudrais avoir un autre que je voudrais qu'il fût baptisé. — Et pour qui est-ce, dit frère Henry. — C'est contre une diablesse, dit monseigneur Robert, c'est contre la reine, non pas reine, mais une diablesse; car tant comme elle vive, elle ne fera bien, ne fera que me grever, ni ja qu'elle vive je n'aurai ma paix, mais si elle était morte et son fils mort, j'aurais ma paix tantôt au roi. Je lui ferai faire tout ce qu'il me plaira, je ne m'en doute mie; si vous prie que vous me le baptisiez; il est tout fait, il n'y faut que le baptême; j'y ai tout près les parrains et les marraines, et quanque il y a métier fors le baptême. » Si lui répondit : « Sire, par mon serment je ne le saurais faire. » Dont lui dit monseigneur : « Il est trop aisé à faire; il n'y faut faire que comme à un enfant baptisé, et dire les mots qui y appartiennent; car tout le surplus est fait. — Si, répondit frère Henry, vraiment sire, je n'en ferai rien, ni rien n'en saurais faire; ce n'est pas chose où vous dussiez prendre ou avoir créance, ni je n'y crois point, ni rien n'en ferai. Parlez, parlez à bons clercs; ce n'est pas chose qui appartienne à si hauts hommes que vous; vous le voulez faire sur le roi et sur la reine qui sont les personnes du monde qui plus vous peuvent ramener à honneur. » Et monseigneur Robert répondit : « J'aimerais mieux étrangler le diable, que si le diable m'étranglait; si me pourchassez donc, dit monseigneur Robert, aucun autre qui le sache faire, et je le ferai riche à tou-

jours. » Si lui dit frère Henry : « Je ne sais qui en sache, ni point ne vous en pourchasserai; mais, puisque vous le voulez ainsi faire, envoyez querir celui qui baptisa l'autre que vous m'avez montré. » Si lui dit monseigneur Robert : « Celui qui le baptisa n'est pas en ce païs. — Où est-il donc? dit frère Henry; d'où vous est donc venu celui qui est baptisé ? — Il est venu de France, » dit monseigneur Robert. Atant cessèrent ces paroles. Si dit lors ledit monseigneur Robert audit frère Henry : « Ores puisque vous ne voulez faire ni pourchasser qui le fasse, toutefois je vous prie, sur le serment que vous avez à moi, que vous le teniez en confession et en secret sans révéler à nulle personne pour nulle chose du monde qui en puisse advenir [1]. »

§ 25. — LE ROI SÉVIT CONTRE SA SŒUR.

(Grandes Chroniques.)

La femme de messire Robert d'Artois, sœur du roi de France, fut soupçonnée et ses fils aussi d'aucuns voults qui avaient été faits, et pour cette cause elle fut mise en prison au chastel de Chinon en Poitou et ses enfants furent menés en Nemours en Gâtinais et là furent en prison.

1. A la suite de ces nouvelles révélations, dont l'effet était aggravé par la mort de plusieurs personnes de la famille royale, Robert d'Artois, déclaré ennemi mortel du roi et relancé par les sergents de Philippe VI, se décida à aller porter auprès d'Edouard III sa rancune et ses projets de vengeance.

III

COMMENCEMENTS DE LA GUERRE DE CENT ANS. JACQUES ARTEVELD ET LA FLANDRE. ÉDOUARD III VICAIRE IMPÉRIAL ET ROI DE FRANCE. CADSAND ET L'ÉCLUSE. — TRÊVE D'ESPLECHIN.

(1336-1340)

---

§ 1. — LA GUERRE MISE EN DÉLIBÉRATION DANS LE PARLEMENT DE WESTMINSTER (1337).

(Froissart.)

Adonc le jeune roi d'Angleterre [1], qui voyait la bonne volonté de ses hommes, par le bon conseil qu'il eut, fit une grande assemblée à Londres pour avoir un parlement, au palais de Wesmoustier, des prélats, des nobles et des consauls des bonnes villes d'Angleterre, et pour avoir conseil sur ce à savoir qu'il en pourrait et devrait faire. Quand tous furent

1. Édouard III, après avoir écarté sa mère du gouvernement et avoir fait juger et mettre à mort Roger Mortimer, avait illustré les commencements de son règne personnel par des campagnes heureuses contre les Écossais, sur le roi desquels, David Bruce, il avait conquis plusieurs places.

venus, Londres fut moult fort garnie de peuple; car encore avec tous ceux qui étaient écrits et mandés, vinrent moult d'autre peuple pour apprendre des nouvelles; car la matière leur semblait moult grande.

Or se fit ce conseil au palais de Wesmoustier, et fut toute la plus grande salle remplie des prélats, des nobles et des consauls des cités et des bonnes villes d'Angleterre. Et là fit-on tout homme asseoir sur escabeaux, pour chacun voir le roi plus aise, lequel était assis en pontificalité, en draps royaux et la couronne en tête, tenant son sceptre royal en main. Et plus bas deux degrés, siégeaient prélats, comtes, et barons; et encore dessous avait plus de six cents chevaliers. Et de ce rieule siégeaient les hommes des cinq ports d'Angleterre, et les consauls des cités et bonnes villes du pays. Quand tous furent aunés et assis par ordonnance, ainsi qu'ils devaient être, on fit silence.

Adonc se leva un clerc d'Angleterre, licencié en droit et en lois, et moult bien pourvu de trois langages, de latin, de français et du langage anglais, et commença à parler moult sagement. Et était messire Robert d'Artois delès lui, lequel l'avait informé, trois ou quatre jours devant, de tout ce qu'il devait dire. Il parla atempréement et remontra tout en haut, et en anglais, à la fin qu'il fût mieux entendu de toutes gens, car toujours sut-on mieux ce qu'on veut dire et proposer en un langage où on est d'enfance introduit qu'en un autre, tous les points et les articles desquels messire Robert d'Artois les avait, le roi, le clerc et aucuns seigneurs, informés; et comme prochain le roi, leur sire, à l'instance de qui ils étaient là venus et assemblés, était de l'héritage et de la couronne de France. Et quand il eut remontré la parole



Portrait d'Édouard III. (Mss. de Froissart, nº 6474.)

tout au long, par grand avis et par bon loisir, tant que tous l'avaient volontiers ouï, il leur demanda au nom du roi à savoir conseil de toutes ces choses.

Les seigneurs et les prélats regardèrent l'un l'autre, et firent silence un espace que nul ne parlait; mais grande murmuration avait entre eux. Il m'est avis, selon que je suis informé, que la réponse à faire fut chargée et tournée sur le comte Henri de Lancastre[1] pour le plus prochain que le roi eût là. Lui qui fut bien avisé de répondre et tantôt conseillé, dit ainsi, en honorant le roi et tous les seigneurs : « Je conseille de ma partie que cette besogne soit mise en souffrance, tant que le roi notre sire ait envoyé suffisants hommes de son royaume par delà la mer pour parler au comte de Hainaut, de qui fille il a, qui pour le présent est notre chère dame reine d'Angleterre, et à messire Jehan de Hainaut, son frère, qui sont deux princes sages, vaillants et de bon conseil. Et tout ce que ces deux en conseilleront, les ambassadeurs retournés en ce pays et nous remis ensemble, et la réponse et la parole des dessus dits ouïes, nous procéderons sus sans nulle faute. » Quand le comte Henri de Lancastre au Tors col eut parlé, ils répondirent tous d'une voix : « Il dit bien. »

1. Henri, dit au Tors col, comte de Lancastre, fils d'Edmond de Lancastre, fils puîné de Henri III et de Blanche d'Artois, épousa en secondes noces Alix de Joinville, fille de Jean de Joinville, sénéchal de Champagne. Mort en 1345.

§ 2. — L'AMBASSADE ANGLAISE AU COMTE DE HAINAUT [1] (1337).

Quand les ambassadeurs [2] furent venus à Valenciennes, ils se logèrent sur le marché à leur aise en trois hôtels, au Chine, à la Bourse et à l'Hôtel à la



Sceau de Jean de Hainaut.
(Archives nationales, nº 10410; grandeur de l'original, 0m,085.)

Clef. Pour ces jours était le comte de Hainaut en l'hôtel de Hollande, et gisant au lit de la maladie des gouttes. Tantôt lui fut signifié que les seigneurs d'An-

1. Le comte de Hainaut avait sur le cœur l'offense que lui avait faite le roi de France en rompant le mariage projeté entre sa fille et le fils du duc de Brabant, auquel le roi Philippe VI avait donné sa propre fille.

2. L'évêque de Lincoln, Henri de Burgesh, Richard de Stamford, maître Robert Weston, envoyés par le roi d'Angleterre.

gleterre étaient venus; il envoya devers son frère qui était à l'hôtel de Beaumont, qui là se tenait aussi. Pour l'amour du comte, messire Jean de Hainaut vint tantôt devers son frère, qui lui dit la cause pourquoi il l'avait demandé et qu'ils auraient nouvelles; car là étaient venus ambassadeurs d'Angleterre de par le roi son fils. Ainsi que le comte le dit, en advint. Car l'évêque de Lincolle et les deux barons, quand ils se furent rafraîchis et appareillés, ainsi comme à eux appartenait, s'en vinrent en l'hôtel de Hollande. Ils trouvèrent le comte de Hainaut et son frère et madame la comtesse et des chevaliers du pays, qui les accueillirent doucement, ainsi bien le surent faire. Et entrèrent ces seigneurs d'Angleterre dans la chambre du comte, lequel était pour cette heure levé, vêti et paré moult richement, et séait sur une chaière moult bien aournée; car il ne se pouvait soutenir sur ses pieds. Il reçut ces seigneurs d'Angleterre l'un après l'autre moult humblement. Et aussi tous s'inclinèrent et lui firent la révérence et à la comtesse aussi et à messire Jean de Hainaut, et puis montrèrent les lettres de créance qu'ils avaient apportées. Le comte les fit lire devant lui par un sien clerc, et quand il eut ouï la créance, il fit toutes gens vider hors de la chambre, réservé son frère et les Anglais, et leur dit : « Or sus, dites ce dont vous êtes chargés et vous serez ouï. »

L'évêque de Lincolle commença à parler pour tous et dit : « Très cher sire, nous sommes ci envoyés de par votre fils le roi d'Angleterre et son conseil, à savoir ce que vous direz de une nouveauté qui est promue en l'hôtel d'Angleterre, et ce que vous en conseillerez à faire. Le roi, notre sire, est informé moult avant et tout acertes de messire Robert d'Artois, qui

pour le présent se tient et demeure dalès le roi en Angleterre, que de la couronne de France et de l'héritage, il devrait être héritier, qui droit et raison lui ferait. Et les points de la proximité, ils sont tout clairs, ainsi que bien les savez. Car le roi votre fils est fils de la sœur au roi Charles de France, dernièrement mort. Ainsi par ce point est il son neveu, et plus prochain d'un degré de la couronne de France que n'est le roi Philippe, fils du comte de Valois; car il n'était que cousin germain du roi Charles ainsi que bien le savez. Et par cette cause, nous sommes envoyés devers vous, pour voir et savoir que vous en répondrez; car votre fils, notre sire le roi, est conseillé et ému à mettre en avant le calenge de France. Tous ses hommes lui offrent corps et chevance, mais il ne veut pas entreprendre si très grande chose que de défier le roi de France, et de renvoyer son hommage des terres qu'il a relevées à Philippe de Valois comme à roi de France, si vous ne le conseillez, car de ce et de toutes choses il veut ouvrer par votre conseil. »

Quand le comte de Hainaut eut ouï l'évêque de Lincolle ainsi parler, il férit sa main sur la poie de la chaière sur laquelle il séait, et pensa un petit, et dit : « Vous tous ainsi qui ici êtes, vous nous soyez les biens venus. Vous demeurrez dalès nous trois ou quatre jours, et vous rafraîchirez; et nous penserons sur ces besognes et regarderons, en considérant toutes choses, lequel en est bon à faire, et adonc vous en serez répondus. » Ils répondirent tout de suite : « Monseigneur, nous ferons votre plaisir. » Après, ils entrèrent en autres paroles et alors demanda le comte de l'état de son fils le roi et de sa fille, et des ordonnances d'Angleterre et comment on s'y ordonnait.

A toutes ces demandes et paroles l'évêque de Lincolle et les barons répondirent bien et sagement, et tant que ledit comte s'en contenta. Adonc vint là la comtesse, qui était retraite en ses chambres, quand les seigneurs se mirent ensemble pour parler de conseil et honora moult grandement ces Seigneurs d'Angleterre, et leur demanda de son fils et de sa fille, et à tout ils répondirent bien et à point. Et demeurèrent ce jour au dîner dalès la comtesse et messire Jean de Hainaut, qui leur fit là et ailleurs la meilleure compagnie qu'il put, et leur donna deux dîners et deux soupers moult solennels, sur cinq jours qu'ils furent là. Et tous les jours ils étaient de dîner et de souper ou avec le comte, ou la comtesse sa femme, ou messire Jean de Hainaut.

Au cinquième jour, ils furent répondus de la bouche du comte qui leur dit, après les requêtes que faites avaient : « Beaux seigneurs, vous direz ainsi à notre fils d'Angleterre que nous lui savons bon gré de ce qu'il a envoyé devers nous fiablement pour remonstrer l'entrée de son information, et qu'il pèse la matière et fasse doute des avenues, car ce n'est pas petite chose voirement à défier le royaume de France. Mais, en venant au fait, il est tout clair que mon fils le roi d'Angleterre est plus prochain voirement d'un degré de la couronne de France et de l'héritage que n'est Philippe de Valois. Et plus cher aurions ce profit pour notre fils, qui a notre fille et pour ses enfants, que nous ne ferions pour Philippe de Valois; et qui oncques rien n'emprit, rien n'acheva. Vous direz ainsi à notre fils d'Angleterre, de par nous, et à son conseil, que tout le bon droit qu'il sent à avoir en l'héritage et couronne de France, il le demande et calenge. Nous l'aiderons et conforte-

rons en toutes choses. Nous y sommes tenu et le voulons faire si avant que notre puissance se pourra étendre; mais c'est petite chose de nous et de notre pays, encontre la puissance du royaume de France. Pour ce faut-il que votre sire notre fils, avant qu'il entreprenne si grande chose que de renvoyer son hommage au roi de France et le défier, qu'il vienne par deçà la mer, accompagné de son conseil, et il aura avec lui Jean mon frère qui le adressera de ce qu'il pourra, et iront devers le duc de Brabant, cousin germain à mon fils d'Angleterre, et à son frère de par sa sœur le comte de Gueldres, et aussi au marquis de Juliers, et acquière amour et alliance à eux. Et s'il peut avoir le confort et l'aide des Allemands avec la sienne, il pourra bien adonc défier le roi de France et demander son droit; mais toutefois nous disons et mettons avant que rien n'en fasse, qu'il sache la volonté de ceux que je vous ai nommés. Et voilà le conseil et la réponse sur votre demande, que je vous donne. » Ces seigneurs d'Angleterre généralement répondirent et dirent : « Grand merci, et nous ouverons d'après votre conseil. »

Ils prirent congé au comte et à la comtesse et à messire Jean de Hainaut, et se départirent de Valenciennes, et retournèrent arrière à la mer par le chemin qu'ils étaient venus; car on croyait partout que le roi d'Angleterre les eût envoyés en Hainaut pour voir le comte, lequel n'était pas bien haitié. Ils vinrent à Wissan, et entrèrent là en les vaisseaux d'Angleterre qui les attendaient [1], et puis désancrèrent

1. Les envoyés, avant de retourner à Londres, avaient été trouver le duc de Brabant à Leew, puis le duc de Gueldre, qui avaient promis leur secours.

et cinglèrent vers Angleterre et furent tantôt à Douvres. Et exploitèrent tant qu'ils vinrent devers le roi et son conseil; et leur recordèrent tout ce qu'ils avaient ouï, vu et trouvé au comté de Hainaut.

§ 3. — L'AMBASSADE ANGLAISE AUPRÈS DE L'EMPEREUR LOUIS DE BAVIÈRE (1337).

Et quand le roi d'Angleterre vit entamés si grandement les cœurs de tels trois grands seigneurs comme ils étaient, en réconfortant ses besognes, il en fut plus liès et tous ses consauls. Et se fondèrent en partie sur les paroles et avis du comte de Hainaut, et conseillèrent au roi que s'il voulait envoyer hâtivement devers le roi d'Allemagne un prélat et deux ou trois grands barons et sages, pour aider à traiter cette besogne et pour savoir quel semblant le dessusdit en ferait, il le fît. Et en fut chargé spécialement l'évêque de Lincolle, qui volontiers et liéement entreprit le voyage pour l'amour du roi. Et avec lui allèrent messire Richard de Stanfort, le sire de le Ware et le sire de Multonne. Et montèrent en mer au havre de Tamise à Londres, et cinglèrent tant qu'ils arrivèrent en Hollande à Dourdrech, et firent mettre leurs chevaux et leurs harnais hors des nefs, et se rafraîchirent là par deux jours. Le troisième s'en partirent et chevauchèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Coblentz, là où l'empereur et l'impératrice se tenaient, qui les messagers du roi d'Angleterre reçurent à grande joie. Et emportaient ces seigneurs en deniers tout appareillés cent mille florins pour tenir leur état et pour donner des dons là où il appartiendrait à faire. Car bien savaient que

Allemands sont durement convoiteux et ne font rien si ce n'est pour les deniers. Louis de Bavière, roi d'Allemagne et empereur des Romains pour le temps, n'avait mie adonc en trop grande chèreté le roi de France, et s'accorda assez tôt à conforter et conseiller le roi d'Angleterre. Et répondit aux messagers anglais, si tôt comme ils eurent dit et conté ce pourquoi ils étaient là venus, que, selon l'ordonnance d'Allemagne, le roi d'Angleterre avait grand droit à la couronne de France; et puisque le roi anglais se retraiait devers lui par fiableté, et pour son droit aider à soutenir et à garder, il ne l'èn devait mès faillir. « Si direz, ce dit l'empereur, au roi d'Angleterre que fiablement il me vienne voir, et jouer et ébattre devers moi; il s'accointera des Allemands qui bien en cette besogne le pourront aider, et je l'en aiderai à accointier. » L'évêque de Lincolle et les chevaliers d'Angleterre furent de ces réponses tout joyeux, et se partirent amiablement de l'empereur et de l'impératrice, Madame Marguerite de Hainaut, qui au partir en eurent beaux dons et grands joyaux. Et s'en revinrent arrière en Angleterre et recordèrent au roi comment ils avaient exploité.

§ 4. — INTERDICTION DE L'IMPORTATION DES LAINES FLAMANDES EN ANGLETERRE.

Le roi d'Angleterre, qui acquérait amis à tous lès, pour ses besognes embellir, entendait que le comte de Flandre tenait ouvertement soudoyers et écumeurs sur mer, qui côtoyaient parfois Angleterre; et, quand ils voyaient leur plus bel, ils s'abandonnaient à gagner un vaisseau ou deux, s'ils le trou-

vaient. Dont mit le roi d'Angleterre gens sur mer pour son pays et les marchands défendre et garder des périls aux écumeurs de mer. Encore fit le roi anglais, par l'ordonnance de son conseil et pour contraindre les Flamands et mettre en son danger, clore tous les pas d'Angleterre et défendre que nul n'envoyât, vendît ni amenât nulles laines anglaises en Flandre, ni aux Flamands, afin qu'ils n'eussent de quoi draper. Et les fit le roi toutes en son nom acheter et amener en certains lieux pour lui et sur lui et ses gens payer. Mais nulles n'en venaient en Flandre, dont la draperie et le gaagne du métier commença moult à affaiblir et à amoindrir et moult de menues gens à appauvrir, car on n'avait en Flandre de quoi draper, et sans la draperie c'est un pays qui petitement se peut déduire. Et vuidaient les honnêtes hommes du comte de Flandre et venaient en Hainaut en Artois et en Cambrésis, mendiant par défaute du gaignage. Et mandait bien le roi d'Angleterre, tous les jours, aux Flamands qu'il leur torrait leur profit et la marchandise, s'ils n'étaient de son accord. De quoi les bonnes villes de Flandre eurent par plusieurs fois moult de parlements ensemble, à savoir comment ils s'en maintiendraient. Et voulaient bien aucuns qu'ils tinssent à amour le roi d'Angleterre; car plus de profit leur pouvait venir de ce côté que de France. Mais le comte de Flandre, leur sire, était le plus à leurs consaux et parlements, et brisait tous leurs propos qui bons étaient au commun profit du pays en tant que d'être contraires à la couronne de France.

§ 5. — CONFÉRENCES DE VALENCIENNES. — PHILIPPE VI REFUSE DE S'Y FAIRE REPRÉSENTER.

Or advint aussi que le pape Bénédic et le collège de Rome qui lors se tenaient à Avignon, par la promotion et pourcach d'aucunes bonnes gens seigneurs et dames, de qui j'ai ouï nommer le roi de Béhaigne, le duc de Lorraine, le comte de Bar et le comte de Namur, et madame Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut, et madame la comtesse de Soissons, femme de monsieur Jean de Hainaut, et madame de Garanez, sœur du comte de Bar, qui était mariée en Angleterre au comte de Penebrucq (Pembroke), qui les périls et les guerres redoutaient entre leurs prochains de France et d'Angleterre et les mésavenues qui venir en pouvaient, envoyèrent deux cardinaux à Paris pour traiter devers le roi Philippe qu'il se voulût accorder à ce que un parlement des deux rois se fît et mît ensemble de leurs plus grands barons et plus sages, et ouïssent les Français les demandes du roi d'Angleterre; et si aucuns droits avaient en l'héritage de France, par le bon avis de ceux qui chargés en seraient, satisfaction et apaisement lui en fussent faits. Tant traitèrent les cardinaux au roi de France, avec leurs bons moyens, qu'il s'assentit à ce que parlement s'en fît. Et fut cette chose tant demandée que le roi d'Angleterre s'y accorda; et devait envoyer à Valenciennes gens suffisants pour lui, à ouïr et répondre aux ententes des Français. Et le roi de France devait aussi là envoyer gens de par lui, bien fondés et avisés de répondre aux opinions et demandes des Anglais. Et devaient ceux-là y être puissants d'accorder les deux rois, par l'avis et con-

seil du comte Guillaume de Hainaut, devant qui toutes les besognes seraient proposées.

Adonc envoya le roi d'Angleterre par delà la mer dix chevaliers bannerets de son pays et dix autres et l'évêque de Lincolle et celui de Durham, et vinrent à Valenciennes, et ces seigneurs d'Angleterre allaient de l'un à l'autre, et souvent visitant le comte Guillaume de Hainaut, qui par heures était moult grevé de la maladie des gouttes, et se logeait en l'hôtel de Hollande. Et attendaient ces seigneurs les barons et seigneurs de France que le roi Philippe y devait envoyer, et point ne venaient, dont ils étaient durement émerveillés à quoi ce tenait qu'ils ne venaient. Ils en parlementèrent par plusieurs fois ensemble et devant le comte, auquel ils prièrent qu'il voulût envoyer madame la comtesse sa femme et monseigneur Jean de Hainaut, son frère, pour savoir à quoi il tendait et ce qu'il espérait, et volait faire.

Lors se partirent de Hainaut madame Jeanne de Valois et messire Jean de Beaumont : et chevauchèrent en bon arroi devers France, et tant exploitèrent par leurs journées qu'ils vinrent à Paris. Et la trouvèrent-ils le roi qui les reçut à joie ; et fêta et honora moult madame sa sœur et monseigneur Jean de Hainaut. Adonc dirent-ils au roi la matière pourquoi ils étaient là venus ; et que en partie pour son honneur excuser et le conseil d'Angleterre apaiser, qui à grands frais séjournait à Valenciennes et là environ, le comte de Hainaut les avait envoyés. Dont répondit le roi de France et dit : Ma belle sœur, et vous, sire de Beaumont, voir est que par aucun moyen et spécialement des gens de l'église qui de ce se sont ensonniés je m'accordai à ce que d'envoyer à Valenciennes aucuns nobles de mon royaume, pour parle-

menter aux Anglais. Or me sont depuis autres nouvelles revenues et ai eu plusieurs parlements de mes plus spéciaux mais sur ces besognes. De quoi, tout considéré et imaginé les affaires, j'ai trouvé en mon conseil que de là envoyer je ne suis en rien tenu et que si je le faisais ou eusse fait, ce eût été ou serait à mon blâme et grandement au préjudice de mon royaume. Car le roi d'Angleterre n'a nul droit de calenge, ni de partir à mon héritage ; j'en suis en possession et y fus mis par l'assentiment et accord et l'élection des douze pairs de France, des barons et le conseil et accord des prélats et bonnes villes. Ainsi le tiendrai pour moi et le défendrai à mon pouvoir contre tout homme. Et ces raisons j'ai envoyé proposer devant le Saint-Père et le collège de Rome, qui assez bien maintenant s'en contentent, et ne trouve par nul clerc de droit, que j'en doive autre chose faire. »

Sur cette dernière réponse, se départirent du roi la comtesse de Hainaut et messire de Beaumont, et s'en repairièrent arrière en Hainaut, et tout droit à Valenciennes.

§ 6. — NOUVEAU PARLEMENT A WESTMINSTER. — PRÉPARATIFS ET DÉCLARATION DE GUERRE (29 septembre 1337).

A la Saint-Michel, comme dit est, fut le grand parlement à Wesmoustier dehors Londres et dura trois semaines. Et là furent tous les plus grands et les plus sages d'Angleterre, prélats, comtes, barons, chevaliers et les consauls des bonnes villes. Là remontrèrent les deux évêques, c'est à savoir de Lincolle et de Durham, et les barons et ceux qui à Valenciennes avaient été, comment ils s'étaient maintenus, attendant le conseil

de France qui oncques ne voult venir, et tout ainsi de point en point comme vous avez ci-dessus ouï. Et quand les prélats eurent proposé toutes leurs paroles, le roi se leva et requit qu'on le voulût conseiller si à point que ce fût à l'honneur de lui et de son royaume. Adonc répondirent les plus sages par avis et dirent que, tout considéré et imaginé les requêtes, les voies, les offres, les pourchas, les traités et les parlements que le roi avait faits et représentés, dont les Français ne faisaient nul compte, il ne pouvait nullement y être, ni demeurer qu'il ne rendît son hommage au roi de France et le défiât de lui et de tous ses aidants. Ces conseils furent tenus et arrêtés, et l'évêque de Lincolle prié que de passer la mer et porter les défiances, lequel, à la prière et ordonnance du roi et des seigneurs, dit qu'il ferait ce volontiers.

Encore fut-il dit et arrêté que pour aider le roi à avoir finance et ses guerres à parmaintenir, chaque sac de laine payerait double imposition, et à durer tant que les guerres dureraient.

Encore fut-il conseillé et arrêté qu'on défendît, et sur la tête, parmi le royaume d'Angleterre, que nul ne jouât ni s'esbaniât fors que de l'arc à main et des saiettes et que tout ouvrier ouvrant arcs et saiettes fût franc et quitte de toutes dettes.

Encore fut-il ordonné et arrêté que tout chevalier et écuyer et compagnon servant le roi en sa guerre, aurait les soudées du roi; et que tout prisonnier et conquêt qu'ils pourraient faire ni prendre, ce leur demeurât à leur profit.

Encore fut ordonné que, sur les îles telles que Cornouailles, de Guernesey, de Wight, de Hantonne et de Copée, nulles gens d'armes ni de défense, ne se mussent pour semonce ni mandement que le roi fît, mais

gardassent leurs marches et leurs frontières, et pressissent et habilitassent leurs enfants à manier armes et à traire de l'arc.

Encore fut-il ordonné et arrêté que tout seigneur, baron, chevalier et honnête homme de bonnes villes missent cure et diligence d'instruire et apprendre à leurs enfants la langue française par quoi ils en fussent plus habiles et coutumiers en leurs guerres.

Encore fut-il ordonné et défendu qu'on ne laissât passer nul cheval outre-mer à nul des lès d'Angleterre, sans le congé du chancelier, sus à être en l'indignation du roi.

§ 7. — NOUVELLES EXCITATIONS DE ROBERT D'ARTOIS.

A toutes ces paroles et remontrances était et fut toudis messire Robert d'Artois, qui trop grandement fut réjoui de ces nouvelles, et dit ainsi au roi : « Monseigneur, je le vous ai bien toujours dit : vous trouverez plus d'amis et de bon confort delà la mer que vous ne croyez ; car oncques Allemands ne peuvent aimer les Français. Ils vous feront roi de France ; car celui qui l'est, n'y a nulle juste cause. Et les points et les articles comme prochain vous êtes de la couronne, je vous ai plusieurs fois remontrés ; si les calengiez et mettez outre. Puisqu'on vous veut aider à éclaircir votre droit, ne soyez pas négligent, mais diligent à demander ce qui est vôtre ; si en serez prisé et aimé de votre peuple, car il demande la guerre. A ce que je puis voir et percevoir, en Angleterre ils ne désirent que la guerre. Et vous avez beau et grand commencement pour vous ; déjà avez-vous si soumis les Écossais qu'ils ne pourront aider

ni relever en grand temps. Ce sont signifiances de tous biens, et que les bonnes fortunes seront pour vous [1]. »

§ 8. — DÉFI DU ROI D'ANGLETERRE PORTÉ AU ROI DE FRANCE.

L'évêque de Lincolle passa la mer, et chevaucha parmi le royaume de France, et vint à Paris, et entra en la chambre du roi; car on lui fit voie. Il salua le roi et s'inclina, et bailla ses lettres au roi de France, lequel les reçut et brisa un petit signet qui était dessus en avant. Elles étaient à un grand scel pendant, et à parchemin, toutes ouvertes. Si les regarda le roi un petit et puis les bailla à un sien clerc secrétaire; et les fit là lire, lesquelles faisaient mention ainsi.

« Édouard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et d'Irlande, à Philippe de Valois écrivons. Comme ainsi soit que par la succession de notre cher oncle monseigneur Charlon, roi de France, nous soyons héritier de héritage et couronne de France par trop plus prochain degré que vous ne soyez, qu'en la possession de notre héritage vous êtes mis et le tenez et tenir vou-

1. Le souvenir de ces funestes excitations de Robert d'Artois a été consacré par la légende et la poésie. Dans un festin solennel, le fugitif aurait fait servir au roi un héron, emblème de couardise. Piqué au vif, Édouard III aurait, à ce moment, décidé la guerre contre la France. A sa suite, la plus grande partie des jeunes seigneurs qui l'entouraient, prononçant le célèbre *vœu du héron*, auraient juré de conserver un œil bandé jusqu'à l'accomplissement de quelques glorieux exploits contre les Français.

lez de force, si le vous avons-nous par plusieurs fois montré et fait remontrer pas si digne et spécial avis, comme celui de l'église et le saint collège de Rome, et à l'entente du noble empereur, chef de toutes juridictions; auxquelles choses et demandes vous n'avez mie voulu entendre, mais vous êtes tenu et tenez en votre opinion fondée sur tort. Pourquoi nous vous certifions que le nôtre héritage de France nous requerrons et conquerrons par la puissance de nous et des nôtres; et de ce jour en avant défions-nous et les vôtres de nous et des nôtres, et vous rendons foi et hommage que sans raison nous avons fait; et remettons la terre de Ponthieu avec notre autre héritage en la garde de Dieu, non en la vôtre, qu ennemi et adversaire vous tenons. Donné à notre palais à Wesmoustier, présent notre général conseil, le dix-neuvième jour du mois d'octobre. »

Et quand le roi Philippe eut ouï lire ces lettres, il se retourna vers l'évêque de Lincolle; il n'en fit pas semblant mie trop grand compte, et commença à sourire et dit : « Evêque, vous avez bien fait ce pour quoi vous étiez ici venu. A ces lettres ne convient point récrire. Vous vous pouvez partir quand vous voudrez. — Sire, dit l'évêque, grand merci! » Dont prit congé et retourna en son hôtel, et se tint là tout le jour. Sur le soir, le roi lui envoya un bon sauf-conduit pour lui et pour tous les siens, sur lequel sauf-conduit il repassa parmi le royaume de France sans péril; et revint en Angleterre devers le roi et les barons, à qui il recorda comment il avait exploité. Si en eurent les Anglais grande joie.

§ 9. — PRÉPARATIFS DE DÉFENSE DE PHILIPPE VI.

Quand le roi de France eut vu les défiances du roi d'Angleterre, il les fit copier et les envoya en plusieurs lieux par son royaume, afin que les seigneurs eussent avis et considération sus, et spécialement au comte de Hainaut, son neveu et au duc de Brabant. Et leur demanda étroitement qu'ils n'eussent nulle alliance au roi d'Angleterre, et s'ils l'avaient ou faisaient, il leur arderait leur pays, ainsi au comte de Bar et au duc de Lorraine; mais de ceux n'était-il nul doute, car ils étaient bons Français et loyaux. Et envoya tantôt le roi pourvoir et regarder en ses garnisons, sur les frontières de l'Empire; car des Allemands n'était-il mie trop assuré. Et manda à ceux de Tournai, de Lille, de Béthune, d'Arras et de Douai qu'ils fussent sur leurs gardes, et pourvussent et fortifiassent les villes, pour attendre siège ou assaut si métier faisait, et aussi qu'ils prissent garde aux châteaux et aux chatelleries d'autour eux, et renouvelassent officiers et les rafraîchissent de toutes choses nécessaires pour la guerre.

Et envoya le roi à Saint-Omer, à Guines, à Calais, à Boulogne, et là environ gens d'armes, pour garder les frontières, aussi à Abbeville au Crotoi, à Saint-Valeri, à Eu, à Dieppe, à Harflues, à Honneflues et en toute la Normandie, jusqu'en Bretagne et Pontorson et mouvant de la Bretagne jusqu'en la Rochelle, et de la Rochelle à Saintonge et tout le Poitou en revenant en Limousin, en Rouhergne, en Agénois et en Toulousain et tout le Narbonnois, le Carcassonnois, Aygues-Mortes, Beaucaire, Montpellier et Nîmes et jusqu'aux portes d'Avignon, et toute la rivière de

Rhosne, le pont Saint-Esprit, Viviers, Tournon, Salière, le bourg d'Argenthal, Viane, Lion, et tout le comté de Forest, la terre du seigneur de Beaujeu, le comté de Mâcon, Tournus et tout jusqu'à Chalon-sur-Saône, et tout le comté et le duché de Bourgogne, côtoyant l'Allemagne, l'Ausay et la terre de Montbéliard jusqu'en l'évêché de Langres, et toute la Champagne côtoyant la Lorraine; l'évêché de Toul et l'évêché de Metz, revenant jusqu'à Reims et à Châlons, et tout le comté de Rhétiers, Donchéri et Mézières et ces forts châteaux sur la rivière de Meuse, côtoyant l'Ardenne, l'évêché de Liège et Flimain et le Hainaut et la terre de monseigneur Jean de Hainaut et tout le comté de Roussi, de Porcien, de Brainne et l'évêché de Laon.

Et écrivit amiablement et fiablement à ceux de Cambrai qu'ils lui fussent amis et bons voisins en tous cas, et il leur serait, si métier en avaient; et envoya messire Godemar du Fai à Tournay demeurer et séjourner, pour regarder à la cité et au pays d'environ, et mit le seigneur de Beaujeu en Mortaigne sus étant, pour garder ce passage. Et mit encore sur mer grande quantité de Normands et de Génois, de quoi messire Hues Kières, messire Pierre Bahucès et Barbevaire étaient capitaines; et leur commanda et enjoignit qu'ils ardissent en Angleterre, au plus tôt qu'ils pourraient. Et donna à son cher cousin, monseigneur Jacquemon de Bourbon, le comté de Ponthieu et toutes les appendances, en foi et en hommage et à tenir de lui; lequel en prit la possession, et y amena madame sa femme.

§ 10. — OUVERTURE DES HOSTILITÉS. — BATAILLE DE CADSAND[1] (10 nov. 1337).

Quand les Anglais virent la ville de Cadsand, où ils tendaient à venir, et combattre ceux qui par dedans se tenaient, ils s'avisèrent et regardèrent qu'ils avaient vent et la marée pour eux, et qu'au nom de Dieu et de saint Georges ils approcheraient. Donc firent-ils sonner leurs trompettes, s'armèrent et appareillèrent vitement et ordonnèrent leurs vaisseaux, et mirent les archers devant, et cinglèrent fort vers la ville.

Moult bien avaient les guettes et les gardes, qui en Cadsand se tenaient, vu approcher cette grosse armée et supposaient assez que c'étaient Anglais. Pourquoi ils s'étaient déjà tout armés et rangés sur les digues et sur le sablon, et mis leurs pennons par ordonnance devant eux, et fait entre eux des nouveaux chevaliers jusqu'à seize. Et pouvaient être environ cinq mille tout comptés, bien appert bachelets et compagnons, ainsi qu'ils le montrèrent. Et là était messire Gui de Flandre, frère du comte Louis de Flandre, un bon et sûr chevalier, mais bâtard était, qui admonestait et priait tous les compagnons de bien faire.

1. Les troupes françaises avaient opéré une concentration à Boulogne sous le commandement du roi de Navarre et du duc d'Alençon. Ils pensaient que le roi d'Angleterre viendrait. « *Ipso non veniente, vacui ac delusi reversi sunt.* » Une flotte anglaise vint alors attaquer la position de Cadsand, au sud des embouchures de l'Escaut, où le comte de Flandre avait envoyé des forces qui pouvaient gêner ultérieurement leurs opérations de débarquement.

Et étaient tous ceux ordonnés et rangés à l'encontre des Anglais. Et n'y eut rien parlementé, ni devisé; car les Anglais qui étaient en grand souci d'eux assaillir, et eux de défendre, crièrent leurs cris et firent traire leurs archers moult roide et moult fort, et tant que ceux qui le havre défendaient en furent si ensonniés que, voulussent ou non, il leur convint reculer. Et y en eut du trait à ce premier moult de mehagniés. Et prirent terre les barons et les chevaliers d'Angleterre, et s'en vinrent combattre aux haches, aux épées et aux glaives, l'un à l'autre.

Et là y eut plusieurs belles baceleries et expertises d'armes faites. Et moult vassaument se combattirent les Flamands. Aussi moult bacheleureusement les requisent les Anglais. Et là fut moult bon chevalier le comte Derbi, et s'avança des premiers si avant qu'il fut, en lançant des glaives, mis par terre. Et là, lui fit messire Gautier de Mauni bon confort, car par expertises d'armes il le releva et ôta de tous périls, en criant : « Lancastre au comte Derbi! » Et adonc approchèrent-ils de tous là. Et en y eut plusieurs mehagniés, et par spécial plus de Flamands que d'Anglais. Car les archers d'Angleterre, qui continuellement tiraient, leur portaient trop grand dommage.

Finalement les Anglais obtinrent la place. Et furent les Flamands déconfits et mis en chasse. Et il y en eut plus de trois mille morts, qui sur le havre, qui sur les rues, qui dans les maisons. Et là fut la ville prise, pillée et robée, et tout l'avoir apporté et mis en les vaisseaux avec les prisonniers. Et puis fut la ville toute arse et sans déport. Et tournèrent les Anglais arrière et sans dommage en Angleterre, et recordèrent au roi leur aventure. Lequel fut moult

joyeux, quand il les vit, et sut comment ils avaient exploité.

§ 11. — JACQUES ARTEVELD ET LES FLAMANDS.

(Grandes Chroniques.)

Quand le roi de France entendit que les Flamands étaient émus sur les Anglais pour la cause devant dite, il leur fit requerre qu'ils se voulussent allier à lui, et il leur quitterait tous les liens auxquels ils étaient liés à lui et à ses successeurs, excepté la sentence. Après, envoya le roi d'Angleterre en la ville de Gand, de Bruges et d'Ypres, et fit traiter aux maîtres des gardes, tant que par dons et par promesses, il les accorda avec lui. Et pour ce que cette cause ne pouvait mie être démenée par tous ceux qui de la partie au roi d'Angleterre étaient, ils firent élever un homme en la ville de Gand de moult clair engin qu'on appelait Jacques d'Arteveld. Il avait été avec le comte de Valois, outre les monts et en l'île de Rhodes, et puis fut valet de la fruiterie de monseigneur Louis de France. Et après vint à Gand dont il fut né, et prit à femme une brasseresse de miel. Quand il fut ainsi élu, il fit assembler la commune de Gand et leur montra que sans le roi d'Angleterre ils ne pouvaient vivre; car toute Flandre est fondée sur draperies, et sans laine on ne peut draper. Et pour ce, il louait que l'on tînt le roi d'Angleterre ami; lors répondirent qu'ils le voulaient bien. Quand Jacques d'Arteveld vit qu'il avait l'accord de ceux de Gand, il assembla ses gens et vint à Bruges, et ceux de la ville le reçurent à grande joie; puis vint à Ypres, à Bergues, à Cassel et à Furnes, et tous lui firent obédience.

Quand les messages au roi d'Angleterre virent ce, ils firent assembler les trois villes à Gand; ils montrèrent que le roi d'Angleterre était le plus puissant des chrétiens, et que si les trois villes ne s'alliaient ensemble et qu'ils ne prissent la cure et le gouvernement du pays par leurs forces, le comte de Flandre, qui devers le roi était, ne leur laisserait mie faire leur



Sceau d'Édouard III.
(Archives nationales, nº 10022; grandeur du sceau original, 0m,110.)

volonté. Tantôt firent-ils leur alliance si fort, par foi et par serment, présent le comte de Gueldre, que les gens au comte de Flandre n'y avaient pouvoir. Puis vinrent vers le comte et lui requirent que ceux qui étaient bannis par conspiration ou par autres mauvaisetés, fussent rappelés. Et le comte l'octroya aux trois villes. Puis envoyèrent par toutes les villes et châtelleries de Flandre, capitaines de par eux qui

le pays gouvernaient avec les bannis qui entrés y étaient. Mais pour ce qu'ils se doutaient des gentilshommes qu'ils ne leur pussent contraitier à leurs rébellions faire, ils les prirent en otages et mandèrent par toutes les châtelleries que sur leur vie vinssent se mettre en prison à Gand. Tantôt ils vinrent, car ils n'osèrent désobéir.

Quand les gens au roi d'Angleterre virent qu'ils étaient assurés du pays de Flandre, ils s'en allèrent et le dirent au roi d'Angleterre, et tantôt leur envoya des laines à grande foison. Quand le comte de Flandre vit que la chose allait par telle manière, il vint à Gand pour savoir s'il les pourrait retraire hors de leur erreur. Mais quand il fut avec eux, ils le tinrent bien fort, et quand le comte vit qu'il ne pourrait échapper, il feignit qu'il voulait être de leur partie, et le vêtirent de leurs parements et il les porta. Un jour pria les dames de Gand de dîner avec lui, et avait appareillé un moult riche dîner; et quand il eut ouï sa messe, il dit qu'il voulait aller voler, puis monta et s'en alla sans revenir, et ainsi faillit la fête. Quand le roi de France sut ces nouvelles que le comte de Flandre s'en était venu par-devers lui, il fit excommunier aucuns de Flandre, de par le pape et spécialement ceux de Gand; et y furent envoyés, de par le roi, l'évêque de Senlis et l'abbé de Saint-Denis, Guy de Chartres. Ils en furent un peu moult refroidis.

§ 12. — ALLIANCE DU ROI D'ANGLETERRE ET DES ALLEMANDS.
(Froissart.)

L'an de grâce mil trois cent trente-huit, le roi d'Angleterre passa mer à grande armée et amena sa femme

avec soi, laquelle était sœur au comte de Hainaut et nièce au roi de France, et s'en allèrent ès partie de Brabant. Et depuis se transporta ledit roi d'Angleterre en Allemagne, et là fit moult grande alliance; et premièrement avec Louis, duc de Bavière, qui se tenait pour empereur, jaçoit que ledit Louis, duc de Bavière, fût notoirement excommunié de par le pape.

§ 13. — L'EMPEREUR LOUIS V DE BAVIÈRE NOMME ÉDOUARD III VICAIRE IMPÉRIAL.

En l'an dessus dit, le samedi devant le Notre-Dame en septembre, comme empereur de Rome, Louis de Bavière, en ce jour assis à Coblentz, en siège impérial, sur un échafaud de douze pieds de haut, vêtu de drap de soie changeante, par-dessus ces draps d'une dalmatique, en ses bras fanons, et estolle devant croisée, à manière de prêtre, tout étoffé des armes de l'empire, et avait ses pieds de tel drap comme le corps, et avait son chef atourné de mitre ronde; et sur cette mitre il avait couronne d'or moult riche; en ses mains avait deux blancs gants de soie, et en ses doigts anneaux moult riches. Il tenait en sa main droite une pomme d'or, une croix vermeille dessus. En l'autre main tenait-il le sceptre. Dalèz l'empereur, à droite, séait le marquis de Misnie, auquel l'empereur bailla à tenir la pomme d'or. Et assez près séait le roi d'Angleterre, vêtu d'un drap vermeil écarlate, à un châtel de brodure en la poitrine. Et au senestre des empereurs, séait le marquis de Juliers, à qui l'empereur bailla à tenir le sceptre. Et environ deux degrés plus bas de l'empereur, séaient les électeurs. Et dessus de l'empereur

séait le sire de Cuk, au lieu du duc de Brabant, en présence de tous, en sa main une épée toute nue.

Donc parla l'empereur ainsi :

« J'ai été couronné roi d'Allemagne grand temps, et à empereur, comme vous savez. Et crois que je n'ai sur nulles de mes gens mépris, ni envers sainte Eglise ni ses ministres; et si nul peut faire apparoir que fait l'eusse, je lui voudrais rendre juste raison. Si vous dis que je me suis allié avec plusieurs prélats et barons d'Allemagne au roi d'Angleterre, qui ci est, et ci, en votre présence, je fais et établis le roi d'Angleterre, mon vicaire et lieutenant, partout et en toutes causes. Si veux que tous tenants voisent, aident et confortent ce roi comme vicaire, partout où mener les voudra. » Après ce, l'empereur appela tabellions publics, et leur commanda à faire instruments, et que toutes ces choses fussent mises ès droits des empereurs, tenues fermes et stables en temps avenir. Et aussi lui donna puissance impériale de forger parmi l'empire toutes manières de florins et autres monnaies, et commanda à tous sujets qu'ils y obéissent comme à son propre corps, et que tous fussent appareillés, à sa semonce, sans délai, de défier le roi de France.

§ 14. — LES ARMÉES ANGLAISE ET FRANÇAISE EN PRÉSENCE A BUIRONFOSSE. — LES CHEVALIERS DU LIÈVRE. — LA RETRAITE DE PHILIPPE VI [1]. (23 octobre 1339).

Or sont les rois de France et d'Angleterre logés entre Buironfosse et la Flamengrie en plein pays, sans

1. Pendant que les armes françaises remportaient au midi quelques succès par la prise de Penne, de Bourg

nul avantage, et ont grand désir, si comme ils montrent d'eux combattre. Je vous dis pour certain qu'on ne vit oncques si belle assemblée de grands seigneurs qu'il y eut là, car le roi de France y était, lui, quatrième de rois : premièrement avec lui le roi de Bohême, messire Charles le roi de Navarre et le roi d'Écosse, aussi de ducs, de comtes et de barons tant que sans nombre. Et toujours lui croissaient gens de tous côtés.

Quand le roi anglais fut arrêté à la Chapelle en Tiérache, ainsi que vous avez ouï, et il sut de vérité que le roi Philippe de France, son adversaire, était à deux petites lieues de lui, et en grande volonté de combattre, il mit les seigneurs de son armée ensemble; premièrement, le duc de Brabant, son cousin, le duc de Gueldre, le comte de Juliers, le marquis de Blankebourch, le comte de Mons, monseigneur Jean de Hainaut, monseigneur Robert d'Artois et tous les barons et les prélats d'Angleterre, qui avec lui étaient et à qui il touchait bien de la besogne, et leur demanda conseil comment à son honneur ils se pour-

et de Blaye, les hostilités directes commençaient dans le nord du fait d'Édouard III qui envahit et brûla le Thiérache. Il vint bientôt après mettre le siège sous les murs de Cambrai; mais, voyant la place préparée et décidée à la résistance, et apprenant que le roi de France concentrait son armée à Saint-Quentin, il leva le siège et se porta au-devant de son adversaire. C'est dans ces circonstances qu'eut lieu dans l'Aisne, près de la Chapelle, à Buironfosse, cette curieuse rencontre des deux armées qui se séparèrent sans combattre. Au début de cette guerre, où tant de désastres causés par la témérité devaient accabler la France, on pécha peut-être par excès de timidité.

raient maintenir, car c'était son intention que de combattre, puisqu'il sentait ses ennemis si près de lui. Adonc regardèrent les seigneurs l'un l'autre et prièrent au duc de Brabant qu'il en voulût dire son entente. Et le duc en répondit que c'était bien son avis que de combattre, car autrement à leur honneur, ils ne s'en pouvaient partir. Et conseilla donc qu'on envoyât héraut devers le roi de France pour demander et accepter la journée de la bataille. Adonc en fut chargé un héraut du duc de Gueldre, et qui bien savait français, et informé quelle chose il devait dire. Ledit héraut se partit de ses seigneurs et chevaucha tant qu'il vint en l'armée française et se porta devers le roi de France et son conseil, et fit son message bien et à point; et dit au roi de France comment le roi anglais était arrêté sur les camps, et lui requérait à avoir bataille pouvoir contre pouvoir.

A laquelle requête le roi de France entendit volontiers et accepta le jour. Si me semble que ce dut être le vendredi ensuivant, dont il était mercredi. Le héraut s'en retourna arrière devers ses seigneurs, bien revêtu de bons manteaux fourrés, que le roi de France et les seigneurs lui donnèrent, pour les riches nouvelles qu'il avait apportées. Et recorda la bonne chère que le roi lui avait faite et tous les seigneurs de France.

Ainsi et sur cet état fut la journée accordée de combattre, et fut signifié à tous les compagnons de l'une armée et de l'autre. Ils s'habillèrent et s'ordonnèrent chacun selon qu'il besognait. Le jeudi au matin, ce advint que deux chevaliers au comte de Hainaut, le sire de Fagnuelles et le sire de Tapegni montèrent sur leurs coursiers raides forts et bien courant, et se partirent de leur armée, entre eux

deux tant seulement pour aller voir l'armée aux Anglais et wardemaner. Ils chevauchèrent un grand temps, à la couverte, toujours en côtoyant l'armée aux Anglais. Or échut que le sire de Fagnuelles était monté sur un coursier trop mérancolieux et mal affréné; il s'effraya en chevauchant et prit son mors aux dents, par telle manière qu'il s'escuella et se démena tant qu'il fut maître du seigneur qui le chevauchait et l'emporta, voulût ou non, droit au milieu des logis du roi d'Angleterre. Et chut d'aventure entre mains d'Allemands qui tantôt connurent qu'il n'était mie de leurs gens, ils l'entourèrent de toutes parts et le cheval aussi. Et demeura prisonnier, à cinq, ne sais six gentilshommes allemands, qui tantôt le rançonnèrent et lui demandèrent d'où il était, et il répondit : « de Hainaut ». Adonc lui demandèrent-ils s'il connaissait monseigneur Jean de Hainaut, et il dit : « oui ». Et requit que par amour on le menât devers lui, car il était tout sûr qu'il le raplégerait bien, s'il voulait.

De ces paroles furent les Allemands tout joyeux et l'amenèrent devers le seigneur de Beaumont, qui tantôt avait ouï messe. Et fut moult émerveillé quand il vit le seigneur de Fagnuelles. Celui-ci lui recorda son aventure, si comme vous avez ci-dessus ouï, et aussi de combien il était rançonné. Adonc demeura le sire de Beaumont pour ledit chevalier devers ses maîtres, et le raplégea de sa rançon. Se partit sur ce le sire de Fagnuelles et revint arrière en l'armée de Hainaut devers le comte et les seigneurs, qui étaient tous courroucés de lui, par la relation que le sire de Tapegni en avait faite; mais ils furent tous joyeux quand ils le virent revenu. Il se remercia grandement au comte de Hainaut de monseigneur

Jean, son oncle, qui l'avait raplégié et renvoyé sans péril et sans dommage, fors de sa rançon tant seulement. Car son coursier lui fut rendu et restitué, à la prière et ordonnance du dessus dit monseigneur Jean de Hainaut. Ainsi se porta cette journée, et n'y eut rien fait, non chose qui à recorder fasse.

Quand ce vint le vendredi, au matin, les deux armées s'appareillèrent et ouïrent messe, chaque sire entre ses gens et en son logis. Et se communièrent et confessèrent les plusieurs, et se mirent en bon état, ainsi que pour tantôt mourir, s'il besognait.

Quand tous les Anglais, les Allemands, les Braibençons et tous les alliés furent ordonnés, ainsi que vous avez ouï, et chaque sire mis et arrêté dessous sa bannière, ainsi que commandé fut de par les maréchaux, il fut dit encore et commandé de par le roi que nul n'allât ni se mît devant les bannières des maréchaux. Adonc monta le roi anglais sur un petit palefroi moult bien amblant, accompagné tant seulement de monseigneur Robert d'Artois, de monseigneur Renault de Gobehen et de monseigneur Gauthier de Mauni et chevaucha devant toutes les batailles. Et priait moult doucement aux seigneurs et aux compagnons qu'ils voulussent aider à garder son honneur, et chacun lui avait en convent. Après ce, il s'en revint en sa bataille et se mit en ordonnance ainsi qu'il appartenait. Or vous recordons l'ordonnance du roi de France et de ses batailles qui furent grandes et bien étoffées, et vous en parlerons autant bien que nous avons fait de celle des Anglais.

Il est bien vérité que le roi de France avait si grand peuple et tant de nobles et de bonne chevalerie que merveille serait à recorder. Car ainsi que j'ai ouï dire ceux qui y furent et qui les avisèrent

tous armés et ordonnés sur les camps, il y eut onze vingt et sept bannières, cinq cent et soixante pennons, quatre rois et six ducs et trente-six comtes et plus de quatre mille chevaliers, et de communes de France plus de soixante mille. Avec le roi de France étaient le roi de Bohême, le roi de Navarre et le roi d'Écosse, le duc de Normandie, le duc de Bourgogne, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le duc de Lorraine et le duc d'Athènes ; des comtes, le comte d'Alençon, frère du roi de France, le comte de Flandre, le comte de Hainaut, le comte de Blois, le comte de Bar, le comte de Forès, le comte de Foix, le comte d'Ermignac, le dauphin d'Auvergne, le comte de Genville, le comte d'Etampes, le comte de Vendôme, le comte d'Harcourt, le comte de Saint-Pol, le comte de Guines, le comte de Boulogne, le comte de Roussi, le comte de Dammartin, le comte de Valentinois, le comte d'Aumale, le comte d'Auxerre, le comte de Sançoire, le comte de Genève, le comte de Dreux et de celle de Gascogne et de la Languedoc tant de comtes et de vicomtes qui se serait un détris à recorder. Certes c'était très grande beauté que de voir sur les camps bannières et pennons venteler, chevaux couverts, chevaliers et écuyers armés si très nettement que rien n'y avait à amender. Et ordonnèrent les Français trois grosses batailles, et mirent en chacune quinze mille hommes d'armes et vingt mille hommes de pied.

Si se peut-on et doit grandement émerveiller comment si belle gent d'armes se purent partir sans bataille, mais les Français n'étaient point d'accord. Ainsi en disait chacun son opinion. Et disaient par estrif que ce serait grande honte et grand défaut si on ne les combattait, quand le roi et toutes ses gens

8

savaient leurs ennemis si près de lui, et en son pays rangés et à pleins camps, et les avait suivis à l'entente que de combattre à eux. Les aucuns des autres disaient à l'encontre que ce serait grande folie s'il se combattait, car il ne savait que chacun pensait, ni si point de trahison y avait. Car si fortune lui était contraire, il mettait son royaume en aventure de perdre, et s'il déconfisait ses ennemis, pour ce n'aurait-il mie le royaume d'Angleterre, ni les terres des seigneurs de l'Empire, qui avec lui étaient alliés.

Ainsi estrivant et débattant sur ces diverses opinions, le jour passa jusqu'à grand midi. Environ petite nonne, un lièvre s'en vint trépassant parmi les camps, et se bouta entre les Français. Donc commencèrent ceux qui le virent à crier et à huer et à faire grand haro. De quoi ceux qui étaient derrière croyaient que ceux qui étaient devant se combattissent, et les plusieurs qui se tenaient en leurs batailles tous rangés fissent autel. Plusieurs mirent vitement leurs bacinets en leurs têtes et prirent leurs glaives. Là y eut fait plusieurs nouveaux chevaliers. Et par spécial le comte de Hainaut en fit quatorze qu'on nomma toujours depuis « les chevaliers du lièvre. » En cet état se tinrent les batailles ce vendredi, tout le jour, et sans eux émouvoir, fors par la manière que j'ai dite.

Avec tout ce et les étris qui étaient entre plusieurs du conseil de France, étaient apportées en l'armée lettres et recommandations au roi de France et à son conseil, de par le roi Robert de Sicile, lequel roi Robert, si comme on disait, était un grand astronome, et plein de grande prudence. Il avait par plusieurs fois jeté ses sorts sur l'état et les avenues du roi de France et du roi de France et du roi d'Angle-

terre. Et avait trouvé en l'astrologe et par expérience que si le roi de France se combattait au roi d'Angleterre, il convenait qu'il fût déconfit. Donc, il, comme roi plein de grande connaissance, et qui doutait ce péril et le dommage du roi de France, son cousin, avait envoyé déjà de longtemps moult soigneusement lettres et épitres au roi Philippe et à son conseil, que nullement ils ne se missent en bataille entre les Anglais, là où le corps du roi Édouard fût en présent. Pourquoi, ce doute et les descriptions que le roi de Sicile en faisait, détriaient grandement plusieurs seigneurs dudit royaume. Et mêmement le roi Philippe était tout informé de ce conseil. Mais nonobstant ce qu'on lui dit et remontrât par belles raisons les défenses et les doutes du roi Robert de Sicile, son cher cousin, était-il en grande volonté et en bon désir de combattre ses ennemis ; mais il fut tant détrié que la journée passa sans bataille, et se retira chacun en son logis.

Quand le comte de Hainaut vit qu'on ne combattrait point, il se partit et toutes ses gens, et s'en vint ce soir arrière au Quesnoy. Et le roi anglais et le duc de Brabant et les autres seigneurs se mirent au retour, et firent charger et trousser tout leur harnais, et vinrent gésir, ce vendredi, bien près d'Avesnes, en Hainaut, et là environ. Et lendemain, ils prirent congé tous l'un de l'autre. Et se départirent les Allemands et les Brabançons, et s'en allèrent chacun en leurs lieux. Le roi Anglais revint en Brabant, avec le duc de Brabant, son cousin. Or vous parlerons du roi de France comment il persévéra.

Ce vendredi que les Français et les Anglais furent ainsi ordonnés pour bataille à Buironfosse, quand ce vint après nonne, le roi Philippe retourna en ses

logis tout courroucé, pour tant que la bataille n'était point adressée, mais ceux de son conseil l'apaisèrent et lui dirent ainsi que noblement et vassaumment il s'y était porté, car il avait hardiment poursuivi ses ennemis et tant fait qu'il les avait boutés hors de son royaume, et qu'il convenait le roi anglais faire moult de telles chevauchées, avant qu'il eût conquis le royaume de France. Le samedi, au matin, donna le roi Philippe à toutes manières de gens d'armes congé, ducs, comtes, barons et chevaliers, et remercia les chefs des seigneurs moult courtoisement quand si appareillement ils l'étaient venus servir. Ainsi se départit et rompit cette grosse chevauchée, et se retira chacun en son lieu.

§ 15. — ÉDOUARD III PREND LE TITRE DE ROI DE FRANCE. (23 janvier 1340.)

Or parlerons-nous un petit du roi Anglais, et comment il persévéra avant. Depuis qu'il fut parti de la Flamengrie et revenu en Brabant, il s'en vint à Bruxelles. Là le reconvoyèrent le duc de Gueldre, le comte de Juliers, le marquis de Blankebourch, le comte de Mons, messire Jean de Hainaut, le sire de Faukemont, et tous les seigneurs de l'empire qui étaient alliés à lui, car ils voulaient aviser et regarder l'un parmi l'autre comment ils se maintiendraient de cette guerre où ils s'étaient boutés. Et pour avoir certaine expédition, ils ordonnèrent un grand parlement à être en ladite ville de Bruxelles. Et y fut prié et mandé Jacques d'Arteveld, lequel y vint liéement et en grand arroi, et amena en sa compagnie tous les consauls entièrement des bonnes villes de Flandre.

A ce parlement, qui fut à Bruxelles, eut plusieurs choses dites et devisées. Et me semble que le roi anglais fut si conseillé de ses amis de l'Empire qu'il fit une requête à ceux de Flandre qu'ils lui voulussent aider à parmaintenir sa guerre, et défier le roi de France et aller avec lui partout où il les voudrait mener, et s'ils voulaient ce faire, il leur aiderait à recouvrer Lille, Douai et Béthune.

Cette parole entendirent les Flamands volontiers; mais de la requête que le roi leur faisait, ils demandèrent à avoir conseil entre eux, tant seulement, et tantôt à répondre. Le roi leur accorda. Ils se conseillèrent à grand loisir; et quand ils se furent conseillés, ils répondirent et dirent : « Cher sire, autrefois nous avez-vous fait ces requêtes. Et sachez vraiment que si nous le pouvions nullement faire, par notre honneur et nos fois garder, nous le ferions. Mais nous ne pouvons émouvoir guerre au roi de France; car nous sommes obligés à celui, par foi et par serment, et sur deux millions de florins à la chambre du pape, et sus échoir en sentence, si nous émouvions guerre contre ledit roi de France. Mais si vous voulez faire une chose que nous vous dirons, vous y pourvoirez bien de remède et de conseil. C'est que vous vouliez encharger les armes de France et écarteler d'Angleterre, et vous appeler roi de France et nous vous tiendrons pour roi et obéirons à vous comme au roi de France, et vous demanderons quittance de nos fois, et vous le nous donnerez comme roi de France. Par ainsi serons nous absous et dispensés, et irons par tout là où vous voudrez et ordonnenerez. »

Quand le roi anglais eut ouï ce point et la requête des Flamands, il eut besoin d'avoir bon conseil et

sur avis, car pesant lui était de prendre les armes et le nom de ce dont il n'avait encore rien conquis. Et ne savait quelle chose il en adviendrait, ni si conquérir le pourrait. Et d'autre part il refusait envis le confort et l'aide des Flamands, qui plus lui pouvaient aider à sa besogne que tout le remanant du siècle. Et se conseilla ledit roi au duc de Brabant, au duc de Gueldre, au comte de Juliers, à monseigneur Robert d'Artois, à monseigneur Jean de Hainaut et à ses plus secrets et spéciaux amis, si que finalement, tout pesé, le mal comme le bien, il répondit aux Flamands, par l'information des seigneurs dessus dits, que s'ils voulaient jurer et sceller qu'ils lui aideraient à parmaintenir sa guerre, il entreprendrait tout et de bonne volonté, et aussi il leur jurait à ravoir Lille, Douai et Béthune, et ils répondirent : « oui ».

Donc fut pris et assigné un certain jour à Gand, lequel jour se tint, et y fut le roi d'Angleterre et la plus grande partie des seigneurs de l'empire dessus nommés, alliés avec lui. Et là furent tous les consauls de Flandre généralement et spécialement. Là furent toutes les paroles en devant dites relatées et proposées, entendues et accordées, écrites, jurées et scellées. Et en chargea le roi d'Angleterre les armes de France et les écartela d'Angleterre, et entreprit en avant le nom du roi de France.

§ 16. — BATAILLE DE L'ÉCLUSE (23 juin 1340).

(Froissart. — Grandes Chroniques de France.)

En ce même an, l'on porta nouvelles au roi de France que le roi d'Angleterre, qui longuement s'était absenté, appareillait très grand navie et voulait venir en l'aide des Flamands. Quand le roi eut ouï ces



Bataille de l'Écluse. (Bibliothèque nationale, Ms. n° 2643.)

nouvelles, car autrefois en avait ouï parler, il fit tantôt assembler toute la navie qu'il put avoir, tant en Normandie comme en Picardie, et institua deux souverains amiraux, lesquels ordonneraient et commanderaient ladite navie, afin que le roi anglais et messire Robert d'Artois, qui était avec lui, fussent empêchés de prendre port.

Et lors furent institués souverains de toute la navie messire Hues Quiéret, messire Nichole Béhuchet [1] et Barbevaire [2], lesquels assemblèrent bien quatre cents nefs de par le roi de France et entrèrent dedans eux et leurs gens avec leurs garnisons. Si advint que Béhuchet, qui était un des souverains, ne voulut recevoir gentil gent avec soi pour ce qu'ils voulaient avoir trop grands gages; mais retint pauvres poissonniers et mariniers, pour ce qu'il en avait grand marché, et de telles gens fit-il l'armée. Puis murent et passèrent par-devant Calais et se tirèrent vers l'Écluse, tant qu'ils furent devant. Là se tinrent tout coi, et par telle manière que nul ne pouvait entrer ni sortir.

Le roi d'Angleterre et les siens, qui s'en venaient tout cinglant, regardent et voient devers l'Écluse si grande quantité de vaisseaux que des mâts ce semblaient droitement un bois; il en fut fortement émerveillé, et demanda au patron de sa navie quelles gens ce pouvaient être. Il répondit qu'il croyait bien que ce fût l'armée des Normands que le roi de France tenait sur mer, et qui plusieurs fois lui

1. Ce personnage, d'origine normande, était chevalier, trésorier et conseiller du roi.

2. Pietro Barbavera était Génois. Il avait à la cour de France le titre de « sergent d'armes ».

avaient fait grand dommage, et ars et robé la bonne ville de Hantonne, Southampton, et conquis Christofle, son grand vaisseau, et occis ceux qui le gardaient et conduisaient. Dont répondit le roi Anglais : « J'ai de longtemps désiré que je les pusse combattre ; si les combattrons, s'il plaît à Dieu et à saint Georges, car voirement m'ont-ils fait tânt de contraires que j'en veux prendre la vengeance, si j'y puis avenir. » (G. C.)

Lors fit le roi ordonner tous ses vaisseaux et mettre les plus forts devant, et fit frontière à tous côtés de ses archers, et entre deux nefs d'archers, y en avait une de gens d'armes. Et encore fit-il une bataille sus côtière, toute puraine d'arciers, pour reconforter, si métier faisait, les plus lassés. Là y avait grande foison de dames d'Angleterre, comtesses, baronnesses, chevalereuses et bourgeoises de Londres, qui venaient voir la reine d'Angleterre à Gand, que vue n'avaient un grand temps. Et ces dames fit le roi anglais bien garder et soigneusement de trois cents armures de fer et de cinq cents archers. Et puis pria le roi à tous qu'ils voulussent penser de bien faire et garder son honneur ; et chacun le lui eut en couvent. (F.)

Quand Barbevaire les aperçut, qui était en ses galies, il dit à l'amiral et à Nicole Béhuchet : « Seigneurs, voici le roi d'Angleterre à toute sa navie qui vient sur nous ; si vous voulez croire mon conseil, vous vous trairez en haute mer ; car si vous demeurez ici, parce qu'ils ont le vent, le soleil et le flot de l'eau, ils vous tiendront si court que vous ne vous pourrez aider. » — « Adonc », répondit Nicole Béhuchet qui mieux se serait mêlé d'un compte faire que

de guerroyer en mer, « honni soit qui se partira d'ici, car ici les attendrons et prendrons notre aventure ». Tantôt leur dit Barbevaire : « Seigneurs! puisque ne voulez croire mon conseil, je ne me veux mie perdre ; je me mettrai avec mes quatre galies hors de ce trou. » Et tantôt se mit hors du havre à toutes ses galies, et virent venir la grande flotte du roi d'Angleterre. (G. C.)

Quand tous furent ordonnés, les vaisseaux du roi d'Angleterre approchèrent. C'était beauté et grande plaisance à voir ces bannières et ces estramières armoriées des armes des seigneurs. Et à ce que les Normands montrèrent, ils désiraient avoir la bataille aux Anglais. Car sitôt qu'ils les virent approcher, ils avaient croisé [1] tous leurs vaisseaux, ils trairent les ancres amont, et laissèrent les voiles aller, et s'en vinrent tous de grande volonté sur la navie des Anglais. Et ordonnèrent à aller tout devant Christofle, le grand vaisseau, lequel en cette même année ils avaient conquis sur les Anglais. Quand Anglais et Normands s'encontrèrent, il y eut grand hutin; et à l'entrer l'un dedans l'autre, ils abaissèrent tous leurs voiles.

Au grand vaisseau de Christofle qui se remontrait dessus tous les autres, avait bien quatre cents Genevois arbalétriers, lesquels commencèrent à traire moult roide et moult dur à l'approcher. Les Anglais reconnurent bien que c'était Christofle, le vaisseau qui avait été conquis sur eux. Ils furent plus désirants de le reconquérir, et l'environnèrent de tous

1. C'est-à-dire hissé les vergues qui, appuyées au mât, présentent la forme d'une croix.

lès. Et commencèrent archers à traire de grand randon et à approcher ce vaisseau Christofle, et les Génois qui dedans étaient. Vous savez qu'archers de l'arc à main sont trop plus isniels que ne soient arbalétriers. Ces archers d'Angleterre, par uniement traire fort et roide, ensonnièrent tellement ces Génois qu'ils furent maîtres et seigneurs d'eux et entrèrent dedans Christofle et le conquirent, et mirent à mort tous les Génois qu'ils y trouvèrent. En ce vaisseau pouvaient bien mille hommes. Tantôt il fut pourvu d'archers et de gens d'armes, lesquels portèrent grand contraire aux autres.

Et ces archers avaient très grand avantage de traire au loin et de ensonnier Normands, lesquels n'étaient pas de si grande valeur aux armes, ni de défense comme étaient les gens d'armes d'Angleterre.

Pour lors le roi d'Angleterre était en la fleur de sa jeunesse, et point ne s'épargnait, mais s'aventurait en la bataille aussi aventureusement comme nuls de ses chevaliers, et montrait bien en faisant armes que la besogne était sienne. Le roi était en un vaisseau moult fort et moult beau qui avait été fait, ouvré et charpenté à Sandwich, et était armé et paré de bannières et d'estramières très riches, ouvrées et armoyées des armes de France et d'Angleterre écartelées; et sur le mât amont avait une grande couronne d'argent dorée d'or, qui resplendissait et flambait comme le soleil. Finalement les Anglais obtinrent la mer et la place. Et furent ces écumeurs normands, picards, genevois, bidaux et prouvenceaux déconfits; et trop petit s'en sauvèrent, car à la déconfiture ils ne purent. Cause pourquoi je le vous dirai.

Les Anglais en venant les avaient enclos entre eux et l'Ecluse. Ils ne pouvaient reculer, fors sur leurs

ennemis, ni aller avant, ni rompre la navie d'Angleterre qui avaient propris tout le passage de la mer. Ceux et aucuns, qui se crurent sauvés pour venir à l'Écluse, furent morts davantage; car les Flamands qui avaient grande haine à eux, pour tant que toute la saison ils avaient robé et pillé sur la mer, et n'avaient eu cure à qui, les tuaient autant bien sur la terre qu'en la mer, et n'en avaient nulle pitié. Barbevaire fut mort et jeté de son vaisseau en la mer. Aussi messire Hues Queret eut la tête coupée sur le bord d'une nef et fut renversé en la mer. Béhuchet fut pris en vie; et pour tant qu'il avait été toujours fort larron et robeur sur la mer, l'amiral de la mer d'Angleterre le fit sacher amont à une potence et pendre à un mât et étrangler. (F.)

§ 17. — COMMENT LE ROI PHILIPPE VI APPRIT LA DÉFAITE DE L'ÉCLUSE.

(Walsingham.)

Par la faveur divine, les Français et les Normands, accablés de flèches, furent vaincus par les Anglais, qui se couvrirent de gloire. Ils furent en partie massacrés, en partie noyés; le reste fut pris. Et tous les vaisseaux français, à l'exception du petit nombre de ceux qui s'étaient retirés, furent capturés. De toutes parts les Français et les Normands, voyant les leurs tomber en si grand nombre sous les flèches qui volaient, ou sous les coups furieux des épées et des haches, aimèrent mieux se jeter dans la mer que de rester exposés à d'aussi horribles atteintes. Trente mille hommes furent ainsi anéantis. Quand tout fut fini, personne n'osait aller annoncer au roi de France

l'issue de la bataille. Les familiers s'adressèrent alors à un fou du roi, le priant de trouver quelque parole pour lui faire comprendre ce qui était arrivé. Ce fou, arrivé en présence du roi, se mit à incriminer vivement la lâcheté des Anglais. Le roi, ne sachant ce que signifiait ce flot de paroles véhémentes, demande au fou pourquoi il appelle les Anglais des lâches : « Parce que ce sont des poltrons, dit-il, et qu'ils n'ont pas osé sauter dans la mer, comme l'ont fait nos braves Normands et Français. » C'est ainsi que le roi apprit la défaite des siens et la victoire des Anglais.

§ 18. — PLAN DE CAMPAGNE POUR LA FIN DE L'ANNÉE 1340.

(Grandes Chroniques.)

Assez tôt après que le roi d'Angleterre fut amendé de la blessure qu'il avait eue, il se mit à terre et s'en alla en pèlerinage à pied à Notre-Dame d'Hardembourg, et envoya ses gens d'armes et son harnais et ses chevaux et ses archers vers Gand. Quand il eut fait son pèlerinage, il s'en vint à Bruges, et puis prit avec lui les métiers de la ville et s'en alla à Gand, où il fut reçu moult à grande joie. Puis fit mander tous les Allemands qui étaient de son alliance, qu'ils vinssent à lui pour avoir conseil avec eux sur ce qu'il avait à faire.

Là fut ordonné que le roi d'Angleterre ferait deux armées, desquelles il aurait une avec ceux de Gand et de la terre d'Alos et les princes d'Allemagne, et s'en irait devant Tournai; et l'autre mènerait messire Robert d'Artois, qui avait avec lui grande quantité d'archers d'Angleterre, et si avait avec lui ceux de la ville de Bruges et du Franc et de Diquenne,

d'Ypres, de la châtellerie de Poperingues, de Cassel, de Bailleul et ceux du terroir de Furnes, de Bergues et de Bourbourg : tous ceux-ci vinrent ensemble avec messire Robert d'Artois vers la ville de Saint-Omer et s'arrêtèrent à Cassel et là assemblèrent leurs gens. Le roi d'Angleterre se partit de Gand et s'en alla loger au Pont-d'Espire, à deux lieues de Tournai [1].

§ 19. — SIÈGE DE TOURNAI. — NÉGOCIATIONS POUR UNE TRÊVE.

(Froissart.)

Ce siège devant la cité de Tournai dura assez longtemps, onze semaines trois jours moins. Mais dedans

1. Au mois de juillet, les deux corps d'armée prenaient leurs emplacements. Mais Robert d'Artois, qui encourageait les siens en criant : « Or tôt, compains, nous boirons encore à nuit de ces bons vins de Saint-Omer », se fit battre et repousser honteusement. 200 000 hommes étaient en présence devant Tournai. Le roi de France se tenait en observation au pont de Bouvines; son quartier général était à Douai. La place de Tournai avait été admirablement mise en état de défense. Pendant onze semaines, Édouard III y usa ses forces; Philippe VI refusait d'engager toute action. Édouard III proposa alors à « Philippe de Valois » de vider leur différend en champ clos, accompagnés chacun de 100 hommes.

Le roi de France répondit qu'il n'avait pas à faire réponse à une lettre qui ne lui avait pas été adressée, à en juger par la suscription. Toutefois il rappelle au roi anglais le serment d'hommage lige qu'il lui a prêté. Il rejette sur le roi Édouard la responsabilité des maux de la guerre et lui annonce qu'il se prépare à le jeter hors de son royaume (juillet 1340).

la cité de Tournai avait très bonne et sage chevalerie envoyée en garnison de par le roi de France, si que nul dommage ne s'y prit.

§ 20. — LA TRÊVE D'ESPLECHIN (25 septembre 1340). (Froissart. — Grandes Chroniques.)

Or n'estrien, si comme on dit, qui ne prenne fin. On doit savoir que, ce siège pendant, madame Jeanne de Valois, sœur du roi de France, et mère du comte Guillaume de Hainaut, travaillait durement d'une armée en l'autre, afin que paix ou répit fût entre ces parties, par quoi on se départît sans bataille; car la bonne dame voyait là de deux côtés toute la fleur et l'honneur de la chevalerie du monde, et craignait pour les grands périls qui en pouvaient advenir, que nulle bataille fût adressée entre eux. Et par plusieurs fois la bonne dame en était chue aux pieds du roi de France son frère, et le priait que répit ou traité d'accord fût pris entre lui et le roi anglais. (F.)

Un jour de parlement fut pris entre les deux rois. Mais Jacques de Artevelt vint devant le roi d'Angleterre et devant les barons de l'armée, et leur dit : « Seigneurs, prenez garde quelle paix vous faites; car si nous n'y sommes compris et tous nos articles pardonnés, jamais nous ne nous départirons d'ici ni ne vous quitterons du serment que vous avez devers nous. » Dont dit la comtesse de Hainaut : « Ha! sire Dieu en ait pitié! Quand pour le dit d'un vilain tout le noble sang de la chrétienté sera répandu! » Tant

fut la chose émue, que Jacques de Artevelt s'accorda au traité [1]. (G. C.)

1. La trêve stipulait la restitution à Édouard III des droits de souveraineté qu'avaient exercés ses prédécesseurs sur la Gascogne, l'Aquitaine et le comté de Ponthieu et une amnistie pour la Flandre. Des négociations ultérieures devaient s'ouvrir pour la paix définitive.

IV

LA SUCCESSION DE BRETAGNE.
L'ANNÉE SANGLANTE. — LA MORT D'ARTEVELD.

(1340-1345)

On pouvait espérer au commencement de l'année 1341 qu'une paix définitive serait bientôt substituée à la trêve d'Esplechin. Jeanne de Valois s'y employait activement, allant du pape à l'empereur, obtenant de celui-ci qu'il retirât à Édouard III le titre de vicaire impérial, faisant tout pour calmer les passions en présence. Mais avant même la mort de la bonne princesse, qui survint en 1342, s'élevèrent soudain entre les deux rois de nouveaux motifs de discorde. En avril 1341 mourut le duc de Bretagne Jean III, fils d'Arthur II. Alors se posa une question de succession semblable à celle qui fut résolue en 1328 pour la couronne de France. Jean III avait eu deux frères : l'un Gui, comte de Penthièvre, était issu comme Jean III d'un premier mariage du duc Arthur II avec Marie, vicomtesse de Limoges; l'autre, Jean de Montfort était né d'un second mariage de ce duc avec Yolande de Dreux. A la mort de Jean III, il ne restait que Jean de Montfort et une fille de Gui, mariée à Charles de Blois, le propre neveu de Philippe VI. Jean

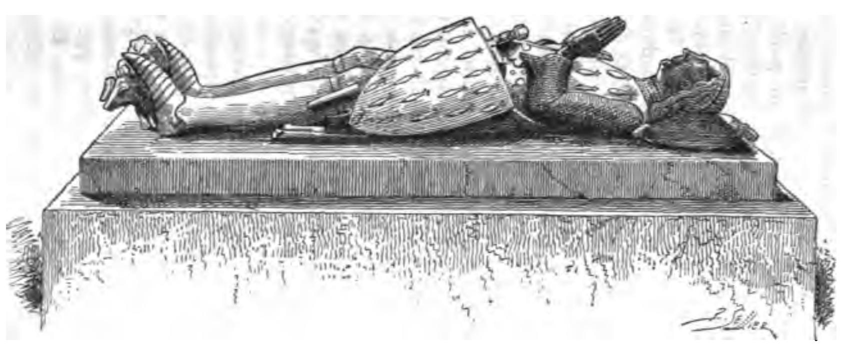
de Montfort représentait envers le duché de Bretagne les mêmes droits que Philippe VI avait fait triompher pour la couronne de France; la comtesse de Blois représentait au contraire les droits qu'Édouard III cherchait à faire valoir. Les deux monarques allaient chacun défendre le droit contraire à celui sur lequel il s'appuyait. Mais la couronne de France ne pouvait être assimilée à un fief ordinaire. Philippe VI eut raison de faire triompher ses droits sur la couronne; il eut raison aussi de défendre, dans la succession de Bretagne, des droits contraires absolument justifiés par l'usage local.

Jean de Montfort avait commencé par s'emparer de Limoges et par mettre la main sur les trésors que son frère Jean III y avait amassés. Puis il se présenta à Nantes et y convoqua la noblesse de Bretagne. Mais la majorité des seigneurs bretons refusa de reconnaître son autorité, et il vit bientôt qu'il lui faudrait conquérir son duché pièce à pièce. Il s'empara successivement de Rennes, d'Hennebon, de Vannes, d'Auray, de Dinan. Les furieuses résistances locales qu'il rencontra le décidèrent à faire une démarche plus compromettante. Si l'on en croit Froissart, il aurait, dès ce moment, fait un voyage en Angleterre et, accueilli à bras ouverts par le roi Édouard III, aurait conclu avec lui un traité d'alliance.

§ 1. — JEAN DE MONTFORT EN ANGLETERRE. — SON ALLIANCE AVEC LE ROI ÉDOUARD.

(Froissart.)

Pourquoi vous ferai-je long conte? En telle manière conquit ledit comte de Montfort tout ce pays, et fit partout obéir à lui et appeler duc de Bretagne. Puis s'en alla à un port de mer qu'on claime Gredo, et départit toutes ses gens. Il les envoya par ses cités



Tombeau de Jean III le Bon, duc de Bretagne. (Musée de Versailles, moulage.)

et forteresses, pour elles aider à garder, puis se mit en mer à tout vingt chevaliers et nagea tant qu'il vint en Cornouailles et arriva à un port qu'on dit Cepsée. Il s'enquit du roi Anglais où il le trouverait. Il lui fut dit que le plus du temps il se tenait à Windsor. Dont chevauça celle part et toute la route; et fit tant par ses journées qu'il vint à Windsor, où il fut reçu à grande joie du roi, de madame la reine et de tous les barons qui là étaient. Et fut grandement festoyé et honoré quand on sut pourquoi il était là venu. Premièrement, il remontra ses besognes au roi anglais, à monseigneur Robert d'Artois et à tout le conseil du roi, et dit comment il s'était mis en saisine et en possession du duché de Bretagne, qui échu lui était par la succession du duc, son frère, dernièrement trépassé de ce siècle. Or faisait-il doute que messire Charles de Blois ne lui empêchât, et le roi de France son oncle ne le lui voulût ôter par puissance; pourquoi il s'était là trait pour relever ledit duché et tenir en foi et en hommage du roi d'Angleterre à toujours, mais qu'il l'en fît sûr contre le roi de France et contre tous autres qui empêcher le voudraient.

Quand le roi anglais eut ouï ces paroles, il y entendit volontiers, car il regarda et imagina que sa guerre au roi de France en serait grandement embellie, et qu'il ne pouvait avoir plus belle entrée au royaume ni plus profitable que par Bretagne, et que de tant qu'il avait guerroyé par les Allemands et les Brabançons il n'avait rien fait, fors que frettié et despendu grandement et grossement. Et l'avaient mené et démené les seigneurs de l'Empire, qui avaient pris son or et son argent, ainsi qu'ils avaient voulu et rien fait. Il descendit à la requête du comte

de Montfort liéement et légèrement, et prit l'hommage dudit duché de Bretagne, par la main du comte de Montfort, qui se tenait et appelait duc de Bretagne. Et là eut le roi anglais en couvent, présents les barons et les chevaliers qui d'Angleterre étaient, et qu'il avait là amenés de Bretagne, qu'il l'aiderait et défendrait et garderait comme son homme contre tous hommes, fût roi de France ou autres, selon son loyal pouvoir. De ces paroles et ces hommages furent écrites et lues lettres et scellés, dont chacune des parties eut les copies. Avec tout ce, le roi et madame la reine donnèrent au comte de Montfort et à ses gens grands dons et beaux joyaux, car bien le savaient faire; et tant qu'ils en furent tous contents et qu'ils dirent que c'était un noble roi et vaillant et une noble reine, et qu'ils étaient bien taillés de régner encore en grande prospérité.

Après toutes ces choses faites et accomplies, le comte de Montfort prit congé et se partit d'eux, et passa Angleterre. Et rentra en mer à ce même port où il était arrivé, et nagea tant qu'il arriva à Gredo en la basse Bretagne. Et puis s'en vint en la cité de Nantes, où il trouva la comtesse sa femme, à qui il recorda comment il avait exploité. De ce fut elle toute joyeuse, et lui dit qu'il avait fort bien ouvré et par bon conseil.

§ 2. — JEAN DE MONTFORT A PARIS. — SON ENTREVUE AVEC LE ROI. — SA FUITE.

(Froissart.)

A peine est rien fait qui ne soit su : nouvelles vinrent à Paris devers messire Charles de Blois et les seigneurs que le comte de Montfort avait pris et conquis, tant par force que par traité, tout le duché de

Bretagne et avait été en Angleterre et relevé le duché de Bretagne du roi d'Angleterre, et en était devenu son homme [1]. Tantôt ces nouvelles vinrent au roi. Quand le roi les ouït, elles ne lui furent pas plaisantes, et manda les douze pairs de France, ceux que pour lors il put avoir. Quand il les vit en sa présence, il leur demanda quelle chose était bonne à faire de telle chose. On lui dit et conseilla que ce comte de Montfort fût mandé, et que trop on avait attendu. Furent ordonnés pour l'aller querir le sire de Montmorency et le sire de Saint-Venant. Ces deux barons se départirent de Paris à plus de soixante chevaux, et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Nantes, et trouvèrent le comte de Montfort et la comtesse qui faisaient une grande fête des chevaliers et écuyers, des dames et demoiselles du pays de Bretagne. Il recueilla grandement et liéement ces seigneurs, car il se tenait de leur lignage. Ces deux barons qui sages et pourvus étaient, se couvrirent moult bien devers lui de dire. Plusieurs paroles disait-on de lui en France et à Paris, ils s'en dissimulèrent, mais le prièrent qu'il voulût descendre cette première fois à la plaisance du roi et venir à Paris. Il dit qu'il s'en conseillerait, et s'en conseilla à aucuns de son conseil et à la comtesse sa femme, laquelle lui déconseillait que point n'y voulût aller, et qu'il n'y avait que faire; et les autres lui conseillaient et disaient que nullement il ne se pouvait excuser, ni passer qu'il n'allât en France, et qu'il ne relevât le duché de Bretagne du roi. Lors répondit-il à ces paroles et dit : « Je l'ai

1. Ce fait n'est pas prouvé, mais il est certain que Jean devient l'homme du roi Édouard en acceptant de lui des terres en Angleterre.

relevé du roi d'Angleterre, il doit suffire. Je ne dois ni ne puis faire qu'un seul hommage ». Lors lui fut dit : « Et si vous trouvez le roi de France si amiable qu'il reçoive votre hommage, vous viendrez légèrement jus devers le roi d'Angleterre. Il a assez à faire à entendre ailleurs. Il ne vous boutera pas hors de Bretagne, et espoir est que c'est pour autre chose que le roi vous mande. » Finalement le comte de Montfort fut à ce conseillé et enhorté qu'il ordonna ses besognes et se départit de Nantes en la compagnie des deux barons dessus nommés, et aussi des chevaliers de Bretagne, et fit tant qu'il vint à Paris et se logea, et toutes ses gens aussi. Quand on sut qu'il fut venu et mis à l'hôtel, on fut tout réjoui de sa venue. Le comte de Flandre, son serourge, le vint voir, et lui fit bonne chère et le comte de Montfort aussi, lequel se tint le jour qu'il vint et la nuit ensuivant tout coi à son hôtel. Et à lendemain, à heure de tierce, il se départit de son hôtel à plus de cent chevaux en sa compagnie et chevauchèrent vers le palais et descendirent là; car le roi de France y était, et à peine [1] tous les nobles prélats et barons du royaume de France. Le comte de Montfort monta les degrés du palais et alla tant devant lui qu'il trouva le roi et les seigneurs en une grande chambre, toute parée et couverte de tapisseries moult belles et moult riches, et là était attendu le comte de Montfort.

Quand il entra en la chambre, il fut moult fort regardé de ceux qui oncques ne l'avaient vu, et par spécial le roi de France jeta trop fort les yeux sur lui. Le comte de Montfort se mit en genoux devant le roi et dit moult humblement : « Monseigneur, vous

1. Cette expression signifie ici : à l'envi.

m'avez mandé, et je suis venu à votre mandement. » Le roi répondit et dit : « Comte de Montfort, de ce vous sais-je bon gré; mais je m'émerveille grandement pourquoi ni comment vous avez osé entreprendre de votre volonté le duché de Bretagne, où vous n'avez nul droit, car il y a plus proïsme de vous que vous voulez déshériter, et pour vous mieux efforcer vous êtes allié à notre adversaire le roi d'Angleterre et avez de lui relevé, et fait féauté et hommage, ainsi qu'on nous a dit. » Le comte répondit à ce et dit : « Ha! monseigneur, ne le croyez pas; car vraiment vous êtes de ce mal informé, je le ferais moult à envis; mais de la proïsmeté dont vous me parlez m'est avis, monseigneur, salve soit votre grâce, que vous méprenez; car je ne sais nul si prochain du duc de Bretagne, mon frère dernièrement mort que moi, et si jugé et déclaré était par droit qu'autre y fût plus proïsme de moi, je ne serais pas honteux ni virgogneux de moi en déporter. » A cette parole répondit le roi et dit : « Comte, vous en dites assez, mais je vous commande sur quant que vous tenez de nous, ni que tenir en pouvez ni devez, que vous ne vous départiez de la cité de Paris jusqu'à quinze jours, que les barons et les pairs jugeront de cette proïsmeté. Si saurez donc quel droit vous y avez, et si vous le faites autrement, vous nous courroucerez. » Le comte répondit et dit : « Monseigneur, à votre volonté ». Donc se leva-t-il et prit congé au roi et aux prélats et hauts barons qui là étaient, et les inclina tous autour. Et sortit hors de la chambre, et commença moult fort à busier et mérancolier, et à imaginer son affaire et son état. A peine put-il dîner, tant fut pensif, et ne voulut que nul entrât en sa chambre, fors son valet.

A ce que le comte de Montfort pensait, je le vous dirai : il se repentait trop fort de ce qu'il était venu à Paris et mis ens ès dangers du roi et de ses contraires, et disait ainsi en soi-même : « Si j'attends le jugement des douze pairs, il n'est rien si certain, on me retiendra et serai mis en prison. Et tout au mieux venir, si je veux avoir ma délivrance, il faudra que je remette arrière tout ce dont je suis en saisine et que je rende compte du trésor le duc mon frère que je pris et levai à Limoges, duquel je me suis aidé. Avec tout ce, on trouvera en vérité que j'ai été en Angleterre et que j'ai relevé le duché de Bretagne du roi d'Angleterre, dont je me suis trop forfait, et ne sais que les douze pairs de France de la correction en voudront dire. Brièvement, tout considéré, je ne puis voir que le demeurer ici et attendre la quinzaine me soit profitable. » Tout considéré et bien examiné ses besognes, il dit qu'il se départirait de Paris et retournerait en Bretagne, et si on le voulait là venir querir, on le vînt, car on le trouverait pourvu, et le pays tout clos à l'encontre des venants; et se manderait le roi d'Angleterre, qui lui avait juré toute loyauté et lui aider, fût-ce contre le roi de France ou autrui.

Ce propos et cette imagination conclut le comte de Montfort en soi-même, et s'ordonna à partir, je vous dirai comment : il prit l'habit à l'un de ses ménestrels, et du soir il monta à cheval, et le varlet du ménestrel avec lui, et sortit de Paris. Et croyaient ses gens voires, fors ceux qui le devaient savoir, qu'il fût encore à ses chambres; car ses chambellans disaient qu'il était malade et gisant au lit, quand il était en Bretagne. Et vint à Mantes de nuit et vint vers sa femme la comtesse, qui point de premier ne le re-

connaissait en cet état, et quand elle l'eut ravisé, elle pensa tantôt que la besogne allait mal. Le comte lui conta tout l'état et l'ordonnance de son voyage, et pourquoi il était ainsi revenu : « Monseigneur, dit la comtesse, je n'en pensais pas moins, vous n'y aviez que faire. Selon ce que vous avez commencé et entrepris, vous aurez la guerre; il n'est rien si vrai. Ainsi pourvoyez-vous et ordonnez selon ce, et tenez en amour les bonnes villes de Bretagne et les seigneurs qui sont de votre partie. » Le comte répondit et dit qu'ainsi ferait-il [1].

§ 3. — CAMPAGNE DU DUC DE NORMANDIE ET DE CHARLES DE BLOIS EN BRETAGNE. — SIÈGE ET PRISE DE CHATONCEAUX (10-26 octobre 1341).

Quand tous ces seigneurs, lesquels s'en devaient aller avec monseigneur Charles de Blois ens au pays de Bretagne pour lui aider à recouvrer son héritage, furent prêts et leurs gens venus, ils se départirent de Paris les uns, et les autres de leurs lieux. Et en allèrent les uns après les autres, et s'assemblèrent la meilleure partie en la cité du Mans et là environ, puis s'avalèrent jusqu'à Angers, et là trouvèrent le

1. D'après Froissart, le roi de France et Charles de Blois entrent en fureur quand ils apprennent que le comte de Montfort vient de s'échapper de leurs mains. Les pairs et grands barons, réunis en conseil pour statuer sur les prétentions respectives de Charles de Blois et de Jean de Montfort à l'héritage de Bretagne, se prononcent tout d'une voix en faveur de Charles de Blois. L'arrêt rendu en sa faveur est daté de Conflans, le 7 septembre 1341.

duc de Normandie, qui chef se faisait de cette chevaerie. Et vinrent toutes ces gens d'armes en Ancenis, sur la frontière et entrée de Bretagne, et là séjournèrent trois jours, en attendant encore l'un l'autre, et pour ordonner leurs charrois et leurs convois. Quand ils eurent ainsi fait, ils se mirent par ordonnance au chemin et chevauchèrent pour entrer en Bretagne, et considérèrent leur pouvoir, et estimèrent leur ost à cinq mille armures de fer sans les Génois qui étaient environ trois mille.



Sceau de Charles de Blois.
(Archives nationales, nº 542, grandeur naturelle.)

Quand toutes ces gens d'armes et autres arbalétriers et bidaus à lances et à pavois se trouvèrent sur les camps, ils se départirent d'Ancenis, et prirent le chemin par devers un très fort chastel, séant sur une montagne, et dessous court une rivière. Et le château on l'appelle Chastonseal, et est l'entrée et la clef de Bretagne à ce côté-là, et était pourvu et garni de bonnes gens d'armes. Et en étaient capitaine et gardiens deux chevaliers de Lorraine, dont l'un avait nom messire Milles et l'autre messire Walerans. Quand le duc de Normandie, qui était chef de cette cavalerie,

et les autres seigneurs de France virent le château si fort, ils eurent conseil qu'ils l'assiégeraient; car s'ils passaient outre et ils le laissaient derrière, il pourrait porter dommage à eux, et à leurs gens et à leurs pourvoyances. Ils l'assiégèrent du plus près qu'ils purent; et y furent plusieurs assauts. Mêmement les Gênois, qui sont bons arbalétriers, s'y abandonnaient à la fois assez follement et tant qu'ils perdirent de leurs compagnons à leurs assauts; car ceux du château se défendaient vaillamment. Adonc imaginèrent ces seigneurs de France qu'il convenait emplir les fossés pour approcher de plus près. Ils furent envoyés chercher et amener tous les paysans du plat pays, et leur fit-on couper bois et merriens, à porter, à traîner, et à charrier et jeter en ces fossés. Et tant firent, par la grande diligence qu'ils y rendirent, qu'ils furent remplis là en cet endroit où ils avaient mieux l'avantage de l'assaillir. Et pendant qu'on entendit à remplir ces fossés, les seigneurs de France firent faire et charpenter un château de bois sur douze roues et tout couvert et garité, auquel pouvaient bien deux cents hommes d'armes et cent arbalétriers. Ce château fut à force d'hommes pourvu de gens d'armes et d'arbalétriers, amené assez près du mur; et avait audit château trois étages : au premier haut étaient les gens d'armes, au second les arbalétriers, et au tiers étage tout bas, piqueteurs pour piquer au mur et tout détruire et abattre.

Le jour que les engins et le château fut bouté avant, eut à Chastonseal trop horrible assaut, et moult d'hommes morts et blessés de ceux dedans et de ceux dehors. Et enlevèrent ceux dedans toute leur artillerie au traire; et par trois fois furent rafraîchis ceux qui au château étaient. Quand messire Milles et

messire Walerans virent que si continuellement on les assaillait, et que moult de leurs hommes étaient blessés, et qu'il ne leur apparaissait confort de leur côté, ils se doutèrent que de force ils ne fussent pris; si entrèrent en traité devers le duc de Normandie à qui on parlait de toutes choses. Traité se porta qu'ils rendirent le château sauves leurs vies et leurs biens. Ainsi eurent les Français le château de Chastonseal; ils le remparèrent et rafraîchirent de toutes choses. Et fut rendu ledit château du duc de Normandie à messire Charles de Blois comme héritier et duc de Bretagne. Et puis passèrent outre et cheminèrent vers Nantes, où le comte de Montfort se tenait, qui bien était informé de la venue de ces seigneurs de France.

§ 4. — SIÈGE ET REDDITION DE NANTES. — PRISE DU COMTE DE MONTFORT (2 nov. 1341).

Lendemain, ils se délogèrent et se transportèrent par devers la cité de Nantes; ils l'assiégèrent tout autour. Et firent tendre tentes et pavillons si bellement et si ordonnéement que vous savez que Français savent bien faire. Et ceux qui étaient dedans la cité pour la garder, dont il y avait grande foison de gens d'armes avec les bourgeois, s'allèrent tout armer et se maintinrent celui jour moult bellement, chacun à sa défense, ainsi qu'il était ordonné. Celui jour entendirent ceux de l'armée à eux loger et aller fourrer. Et aucuns bidaux et Génois allèrent près des bailles pour escarmoucher et paleter. Et aucuns des soudoyers et des jeunes bourgeois sortirent hors encontre eux; si qu'il y eut trait et lancié, et des morts

et des navrés d'un côté et de l'autre, si comme il a souvent en si faites besognes. Ainsi y eut là des escarmouches par deux ou par trois fois, tant que l'armée demeura là.

Or advint que, trois jours après que cette avenue de la porte des bourgeois et des soudoyers de Nantes fut avenue, un grand meschief survint au comte de Monfort; et eurent les hommes de la ville traité secret et couvert au duc de Normandie et aux seigneurs de France, tel que je vous dirai. Ils laissèrent une matinée la poterne qu'on dit de Sauve tout ouverte, et par là entrèrent grande foison de gens d'armes dedans la cité sans contredit; et ne firent oncques mal à homme ni à femme de la ville. Et allèrent ces gens d'armes au château du comte, et rompirent les portes et entrèrent dedans; et trouvèrent le comte de Montfort dans sa chambre, qui s'armait. Ils le prirent en cet état. Et l'emmenèrent quatre chevaliers de France en la tente du duc de Normandie, lequel fut moult réjoui de cette prise et lui dit : « Comte de Montfort, vous nous avez fait peine. Il vous faudra, vouliez ou non, retourner à Paris, et ouïr la sentence qui a été rendue et donnée sur vous. — Monseigneur, répondit le comte, ce poise moi. Je me confiais en ma gent, et ils m'ont trahi. » Là fut le comte pris et mené d'autre part, et livré en bonne garde de vaillants hommes, chevaliers et écuyers, et moult prochains de lignage à messire Charles de Blois.

Quand le duc de Normandie vit le comte de Montfort devant lui, il en eut grande joie; et aussi eut messire Charles de Blois, car avis leur fut que la guerre en était pour eux plus belle. Ils se conseillèrent entre eux comment ils s'en maintiendraient, et eurent avis qu'ils l'enverraient à Paris devers le roi de France,

qui volontiers le verrait. Ils en chargèrent monseigneur d'Estouteville, messire Grimouton de Cambli. Et le prirent ces seigneurs en leur conduite à bien deux cents lances pour amener plus sûrement, et che-



Château de Nantes.

vauchèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Paris. Ils trouvèrent le roi Philippe qui était déjà informé de toute cette aventure de la prise dudit comte. Les dessus dits chevaliers l'amenèrent au roi et le représentèrent de par le duc de Normandie, son fils, et monseigneur Carlon de Blois, son neveu. Le roi reçut

ce présent à joie et dit en regardant sur le comte qui était moult honteux et abaubi : « Comte, comte de Montfort, vieux péché fait nouvelle vergogne. Et pour ce que à tort et à péché, vous êtes entré en la saisine de Bretagne, où point de droit vous n'avez, êtes-vous de droit encombré ; car, si nul droit vous y eussiez, vous eussiez attendu le jugement des pairs de France. Vous vous emblastez de moi et sans congé, et sur ma défense vous partîtes, et, par orgueil, contre moi vous vous êtes tenu et porté. Aussi en vaudront vos besognes le moins; car jamais de mes mains ne partirez, si pis ne recevez. Si ne vous ferai-je nul tort, mais vous déduirai par le jugement et avis de mes hommes. » Adonc commanda le roi qu'on le mît au château du Louvre. Là fut le comte de Montfort mené et emprisonné, et très fort et soigneusement gardé. Et sachez que le roi eut depuis sur lui mainte pensée pour le faire mourir; et l'eût fait, si, comme on dit, n'eût été le comte Louis de Flandre son serourge, qui plusieurs fois en pria le roi moult humblement, à laquelle prière le roi s'en souffrit et le tint emprisonné.

§ 5. — HÉROÏSME DE LA COMTESSE DE MONTFORT.

La comtesse de Montfort, qui bien avait cœur d'homme et de lion, allait trop fort au-devant et avait un petit fils de l'âge de sept ans, qu'on nommait Jean, moult bel enfant; et au jour que son mari fut pris par la condition et manière que dit vous ai, elle était à Vannes et au château qu'on dit la Motte. Cette comtesse prit le frein à dents et ne fut nullement ébahie, et manda tantôt chevaliers et écuyers et ceux dont elle pensait à être armée, aidée et servie. Et quand ils



Sortie de Jeanne de Montfort.
(Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. n° 5187.)

furent venus, elle leur remontra en pleurant la fraude, la trahison et mauvaiseté, ainsi comme elle disait, qu'on avait fait à son mari et puis reprenait ses paroles sur telle forme en disant : « Beaux seigneurs et bonnes gens, je compte monseigneur pour mort, mais voici son fils, son héritier et votre seigneur, qui vous est demeuré et qui vous fera encore beaucoup de biens. Si lui voulez être bons et loyaux, ainsi que toutes bonnes gens doivent être à leur seigneur, je vous serai bonne dame et courtoise, et querrai à mon fils, votre seigneur, bon mainbourg, pour aider à soutenir, à défendre et à garder notre droit et son héritage. Si vous prie chèrement, comme une dame veuve et orfane de mari, que vous ayez pitié de moi et de l'enfant, et lui tenez foi et loyauté et à moi aussi, ainsi que vous avez fait jusqu'ici à son père et à mon mari. »

Là avaient toutes gens, barons, chevaliers et écuyers qui tenaient sa partie, grande pitié de la dame et de l'enfant, et la réconfortaient et disaient : « Dame, ne vous ébahissez en rien ; nous demeurons avec vous, puisque obligés et aconvenancés y sommes, tant que nous aurons les vies au corps. » Et elle leur disait : « Grand merci. » Et ainsi la comtesse de Montfort, à plus de cinq cents lances, chevaucha de forteresse en forteresse, et rafraîchit cités, villes et châteaux, et fit toutes ses besognes bonnes.



§ 6. — MORT DE ROBERT D'ARTOIS [1] ET EXPÉDITION DU ROI D'ANGLETERRE EN BRETAGNE (1341).

(Froissart.)

Et en ce même an, au mois de septembre, vint derechef messire Robert d'Artois et le comte de Salebruge (Salisbury) avec lui en Bretagne, pour aider à ceux qui soutenaient la partie du comte de Montfort, auquel avènement leurs gens firent moult de dommage aux gens qui étaient au pays, tant de par le roi de France comme de par Charles de Blois, mêmement en navie, comme galies et autres vaisseaux, lequel navie avait été acheté de par le roi de France.

1. Charles de Blois vint en personne prendre possession de son duché; il était secondé dans sa tâche par son cousin Louis de la Cerda. Pendant ce temps, le duc de Normandie était à Avignon et y surveillait le conclave qui élut pape Pierre Roger, sous le nom de Clément VI. Charles de Blois mit le siège devant Rennes, que les bourgeois lui livrèrent (mai 1342); la comtesse de Montfort dut alors se réfugier dans la petite ville d'Hennebon. Louis de la Cerda prit Dinan et Guérande; Charles de Blois, Auray et Vannes. La place d'Hennebon était serrée de près; elle allait capituler lorsque la comtesse de Montfort, montée au haut d'une tour, vit arriver le secours d'une flotte anglaise qui fit reculer les assiégeants. Ceux-ci revinrent une seconde fois à la charge, mais ils ne réussirent pas mieux que la première. A la suite du second siège d'Hennebon, la comtesse de Montfort passa en Angleterre. C'est sans doute à cette démarche que fut due l'intervention de Robert d'Artois. Chargé par Édouard III de conduire un renfort en Bretagne, Robert d'Artois débarqua dans le Morbihan, mais périt presque aussitôt.

Car il y eut un très grand assaut en mer, auquel ledit messire Robert fut navré et fut au lit; et le prit un flux de ventre duquel il mourut assez tôt avec la navrure qu'il avait. Et fut porté en Angleterre, dont il n'était pas né, pour l'enterrer.

§ 7. — LE DUC DE NORMANDIE ET LE ROI DE FRANCE EN PRÉSENCE DU ROI D'ANGLETERRE [1]. — NÉGOCIATION D'UNE TRÊVE.

(Froissart. — Grandes Chroniques.)

Sitôt que messire Robert d'Artois fut trépassé de ce siècle, et que le roi anglais en sut les nouvelles, il en fut si courroucé qu'il jura et dit, oyant tous ceux qui ouïr le purent, que jamais n'entendrait à autre chose s'il n'aurait vengé la mort de lui et irait mêmement en Bretagne, et atourrait tellement le pays que dedans quarante ans après il ne serait point recouvert. Si fit le roi anglais tantôt écrire lettres et mander par tout son royaume, que chacun, noble et non noble, fût appareillé pour mouvoir avec lui au chief du mois. Et fit faire tantôt grand amas de naves et de vaisseaux, et bien pourvoir et estoffer de ce qu'il appartenait. Au chief du mois, il se mit en mer à grande pourvéance de navies et de gens d'armes, et vint prendre port assez près de Vannes, là où messire Robert d'Artois et sa compagnie arrivèrent quand ils vinrent en Bretagne. Ils descendirent à terre et mirent par trois jours hors leurs chevaux et leurs pourvéances. Et puis au quatrième jour ils chevauchèrent par devers Vannes. (F.)

Et après, quand il vint à la connaissance du roi de

1. L'armée du duc de Normandie se rassembla à Angers et se mit en marche vers la Bretagne après le 12 novembre 1342.



Porte du château d'Hennebon.

France que le roi d'Angleterre entendait au siège de Vannes, il se partit de la cité de Tours et assembla son armée et s'en alla à Rezons et laissa la reine qui était avec lui en l'abbaye de Noirmoutiers. Et endementres que le roi alla à Rezons, il eut les cardinaux à l'encontre de lui, lesquels, selon le commandement du pape, traitèrent avec lui de la paix. Quand les Anglais, qui tenaient siège devant Nantes, surent la venue du roi, ils levèrent le siège et s'en départirent. Si advint après que les deux rois approchèrent l'un de l'autre qu'il n'y avait de l'un à l'autre que six lieues. Adonc commencèrent les cardinaux à chevaucher de l'un roi à l'autre, et autres prud'hommes messagers. A la fin les deux rois furent d'une volonté à accord. (Trêve de Malestroit, 19 janvier 1343 [1]).

§ 8. — L'ANNÉE SANGLANTE. — GUERRE DE FARINES (1343).
(Grandes Chroniques.)

En ce même an, comme le roi, à la requête du duc de Bourgogne, lui voulait aucunement aider (car en sa terre avait très grand défaut de vivres), et eut le roi ordonné que sur les territoires d'Orléans, de Beauce et Gâtinais cette manière d'aide serait levée pour aider au pays du devant dit duc, il advint que les clercs étudiants à Orléans, avec les bourgeois et le commun, portèrent cette chose moult grièvement et disaient que les marchés de vivres en seraient

1. Cettre trêve est établie sur les bases suivantes : appel à la médiation du pape; suspension d'armes en Bretagne; remise de la place de Vannes entre les mains des cardinaux médiateurs; échange des prisonniers; maintien du *statu quo* en France.

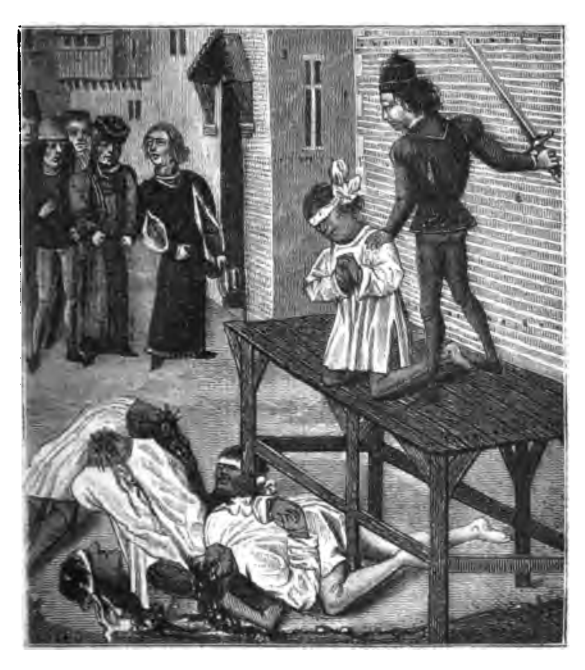
moult amenuisés et empêchés ; ils convinrent tous d'un accord à procéder en l'offense du roi et de tout le conseil par telle manière; car de fait ils vinrent au fleuve de Loire, là où étaient aucunes nefs pleines de vivres pour être menées au duc de Bourgogne et en son dit pays, lesquels sans aucune discrétion et sans arroi, mirent tous lesdits vivres en vente au commun à tous ceux qui avoir en voulaient. Et adecertes aucuns d'eux s'en allaient courant par les faubourgs et par les villes voisines, et rompaient les huis et exposaient les biens des pauvres à larcin. Quand le prévôt d'Orléans vit ce, il considéra que de léger il ne pourrait pas obvier à si grandes forsenneries. Toutefois il fit ce qu'il put; car par ses sergents il fit prendre douze ou quatorze malfaiteurs, et les fit mettre en prisons diverses. Quand les autres de la ville ouïrent dire que le prévôt en avait mis aucuns en prison, ils s'émurent ainsi comme hors du sens et forcénés, et s'en allèrent aux prisons et les rompirent, et mirent hors ceux que le prévôt y avait mis, et non pas seulement ceux, mais tous autres prisonniers et mêmement aucuns qui étaient condamnés à mort pour leurs méfaits. Quand ces choses furent venues à la connaissance du roi, il envoya là deux chevaliers, et avec eux grande quantité de gens d'armes, et leur commanda bien que tous ceux qu'ils trouveraient coupables de cette dissension tantôt et sans délai, ils les fissent pendre, et mêmement ceux que le prévôt d'Orléans leur nommerait. Lesquels, quand ils furent venus à Orléans, ils en firent prendre plusieurs et tantôt pendre, si comme commandé leur avait été, entre lesquels il y en eut un de pendu, lequel était diacre, si comme l'on disait; et tantôt après cessa toute cette sédition.

§ 9. — TRAHISON ET CHATIMENT D'OLIVIER DE CLISSON.

En ce même mois d'août, un noble chevalier de Bretagne, qui avait à nom messire Olivier de Clisson, pour cause de trahison qu'il avait commise contre son seigneur le roi de France, qui avait fait ledit messire Olivier chevalier et moult l'avait aimé, fut pris moult cautement à une joûte à Paris; lequel, quand il fut pris, confessa sa trahison et fut par lui-même prouvée. C'est à savoir qu'il avait laissé son seigneur le roi de France et s'était allié avec le roi d'Angleterre par foi baillée, lequel était adversaire du roi de France. Assez tôt après, fut amené du Temple, là où il tenait prison, en Châtelet, la tête toute nue et sans chaperon, et puis fut sentence donnée contre lui, et fut mis hors du Châtelet; et de là, si comme l'on dit, fut traîné tout vif jusqu'en Champeaux, et depuis fut monté ou monta en un grand échafaud, là où il pouvait être vu de tous, et eut la tête coupée [1].

1. Olivier de Clisson fut exécuté par jugement du roi, c'est-à-dire sans jugement régulier, le 2 août 1343. Voici le procès-verbal de son exécution : « L'an de grâce mil trois cent quarante-trois, le samedi second jour d'août, messire Olivier, sire de Clisson, chevalier, prisonnier en Châtelet de Paris, pour plusieurs trahisons et autres crimes perpétrés par lui contre le roi et la couronne de France et alliances qu'il avait faites au roi d'Angleterre, ennemi du roi et du royaume de France, si comme ledit messire Olivier le connut et confessa, fut par jugement du roi donné à Orléans traîné du Châtelet de Paris aux Halles en Champeaux, et là eut sur un échafaud la tête coupée. Et puis de là fut le corps traîné au gibet de Paris, et là pendu au plus haut étage. Et la tête fut envoyée à Nantes en Bretagne pour être mise en une hante sur la porte de Sauvetout comme de traître et cuida trahir la cité de Nantes, à perpétuelle mémoire. »

Duquel le corps fut traîné jusqu'au gibet et puis fut pendu par les aisselles au plus haut lieu du gibet, et



Supplice de Clisson et de plusieurs autres gentils seigneur
(Bibliothèque nationale, Ms. nº 2643, fº 126.)

son chef, du commandement du roi, en espouvantement des autres, fut porté en la cité de Nantes à laquelle il avait fait moult de maux et s'était efforcé

de la trahir, si comme l'on disait. Sa femme, qui était appelée dame de Belleville, tant comme coupable des devant dites trahisons, fut semoncée en parlement, laquelle n'osa comparoir; pour ce fut-elle condamnée par jugement et bannie.

§ 10. — SUPPLICE DE FAUX SCELLEURS.

Et environ ce temps, sept faux scelleurs et composeurs et simulateurs du sceau du roi de France furent extraits et mis hors de Châtelet, et furent menés aux champs hors de Paris auprès Saint-Laurent, et en la terre et justice de monseigneur Saint-Denis par don du roi. Et là fut levé un grand échafaud, par le prévôt de Paris, du congé de ladite église de monseigneur Saint-Denis, et de ceux eurent bonnes lettres dudit prévôt, présent maître Jean Pastourel qui les reçut au nom de ladite église, et quand ils furent audit échafaud montés par degrés de fust que l'on y avait mis, l'on leur coupa sur ledit échafaud les poings, et après furent traînés au gibet et pendus.

§ 11. — ALTÉRATION DES MONNAIES.

En ce même an, le roi fit choir sa monnaie par telle condition que ce qui valait douze deniers de la monnaie courante ne vaudrait que neuf deniers, c'est à savoir l'écu qui valait soixante sous ne vaudrait que trente-six sous, et le gros tournois ne vaudrait que trois sous, le treizième jour de septembre. Et en la Pâques prochaine l'écu ne vaudrait que trente-quatre sous et le gros deux sous et la maille blanche six deniers jusques emmi septembre l'an quarante-

quatre, et plus ne durerait. Dont il advint que blés et vins et autres vivres vinrent à grand défaut et à grande cherté, pour laquelle chose le peuple commença à murmurer et à crier, et disaient que cette cherté était pour la cause que chacun attendait à vendre ses choses jusqu'à tant que bonne monnaie courût. Et fut la clameur du peuple si grande que le roi, ce même an, c'est à savoir l'an mil trois cent quarante-trois, le vingt-huitième jour d'octobre, fit choir du tout les monnaies devant dites par telle manière que le gros vaudrait douze deniers, la maille blanche trois tournois, le florin à l'écu treize sous quatre deniers, le florin de Florence neuf sous six deniers. Jaçoit ce que par avant il eut ôté le cours aux autres monnaies, excepté les bruslés qui valaient deux deniers, lesquels vinrent à une maille tournoise. Et ne pourquant, considéré la forte monnaie, nonobstant la clameur du peuple devant dite, les vins, les blés et autres vivres étaient plus chèrement vendus que devant.

§ 12. — SUPPLICE DE DIX CHEVALIERS OU ÉCUYERS BRETONS COMPLICES DE CLISSON.

Assez tôt après, furent encoulpés de semblable cas plusieurs seigneurs et gentils chevaliers de Bretagne et de Normandie et décolés en la cité de Paris dont il fut grande nouvelle en plusieurs pays.

Au mois de novembre, la vigile de saint André l'apôtre, aucuns nobles du duché de Bretagne qui avaient conspiré contre le roi de France, et en moult de lieux du royaume de France, et mêmement en Bretagne, avaient moult de maux perpétré, en faisant destructions, occisions et rapines, lesquels avaient

prêté aide, conseil et faveur au roi d'Angleterre et à messire Robert d'Artois très grands ennemis du roi de France; et spécialement audit Robert d'Artois, quand il vint en Bretagne, si comme devant est noté, furent mis hors du Châtelet de Paris et traînés aux halles, tant comme très mauvais traîtres; et tous les uns après les autres eurent les cous coupés et puis furent traînés jusqu'au gibet, et après, au plus haut lieu du gibet, et pendus par les aisselles, et leurs têtes après eux [1].

1. Ces chevaliers furent exécutés le samedi 29 novembre 1343. Le parlement instruisait leur procès, lorsqu'il reçut, le lundi 24 novembre, des lettres closes du roi conçues en ces termes: « De par le roi, les gens de notre parlement, nous envoyons à Paris notre amé et féal chevalier Jean Richer, maître des requêtes de notre hôtel, et notre prévôt de Paris pour aucunes besognes touchant les prisonniers de Bretagne. Si vous mandons que pour ce les créez de ce que ils vous en diront de par nous. Donné à Poissy, le vingt-troisième jour de novembre. » Ce billet était un arrêt de mort. Voici le procès-verbal de l'exécution des chevaliers bretons. « L'an de grâce mil trois cent quarante-trois, le samedi vingt-neuvième jour de novembre, veille de fête de Saint-Andrieu apôtre, messire Geufroy de Malatrait l'aîné, messire Geufroy de Malatrait le jeune, messire Guillaume de Briex, messire Alain de Kedillac, messire Jean de Montauban, messire Denis du Plaissié, chevaliers, Jean Malart, Jean de Briez, Raoulet des Briex, Jean de Levedain, écuyers, tous traîtres et qui s'étaient armés de la partie du roi d'Angleterre et des ennemis du roi de France et du royaume, et pour homicides, roberies, feux boutés et autres excès, crimes de majesté royale blessée, si comme ils le confessèrent, et plusieurs confessèrent qu'ils avaient fait alliance au roi d'Angleterre de le servir comme roi de France, furent par jugement et par mandement du roi

§ 13. — EXÉCUTION DE SEIGNEURS NORMANDS (1344).

En ce même an, le samedi veille de Pâques, c'est à savoir le troisième jour d'avril, trois chevaliers normands, lesquels se portaient traîtreusement contre le roi, en tant qu'ils entendaient faire duc de Normandie Geoffroy d'Harcourt, banni du royaume de France ce même an, si comme dessus est écrit, et duquel duché ledit messire Geffroy avait déjà fait hommage au roi d'Angleterre, si comme l'on disait communé-

envoyés au prévôt de Paris par lettres scellées du sceau de son secré, traînés du Châtelet de Paris jusqu'en Champeaux ès hales, et là leur furent les têtes coupées sur un échafaud. Et puis furent les corps traînés au gibet de Paris et là furent pendus. A cette exécution faire furent présents, du mandement du roi, le sire d'Offémont, le sire de Til, messire Pierre de Cuignières, messire Jean de Châtelier, messire Jean Richer, messire Jean Hanière, messire Fauriau de Wadencourt, messire J. de Traversi et plusieurs autres. »

Voici la copie de la lettre du roi envoyée sur ce au prévôt de Paris : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, au prévôt de Paris ou à son lieutenant, salut. Nous te mandons et commettons que les chevaliers et écuyers qui ont été amenés de Bretagne, lesquels furent hier en notre parlement et depuis envoyés en notre Châtelet de Paris, tu aujourd'hui fais justicier, c'est à savoir traîner dudit Châtelet jusqu'auxdites halles, et auxdites halles leur fais couper les têtes, et puis les fais pendre au gibet de Paris, car nous comme traître les condamnons à mourir de la mort dessus dite. Et garde que ce en n'ait défaut, si cher comme tu doutes à nous courroucer, et nous mandons à tous que en ce faisant t'obéissent. Donné à Saint-Germain en Laye, le vingt-neuvième jour de novembre, l'an mil trois cent quarante-trois. »

ment, furent pris et détenus; et sur les devant dits faits accusés et convaincus. Finalement furent mis hors du Châtetet là où ils avaient été longuement, et furent jugés par telle manière comme les devant dits de Bretagne, et exécutés ladite veille de Pâques, ce excepté que les trois chefs desdits trois chevaliers normands, du commandement du roi, furent tantôt portés à Saint-Lô en Cotentin, en détestation de leur grande trahison qu'ils avaient faite, et en espouvantement des autres. Et après sont les noms desdits trois chevaliers : premièrement messire Guillaume Bacon, le seigneur de la Roche-Taisson, messire Richard de Persy. Et furent tous les biens desdits chevaliers, tant meubles comme immeubles, appliqués au fief royal; car ils avaient conspiré contre le roi, et ils avaient envers lui leur loyauté brisé, pourquoi ils avaient encouru crime de lèse-majesté; et pour ce, sans aucune injure et de droit, furent leurs biens confisqués à la royale majesté. Si advint que le roi, qui vit tant de trahisons être faites et de toutes personnes et en toutes parties de son royaume, fut moult troublé en lui-même, et commença à penser et soi à merveiller, et non pas sans cause, par quelle manière ces choses pouvaient être faites; car il voyait au duché de Bretagne et de Normandie ainsi comme tous rebeller, et même moult de ceux nobles qui lui avaient promis et juré garder perpétuellement loyauté jusqu'à la mort.

§ 14. — HENRI DE MALESTROIT, CLERC DU ROI, MIS AU PILORI.

En celui an, fut pris maître Henri de Malestroit, clerc et diacre, et frère jadis de Monseigneur Geffroy de Malestroit, chevalier, lequel avait été décapité l'an

dernièrement passé. Icelui Henri avait été en office du roi que l'on dit seigneur des requêtes de l'hôtel du roi; mais après la mort de son frère il s'en alla au roi d'Angleterre et était son adhérent contre notre seigneur le roi de France, en tant qu'en la ville de Vannes en Bretagne il se portait comme capitaine pour la partie du roi d'Angleterre. Lequel fut pris des Français et amené à Paris hâtivement. Et quand il fut mis en prison, à la parfin il pria à grande instance qu'il fût mené devant le roi, et il lui dirait merveille et s'excuserait loyalement de ce que l'on imposait. Adonc puis qu'il fut présenté au roi et l'on eut écouté et ouï patiemment tout ce qu'il avait voulu dire, néanmoins il fut envoyé en prison à la maison du Temple là où il avait été auparavant et dont l'on l'avait amené. Et quand il eut demeuré un petit temps, à la parfin au mois d'août, il fut mis hors de prison, en cote et sans chaperon, lié par le cou et par les mains et par les pieds de chaînes de fer et assis en un tomberel sur un bois grand et large, mis de travers afin que tous le pussent voir, et ainsi fut promené par la ville de Paris, dès le Temple jusqu'au parvis devant l'église de Notre-Dame, et là fut baillé et laissé à l'évêque de Paris. Après ces choses, par vertu d'une commission du pape empêtrée par le roi qui moult s'efforçait que ledit Henri fût dégradé de l'ordre, il fut mis, par le jugement de l'Église, en échelle, et montré à tout le peuple par trois fois, en laquelle échelle il souffrit et soutint plusieurs reproches, blasphèmes et vitupères très grands et vilains, tant pour l'orde boc que l'on lui jettait, comme par autres choses puantes qui lui étaient jetées par les ministres du diable, les sergents du Châtelet qui étaient présents, et spécialement en ce qu'il fut navré

jusqu'au sang d'une pierre que l'on lui jeta, contre la défense des commissaires et de l'official de Paris: lesquels, sous peine d'excommuniement, avaient fait crier que, contre ledit Henri mis en échelle, nul ne jetât plus d'une fois. Et ces trois jours accomplis, assez tôt après il mourut, et selon ce qu'il est accoutumé, il fut mis tout mort au parvis; et finalement, afin que plusieurs le vissent, il fut porté au palais.

§ 15. — MORT D'ARTEVELD (19 juillet 1345). (Froissart.)

En ce temps régnait encore au pays de Flandre, en grande prospérité et puissance, ce bourgeois de Gand, Jacques d'Arteveld. Et était si bien du roi d'Angleterre qu'il voulait; car il promettait audit roi qu'il le ferait seigneur et héritier de Flandre et en investirait son fils le prince de Galles et ferait on du comté de Flandre un duché. De quoi, sur cette entente, le roi d'Angleterre était en cette saison, la saint Jean-Baptiste, l'an quarante-cinq, venu à l'Écluse, à grande foison de baronnie et de chevalerie d'Angleterre; et avait là amené le jeune prince de Galles son fils, sur les promesses de ce d'Arteveld. Ledit roi se tenait et toute sa navie au havre de l'Écluse et aussi son tinel. Et là le venaient voir et visiter les amis de Flandre. Et eut là plusieurs parlements entre le roi d'Angleterre et d'Arteveld, d'une part, et les consauls des bonnes villes, d'autre, sur l'état dessus dit. Dont ceux du pays n'étaient mie bien d'accord au roi, ni à d'Arteveld, qui pressait de déshériter le comte Louis leur naturel seigneur et son jeune fils Louis, et à hériter le fils du roi d'Angle-

terre, et disaient que cette chose ne feraient-ils jamais. Dont au dernier parlement qui avait été à l'Écluse, dedans le navire du roi d'Angleterre qu'on appelait Catherine, qui était si gros et si grand que merveille était à regarder, ils avaient répondu d'un commun accord et dit ainsi : « Cher sire, vous nous requérez d'une chose moult pesante, et qui trop au temps à venir pourrait toucher au pays de Flandre et à nos hoirs. Voir est que nous ne savons seigneur aujourd'hui au monde de qui nous aimerions tant le profit et l'avancement que nous ferions de nous. Mais cette chose nous ne pouvons faire de nous tant seulement, si toute la communauté de Flandre entièrement ne s'y accorde. Si se retraira chacun devers sa ville, et remontrerons cette besogne généralement aux hommes de notre ville. Et là où la plus saine partie se voudra accorder, nous l'accorderons aussi. Et serons ici arrière dedans un mois, et nous en répondrons si à point que vous en serez bien contents. » Le roi d'Angleterre et d'Arteveld n'en purent donc avoir autre réponse; ils le voulaient avoir plus bref, s'il pouvait être, mais nenni. Si répondit le roi : « A la bonne heure! » Ainsi se départit ce parlement, et retournèrent les consauls de bonnes villes en leurs lieux.

Or demeura Jacques d'Arteveld encore un petit dalès le roi d'Angleterre, pour la cause de ce que le roi se découvrait à lui fiablement de ses besognes. Et il lui promettait toudis et assurait qu'il les ferait venir à son entente, mais non fit, si comme vous ouïrez en avant recorder. Car il se déchut quand il demeura derrière, et qu'il ne revint à Gand aussitôt que les bourgeois qui avaient été à l'Écluse au parlement envoyés, de par tout le corps de la ville.

Quand les consauls de Gand furent retournés en

l'absence d'Arteveld, ils firent assembler grandes et petites gens au marché. Et là remontra le plus sage d'eux tous par avis sur quel état le parlement avait été à l'Écluse, et quelle chose le roi d'Angleterre requérait, par l'aide et information d'Arteveld. Dont commencèrent toutes manières de gens à murmurer sur lui et ne leur vint mie bien à plaisance cette requête. Et dirent que, s'il plaisait à Dieu, ils ne seraient déjà sus ni trouvés en telle déloyauté que de vouloir déshériter leur naturel seigneur, pour hériter un étranger. Et se partirent tous du marché, ainsi que mal contents et en grande haine sur d'Arteveld.

Or regardez comment les choses adviennent; car s'il fut là aussi bien premièrement venu qu'il alla à Bruxelles et à Ypres remontrer et prêcher la querelle du roi d'Angleterre, il leur eût tant dit d'une et d'autre, qu'ils fussent tout accordés à son opinion, ainsi que ceux de dessus dites villes étaient. Mais il se fiait tant en sa prospérité et grandeur, qu'il y pensait bien à retourner assez à temps. Quand il eut fait son tour, il revint à Gand et entra en la ville et toute sa route, ainsi qu'à heure de midi. Ceux de la ville, qui bien savaient sa revenue, étaient assemblés sur la rue par où il devait chevaucher à son hôtel. Sitôt qu'ils le virent, ils commencèrent à murmurer et à bouter trois têtes en un chaperon, et à dire : « Voici celui qui est trop grand maître et qui veut ordonner du comté de Flandre à sa volonté; ce ne fait mie à souffrir. » Encore avec tout ce, on avait semé paroles parmi la ville que le grand trésor de Flandre, que Jacques d'Arteveld avait assemblé par l'espace de neuf ans et plus qu'il avait eu le régiment et le gouvernement de Flandre, il l'avait envoyé secrètement en Angleterre. Ce fut une chose qui moult engrignit et enflamma ceux de Gand.

Ainsi que Jacques d'Arteveld chevauchait parmi la rue, il s'aperçut tantôt qu'il y avait aucune chose de nouveau et contre lui. Car ceux qui se solaient incliner et ôter leurs chaperons contre lui, lui tournaient l'épaule et rentraient en leurs maisons; si se commença à douter. Car si tretôt qu'il fut descendu à son hôtel, il fit fermer et hameder portes et huis et fenêtres. A peine eurent des varlets ce fait, quand toute la rue où il demeurait fut toute couverte, devant et derrière, de gens et spécialement de menues gens de métier. Là fut son hôtel environné et assailli devant et derrière et rompu par force. Bien est voir que ceux de laiens se défendirent moult longuement, et en atterrèrent et blessèrent plusieurs, mais finalement ils ne purent durer; car ils étaient assaillis si roide que près les trois quarts de la ville étaient à cet assaut. Quand Jacques d'Arteveld vit l'effort, et comment il était apressé, il vint à une fenêtre sur les rues et se commença moult à humilier et à dire par trop beau langage, et à nu chef: « Bonne gent, que vous faut? Qui vous meut? Pourquoi êtes-vous si troublés sur moi? En quelle manière vous puis-je avoir courroucés? Dites-le-moi; je l'amenderai pleinement à votre volonté. » Donc répondirent-ils tous à une voix, voire ceux qui l'avaient oui: « Nous voulons avoir compte du grand trésor de Flandre que vous avez dévoyé sans nul titre de raison. » Donc répondit d'Arteveld moult doucement: « Certes, seigneurs, au trésor de Flandre ne pris-je oncques denier. Or vous retirez bellement en vos maisons, je vous en prie, et revenez ici demain au matin. Et je serai si pourvu de vous faire et rendre bon compte que par raison il vous devra suffire. » Donc répondirent-ils d'une voix: « Nenni, nenni! nous le voulons

tantôt avoir, vous ne nous échapperez mie ainsi. Nous savons de vérité que vous l'avez vidé de piéça et envoyé en Angleterre, sans notre su, pour laquelle cause il vous faut mourir. »

Quand d'Arteveld ouït ce mot, il joignit ses mains et commença à pleurer moult tendrement et dit : « Seigneurs, tel que je suis vous m'avez fait et me jurâtes jadis que contre tous hommes vous me défendriez, et maintenant vous me voulez occir et sans raison ! Faire le pouvez, si vous voulez ; car je ne suis qu'un seul homme contre vous tous, à point de défense. Avisez-vous pour Dieu et retournez au temps passé. Si considérez les grâces et les grandes courtoisies que de jadis vous ai faites. Vous me voulez rendre petit guerredon des grands biens que de temps passé je vous ai faits ! Ne savez-vous comment toute marchandise était périe en ce pays ; je le vous la recouvrai. Et après je vous ai gouvernés en si grande paix que vous avez eu, le temps de mon gouvernement, toutes choses à volonté, blés, laines, et avoir et toutes marchandises, dont vous êtes recouvré et en bon point. » Donc commencèrent-ils à crier tous d'une voix : « Descendez et ne nous sermonnez plus de si haut ; car nous voulons avoir compte et raison tantôt du grand trésor de Flandre que vous avez gouverné trop longuement, sans rendre compte ; ce qu'il n'appartient mie à nul officier qu'il reçoive les biens d'un seigneur et d'un pays sans compter. »

Quand d'Arteveld vit que point ne se refroidiraient ni affréneraient, il reclost la fenêtre et s'avisa qu'il viderait par derrière, et s'en irait en une église qui joignait près de son hôtel ; mais son hôtel était rompu et effondré par derrière, et y avait plus de quatre cents personnes qui toutes tiraient à lui avoir.

Finalement, il fut pris entre eux, et là occis sans merci, et lui donna le coup de la mort un toilier qui s'appelait Thomas Denis. Ainsi finit d'Arteveld qui en son temps fut si grand maître en Flandre. Pauvres gens l'amontèrent premièrement, et méchantes gens le tuèrent en la parfin [1].

1. Les tisserands de Gand avaient été excités sous main par Jean, duc de Brabant, qui voulait marier sa fille à Louis de Male.

NOTICES

SUR LES AUTEURS ET LES OUVRAGES DONT LES EXTRAITS SONT TIRÉS

Chroniques de Froissart.

Cet illustre chroniqueur naquit à Valenciennes en 1337 et mourut à Chimay vers 1410. On ne peut que faire des conjectures sur ce qu'était sa famille ; peut-être son père était-il peintre d'armoiries. — Abandonné de bonne heure à lui-même, et bien que voué à l'état ecclésiastique, il passa gaiement sa jeunesse. Curieux de la vie, il en goûta avec délices les premiers plaisirs. Une passion profonde pour une noble demoiselle qui, après avoir semblé le payer de retour, ne tarda pas à le désabuser en épousant ailleurs, décida de la vie presque toujours errante que Froissart allait mener. On le voit en effet auprès de la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut, qui l'accueille, goûte le charme et la vivacité de son esprit et lui donne les moyens de satisfaire ses goûts curieux et sa passion d'écrire ; puis il retourne en Flandre vers 1360, revient auprès de la reine d'Angleterre, se rend en Écosse vers 1364, suit le prince de Galles à Bordeaux en 1366, passe en Italie en 1368, à la suite de Lionel, duc de Clarence, visite la Savoie, Bologne, Ferrare, Rome, et

traverse l'Allemagne pour revenir en Flandre. Philippa de Hainaut était morte pendant ce voyage. Froissart alla s'établir en Flandre, où il fut pourvu de la cure de Lestines. Mais son humeur vagabonde le reprit bientôt. Il s'attacha en qualité de clerc au duc de Brabant, Wenceslas de Luxembourg et, après la mort de ce dernier en 1384, il passa au service du Gui de Chatillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Chimay, de Beaumont, qui lui fournit les moyens de voyager encore. Froissart se rendit alors en Touraine (1385), dans le Blaisois et le Berry, puis auprès du célèbre comte de Foix, Gaston Phœbus, qui le retint jusqu'en mars 1389. De là il se rendit à Avignon, retourna en Hollande, alla assister à Paris à l'entrée de la reine Isabeau de Bavière (22 août 1389). Plusieurs autres petits voyages en précédèrent un plus important, qui le mena auprès du roi d'Angleterre, Richard II, fils du prince Noir. Il lui offrit le recueil de ses nombreuses poésies, qui sont aussi une partie importante et curieuse de son œuvre littéraire. Le poète historien paraît s'être désormais fixé à Chimay jusqu'à sa mort.

Froissart nous a rendu compte lui-même de la manière dont sa chronique fut composée : « Pour vous informer de la vérité, je commençai jeune, dès l'âge de vingt ans ; et si suis venu au monde avec les faits et les aventures, et si y ai toujours pris grand plaisance plus que à tout autre chose. Et si Dieu m'a donné tant de grâce que j'ai été bien de toutes les parties et des hôtels des rois et par espécial de l'hôtel du roi Edouard d'Angleterre et de la noble reine sa femme, madame Philippa de Hainaut, reine d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fus clerc, et la servais de beaux dits et traités amoureux. Et pour l'amour du service de la noble et vaillante dame à qui j'étais, tous les seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, m'aimaient, oyaient et voyaient volontiers, et me faisaient grand profit. Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses coûtages, et aux coûtages des hauts seigneurs en mon temps, je cherchais la plus

grande partie de la chrétienté ; et partout où je venais, je faisais enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avaient été en faits d'armes et qui proprement en savaient parler, et aussi à aucuns hérauts de crédence, pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et matière, et le gentil comte de Blois y a rendu grand'peine ; et tant comme je vivrai par la grâce de Dieu je la continuerai. »

Comme on le voit par ces lignes, l'œuvre de Froissart ne pouvait être une histoire impartiale et nationale comme les Grandes Chroniques. Il y a dans Froissart bien des développements de fantaisie, bien des erreurs menues et grosses. Il écrit plus à la façon d'un poète que d'un historien. Mais pour le charme du récit, la vivacité des descriptions, la richesse du coloris, ses chroniques n'ont pas d'égales dans la littérature de notre pays.

Continuation de Guillaume de Nangis.

La continuation de Guillaume de Nangis a été rédigée par des moines de Saint-Denis de 1301 à 1340. Ce qu'on appelle la deuxième continuation, à partir de 1340, doit être attribué à Jean, de Venette, près de Compiègne, religieux de l'ordre des Carmes. Loin de rester confiné dans son couvent de la place Maubert, le moine historien voyagea, et assista à plus d'un des événements qu'il raconte. Il a vécu plus ou moins longtemps au delà de l'année 1368, qui est le terme de sa chronique. Sans être écrite au jour le jour, cette chronique est l'œuvre d'un contemporain, d'un homme qui a vu la plupart des faits qu'il raconte et qui imprime à son récit un cachet tout personnel. C'est un homme du petit peuple, un ennemi impitoyable des Anglais. Dans certains passages il nous paraît presque un démocrate. Sous la grossière enveloppe d'une latinité de mauvais aloi, l'histoire chez

lui s'anime, se colore et prend une allure dramatique jusqu'alors inconnue.

(Extrait d'un article de M. Lacabane, *Bibl. de l'École des chartes*, 1re série, t. III.)

Grandes Chroniques.

Les Grandes Chroniques de Saint-Denis, commencées peu avant 1274, en exécution d'une volonté de saint Louis, n'allaient pas d'abord au delà du règne de Philippe Auguste (1223). Continuées successivement depuis par divers écrivains, dont les noms nous sont restés inconnus, mais qui paraissent avoir été, comme le premier compilateur et traducteur, religieux de Saint-Denis, elles furent ainsi conduites jusqu'au règne du roi Jean. Elles n'étaient jusqu'à cette époque que la traduction française de textes latins antérieurs, dans laquelle étaient intercalées de loin en loin des faits puisés à d'autres sources, mais trop peu nombreux pour donner au récit qui les renfermait le caractère et le mérite d'une composition originale. De l'année 1340 à la mort de Philippe de Valois, en 1350, la rédaction devient complètement originale et cesse d'offrir un texte latin traduit, comme cela est pour les époques antérieures. Ces dix années sont cependant encore l'ouvrage d'un moine de Saint-Denis, qui écrivait avant la bataille de Poitiers. Les Grandes Chroniques s'arrêtèrent longtemps à la fin du règne de Philippe de Valois, comme en fait foi le mot *amen* qui les termine.

(Extrait d'un article de M. Lacabane, *Bibl. de l'École des chartes*, 1re série, t. II.)

Procès de Robert d'Artois.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES.

Pour ce fameux procès nous possédons deux documents authentiques de la plus grande importance.

1° Le carton du Trésor des Chartes renfermant la minute originale et les pièces du procès, y compris les fameuses lettres fausses.

2° Le manuscrit (ancien Saint-Germain) coté actuellement 18 437, et qui renferme de curieuses miniatures, dont quelques-unes sont reproduites ici.

« Ce livret, lisons-nous dans le texte, contient le procès fait par le roi, en sa noble cour, duement garnie de pairs, à la promotion de son procureur et du noble office de ladite cour, contre Robert d'Artois, jadis comte de Beaumont.

« Comment le roi en a fait bonne et loyale justice, comme très juste, très droiturier, très loyaux prince, qu'il est, qui a eu devant les yeux principalement Dieu, justice et loyauté, à quoi il est tenu pour raison de la dignité qu'il a et tient de Dieu seulement. »

C'est à ce document que nous empruntons nos citations.

Chronique de Walsingham.

Thomas de Walsingham, bénédictin du couvent de Saint-Albans, né dans le comté de Norfolk, fut historiographe de Henri VI, roi d'Angleterre. Il a laissé une *Historia brevis Angliæ* et une chronique qui va d'Édouard Ier à Henri V.

LEXIQUE

DES MOTS DE LA VIEILLE LANGUE FRANÇAISE QUI SE RENCONTRENT DANS LE PRÉSENT VOLUME

A

Accointier, entrer en relation.
Acesmer, orner, ajuster.
Adestrer, assister.
Affiche, épingle.
Ainçois, **ains**, mais.
Aisier, mettre à l'aise.
Ancisserie, ancienne et noble race.
Aourer, adorer.
Ardoir, brûler.
Arroi, arrangement.
Atarger (s'), s'attarder.
Atempréement, avec ordre, mesure.
Atourner, arranger.
Avaler, descendre dans la vallée.
Avoyer, se mettre en chemin, dans le bon chemin.

B

Bacelerie, acte de courage juvénil.
Baille, poterne.
Bidau, corps de mauvaise infanterie, qui combattait avec des lances.
Brétèche, forteresse, citadelle.
Busier, soupirer.

C

Cachier, donner la chasse.
Calenge, débat, contestation.
Cambrelen, chambellan.
Canceller, barrer un écrit par des traits de plume.
Cangant, changeant, chatoyant.
Celer, cacher.
Chapeau, couronne de bijoux.
Chastel, trésor, ornement de prix.
Chef, **chief**, tête, commencement.
Chevance, possession.
Chevestre, collet, cravate.
Chevetaine, capitaine, chef de guerre.
Claimer, crier, proclamer.
Claré, vin blanc, vin clairet.
Cler, clair, lucide.
Comparer, acheter.
Conquêt, gain, butin.
Conroi, apprêt
Consaul, conseiller, représentant.
Contraitier, servir, aider, agir de concert.
Cotte hardie, sorte de vêtement commun aux hommes et aux femmes et enveloppant tout le corps.
Couvent, pacte, traité.

Créteau, créneau.
Crolé, fondrière, mare.
Cure, soin, souci (lat. *cura*).

D

Delèz, à côté.
Déporter (se), s'en aller, renoncer à.
Desbareter, renvoyer.
Descliquer, détendre, débander.
Desroi, désordre, confusion.
Détris, retard.
Doloser, être dans la douleur.

E

Emblaster (s'), se cacher.
Enchausser, mettre en fuite, donner la poursuite.
Encoulper, accuser (lat. *culpa*, faute).
Engin, esprit, habileté (lat. *ingenium*).
Engrignir, irriter.
Enherber, empoisonner.
Enjelonnir (s'), s'irriter.
Ensonnier, embarrasser, gêner.
Entoueiller,embarrasser,troubler.
Envis (à), contre le gré de quelqu'un (lat. *invitus*).
Esbanier (s'), s'amuser.
Escargaiter, guetter, être en sentinelle.
Escarsement, mesquinement, avec peine.
Escondire, empêcher, défendre.
Escueillir (s), se lancer.
Espringalle, machine de guerre, sorte de fronde qui servait à jeter de grosses pierres ou carreaux.
Essiller, ravager, faire du dégât
Estrain, paille, chaume (lat. *stramen*).
Estramière, **estrainnière**, drapeau, étendard.
Estrelin, sterling, pièce de monnaie anglaise.
Estrif, querelle, dispute.
Estrine, étrenne.

F

Faiticement, exprès, à dessein.
Fanon, bandelettes que les prêtres se mettent sur le bras lorsqu'ils officient.
Fellement, cruellement.
Férir, frapper.
Forsennerie, état ou actes d'une personne forcenée.
Fraite, fente, brèche.
Fuer, prix convenu.
Fust, bois.

H

Gariter, **guériter**, garnir de guérites.
Genestre, genêt.
Gonfanon, bannière.
Grigner (se), se fâcher.
Guerredon, récompense.

H

Haitié, en bonne santé.
Hameder, barrer, verrouiller.
Hart, corde à pendre.
Haubergerie, cotte de mailles qui descendait jusqu'à mi-corps.
Hocqueton, cotte d'armes.
Hutin, clameur.

I

Illuec, **illec**, là.
Isniel, rapide (allem. *schnell*).

J

Jaçoit, quoique.
Joliver, s'amuser, s'abandonner à la débauche.
Jus, à bas, en terre, dessous. *Mettre jus, venir jus*, abandonner.

L

Lac, las, filet.
Laiens, là.
Lancié, combat à la lance.

Lé, côté.
Légèrement, facilement.
Lié, liès, joyeux (lat. *lætus*).
Lignage, famille, parenté.

M

Mainbourg, tuteur.
Mehagnier, estropier, mutiler.
Menestrandie. jeu des instruments.
Meschief, malheur.
Meshui, aujourd'hui.
Mestier, besoin.
Moult, beaucoup.
Mucier, mussier, cacher.
Muse, musette, instrument de musique.
Muser, être rêveur.

N

Navie, embarcation, flotte.
Navrure, blessure.
Noient, néant, rien.
Noise, tumulte.
Noquière, gouttière.

O

Ord, sale.
Orfane, privé de, orphelin.

P

Paleter, combattre, escarmoucher.
Paour, peur.
Pareçon, portion, lot, sort.
Partir, partager.
Penne, plume.
Pis, poitrine.
Poie, appuis.
Poiser, peser, chagriner, raccommoder.
Pourcarch, pourchas, poursuite, recherche.
Proisme, le plus rapproché (lat. *proximus*).
Purain, pur.

Q

Quenivet, canif.

R

Randon, force, vitesse.
Rapléger, racheter.
Recorder, rappeler.
Rieule, règle, ordre, rang.
Robeur, pillard.
Roncin, roussin, cheval de guerre.
Route, troupe, compagnie.
Rouver, demander.

S

Sacher, tirer.
Saiette, flèche (lat. *sagitta*).
Saisine, action de prendre possession.
Samit, soie.
Semonce, convocation à un service féodal.
Serourge, beau-frère (lat. *soror*, sœur).
Solas, soulas, divertissement, récréation.
Soler, souler, avoir coutume.
Soudée, paye des gens de guerre.

T

Talent, désir.
Temprement, promptement.
Temproir, tasse, vase à boire.
Tençon, dispute.
Tinel, les barons de la suite du roi.
Tollir, torre, enlever.
Toudis, toujours.
Tourniquel, sorte de vêtement militaire.
Traire, tirer.

V

Vassaument, avec fidélité.
Vendredi aouré, Vendredi Saint (du latin *crux adorata*, croix adorée).

Viaire, face, visage.
Vidimus, acte par lequel était collationné un acte antérieur et son authenticité certifiée.
Voir, voires, vrai.
Voirement, vraiment.
Voiser, aller, courir, marcher.
Voler, chasser au faucon.
Voult, sortilège fait avec des images de cire et qui avait pour but de faire mourir la personne ainsi *envoûtée*.

W

Wardemaner, faire une reconnaissance.

TABLE DES MATIÈRES

I. — Philippe VI et la loi nationale de succession. — La bataille de Cassel. — L'hommage du roi d'Angleterre. (1328-1331.)

II. — LA SUCCESSION D'ARTOIS. — LES PROCÈS, LES FAUX, LES CRIMES, L'EXIL DE ROBERT D'ARTOIS.

III. — Commencements de la guerre de Cent Ans. — Jacques Arteveld et la Flandre. — Édouard III vicaire impérial et roi de France. — Cadsand et l'Ecluse. — Trêve d'Esplechin (1336-1340.)

IV. — La succession de Bretagne. — L'année sanglante. La mort d'Arteveld (1340-1345).

EXTRAIT DU CATALOGUE

LITTÉRATURE POPULAIRE

SPÉCIALEMENT DESTINÉE AUX OUVRIERS DES VILLES
ET DES CAMPAGNES

1re série, format in-16, à 1 fr. 25 le vol.

Agassiz (M. et Mme) : *Voyage au Brésil,* abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Aunet (Mme d') : *Voyage d'une femme au Spitzberg;* 7e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Badin (A.) : *Duguay-Trouin;* 5e édit. 1 vol.
— *Jean Bart;* 5e édit. 1 vol.

Baines (Th.) : *Voyage dans le sud-ouest de l'Afrique,* abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Baker (S. W.) : *Le lac Albert.* Nouveau voyage aux sources du Nil, abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Baldwin (W. C.) : *Du Natal au Zambèse* (1851-1866), récits de chasse, abrégés par J. Belin de Launay. 1 vol. avec 4 gravures.

Barrau (Th.) : *Conseils aux ouvriers* sur les moyens d'améliorer leur condition. 1 vol.

Bernard (F.) : *Vie d'Oberlin;* 3e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Bertrand du Guesclin,* connétable de France et de Castille; 10e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Lazare Hoche*, général en chef des armées de la République (1793-1797) ; 9e édit. 1 vol.

Burton (le capitaine) : *Voyages à La Mecque, aux grands lacs d'Afrique et chez les Mormons*, abrégés par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Calemard de la Fayette : *Peau-de-bique* ou la prime d'honneur; 3e édition. 1 vol.

— *L'agriculture progressive*. 1 vol.

Carraud (Mme Z.) : *Une servante d'autrefois*; 4e édition. 1 vol.

— *Les veillées de maître Patrigeon*, entretiens familiers sur le travail, la propriété, la richesse, l'agriculture, la famille, etc.; 4e édition. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Charton (E.), de l'Institut : *Histoires de trois enfants pauvres* (un Français, un Anglais, un Allemand), racontées par eux-mêmes et abrégées par M. Ed. Charton; 10e édition. 1 vol.

Conférences faites à la gare Saint-Jean, à Bordeaux, sous le patronage de la compagnie des chemins de fer du Midi. 2 vol.

Chaque conférence peut être vendue séparément.

Corne (H.) : *Le cardinal Mazarin*; 4e édit. 1 vol.

— *Le cardinal de Richelieu*; 6e édition. 1 vol.

Corneille (Pierre) : *Chefs-d'œuvre*. 1 vol.

Cours d'économie industrielle, conférences faites aux ouvriers de Paris par des membres de l'Association polytechnique, recueillies et publiées par M. Evariste Thévenin. 7 séries formant 7 vol. qui se vendent séparément.

Deherrypon : *La boutique de la marchande de poissons*; 2e édition. 1 vol.

— *La boutique du charbonnier*. 1 vol.

Duval (J.) : *Notre pays*; 4e édition. 1 vol.

Ernouf (le baron) : *Histoire de trois ouvriers français* (Richard Lenoir, Bréguet, Brézin); 4e édition. 1 vol.

— *Deux inventeurs célèbres :* Philippe de Girard, Jacquard; 5e édition. 1 vol.

— *Denis Papin,* sa vie et son œuvre (1647-1714); 3e édition. 1 vol.

— *Les inventeurs du gaz et de la photographie.* 1 vol.

— *Pierre Latour du Moulin.* 1 vol.

— *Histoire de quatre inventeurs français au XIXe siècle* (Sauvage, Heilmann, Thimonnier, Giffard). 1 vol.

Flammarion : *Petite astronomie descriptive;* 3e édition. 1 vol. avec 100 figures.

Fonvielle (W. de) : *Le glaçon du Polaris,* aventures du capitaine Tyson; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

— *Les drames de la science : La pose du premier câble.* 1 vol.

Franck (A.) : *Morale pour tous;* 6e édit. 1 vol.

Franklin (B.) : *Œuvres,* traduites de l'anglais et annotées par Ed. Laboulaye. 5 vol.

Mémoires; 4e édition. 1 vol.
Correspondance; 3e édition. 3 vol.
Essais de morale; 5e édition. 1 vol.
Chaque ouvrage se vend séparément.

Gœpp et **Ducoudray** : *Le patriotisme en France;* 4e édition. 1 vol. avec 8 gravures.

Guillemin (A.) : *La lune;* 6e édition. 1 vol. avec 2 grandes planches tirées hors texte et 46 figures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

— *Le soleil;* 6e édit. 1 vol. avec 58 figures.

— *Les étoiles;* 3e édit. 1 vol. avec 63 figures, une carte céleste et une planche coloriée.

— *Les nébuleuses*, notions d'astronomie sidérale. 1 vol. avec 66 figures.

— *La lumière et les couleurs*; 4e édit. 1 vol. avec 71 figures.

Guillemin (A.) : *Le son*, notions d'acoustique physique et musicale; 3e édit. 1 vol. avec 70 figures.

Hauréau (B.), de l'Institut : *Charlemagne et sa cour;* 5e édition. 1 vol.

— *François Ier et sa cour.* 1 vol.

Hayes (Dr) : *La mer libre du pôle.* Voyage abrégé par J. Belin de Launay; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Homère : *Les beautés de l'Iliade et de l'Odyssée*, traduction de Giguet; 2e édition. 1 vol.

Joinville (sire de) : *Histoire de saint Louis*, texte rapproché du français moderne, par Natalis de Wailly, de l'Institut; 8e édition. 1 vol.

Jonveaux (E.) : *Histoire de quatre ouvriers anglais*, d'après Samuel Smiles (Maudslay, Stephenson, W. Faidbairn, J. Kasmyth); 4e édition. 1 vol.

— *Histoire de trois potiers célèbres* (Bernard Palissy, J. Wedgwood, F. Böttger); 2e édit. 1 vol.

Jouault (A.) : *Abraham Lincoln*, sa jeunesse et sa vie politique; 2e édit. 1 vol. avec deux portraits.

— *George Washington;* 3e édition. 1 vol. avec 3 gravures et 2 cartes.

Labouchère (A.) : *Oberkampf* (1738-1815), 4e édition. 1 vol.

Lacombe (P.) : *Petite histoire du peuple français;* 6e édition. 1 vol.

La Fontaine : *Fables*, 1 vol.

Lanoye (Fr. de) : *Le Nil, son bassin et ses sources.* 1 vol. avec 4 gravures.

Le Loyal serviteur : *Histoire du gentil seigneur de Bayard*, revue par Alph. Feillet; 5e édition. 1 vol. avec 4 gravures.

Lescure (de) : *Vie de Henri IV.* 1 vol.

Livingstone : *Explorations dans l'Afrique australe et dans le bassin du Zambèse*, depuis 1840 jusqu'à 1864, abrégées par J. Belin de Launay; 7e édit. avec 4 gravures.

— *Dernier journal*, abrégé par le même; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Mage (E.) : *Voyage dans le Soudan occidental*, abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Meunier (Mme H.) : *Le docteur au village*. 2 vol. qui se vendent séparément :

Entretiens familiers sur l'hygiène; 6e édit. 1 vol.
Entretiens familiers sur la botanique; 3e édit. 1 vol. avec 104 figures.

Milton et **Cheadle** : *Voyage de l'Atlantique au Pacifique à travers les montagnes Rocheuses*, abrégé par J. Belin de Launay; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Molière : *Chefs-d'œuvre*. 2 vol.

Mouhot (H.) : *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos;* 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Muller (E.) : *La boutique du marchand de nouveautés;* 5e édit. 1 vol. avec 8 gravures.

— *La machine à vapeur*, son histoire et son rôle. 1 vol. avec 8 figures.

Palgrave (W.) : *Une année dans l'Arabie centrale*, voyage abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Passy (Fr.), de l'Institut : *Les machines et leur influence sur le développement de l'humanité*; 3e édition. 1 vol.

Pfeiffer (Mme) : *Voyages autour du monde*, abrégés par J. Belin de Launay; 10e édition, 1 vol. avec 4 gravures.

Piotrowski (R.) : *Souvenirs d'un Sibérien;* 2e édition. 1 vol. avec 4 gravures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Poirson : *Guide manuel de l'orphéoniste*. 1 vol.

Racine : *Chefs-d'œuvre.* 2 vol.

Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Histoire de la Révolution française* (1789-1799). 1 vol. avec 30 gravures.

Reclus (E) : *Les phénomènes terrestres.* 2 vol. avec gravures; ils se vendent séparément :

I. *Les continents;* 4e édition. 1 vol.
II. *Les mers et les météores;* 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Rendu (V.) : *Principes d'agriculture;* 4e édition, 2 vol.
Culture du sol. 1 vol. avec gravures.
Culture des plantes. 1 vol.
— *Mœurs pittoresques des insectes;* 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Schweinfurth (Dr) : *Au cœur de l'Afrique,* voyage abrégé par J. Belin de Launay. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Shakespeare : *Chefs-d'œuvre.* 3 vol.

Speke (le capitaine) : *Les sources du Nil,* édition abrégée par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Stanley : *Comment j'ai retrouvé Livingstone.* Voyage abrégé, d'après la traduction de Mme H. Loreau, par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Vambéry : *Voyages d'un faux derviche dans l'Asie centrale,* abrégés par J. Belin de Launay; 5e édition. 1 vol. avec 4 gravures.

Wallon, de l'Institut : *Jeanne d'Arc;* 7e édit. 1 vol. 1 fr.

Edition abrégée de l'ouvrage qui a obtenu de l'Académie française le grand prix Gobert.

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et GALLOIS.

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule et les Gaulois. 1 vol. petit in-16, avec grav. » 50
La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 grav. » 50
La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 grav. » 50
Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gr. » 50
Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50
Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50
La succession de Charlemagne. Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50
La succession de Charlemagne. Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50
Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50
Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 grav. » 50
Les Capétiens du xiie siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50
Philippe-Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 grav. » 50
Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures. » 50
Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du xiiie siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures. » 50
Philippe VI et Robert d'Artois. 1 v. petit in-16, av. 15 gr. » 50
Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 28 gr. » 50
Richelieu. 1 vol. in-16. 1 fr.
Henri IV. 1 vol, in-16. 1 fr.
Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie.

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8. 6 f.
Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et GALLOIS,

LA GUERRE DE CENT ANS

JEAN LE BON

CRÉCY — CALAIS — POITIERS

EXTRAITS
DES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, DE FROISSART, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris,
Répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 19 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1885

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes, ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'Histoire de France racontée par les contemporains se compose déjà de dix-huit volumes : 1° *La Gaule et les Gaulois;* 2° *La Gaule romaine;* 3° *La Gaule chrétienne;* 4° *Les invasions barbares en Gaule;* 5° *Les Francs Mérovingiens, Clovis et ses fils;* 6° *Les fils de Clotaire;* 7° *Les Rois fainéants et les maires du palais;* 8° *Charlemagne;* 9° *La succession de Charlemagne, Louis le Pieux;* 10° *La succession de Charlemagne, Charles le Chauve;* 11° *Les derniers Carolingiens;* 12° *Les premiers Capétiens;* 13° *Les Capétiens du XII*e *siècle, Louis VI et Louis VII;* 14° *Philippe-Auguste et Louis VIII;* 15° *Saint Louis;* 16° *Philippe le Hardi, Mœurs et institutions du XIII*e *siècle;* 17° *Philippe VI et Robert d'Artois;* 18° *Philippe le Bel et ses trois fils.* Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible, font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

LA GUERRE DE CENT ANS

JEAN LE BON

CRÉCY — CALAIS — POITIERS

1346-1356

I

LA FIN DU RÈGNE DE PHILIPPE VI — CRÉCY CALAIS (1346-1350).

En l'année 1345, Édouard III, décidé à rompre la trêve de Malestroit, avait résolu de donner l'assaut à la France de trois côtés différents :

Le comte de Northampton devait agir en Bretagne; le comte de Derbi en Guienne; le roi anglais en personne devait se transporter en Flandre et attaquer la France par le Nord. La mort d'Arteveld apporta une grave modification à ce plan de campagne, en ce sens que le roi d'Angleterre fit choix d'une autre base d'opérations que la Flandre.

En attendant, les opérations commencèrent en Bretagne et en Guienne.

Jean de Monfort vint mettre le siège devant Quimper-Corentin. Forcé de se retirer et enfermé par le comte de

Blois dans une forteresse voisine, il réussit à s'échapper, grâce à la connivence d'un corps de garde. Mais le prétendant ne tarde pas à disparaître. Il meurt dans un état voisin de la folie, « tout désespéré et ayant vu les mauvais esprits », dit la Chronique de Saint-Denis (1344).

Le comte de Northampton, débarqué en Bretagne, s'empara de la Roche-Derrien après une belle défense des habitants; il échoua devant Lannion en 1345, mais bientôt, grâce à une trahison, il s'en empara, pour peu de temps il est vrai; car les habitants, horriblement maltraités par les Anglais, profitèrent d'une alerte qui fit sortir la garnison au secours de la Roche-Derrien, pour se renfermer dans leurs murs « et tenir désormais leur ville close ».

Dans le Midi, le comte de Derbi s'empara de Bergerac et de la Réole; le duc de Normandie, chargé de combattre les Anglais de ce côté, n'avait rien su empêcher; il retourna même vers le Nord. Philippe VI mécontent le renvoya. Jean de France vint alors mettre le siège devant la place d'Aiguillon.

C'est dans ces circonstances que s'ouvre la campagne qui devait aboutir au désastre de Crécy. Sur les conseils du traître Geoffroy d'Harcourt, le roi d'Angleterre dirigea son armée vers la Normandie.

§ 1. — CAMPAGNE DU ROI D'ANGLETERRE EN FRANCE. — IL BRULE LES FAUBOURGS DE PARIS (1346).

(Grandes Chroniques [1].)

En celui an le roi d'Angleterre, à toute grande force de gens et grande multitude de nefs que l'on

1. Nous nous sommes servis, pour nos citations des Grandes Chroniques, de l'édition et des notes de Paulin Paris.

La Réole.

estimait bien à douze cents grosses nefs, sans les petites nefs, et autres vaisseaux, descendit en Normandie au lieu que l'on dit la Hogue-Saint-Waast; et fut le mercredi douzième jour de juillet, et dès lors s'appelait roi de France et d'Angleterre. Et à l'instance de Geoffroi de Harcourt, qui le menait et conduisait, il commença à gâter et à ardoir le pays de Cotentin. Le roi d'Angleterre vint ainsi à la ville de Carentan, et prit la ville et le château; et tous les biens qu'il y prit fit mener en Angleterre.

Puis il vint à Saint-Lô et fit enterrer solennellement les têtes des trois chevaliers qui, pour leur démérite, avaient été occis à Paris, et prit et pilla la ville, qui était toute pleine de biens et garnie. De là s'en passa par la ville de Thorigny [1], ardant et gâtant le pays, et manda par ses courriers et par ses lettres, si comme l'on disait communément, aux bourgeois de Caen, que s'ils voulaient laisser le roi de France et être sous le roi d'Angleterre, qu'il les garderait loyalement et leur donnerait plusieurs grandes libertés, et en la fin des lettres lues, menaçait, s'ils ne faisaient ce qu'il leur mandait, que bien brièvement il les assaillirait, et qu'ils en fussent tous certains. Mais ceux de Caen lui contredisent tous d'une volonté et d'un courage, en disant qu'au roi d'Angleterre ils n'obéiraient point. Et quand il ouït la réponse des bourgeois de Caen, il leur assigna jour de bataille au jeudi suivant. Et ceci il fit traîtreusement; car, dès le jour par avant au matin, qui était le mercredi après la Madeleine, vingt-deuxième jour de juillet, il vint devant Caen, là où étaient capitaines établis de par le roi, monseigneur Guillaume Bertrand, évêque

1. Thorigny, sur la route de Saint-Lô à Vire; à trois lieues de Saint-Lô.

de Bayeux et jadis frère de monseigneur Robert Bertrand, chevalier, le seigneur de Tournebu, le comte d'Eu et de Guines, lors connétable de France, et monseigneur Jean de Melun, lors chambellan de Tancarville. Et quand les Anglais vinrent devant Caen, ils assaillirent la ville par quatre lieues, et tiraient sajettes par leurs archers aussi menu que si ce fût grêle. Et le peuple se défendait tant qu'il pouvait, mêmement ès prés, sur la boucherie et au pont aussi, pour ce que là était le plus grand péril. Et les femmes, si comme l'on dit, pour faire secours, portaient à leurs maris les huis et les fenêtres des maisons et le vin avec, afin qu'ils fussent plus forts à eux combattre. Toutefois, pour ce que les archers avaient grande quantité de sajettes, ils firent le peuple de soi retraire en la ville et se combattirent du matin jusqu'aux vêpres. Lors le connétable de France et le chambellan de Tancarville sortirent du château et du fort en la ville, et ne sais pourquoi c'était; et tantôt ils furent pris des Anglais et envoyés en Angleterre [1].

Mais quand l'évêque de Bayeux, le seigneur de Tournebu, le bailli de Rouen et plusieurs autres avec eux virent qu'ils sortaient pour nient, et que leur issue pourrait plus nuire que profiter, ils se retrairent au château comme sages, et se tenaient aux créneaux. Entre deux les Anglais saccageaient moult diligemment la ville de Caen et pillaient tout. Le roi d'Angleterre ardit grande partie de la ville de Caen en soi issant. Mais au fort de la ville ne fit-il oncques mal; car il ne voulait mie perdre les gens. Il s'en partit tantôt et s'en alla vers Lizieux. Et toujours Geoffroi de

1. Tout ce récit si précieux de la défense de Caen est omis dans Froissart, qui méconnaît le courage des défenseurs de la place.

Harcourt allait devant, qui tout le pays ardait et gâtait.

Après, ils vinrent vers Falaise; mais ils trouvèrent qui leur résista vigoureusement. Ils se tournèrent vers Rouen. Et quand ils ouïrent que le roi de France assemblait là son armée, ils s'en allèrent au pont de l'Arche; toutefois le roi de France y alla avant eux. Et quand il fut entré en la ville, il demanda au roi d'Angleterre s'il voulait avoir bataille à lui, qu'il lui assignât jour à son plaisir, lequel répondit que devant Paris il se combattrait au roi de France.

Quand le roi de France ouït ce, il s'en retourna; comme le roi d'Angleterre s'approchait de Paris, il vint à Vernon, et crut prendre la ville, mais on lui résista vigoureusement. Les Anglais s'en partirent et ardirent aucuns des faubourgs. De là vinrent à Mantes et quand il ouït dire qu'ils étaient bons guerriers, il n'y voulut faire point de demeure, mais s'en vint à Meulan, là où il perdit de ses gens, pour laquelle chose il fut tant irrité que en la plus prochaine ville de là, qui est appelée Muriaux [1], il fit mettre le feu et la fit tout ardir.

Après ce, vint à Poissy, le samedi onzième jour d'août, et toujours le roi de France le poursuivait continuellement de l'autre partie de Seine, tellement qu'en plusieurs fois l'armée de l'un pouvait voir l'autre et, par l'espace de six jours que le roi d'Angleterre fut à Poissy et que son fils aussi était à Saint-Germain en Laye, les coureurs qui allaient devant boutèrent les feux en toutes les villes d'environ, mêmement jusqu'à Saint-Cloud, près de Paris, tellement que ceux de Paris pouvaient voir clairement de Paris même les feux et les fumées, de quoi ils étaient moult effrayés et non mie sans cause. Et combien que en notre

1. Les Mureaux, près de Meulan, aujourd'hui village.

maison de Rueil, laquelle Charles le Chauve, roi-empereur, donna à notre église, ils boutassent le feu par plusieurs fois, toutefois par les mérites de monseigneur saint Denis, si comme nous avons en bonne foi, elle demeura sans être point dommagée. Et afin que j'écrive vérité à mes successeurs, les lieux où le roi d'Angleterre et son fils étaient, si étaient lors tenus et réputés les principaux domiciles et singuliers soulas du roi de France ; pourquoi c'était plus grand déshonneur au royaume de France et aussi comme trahison évidente, comme nul des nobles de France ne bouta lors le roi d'Angleterre étant et résidant par l'espace de six jours ès propres maisons du roi, et aussi comme au milieu de France si comme est Poissy, Saint-Germain en Laye et Montjoie [1], là où il dissipait, gâtait et despendait les vins du roi et ses autres biens. Et autre chose encore plus merveilleuse ; car les nobles faisaient effondrer les bateaux et rompre les ponts par tous les lieux où le roi d'Angleterre passait, tandis qu'ils devaient tout au contraire faire passer à lui par sur les ponts et parmi les bateaux, pour la défense du pays. Entre temps, comme le roi d'Angleterre était à Poissy, le roi de France chevaucha par Paris le dimanche et s'en vint loger à toute son armée en l'abbaye de Saint-Germain des Prés pour être à l'encontre du roi d'Angleterre, qui le devait guerroyer devant Paris, si comme dit est.

Et comme le roi eut grand désir et eut ordonné d'aller lendemain contre lui jusqu'à Poissy, il lui fut donné à entendre que le roi d'Angleterre s'était parti

1. C'était le château féodal de l'abbaye de Saint-Denis, et c'est à cause de lui que le cri de guerre du roi de France, quand il prenait l'oriflamme, fut Montjoie-Saint-Denis !

de Poissy, et qu'il avait fait refaire le pont qui avait été rompu, laquelle rupture avait été faite, si comme Dieu sait, afin que le roi d'Angleterre ne pût échapper sans combattre contre le roi de France. Et quand le roi ouït les nouvelles du pont de Poissy qui était réparé, et de son ennemi qui s'en était fui, il en fut moult dolent et s'en partit de Paris; il vint à Saint-Denis avec toute son armée, la vigile l'Assomption Notre-Dame; et n'était mémoire d'homme qui vit, que, depuis le temps Charles le Chauve, qui fut roi et empereur, le roi de France vint à Saint-Denis en France en armes et tant prêt pour batailler.

Quand le roi fut à Saint-Denis, il célébra là la fête de l'Assomption moult humblement et très dévotement, et manda au roi d'Angleterre par l'archevêque de Besançon pourquoi il n'avait accompli ce qu'il avait promis. Lequel répondit frauduleusement, comme il apparut par après, que quand il se voudrait partir, il adresserait son chemin par devers Montfort. Ouï la réponse frauduleuse du roi d'Angleterre, eut le roi conseil qui n'était mie bien sain; car en vérité il n'est nulle pestilence plus puissante de grever et de nuire qu'est celui qui est ennemi et se fait ami familier [1].

Le roi partit de Saint-Denis et passa derechef par Paris dolent et angoisseux, et s'en vint à Antony, outre le Bourg la Reine, et là se logea le mercredi; et endementre le roi d'Angleterre faisait refaire le pont de Poissy qui était rompu, et celui qui l'avait ouï et vu le témoigna ainsi; car nous vîmes à l'église de Saint-Denis et en la salle où le roi était, un homme qui disait apertement et publiquement, pour

1. Toutes les irrésolutions du roi de France venaient sans doute de la crainte qu'il avait de laisser Paris à la merci des Anglais.

l'honneur du roi et du royaume, que le roi d'Angleterre faisait faire moult diligemment le pont de Poissy; et voulait celui homme recevoir mort s'il ne disait vérité. Mais les nobles et les chevaliers les plus prochains du roi lui disaient qu'il mentait apertement, et se moquèrent de lui comme un pauvre homme.

Finalement, quand il fut su véritablement que l'on refaisait le pont, on y envoya la commune d'Amiens pour empêcher la besogne, laquelle ne put résister à la grande multitude des sajettes que les Anglais tiraient, et fut toute mise à mort. Et tandis que le roi était à Antony, en cette nuit, lui vinrent nouvelles que les Anglais, pour certain, avaient refait le pont de Poissy, et que le roi d'Angleterre s'en devait aller et passer par là.

§ 2. — POURSUITE DU ROI D'ANGLETERRE PAR LE ROI DE FRANCE [1].

Adoncques, le vendredi après l'Assomption Notre-Dame, en environ tierce, le roi d'Angleterre et toute son armée, à armes découvertes et bannières déployées, s'en alla sans que nul le poursuivît; dont grande douleur fut en France; et, à sa départie, mit le feu à Poissy à l'hôtel du roi, sans faire mal à l'église des nonnains, laquelle Philippe le Bel père à la mère audit roi d'Angleterre avait fait édifier. Et fut aussi mis le feu à Saint-Germain en Laye, à

1. Pour les paragraphes qui ne portent pas l'indication de la source, on se reportera à la dernière mention d'auteur ou d'ouvrage faite dans les paragraphes précédents.

Rays, à Montjoie, et brièvement furent détruits et ars tous les lieux où le roi de France avait accoutumé à soi soulacier. Et quand il vint à la connaissance du roi de France que son ennemi le roi d'Angleterre s'était de Poissy si soudainement parti, il fut touché de grande douleur, jusque dedans le cœur, et moult irrité se partit d'Antony et s'en retourna à Paris; et, en allant par la grande rue, n'avait pas honte de dire à tous ceux qui le voulaient ouïr, qu'il était trahi, et se doutait le roi qu'autrement que bien il n'eût été ainsi mené et ramené. Aussi murmurait le peuple, et disait que cette manière d'aller et de retourner n'était mie sans trahison; pourquoi plusieurs pleuraient et non mie sans cause. Ainsi le roi se partit de Paris et vint derechef loger à Saint-Denis, avec toute son armée.

En celui an, le duc de Normandie qui était allé en Gascogne assiéger le château d'Aiguillon, et rien n'y avait fait, ouït des nouvelles que le roi d'Angleterre guerroyait son père le roi de France, et avait ars les maisons du roi; il en fut moult troublé et laissa toute la besogne et s'en partit.

Et quand le roi d'Angleterre se partit de Poissy, il s'en vint à Beauvais la cité. Et pour ce que ceux de Beauvais se défendaient noblement, et qu'il ne put entrer en la cité, les Anglais, pleins de mauvais esprit, ardirent aucuns des faubourgs de la cité et toute l'abbaye de Saint-Lucien, qui tant était belle et noble, sans y laisser rien du tout en tout, et de là entrèrent en Picardie.

Après ce, le roi de France se partit de Saint-Denis en suivant son ennemi le roi d'Angleterre, jusqu'à Abbeville en Picardie, moult courageusement. Et le jeudi fête Saint-Barthélemi, le roi d'Angleterre, à toute son armée, devait dîner à Airaines.

§ 3. — EFFORTS INFRUCTUEUX DES ANGLAIS POUR PASSER LA SOMME.

(Froissart.)

Le roi Édouard, qui était à Airaines arrêté, avait moult bien entendu que le roi de France le suivait avec tout son effort; et il ne savait encore là où il pourrait passer la rivière de Somme, qui est grande, large et profonde; et étaient tous les ponts défaits ou si bien gardés de bonnes gens d'armes que la rivière ne pourrait passer. Le roi appela ses deux maréchaux, le comte de Warvich et monseigneur Godefroy de Harcourt, et leur dit qu'ils prissent mille hommes d'armes et deux mille archers, tous bien montés, et s'en allassent tâtant et regardant selon la rivière de Somme, s'ils pourraient trouver passage là où ils pourraient passer avec toute son armée; se partirent les deux maréchaux dessus nommés, bien accompagnés de gens d'armes et d'archers, et passèrent parmi Longpré et vinrent au Pont-Remy, et le trouvèrent bien garni de grande foison de chevaliers et d'écuyers et des gens du pays, qui là étaient assemblés pour défendre et garder le pont et le passage. Là vinrent les Anglais et se mirent à pied et en bon convenant pour les Français assaillir. Et il y eut très grand assaut et très fort, et qui dura du matin jusqu'à prime, mais le pont et la défense étaient si bien bâtis et défendus, que oncques les Anglais n'y purent rien conquérir; ains s'en partirent et chevauchèrent d'autre part. Et vinrent à une grosse ville qu'on claime Fontaine-sur-Somme; ils l'ardirent toute et robèrent, car elle n'était point fermée. Et puis vinrent à une autre ville qu'on claime Loncq en Ponthieu-sur-Somme; ils ne purent gagner le pont, car

il était bien garni et fut bien défendu. Après ils s'en chevauchèrent devers une autre grosse ville qu'on claime Longpré-sur-Somme. Et y a bonnes chanonneries et riche ville et moult de beaux hôtels, qui tous furent ars et robés et n'y demeura maison en état; mais le pont était défait, et ne purent voir manière ni tour comment il fût refait. Ils chevauchèrent encore devers Picquigny et trouvèrent la ville et le castel et le pont bien garnis, par quoi jamais ne l'eussent gagné ni pris. Ainsi avait le roi Philippe fait pourvoir les détroits et les passages sur la rivière de Somme, afin que le roi anglais ni son armée ne pussent passer ; car il les voulait combattre à sa volonté, ou affamer par delà la Somme.

§ 4. — DÉVASTATIONS DES ANGLAIS EN PICARDIE.

Quand les maréchaux d'Angleterre eurent ainsi un jour entier tâté et chevauché et côtoyé la rivière de Somme, et qu'ils virent que de nul lès ils ne trouveraient point de passage, ils retournèrent arrière à Airaines devers le roi leur seigneur et lui racontèrent leur chevauchée et tout ce que trouvé avaient. Ce même soir vint le roi de France gésir à Amiens à plus de cent mille hommes, et était tout le pays d'environ couvert de gens d'armes.

Quand le roi anglais eut entendu ses deux maréchaux, il n'en fut mie plus liès et commença moult à muser; et commanda que lendemain, au matin, ils fussent tous appareillés; car il se voulait déloger de là. Ils passèrent la nuit ainsi, et, le lendemain bien matin, le roi anglais ouït messe; puis sonnèrent les trompettes et montèrent tous à cheval. Et chevaucha le roi parmi le Vimeu, à toute son armée, droit par

devers Oisemont et la bonne ville d'Abbeville en Ponthieu, et ses coureurs devant, et de tous côtés ardant et essillant le pays, comme ils avaient commencé.

Ce même jour commanda le roi de France à monseigneur Godemar du Fay, qu'il partît d'Amiens et prît grande foison de gens d'armes, et s'en allât à la Blanque Take dessous Abbeville et gardât là le passage contre les Anglais, par quoi ils ne pussent passer. Adonc se départit messire Godemar du Fay et prit bien deux mille hommes d'armes et cinq mille de pied parmi les Génois, et s'en vint là où il était ordonné et établi pour aller.

Encore commanda le roi de France que tous seigneurs et autres fussent prêts; car il voulait chevaucher devers Airaines là où on disait que le roi anglais était. Et se partit d'Amiens et passa la Somme parmi les ponts et chevaucha vers Airaines et y vint à l'heure de nonne. Et le roi anglais s'en était parti au matin; et encore trouvèrent lesdits Français assez des pourvéances aux Anglais. Le roi de France se logea à Airaines à l'heure qu'il y vint et le soir aussi et lendemain tout le jour, pour attendre ses gens de sa grande armée qui le suivaient.

Le roi anglais fit tant qu'il parvint à Mareuil. Et ardirent ses gens la ville, et assaillirent le castel, et le conquirent d'assaut et l'abattirent. Et puis chevauchèrent devers Oisemont, ardant et essillant le pays tant que les flammes en volaient en Abbeville. A Oisemont il y eut grand hutin et dur. Et eurent les Anglais une moult forte rencontre, et y en eut plusieurs navrés et blessés. Et trop bien s'y portèrent les Français; mais finalement ils furent si dur combattus, et tant y survint de nouvelles gens sur eux, qu'ils perdirent la place, et entra le roi en la

ville d'Oisemont et se logea au grand hôpital, et toutes ses gens en la ville ou environ, sur une petite rivière. Et ce même jour que la ville d'Oisemont fut prise, courut messire Godefroy d'Harcourt, à toute une quantité de gens d'armes et d'archers, jusqu'à Saint-Valery; et n'y purent les Anglais rien conquérir; ils retournèrent arrière devers le roi anglais, et le trouvèrent à Oisemont.

§ 5. — PASSAGE DU GUÉ DE BLANCHETAQUE PAR L'ARMÉE ANGLAISE.

Lequel roi était moult pensif comment il pourrait passer la rivière de Somme; car bien savait que le roi de France le suivait à tout très grand effort. Le roi anglais en fit parler à aucuns chevaliers français qu'il tenait prisonniers. Et leur faisait promettre grande courtoisie; mais qu'ils lui voulussent enseigner un passage pour passer la Somme, lequel devait y être ens, au pays entre Vimeu et Ponthieu; mais les chevaliers, pour leur honneur, s'excusaient et disaient que nul n'y en savaient.

Quand le roi anglais vit ce, il eut autre avis et conseil : il fit venir devant lui gens de moindre état et de la droite nation du pays de Vimeu, qu'il tenait pour prisonniers, et leur dit ainsi : « S'il y a ici homme nul qui me veut enseigner le passage, pour passer la rivière de Somme, et toute mon armée, je le quitterai de sa prison, et avec lui cinq ou six de ses compagnons pour l'amour de lui, et lui donnerai cent nobles d'Angleterre. »

Là eut un compagnon qu'on clamait Gobin Agache, qui bien connaissait le passage de la Blanche Take; car il avait été nourri assez près, et l'avait

passé et repassé plusieurs fois. Quand il ouït la promesse du roi, il eut grande joie, tant pour gagner les florins que pour être délivré de prison. Il dit ainsi : « Sire, oil, en nom Dieu, si vous me voulez tenir parole, je vous mènerai demain au matin en tel lieu là où toute votre armée sera passée avant tierce, sous l'abandon de ma tête. Je sais un gué là où douze hommes passeraient bien de front deux fois entre jour et nuit, et n'auraient de l'eau plus haut que jusque à genoux. Car le flux de la mer, en venant, regorge la rivière si contremont, que nul n'y pourrait passer; mais quand ce flux qui vient deux fois entre jour et nuit, s'en est tout allé, la rivière demeure là endroit si petite, qu'on y passe bien aise à pied et à cheval. Ce ne fait on nulle part que là, fors au pont à Abbeville, qui est forte ville et grande et bien garnie de gens d'armes. Et à ce passage, sire, que je vous dis, il y a gravier de blanche marne, forte et dure, si bien qu'on y peut sûrement charrier, et pour ce l'appelle-t-on la Blanque Take. » Quand le roi ouït les paroles du varlet, il fit savoir par toute son armée que chacun fût armé et appareillé au son de la trompette, pour mouvoir et départir de là pour aller ailleurs.

Le roi ne dormit mie grandement cette nuit, ains se leva à la mi-nuit, et fit sonner la trompette. Chacun fut tantôt appareillé, sommiers troussés, chars chargés; ils se partirent, sur le point du jour de la ville d'Oisemont, et chevauchèrent sous la conduite de ce varlet et de ses compagnons, tant qu'ils vinrent à soleil levant assez près de ce gué. Mais le flot de la mer était tout plein; ils ne purent passer. Aussi bien convenait-il au roi attendre ses gens qui venaient après lui. Il demeura là endroit jusqu'après prime, que le flot s'en fût tout allé. Et ainsi que le flot s'en

fut allé, vint d'autre part messire Godemar du Fay à grande foison de gens d'armes, envoyés de par le roi de France, qui tantôt se rangèrent sous le pas de la rivière pour défendre le passage. Mais le roi anglais ne laissa mie à passer pour ce; ains commanda à ses maréchaux tantôt férir au gué et ses archers traire fortement aux Français. Là commença un fort hutin; car messire Godemar et les siens défendaient vassaument le passage. Et il y avait Génois qui du trait leur faisaient aux Anglais moult de maux; mais les archers d'Angleterre traiaient si fort et si uniement que c'était merveille, et pendant qu'ils accablaient les Français, gens d'armes passaient. Et sachez que les Anglais se pressaient de bien eux combattre; car il leur était dit que le roi de France les suivait avec plus de cent mille hommes. Et déjà étaient aucuns compagnons coureurs de la partie des Français venus jusqu'aux Anglais. Et s'en partit messire Godemar durement navré et aucuns chevaliers et écuyers de sa route, et en laissèrent plusieurs morts et pris. Quand les Anglais, qui premiers étaient passés, furent outre, ils firent voie aux derniers et à leurs charrois, et à leurs pourvéances. Encore n'étaient-ils mie tous outre, quand aucuns écuyers aux seigneurs de France qui aventurer se voulaient, spécialement de ceux de l'Empire, du roi de Bohême et de monseigneur Jean de Hainaut, vinrent sur eux et conquirent aucuns chevaux et harnais et tuèrent des Anglais sur le rivage, qui mettaient peine à passer. Les nouvelles vinrent au roi Philippe de France, qui chevauchait fortement cette matinée, et était parti de Airaines, que les Anglais avaient passé la Blanque Take et déconfit messire Godemar et sa route. De ces nouvelles fut le roi moult courroucé; car il croyait bien trouver là les Anglais sur le passage. Il

demanda s'il pourrait passer à la Blanque Take; on lui répondit que nenni; car le flot de la mer commençait déjà à remonter. Dont eut conseil le roi de venir passer la rivière de Somme au pont à Abbeville. Quant aux Anglais ils s'aroutèrent et se mirent en ordonnance, si comme ils avaient fait pardevant en venant jusque-là, et chevauchèrent tout bellement et à leur aise. Quand ils se trouvèrent en Ponthieu, et la rivière de Somme à leur dos, le roi anglais en loua ce jour Dieu par plusieurs fois, qui telle grâce lui avait faite, et fit venir avant le varlet qui lui avait enseigné ce passage et lui quitta sa prison et à tous ses compagnons pour l'amour de lui, et lui fit délivrer cent nobles et un bon ronçin; de celui ne sais-je plus avant. L'endemain au matin chevauchèrent les maréchaux anglais et vinrent jusqu'au Crotoy, qui est une bonne ville et marchande et bon port de mer; ils le gagnèrent à peu de fait; car elle n'était point fermée, ils le pillèrent et robèrent ainsi qu'ils voulurent. Et puis s'en revinrent au soir devers leur armée et amenèrent grande foison de bœufs, de vaches, de porcs et de brebis, et aussi grande foison de bons vins de Poitou et de Gascogne qu'ils avaient trouvé en la ville du Crotoy; car elle en était bien fournie. Cette nuit se tinrent tout aise, et à lendemain se délogèrent et tirèrent pour venir devers Crécy en Ponthieu. Ils chevauchèrent ce vendredi jusqu'à heure de midi; et se logea donc toute l'armée par le commandement du roi, assez près de Crécy.

§ 6. — LA VEILLÉE D'ARMES DE CRÉCY.

Ce vendredi tout le jour se tint le roi Philippe de France en Abbeville, attendant ses gens, et faisait

aussi passer outre les aucuns pour être plus appareillés quand la bataille se ferait. Et avait ledit roi de France envoyé devant ses maréchaux : monseigneur Charles, seigneur de Montmorency, et le seigneur de Saint-Venant, pour apprendre et savoir le convenant des Anglais. Ils rapportèrent les dessus dits au roi, à heure de vêpres, que les Anglais étaient logés assez près de Crécy en Ponthieu. De ces nouvelles fut le roi de France moult liès, et dit, s'il plaisait à Dieu, qu'à lendemain ils seraient combattus. Il pria au souper dalès lui, ce vendredi, les hauts princes qui adonc étaient dedans Abbeville, tels que le roi de Bohême, le comte d'Alençon son frère, le comte de Blois son neveu, le duc de Lorraine, le comte de Flandre, monseigneur Jean de Hainaut, le comte de Namur, le comte de Salebruche (Sarrebrück), l'archevêque de Rouen, l'archevêque de Reims, l'archevêque de Sens, l'évêque de Laon, le comte d'Auçoire, le comte de Harcourt et plusieurs autres. Et fut ce soir en grande récréation et en grand parlement d'armes, et pria à tous les seigneurs qu'ils fussent amis et courtois, sans envie, sans orgueil et sans haine les uns aux autres, et chacun lui eut en convent. Encore attendait le roi le comte de Savoie et monseigneur Louis de Savoie, son frère, qui devaient venir à bien mille lances, Savoisiens et du Dauphiné; car ainsi étaient-ils mandés et retenus et payés de leurs gages pour trois mois tous pleins.

Le roi anglais donna à souper ce vendredi à tous les barons et le plus des chevaliers de son armée, et leur fit moult grande chère, et puis leur donna congé d'aller reposer, si comme ils firent. Cette même nuit, ainsi que j'ai ouï depuis recorder, quand toutes ses gens furent parties de lui et qu'il fut demeuré dalès les chevaliers de son corps et de sa chambre, il entra

en son oratoire et fut là en genoux et en oraisons devant son autel, en priant Dieu qu'il le laissât partir de la besogne à honneur. Environ minuit il alla coucher, et se leva lendemain assez matin par raison et ouït messe et se communia, et son fils le prince de Galles aussi, et en telle manière le plus de l'ost. Et ouïrent tous les seigneurs messes et communièrent et confessèrent et se mirent en bon état.

§ 7. — LES PRÉPARATIFS DU ROI D'ANGLETERRE.

Après les messes, le roi commanda à toutes gens armer et sortir de leur logis et à traire sur les camps, et fit faire un grand parc près d'un bois de tous les chars et charrettes de l'armée, lequel parc n'eut qu'une seule entrée, et fit mettre tous les chevaux dedans ce parc, puis ordonna trois batailles bellement et sagement. Il donna la première à son aîné fils le prince de Galles à tout douze cents armures de fer, quatre mille archers et quatre mille Gallois de son pays, et mit son fils en la garde du comte de Warvich, de monseigneur Godefroy de Harcourt, de monseigneur Jean Chandos et de plusieurs autres bons chevaliers et écuyers. Et donna la seconde bataille au comte de Northampton, à tout douze cents armures de fer et trois mille archers. Et la tierce il retint pour lui, qui devait être entre ces deux batailles, atout quinze cents ou seize cents armures de fer et quatre mille archers et le remanant de piétons.

Quand le roi eut ainsi ordonné ses batailles par l'avis de ses maréchaux en un beau plein camp devant son parc dessus dit là où il n'avait fraite ni fossé, et tous étaient à pied, il alla tout autour, de rang en rang, et leur admonestait de si bonne chère,

en riant, de chacun bien faire son devoir, qu'un homme couard en dût hardi devenir. Et commanda sous le hart que nul ne se mût ni déroutât de son rang pour chose qu'il vît, ni allât au gain, ni dépouillât mort ni vif, sans son congé, comment que la besogne tournât; car, si la fortune était pour eux, chacun viendrait assez à temps et à point au gain, et si la fortune était contre eux, ils n'avaient que faire de gagner. Quand il eut tout ordonné et commandé, ainsi comme vous avez ouï, il donna congé que chacun allât boire et reposer jusqu'au son de la trompette, et quand les trompettes sonneraient, que chacun revînt à son droit rang, dessous sa bannière, là où ordonné était; toutes gens firent son commandement, et s'en allèrent boire et manger un morceau et rafraîchir pour y être plus nouveau, quand il besognerait.

§ 8. — MARCHE DU ROI DE FRANCE.

Ce samedi au matin que le roi anglais eut ordonné ses batailles, se partit le roi de France d'Abbeville, attendant ses gens, et chevaucha, bannières déployées, devers les ennemis. Adonc fut beau voir ces seigneurs noblement montés et acesmés de ces riches parements et ces bannières venteler et ces conrois par ces camps chevaucher, dont tant y en avait que sans nombre. Et sachez que l'armée du roi de France fut estimée à vingt mille armures de fer, à cheval, et à plus de cent mille hommes de pied, desquels il y avait environ douze mille que bidaus, que Gênois. Et le roi anglais en avait environ quatre mille à cheval, dix mille archers et dix mille Gallois, que sergents à pied. Quand le roi de France se fut éloigné d'Abbeville environ deux petites lieues, il ordonna

ses batailles par l'avis de ses maréchaux. Et toudis allaient et chevauchaient ses gens avant, bannières déployées, et aussi le suivaient-ils; car la route était



Moulin d'Édouard III à Crécy, d'après une photographie.
(Monument historique.)

si étroite qu'ils ne pouvaient mie chevaucher, ni aller tout d'un front. On faisait les Génois arbalétriers à leur aise aller tout devant et porter sur chars leurs arbalètres et leur artillerie; car on voulait par eux commencer la bataille et assembler aux Anglais. Avant qu'il vît éloigné Abbeville quatre lieues, il pria un moult vaillant chevalier et moult usé d'armes

qu'on clamait le Monne de Basèle, et trois ou quatre autres preux chevaliers aussi, qu'ils se voulussent avancer et chevaucher si près des Anglais, qu'ils pussent considérer leur convenant. Déjà était-il heure de nonne, et soleil commençait à tourner. Et avait le roi anglais fait sonner ses trompettes, et chacun des siens était remis en sa bataille dessous sa bannière, si comme ordonné avait été en devant; car bien sentaient que les Français les approchaient. Et séaient toutes manières de gens bien et faiticement les dos contre le soleil et les archers mis contre les ennemis. Ainsi et en cet état les trouvèrent les dessus dits chevaliers. Quand ils eurent bien considéré et imaginé leur convenant, ils s'en retournèrent arrière. Ils rencontrèrent en leur chemin plusieurs bannières des leurs à une lieue des Anglais, qui chevauchaient toudis avant et ne savaient où ils allaient. Ils les firent arrêter et attendre les autres, puis s'en revinrent au roi et à son conseil, et dirent qu'ils avaient vu et considéré les Anglais, qui étaient à moins de deux lieues de là et avaient ordonné trois batailles, et les attendaient bellement. Lors pria le roi au Monne de Basèle qu'il en voulût dire de son avis, pour tant qu'il était durement vaillant chevalier, et les avait vus et justement considérés. Le Monne s'excusa par plusieurs fois, et disait que là avait tant de nobles seigneurs et de bons chevaliers que sur eux ne s'en voudrait mie ensonnier. Nonobstant ses excusances et son beau langage, il fut tant prié et chargé du roi qu'il en dit son avis en telle manière :

« Sire, vos conrois sont diversement épars par ces champs; il sera durement tard avant qu'ils soient ordonnés ni rassemblés; car nonne est déjà passée. Si conseillerais que vous fassiez en cet endroit votre

armée loger, et demain matin, après messe, ordonniez vos batailles mûrement, et puis chevauchiez par devers vos ennemis, rangés sans desroi, au nom de Dieu et saint Georges; car je suis certain que vos ennemis ne s'enfuiront mie, ains vous attendront selon ce que j'ai vu. »

Ce conseil plut assez au roi de France, et l'eût volontiers fait. Il fit envoyer partout aux routes des seigneurs et prière qu'ils fissent retraire leurs bannières arrière, car les Anglais étaient là devant rangés; il voulait là endroit loger jusqu'à lendemain. Bien fut su entre les seigneurs le mandement du roi; mais nul d'eux ne se voulait retourner, si ceux ne se retournaient qui étaient les premiers. Et ceux qui étaient devant avancés ne se voulaient retourner pour tant qu'ils étaient si avant allés, si les autres ne se retournaient premiers; car ce leur semblait être honte; mais ils se tenaient coi. Les autres, qui étaient derrière, chevauchaient toudis avant pour tant qu'ils voulaient y être aussi avant que les autres ou plus. Et tout ce était par orgueil et par envie, si comme on peut bien supposer, et dont toutes bonnes gens d'armes n'ont que faire, car Dieu et fortune haïssent ces deux vices. Or ne fut mie le conseil du bon chevalier tenu, ni le commandement du roi accompli; dont ce fut folie, car oncques bien ne vint de désobéir à son souverain.

§ 9. — LA BATAILLE DE CRÉCY (24 AOUT 1346).

Ainsi, en chevauchant toudis avant, le maître des arbalétriers qui conduisait les Génois, chevaucha tant et sa route qu'ils se trouvèrent devant les Anglais. Là s'arrêtèrent tout coi et prirent leurs arbalètes et

leur artillerie et s'appareillèrent pour commencer la bataille. Environ une heure de vêpres, commença un tonnerre très grand et une pluie très grosse avec un très grand vent; et l'avaient les Français ens au viaire, et les Anglais au dos. Quand le maître des arbalétriers eut ordonné et arouté les Génois pour traire, ils commencèrent à huer et à juper moult haut; et les Anglais demeurèrent tout coi et descliquèrent aucuns canons qu'ils avaient en la bataille, pour esbahir les Génois.

Après que l'orage fut passé, ledit maître des arbalétriers fit avancer bidaus et Génois, et aller par devant les batailles pour traire aux Anglais et eux dérompre, ainsi que coutume est, et allèrent de si près qu'ils traissent assez les uns aux autres. Et furent assez tôt bidaus et Génois par les archers déconfits et mis en fuite; mais les batailles des grands seigneurs étaient si échauffées pour eux avancer et combattre leurs ennemis, qu'ils n'attendirent ni un, ni autre, ni ordonnance, ni arroi, ains coururent tout désordonnés et entremêlés, tant qu'ils encloîrent les Génois entre eux et les Anglais, par quoi ils ne purent fuir. Ains chéait le cheval faible parmi eux, et le cheval fort chéait parmi les faibles qui chus étaient. Et ceux qui derrière étaient, n'y prenaient point garde pour la presse, et chéaient parmi ceux qui ne se pouvaient relever. Et d'autre part les archers tiraient si épaissément et si uniement à ceux qui étaient devant et d'encôte, que les chevaux, qui sentaient ces saiettes barbues, faisaient merveilles. Les uns ne voulaient avant aller; les autres allaient contremont; la plupart regettaient fort, les autres se retournaient les culs pour les saiettes qu'ils sentaient par devers les ennemis, malgré leurs maîtres, et ceux qui sentaient le mort se laissaient choir. Et les gens

d'armes anglais, qui étaient rangés à pied, s'avançaient et se frayaient entre les seigneurs et ces gens qui ne se pouvaient aider de leurs chevaux, ni d'eux-mêmes, et tenaient dagues, haches et courts épieux



Bataille de Crécy.
(Bibl. Nat., ms. n° 2643, fol. 166.)

de guerre, durs et roides, et occiaient gens à leur aise, sans contredit et à peu de fait et de défense; car ils ne se pouvaient aider ni dessonnier les uns par l'autre, ni oncques on ne vit telle mésaventure, ni perdre tant de bonnes gens à peu de fait.

En telle manière dura ce grand meschef pour les

Français jusqu'à la nuit, car la nuit les départit. Et déjà était vêpres quand la bataille commença; ni oncques le corps du roi de France, ni nul de sa bannière put ce jour parvenir jusqu'à la bataille [1]. Aussi ne firent nulles des communes des bonnes villes de France, fors tant que le sire de Noyers, un ancien

1. La troisième rédaction de Froissart (mss. de Rome), qui met en relief certains incidents de la bataille, lesquels ne figurent pas dans la seconde rédaction, aggrave singulièrement et d'une manière peut-être invraisemblable, la responsabilité du roi de France et de son état-major. Nous extrayons de cette troisième rédaction les passages suivants :

« Quand le roi Philippe de France vint auprès de la place où les Anglais étaient arrêtés et ordonnés et qu'il les vit, lui mua le sang; car moult les avait en grande haine, et perdit tout propos et arroi sur l'état que le Monne de Basèle avait dit et ordonné, et dit tout en haut : « Par mon âme et par mon corps, je vois mes en-« nemis; mais je les veux aller combattre. Faites traire « avant ces Génois et commencer la bataille, au nom de « Dieu et de monseigneur saint Denis ! » Donc fut faite voie aux arbalétriers, et montraient les aucuns que point ils n'y allaient de bonne volonté; car déjà ils étaient tous las de venir à pied d'Abbeville jusque-là, où il y a six lieues, et de porter leurs arcs. Ces paroles furent dites au comte d'Alençon, qui durement en fut courroucé et dit à ceux qui étaient dalès lui : « Re-« gardez, on se doit bien charger de cette ribaudaille ! « Ils ne sont bons fors à table. Qu'on tue tout! Ils nous « porteront plus d'empêchement que d'avancement. » Cependant, le combat s'engage sans que cet ordre soit exécuté. Mais bientôt lorsque les Génois commencèrent à tourner les dos et montrèrent semblant qu'ils voulaient fuir, le roi de France et son frère le comte d'Alençon dirent : « Tuez la piétaille! tuez la piétaille! Ils nous « ensonnient et tiennent le chemin sans raison. » L'exé-

chevalier et durement prudhomme et vaillant, porta l'oriflamme, la souveraine bannière du roi, si avant qu'il y demeura.

§ 10. — LA MORT HÉROÏQUE DU ROI DE BOHÊME.

Le vaillant et noble roi de Bohême et comte de Luxembourg, qui se nomma Jean, et aucuns disent

cution de cet ordre absurde aurait cette fois mis le comble à la confusion des rangs et du combat dans l'armée française.

Quelques-unes des circonstances relatées ici sont confirmées par le court et expressif récit des Grandes Chroniques : « A la parfin, environ heure de vêpres, le roi vit l'armée des Anglais, lequel fut épris de grande hardiesse et de courroux, désirant de tout son cœur combattre à son ennemi. Il fit tantôt crier : « A l'arme! » et ne voulut croire au conseil de quelconque qui loyalement le conseillât, dont ce fut grande douleur; car l'on lui conseillait que, cette nuit, lui et son armée se reposassent; mais il n'en voulut rien faire. Ains s'en alla à toute sa gent assembler aux Anglais, lesquels Anglais jetèrent trois canons; dont il advint que les Génevois arbalétriers, qui étaient au premier front, tournèrent le dos et laissèrent à traire; si ne sait l'on si ce fut par trahison, mais Dieu le sait. Toutefois l'on disait communément que la pluie qui chéait avait si mouillé les cordes de leurs arbalètes que nullement ils ne les pouvaient tendre; ils s'en commencèrent les Génevois à enfuir, et moult d'autres, nobles et non nobles. Et sitôt qu'ils virent le roi en péril, ils le laissèrent et s'enfuirent. » On remarquera dans ce récit la mention, faite également dans le récit de Froissart que nous citons, de l'artillerie de Crécy. L'historien ne remarque pas que ces canons fussent une chose nouvelle, tout en attribuant à leur effet la déroute des archers génois, et par conséquent la perte de la bataille.

qu'il fut rebaptisé à avoir nom Charles, et qui fils fut à l'empereur Henri, entendit par ses gens que la bataille était commencée : « Ha! dit le Monne de Basèle, lequel était dalès lui et à son frein, on n'a point tenu ni cru mon ordonnance. Nous sommes sur un parti que de tout perdre. » Le gentil roi entendit la parole du chevalier; il lui demanda : « Monne, quelle heure est-il, et comment sont nos ennemis? — Sire, répondit le chevalier, il est tout bas vêpres, et si avons le soleil en l'œil. Et sont les nôtres de pauvre arroi; car ils entrèrent au trait des archers et s'en vont perdre sans raison, et puisque la chose est commencée, on n'y peut remédier. » Adonc, dit le gentil roi, qui tout aveugle était, au Monne de Basèle et à ses autres chevaliers : « Beaux seigneurs, je vous prie chèrement, et par la foi que vous me devez, que vous me meniez si avant en la bataille que je puisse férir un coup d'épée. » Et ils répondirent tous : « Monseigneur, volontiers. »

Là se lièrent tous les chevaliers du roi par les rênes de leurs chevaux ensemble, à la fin qu'ils ne se puissent départir l'un de l'autre, ni perdre la vue de leur seigneur le roi, ni retourner l'un sans l'autre. Et quand ils se furent mis en cette ordonnance, le Monne de Basèle regarda là où les gens d'armes anglais se tenaient, et les bannières du roi de Bohême, le roi et ses gens tournèrent tant qu'ils vinrent là où les gens d'armes étaient, et commencèrent la bataille à eux, et quand ils y entrèrent, il était déjà tard. Là fut la bataille forte et dure et bien poursuivie. Et eut le roi de Bohême son désir accompli; car on le mit tout devant; et s'il eût été connu que c'était le roi de Bohême, on ne l'eût pas traité jusqu'à mort. Mais le vaillant homme fut là occis, et tous ceux qui avec le gentil roi étaient.



Champ de bataille de Crécy, vue prise de la croix du roi de Bohême, d'après une photographie.

§ 11. — LE ROI DE FRANCE QUITTE LE CHAMP DE BATAILLE.

Le roi de France avait grande angoisse au cœur, quand il voyait ses gens ainsi déconfire et fondre l'un sur l'autre par une poignée de gens que les Anglais étaient, et en demanda conseil à messire Jean de Hainaut, qui dalès lui était. Ledit messire Jean répondit et dit : « Monseigneur, je ne vous saurais autre chose conseiller : le meilleur pour vous est que vous vous retraitiez et teniez arrière de la bataille. Il en est advenu, par le desroi et la mauvaise ordonnance des vôtres, ce que ce vaillant chevalier le Monne de Basèle en dit et proposa ce matin. Vous perdrez cette fois et vous gagnerez une autre. Ainsi vont les pareçons d'armes et les fortunes en ce monde. Et encore est le péril trop grand pour vous; car il sera tantôt tard et fera brun de la nuit. Et vous pourriez, qui êtes roi de France, aussi bien vous fourvoyer que avoyer, et mettre sur vos ennemis qu'entre vos amis; et vous tout seul ne pouvez pas faire la besogne. »

Messire Jean de Hainaut et messire Charles de Montmorency étaient au frein du roi de France et les plus prochains de lui, et avaient charge de le garder et le conseiller. Or le roi, durement enflammé d'haïr, férit son cheval des éperons par devers ses ennemis; adonc le retinrent ceux qui dalès lui étaient. « Hà! cher sire et noble roi, ayez atemprance et mesure en vous. Si aucune partie de vos gens se sont perdus par folie et par leur outrage, ne vous veuillez pour ce mettre en péril, ni la noble couronne de France en tel méchef ni telle aventure; car encore êtes-vous puissant assez de rassembler autant de gens que vous en avez perdus et plus assez. Ja-

mais ne sera votre royaume si déconfit; et retournez meshui à la Broie qui est assez près d'ici; dedans demain aurez-vous autres nouvelles et bon conseil, si Dieu plaît. »

Ains se refréna le roi et tourna son cheval sur frein, et prit le chemin de la Broie et y vint gésir cette nuit [1]. Encore se combattaient et entoueillaient aucuns de ceux qui étaient à la bataille. S'en partit messire Charles de Bohême, fils au bon roi de Bohême, qui s'appelait et écrivait roi d'Allemagne. Ainsi firent plusieurs seigneurs, car c'eût été pitié si tous y fussent demeurés. Si en demeura-t-il assez, dont ce fut dommage; mais telle bataille et si grande déconfiture ne se font mie sans grande occision de peuple. Le comte Guillaume de Namur eut mort dessous lui son coursier, et fut en grand péril de son corps et à grand méchef relevé; et y demeura un bon chevalier des siens qu'on clamait messire Louis de Jupeleu. Ledit comte se sauva par l'avis et l'effort de ses hommes qui le gouvernaient, qui le mirent hors du péril. On ne vous peut mie dire ni recorder de tous ceux qui là furent, quelle aventure ils eurent, ni comment se combattirent ceux qui y demeurèrent, ni comment ceux s'en partirent qui se sauvèrent, car trop y faudrait de raisons et de paroles. Mais tant vous dis que on n'ouït oncques parler de si grande déconfiture, ni tant morts de grands seigneurs, ni de bonne chevalerie, qu'il y eut là à si peu de faits d'armes qu'il y eut fait, si comme ceux le témoignent qui y furent, tant d'un lès comme de

1. C'est en demandant l'entrée de ce château que, suivant une autre leçon de Froissart, Philippe VI aurait prononcé le mot historique : « Ouvrez, c'est l'infortuné roi de France. »

l'autre, et par lesquels la pure vérité en est écrite. Cette bataille fut par un samedi, lendemain du jour Saint-Bietremieu (Barthélemy), au mois d'août, l'an de grâce Notre-Seigneur mil trois cent quarante-six.

§ 12. — LE SOIR DE LA VICTOIRE AU CAMP DES ANGLAIS.

Quand la besogne fut départie et la nuit fut venue toute épaisse, le roi anglais fit crier sur le hart que nul ne se mît à cachier après les ennemis, et que nul ne dépouillât les morts, ni les remuât jusqu'à tant qu'il en eût donné congé. A cette fin fit le roi ce ban, qu'on les pût mieux reconnaître au matin, et commanda que chacun allât à son logis reposer sans désarmer, et pria que tous les comtes, seigneurs, barons et chevaliers vinssent souper avec lui, et commanda à ses maréchaux que son armée fût bien gardée et escargaitée toute cette nuit. Le commandement du roi fut fait de tout en tout; et vinrent souper dalès le roi ceux qui priés en étaient. Si pouvez bien croire qu'ils furent en grande joie et en grand repos de cœur, pour la belle aventure qui advenue leur était.

Le roi accola le prince, et le prince lui. Et là lui dit le roi : « Beau fils, Dieu vous donne bonne persévérance! Vous êtes mon héritier, car vous êtes, oui, vaillamment porté et acquitté. » Le prince, à cette parole, s'inclina tout bas, et s'humilia en honorant le roi son père; ce fut raison.

Vous devez savoir que grande joie de cœur fut là entre les Anglais, quand ils sentirent et connurent de fait que la place leur était demeurée, et que la nuit avait été pour eux. Ils tinrent cette aventure à belle,

et en regracièrent Dieu qui leur avait envoyée, et passèrent la nuit jusqu'à lendemain.

Quand ce vint le dimanche au matin, il fit grande brume, et telle qu'à peine pouvaient voir long un arpent de terre. Adonc se départirent de l'ost par l'ordonnance du roi et des maréchaux cinq cents hommes d'armes et deux mille archers pour découvrir et savoir s'ils trouveraient ni verraient aucuns Français qui se voulussent rassembler. Ce dimanche au matin étaient partis de la ville d'Abbeville et de Saint-Riquier en Ponthieu les communautés de Rouen, de Beauvais et d'Amiens, qui rien ne savaient de la déconfiture qui était avenue le samedi. Et trouvèrent ces gens, à male estrine pour eux, ces Anglais qui chevauchaient. Ils se boutèrent entre eux, et crurent de premier que ce fussent de leurs gens. Et lorsque les Anglais les avisèrent, ils leur coururent sus moult vitement, et furent tantôt ces Français déconfits et mis en cace. Et il y en eut de morts tant sur les champs, que par haies, que par buissons, ainsi qu'ils fuyaient pour eux sauver, environ huit mille; et s'il eût fait clair sans brume, il n'en fût pas échappé un.

§ 13. — LE LENDEMAIN DE LA BATAILLE. — DÉNOMBREMENT DES MORTS.

Environ heure de tierce, revinrent les Anglais à leurs logis, en ce point que le roi et les seigneurs avaient ouï messe. Ils leur contèrent leur aventure et ce qu'ils avaient fait. Adonc commanda le roi à monseigneur Renaut de Gobehen, qui était moult vaillant chevalier et le plus preux des chevaliers anglais tenu, qu'il prît aucuns chevaliers connaissant armes et tous ses hérauts avec lui, et allât par tous les morts, et mît

tous chevaliers qu'il pourrait reconnaître par écrit, et tous les princes et les grands seigneurs fît porter ensemble d'un côté et sur chacun son nom écrit, par quoi on les pût reconnaître et faire leur service selon leur état. Ledit messire Renaut et sa compagnie le firent, ainsi que commandé leur fut, et rapportèrent au soir au roi, si comme il avait déjà soupé, leur écrit. Et fut su par leur écrit qu'ils avaient trouvé onze chiès de princes, parmi un prélat, morts; quatre-vingts chevaliers bannerets et environ douze cents chevaliers d'un escu ou de deux, et bien quinze mille ou seize mille autres, que écuyers, que tourniquels, que bourgeois de bonnes villes, que bidaux, que Génois, que gens de pied, tous gisant sur les camps, et n'avaient trouvé que trois chevaliers anglais et environ vingt archers.

Or est bien raison que je vous nomme les princes et les hauts hommes qui là demeurèrent morts, mais des autres ne pourrais venir à chief. Je commencerai au gentil et noble roi, monseigneur Jean, roi de Bohême, qui, tout aveugle, voulut être premier à la bataille, et commanda et enjoignit très spécialement à ses chevaliers qu'ils le menassent, comment que ce fût, si avant qu'il pût férir un coup d'épée sur aucun des ennemis, et ceux lui accomplirent son désir; et demeurèrent dalès lui tous ses chevaliers, et furent trouvés morts environ le bon roi. Le plus grand prince après ce, fut messire Charles, comte d'Alençon, frère germain au roi de France; après, le comte Louis de Blois, fils à la sœur germaine au roi de France; après, le comte de Flandre; après, le comte de Saumes, en Saumois; après, le comte de Harcourt; après, le comte d'Auçoire; après, le comte de Sançoire; après, le comte d'Aumale; après, le duc de Lorraine; après le grand prieur de France.

Si bien qu'on disait adonc que passé avait deux cents ans qu'on n'avait vu ni ouï raconter que tant de princes fussent morts en une bataille, comme ils furent là. Dieu en ait les âmes; car ils moururent vaillamment au service du roi leur seigneur, qui moult les plaignit et regretta, quand il en sut la vérité; mais la connaissance ne lui en vint jusqu'au lundi, à heure de nonne, et qu'il y eût envoyé par trêves quatre chevaliers et ses hérauts. Et se tenait ledit roi à Amiens, où il vint le dimanche au matin, car il se partit de la Broie le dimanche au point du jour, à privée mesnie; et là à Amiens ou environ se rassemblèrent le plus de ses gens, qui oyaient dire que le roi y était.

Ce dimanche tout le jour après la bataille, demeura le roi anglais en ladite place où il avait eu victoire, et le soir aussi. Le lundi au matin, vinrent hérauts de par le roi de France prendre trêves, trois jours seulement, de ceux qui reviendraient après leurs maîtres et leurs amis, pour ensevelir, et le roi leur accorda. Et fit ledit roi porter le corps du roi de Bohême, son cousin germain, en une abbaye qui sied assez près de là, et l'appelle-t-on Mentenay. Et aussi y fit-il porter les corps des autres princes; dont messire Godefroy de Harcourt plaignit moult la mort du comte son frère, mais amender ne le put. Ce même dimanche, vinrent le comte de Savoie et ses frères, à bien mille lances, et eussent été à la bataille, si elle eût été faite par l'ordre du bon chevalier le Monne de Basèle, qui demeura vaillamment dalès le bon roi de Bohême son maître. Quand ces deux seigneurs dessus nommés entendirent que la bataille était outrée, et qu'ils n'y étaient point venus à temps, ils furent moult courroucés.

Ce lundi au matin se délogea le roi anglais et

chevaucha devers Montreuil, et envoya courir ses maréchaux devers Hesdin, ardoir et essiller le pays, si comme ils avaient fait par devant.

§ 14. — PRISE ET SAC DE POITIERS PAR LE COMTE DE DERBI.

(Grandes Chroniques.)

En la fin du mois de septembre, le comte Derby qui résident était pour lors à Bordeaux, quand il vit que le duc de Normandie, fils du roi de France, eut laissé le siège du château d'Aiguillon, et qu'il fut en France retourné, il émut son armée vers Xaintes en Poitou, et vint à Saint-Jean-d'Angély, sans grande difficulté, car il n'y trouva nulle ou moult petite résistance. Et là trouva des biens et des richesses, lesquelles il emporta avec lui; et de là s'en alla à la cité de Poitiers sans quelconques résistances, car chacun fuyait devant lui. Adonc quand il vint dans la cité de Poitiers, il la prit sans bataille et sans labeur. Et lors prit les trésors et les richesses qu'il y put trouver, et les bourgeois et les chanoines; et puis ardit la meilleure partie de la ville et le palais du roi et s'en alla à Bordeaux à to [illegible] ses richesses, assez tôt après il passa en Angleterre.

§ 15. — NOUVELLES EXÉCUTIONS.

En ce même an, le jeudi après la Conception Notre-Dame au mois de décembre, deux chevaliers normands, c'est assavoir messire Nicole de Gronssi et messire Roland de Verdun, lesquels n'avaient guère, avaient été pris par messire Philippe le Dépensier, chevalier, à Carentan en Normandie, et avaient été



Sortie de Calais.

envoyés à Paris par ledit messire Philippe, furent menés ès halles à Paris, et là eurent les têtes coupées et puis furent pendus au gibet.

§ 16. — COMMENCEMENT DU SIÈGE DE CALAIS. RENVOI DES BOUCHES INUTILES.

(Froissart.)

De la ville de Calais était capitaine un gentil et vaillant chevalier qui s'appelait messire Jean de Viane [1]. Quand le roi d'Angleterre fut venu premièrement devant la ville, ainsi que ceux qui moult la désiraient à conquérir, il l'assiégea par grande manière et bonne ordonnance. Et fit bâtir et ordonner entre la ville et la rivière et le pont de Nulais hôtels et maisons, et charpenter de gros merriens, et couvrir lesdites maisons, qui étaient assises et ordonnées par rues bien et faiticement, d'estrain et de genestres, ainsi que s'il dût là demeurer dix ans ou douze. Car telle était son intention qu'il ne s'en partirait, ni par hiver ni par été, si ne l'aurait conquis, quel temps ni quelle peine qu'il y dût mettre ni prendre. Et avait en cette neuve ville du roi toutes choses nécessaires appartenant à une armée et plus encore, et place ordonnée pour tenir marché le mercredi et le samedi. Et là étaient mercerie, boucherie, halles de

1. Le défenseur de Calais descendait d'une des plus illustres familles de Bourgogne. Jean de Vienne, de la branche des seigneurs de Pagny et de Seignelay, l'un des quatre fils de Jean de Vienne et de Jeanne de Genève, seigneur de Pollans et de Rothelanges, reçut le 14 novembre 1338 une pension sur le trésor royal de cent livres portée à trois cents le 17 septembre 1340 et à six cents en 1348; il mourut à Paris le 4 août 1361.

drap et de pain et de toutes autres nécessités, et en recouvrait-on tout aisément pour son argent. Et tout ce leur venait tous les jours par mer d'Angleterre et aussi de Flandre, dont ils étaient confortés de vivres et de marchandises.

Et point ne faisait ledit roi les gens assaillir ladite ville de Calais; car bien savait qu'il perdrait sa peine et qu'il s'y travaillerait en vain. Il épargnait ses gens et son artillerie, et disait qu'il les affamerait, quelque long terme qu'il y dût mettre, si le roi Philippe derechef ne le venait combattre et lever le siège.

Quand messire Jean de Viane, qui capitaine était de Calais, vit que le roi d'Angleterre s'ordonnait et aménageait pour là tenir le siège et que c'était tout acertes, il fit une ordonnance dedans la ville de Calais, telle que toutes manières de menues gens qui pourvoyances n'avaient vidassent sans point d'arrêt. Ils en vidèrent et partirent sur un mercredi, au matin, que hommes, que femmes, que enfants, plus de dix-sept cents, et passèrent parmi l'armée du roi d'Angleterre. Et leur fut demandé pourquoi ils vidaient; ils répondirent qu'ils n'avaient de quoi vivre. Adonc leur fit le roi grâce que de passer et aller parmi son armée sauvement, et leur fit à tous et toutes donner à dîner bien et largement et après dîner à chacun deux estrelins, laquelle grâce et aumône on recommanda à moult belle; ce fut bien raison.

§ 17. — ARRIVÉE DE LA REINE D'ANGLETERRE AU CAMP SOUS CALAIS.

Madame d'Angleterre, par le bon conseil de ses hommes, fit mettre ens au château de Londres le roi

d'Écosse [1], puis entendit à ordonner ses besognes, ainsi que celle qui voulait passer mer, et venir devant Calais, pour le roi son mari et le prince son fils que moult désirait à voir. Et se hâta du plus qu'elle put, et passa la mer à Douvres, et eut bon vent, Dieu merci! et fut tantôt outre. Si fut reçue, ce peut-on croire et savoir, à grande joie et logée tantôt moult honorablement, toutes ses dames et ses demoiselles aussi largement comme si elles fussent à Londres; ce fut trois jours devant la Toussaint. De quoi le roi d'Angleterre, pour l'amour de la reine, tint cour ouverte le jour de la Toussaint, et donna à dîner à tous seigneurs qui là étaient et à toutes dames principalement; car la reine en avait d'Angleterre grande foison amené avec elle, tant pour soi accompagner que pour voir leurs maris et leurs pères, frères et amis, qui se tenaient au siège devant Calais.

§ 18. — TRAVAUX DES ASSIÉGEANTS.

Le roi d'Angleterre étudiait nuit et jour comment il put ceux de Calais le plus contraindre et grever; car bien avait ouï dire que son adversaire le roi Philippe faisait un grand amas de gens d'armes, et qu'il le voulait venir combattre. Et il sentait la ville de Calais si forte que, pour assaut ni pour escarmouche que lui ni ses gens y fissent, il ne les pouvait con-

1. David Bruce, roi d'Écosse, avait, à l'instigation du roi de France son allié, profité de la présence d'Édouard III au siège de Calais pour envahir l'Angleterre à la tête d'une puissante armée; mais le roi écossais fut défait en bataille rangée à Nevill's Cross (17 octobre 1346) et resta prisonnier.

quérir; dont il y busiait et imaginait souvent. Mais ce qui plus le réconfortait, c'était qu'il sentait la ville de Calais mal pourvue de vivres. Si bien que encore, pour eux clore et tollir le pas de la mer, il fit faire et charpenter un château haut et grand de longs merriens, et le fit faire si fort et si bien bretesché



Sceau de Philippine de Hainaut. — Archives nationales n° 10,031 (grandeur du sceau original).

qu'on ne le pouvait grever. Et fit ledit château asseoir droit sur la rive de la mer, et le fit bien pourvoir d'espringalles, de bombardes, et d'arcs à tour et d'autres instruments. Et y établit dedans soixante hommes d'armes et deux cents archers, qui gardaient le havre et le port de Calais, si près que rien n'y pouvait entrer ni issir que tout ne fût confondu; ce fut l'avis qui plus fit de contraire à ceux de Calais, et qui plus tôt les fit affamer.

§ 19. — PÈLERINAGE DE LA REINE DE FRANCE.

(Grandes Chroniques.)

En ce même an, le vingtième jour de juillet, vint la reine de France à Saint-Denis, et y demeura par l'espace de huit jours ou de plus. Et là faisait faire oraisons à messes chanter, et il faisait prêcher au peuple, afin que Dieu voulût garder le royaume de France et le roi. Lequel roi s'était parti pour aller lever le siège que le roi d'Angleterre avait fait devant Calais, en l'an passé, au mois d'août. Car ceux de ladite ville de Calais lui avaient mandé secours, ou il fallait qu'ils se rendissent par nécessité au roi d'Angleterre.

§ 20. — MARCHE D'UNE ARMÉE DE SECOURS SOUS LE COMMANDEMENT DU ROI DE FRANCE.

(Froissart.)

Donc s'avisa le roi de France qu'il s'en irait à toute sa grande armée devers Calais pour lever le siège, s'il pouvait aucunement, et combattre l'Angleterre et toute sa puissance, qui si longuement avait là séjourné; car il sentait monseigneur Jean de Viane et ses compagnons et ses bonnes gens de Calais durement astreints, et avait bien ouï dire et recorder comment on leur avait clos le pas de la mer, pour laquelle cause la ville était en péril de perdre. Lors s'émut ledit roi et se partit de la cité d'Arras [1] et prit

1. Le roi de France reçut sans doute à Arras l'admirable lettre que lui adressa Jean de Vienne dans le cou-

le chemin de Hesdin, et tant fit qu'il y parvint; et tenait bien son ost parmi le charroi trois grandes lieues de pays. Quand le roi se fut reposé un jour à Hesdin, il vint l'autre à Blangis, et là s'arrêta pour savoir quel chemin il ferait. Il eut conseil d'aller tout le pays qu'on dit l'Alekine; dont se mit-il à voie, et toutes gens après, où bien avait deux cent mille hommes. Et passèrent le roi et ses gens parmi le comté de Faukemberghe, et vinrent droitement sur le mont de Sangates, entre Calais et Wissant. Et chevauchaient ces Français tout armés au clair, ainsi que pour tantôt

rant du mois de juin 1347. Les Anglais interceptèrent une copie de cette lettre le 26 juin, et voici dans quelles circonstances. Le lendemain de la Saint-Jean (25 juin 1347), les comtes de Northampton et de Pembroke surprirent, à la hauteur du Crotoy, une flotte de quarante-quatre vaisseaux français envoyés pour ravitailler Calais, et la mirent en déroute. Le 26, à l'aube du jour, les Anglais s'emparèrent d'une embarcation, montée par des Génois, qui essayaient de sortir du port du Crotoy. Le Génois qui commandait cette embarcation n'eut que le temps de jeter à la mer, attachée à une hache, une lettre très importante, adressée par Jean de Vienne, capitaine de Calais, au roi de France, pour lui exposer sa détresse et celle des habitants de Calais; on la retrouva à marée basse. « Sachez, disait Jean de Vienne, qu'ici il n'y a rien qui ne soit tout mangé, et les chiens et les chats et les chevaux; si bien que de vivres nous ne pouvons plus en trouver en la ville, si nous ne mangeons chair des gens, car autrefois vous avez écrit que je tiendrais la ville tant qu'il y aurait à manger. Nous sommes à ce point que nous n'avons donc plus de vivres. Si avons pris accord entre nous que, si n'avons bientôt secours, nous issirons hors de la ville tout à champs pour combattre, pour vivre ou pour mourir, car nous avons mieux à mourir aux champs honourablement que manger l'un l'autre. » (Robert de Avesbury, *Histoire d'Édouard III.*)

combattre, bannières déployées ; et était grande beauté au voir et considérer leur puissant arroi. Quand ceux de Calais, qui s'appuyaient à leurs murs, les virent premièrement poindre et apparaître sur le mont de Sangates, et leurs bannières et pennons venteler, ils eurent moult grande joie, et crurent certainement être tantôt dessiégés et délivrés. Mais quand ils virent qu'on se logeait, ils furent plus courroucés que devant, et leur semblait petit signe.

§ 21. — MESURES DE DÉFENSE PRISES PAR LE ROI D'ANGLETERRE. — PHILIPPE VI DEMANDE A COMBATTRE EN PLAINE. — REFUS D'ÉDOUARD III.

Or vous dirai que le roi d'Angleterre avisa et imagina que les Français ne pouvaient venir à lui ni approcher son armée ni la ville de Calais, fors que par l'un des deux pas, ou par les dunes sur le rivage de la mer, ou par-dessus là où il avait grande foison de fossés, de crolés et de marais. Et n'y avait sur ce chemin qu'un seul pont par où on pût passer; on l'appelait le pont de Nulais. Ledit roi fit traire toutes ses navies et ses vaisseaux par devers les dunes, et bien garnir et fournir de bombardes, d'arbalètes, d'archers et d'espringalles, et de telles choses par quoi l'armée des Français ne pût ni osât par là passer. Et fit aller loger le comte Derbi son cousin sur ledit pont de Nulais, à grande foison de gens d'armes et d'archers, par quoi les Français n'y pussent passer, s'ils ne passaient parmi les marais, lesquels sont impossibles à passer.

Quand l'armée des Français se fut logée sur le mont de Sangates, le roi envoya ses maréchaux, le seigneur de Beaujeu et le seigneur de Saint-Venant,

pour regarder et aviser comment et par où son armée plus aisément pourrait passer, pour approcher les Anglais et eux combattre. Ces deux seigneurs, maréchaux de France pour le temps, allèrent partout regarder et considérer les passages et les détroits, et puis s'en retournèrent au roi et lui dirent à brève parole qu'ils ne pouvaient aviser qu'il pût nullement approcher les Anglais, qu'il ne perdît ses gens davantage. La chose demeura ainsi cedit jour et la nuit ensuivant.

A lendemain, après messe, le roi Philippe envoya grands messagers par le conseil de ses hommes, au roi d'Angleterre. Et passèrent les messagers par congé du comte Derbi au pont de Nulais; ce furent messire Geoffroy de Chargni, messire Eustache de Ribeumont, messire Gui de Nesle et le sire de Beaujeu. En passant et en chevauchant cette forte voie, ces quatre seigneurs avisèrent bien et considérèrent le fort passage et comment le pont était bien gardé. On les laissa paisiblement passer tout outre; car le roi d'Angleterre l'avait ainsi ordonné! Et durement en passant prisèrent l'arroi et l'ordonnance du comte Derbi et de ses gens qui gardaient ce pont parmi lequel ils passèrent. Et tant chevauchèrent qu'ils vinrent jusqu'à l'hôtel du roi, qui était bien pourvu de grande baronnie dalès lui. Tantôt tous quatre mirent pied à terre, et passèrent avant et vinrent jusqu'au roi; ils l'inclinèrent et le roi les recueillit, ainsi comme il appartenait à faire. Là s'avança messire Eustache de Ribeumont à parler pour tous; et dit : « Sire, le roi de France nous envoie par devers vous et vous signifie qu'il est ci venu et arrêté sur le mont de Sangates pour vous combattre; mais il ne peut voir ni trouver voie comment il puisse venir jusqu'à vous. Si en a-t-il grand désir, pour dessiéger sa bonne ville de Calais.

C'est pourquoi il fait aviser et regarder par ses gens comment ils pourront venir jusqu'à vous, mais c'est chose impossible. Il verrait volontiers que vous voulussiez mettre de votre conseil ensemble, et il mettrait du sien, et par l'avis de ceux, aviser place là où on se pourrait combattre, et de ce sommes-nous chargés de vous dire et requérir. »

Le roi d'Angleterre, qui bien entendit cette parole, fut tantôt conseillé et avisé de répondre et répondit et dit : « Seigneurs, j'ai bien entendu tout ce que vous me requérez de par mon adversaire, qui tient mon droit héritage à tort, dont il me poise. Ce lui direz de par moi, s'il vous plaît, que je suis ci endroit, et y ai demeuré, depuis que je y vins, près d'un an. Tout ce il a bien su; et y fût bien venu plutôt, s'il voulait. Mais il m'a ci fait demeurer si longuement que j'en ai grossement dépendu du mien. Et y pense avoir tant fait qu'assez temprement je serai sire de la ville et du château de Calais. Et ne suis mie conseillé du tout faire à sa devise et son aise, ni d'eslongier ce que je pense à avoir conquis et que j'ai tant désiré et comparé. Ainsi lui direz, si lui ni ses gens ne peuvent par là passer, qu'ils voisent autour pour querir la voie. » Les barons et messagers du roi de France virent bien qu'ils n'emporteraient autre réponse et prirent congé.

§ 22. — LA RETRAITE DU ROI DE FRANCE.

Quand le roi Philippe vit que perdre lui convenait Calais, il fut durement courroucé; à envis s'en partait sans aucune chose faire. Et si ne pouvait traire avant ni combattre les Anglais qu'ils ne fussent tous perdus davantage. Si bien que, tout considéré, le séjourner

là ne lui étant point profitable, il ordonna au partir et à déloger. Il fit, à lendemain au matin que le parlement fut fini, recueillir en grande hâte tentes et traits et trousser, et se mit au chemin par devers la cité d'Amiens, et donna congés à toutes manières de gens d'armes et de communes. Quand ceux de Calais virent le déménagement de leurs gens, ils furent tout pardéconfits et desbaretés. Et n'a si dur cœur au monde qui les vit démener et doloser, qui n'en eût pitié. A ce délogement ne perdirent point aucuns Anglais qui s'aventurèrent et qui se férirent en la queue des Français, et gagnèrent des chars, des sommiers et des chevaux, des vins et des pourvoyances et des prisonniers qu'ils ramenèrent en l'armée devant Calais.

Après le département du roi de France et de son armée du mont de Sangates, ceux de Calais virent bien que le secours en quoi ils avaient confiance, leur était failli; et ils étaient à si très grande détresse de famine que les plus puissants et les plus forts se pouvaient à grand malaise soutenir. Ils eurent conseil; et leur sembla qu'il valait mieux eux mettre en la la volonté du roi d'Angleterre, si plus grand merci n'y pouvaient trouver, que eux laisser mourir l'un après l'autre par détresse de famine; car la plupart en pourraient perdre corps et âme par rage de faim. Ils prièrent tant à monseigneur Jean de Viane, qu'il en voulût traiter et parler, qu'il s'y accorda; et monta aux crétaux des murs de la ville, et fit signe à ceux de dehors qu'il voulait parler.

§ 23. — LA CAPITULATION.

Quand le roi d'Angleterre entendit ces nouvelles, il envoya là tantôt monseigneur Gautier de Mauni

et le seigneur de Basset. Quand ils furent là venus, ledit messire Jean de Viane leur dit : « Chers seigneurs, vous êtes moult vaillants chevaliers et usés d'armes, et savez que le roi de France, que nous tenons à seigneur, nous a ici envoyés et a commandé que nous gardions cette ville et ce château, si que blâme n'en eussions, ni eux point de dommage; nous en avons fait notre pouvoir. Or est notre secours failli. Et vous nous avez si astreints que n'avons de quoi vivre; ains nous conviendra tous mourir ou enrager par famine, si le gentil roi qui est votre sire n'a pitié de nous. Chers seigneurs, si lui voulez prier en pitié qu'il veuille avoir merci de nous, et nous en veuille laisser aller tous ainsi que nous sommes, et veuille prendre la ville et le château et tout l'avoir qui est dedans; il en trouvera assez. »

Adonc répondit messire Gauthier de Mauni et dit : « Messire Jean, messire Jean, nous savons partie de l'intention de notre seigneur le roi d'Angleterre, car il nous l'a dit. Sachez que ce n'est mie son entente que vous vous en puissiez aller ainsi que vous avez ci dit; ains est sa volonté que vous vous mettiez tous en sa pure volonté, ou pour rançonner ceux qu'il lui plaira, ou pour faire mourir; car ceux de Calais lui ont tant fait de contraires et de dépits, fait dépendre le sien et fait mourir grande foison de ses gens; dont, s'il l'en poise, ce n'est mie merveille. »

Adonc répondit messire Jean de Viane et dit : « Ce serait trop dure chose pour nous, si nous consentions à ce que vous dites. Nous sommes un petit de chevaliers et d'écuyers, qui loyalement à notre pouvoir avons servi notre seigneur, ainsi comme vous feriez le vôtre, en semblable cas; et en avons enduré mainte peine et mainte mésaise. Mais encore souffririons nous telle mésaise que oncques gens n'endurèrent ni souf-

frirent la pareille, plutôt que nous consentissions que les plus petits garçons ou varlets de la ville eussent autre mal que les plus grands de nous. Ainsi nous vous prions que vous vouliez aller par votre humilité devers le roi d'Angleterre et le priiez qu'il ait pitié de nous. Si feriez courtoisie; car nous espérons en lui tant de gentillesse qu'il aura merci de nous. — Par ma foi, répondit messire Gautier, messire Jean, je le ferai volontiers. Et voudrais, si Dieu me vaille, qu'il m'en voulût croire mais; vous en vaudriez tous mieux! »

Lors se départirent le sire de Mauni et le sire de Basset, et laissèrent monseigneur Jean de Viane appuyant aux murs; car tantôt devaient retourner. Et s'en vinrent devers le roi d'Angleterre qui les attendait à l'entrée de son hôtel, et avait grand désir d'ouïr nouvelles de ceux de Calais. Messire Gautier de Mauni et le sire de Basset inclinèrent le roi, et puis se trairent devers lui. Le sire de Mauni, qui sagement était enlangagé, commença à parler; car le roi souverainement le voulut ouïr, et dit : « Monseigneur, nous venons de Calais et avons trouvé le capitaine, monseigneur Jean de Viane, qui longuement a parlé à nous. Il me semble que lui et ses compagnons et les communautés de Calais sont en grande volonté de vous rendre la ville et le château de Calais, et tout ce qui dedans est, mais que leurs corps seulement ils en puissent mettre hors. »

Dont répondit le roi : « Messire Gautier, vous savez la meilleure partie en ce cas de notre entente; quelle chose en avez-vous répondu? — En nom Dieu, monseigneur, dit messire Gautier, que vous n'en feriez rien, s'ils ne se rendaient simplement à votre volonté, pour vivre et pour mourir, s'il vous plaît. Et quand je leur ai ce remontré, messire Jean de Viane

me répondit et connut bien qu'ils sont moult contraints et astreints de famine; mais avant qu'ils entrassent en ce parti, ils se vendraient si cher que oncques gens fissent. » Dont répondit le roi et dit : « Messire Gautier, je n'ai mie espoir ni volonté que j'en fasse autre chose. » Lors se retrait avant le gentil sire de Mauni et parla moult sagement au roi, et dit pour aider ceux de Calais : « Monseigneur, vous pourriez bien avoir tort; car vous nous donnez mauvais exemple. Si vous nous voulez envoyer en aucunes de vos forteresses, nous n'irons mie si volontiers, si vous faites ces gens mettre à mort, ainsi que vous dites, car ainsi ferait-on de nous en semblant cas. »

Cet exemple amollia grandement le courage du roi d'Angleterre; car le plus des barons qui là étaient l'aidèrent à soutenir. Dont dit le roi : « Seigneur, je ne veux mie être tout seul contre vous tous. Gautier, vous en irez à ceux de Calais, et direz au capitaine, monseigneur Jean de Viane, que vous avez tant travaillé pour eux, et aussi ont tous mes barons, que je me suis accordé à grand dur à ce que la plus grande grâce qu'ils pourront trouver et avoir en moi, c'est qu'ils se partent de la ville de Calais six des plus notables bourgeois, en purs les chefs [1], et tous déchaussés, les hars au col, les clefs de la ville et du château en leurs mains. Et de ceux je ferai ma volonté, et le demeurant je prendrai à merci. — Monseigneur, répondit messire Gautier, je le ferai volontiers. »

A ces paroles, se départit le gentil sire de Mauni, et retourna jusqu'à Calais, là où messire Jean de Viane l'attendait. Il lui recorda toutes les paroles devant dites, ainsi que vous les avez ouïes. Et dit bien que c'était tout ce qu'il en avait pu impétrer :

1. Nu-tête.

« Messire Gautier, dit messire Jean, je vous en crois bien. Or vous prié-je que vous vouliez ci tant demeurer que j'aie remontré toute cette affaire à la communauté de la ville; car ils m'ont ici envoyé, et à eux en tient, ce m'est avis, du répondre. » Répondit le sire de Mauni : « Je le ferai volontiers. »

§ 24. — LE DÉVOUEMENT DES SIX BOURGEOIS DE CALAIS.

Lors se partit des créteaux messire Jean de Viane, et vint au marché, et fit sonner la cloche pour assembler toutes manières de gens en la halle. Au son de la cloche vinrent-ils tous, hommes et femmes; car moult désiraient à ouïr des nouvelles, ainsi que gens si astreints de famine que plus n'en pouvaient porter. Quand ils furent tous venus et assemblés en la place, hommes et femmes, messire Jean de Viane leur remontra moult doucement les paroles toutes telles que ci-devant sont récitées, et leur dit bien qu'autrement ne pouvait être, et eussent sur ce avis et brève réponse. Quand ils ouïrent ce rapport, ils commencèrent tous à crier et à pleurer tellement et si amèrement qu'il ne fut nul si dur cœur au monde, s'il les vît et ouït eux démener, qui n'en eût pitié, et n'eurent en leur pouvoir de répondre ni de parler. Et mêmement messire Jean de Viane en avait telle pitié qu'il en larmoyait moult tendrement.

Un espace après, se leva en pied le plus riche bourgeois de la ville, qu'on clamait sire Ustasse de Saint-Pierre, et dit devant tous ainsi : « Seigneurs, grand pitié et grand méchef serait de laisser mourir un tel peuple que celui-là par famine ou autrement, quand on y peut trouver aucun moyen. Et si serait grande aumône et grande grâce à Notre-Seigneur qui de tel

méchef les pourrait garder. Je, endroit de moi, ai si grande espérance d'avoir grâce et pardon envers Notre-Seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je veux être le premier. Et me mettrai volontiers en pur ma chemise, à nu chief et à nu-pieds, le hart au col, en la merci du gentil roi d'Angleterre. »

Quand sire Ustasse de Saint-Pierre eut dit cette parole, chacun l'alla aourer de pitié, et plusieurs hommes et femmes se jetaient à ses pieds tendrement pleurant; c'était grand pitié de là être, eux ouïr et regarder.

Secondement, un autre très honnête bourgeois et de grande affaire, et qui avait deux belles demoiselles à filles, se leva et dit tout ainsi, et qu'il ferait compagnie à son compère sire Ustasse de Saint-Pierre; on appelait celui sire Jean d'Aire.

Après se leva le troisième, qui s'appelait sire Jacques de Wissant, qui était riche homme de meuble et d'héritage, et dit qu'il ferait à ses deux cousins compagnie. Ainsi fit sire Pierre de Wissant, son frère, et puis le cinquième et le sixième (Jean de Fiennes et Andrieux d'Ardres). Et se dévêtirent là ces six bourgeois tout nus, en pur leurs braies et leurs chemises, en la halle de Calais, et mirent harts en leur col, ainsi qu'ordonnance se portait. Et prirent les clefs de la ville de Calais et du château; chacun des six en tenait une poignée.

Quand ils furent ainsi appareillés, messire Jean de Viane, monté sur une petite haquenée, car à grand malaise pouvait-il aller à pied, se mit devant et prit le chemin de la porte. Qui donc vit hommes, les femmes et enfants de ceux pleurer et tordre leurs mains, et crier à haute voix très amèrement, il n'est si dur cœur au monde qui n'en eût pitié. Ainsi vinrent-ils jusqu'à la porte, convoyés en plaintes, en

cris et en pleurs. Messire Jean de Viane fit ouvrir la porte tout arrière, et se fit enclore dehors avec les six bourgeois, entre la porte et les barrières; et vint à monseigneur Gautier qui là l'attendait, et lui dit : « Messire Gautier, je vous délivre comme capitaine de Calais, par le consentement du pauvre peuple de cette ville, ces six bourgeois. Et vous jure que ce sont aujourd'hui et étaient les plus honorables et notables de corps, de chevance et d'ancisserie de la ville de Calais; et portent avec eux toutes les clefs de ladite ville et du château. Si vous prie, gentil sire, que vous vouliez prier pour eux au gentil roi d'Angleterre pour ces bonnes gens qu'ils ne soient mie morts. — Je ne sais, répondit messire de Mauni, que messire le roi en voudra faire; mais je vous ai en convent que j'en ferai mon devoir. »

Adonc fut la barrière ouverte. Ils s'en allèrent les bourgeois, en cet état que je vous dis, avec monseigneur Gautier de Mauni, qui les amena tout bellement devers le palais du roi, et messire Jean de Viane rentra en la ville de Calais.

Le roi était à cette heure en sa chambre, à grande compagnie de comtes, de barons et de chevaliers. Il entendit que ceux de Calais venaient en l'arroi qu'il avait devisé et ordonné; il se mit hors et s'en vint en la place devant son hôtel, et tous ces seigneurs après lui et encore grande foison qui y survinrent, pour voir ceux de Calais et comment ils finiraient. Et mêmement la reine d'Angleterre, qui moult enceinte était, suivit le roi son seigneur. Et vint alors monseigneur Gautier de Mauni et les bourgeois dalès lui qui le suivaient, et descendit en la place, et puis s'en vint devers le roi et lui dit : « Monseigneur, voici la représentation de la ville de Calais, à votre ordonnance. » Le roi se tut tout coi

et regarda moult fellement sur ceux; car moult haïssait les habitants de Calais, pour les grands dommages et contraires que du temps passé sur mer lui avaient faits.

Ces six bourgeois se mirent tantôt en genoux par devant le roi, et dirent ainsi en joignant leurs mains : « Gentil sire, et gentil roi, nous voici six qui avons été d'ancisserie bourgeois de Calais et grands marchands. Nous vous apportons les clefs de la ville et du château de Calais, et vous les rendons à votre plaisir, et nous mettons en tel point que vous nous voyez, en votre pure volonté, pour sauver le demeurant du peuple de Calais, si voulez avoir de nous pitié et merci par votre très haute noblesse. » Certes il n'y eut adonc en la place seigneur, chevalier ni vaillant homme, qui se pût abstenir de pleurer de droite pitié, ni qui pût en grande pièce parler. Le roi regarda sur eux très ireusement; car il avait le cœur si dur et si épris de grand courroux qu'il ne put parler; et quand il parla, il commanda qu'on leur coupât les têtes tantôt. Tous les barons et les chevaliers qui là étaient, en pleurant, priaient si acertes, que faire le pouvaient au roi, qu'il en voulût avoir pitié, merci; mais il n'y voulait entendre.

Adonc parla messire Gautier de Mauni et dit : « Ha! gentil sire, veuillez refréner votre courage. Vous avez le nom et la renommée de souveraine gentillesse et noblesse. Or ne veuillez donc faire chose par quoi elle soit noient amoindrie, ni qu'on pût parler sur vous en nulle manière vilaine. Si vous n'avez pitié de ces gens, toutes autres gens diront que ce sera grande cruauté, si vous faites mourir ces honnêtes bourgeois, qui de leur propre volonté se sont mis en votre merci pour les autres sauver. » A ce point se grigna le roi et dit : « Messire Gautier,

souffrez-vous ; il n'en sera autrement, mais qu'on fasse venir le coupe-tête. Ceux de Calais ont fait mourir tant de mes hommes, qu'il convient ceux mourir aussi. »

§ 25. — LA REINE D'ANGLETERRE ET LES BOURGEOIS. CLÉMENCE D'ÉDOUARD III.

Adonc fit la noble reine d'Angleterrre grande humilité, qui était si durement enceinte, et pleurait si tendrement de pitié qu'on ne la pouvait soutenir. Elle se jeta à genoux par devant le roi son seigneur et dit ainsi : « Ha ! gentil sire, depuis que j'ai passé la mer par deçà en grand péril, si comme vous savez, je ne vous ai rien rouvé ni don demandé. Or vous prié-je humblement et requiers en propre don que pour le fils Sainte Marie et pour l'amour de moi, vous vouliez avoir de ces six hommes merci. »

Le roi attendit un petit de parler et regarda la bonne dame sa femme, qui moult était enceinte et pleurait devant lui en genoux moult tendrement. Ce lui amollia le cœur, car envis l'eût courroucée au point là où elle était ; il dit : « Ha ! dame, j'aimerais mieux que vous fussiez d'autre part qu'ici. Vous me priez si acertes que je ne le vous ose esconduire, et comment que je le fasse envis, tenez, je vous les donne ; si en faites votre plaisir. » La bonne dame dit : « Monseigneur, très grand merci [1] ».

1. Cet épisode du dévouement des six bourgeois de Calais est emprunté à Jean le Bel ; un académicien du dernier siècle, Bréquigny, a élevé des doutes sur l'exactitude du récit de Froissart dans deux dissertations : l'une relative à des recherches sur l'histoire de France

Lors se leva la reine et fit lever les six bourgeois, et leur fit ôter les chevestres d'entour les cols, et les amena avec elle en sa chambre, et les fit revêtir et donner à dîner tout aise; et puis donna à chacun six nobles, et les fit conduire hors de l'armée à sauveté.

Ainsi fut la forte ville de Calais assise par le roi

faites à Londres; l'autre consacrée au siège et à la prise de Calais par Édouard III. Bréquigny se fonde, pour mettre en doute le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons, sur quatre actes qu'il avait découverts dans les archives de Londres : 1° une concession à vie faite le 24 août 1347 à Philippa, reine d'Angleterre, des maisons que Jean d'Aire possédait à Calais avec leurs dépendances; 2° une pension de 40 marcs sterling constituée le 8 octobre 1347 au profit d'Eustache de Saint-Pierre pour service, que celui-ci lui aurait rendus à Calais; 3° la restitution faite le 8 octobre 1347 audit Eustache de Saint-Pierre de quelques-unes des maisons qu'il possédait à Calais et qui avaient été confisquées; 4° la concession faite à Jean de Gerwadby, en date du 29 juillet 1351, des biens situés à Calais qui avaient appartenu à Eustache de Saint-Pierre et qui avaient été confisqués après sa mort sur ses héritiers. Bréquigny aurait pu ajouter que, le jour même où Édouard restituait à Eustache quelques-uns de ses biens, c'est-à-dire le 8 octobre 1347, il distribuait encore à trois Anglais, à Jean Goldbeter, à Jean Clerc, de Londres, à Jean Dalmaigne, des propriétés qui avaient appartenu à ce même Eustache de Saint-Pierre. Ces documents n'infirment nullement le témoignage de Jean le Bel et de Froissart. Eustache de Saint-Pierre, âgé de soixante ans lors de la capitulation, aura accepté le fait accompli et sera mort dans sa ville natale. Voilà tout ce qu'une bonne critique peut induire de ces documents. Aug. Lebeau, *Dissertation sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons en 1347*, Calais, 1839, in-12 (Extrait d'une note de M. Simon Luce).

Édouard d'Angleterre, l'an de grâce mil trois cent quarante-six, environ la décollation de saint Jean, au



Maison d'Édouard III à Calais.

mois d'août, et fut conquise l'an de grâce mil trois cent quarante-sept, en ce même mois.

§ 26. — OCCUPATION, DÉPEUPLEMENT ET REPEUPLEMENT DE CALAIS.

Quand le roi d'Angleterre eut fait sa volonté des six bourgeois de Calais, et qu'il les eut donnés à la reine sa femme, il appela monseigneur Gautier de Mauni et ses deux maréchaux, le comte de Warvich et le baron de Stanfort, et leur dit : « Seigneurs, prenez ces clefs de la ville et du château de Calais; si en allez prendre la saisine et la possession. Et prendrez tous les chevaliers qui laiens sont et les mettez en prison, ou faites leur jurer et fiancer prison. Ils sont gentilshommes; je les croirai bien sur leur foi. Et tous autres soudoyers, qui sont là venus pour gagner leur argent, faites-les partir simplement, et tout le demeurant de la ville, hommes et femmes et enfants; car je veux la ville repeupler de purs Anglais. »

Tout ainsi fut fait que le roi commanda et que vous pouvez ouïr. Les deux maréchaux d'Angleterre et le sire de Mauni, à cent hommes tant seulement, s'en vinrent prendre la saisine de Calais; et firent aller ens ès portes tenir prison monseigneur Jean de Viane, monseigneur Ernoul d'Andrehen, monseigneur Jean de Surie, monseigneur Baudouin de Bellebourne et les autres. Et firent les maréchaux d'Angleterre apporter les soudoyers toutes armures et jeter en un mont en la halle de Calais. Et puis firent toutes manières de gens, petits et grands, partir, et ne retinrent que trois hommes, un prêtre et deux autres anciens hommes, bons coutumiers des lois et ordonnances de Calais, et fut pour renseigner les héritages. Quand ils eurent tout ce fait et le château ordonné pour loger le roi et la reine, et tous les autres hôtels furent vidés et appareillés pour re-

cevoir les gens du roi, on le signifia au roi. Adonc monta-t-il à cheval, et fit monter la reine et les barons et les chevaliers, et chevauchèrent à grande gloire devers Calais ; et entrèrent en la ville à si grande foison de menestrandies, de trompes, de tambours et de muses que ce serait merveille à recorder. Et chevaucha ainsi le roi jusqu'au château, et le trouva bien paré et bien ordonné pour lui recevoir et le dîner tout prêt. Ledit roi donna ce premier jour qu'il entra en Calais, à dîner dans le château aux comtes, barons et chevaliers qui là étaient et à la reine, aux dames et demoiselles, qui au siège étaient et qui la mer avaient passé avec lui ; et y furent en grand solas, ce peut-on bien croire [1].

Ainsi se porta l'ordonnance de Calais. Et se tint le roi au château et en la ville tant que la reine fut relevée d'une fille, qui eut nom Marguerite. Et était son intention, lui retourné en Angleterre, qu'il enverrait là trente six riches bourgeois, leurs femmes et leurs enfants, demeurer de tous points en la ville de Calais. Et par spécial il y aurait douze bourgeois, riches hommes et notables de Londres ; et ferait tant que ladite ville serait toute repeuplée de purs Anglais. Laquelle intention il accomplit. Si fut la neuve ville et la bastide, qui devant Calais était faite pour tenir le siège, toute défaite, et le château qui était sur le havene abattu, et les gros mairriens amenés à Calais. Le roi ordonna gens pour entendre aux portes,

1. La prise de Calais coïncida avec un autre événement funeste. Au mois de juin 1347 Charles de Blois, après une lutte héroïque à la Roche-Derrien, où succomba autour de lui la fleur de la noblesse bretonne, était fait prisonnier par l'Anglais Thomas de Dagworth, livré à Jeanne de Montfort et enfin enfermé à la Tour de Londres.

aux murs, aux tours et aux barrières de la ville. Et tout ce qui était brisé et rompu, on le fit rappareiller; ce ne fut mie si tôt fait. Et furent envoyés en Angleterre, après le département du roi, messire Jean de Viane et ses compagnons, et furent environ demi an à Londres, et puis mis à rançon.

§ 27. — LE ROI INDEMNISE LES HABITANTS DE CALAIS.
(Grandes Chroniques.)

Item, en cet an, fit le roi ordonnance que tous les offices qui vaqueraient fussent baillés à ceux de Calais pour ce qu'ils l'avaient loyalement servi. Et furent exécuteurs de cette grâce un clerc qui était de parlement appelé maître Pierre de Hangest, et un bourgeois né de Sens qui était de la Chambre des comptes appelé Jean Cordier [1].

1. Philippe de Valois, par une ordonnance antérieure au 7 septembre 1347, et qui fut renouvelée en septembre 1349, fit don de toutes les forfaitures qui viendraient à échoir dans le royaume aux habitants de Calais chassés de leur ville par les Anglais; le 7 septembre 1347, il accorda aux habitants, en considération des pertes que leur avaient fait éprouver les ennemis, tous les offices dont la nomination lui appartenait, ou au duc de Normandie, son fils aîné. Enfin le 10 septembre suivant, il leur octroya, par une nouvelle ordonnance, un grand nombre de privilèges et franchises qui furent confirmés sous les règnes suivants. Ces promesses ne restèrent pas à l'état de lettre morte; un grand nombre d'actes authentiques attestent qu'elles furent tenues.

§ 28. — ÉTATS GÉNÉRAUX, PATRIOTISME DE LA NATION.

Item, tantôt après, fit le roi convocation générale des prélats, barons et nobles bonnes villes et de ses autres sujets à Paris, à la Saint-André, et illec eut conseil avecques eux de sa guerre et comment il y pourrait mettre fin. Sur lesquelles, outre les autres choses, lui conseillèrent que il fît tôt une grande armée par mer pour aller en Angleterre et aussi par terre; et ainsi pourrait finir la guerre; et non autrement et que volontiers lui aideraient des corps et des biens. Et pour ce envoya par toutes les parties de son royaume certains commissaires pour demander au pays à chacun certain nombre de gens d'armes.

§ 29. — LA PESTE NOIRE (1347-1348).

En cet an fut une mortalité de gens, en Provence et en Languedoc, venue des parties de Lombardie et d'outre-mer, si très grande qu'il n'y demeura pas la sixième partie du peuple. Et dura en ces parties du Languedoc qui sont au royaume de France par huit mois et plus. Et se départirent aucuns cardinaux de la cité d'Avignon, pour la peur de ladite mortalité que l'on appelait épidémie, car il n'était nul qui sût donner conseil l'un à l'autre tant fût sage.

La devant dite mortalité au royaume de France dura environ un an et demi, peu plus, peu moins; en telle manière qu'à Paris mourait bien jour par autre huit cents personnes. Et commença ladite mortalité en une ville champêtre, laquelle est appelée Boissy,

auprès Gonesse, environ trois lieues près de Saint-Denis en France. Et était très grande pitié de voir les corps des morts en si grande quantité; car en l'espace dudit an et demi, selon ce qu'aucuns disaient, le nombre des trépassés à Paris monta à plus de cinquante mille; et en la ville de Saint-Denis le nombre se monta à seize mille ou environ. Et jaçoit ce qu'ils se mourussent aussi abondamment, toutefois avaient-ils confession et les autres sacrements. Il advint, durant ladite mortalité, que deux des religieux de monseigneur Saint-Denis chevauchaient parmi une ville, et allaient en visitation par le commandement de leur abbé. Ils virent en cette ville les hommes et les femmes qui dansaient à tambours et à cornemuses et faisaient très grande fête. Les devant dits religieux demandèrent pourquoi ils faisaient telle fête. Adonc leur dirent : « Nous avons vu nos voisins morts, et les voyons de jour en jour mourir, mais pour ce que la mortalité n'est point entrée en notre ville, ni n'avons pas espérance qu'elle y entre, la liesse qui est en nous, c'est la cause pourquoi nous dansons. »

Lors se départirent lesdits religieux pour aller accomplir ce qui leur était commis. Quand ils eurent fait tout ce qui commis leur était, ils se mirent en chemin pour retourner et retournèrent par la devant dite ville, mais ils y trouvèrent moult peu de gens, et avaient les faces moult tristes. Lors leur demandèrent lesdits religieux : « Où sont les hommes et les femmes qui menaient naguère si grande fête en cette ville? » Ils leur répondirent : « Hé! beaux seigneurs, le courroux de Dieu est descendu en grêle sur nous, car si grande grêle est descendue sur nous du ciel et venue sur cette ville et tant environ et si impétueusement, que les uns ont été tués, et les autres,

de la peur qu'ils ont eue, en sont morts, car ils ne savaient quelle part il dussent aller ni eux tourner. »

§ 30. — LA CORRUPTION DES MOEURS, CAUSE DES DÉSASTRES DE LA FRANCE.

Dieu a souffert cette chose par les désertes de nos péchés, jasoit ce que à nous n'appartienne pas d'en juger. Mais ce que nous voyons, nous témoignons; car l'orgueil était moult grand en France, et mêmement ès nobles et en aucuns autres, c'est assavoir : en orgueil de seigneurie et en convoitise de richesses et en deshonnêteté de vêtements et de divers habits qui couraient communément par le royaume de France, car les uns avaient robes si courtes qu'elles ne leur venaient qu'aux nasches, et quand ils se baissaient pour servir un seigneur, ils montraient leurs braies et ce qui était dedans à ceux qui étaient derrière eux, et elles étaient si étroites qu'il leur fallait aide à eux vêtir et au dépouiller, et semblait que l'on les écorchait quand l'on les dépouillait. Et les autres avaient robes froncées sur les reins comme femmes, et si avaient leurs chaperons destrenchiés mêmement tout en tour; et si avaient une chausse d'un drap et l'autre d'autre; et si leur venaient leurs cornettes et leurs manches près de terre, et semblaient mieux jongleurs qu'autres gens. Et pour ce, ce ne fut pas merveille si Dieu voulut corriger les excès des Français par son fléau, le roi d'Angleterre.

§ 31. — LE COMTE DE FLANDRE ÉCHAPPE A LA DÉPENDANCE DE L'ANGLETERRE.

L'an de grâce 1347, le comte de Flandre, que les Flamands, contre leur serment et leur loyauté, laquelle

ils avaient jurée audit comte, et la convenance qu'ils lui avaient faite, c'est à savoir qu'ils ne contraindraient point ledit comte à prendre femme fors à sa volonté et à la volonté du roi de France et de la mère dudit comte, toutefois l'avaient-ils contraint, par menaces de mort, à prendre la fille du roi d'Angleterre à femme. Mais le mardi après Pâques, c'est à savoir le troisième jour d'avril, il s'en sortit de Flandre par cautèle et s'en vint au roi de France; car il ne voulait pas avoir la fille au roi d'Angleterre à femme. Dont le royaume de France et la mère dudit comte eurent très grande joie, et fut reçu très honorablement.

§ 32. — TRÊVES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. CALAIS SUR LE POINT D'ÊTRE REPRIS.

En 1348, à cause de la peste furent trêves plusieurs fois entre les deux rois, et à la fin du mois d'août de cet an que trêves faillirent, un chevalier de Bourgogne, hardi et chevalereux, seigneur de Pierre-Pertuis [1], appelé monseigneur Geffroy de Charny, prit et occupa une place assise aux marais entre Guines et Calais, appelée l'île de Couloigne [2]. Et en cette place fit ledit chevalier bastides et fossés si et par telle manière qu'il s'obligea à la garder, mais qu'il eût deux cents hommes d'armes, cent arbalétriers et trois cents piétons. Et par cette île le roi de France avait recouvré le pays de Merque. Et

1. Pierre-Pertuis. C'est un village de Bourgogne à trois lieues d'Avallon.

2. Coulogne est encore aujourd'hui un village entre Guines et Calais.

si pourrait-on férir des éperons par les pas qui sont entre Calais et Gravelines pour empêcher que les vivres ne vinssent de Flandres à Calais, et les marchandises. Et aussi, par cette île, pourrait-on ôter, par écluses, à ceux de Calais toute l'eau douce, et la faire tourner par autre côté, malgré ceux de Calais; et par ainsi le havre de Calais fût atterri dedans un an. Mais lesdites bastides furent abattues et ladite île laissée des gens au roi de France environ quinze jours devant Noël après ensuivant, par un traité qui fut fait entre les gens des deux rois. Et furent trêves prises jusqu'au premier jour de septembre mil trois cent quarante-neuf, par si que, entre deux certaines personnes, devaient traiter de la paix, et au cas qu'ils ne pourraient être à accord, les deux rois promirent eux combattre pouvoir contre pouvoir, à certain jour et en certaine place qui seraient ordonnés par les traiteurs.

§ 33. — L'AUTORITÉ DU COMTE DE FLANDRE RÉTABLIE DANS SES ÉTATS.

Item en celui an mil trois cent quarante-huit dessus dit, environ la Saint-Andrieu, entra le comte de Flandre Louis en Flandre par certain traité fait entre lui et ceux de Bruges et du pays du Franc, et fut une pièce à Bruges, avant qu'il eût obéissance de ceux de Gand et d'Ypres. Et fit faire plusieurs justices en ladite ville de Bruges de plusieurs qui ne voulaient être en son obéissance. Et environ la Noël ensuivant se mirent ceux d'Ypres en son obéissance.

§ 34. — LE REPENTIR DU TRAITRE D'HARCOURT.

En ce temps se présenta au roi de France messire Geffroy de Harcourt, chevalier normand, la toile mise de ses propres mains en son col, en disant telles paroles : « J'ai été traître du royaume : je requiers miséricorde et paix.. » Lesquelles miséricorde et paix le roi de sa bénignité lui octroya.

§ 35. — ACQUISITION DU DAUPHINÉ.

En ce temps, messire Imbert, dauphin de Viennois, renonça à la gloire du monde depuis qu'il eut vendu au roi de France son Dauphiné, et prit habit de mendiant à Lyon sur le Rhône, et fut fait Jacobin ou frère prêcheur.

L'an de grâce 1349, Charles, aîné fils du duc de Normandie, s'en alla à Vienne avec plusieurs barons du royaume de France, et là reçut les hommages et fut mis en possession dudit Dauphiné. Et il prit à femme madame Jeanne, fille du duc de Bourbon[1].

§ 36. — LES MARIAGES ET LES DÉCÈS DE LA DERNIÈRE ANNÉE DU RÈGNE (1349-1350).

Le 4 août, le comte de Foix prit à femme la fille de la reine de Navarre, laquelle était fille de Louis Hutin, jadis roi de France et fils de Philippe le Bel. Et fut

1. Le règne de Philippe VI, à tant d'égards si malheureux, se termina par une autre acquisition importante, celle de la seigneurie de Montpellier, cédée au roi de France par le roi de Majorque.

la fête faite à Paris, au Temple, et fut le service fait par Hue, évêque de Laon.

Le vendredi 11 août, trépassa madame Bonne, duchesse de Normandie, femme de monseigneur Jean, premier-né du roi de France et duc de Normandie, et fut enterrée le dix-huitième jour du mois d'août, en l'église des sœurs de Maubuisson, auprès Pontose.

Le 4 octobre, lequel fut un lundi, trépassa madame Jeanne [1], reine de Navarre, fille de Louis Hutin, roi de France; et fut enterrée à Saint-Denis en France aux pieds de son père, et d'encôte messire Jean, son frère, lequel était appelé roi, jaçoit ce qu'il ne fut oncques couronné, le lundi onzième jour de décembre.

Le 12 décembre devant dit trépassa madame Jeanne, reine de France, jadis fille de monseigneur Robert, duc de Bourgogne, et de madame Agnès, fille de monseigneur saint Louis, et fut enterrée en l'église de monseigneur Saint-Denis le dix-septième jour de ce même mois, c'est à savoir au jeudi, et son cœur fut enterré à Cîteaux en Bourgogne [2].

Le 11 janvier, lequel fut un mardi, le roi de France Philippe épousa sa seconde femme, c'est assavoir

1. Jehanne, femme de Philippe d'Évreux, qui mourut croisé en Espagne. Elle laissa trois fils et deux filles. Les fils : Charles, Philippe et Louis; l'aînée de ses filles était Blanche, deuxième femme de Philippe de Valois.

2. La reine Jeanne de Bourgogne laissait deux fils : Jean, duc de Normandie, Philippe, duc d'Orléans; et trois filles : l'une mariée très jeune à Charles de Navarre (le Mauvais); l'autre mariée à Bernabo, duc de Milan; la troisième à Édouard, duc de Bar. La continua tion française de Nangis ajoute ici : « Et les entrailles au Moncel, lèz le pont de Sainte-Maxence. »

Blanche [1], jadis fille de la reine de Navarre, dernièrement au mois d'octobre trépassée et à Saint-Denis enterrée, et sœur de la femme au comte de Foix, et fut la fête à Brie-Comte-Robert, privément plus qu'en appert.

Le mardi 9 février, Jean, aîné fils du roi de France, duc de Normandie, épousa sa seconde femme, Jeanne, comtesse de Boulogne, en la chapelle de madame Saint-Jame, près de Saint-Germain-en-Laye; et fut la fête faite à une ville qui est appelé Muriaux, près de Meulan. Laquelle comtesse de Boulogne avait été femme de monseigneur Philippe, fils du duc Eudes de Bourgogne, lequel monseigneur Philippe avait été mort de sa mort naturelle devant Aiguillon, lorsque ledit duc de Normandie y était à siège, l'an mil trois cent quarante-six. Laquelle comtesse avait été fille du comte de Boulogne Guillaume et de la fille de Louis, comte d'Evreux; et tenait ladite comtesse de Boulogne tant de son héritage que de l'héritage de deux enfants qu'elle avait dudit Philippe de Bourgogne, le duché de Bourgogne et les comtés d'Artois, de Boulogne et d'Auvergne, et autres terres plusieurs.

§ 37. — PROLONGATION DES TRÊVES AVEC L'ANGLETERRE. MORT DE PHILIPPE VI.

En ce même an, le treizième jour du mois de juin, furent trêves données à un an, et endementres devaient être messages envoyés de par le roi de France et le roi d'Angleterre à la cour de Rome, pour traiter de la paix et prolonger les trêves. Ces choses furent faites ès champs devant Calais.

En ce même an, le dimanche vingt-troisième jour

1. Elle avait dix-huit ans ou environ.



Tombeau de Philippe de Valois et de Jean le Bon à Saint-Denis.

dudit mois d'août, ledit roi Philippe mourut à Nogent-le-Roi, près de Coulombs, et fut apporté à Notre-Dame de Paris, le jeudi ensuivant, et le samedi ensuivant fut enterré le corps à Saint-Denis, au côté senestre du grand autel, et les entrailles en furent aux Jacobins de Paris, et le cœur fut enterré à Bourfontaine en Valois.

Au temps de ce roi Philippe fut moult d'exactions et de mutations de monnaies moult griėves au peuple, lesquelles oncques n'avaient été vues au royaume de France.

A icelui roi fut plusieurs surnoms de diverses personnes imposés. Premièrement il fut appelé Philippe le Fortuné. Car, comme aucuns disaient, fortune l'avait élevé au royaume, et était grande admiration à plusieurs comment trois rois si très beaux étaient, en l'espace de treize ans, morts l'un après l'autre. Secondement, il fut appelé Philippe l'Heureux; car, au commencement de son royaume, il eut glorieuse victoire des Flamands. Tiercement, il fut appelé Philippe le très bon Chrétien; car il aimait et redoutait Dieu, et il honorait à son pouvoir sainte Église. Quartement, il fut nommé Philippe le vrai Catholique; car, si, comme de lui est écrit, il le montra par fait et par dit en son vivant.

Pourquoi Notre-Seigneur voulut qu'il eût peine et tribulation en ce monde, afin qu'il pût avec lui régner après la mort pardurablement [1]. Amen.

1. Philippe de Valois mourut le dimanche 22 août 1350 à Nogent-le-Roi, près Coulombs (auj. Nogent, Eure-et-Loir, ar. Dreux). Jean II fut couronné à Reims le dimanche 26 septembre suivant. Le château de Nogent-le-Roi appartenait au roi de Navarre; mais Philippe de Valois mourut sans doute à l'abbaye de Coulombs, d'où le roi Jean a daté des lettres de rémission du mois d'août 1350.

II

LES DÉBUTS DU RÈGNE DE JEAN II. — GUERRE, RÉBELLIONS, VIOLENCES ROYALES. ÉTATS GÉNÉRAUX.

(1350-1356)

§ 1. — COURONNEMENT DE JEAN II. — PRÉPARATIFS DE TOURNÉE ROYALE. — LES ENFANTS D'ARTOIS GRACIÉS.

(26 septembre 1350 [1].)

(Grandes Chroniques. — Froissart.)

Le vingt-sixième jour de septembre, un jour de dimanche, fut sacré à Reims le roi Jean, aîné fils dudit roi Philippe. Et aussi fut couronnée ledit jour la reine Jeanne, femme audit roi Jean. Et là fit ledit roi chevaliers, c'est à savoir Charles son aîné, dauphin de Vienne; Louis, son second fils, le comte d'Alençon, le comte d'Étampes [2], monseigneur Jean

1. Nous nous sommes servi, pour nos extraits des grandes Chroniques, de l'édition et des notes de Paulin Paris. La partie comprise entre 1350 et 1356 a été reproduite presque sans modification par la première rédaction des chroniques de Froissart.

2. Louis d'Évreux.

d'Artois [1], messire Philippe, duc d'Orléans, frère dudit roi Jean, le duc de Bourgogne, fils de ladite reine Jeanne de son premier mari, c'est à savoir de monseigneur Philippe de Bourgogne, le comte de Dammartin et plusieurs autres. Et puis se partit ledit roi de ladite ville de Reims le lundi au soir et s'en retourna à Paris par Laon, par Soissons et par Senlis. Et entrèrent lesdits roi et reine à Paris à très belle fête, le dimanche dix-septième jour d'octobre après ensuivant après vêpres, et dura la fête toute cette semaine. Et puis demeura le roi à Paris à Neelle [2] au palais jusque près de la Saint-Martin ensuivant, et fit l'ordonnance de son parlement [3].

Et quand le roi entra dans Paris, au retour de son joyeux avènement, la ville de Paris et Grand pont [4] étaient encourtinées de divers draps; et toute manière de gens de métier étaient vêtus chaque métier d'une robe pareille; et les bourgeois de ladite ville d'une autre robe pareille; et les Lombards qui en ladite ville demeuraient furent vêtus tous d'une robe partie de deux tartares [5] de soie, et avaient chacun sur sa tête chapeaux hauts aigus et mi-partis de même leurs robes; et tous les uns après les autres, les uns à cheval et les autres à pied, allèrent en devant du

1. Fils du fameux Robert.

2. L'hôtel de Nesle, situé sur la rive gauche de la Seine, en face du Louvre.

3. C'est-à-dire qu'il renouvela les pouvoirs de tous les officiers judiciaires.

4. Le pont aux changeurs.

5. C'étaient de longues robes dont le tissu paraît avoir été de bourre de laine ou de soie. On peut trouver dans ce mot l'étymologie de notre expression *tartan*, qui désigne un châle de bourre de laine.

roi, qui entra à Paris à grande joie et jouait on devant lui de moult de divers instruments.

Après son couronnement, il s'en retourna à Paris,



Le roi Jean. (Portrait contemporain exposé dans la grande galerie de la Bibliothèque nationale.)

et entendit à faire ses pourvéances et ses besognes, car les trêves étaient faillies entre lui et le roi d'Angleterre. Et envoya grand gens d'armes à Saint-Omer,

à Guines, à Thérouanne, à Aire et sur toutes les frontières de Calais, par quoi le pays fut bien gardé des Anglais. Et vint en imagination au roi qu'il s'en irait en Avignon voir le pape et les cardinaux, et puis passerait outre vers Montpellier et visiterait le Languedoc, ce bon gras pays, et puis s'en irait en Poitou et en Saintonge, et mettrait le siège devant Saint-Jean-d'Angély.

Si fit ledit roi ordonner ses pourvéances grandes et grosses partout, si comme il devait aller et passer. Mais avant toutes choses, avant qu'il se partît de Paris, et tantôt après le trépas du roi Philippe son père, il fit mettre hors de prison ses deux cousins germains, Jean et Charles, jadis fils à monseigneur Robert d'Artois, qui avaient été en prison plus de quinze ans, et les tint auprès de lui. Et pour ce que le roi son père leur avait pris et ôté leurs héritages, il leur en rendit assez pour eux déduire et tenir bon état et grand.

§ 2. — MORT TRAGIQUE DU CONNÉTABLE DE GUINES (28 novembre 1350).

(Froissart. — Grandes Chroniques.)

Vous avez bien ouï et su comment le comte de Guines, connétable de France, fut pris des Anglais jadis en la ville de Caen en Normandie, et le comte de Tancarville avec lui. Et furent envoyés prisonniers en Angleterre où ils furent un grand temps, et par spécial le comte Raoul d'Eu et de Guines, car on le voulait trop haut rançonner. En ce comte Raoul d'Eu et de Guines et connétable de France avait un chevalier durement able, gai, frice, plaisant, joli et léger; et était en tous états si très gracieux que dessus tous autres il passait route. Et le temps qu'il

demeura en Angleterre, il échut grandement en la grâce et amour du roi et de la reine, des seigneurs et des dames dont il avait la connaissance. Et procura tant ledit comte devers le roi d'Angleterre qu'il se mit à finance, et dut payer dedans un an soixante mille écus ou retourner en la prison du roi.

Sur cet état se départit ledit comte de Guines et retourna en France. Quand il fut venu à Paris, il se traîna devers le roi Jean, de qui il croyait être bien aimé, ainsi qu'il était, avant qu'il fût roi, et l'inclina de si loin qu'il le vit et le salua humblement; et en croyait être bien venu, par tant qu'il avait été cinq ans hors du pays et prisonnier pour lui. Si tôt que le roi Jean le vit, il regarda sur lui et puis lui dit : « Comte de Guines, suivez-moi : j'ai à parler à vous de conseil. » Le comte, qui nul mal n'y pensait, répondit : « Monseigneur, volontiers. » Lors l'emmena le roi en une chambre et lui montra une lettre, et puis lui demanda : « Comte de Guines, vîtes-vous oncques mais cette lettre autre part que ci? » Le comte, si comme il me fut dit, fut durement assoupli et pris deventrainnement quand il vit la lettre. Adonc lui dit le roi Jean : « Ha! ha! mauvais traître, vous avez bien mort desservi; et n'y faillirez mie, par l'âme de mon père. » Ledit roi le fit tantôt prendre par ses sergents d'armes et mettre en prison en la Tour du Louvre auprès Paris, là où le comte de Montfort fut mis.

Les seigneurs et barons de France du lignage du connétable et autres furent durement émerveillés quand ils surent ces nouvelles; car ils tenaient le comte pour loyal et prud'homme sans nulle lâcheté. Ils se portèrent devers le roi, en priant moult humblement qu'il leur voulût dire pourquoi ni à quelle cause il avait emprisonné leur cousin, un si gentil

chevalier, et qui tant avait perdu et travaillé pour lui et pour le royaume. Le roi les ouït bien parler, mais il ne voulut oncques leur dire ; et jura, le second jour qu'il fut mis en prison, devant tous les amis du connétable qui priaient pour lui, que jamais ne dormirait tant que le comte de Guines fût en vie. De ce ne faillit-il point, car il lui fit secrètement au château du Louvre ôter la tête : de quoi ce fut grand dommage et pitié si le chevalier le desservit ; mais je le tiens si vaillant et si gentil que jamais il n'eût pensé trahison. Toutefois, fût à droit, fût à tort, il mourut ; et le roi Jean donna sa terre à son cousin le comte d'Eu, monseigneur Jean d'Artois. De cette justice fut le roi durement blâmé en arrière de plusieurs hauts barons du royaume de France et des ducs et des comtes marcissans audit royaume [1]. (Froissart.)

1. Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, fait prisonnier à la prise de Caen par les Anglais le 26 juillet 1346, était encore en Angleterre le 20 octobre 1350, jour où Édouard octroya des lettres de sauvegarde à quinze personnes envoyées en France pour rassembler l'argent destiné à la rançon du connétable. Le 8 novembre 1350, Raoul d'Eu était encore dans les bonnes grâces du roi Jean. Il dut être exécuté le 28 novembre au matin ; car il est déjà mentionné comme défunt dans un acte de ce jour par lequel le roi Jean donne à Gautier, duc d'Athènes, marié à Jeanne d'Eu, sœur du connétable, l'hôtel que Raoul d'Eu possédait à Paris dans le quartier Saint-Paul. L'historien Villani dit que le roi Jean fit mettre à mort Raoul d'Eu, parce que, n'ayant pu se procurer l'énorme somme exigée pour sa rançon, le comte de Guines promit de livrer au roi d'Angleterre, en échange de sa liberté, le comté et la forteresse de Guines. Ce qui rend très vraisemblable la version du chroniqueur florentin, c'est que Jean con-

Le mardi seizième jour de novembre après ensuivant, Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, qui nouvellement était venu d'Angleterre, de sa prison en laquelle il avait été depuis l'an quarante-six qu'il avait été pris à Caen, fors tant qu'il avait été élargi pour venir en France par plusieurs fois, fut pris en l'hôtel de Neelle à Paris, là où ledit roi Jean était, par le prévôt de Paris, du commandement du roi, et audit hôtel de Neelle fut tenu prisonnier jusqu'au jeudi ensuivant dix-huitième jour dudit mois de novembre. Et là à heure de matines, dont le vendredi ajourna [1], en la prison là où il était, fut décapité, présents le duc de Bourbon, le comte d'Armagnac, le comte de Montfort, monseigneur Jean de Boulogne, le seigneur de Revel et plusieurs autres chevaliers et autres qui du commandement du roi étaient là, lequel était au palais. Et fut ledit connétable décapité pour très grandes et mauvaises trahisons qu'il avait faites et commises contre ledit roi de France Jean, lesquelles il confessa en la présence du duc d'Athènes [2] et de plusieurs autres de son lignage. Et en fut le corps enterré aux Augustins de Paris hors du moustier, du commandement dudit roi, pour l'honneur des amis dudit connétable.

Item, au mois de janvier après ensuivant, Charles d'Espagne, à qui ledit roi Jean avait donné le comté d'Angoulême, fut fait par celui roi connétable de France [3]. (G. C.)

fisqua, au profit de la couronne et ne donna à personne le comté de Guines. (S. Luce.)

1. Commença à faire jour.
2. Gauthier de Brienne.
3. Il en exerçait déjà les fonctions depuis plusieurs

§ 3. — VOYAGE DU ROI A AVIGNON ET A MONTPELLIER (1350-1351).

(Froissart [1].)

Le roi Jean se partit de Paris en grand arroi et puissant, et prit le chemin de Bourgogne et fit tant par ses journées qu'il vint à Avignon. Il fut reçu du pape et du collège joyeusement et grandement, et séjourna là un espace de temps. Et puis s'en partit et prit le chemin de Montpellier; il séjourna en ladite ville plus de quinze jours. Et là lui vinrent faire hommage et relever leurs terres les comtes, les vicomtes, les barons et les chevaliers du Languedoc, desquels il y a grande foison. Le roi y renouvela sénéchaux, baillis et tous autres officiers, desquels il en laissa aucuns, et aucuns en ôta. Et puis chevaucha outre.

années. Charles de Castille ou de la Cerda était fils d'Alphonse de la Cerda et par sa grand'mère, arrière-petit-fils de saint Louis.

1. Le roi Jean se mit en route pour Avignon dans les derniers jours de novembre (1350). Le dernier jour de novembre il passait à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret, ar. d'Orléans); il était arrivé à Villeneuve-sur-Avignon (Gard, ar. d'Uzès, sur la droite du Rhône) le 23 décembre.

Le roi de France, arrivé de Beaucaire à Montpellier le 7 janvier 1351, tint, le lendemain 8, dans cette ville les États généraux de la province, où avaient été convoqués les prélats, barons et communes des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire et Rouergue, les évêques d'Agde, Béziers, Lodève, Saint-Papoul, Lombez et Comminges. La présence de Jean à Montpellier du 9 au 21 janvier est attestée par divers actes. Le roi de France fit une excursion à Aigues-Mortes le 22 janvier et jours suivants; il était le 26 de retour à Villeneuve, où il don-

§ 4. — SIÈGE DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY. — COMBAT DE SAINTES (avril 1351).

Si vous dit que le roi en sa nouveauté s'en vint puissamment mettre le siège devant la bonne ville de Saint-Jean d'Angély. Et par spécial les barons et les chevaliers de Poitou, de Saintonge, d'Ango (du Maine), de Touraine y étaient tous; ces gens d'armes environnèrent la ville de Saint-Jean tellement que nuls vivres ne leur pouvaient venir. Les bourgeois de la ville s'avisèrent qu'ils manderaient secours à leur seigneur le roi d'Angleterre, par quoi il voulût là envoyer gens qui les pussent ravitailler, car ils n'avaient mie vivres assez pour eux tenir outre un terme qu'ils y ordonnèrent; or ils avaient partout été et visité chacun hôtel selon son aisement. Et ainsi le signifièrent-ils authentiquement au roi d'Angleterre par certains messages, qui tant exploitèrent qu'ils vinrent en Angleterre et trouvèrent le roi au château de Windsor; ils lui baillèrent les lettres des bonnes gens de la ville de Saint-Jean-d'Angély. Ledit roi les ouvrit et les fit lire par deux fois, pour mieux entendre la matière.

Quand le roi d'Angleterre entendit ces nouvelles

nait un tournoi magnifique et séjournait de nouveau jusque vers les premiers jours de février.

Le roi Jean ne se dirigea pas vers le Poitou, mais il regagna directement Paris, où le rappelaient les États généraux de la Langue d'oc et de la Langue d'oil, convoqués pour le 16 février 1351, convocation qui fut, il est vrai, prorogée au 15 mars suivant. Au retour, il passa par Lyon, où il se trouvait le 7 février; il était rentré à Paris le 19 février au plus tard. (Note de M. S. Luce.)

que le roi de France et les Français avaient assiégé la ville de Saint-Jean, et priaient qu'ils fussent réconfortés et ravitaillés, il répondit si haut que tous l'ouïrent : « C'est bien une requête raisonnable et à laquelle je dois bien entendre »; et répondit aux messagers : « J'en ordonnerai temprement ». Depuis ne demeura guère de temps que le roi ordonna d'aller celle part monseigneur Jean de Beaucamp, monseigneur Louis et monseigneur Roger de Beaucamp, le vicomte de Beaucamp, monseigneur Jame d'Audelée, monseigneur Jean Chandos, monseigneur Bietremieu de Brues, monseigneur Jean de Lille, monseigneur Guillaume Fil Warine, le seigneur de Fil Watier, monseigneur Raoul de Hastingues, monseigneur Raoul de Ferrières, monseigneur Franke de Halle et bien quarante chevaliers. Et leur dit qu'il les convenait aller à Bordeaux, et leur donna certaines enseignes pour parler au seigneur de Labreth, au seigneur de Mouchident, au seigneur de Lespare et aux seigneurs de Pommiers, ses bons amis, en les priant de par lui qu'ils voulussent entreprendre de conforter la ville de Saint-Jean par quoi elle fût rafraîchie.

Ces barons et chevaliers dessus nommés furent tout réjouis que le roi les voulait employer. Ils s'ordonnèrent du plus tôt qu'ils purent et vinrent à Hantonne, et là trouvèrent vaisseaux et pourvoyances tout appareillés ; ils entrèrent dedans; et pouvaient être environ trois cents hommes d'armes et six cents archers. Ils cinglèrent tant par mer qu'ils ancrèrent au havre de Bordeaux ; ils sortirent de leurs vaisseaux sur le quai. Et furent grandement bien reçus et recueillis des bourgeois de la cité et des chevaliers gascons qui là étaient et qui attendaient ce secours venu d'Angleterre. Le sire de Labreth et le sire de

Monchident n'y étaient point pour le jour; mais, sitôt qu'ils surent la flotte des Anglais venue, ils se portèrent de cette part. Ils se conjoïrent grandement quand ils se trouvèrent tous ensemble, et firent leur ordonnance au plus tôt qu'ils purent, et passèrent la Garonne et s'en vinrent à Blaye. Ils firent charger soixante sommiers de vitaille pour rafraîchir ceux de Saint-Jean, et puis se mirent au chemin de ce côté; et étaient cinq cents lances et quinze cents archers et trois mille brigands à pied. Ils exploitèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à une journée près de la rivière de Charente.

Or vous dirai des Français et comment ils s'étaient ordonnés. Bien avaient-ils entendu que les Anglais étaient arrivés à Bordeaux, et faisaient là leur amas pour venir lever le siège et rafraîchir la ville de Saint-Jean. Les maréchaux avaient ordonné que messire Jean de Saintré, messire Guichard d'Angle, messire Boucicaut, messire Gui de Neelle, le sire de Pons, le sire de Parthenay, le sire de Tannai-Bouton, le sire de Surgières, le sire de Crusances, le sire de Linières, le sire de Matefelon et grande foison de barons et de chevaliers jusqu'à cinq cents lances, toutes bonnes gens d'élite, s'en vinssent garder le pont sur la rivière de la Charente par où les Anglais devaient passer. Ils étaient là venus les dessus dits et logés tous contreval la rivière. Et avaient pris le pont les Anglais; et les Gascons qui chevauchaient cette part ne savaient rien de cela; car, s'ils l'eussent su, ils eussent ouvré par autre ordonnance, mais étaient tous confortés de passer la rivière au pont dessous le château de Taillebourg. Ils s'en venaient une matinée par bonne ordonnance, leur vitaille toute arroutée, par devant eux, et chevauchèrent tant qu'ils vinrent assez près du pont, et envoyèrent leurs coureurs courir devers

6

le pont. Ceux qui envoyés y furent reportèrent à leurs seigneurs que les Français étaient tous rangés et ordonnés au pont, et le gardaient tellement qu'on ne le pouvait passer.

Les Anglais et les Gascons furent tout émerveillés de ces nouvelles. Et s'arrêtèrent tout cois sur les camps, et se conseillèrent un grand temps pour savoir comment ils se maintiendraient. Ils regardèrent, tout considéré, que nullement ils ne pouvaient passer, et que cent hommes d'armes feraient plus maintenant, pour garder le pont, que cinq cents ne feraient pour les assaillir, si que, tout considéré et pesé le bien contre le mal, ils regardèrent que mieux valait retourner et ramener arrière leurs pourvéances, qu'aller plus avant et mettre en nul danger. Ils se tinrent tout à ce conseil, et firent retourner leurs pourvéances et leurs sommiers, et se mirent au retour.

Ces barons de France et de Poitou, qui étaient au pont et qui le gardaient, entendirent que les Anglais se mettaient au retour, et leur fut dit qu'ils s'enfuyaient. De ces nouvelles furent-ils tous réjouis, et furent tantôt conseillés qu'ils les suivraient et combattraient; car ils étaient grandes gens et forts assez pour combattre. Ils furent tantôt montés sur leurs coursiers et chevaux; car ils les avaient auprès d'eux, et se mirent outre la rivière ou froais des Anglais et disant : « Vous n'en irez mie ainsi, seigneurs d'Angleterre; il vous faut payer votre écot. »

Quand les Anglais se virent ainsi si fort poursuivis des Français, ils s'arrêtèrent tout cois, et leur tournèrent les fers des glaives, et dirent qu'à droit souhait ils ne voulussent mie mieux, quand ils les tenaient outre la rivière. Ils firent par leurs varlets chasser tout adès avant leurs sommiers et leur vitaille, et puis ils s'en vinrent d'encontre et de grande volonté férir sur

ces Français. Là eut de commencement des uns aux autres moult bonne joute et moult raide, et fut maint homme renversé à terre, d'une part et d'autre. Et me semble, selon ce que je suis informé, qu'en joutant les Français s'ouvrirent, et passèrent les Anglais tous outre. Au retour qu'ils firent, ils sachèrent les épées toutes nues, et s'en vinrent requérir leurs ennemis.

Là eut bonne bataille et dure et bien combattue, et fait mainte grande expertise d'armes, car ils étaient droite fleur de chevalerie, d'un côté et d'autre. Ils furent un grand temps tournoyant sur les camps et combattant moult ablement, sans qu'on pût savoir ni connaître lesquels en auraient le meilleur, et lesquels non. Et fut telle fois que les Anglais branlèrent, et furent près déconfits, et puis se recouvrèrent et se mirent au-dessus, et dérompirent par bien combattre et hardiment leurs ennemis, et les déconfirent. Là furent pris tous ces chevaliers de Poitou et de Saintonge dessus nommés, et messire Gui de Neelle. Nul homme d'honneur ne s'en partit. Et eurent là les Anglais et les Gascons de bons prisonniers qui leur valurent cent mille moutons [1], sans la grande conquête des chevaux et des armures qu'ils avaient eus sur la place. Il leur sembla que pour ce voyage ils en avaient assez fait. Ils entendirent au sauver leurs prisonniers, et que la ville de Saint-Jean ne pouvait par eux, tant qu'à cette fois, être ravitaillée et rafraîchie. Ils s'en retournèrent vers la cité de Bordeaux, et firent tant par leurs journées qu'ils y parvinrent; ils y furent recueillis à grande joie.

1. Pièce d'or qui portait l'empreinte d'un agneau.

§ 5. — OCCUPATION DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY PAR LES FRANÇAIS

Vous devez savoir que le roi Jean de France, qui était en la cité de Poitiers, au jour que ces gens se combattirent au dehors du pont de Taillebourg sur la Charente, fut durement courroucé quand il sut ces nouvelles; qu'une partie de ses gens avait été ainsi rencontrée et ruée jusqu'au passage de la rivière de Charente, et pris la fleur de la chevalerie de son armée, messire Jean Saintré, messire Guichard d'Angle, messire Boucicaut et les autres. Le roi en fut durement courroucé, et se partit de Poitiers et s'en vint devant Saint-Jean d'Angély, et jura l'âme de son père que jamais ne s'en partirait s'il n'avait conquis la ville.

Quand ces nouvelles furent sues en la ville de Saint-Jean, que les Anglais avaient été jusqu'au pont de la Charente et étaient retournés, et en avaient ramené leurs pourvéances, et ne seraient point ravitaillés, ils en furent tout ébahis, et se conseillèrent entre eux comment ils se maintiendraient. Ils eurent conseil qu'ils prendraient, si avoir le pouvaient, une souffrance à durer quinze jours. Et si dedans ce jour ils n'étaient confortés et le siège levé, ils se rendraient au roi de France, sauf leur corps et leurs biens.

Ce conseil fut tenu et cru, et commencèrent à entamer traités devers le roi de France et son conseil qui passèrent outre. Et me semble que le roi Jean de France leur donna quinze jours de répit; et là en dedans s'ils n'étaient secourus de gens si forts que pour lever le siège, ils devaient rendre la ville et eux mettre en l'obéissance du roi de France. Mais ils ne se devaient nullement renforcer non plus qu'ils étaient, et pouvaient leur état partout signifier où il leur plaisait.

Ainsi demeurèrent-ils à paix, et on ne leur fit point de guerre. Et encore, par grâce spéciale, le roi qui les voulait attraire à amour, leur envoya, cette souffrance durant, des vivres bien et largement pour leurs deniers raisonnablement, de quoi toutes manières de gens lui surent grand gré, et tinrent ce à grande courtoisie.

Ceux de Saint-Jean signifièrent tout leur état et leur traité par certains messages aux chevaliers anglais et gascons qui se tenaient en la cité de Bordeaux, et sur quel état ils étaient. Et me semble qu'on laissa les quinze jours expirer, et ne furent point secourus ni confortés. Au seizième jour, le roi de France entra en la ville de Saint-Jean à grande solennité. Et le recueillirent les bourgeois de ladite ville moult liéement, et lui firent toute féaulté et hommage, et se mirent en son obéissance. Ce fut le septième jour d'août, l'an mil trois cent cinquante et un [1].

1. L'affaire de Saintes eut lieu, comme nous venons de le voir, dans les premiers jours d'avril 1351, et le roi Jean n'était pas alors à Poitiers. Il est même fort douteux que le siège fût déjà mis devant Saint-Jean d'Angély à cette date. La noblesse de la sénéchaussée de Beaucaire, placée sous les ordres de Guillaume Rolland, sénéchal de ce pays, ne servit en Poitou, sous Charles d'Espagne, connétable de France, que de la mi-juillet à la mi-septembre 1351. Nous avons des lettres de Charles d'Espagne, connétable de France, lieutenant du roi entre Loire et Dordogne, datées de ses tentes devant Saint-Jean d'Angély le 26 juillet 1351, du siège devant Saint-Jean d'Angély le 30 août 1351.

La deuxième pièce citée dans la note précédente prouve que la reddition de Saint-Jean d'Angély n'a pu avoir lieu le 7 août, puisque Charles d'Espagne assiégeait encore cette ville le 30 août 1351. Dans tous les cas,

§ 6. — LE COMBAT DES TRENTE (27 mars 1351).

En cette propre saison, advint en Bretagne un moult haut fait d'armes qu'on ne doit mie oublier, mais le doit-on mettre avant pour tous bacheliers encourager et exempler. Et afin que vous le puissiez mieux entendre, vous devez savoir que tout dis étaient guerres en Bretagne entre les parties des deux dames, comment que messire Charles de Blois fût emprisonné. Et se guerroyaient les parties des deux dames par garnisons qui se tenaient dedans les châteaux et dedans les fortes villes de l'une partie et de l'autre.

Il advint un jour que messire Robert de Beaumanoir, vaillant chevalier durement et du plus grand lignage de Bretagne, et était châtelain d'un château qui s'appelle Château-Josselin, et avait avec lui grande foison de gens d'armes de son lignage et d'autres soudoyers, s'en vint par devant la ville et le château de Ploërmel, dont le capitaine était un homme qui s'appelait Brandebourg; et avait avec lui grande foison de soudoyers allemands, anglais et bretons, et

cette reddition n'aurait pu être faite au roi Jean, qui était encore à Chanteloup (auj. hameau de Saint-Germain-lès-Arpajon, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, c. Arpajon) le 10 août 1351. Le roi de France ne dut arriver devant Saint-Jean d'Angély qu'à la fin d'août; il délivra des lettres de rémission le 29 août 1351 à Jean de Pontallier; chevalier, *in tentis nostris ante sanctum Johannem Angeliacensem*. D'après les Grandes Chroniques, Saint-Jean d'Angély se rendit au mois de septembre. La reddition de cette ville dut avoir lieu entre le 29 août et le 5 septembre; à cette dernière date, le roi de France avait déjà repris le chemin de Paris. (Note de M. Siméon Luce.)



Château de Josselin, d'après une photographie.

étaient du parti de la comtesse de Montfort. Et coururent ledit messire Robert et ses gens par devant les barrières, et eût volontiers vu que ceux de dedans fussent sortis hors, mais nul n'en sortit.

Quand messire Robert vit ce, il approcha encore de plus près, et fit appeler le capitaine. Celui vint avant à la porte parler audit monseigneur Robert, et sur assurances d'une part et d'autre. « Brandebourg, dit messire Robert, y a-t-il là dedans nul homme d'armes, vous ni autre, deux ou trois, qui voulussent jouter de fers de glaives contre autres trois, pour l'amour de leurs amies? » Brandebourg répondit et dit que leurs amies ne voudraient mie qu'ils se fissent tuer si méchamment que d'une seule joute, car c'est une aventure de fortune trop tôt passée. Si en acquiert-on plus tôt le nom d'outrage et de folie que renommée d'honneur ni de prix.

« Mais je vous dirai que nous ferons, s'il vous plaît. Vous prendrez vingt ou trente de vos compagnons de votre garnison, et j'en prendrai autant de la nôtre; et allons en un beau camp, là où nul ne nous peut empêcher ni détourner. Et commandons sur le hart à nos compagnons, d'une part et d'autre, et à tous ceux qui nous regarderont, que nul ne fasse à homme combattant confort ni aide. Et là endroit nous éprouvons et faisons tant qu'on en parle au temps à venir, en salles, en palais, en places et en autres lieux par le monde. Et en aient la fortune et l'honneur ceux à qui Dieu l'aura destiné. » — « Par ma foi, dit messire Robert de Beaumanoir, je m'y accorde, et moult parlez ores vassaument. Or soyez vous trente : nous serons nous trente, et le créante ainsi par ma foi. » — « Aussi le créanté-je, dit Brandebourg, car là acquerra plus d'honneur qui bien s'y maintiendra qu'à une joute. »

Ainsi fut cette besogne affremée et créantée, et journée accordée au mercredi après, qui devait être le quatrième jour de l'entreprise. Le terme pendant,



Colonne des Trente, d'après une photographie.

chacun élut les siens trente, ainsi que bon lui sembla. Et tous ces soixante se pourvurent d'armures, ainsi que pour eux, bien et à point.

Quand le jour fut venu, les trente compagnons de Brandebourg ouïrent messe, puis se firent armer, et

s'en allèrent en la place de terre là où la bataille devait être. Et descendirent tous à pied, et défendirent à tous ceux qui là étaient que nul ne s'entremît d'eux, par cause ni pour méchef qu'il vît avoir à ses compagnons. Et ainsi firent les trente compagnons à monseigneur Robert de Beaumanoir. Ces trente compagnons que nous appellerons Anglais, à cette besogne attendirent longuement les autres que nous appellerons Français. Quand les trente Français furent venus, ils descendirent à pied et firent à leurs compagnons le commandement dessus dit. Aucuns disent que cinq des leurs demeurèrent à cheval à l'entrée de la place, et les vingt-cinq descendirent à pied, si comme les Anglais étaient. Et quand ils furent l'un devant l'autre, ils parlementèrent un petit ensemble tous soixante, puis se retirèrent arrière, les uns d'une part et les autres d'autre. Et firent toutes leurs gens traire en sus de la place bien loin. Puis fit l'un d'eux un signe, et tantôt se coururent sus et se combattirent fortement tous en un tas; et rescouaient bellement les uns les autres, quand ils voyaient leurs compagnons à méchef.

Assez tôt après ce qu'ils furent assemblés, fut occis l'un des Français. Mais pour ce ne laissèrent mie les autres le combat; ainsi se maintinrent moult vassaument d'une part et d'autre, aussi bien que si tous fussent Rolland et Olivier. Je ne sais à dire à la vérité : « Qui se maintinrent le mieux et qui firent le mieux, » ni n'en ouïs onques nul priser plus avant de l'autre; mais tant se combattirent longuement que tous perdirent force et haleine et pouvoir entièrement.

Il leur convint arrêter et reposer, et se reposèrent par accord, les uns d'une part et les autres de l'autre. Et se donnèrent trêve jusqu'àdonc qu'ils se seraient reposés, et que le premier qui se relèverait rappelle-

rait les autres. Adonc étaient morts quatre Français et deux des Anglais; ils se reposèrent longuement d'une part et d'autre. Et tels y eut qui burent du vin qu'on leur apporta en bouteilles, et restraindirent leurs armures qui desroutes étaient et fourbirent leurs plaies.

Quand ils furent ainsi rafraîchis, le premier qui se leva fit signe et rappela les autres. Et recommença la bataille si forte comme en devant, et dura moult longuement. Et avaient courtes épées de Bordeaux raides et aiguës, et espois et dagues, et les aucuns haches; et s'en donnaient merveilleusement grands horions. Et les aucuns se prenaient à bras à la lutte et se frappaient sans eux épargner. Vous pouvez bien croire qu'ils firent entre eux mainte belle apertise d'armes, gens pour gens, corps à corps et main à main. On n'avait point, en devant, passé avait cent ans, ouï recorder la cause pareille.

Ainsi se combattirent comme bons champions, et se tinrent cette seconde empainte moult vassaument. Mais finalement les Anglais en eurent le pire; car, ainsi que j'ai ouï recorder, les uns des Français, qui demeurés étaient à cheval, les debrisaient et défoulaient trop mesaisiément. Si que Brandebourg, leur capitaine, y fut tué et huit de leurs compagnons. Et les autres se rendirent prisonniers quand ils virent que leurs défendres ne leur pouvait aider, car ils ne pouvaient ni ne devaient fuir. Et ledit messire Robert et ses compagnons, qui étaient demeurés en vie, les prirent et les emmenèrent au Château-Josselin, comme leurs prisonniers, et les rançonnèrent depuis courtoisement quand ils furent tous resanés; car il n'y en avait nul qui ne fût fort blessé, et autant bien des Français comme des Anglais.

Et depuis je vis seoir à la table du roi Charles de

France un chevalier breton qui été y avait, qui s'appelait messire Yvain Charuelz; mais il avait le viaire si détaillé et découpé qu'il montrait bien que la besogne fut bien combattue. Et aussi y fut messire Enguérand du Edin, un bon chevalier de Picardie, qui montrait bien qu'il y avait été, et un autre bon écuyer qui s'appelait Hue de Rainceveaux. Cette aventure fut en plusieurs lieux comptée et recordée. Les aucuns la tenaient à prouesse, et les aucuns à outrage et grande outrecuidance [1].

§ 7. — L'ORDRE DE L'ÉTOILE (16 novembre 1351).

En ce temps et en cette saison, devisa et ordonna le roi Jean de France une belle compagnie grande et noble, sur la manière de la Table Ronde qui fut jadis au temps du roi Artus; de laquelle compagnie devaient être trois cents chevaliers, les plus vaillants aux armes et les plus suffisants du royaume de

1. Ce combat passe pour s'être livré le 27 mars, quatrième dimanche de carême 1351, sur le territoire de la commune de la Croix-Helléan (Morbihan, ar. Ploërmel, c. Josselin, à 10 kil. de Ploërmel). Un obélisque de granit a été élevé en 1823 en remplacement du Chêne de Mivoie, à 150 mètres environ de l'endroit où se livra le combat. Une croix reconstruite après la Révolution avec les débris d'une croix plus ancienne, porte une vieille inscription commémorative de ce fait d'armes. Le combat des Trente a donné lieu à un curieux poème, publié en 1819 par Buchon. Voir l'ouvrage intitulé : *Le combat de trente Bretons contre trente Anglais, d'après les documents originaux des quatorzième et quinzième siècles*, suivi de la biographie et des armes des combattants, par Pol de Courcy. (Note de M. Siméon Luce.)

France. Et devaient être appelés ces chevaliers les chevaliers de l'Etoile. Et devait chacun chevalier de ladite compagnie porter une étoile d'or ou d'argent doré, ou de perles, sur son deseurain vêtement, pour reconnaissance de la compagnie.

Et eut adonc en convent le roi Jean aux compagnons de faire une belle maison et grande, à son coût et à son frêt, auprès de Saint-Denis, là où tous les compagnons et confrères devaient repairier à toutes les fêtes solennelles de l'an, ceux qui seraient au pays, s'ils n'avaient trop grant ensongne qui les excusât, ou à tout le moins chacun une fois l'an. Et devait être appelée la noble maison de l'Étoile. Et y devait le roi, au moins une fois l'an, tenir cour plénière de tous les compagnons. Et à cette cour devait chacun des compagnons raconter toutes les aventures, sur son serment, qui advenues lui étaient en l'an, aussi bien les honteuses comme les honorables.

Et le roi devait établir deux clercs ou trois sur ses coûts, qui toutes ces aventures devaient mettre en écrit, et faire de ces aventures un livre, afin que ces aventures ne fussent mie oubliées, mais rapportées tous les ans en place par devant les compagnons, par quoi on pût savoir les plus preux, et honorer chacun selon ce qu'il serait. Et ne pouvait nul entrer en cette compagnie, s'il n'avait le consent du roi et de la meilleure partie de compagnons, et s'il n'était sans diffame de reproche. Et leur convenait jurer que jamais ils ne fuiraient en bataille plus loin que de quatre arpents à leur avis, mais mourraient ou se rendraient pris, et que chacun aiderait et secourrait l'autre à toutes ses besognes comme loyaux amis, et plusieurs autres statuts et ordonnances que tous les compagnons avaient jurés.

Si fut la maison faite, et encore est-elle assez près de Saint-Denis.

Et s'il advenait qu'aucun des compagnons de l'Étoile en vieillesse eût mestier d'être aidé, et qu'il fût affaibli de corps et amoindri de chevance, on lui devait faire ses frais en la maison bien et honorablement, pour lui et pour deux varlets, si en la maison voulait demeurer, afin que la compagnie fût mieux détenue. Ainsi fut cette chose ordonnée et devisée.

Or advint qu'assez tôt après cette ordonnance entreprise, grande foison de gens d'armes sortirent d'Angleterre et vinrent en Bretagne pour conforter la comtesse de Montfort. Tantôt que le roi de France le sut, il envoya cette part son maréchal et grande foison de bons chevaliers, pour contrester aux Anglais.

En cette chevauchée allèrent foison de chevaliers de l'Étoile. Quand ils furent venus en Bretagne, les Anglais firent leur besogne si soutievement, que par un embûchement qu'ils firent, les Français qui s'embattirent trop avant follement, furent tous morts et déconfits. Et y demeura mort sur la place messire Gui de Neelle, sire d'Aufemont en Vermandois, dont ce fut dommage, car il était vaillant chevalier et preux durement. Et avec lui demeurèrent plus de quatre-vingt-dix chevaliers de l'Étoile, pour tant qu'ils avaient juré que jamais ne fuiraient; car si le serment n'eût été, ils se fussent retirés et sauvés. Ainsi se dérompit cette noble compagnie de l'Étoile avec les grands méchefs qui advinrent depuis en France, si comme vous aurez recordé avant en l'histoire.

§ 8. — TRÊVE DE GUINES (10 mars 1353).

En ce temps trépassa à Villeneuve auprès d'Avignon le pape Clément (VI), et fut Innocent (VI) pape. Assez tôt après la création du pape Innocent, s'en vint en France et à Paris messire Gui, le cardinal de Boulogne; il fut reçu et conjoï grandement du roi Jean; ce fut bien raison.

Et était envoyé en France ledit cardinal pour traiter une trêve entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Et l'avait en cette instance le pape Innocent là envoyé en légation, lequel pape, par ses bulles, priait doucement à l'un roi et à l'autre qu'ils voulussent faire comparoir leurs consauls devant lui et le collège de Rome ens au palais en Avignon; et si, on pouvait nullement, on les mettrait à paix.

Ledit cardinal exploita si bien, qui fut sage homme et vaillant, avec les lettres du pape, qu'une trêve fut donnée entre les deux rois dessus nommés et tous leurs adhérents, excepté Bretagne (ce pays-là y fut réservé), à durer deux ans. Et furent les trêves données et scellées sur certains articles qui devaient être remontrés de toutes parties devant le pape et les cardinaux. Et si à Dieu il plaisait, on y trouverait aucun moyen par quoi paix se ferait; et demeura la chose en cet état.

§ 9. — ASSASSINAT DU CONNÉTABLE DE LA CERDA.

En ce temps et en cette saison avait le roi de France auprès de lui un chevalier que durement aimait; car il avait été avec lui nourri d'enfance :

c'était messire Charles d'Espagne. Et l'avait le roi fait son connétable de France, et l'avançait en tant qu'il pouvait de donner terres, possessions et héritages, or et argent et tout ce qu'il voulait. Et lui donna le roi de France une terre qui longuement avait été en débat entre le roi de Navarre le père et le roi Philippe son père.

Quand le roi Charles de Navarre et messire Philippe son frère virent que le roi Jean leur eslongeait leur héritage, et l'avait donné à un homme qui ne leur était de sang ni de lignage, ils en furent durement courroucés, et en menacèrent ouvertement ledit connétable; mais ils ne lui osaient faire nulle félonie, pour la cause du roi qu'ils ne voulaient mie courroucer; car le roi de Navarre avait sa fille à femme, et savait bien que c'était l'homme du monde, après ses enfants, que le roi aimait le mieux. Ainsi se couva cette haine un grand temps.

Bien sentait messire Charles d'Espagne que le roi de Navarre l'avait grandement contre cœur, et s'en tenait en bien dur parti, et l'avait remontré au roi de France. Mais le roi l'en avait assuré et disait : « Charles, ne vous doutez de mon fils de Navarre; il ne vous oserait courroucer, car s'il le faisait, il n'aurait plus grand ennemi que moi ». Ainsi se passa le temps, et s'humiliait tout dis le connétable de France envers les enfants de Navarre quand d'aventure il les trouvait en l'hôtel de France ou ailleurs.

Pour ce ne demeura mie que les enfants de Navarre n'en fissent leur entente. Car messire Charles d'Espagne était une fois à l'Aigle en Normandie; si que, ainsi que de nuit il gisait en un petit village assez près de l'Aigle en Normandie, il fut là trouvé des gens du roi de Navarre qui le demandaient, et qui avaient fait et bâti agais sur lui, desquels, tant qu'à cette fois et à

ce fait, un cousin des enfants de Navarre qui s'appelait le Bascle de Maruel, était souverain et capitaine. Ledit connétable fut là pris et assailli en sa chambre et occis.

A ce fait pour être, en fut prié de ses cousins les enfants de Navarre le comte Guillaume de Namur, qui pour ce temps se tenait à Paris; mais il s'en conseilla à son cousin le cardinal de Boulogne, qui lui dit : « Vous n'irez point, ils sont gens assez sans vous ». Et sitôt que le fait fut advenu, et que ledit cardinal le put savoir, il manda son cousin, le comte de Namur, et lui remontra le péril où il en pourrait être du roi Jean, qui était soudain et hastieux en son haïr, et lui conseilla à partir du plus tôt qu'il pût. Le comte de Namur crut ce conseil; il se partit de Paris sans prendre congé du roi, et fit tant par ses journées qu'il se trouva en son pays auprès de madame sa femme; oncques depuis ne retourna à Paris.

Quand le roi de France sut la vérité de son connétable monseigneur Charles d'Espagne, que le roi de Navarre avait fait mourir, il en fut trop durement courroucé, et dit bien que ce serait trop chèrement comparé; et trop se repentait que oncques lui avait donné sa fille par mariage. Et envoya tantôt ledit roi grands gens d'armes en Normandie pour saisir le comté d'Évreux, qui était héritage audit roi de Navarre; et furent repris en ce temps une partie des châteaux que le roi de Navarre tenait.

D'autre part, le roi Jean, qui prit cette chose en grand dépit, exploita tant devers le comte d'Armagnac et le comte de Comminges et aucuns barons de la haute Gascogne, qu'ils firent guerre au roi de Navarre; et entrèrent par les montagnes en son pays, et lui ardirent aucunes pauvres villes. Mais

plenté ne fut-ce mie, car le comte de Foix, qui serourge était au roi de Navarre, alla au-devant et s'allia avec ledit roi, et entra à grands gens d'armes en la comté d'Armagnac. Par quoi il convint que cette chose se cessât, et que le comte d'Armagnac et les autres qui avec lui étaient retournassent et vinssent garder leur pays.

§ 10. — RÉCONCILIATION DE CHARLES LE MAUVAIS ET DU ROI DE FRANCE [1].

(Grandes Chroniques.)

Et après se retira le roi de Navarre et sa compagnie en la cité d'Évreux dont il était comte, et là se garnit et renforça. Et avec lui s'allièrent plusieurs nobles, par spécial de Normandie, c'est à savoir les dessus nommés de Harcourt, le seigneur de Hambaie, messire Jean Malet, seigneur de Graville, messire Amalry de Meulent et plusieurs autres.

Et assez tôt après se transporta ledit roi de Navarre en sa ville de Mantes; déjà auparavant il avait envoyé lettres closes à plusieurs des bonnes villes du royaume de France et aussi à grand conseil du roi, par lesquelles il écrivait qu'il avait fait mettre à mort ledit connétable pour plusieurs grands méfaits que ledit connétable lui avait faits, et envoya le

1. Charles d'Espagne fut assassiné le 6 janvier 1354. Charles, roi de Navarre, Philippe et Louis de Navarre, frères dudit roi, furent les principaux instigateurs de cet assassinat, qui eut de nombreux complices.

Des lettres de rémission, octroyées au roi de Navarre sur le fait du meurtre du connétable Charles d'Espagne, furent entérinées au Parlement, en séance du roi, le 4 mars 1354.

comte de Namur par devers le roi de France à Paris.

Et depuis le roi de France envoya en ladite ville de Mantes par devers le roi de Navarre plusieurs grands hommes, c'est à savoir messire Gui de Boulogne, cardinal, monseigneur Robert le Coq, évêque de Laon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme et plusieurs autres; lesquels traitèrent avec ledit roi de Navarre et son conseil. Car quoique ce roi eût fait mettre à mort ledit connétable, si comme dessus est dit, il ne lui suffisait pas que le roi de France de qui il avait épousé la fille lui pardonnât ledit fait, mais faisait plusieurs requêtes audit roi de France son seigneur.

Et crut-on bien au royaume de France qu'entre les deux rois dessus dits dût avoir grande guerre; car ledit roi de Navarre avait fait grandes alliances et grandes semonces en diverses régions, et il garnissait et enforçait ses villes et châteaux. Finalement, après plusieurs traités, fut fait accord entre les deux rois dessus dits par certaines manières dont aucuns des points s'en suivent. C'est à savoir que ledit roi de France baillerait audit de Navarre vingt-huit mille livres à tournois de terre, tant pour cause de certaine rente que ledit de Navarre prenait sur le trésor à Paris comme pour autre terre que ledit roi de France lui devait asseoir par certains traités faits longtemps avant entre les deux prédécesseurs des deux rois dessus dits pour cause du comté de Champagne, tant aussi pour cause du mariage dudit roi de Navarre, qui avait épousé la fille dudit roi de France, par lequel mariage lui avait été promise certaine quantité de terre, c'est à savoir douze mille livres tournois. Pour lesquelles trente-huit mille livres de terre ledit roi de Navarre voulut avoir le comté de Beaumont le Roger, la terre de Breteuil en Normandie,

de Conches et d'Orbec, la vicomté de Pont-Audemer et le bailliage de Constantin. Lesquelles choses lui furent accordées par le roi de France, jaçoit ce que ledit comté de Beaumont et les terres de Conches, de Breteuil et d'Orbec fussent à monseigneur Philippe, frère dudit roi de France, qui était duc d'Orléans; auquel duc ledit roi bailla autres terres en compensation de ce.

Outre convint accorder audit roi de Navarre, pour paix avoir, que les dessus dits de Harcourt et tous ses autres alliés entreraient en sa foi, s'il leur plaisait, de toutes leurs terres de Navarre, quelque part qu'elles fussent au royaume de France; et en aurait ledit roi de Navarre les hommages, s'ils voulaient, autrement non. Outre lui fut accordé qu'il tiendrait toutes lesdites terres avec celles qu'il tenait auparavant en partie, et pourrait tenir échiquier deux fois l'an, s'il voulait, aussi noblement comme le duc de Normandie. Encore lui fut accordé que le roi de France pardonnerait à tous ceux qui avaient été à mettre à mort ledit connétable, la mort de lui. Et ainsi le fit, et promit par son serment que jamais, pour occasion de ce, ne leur ferait ou ferait faire vilainie ou dommage. Et avec toutes ces choses eut encore ledit roi de Navarre une grande somme d'écus d'or dudit roi de France. Et avant ce que le roi de Navarre voulût venir par devers le roi de France, il convint que l'on lui envoyât par manière d'otage le comte d'Anjou, second fils dudit roi de France.

Et après ce vint à Paris à grande foison de gens d'armes, le mardi quatrième jour de mars audit an trois cent cinquante trois, ledit de Navarre en parlement pour la mort dudit connétable, comme dit est, environ heure de prime et descendit au Pa-

lais. Et puis vint en ladite chambre de parlement, en laquelle était le roi en siège et plusieurs de ses pairs de France avec ses gens de parlement et plusieurs autres de son conseil, et y était ledit cardinal de Boulogne. Et en la présence de tous pria ledit roi de Navarre au roi qu'il lui voulût pardonner ledit fait dudit connétable ; car il avait eu bonne cause et juste d'avoir fait ce qu'il avait fait, laquelle il était prêt de dire au roi lors ou autres fois, si comme il disait. Et outre dit lors et jura qu'il ne l'avait fait en comptent du roi ni de son office, et qu'il ne serait de rien si courroucé comme d'être en l'indignation du roi.

Et ce fait, monseigneur Jacques de Bourbon, connétable de France, du commandement du roi, mit la main audit roi de Navarre ; et puis il le fit retirer arrière. Et assez tôt après, Jeanne, et la reine Blanche, sœur dudit roi de Navarre, laquelle Jeanne avait été femme du roi Charles, et ladite Blanche avait été femme du roi Philippe dernier trépassé, vinrent en la présence du roi, et lui firent la révérence, en eux inclinant devant lui. Et adonc monseigneur Regnaut de Trie, dit Patroulard, s'agenouilla devant le roi et lui dit telles paroles en substance : « Mon très redouté seigneur, voyez ci mesdames la reine Jeanne, Blanche, qui ont entendu que monseigneur de Navarre est en votre male grâce, dont elles sont fortement courroucées. Et pour ce sont venues par devers vous et vous supplient que vous lui veuilliez pardonner votre mautalent ; et si Dieu plait, il se portera si bien envers vous que vous et tout le peuple de France vous en serez bien contents. »

Lesdites paroles dites, lesdits connétables et maréchaux allèrent chercher ledit roi de Navarre et le

firent venir derechef devant le roi, lequel se mit au milieu desdites reines. Et adonc ledit cardinal dit les paroles qui suivent en substance : « Monseigneur de Navarre, nul ne se doit émerveiller si le roi monseigneur s'est tenu pour mal content de vous pour le fait qui est advenu, lequel il ne convient jà que je le dise; car vous l'avez si publié par vos lettres et autrement partout que chacun le sait. Car vous êtes tant tenu à lui que vous ne le dussiez avoir fait. Vous êtes de son sang si prochain comme chacun sait; vous êtes son homme et son pair, et vous avez épousé madame sa fille, et de tant avez plus mépris. Toutefois, pour l'amour de mesdames les reines qui ci sont, qui moult affectueusement l'en ont prié, et aussi pour ce qu'il tient que vous l'avez fait par petit conseil, il le vous pardonne de bon cœur et de bonne volonté. » Et lors lesdites reines et ledit roi de Navarre, qui mit le genou à terre, en remercièrent le roi. Et encore dit lors ledit cardinal qu'aucun du lignage du roi ou autre ne s'aventurât dorénavant de faire tels faits comme ledit roi de Navarre avait fait; car vraiment s'il advenait, et fût le fils du roi qui le fît du plus petit officier que le roi eût, il en ferait justice. Et ce fait et dit, le roi se leva et la cour se départit.

§ 11. — NOUVEAUX DÉMÊLÉS. — NOUVELLE RÉCONCILIATION DE CHARLES LE MAUVAIS ET DU ROI DE FRANCE.

Item, à Pâques ensuivant, qui furent l'an mil trois cent cinquante-cinq, ledit roi de France Jean envoya en Normandie Charles, dauphin de Vienne, son aîné fils, son lieutenant et y demeura tout l'été. Et lui octroyèrent les gens du pays de Normandie deux

mille hommes d'armes pour trois mois. Et au mois d'août ensuivant audit an cinquante-cinq, ledit roi de Navarre vint de Navarre et descendit au château de Cherbourg en Cotentin, et avec lui environ deux mille hommes, que uns que autres. Et furent plusieurs traités entre les gens du roi de France, duquel ledit roi de Navarre avait épousé la fille, et ledit roi de Navarre. Et envoyèrent par plusieurs fois de leurs gens l'un desdits rois par devers l'autre.

Et crut-on, telle fois fut, vers la fin dudit mois d'août, qu'ils dussent avoir grande guerre l'un contre l'autre. Et les gens dudit roi de Navarre, qui étaient au château d'Évreux, du Pont-Audemer, en faisaient bien semblant, car ils tenaient et gardaient moult diligemment lesdits châteaux, et pillaient le pays d'environ comme ennemis. Et vinrent aucuns au château de Conches qui était en la main du roi, et le prirent et garnirent de vivres et de gens. Et plusieurs autres choses firent les gens dudit roi de Navarre contre le roi de France et contre ses gens. Et finalement fut fait accord entre eux. Et alla ledit roi de Navarre par devers ledit dauphin au château du Val de Reul [1] là où il était, environ le seizième ou dix-huitième jour de septembre ensuivant, et de là ledit dauphin le mena à Paris devers le roi. Et le jeudi vingt-quatrième jour dudit mois de septembre vinrent à Paris devers le roi au château du Louvre. Et là en la présence de moult grande quantité de gens et des reines Jeanne et Blanche, sœur du roi de Navarre, fit ce roi de Navarre la révérence audit de France et s'excusa par devers le roi de ce qu'il s'était

1. Vau de Rueil ou Vaudreuil, à deux lieues de Louviers.

parti du royaume de France. Et avec ce dit l'on lui avait rapporté qu'aucuns le devaient avoir blâmé par devers le roi; il requit au roi qu'il lui voulût nommer ceux qui ce avaient fait. Et après jura moult forment qu'il n'avait oncques fait chose, après la mort du connétable, contre le roi que loyal homme ne pût et dût faire. Et néanmoins requit au roi qu'il lui voulût tout pardonner et le voulût tenir en sa grâce, et lui promît qu'il lui serait bon et loyal, si comme fils doit être à père et vassal à son seigneur. Et lors lui fit dire le roi par le duc d'Athènes qu'il lui pardonnait tout de bon cœur.

§ 12. — REPRISE DES HOSTILITÉS ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — EXPÉDITION D'ÉDOUARD III DANS LE NORD, DU PRINCE DE GALLES DANS LE MIDI. (1355.)

Item, en celui an mil trois cent cinquante-cinq, alla le prince de Galles, aîné fils du roi d'Angleterre, en Gascogne, au mois d'octobre, et chevaucha jusque près de Toulouse et puis passa la rivière de Garonne et alla à Carcassonne, et ardit le bourg; mais il ne put forfaire à la cité, car elle fut défendue. Et de là alla à Narbonne, ardant et pillant le pays.

Item, icelui an cinquante-cinq, descendit le roi d'Angleterre à Calais, en la fin du mois d'octobre et chevaucha jusqu'à Hesdin, et rompit le parc et ardit les maisons qui étaient audit parc; mais il n'entra point au château ni en la ville. Et le roi de France, qui avait fait son mandement à Amiens, tantôt qu'il eut ouï nouvelles de la venue dudit Anglais, se partit de ladite ville d'Amiens où il était, et les gens qui étaient avec lui, pour aller contre les Anglais. Mais il ne l'osa attendre et s'en retourna à Calais, tantôt qu'il eut ouï nouvelles que le roi de France allait vers lui, en ardant

et pillant le pays par lequel il passait. Et alla le roi de France après jusqu'à Saint-Omer et lui manda par le maréchal d'Audeneham et par plusieurs autres chevaliers, qu'il se combattrait audit Anglais, s'il voulait, corps à corps, ou pouvoir contre pouvoir, à quelque jour qu'il voudrait. Mais ledit Anglais refusa la bataille et s'en repassa la mer en Angleterre sans plus faire à cette fois, et le roi s'en retourna à Paris.

Item, en celui an cinquante-cinq, au mois de novembre, le prince de Galles, après ce qu'il eut couru le pays de Bordeaux jusque près de Toulouse, et de là jusqu'à Narbonne, et ars, gâté et pillé tout environ, s'en retourna à Bordeaux à toute la pille et grande foison de prisonniers, sans qu'il trouvât qui aucune chose lui donnât à faire. Et toutefois étaient au pays pour le roi de France, le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en la Langue d'oc pour le temps, le comte de Foix, messire Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu et connétable de France et messire Jean de Clermont, maréchal de France, à plus grande compagnie la moitié, si comme l'on disait, que n'était ledit prince de Galles; et en parla-t-on fortement contre aucuns des dessus nommés qui là étaient pour le roi de France.

§ 13. — LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1355.

En la Saint-André, en cet an, furent assemblés à Paris par le mandement du roi, les prélats, les chapitres, les barons et les bonnes villes du royaume de France; et leur fit exposer le roi en sa présence l'état des guerres, le mercredi après ladite Saint-André, en la chambre de parlement, par maître Pierre de la Forest, alors archevêque de Rouen et chancelier de

France. Et leur requit ledit chancelier pour le roi qu'ils eussent avis ensemble quel aide ils pourraient faire au roi qui fût suffisant pour faire le fait de la guerre. Et pour ce qu'il avait entendu que les sujets du royaume se tenaient forment à grevés de la mutation des monnaies, il offrit à faire forte monnaie et durable, mais que l'on lui fît autre aide qui fût suffisant pour faire sa guerre. Lesquels répondirent, c'est à savoir le clergé par la bouche de monseigneur Jean de Craon, lors archevêque de Reims, les nobles par la bouche du duc d'Athènes, et les bonnes villes par la bouche d'Étienne Marcel, leur prévôt des marchands à Paris, qu'ils étaient tous prêts de vivre, de mourir avec le roi et de mettre corps et avoir en son service, et requirent délibération de parler ensemble, laquelle leur fut octroyée.

Item, en celui an, le lundi veille de la Conception de Notre-Dame, donna le roi le duché de Normandie à Charles, son aîné fils, dauphin de Vienne et comte de Poitiers. Et le lendemain jour de mardi et jour de ladite fête, lui en fit ledit Charles hommage en l'hôtel de Maître Martin de Herlo, chanoine de Paris, au cloître de Notre-Dame.

Item, après la délibération eue des trois états dessus dits, ils répondirent au roi en ladite chambre de parlement, par les bouches des dessus nommés, qu'ils lui feraient trente mille hommes d'armes par an à leurs frais et dépens : dont le roi les fit remercier. Et pour avoir la finance pour payer lesdits trente mille hommes d'armes, laquelle fut estimée à cinquante cent mille livres parisis, les trois états dessus dits ordonnèrent que l'on lèverait sur toutes gens, de quelque état qu'ils fussent, gens d'église, nobles ou autres, imposition de huit deniers parisis, pour livre de toutes denrées, et que gabelle de sel courrait par

le royaume de France. Mais pour ce que l'on ne pouvait lors savoir si lesdites impositions et gabelle suffisaient, il fut lors ordonné que les trois états dessus dits retourneraient à Paris le premier jour de mars ensuivant pour voir l'état desdites impositions et gabelle, et sur ce ordonner, ou de autre aide faire pour avoir lesdites cinquante cent mille livres, ou de laisser courir lesdites impositions et gabelle. Auquel premier jour de mars, les trois états dessus dits retournèrent à Paris, excepté plusieurs grosses villes de Picardie, les nobles et plusieurs autres villes de Normandie. Et virent ceux qui y furent l'état desdites impositions et gabelle; et tant pour ce qu'elles ne suffisaient pas pour avoir lesdites cinquante cent mille livres tournois, comme pour ce que plusieurs du royaume ne s'y voulaient accorder que lesdites impositions et gabelle courussent en leurs pays et aux villes là où ils demeuraient, ordonnèrent nouveau subside sur chacune personne en la manière qui s'ensuit : c'est à savoir que tout homme et personne, fût du sang et lignage du roi, et autre clerc ou lai, religieux et religieuse, exempt et non exempt, hospitaliers, chefs d'églises ou autres, eussent rentes ou revenus, office ou administration; femmes veuves ou celles qui faisaient chef, enfants mariés et non mariés qui eussent aucune chose de par eux, fussent en garde, bail, tutelle, cure, mainburnie ou administration quelconques; et tous autres, de quelque état, autorité ou privilège, qu'ils usassent ou eussent été au temps passé, qui aurait vaillant cent livres de revenus et au-dessus, fût à vie ou à héritage, en gages à cause d'office, en pension à vie ou à volonté, ferait aide ou subside de quatre livres pour le fait desdites guerres; de quarante livres de revenus et au-dessus, quarante sous; de dix livres

de revenus et au-dessus, vingt sous. Et au-dessous de dix livres, soit enfants en mainburnie au-dessus de quinze ans, laboureurs et ouvriers gagnants, qui n'eussent autre chose que de leur labourage, feraient aide de dix sous. Et s'ils avaient autre chose du leur, ils feraient aide comme les autres serviteurs mercenaires ou alliés qui ne vivaient que de leur service ; et qui gagnait cent sous par an ou plus ferait semblable aide et subside de dix sous, à prendre les sommes dessus dites à parisis, ou paye de parisis à tournois, ou paye de tournois. Et si lesdits serviteurs ne gagnaient cent sous ou au-dessus, ils n'aideraient de rien, s'ils n'avaient aucun bien équivalent, auquel cas ils aideraient comme dessus. Et aussi n'aideraient de rien mendiants ni moines ni cloîtriers sans office ni administration, ni enfants en mainburnie sous l'âge de quinze ans qui n'eussent aucune chose comme dessus, ni nonnains qui n'eussent en revenu au-dessus de dix livres, ni aussi femmes mariées, pour ce que leurs maris aidaient ; et était et serait compté ce qu'elles auraient de par elles avec ce que leurs maris avaient.

Et quant aux clercs et gens d'église, prélats, abbés, prieurs, chanoines, curés et autres comme dessus, qui avaient vaillant au-dessus de cent livres en revenus, fussent bénéficiés de sainte église, en patrimoine ou en l'un avec l'autre, jusqu'à cinq mille livres, feraient aide de quatre livres pour les premières cent livres et pour chaques autres cent livres jusqu'auxdites cinq mille livres, quarante sous ; et ne feraient de rien aide au-dessus desdites cinq mille livres ni aussi de leurs meubles, et les revenus de leurs bénéfices seraient prisés et estimés selon le taux du dixième et ne s'en pourraient franchir ni exempter par quelconques privilèges, ni qu'ils fissent de leurs dixièmes, quand les dixièmes étaient octroyés.

Et quant aux nobles et gens des bonnes villes qui auraient vaillant au-dessus de cent livres de revenus, lesdits nobles feraient aide jusqu'à cinq mille livres de revenus et rien outre, pour chacun cent quarante sous, outre les quatre livres pour les premières cent livres; et les gens des bonnes villes par semblable manière, jusqu'à mille livres de revenus tant seulement. Et quant aux meubles des nobles qui n'avaient pas cent livres de revenus, l'on estimerait leurs meubles qu'ils auraient jusqu'à la valeur de mille livres et non plus. Et des gens non nobles qui n'avaient pas quatre cents livres de revenus, l'on estimerait leurs meubles jusqu'à la value de quatre mille livres, c'est à savoir cent livres de meubles pour dix livres de revenus; et de tant feraient aide par la manière ci-dessus devisée. Et s'il advenait qu'aucun noble n'eût vaillant tant seulement jusqu'à cent livres de revenus, ni en meubles purement jusqu'à mille livres, ou qu'aucun noble n'eût seulement de revenus quatre cents livres, ni en meubles purement quatre mille livres, et il eût partie en revenus et partie en meubles, l'on regarderait et estimerait ses revenus et son meuble ensemble jusqu'à la somme de mille livres, quant aux nobles et de quatre mille livres quant aux non nobles, et non plus.

§ 14. — TROUBLES A PROPOS DE LA LEVÉE DES GABELLES EN PICARDIE ET EN NORMANDIE.

(Froissart.)

Or advint que les conseils du roi Jean l'exhortèrent à ce que, pour avoir aide sur ses guerres, il mît aucune gabelle sur le sel où il trouverait grande reprise pour payer ses soudoyers; et l'y mit le roi, et fut accordé en trop de lieux en France, et le levè-

rent les impositeurs. Dont pour cette imposition et gabelle, il advint un grand méchef en la cité d'Arras en Picardie ; car les communautés de la ville se révoltèrent sur les riches hommes et en tuèrent sus un samedi, à l'heure de tierce jusqu'à midi, quatorze des plus suffisants. Dont ce fut pitié et dommage, et est quand méchantes gens sont au-dessus des vaillants hommes. Toutefois, ils le comparèrent depuis, car le roi y envoya son cousin monseigneur Jacquemont de Bourbon, qui fit prendre tous ceux par lesquels la motion avait été faite et leur fit sur la place couper les têtes.

J'ai de cette gabelle touché un petit, pour tant que quand les nouvelles en vinrent en Normandie, le pays en fut moult émerveillé, car ils n'avaient point appris de payer telle chose. En ce temps, y avait un comte en Harcourt, qui sied en Normandie, qui était si bien de ceux de Rouen qu'il voulait ; si que il dit ou dut avoir dit à ceux de Rouen qu'ils seraient bien serfs et bien méchants, s'ils accordaient à cette gabelle, et que si Dieu le pouvait aider, elle ne courrait jamais en son pays ; ni il ne trouverait si hardi homme de par le roi de France qui l'y dût faire courir, ni sergent qui en levât, pour l'inobédience, amende, qui ne le dût comparer du corps.

Le roi de Navarre, qui pour ce temps se tenait en la comté d'Évreux, en dit autant, et dit bien que jamais cette imposition ne courrait en sa terre. Aucuns barons et chevaliers du pays tinrent leur opinion et s'allièrent tous, par foi jurée, au roi de Navarre et le roi avec eux. Et furent rebelles aux commandements et ordonnances du roi, tant que plusieurs autres pays y prirent pied [1].

1. Cet impôt et celui de huit deniers pour livre

§ 15. — LA TRAGÉDIE DE ROUEN. — ARRESTATION DU ROI DE NAVARRE. — EXÉCUTIONS SOMMAIRES.

(Mardi 5 avril 1356.)

Ces nouvelles vinrent jusqu'au roi Jean, qui était chaud et soudain, comment le roi de Navarre, le comte d'Harcourt, messire Jean de Graville et plusieurs autres chevaliers de Normandie étaient contraires à ces impositions et les avaient défendues en leurs terres. Le roi retint cette chose en grand orgueil et grande présomption, et dit qu'il ne voulait nul maître en France fors lui. Cette chose se couva en petit avec autres haines qu'on y attisa, tant que le roi Jean fut trop malement dur informé sur le roi de Navarre et le comte d'Harcourt et aussi monseigneur Godefroi d'Harcourt, qui devait être de leur alliance et un des principaux.

Et fut dit au roi de France que le roi de Navarre et ce d'Harcourt devaient mettre les Anglais en leur pays, et avaient de nouveau fait alliance au roi d'Angleterre. Je ne sais si c'était vrai ou non, ou si on le disait par envie, mais je ne crois mie que si vaillantes gens et si nobles et de si haute extraction voulussent faire ni penser trahison contre leur naturel seigneur. Il fut bien vérité que la gabelle du sel ils ne voulurent oncques consentir qu'elle courût en leurs terres.

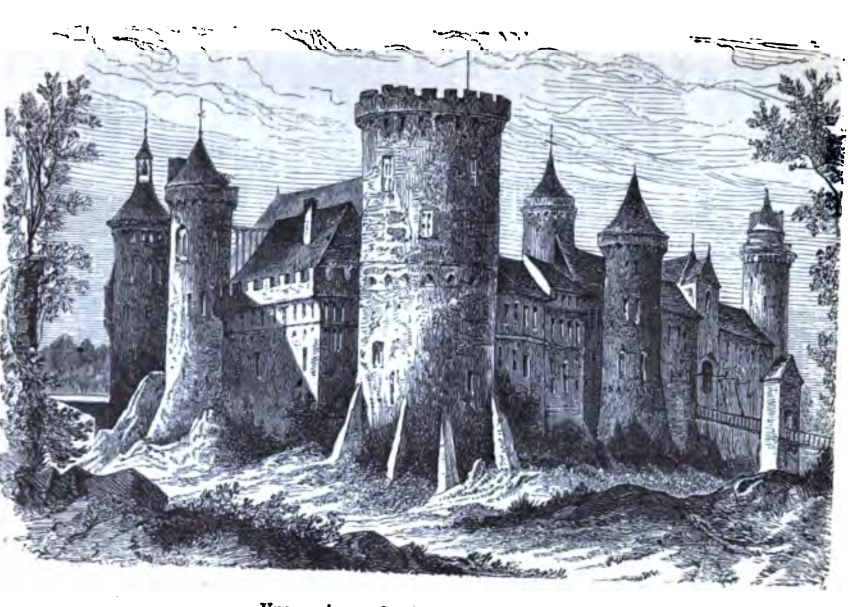
avaient été décrétés par la célèbre ordonnance du 28 décembre 1355, rendue à la suite de la réunion des États généraux à Paris le 30 novembre précédent. L'impopularité de ces taxes détermina l'assemblée qui se réunit de nouveau le 1er mars 1356 à les remplacer par une sorte d'impôt sur le revenu ou de capitation qui frappait inégalement les nobles, les clercs et les non-nobles.

Le roi Jean, qui était léger à informer et dur à ôter d'une opinion, puis qu'il y était arrêté, prit les dessus dits en si grande haine qu'il dit et jura que jamais n'aurait parfaite joie tant qu'ils fussent en vie.

En ce temps était son aîné fils, messire Charles, en Normandie dont il était duc, et tenait son hôtel au château de Rouen et ne savait rien des rancunes mortelles que le roi son père avait sur le roi de Navarre et le comte d'Harcourt et monseigneur Godefroi son oncle, mais leur faisait toute la bonne compagnie qu'il pouvait, l'amour et le vicinage. Et advint qu'il les fit prier par ses chevaliers de venir dîner avec lui au château de Rouen. Le roi de Navarre et le comte d'Harcourt ne lui voulurent mie éconduire, mais lui accordèrent liéement. Toutefois, s'ils eussent cru monseigneur Philippe de Navarre et monseignenr Godefroi d'Harcourt, ils n'y fussent jamais entrés. Ils ne les crurent pas, dont ce fut folie; mais vinrent à Rouen, et entrèrent par les champs au château, où ils furent reçus à grande joie.

Le roi Jean, qui tout informé était de ce fait et qui bien savait l'heure que le roi de Navarre et le comte d'Harcourt devaient être à Rouen et dîner avec son fils, et devait être le samedi, se départit le vendredi, à privée mesnie; et chevauchèrent tout ce jour, et fut en temps de carême, la nuit de Pâques fleuries. Il entra au château de Rouen, ainsi que ces seigneurs séaient à table, et monta les degrés de la salle, et messire Ernoul d'Audrehen devant lui, qui tira une épée et dit : « Nul ne se meuve pour chose qu'il voie, s'il ne veut être mort de cette épée. »

Vous devez savoir que le duc de Normandie, le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et ceux qui séaient à table, furent bien émerveillés et ébahis quand ils virent le roi de France entrer en la salle et faire telle



Vue ancienne du château de Rouen.

contenance, et voulurent bien être autre part. Le roi Jean vint jusqu'à la table où ils séaient. Adonc se levèrent-ils tous contre lui, et lui crurent faire la révérence, mais il n'en avait du recevoir nul talent. Alors s'avança parmi la table et lança son bras dessus le roi de Navarre et le prit par le kevèce, et le tira moult droit contre lui, en disant : « Or sus, traître, tu n'es pas digne de t'asseoir à la table de mon fils. Par l'âme à mon père, je ne pense jamais à boire, ni à manger, tant comme tu vis. »

Là avait un écuyer qui s'appelait Collinet de Bléville, et tranchait devant le roi de Navarre; il fut moult courroucé quand il vit son maître ainsi demené, et tira son baselaire, en l'apporta en la poitrine du roi de France, et dit qu'il l'occirait. Le roi laissa à ses coups le roi de Navarre aller et dit à ses sergents : « Prenez-moi ce garçon et son maître aussi. » Massiers et sergents d'armes sautèrent tantôt avant, et mirent les mains sur le roi de Navarre et l'écuyer aussi, et dirent : « Il vous faut partir d'ici, quand le roi le veut. »

Là s'humiliait le roi de Navarre grandement, et disait au roi de France : « Ah! monseigneur, pour Dieu merci! qui vous a si dur informé sur moi? Si Dieu m'aide, oncques je ne fis, sauve soit votre grâce, ni pensai trahison contre vous ni monseigneur votre fils, et pour Dieu merci, veuillez entendre à raison. S'il est homme au monde, qui m'en veuille omettre, je m'en purgerai par l'ordonnance de vos pairs, soit du corps ou autrement. Vrai est que je fis occire Charles d'Espagne, qui était mon adversaire, mais paix en est, et j'en ai fait la pénitence. » — « Allez, traître, allez, répondit le roi de France. Par monseigneur saint Denis, vous savez bien prêcher ou jouer d'enfaumenterie si vous m'échappez. »



Arrestation du comte d'Harcourt.
(Bibliothèque nationale, ms. n° 2643.)

Aussi en fut le roi de Navarre mené en une chambre et tiré moult vilainement, et messire Friche de Frichans, un sien chevalier, avec lui, et Collinet de Bléville; ni pour cause que le duc de Normandie pût dire, qui était à genoux et à mains jointes devant le roi son père, il ne s'en voulait passer ni souffrir. Et disait le duc, qui lors était un jeune enfant : « Ha! monseigneur, pour Dieu merci, vous me déshonorez. Que pourra-t-on dire ni recorder de moi, quand j'avais le roi et ces barons prié de dîner auprès de moi, et vous les traitez ainsi? On dira que je les aurai trahis. Et je ne vis oncques en eux que tout bien et toute courtoisie. » — « Souffrez-vous, Charles, répondit le roi : ils sont mauvais traîtres, et leurs faits les découvreront temprement. Vous ne savez pas tout ce que je sais. »

A ces mots passa le roi avant, et prit une masse de sergent et s'en vint sur le comte d'Harcourt, et lui donna un grand horion entre les épaules et dit : « Avant, traîtres orgueilleux, passez en prison à mal estrine. Par l'âme de mon père, vous saurez bien chanter quand vous m'échapperez. Vous êtes du lignage du comte de Guines; vos forfaits et vos trahisons se découvriront temprement. » Là ne pouvait excuse avoir son lieu, ni être ouïe, car ledit roi était enflammé de si grande haine qu'il ne voulait à rien entendre, fors à eux porter contraire et dommage.

Ils furent pris à son commandement et ordonnance les dessus nommés, et encore avec eux messire Jean de Graville, et un autre chevalier qui s'appelait messire Maubue, et boutés en prison moult vilainement. De quoi le duc de Normandie et tous les hôtes furent durement troublés, et aussi furent les bonnes gens de Rouen; car ils aimaient grandement le comte d'Harcourt, pour tant qu'il leur était propice et grand

conseiller à leurs besoins. Mais nul n'osait aller au devant ni dire au roi : « Sire, vous faites mal d'oser ainsi traiter ces vaillants hommes. »

Et pour ce que le roi désirait la fin des dessus nom-



Sceau de Charles, duc de Normandie.
(Archives nationales, n° 883; grandeur de l'original, 0m,090.)

més, et qu'il se doutait que les communautés de Rouen ne l'en fissent force, car bien savait qu'ils avaient grandement à grâce le comte d'Harcourt, il fit venir avant le roi des ribauds et dit : « Délivrez-nous de tels. » Ceux furent tous appareillés au commandement du roi. Et furent traînés hors du château de Rouen et menés aux champs le comte d'Harcourt, messire Jean de Graville, messire Maubue et Collinet de Bléville. Et furent décollés sans que le roi voulût souffrir que oncques fût confessé, excepté l'écuyer, mais à celui fit-il grâce. Et lui fut dit qu'il mourrait, pour tant qu'il avait tiré son baselaire sur le roi. Et

disait ledit roi de France que traître ne devait avoir point de confession.

Ainsi fut cette haute justice faite dehors le château de Rouen, au commandement dudit roi : dont depuis advinrent plusieurs grands méchefs au royaume de France, ainsi que vous aurez recordé avant en l'histoire.

Le roi se départit de Rouen, et le duc de Normandie avec lui, et s'en retournèrent à Paris.

Le roi de Navarre fut en cette semaine amené à Paris à toute grande foison de gens d'armes et de sergents et mis au château du Louvre, où on lui fit moult de malaises et de peurs, car tous les jours, et toutes les nuits, cinq ou six fois, on lui donnait à entendre qu'on le ferait mourir, une heure qu'on lui trancherait la tête, l'autre qu'on le jetterait en un sac en Seine. Il lui convenait tout ouïr et prendre en gré, car il ne pouvait mie là faire le maître. Et parlait si bellement et si doucement à ses gardes, toujours en lui excusant si raisonnablement, que ceux qui ainsi le démenaient et traitaient par le commandement du roi de France en avaient grande pitié. Et fut en cette saison translaté et mené en Cambrésis et mis ens au fort château de Crèvecœur, et sur lui bons et spéciaux gardes, ni point ne quittait d'une tour où il était mis, mais il avait toutes choses appartenant à lui, et était servi bien et notablement. Si commença le roi de France à entroublier; mais ses frères ne l'oublièrent point, ainsi que je vous dirai ensuivant.

§ 16. — PRISE DES PLACES NORMANDES DU ROI DE NAVARRE. CHEVAUCHÉE DU DUC DE LANCASTRE [1].

(Grandes Chroniques.)

Item, audit an cinquante six, en la fin du mois de juin descendit le duc de Lancastre en Cotentin et s'assembla avec messire Philippe de Navarre, qui s'était rendu ennemi du roi pour cause de la prise du roi de Navarre son frère, qui encore était en prison. Et avec ledit duc et messire Philippe était messire Godefroi d'Harcourt dessus nommé, oncle du comte d'Harcourt qui avait eu la tête coupée à

1. Tout ce passage demande à être précisé sur quelques points. Aussitôt après l'arrestation du roi de Navarre, Jean le Bon assiégea et prit deux de ses plus fortes places : Pont-Audemer et Évreux. Philippe de Navarre et Godefroy d Harcourt, laissant leurs forteresses de Normandie sous la garde de Louis de Navarre et du Bascle de Mareuil, vont à Londres, pendant la session du parlement, solliciter l'appui du roi d'Angleterre. Édouard s'engage à les soutenir, et, non content de leur fournir cent hommes d'armes et deux cents archers, sous le commandement des seigneurs de Ross et de Nevill, il donne l'ordre au duc de Lancastre, qui guerroie en Bretagne, de seconder les frères de Navarre avec toutes les forces dont il dispose.

Le duc de Lancastre, qui a sous ses ordres le fameux Robert Knolles, vient de Pontorson à Evreux rejoindre Philippe de Navarre et Godefroy d'Harcourt, aussitôt après leur retour d'Angleterre. L'armée anglo-navarraise s'élève à douze cents lances, seize cents archers et deux mille brigands à lances et à pavois; elle occupe, pille et brûle successivement Acquigny, Pacy, Vernon, Verneuil et les faubourgs de Rouen. A cette nouvelle, le roi de France, accompagné de ses deux maréchaux Jean de Clermont et Arnoul d'Andrehen, vient à Pontoise, à

Rouen. Et se mirent à chevaucher, et étaient environ quatre mille combattants; et chevauchèrent à Lisieux, Orbec, à Pont-Audemer, et rafraîchirent le château qui avait été assiégé par l'espace de huit ou neuf semaines. Mais messire Robert d'Hodetot, lors maître des arbalétriers, qui avait tenu le siège devant le château dessus dit, et en sa compagnie plusieurs nobles et autres se partirent dudit siège, quand ils surent la venue desdits duc messire Philippe et messire Godefroi, et laissèrent les engins et l'artillerie qu'ils avaient; et ceux dudit château prirent tout et mirent tout dans ledit château. Et après chevauchèrent ledit duc et messire Philippe et leur

Mantes, à Rouen; il rassemble une armée de dix mille hommes d'armes, ce qui fait trente ou quarante mille combattants, et marche contre les Anglo-Navarrais. Ceux-ci, qui se sentent inférieurs en nombre, se retirent précipitamment dans la direction de Pontorson et de Cherbourg. Les Français les poursuivent et parviennent à les joindre, à peu de distance de l'Aigle; le duc de Lancastre évite la bataille, et l'armée anglo-navarraise se disperse. On peut dresser sûrement d'après les actes l'itinéraire du roi Jean dans le cours de cette expédition de Normandie. Le jour même où le duc de Lancastre entrait en campagne, c'est-à-dire le 22 juin, le roi de France était à Dreux, après avoir passé le 7 juin à Saint-Arnoul en Yselines (Seine-et-Oise, ar. Rambouillet, c. Dourdan) et au gué de Longroi (Eure-et-Loir, ar. Chartres, c. Auneau); le 8 juillet, il se trouvait à Tubœuf, près Laigle, où il laissa échapper le duc de Lancastre et les Anglais. Le siège de Breteuil dut suivre immédiatement cette poursuite infructueuse, car nous avons un très grand nombre de lettres du roi Jean et de son fils Charles datées « ante Britolium in Normannia, anno Domini 1356, mense Julii ». La reddition du château de Breteuil eut lieu par conséquent entre le 12 et le 19 août 1356. (Note de M. Siméon Luce.)

compagnie jusqu'à Breteuil, en pillant et robant les villes et le pays par où ils passaient, et rafraîchirent le château. Et pour ce qu'ils trouvèrent que la cité et le château d'Évreux avaient été de nouveau rendus aux gens du roi, qui longuement avait été assiégé devant, et avait été ladite cité toute arse et l'église



Sceau de Godefroy d'Harcourt. (Archives nationales, nº 2365; grandeur du sceau original, 0m,130.)

cathédrale aussi pillée et robée tant par les Navarrais qui rendirent ledit château, lequel fut rendu par composition, comme par aucuns des gens du roi qui étaient au siège, lesdits duc et messire Philippe et leur compagnie allèrent à Verneuil au Perche, et prirent la ville et le château, et pillèrent et robèrent tout, et ardirent partie de ladite ville.

Et le roi de France qui avait fait sa semonce, tantôt qu'il ouït nouvelles dudit duc de Lancastre, allait après à moult grande compagnie de gens d'armes et

de gens de pied, et les suivit jusqu'à Condé en allant droit vers ladite ville de Verneuil, là où il les croyait trouver. Et quand il fut audit Condé, il ouït nouvelles que lesdits duc et messire Philippe s'étaient partis ce jour de ladite ville de Verneuil et s'en allaient vers la ville de l'Aigle. Et les suivit le roi jusqu'à Tubœuf, à deux lieues ou environ de ladite ville de l'Aigle. Et là fut dit au roi qu'il ne les pourrait aconsuivir, car il y avait grandes forêts où ils se boutèrent sans ce qu'il les pût avoir. Et pour ce s'en retourna le roi avec toute son armée. Et vinrent devant un château appelé Tillères, que l'on disait être en la main des Navarrais; et le prit le roi et y mit garde. Et après alla devant le château de Breteuil, auquel avait gens de par le roi de Navarre. Mais pour ce qu'ils ne le voulaient rendre, le roi et toute son armée y mirent siège et y demeurèrent environ huit semaines. Et finalement fut rendu ledit château au roi par composition ; et s'en allèrent ceux qui étaient dans le château là où ils voulurent, et emportèrent leurs biens.

III

LE DÉSASTRE DE POITIERS. — LA CAPTIVITÉ DU ROI JEAN.

§ 1. — LA CAMPAGNE DU PRINCE DE GALLES AU MIDI DE LA LOIRE.

(Grandes Chroniques.)

De là se partit le roi et s'en alla à Chartres [1] et fit la semonce pour aller contre le prince de Galles, aîné fils du roi d'Angleterre, qui s'était parti de Bordeaux et était venu en Berry en robant, pillant et ardant le pays par où il passait [2]. Et, par semblable manière,

1. Le roi Jean séjourna à Chartres depuis le dimanche 28 août jusqu'aux premiers jours de septembre 1356.

2. M. Siméon Luce, dans son édition de Froissart, a reconstitué, par une savante note à laquelle nous empruntons les détails qui vont suivre, les itinéraires suivis dans cette funeste campagne par le roi Jean et par le prince de Galles.

Les Anglais avaient pris de nuit et par escalade la cité de Périgueux, au commencement de 1356. Voilà pourquoi la chronique anonyme d'un moine de Malmesbury, qui nous a conservé l'itinéraire, jour par jour, de l'armée anglaise, donne Brantôme comme première étape. D'après

s'en vint devers la rivière de Loire et passa par la ville de Romorantin, et là prit plusieurs autres chevaliers et autres qui étaient dedans, entre lesquels furent pris le seigneur de Craon et Boucicaut [1]. Et après chevaucha ledit prince droit vers Tours. Et le roi de France alla après pour le rencontrer. Et quand le prince sut que le roi lui allait à l'encontre, il s'en retourna vers Poitiers; et quoique ledit roi n'eût encore que peu de gens, toutefois suivait-il ledit prince le

cette chronique, le prince de Galles était à Brantôme (Dordogne, ar. Périgueux) le 9 août; le 12 à Rochechouart; le 13 à la Péruze (Charente, ar. Confolens, c. Chabanais); le 14 et le 15 à Lesterps (Charente, arrond. et c. Confolens); le 16 à Bellac; le 19 à Lussac (Lussac-les-Églises, Haute-Vienne, ar. Bellac, c. Saint-Sulpice-les-Feuilles); le 20 à Saint-Benoît-du-Sault (Indre, ar. le Blanc); le 21 à Argenton (Argenton-sur-Creuse, Indre, ar. Châteauroux); le 21 et le 22 à Châteauroux et au Bourg-Dieu (auj. Déols, Indre, ar. et c. Châteauroux). Il fut devant Issoudun du 24 au 26 août, et le 28 août devant le château de la Ferté, appartenant au vicomte de Thouars, et devant Vierzon, le jour même où Jean Chandos et James Audley mirent le feu à Aubigny (Cher, arr. Sancerre).

1. Romorantin, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Loir-et-Cher, est situé sur la Saudre, affluent de la rive droite du Cher, un peu au nord-ouest de Vierzon, qui est sur le Cher; d'après la chronique du moine de Malmesbury, le siège fut mis devant Romorantin les mardi 30 et mercredi 31 août, à la suite d'un combat victorieux livré le lundi 29 au sire de Craon et à Boucicaut. Le jeudi 1er septembre, trois assauts furent donnés par le comte de Suffolk, Barthélemy de Burghersh et un baron de Gascogne. Le vendredi 2 et samedi 3 septembre, le feu grégeois fut mis au donjon. Les assiégés, manquant de vin, et d'eau pour éteindre l'incendie, capitulèrent. Le prince de Galles se reposa le dimanche 4 à Romorantin.

plus tôt qu'il pouvait pour soi combattre à lui. Et advint que le samedi dix-septième jour du mois de



Sceau du roi Jean. (Archives nationales, n° 58; grandeur du sceau original, 0m,115.)

septembre, l'an dessus dit, le roi bien accompagné fut près dudit prince et de son armée, à deux lieues environ [1].

1. Le roi Jean était à Meung-sur-Loire (Loiret, arr. Orléans, un peu au sud-ouest de cette ville) le jeudi 8 septembre. Tandis que le roi de France était encore sur la rive droite de la Loire, son adversaire, le prince de Galles, se tenait sur la rive gauche de ce fleuve, qu'il essayait en vain de franchir, à Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher, arr. Blois, c. Montrichard, un peu en aval de Blois) où il séjourna du mercredi 7 au samedi 10 septembre. Le roi de France, qui, comme l'avons établi plus haut, était à Meung le 9, arriva sans doute à Blois le 10 pour y passer la Loire, car, le 11, le prince de Galles franchit préci-

Et ce samedi, le comte de Sancerre, le comte de Joigny, le seigneur de Châtillon-sur-Marne, souverain maître de l'hôtel du roi, et plusieurs autres chevaliers et écuyers qui allaient après le roi, trouvèrent plusieurs des gens dudit prince en leur chemin auxquels ils se combattirent : et furent lesdits comtes et seigneurs de Châtillon pris et plusieurs de ceux qui étaient en leur compagnie.

pitamment le Cher ainsi que l'Indre, et vint coucher à Montbazon (Indre-et-Loire, arr. Tours, sur la rive gauche de l'Indre) ; il y reçut le 12 la visite du cardinal de Périgord, qui venait s'interposer comme médiateur entre les belligérants; il apprit en même temps que le roi de France s'avançait à marches forcées et que le dauphin était à Tours.

Jean était le mardi 13 septembre à Loches-sur-Indre, où il rendit deux ordonnances sur les monnaies. Nous apprenons par la chronique du moine de Malmesbury que, le même jour, le prince de Galles, menacé d'être débordé par son aile gauche et enveloppé, traversa Sainte-Maure (Sainte-Maure de Touraine, Indre-et-Loire, arr. Chinon, à l'ouest de Loches) et vint coucher à la Haye-sur-Creuse (auj. la Haye-Descartes, Indre-et-Loire, arr. Loches, sur la rive droite de la Creuse, un peu en amont de son confluent avec la Vienne).

Jean, qui était à Loches le mardi 13, dut arriver le lendemain soir, mercredi 14, à la Haye sur la Creuse, où le prince de Galles l'avait précédé seulement de 24 heures.

Lorsque Jean arriva à Chauvigny, le jeudi soir 15 septembre, il laissait en effet les Anglais derrière lui sur sa droite, puisque nous savons par le moine de Malmesbury que le prince de Galles séjourna à Châtellerault du mercredi 14 au vendredi 16 septembre. Comment Jean, dont l'armée dut suivre la vallée de la Vienne en remontant par la rive droite le cours de cette rivière, pour se rendre de la Haye à Chauvigny, put-il passer si près de Châtellerault sans apercevoir les Anglais? Craignait-il de

§ 2. — LE CONTACT DES ARMÉES FRANÇAISE ET ANGLAISE DEVANT POITIERS.

(Froissart.)

Quand le prince de Galles et ses consauls eurent entendu que le roi Jean et ses batailles étaient devant eux et avaient ce vendredi passé au pont à Cauvegny, et que nullement ils ne pouvaient partir du pays sans être combattus, ils se recueillirent et rassemblèrent ce samedi sur les camps. Et fut donc commandé de

tenter le passage de la Vienne en présence de l'ennemi campé sur la rive gauche ?

L'immobilité du prince de Galles à Châtellerault pendant trois jours, du mercredi 14 au vendredi soir 16 septembre, prouve qu'il se savait devancé et débordé sur sa gauche par l'armée française, à laquelle il voulut laisser le temps de s'écouler avant de reprendre lui-même sa marche en avant. Le mouvement de l'armée française dans la journée de vendredi prouvait que le roi Jean, croyant Poitiers menacé par les Anglais, avait voulu le couvrir. Le prince de Galles prit aussitôt ses mesures pour mettre cette erreur à profit en essayant de s'échapper par la gauche de son adversaire. Dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17, il fit passer tout son charroi, et le samedi 17, dès la pointe du jour, il se porta lui-même en avant dans la direction de Chauvigny en remontant la Vienne par la rive gauche. C'est alors que ses éclaireurs rencontrèrent l'arrière-garde française sur la route qui va de Chauvigny à Poitiers, en un lieu dit la Chaboterie, marqué sur la carte de Cassini. Les Français eurent le dessous dans cette escarmouche, où, selon Robert de Avesbury, environ 240 hommes furent tués ou pris et où les comtes d'Auxerre, de Joigny et le maréchal de Bourgogne restèrent entre les mains des vainqueurs ; mais cet engagement, en révélant au roi Jean la véritable position des Anglais, rendait la bataille inévitable.

par le prince que nul, sur la tête, ne courût ni ne chevauchât devant les bannières des maréchaux, s'il n'y était envoyé. Puis chevauchèrent ce samedi, de l'heure de prime jusqu'à heure de vêpres, qu'ils vinrent à deux petites lieues de Poitiers, en moult forte place, entre haies et vignes et montagnes de l'un des côtés; les maréchaux imaginèrent le fort lieu et la place, et demandèrent au prince quelle chose il voulait faire. Il répondit que c'était son entente de là arrêter et attendre ses ennemis qui le queraient, et aussi l'aventure, au nom de Dieu et de saint Georges.

Donc se logèrent les Anglais en cette même place qu'on dit au pays les Plains de Maupertuis [1]. Et se fortifièrent sagement et vitement de ces haies épineuses, drues et fortes, et mirent ce qu'ils avaient de charroi derrière eux; et firent devant eux plusieurs fossés, afin qu'on ne les pût soudainement approcher à cheval sans grand dommage. Furent donc envoyés de par les maréchaux environ deux cents compagnons très bien montés, courir pour découvrir le pays

1. L'endroit, dit Maupertuis jusqu'à la fin du xve siècle, qui s'appelle aujourd'hui la Cardinerie, est situé dans la commune de Nouaillé (Vienne, arr. Poitiers, c. la Villedieu, à deux lieues au sud-est de Poitiers). De nombreux lieux dits rappellent encore la bataille de 1356. Tout près de la Cardinerie (Maupertuis), un endroit dit champ de la Bataille fait partie de la pièce des Grimaudières, sise sur la commune de Saint-Benoît (Vienne, arr. et c. Poitiers) Le prince de Galles, campé sur des hauteurs alors couvertes de vignes et hérissées de haies épaisses, ayant derrière lui et à sa gauche le ravin assez profond du Miausson, appuyait sa droite au bois et à l'abbaye de Nouaillé; il avait devant lui la plaine qui s'étend de la Cardinerie (Maupertuis) vers Beauvoir et que traverse une voie romaine.

et savoir où les Français étaient. Ils chevauchèrent, ces coureurs, bien près de Poitiers et tant qu'aux faubourgs de la cité.

Et devait le roi de France, ce propre soir, venir gésir à Poitiers, et ne savait donc de certain nul convenant des Anglais ni où ils se tenaient; mais les nouvelles lui vinrent qu'ils étaient derrière lui. Adonc se retourna le roi tout à un fès et fit retraire toute son armée, et s'en vint loger entre la cité de Poitiers et les Anglais, et était déjà bien tard quand ils furent tous logés.

Et eut le roi grande joie, quand il se sentit si près de ses ennemis, et quand il perçut qu'il était en tel parti qu'ils ne lui pouvaient échapper ni fuir, qu'ils ne fussent combattus. Cette nuit, fut l'armée bien escargaitée des deux maréchaux de France, monseigneur Jean de Clermont et monseigneur Ernoul d'Audrehen, à cinq cents hommes d'armes et passèrent la nuit sans dommage.

§ 3. — DANS LE CAMP FRANÇAIS LA VEILLE DE LA BATAILLE.

Quand ce vint le dimanche au matin, le roi Jean de France, qui grande volonté avait de combattre les Anglais, fit chanter messe devant lui moult solennellement. Et là étaient ses quatre fils, messire Charles, messire Louis, messire Jean et messire Philippe, et le duc d'Orléans, son frère, le duc de Bourbon, le duc d'Athènes, connétable de France, et grande foison de comtes, de barons et de toute bonne chevalerie. Après les messes qui furent dites en l'armée de France, le roi s'arma.

Là furent en conseil et en parlement un grand temps, à savoir comment ils se maintiendraient. Il

fut donc ordonné que toutes gens se portassent sur les camps, et chaque sire développât sa bannière et mît avant, au nom de Dieu et de saint Denis, et qu'on se mît en ordonnance de bataille, ainsi que pour tantôt combattre.

Ce conseil et avis plut grandement au roi de France. Ils sonnèrent les trompettes parmi l'armée; dont s'armèrent toutes gens et montèrent à cheval et vinrent sur les camps là où les bannières du roi ventelaient et étaient arrêtées, et par spécial l'oriflamme que messire Geoffroy de Chargni portait. Là put-on voir grande noblesse, de belles armures, de riches armoiries, des bannières et des pennons, de belles chevalerie et écuyerie; car là en était toute la fleur de France; ni nul chevalier ni écuyer n'était demeuré à l'hôtel, s'il ne voulait être déshonoré. Là furent ordonnés, par l'avis du connétable et des maréchaux de France, trois grosses batailles; en chacune avait seize mille hommes, dont tous étaient passés et montrés pour hommes d'armes. Et gouvernait la première le duc d'Orléans à trente-six bannières et deux fois autant de pennons; la seconde, le duc de Normandie et ses deux frères, messire Louis et messire Jean; la tierce devait gouverner le roi de France. Ainsi pouvez et devez bien croire qu'en sa bataille avait grande foison de bonne chevalerie et de nobles.

§ 4. — RECONNAISSANCE DES POSITIONS DE L'ARMÉE ANGLAISE. DISPOSITIF DE COMBAT ADOPTÉ PAR LE ROI DE FRANCE.

Pendant que ces batailles s'ordonnaient et mettaient en arroi, le roi de France appela monseigneur Eustache de Ribeumont, monseigneur Jean de Landas, monseigneur Guichard de Beaujeu, et monseigneur Guichard d'Angle, et leur dit : « Chevauchez avant

plus près du convenant des Anglais, et avisez et regardez justement leur arroi, et comment ils sont et par quelle manière nous les pourrons combattre, soit à pied, soit à cheval. » Et ils répondirent : « Sire, volontiers. » Adonc se départirent les quatre chevaliers dessus nommés du roi et chevauchèrent avant et si près des Anglais qu'ils conçurent et imaginèrent une partie de leur convenant; et en rapportèrent la vérité au roi, qui les attendait sur les camps, monté sur un blanc coursier, et regardait de fois en autre ses gens et louait Dieu de ce qu'il en voyait en si grande foison, et disait tout haut : « Entre vous, quand vous étiez à Paris, à Chartres, à Rouen ou à Orléans, vous menaciez les Anglais et vous vous souhaitiez le bacinet en la tête devant eux. Or, y êtes-vous, je les vous montre; si leur vouliez remontrer vos mautalents et contrevenger les ennuis et les dépits qu'ils vous ont faits; car sans faute nous les combattrons. » Et ceux qui l'avaient entendu répondaient : « Sire, Dieu y fait part! Tout ce ferons-nous volontiers. »

En ces paroles que le roi de France disait et montrait à ses gens pour eux encourager, revinrent les quatre chevaliers dessus nommés, et fendirent la presse et s'arrêtèrent devant le roi. Là étaient le connétable de France et les deux maréchaux, et grande foison de bonne chevalerie, tous venus et arrêtés pour savoir comment on se combattrait. Le roi demanda aux dessus dits tout en haut : « Seigneurs, quelles de vos nouvelles? » Ils répondirent : « Sire, bonnes : vous aurez hui, s'il plaît à Dieu, une belle journée sur vos ennemis. » — « Telle l'espérons-nous à avoir par la grâce de Dieu, ce répondit le roi. Or nous dites la manière de leur convenant et comment nous les pourrons combattre. »

Les quatre chevaliers dessus nommés disent ainsi au roi qu'ils avaient vu les Anglais et pouvaient y être environ douze mille hommes : trois mille hommes d'armes, cinq mille archers, et quatre mille bidaus à pied, car tous les avaient vus entrer en leur ordonnance et mettre en conroi de bataille, et avaient pris le long d'une haie et mis les archers d'un côté de l'autre. Et n'avait en toute cette haie qu'une seule entrée où quatre hommes d'armes pouvaient chevaucher de front; et était cette entrée trop bien gardée d'archers et de gens à pied. Après se tenaient au fond de ce chemin les gens d'armes en bon convenant, deux haies d'archers devant eux, à manière d'une herse; et étaient tous à pied, les chevaux derrière eux. Et ne pouvait-on aller ni venir à eux de nul côté, fors le chemin dont ils étaient fortifiés de la haie, et avaient l'avantage d'une petite montagne dessus quoi leurs chevaux et leur arroi étaient. A l'autre côté, sur gauche, avait un petit plain, mais ils l'avaient fortifié de fossés et de leur charroi, et ne leur pouvait-on porter nul dommage de ce côté. Adonc s'arrêta le roi et demanda aux dessus dits chevaliers de quelle part ils conseillaient à assaillir les Anglais. Ils regardèrent tous l'un l'autre et ne se voulaient mie avancer de répondre; car il leur semblait que le roi les chargeait d'une grosse demande. Ils se turent un espace, mais le roi reprit la parole et requit à monseigneur Eustache de Ribeumont que, sans délai, il en dît son entente. Donc parla messire Eustache et dit que les Anglais étaient en forte place malement : « Il conviendra des nôtres prendre trois cents hommes par élection, preux chevaliers, hardis et alosés durement et chacun bien armés et bien montés sur fleur de coursiers, et chevaucher radement, sans eux ni leurs chevaux épargner, et de ces trois cents fendre et ouvrir et rompre

les archers d'Angleterre, et puis nos batailles, qui sont grandes et grosses et bien étoffées de bonnes gens d'armes, suivre vitement et tous à pied, car il y a tant de vignes que cheval ne s'y pourrait avoir. » — « C'est le plus grand avantage que j'y ai, par l'âme de mon père, ce répondit le roi de France. Messire Eustache, vous en parlez moult à point et très mûrement, et il sera fait ainsi comme vous l'avez dit et devisé, et je n'isterons de votre ordonnance. »

Donc furent là élus et advisés trois cents hommes, chevaliers et écuyers, par advis les plus preux et plus bachelereux de toute l'armée; et les devaient le connétable de France et les deux maréchaux conduire et gouverner. Là ne fut mie mise en oubli fleur de chevalerie.

Le nombre de trois cents fut tout rempli, et se montrèrent tous par devant les maréchaux. Encore étaient ordonnés avec eux et en cette première bataille une grosse route de chevaliers d'Allemagne, où le comte de Sarebruck, le comte Jean de Nassau, le comte de Nido et plusieurs autres étaient tout armés et bien montés et en très bon convenant. Ils s'approchèrent des Anglais, et entre eux s'ordonnèrent les trois autres batailles.

La première bataille, après celle des maréchaux, avait le duc de Normandie, aîné fils du roi Jean; et avait avec lui bien trois mille hommes d'armes, chevaliers et écuyers, et neuf mille hommes d'autres gens, tous aux armes. Et étaient au frein du jeune duc de Normandie pour lui gouverner et conseiller, le sire de Saint-Venant et messire Thomas de Vodenay, Bourguignon. Là avait en cette bataille grande foison de bonne chevalerie. En la seconde bataille après, était le duc d'Orléans, frère du roi de France, et avait une grosse route de gens d'armes, et pouvaient être

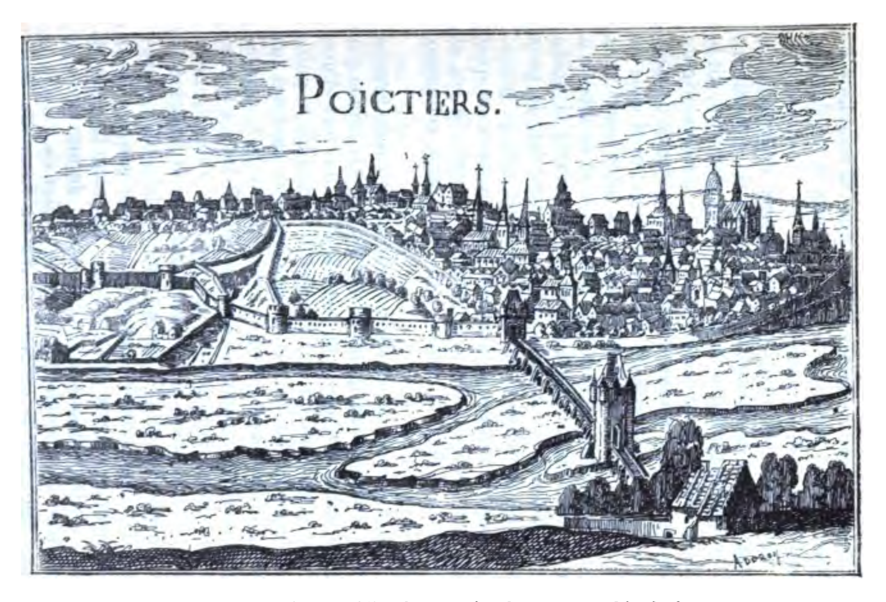
bien quinze mille hommes. Après était la grosse bataille du roi de France, où il avait grande foison de comtes, de barons et de chevaliers. Et était le roi armé lui vingtième d'une parure [1]; et portait sa souveraine bannière ce bon chevalier messire Geoffroy de Chargny.

Quand les batailles du roi de France furent toutes ordonnées et appareillées, et chaque sire dessous sa bannière et entre ses gens, et savait aussi chacun quelle chose il devait faire, on fit commandement, de par le roi, que chacun allât à pied, excepté ceux qui ordonnés étaient avec les maréchaux pour ouvrir et fendre les archers, et que tous ceux qui lance avaient la retaillassent au volume de cinq pieds; par quoi on s'en pût le mieux aider, et que tous aussi ôtassent leurs éperons, et fit couper à chacun les poulaines de leurs souliers ou des housiaux. Cette ordonnance fut tenue et fut à tout homme belle et bonne.

§ 5. — L'INTERVENTION PACIFIQUE DU CARDINAL DE TALLEYRAND-PÉRIGORD. — PROPOSITIONS AVANTAGEUSES DES ANGLAIS. — CONDITIONS INACCEPTABLES DU ROI DE FRANCE. — RUPTURE DES NÉGOCIATIONS.

Ainsi qu'ils devaient approcher, et étaient par semblant en grande volonté de requerre leurs ennemis, voici le cardinal de Périgord qui vient férant battant devers le roi, et était parti moult matin de la cité de Poitiers, et incline le roi moult bas en cause d'humi-

1. C'est-à-dire que, suivant l'usage du temps, dix-neuf autres chevaliers avaient un costume et des armes semblables à celles du roi.



Vue ancienne de Poitiers. (Bibliothèque nationale. Topographie de la France.)

lité, et lui prie à maints jointes, pour si haut homme que Dieu est, qu'il se veuille abstenir et affréner un petit tant qu'il ait parlé à lui.

Le roi de France, qui était assez descendant à toutes voies de raison, lui accorda et dit volontiers : « Que vous plaît-il à dire? » — « Très cher sire, dit le cardinal, vous avez ci toute la fleur de la chevalerie de votre royaume assemblée contre une poignée de gens que les Anglais sont au regard de vous; et si vous les pouvez avoir et qu'ils se mettent en votre merci sans bataille, il vous serait plus honorable et profitable à avoir par cette manière que d'y aventurer si noble chevalerie et si grande que vous avez ici. Je vous prie, au nom de Dieu et d'humilité, que je puisse chevaucher devers le prince et lui remontrer en quel danger vous le tenez. » Encore lui accorda le roi et lui dit : « Sire, il nous plaît bien, mais retournez tantôt. »

A ces paroles se partit le cardinal du roi de France et s'en vint moult quoiteusement devers le prince qui était entre ses gens, et tout à pied, au fort d'une vigne, tout conforté par semblant d'attendre la puissance du roi de France. Aussitôt que le cardinal fut venu, il descendit à pied et se porta devers le prince, qui moult bénignement le recueillit. Et lui dit le cardinal, quand il l'eut salué et incliné : « Certes, beau fils, si vous aviez justement considéré et imaginé la puissance du roi de France, vous me laisseriez convenir de vous accorder envers lui, si je peux. » Dont répondit le prince, qui était lors un jeune homme et dit : « Sire, l'honneur sauf de moi et de mes gens, je voudrais bien enchesir en toutes voies de raison. » Dont répondit le cardinal et dit : « Beau fils, vous dites bien, et je vous accorderai, si je puis; car ce serait grande pitié si tant de bonnes gens qui ici sont

et que vous êtes, d'un côté et d'autre, venaient ensemble par bataille, et trop y pourrait grand méchef advenir. »

A ces mots se départit le cardinal du prince, sans plus rien dire, et s'en revint arrière devers le roi de France ; et commença à entamer traités d'accord et à mettre pareçon avant et à dire au roi, pour lui mieux attraire à son intention : « Sire, vous ne vous avez que faire de trop hâter pour eux combattre, car ils sont tout vôtres sans coup férir ; ni ils ne vous peuvent fuir ni élonger ; je vous prie que hui tant seulement et demain jusque soleil levant, vous leur accordiez répit et souffrance. »

Adonc commença le roi de France à busier un petit, et ne voulut mie ce répit accorder à la première prière du cardinal, ni à la seconde ; car une partie de ceux de son conseil ne s'y assentait point, et par spécial messire Eustache de Ribeumont et messire Jean de Landas, qui étaient moult secrets du roi. Mais finalement ledit cardinal qui s'en ensonniait, en espèce de bien, pria tant et prêcha le roi de France que le roi s'y assentit et donna et accorda le répit à durer le dimanche tout le jour et lendemain jusque soleil levant. Et le rapporta ainsi ledit cardinal moult vitement au prince et à ses gens, qui n'en furent mie courroucés, pour tant que toutdis s'efforçaient-ils d'avis et d'ordonnance.

Adonc fit le roi de France tendre sur les camps, ens au propre lieu où il avait le répit accordé, un pavillon de vermeil samit moult cointe et moult riche, et donna congé à toutes gens de retraire chacun à son logis, excepté la bataille du connétable et des maréchaux. Etaient auprès du roi ses enfants et les plus grands de son lignage à qui il prendrait conseil de ses besognes.

Ainsi ce dimanche tout jour chevaucha et travailla le cardinal de l'un à l'autre et les eût volontiers accordés, s'il eût pu; mais il trouvait le roi de France et son conseil si froids qu'ils ne voulaient nullement descendre à accord, s'ils n'avaient de cinq les quatre, et que le prince et ses gens se rendissent simplement, ce qu'ils n'eussent jamais fait. Il y eut offres et pareçons plusieurs et de divers propos mis avant.

Et me fut dit jadis des gens ledit cardinal de Périgord, qui là furent présents et qui bien en croyaient savoir aucune chose, que le prince offrait à rendre au roi de France tout ce que conquis avait en ce voyage, villes et châteaux, et quitter tous prisonniers que ses gens avaient pris, et jurer à lui non armer contre le royaume de France sept ans tout entiers. Mais le roi de France ni ses conseils n'en voulurent rien faire, et furent longuement sur cet état que le prince et cent chevaliers des siens se vinssent mettre en la prison du roi de France. Autrement, on ne les voulait mie laisser passer; lequel traité le prince de Galles ni ses conseils n'eussent jamais accordé.

Le cardinal de Périgord se mit en peine ce dimanche, tout le jour, de chevaucher de l'un à l'autre, pour accorder ces deux seigneurs, le roi de France et le prince de Galles; mais il n'en put à chief venir, et fut tout bas vespres, quand il se partit et rentra en la cité de Poitiers.

§ 6. — LA VEILLÉE DES ARMES. — LES DERNIERS PRÉPARATIFS DE LA BATAILLE.

Ce dimanche se tinrent les Français tout le jour sur les camps, et au soir ils se retirèrent en leurs logis et se aisièrent de ce qu'ils eurent. Ils avaient

bien de quoi, vivres et pourvoyances assez et largement, et les Anglais en avaient grand défaut. C'était la cause qui plus les ébahissait ; car ils ne savaient où ni quelle part aller fourrer, si fort leur étaient les pas clos ; mais ils ne se pouvaient partir de là sans le danger des Français. A vrai dire, ils ne ressongnaient point tant la bataille qu'ils faisaient ce qu'on ne les tînt en tel état, ainsi que pour assiégés et affamés. Le dimanche, tout le jour, entendirent-ils parfaitement à leur besogne, et le passèrent au plus beau qu'ils purent ; ils firent fosser et hayer leurs archers autour d'eux, pour être plus forts.

Quand ce vint le lundi, au matin, le prince et ses gens furent tantôt appareillés et mis en ordonnance ainsi comme devant, sans eux desroyer ni effrayer ; et en telle manière firent les Français. Environ soleil levant, ce lundi au matin, revint le cardinal de Périgord arrière en l'une armée et en l'autre, et les crut par son prêchement accorder, mais il ne put : et lui fut dit ireusement des Français qu'il retournât à Poitiers ou là où il lui plaisait, et que plus il ne portât nulles paroles de traités ni d'accord, car il l'en pourrait bien mal prendre.

Le cardinal, qui s'en ensonniait, en espèce de bien, ne se voulut mie bouter ens au péril, et prit congé au roi de France ; car il vit bien qu'il travaillait en vain ; et s'en vint, au départir, vers le prince et lui dit : « Beau fils, faites ce que vous pouvez ; il vous faut combattre ; ni je ne puis nulle grâce impétrer d'accord ni de paix devers le roi de France. » Cette dernière parole enfellenit et encouragea grandement le cœur du prince, et répondit : « C'est bien l'intention de nous et des nôtres, et Dieu veuille aider le droit ! » Ainsi se partit le cardinal du prince et retourna à Poitiers.

L'ordonnance du prince de Galles de ses batailles était telle comme les quatre chevaliers de France dessus nommés rapportèrent en certaineté audit roi, fors tout que depuis ils avaient ordonné aucuns apperts bacheliers pour demeurer à cheval entre les batailles et contre la bataille des maréchaux de France. Et avaient encore, sur leur droit côté, sur une montagne qui n'était point trop haute ni trop rude à monter, ordonné trois cents hommes à cheval et autant d'archers, tous à cheval, pour côtoyer à la couverte cette montagne, et venir autour sur elle férir en la bataille du duc de Normandie, qui était en la bataille à pied par-dessous cette montagne. Tout ce était qu'ils avaient fait de nouveau. Et se tenait le prince et sa grosse bataille au fond de ces vignes, tous à pied, leurs chevaux assez près d'eux pour tantôt monter, s'il leur besognait; et étaient fortifiés et enclos, au plus faible côté, de leur charroi et de tout leur harnais; on ne les pouvait approcher de ce côté.

Je vous dis pour vérité que le prince de Galles avait là avec lui droite fleur de chevalerie, comment qu'ils ne fussent pas grande foison, car ils n'étaient, tous comptés, non plus de huit mille hommes; et les Français étaient bien cinquante mille combattants, dont il y avait plus de trois mille chevaliers.

Quand ce jeune homme le prince de Galles vit que combattre leur convenait, et que le cardinal de Périgord, sans rien exploiter, s'en allait [1], et que le roi de France son adversaire moult petit les prisait et admirait, il se conforta en soi-même, et réconforta

1. Plusieurs gens de son entourage se détachent de la suite de leur maître et vont, à l'insu du cardinal, combattre dans les rangs des Français sous les ordres du châtelain d'Amposte (en Catalogne, province de Lérida),

moult sagement ses gens et leur dit : « Beaux seigneurs, si nous sommes un petit contre la puissance de nos ennemis, ne nous ébahissons mie pour ce; car la victoire ne gît mie au grand peuple, mais là où Dieu la veut envoyer. S'il advient ainsi que la journée soit pour nous, nous serons les plus honorés du monde; si nous sommes morts, j'ai encore monseigneur mon père et des beaux-frères, et aussi vous avez de bons amis qui nous contrevengeront; je vous prie que vous vouliez aujourd'hui entendre au bien combattre, car, s'il plaît à Dieu et à saint Georges, vous me verrez aujourd'hui bon chevalier. »

De ces paroles et de plusieurs autres belles raisons que le prince remontra ce jour à ses gens et fit remontrer par ses maréchaux, étaient-ils tout réconfortés. Auprès du prince pour lui garder et conseiller, était messire Jean Chandos; ni oncques le jour ne s'en partit, pour chose qu'il lui advînt. Aussi s'y était tenu un grand temps messire James d'Audelée, par lequel avis et conseil le dimanche tout le jour la plus grande partie de l'ordonnance de leurs batailles [1] était faite; car il était sage et vaillant homme durement, et bien le montra ce jour qu'on se combattit, si comme je vous dirai.

1. L'armée anglaise était divisée en trois batailles, composées chacune de mille hommes d'armes, de deux mille deux cents à deux mille cinq cents archers, de quinze à seize cents brigands à pied, et commandées : la première par les comtes de Warwick et de Suffolk, maréchaux d'Angleterre; la seconde, par le prince en personne, assisté de Jean Chandos et de James d'Audeley; la troisième ou arrière-garde, par les comtes de Salisbury et d'Oxford. Le témoignage du héraut Chandos vient confirmer celui de Froissart relativement à l'ordre de bataille de l'armée anglaise.

§ 7. — JAMES D'AUDELEY PLACÉ AU PREMIER RANG DE LA LIGNE DE BATAILLE ANGLAISE.

Messire James d'Audeley tenait en vœu, de grand temps avait passé, que, s'il se trouvait jamais en besogne là où le roi d'Angleterre ou l'un de ses enfants fût, et bataille s'y adressât, que ce serait le premier assaillant et le meilleur combattant de son côté, ou il mourrait en la peine. Donc, quand il vit qu'on se combattrait et que le prince de Galles, l'aîné fils du roi son seigneur, était là, il en fut tout réjoui, pour tant qu'il se voulait acquitter, à son loyal pouvoir, d'accomplir son vœu. Et s'en vint devers le prince et lui dit : « Monseigneur, j'ai servi toujours loyalement monseigneur votre père et vous aussi, et ferai tant comme je vivrai. Cher sire, je le vous montre, pour tant que jadis je votai qu'à la première besogne où le roi votre père ou l'un de ses fils serait, je serais le premier assaillant et combattant. Je vous prie chèrement, en guerredon que je fis oncques de service au roi votre père et vous aussi, que vous me donniez congé que de vous, à mon honneur, je me puisse partir et mettre en état d'accomplir mon vœu. »

Le prince, qui considéra la bonté du chevalier et la grande volonté qu'il avait de requerre ses ennemis, lui accorda liéement et lui dit : « Messire James, Dieu vous donne aujourd'hui grâce et pouvoir d'être le meilleur des autres ! » Adonc lui bailla-t-il sa main. Et se départit ledit chevalier du prince, et se mit au premier front de toutes leurs batailles, accompagné tant seulement de quatre moult vaillants écuyers qu'il avait priés et retenus pour son corps garder et conduire. Et s'en vint tout devant lesdits chevaliers

combattre et envahir la bataille des maréchaux de France, et assembla à monseigneur Ernoul d'Audrehen et à sa route ; et là y fit merveille d'armes, si comme vous aurez recordé en l'état de la bataille. D'autre part, aussi, messire Eustache d'Aubrecicourt, qui à ce jour était un jeune bachelier et en grand désir d'acquérir prix et grâce en armes, mit et rendit grande peine qu'il fût des premiers assaillants ; il le fut, ou bien près, à l'heure que messire James d'Audeley s'avança premier de requerre leurs ennemis; mais il en chut à monseigneur Eustache, ainsi que je vous dirai.

§ 8. — ENGAGEMENTS SINGULIERS QUI PRÉSIDENT A L'ACTION GÉNÉRALE.

Vous avez ci-dessus ouï recorder, en l'ordonnance des batailles, que les Allemands qui côtoyaient les maréchaux demeurèrent tous à cheval. Messire Eustache d'Aubrecicourt, qui était à cheval, baissa son glaive et embrassa sa targe, et férit cheval des éperons, et vint entre les batailles. Un chevalier d'Allemagne, qui s'appelait messire Louis de Recombes, et portait d'argent à cinq roses de gueules, et messire Eustache d'hermine à deux hamèdes de gueules, vit venir messire Eustache d'Aubrecicourt; il sortit de son conroi, de la route du comte Jean de Nassau dessous qui il était, et baissa son glaive et s'en vint adresser audit messire Eustache. Ils se portèrent par terre ; et fut le chevalier allemand navré en l'épaule ; il ne se releva mie sitôt que messire Eustache fit.

Quand messire Eustache fut relevé, il prit son glaive et s'en vint sur le chevalier qui là gisait, en grande

volonté de lui requérir et assaillir ; mais il n'en eut mie le loisir, car ils vinrent sur lui jusqu'à cinq hommes d'armes allemands qui l'ensonnièrent et le portèrent par terre. Là fut tellement pressé et point aidé des leurs, qu'il fut pris et mené en prisonnier entre les gens du comte Jean de Nassau, qui n'en firent adonc nul compte ; et ne sais s'ils lui firent jurer prison, mais ils le lièrent sur un char, avec leurs harnais.

§ 9. — L'ASSAUT DU CHEMIN CREUX PAR L'ARMÉE FRANÇAISE. LA DÉROUTE.

Assez tôt après la prise de monseigneur Eustache, se commença la bataille de toutes parts, et déjà était approchée et commencée la bataille des maréchaux. (Et chevauchèrent avant ceux qui devaient rompre la bataille des archers, et entrèrent tous à cheval dans le chemin où la grosse haie et épaisse était des deux côtés [1].) Sitôt que ces gens d'armes furent embattus, archers commencèrent à traire à exploit ; et à mettre main à œuvre à deux côtés de la haie, et à berser chevaux et à enfiler tout ens de ces longues saiettes barbues. Ces chevaux qui traits étaient et qui les fers de ces longues saiettes sentaient, ressongnaient et ne voulaient avant aller. Et se tournaient, les uns de travers, les autres de côté, ou ils chéaient et trébu-

1. L'armée anglaise occupait le plateau de la Cardinerie (alors Maupertuis) sur la rive droite du Miausson, entre cette rivière et la voie romaine de Poitiers à Limoges. L'étroit chemin dont il s'agit ici est le chemin rural allant du hameau des Minières à celui des Bordes, qui traverse le plateau de la Cardinerie dans sa largeur, et qui par conséquent coupait en deux la position des Anglais.

chaient dessous leurs maîtres, qui ne se pouvaient aider ni relever; ni oncques ladite bataille des maréchaux ne put approcher la bataille du prince. Il y eut bien anciens chevaliers et écuyers bien montés, qui par force de chevaux passèrent outre et rompirent la haie, et crurent approcher la bataille du prince et ses bannières; mais ils ne purent.

Et là fut durement navré ledit messire Ernoul, car la bataille des maréchaux fut tantôt toute déroute et déconfite par le trait des archers, si comme dessus est dit, avec l'aide des hommes d'armes qui se boutaient entre eux, quand ils étaient abattus, et les prendaient et occiaient à volonté. Là fut pris messire Ernoul d'Audrehen et durement navré.

D'autre part, messire Jean de Clermont, maréchal de France et moult vaillant et gentil chevalier, se combattait dessous sa bannière et y fit assez d'armes, tant qu'il put durer, mais il fut abattu ; oncques puis ne se put relever ni venir à rançon; là fut-il mort et occis en servant son seigneur.

A peine vit-on oncques advenir en peu d'heures si grand méchef sur gens d'armes et bons combattants, qu'il advint sur la bataille des maréchaux de France, car ils fondaient l'un sur l'autre et ne pouvaient aller avant [1].

1. Nous donnons à titre de renseignements quelques passages du poème du héraut Chandos, qui sont de nature à dérouter les idées généralement admises sur la bataille de Poitiers. D'après Chandos, l'armée anglaise fut attaquée sur ses derrières au moment même où elle se mettait en mesure de passer le Miausson et où l'avant-garde, commandée par le comte de Warwick, était déjà de l'autre côté de cette rivière. Les passages suivants, qui semblent établir ce fait, doivent être cités textuellement. Le prince de Galles dit au comte de Warwick :

Ceux qui derrière étaient et qui le méchef voyaient et qui avant passer ne pouvaient, reculaient et venaient vers la bataille du duc de Normandie qui était grande et épaisse pardevant : mais tantôt fut éclaircie et dépaissie par derrière, quand ils entendirent que le maréchal était déconfit. Et montèrent à cheval le plus et s'en partirent; car ils descendirent une route d'Anglais d'une montagne, en côtoyant les batailles, tous montés à cheval, et grande foison d'archers aussi devant eux, et s'en vinrent férir sur elle sur la bataille du duc de Normandie. A vrai dire, les archers d'Angleterre portèrent à leurs gens moult grand avantage et trop ébahirent les Français : car ils tiraient si uniment et si épaissement que les Français ne savaient auquel côté entendre qu'ils ne fussent consuivis du trait, et toujours s'avançaient-ils et conquéraient terre.

Premier, passer le passage
Et garderez notre cariage,
Je chevaucherai après vous.

Et plus loin :

Et le prince se délogea,
A chevaucher se chimina,
Car celui jour ne quidoit pas
Combattre, je ne vous mente pas.

Aussi, le héraut Chandos a bien soin de faire remarquer que ce fut l'arrière-garde, placée sous les ordres du comte de Salisbury, qui eut à soutenir le choc des maréchaux de France et de leurs trois cents cavaliers d'élite et qui les mit en déroute. Il ajoute que cette déconfiture eut lieu

Devant que pût être tournée
L'avant-garde et repassée,
Car jà fut outre la rivière (le Miausson).



Bataille de Poitiers. Bibliothèque nationale, ms. nº 2643.)

§ 10. — LA CHARGE DE LA CAVALERIE ANGLAISE. — DÉFAITE DU CORPS DES MARÉCHAUX.

Quand les gens d'armes d'Angleterre virent que cette première bataille était déconfite, et que la bataille du duc de Normandie branlait et se commençait à ouvrir, il leur vint et recroissit force, haleine et courage trop grossement; et montèrent errant tous à cheval qu'ils avaient de premier ordonnés et pourvus à demeurer auprès d'eux. Quand ils furent tous montés et bien en hâte, ils se remirent tous ensemble et commencèrent à écrier à haute voix, pour plus ébahir leurs ennemis : « Saint Georges ! Guienne ! » Là dit messire Jean Chandos au prince un grand mot et honorable : « Sire, chevauchez avant; la journée est vôtre. Dieu sera aujourd'hui en notre main. Adressons-nous devers notre adversaire le roi de France; car cette part gît tout le fort de la besogne. Bien sais que par vaillance, il ne fuira point, il nous demeurera, s'il plaît à Dieu et à saint Georges, mais qu'il soit bien combattu; et vous disites orains qu'aujourd'hui on vous verrait bon chevalier. »

Ces paroles évertuèrent le prince si qu'il dit tout en haut : « Jean, allons, vous ne me verrez mes hui retourner, mais toujours chevaucher avant. » Adonc dit-il à sa bannière : « Chevauchez avant, bannière, au nom de Dieu et de saint Georges. » Et le chevalier qui la portait, fit le commandement du prince. Là fut la presse et li enchaus grand et périlleux, et maint homme y fut renversé. Et sachez bien, qui était celui, il ne se pouvait relever, s'il n'était trop bien aidé.

§ 11. — DÉFAITE DU CORPS DES ALLEMANDS AUXILIAIRES.

Ainsi que la bataille des maréchaux fut toute débaretée, perdue et déconfite sans recouvrir, et que celle du duc de Normandie se commença à dérompre et à ouvrir, et le plus de ceux qui y étaient et que par raison combattre se devaient, à monter à cheval et à fuir es voies, s'avancèrent les Anglais qui là étaient tout montés, et s'adressèrent premièrement vers la bataille du duc d'Athènes connétable de France. Là eut grand froissées et grand boutées, et maint homme renversé par terre. Là écriaient les anciens chevaliers et écuyers de France, qui par troupes se combattaient « Montjoie! Saint Denis! » et les Anglais : « Saint Georges! Guienne! » Là était entre eux grandement prouesse remontrée; car il n'y avait si petit qui ne valût un bon homme d'armes.

Et eurent à ce donc le prince et ses gens d'encontre la bataille des Allemands, du comte de Sarbruck, du comte Jean de Nassau et du comte de Nido et de leurs gens; mais ils ne durèrent point grandement, ains furent-ils reboutés moult âprement et mis en chasse. Là étaient archers d'Angleterre vites et légers de traire uniement et si épaissement que nul ne se pouvait ni osait mettre en leur trait; ils blessèrent et occirent de cette rencontre tamaint hommes qui ne purent venir à rançon ni à merci. Là furent pris en assez bon convenant les trois comtes dessus nommés, et morts et pris tamaint chevaliers et écuyers de leur route.

§ 12. — LA FUITE DU DUC DE NORMANDIE.

Quand la bataille du duc de Normandie, si comme je vous ai déjà dit, vit approcher si fortement les ba-

tailles du prince qui déjà avaient déconfit les maréchaux et les Allemands et étaient entrés en chasse, ils en furent la plus grande partie tout ébahis. Et entendirent aucuns et presque tous à eux sauver, et les enfants du roi aussi, le duc de Normandie, le comte de Poitiers et le comte de Touraine, qui étaient en ce temps moult jeunes et à petit avis; ils crurent légèrement ceux qui les gouvernaient. Toutefois messire Guichard d'Angle et messire Jean de Saintré, qui étaient auprès du comte de Poitiers, ne voulurent mie retourner ni fuir, mais se boutèrent au plus fort de la bataille. Ainsi se partirent, par conseil, les trois enfants du roi, et avec eux plus de huit cents lances saines et entières, qui oncques n'approchèrent leurs ennemis, et prirent le chemin de Chauvigny.

Quand messire Jean de Landas et messire Thiébaut de Vodenay, qui étaient maîtres et meneurs du duc Charles de Normandie, avec le seigneur de Saint-Venant, eurent chevauché environ une grosse lieue en la compagnie dudit duc, ils prirent congé à lui et prièrent au seigneur de Saint-Venant que point ne le voulût laisser, mais mener à sauveté, et qu'il y acquerrait autant d'honneur, en gardant son corps, que ce qu'il demeurât en la bataille, mais les dessus dits voulaient retourner et venir auprès du roi et en la bataille, et il leur répondit qu'aussi ferait-il à son pouvoir. Ainsi retournèrent les deux chevaliers et rencontrèrent le duc d'Orléans et sa grosse bataille toute saine et entière qui était partie et venue par derrière la bataille du roi. Bien est vérité que plusieurs bons chevaliers et écuyers, quoique leurs seigneurs se partissent, ne se voulaient mie partir, mais eussent plus cher à mourir que fuite leur fût reprochée.

§ 13. — CONDUITE HÉROÏQUE DU ROI DE FRANCE.

Vous avez ci-dessus en cette histoire bien ouï parler de la bataille de Crécy, et comment fortune fut moult merveilleuse pour les Français; aussi à la bataille de Poitiers elle fut moult diverse et très félonesse pour eux, et oncques pareille à celle de Crécy; car les Français étaient bien gens d'armes sept contre un. Or regardez si ce ne fut mie grande infortune pour eux, quand ils ne purent obtenir la place contre leurs ennemis. Mais, à vrai dire, la bataille de Poitiers fut trop mieux combattue que celle de Crécy et eurent toutes manières de gens d'armes mieux loisir d'aviser et considérer leurs ennemis qu'ils n'eurent à Crécy; car ladite bataille de Crécy commença aux vespres, tout tard, sans arroi et sans ordonnance, et celle de Poitiers matin à heure de prime, et assez par bon convenant. Et y advinrent trop plus de beaux faits d'armes sans comparaison qu'ils ne firent à Crécy, comment que tant de grands chefs du pays n'y furent mie morts, qu'ils furent à Crécy.

Ils s'acquittèrent si loyalement envers leur seigneur tous ceux qui demeurèrent à Poitiers, morts ou pris, qu'encore en sont les hoirs à honorer, et les vaillants hommes qui là se combattirent, à recommander; si on ne peut pas dire ni présumer que le roi Jean de France s'effrayât oncques pour chose qu'il ouït ni vît, mais demeura et fut toujours bon chevalier et bien combattant, et ne montra pas semblant de fuir ni de reculer, quand il dit à ses hommes : « A pied, à pied! » et fit descendre tous ceux qui à cheval étaient. Et lui-même se mit à pied devant tous les siens, une hache de guerre en ses mains et fit passer avant ses bannières au nom de Dieu et de saint Denis, dont messire Geoffroi

de Chargni portait la souveraine; et ainsi par bon convenant la grosse bataille du roi s'en vint assembler aux Anglais. Là eut grand hutin, fier et cruel, et donné tamaint horion de haches et d'épées et d'autres bâtons de guerre.

Ils assemblèrent le roi de France et messire Philippe son aîné fils à la bataille des maréchaux d'Angleterre, le comte de Warwich et le comte de Suffolk.

Bien avait sentiment et connaissance le roi Jean de France que ses gens étaient en péril; car il voyait ses batailles ouvrir et branler, et bannières et pennons trébucher et reculer, et par la force de leurs ennemis rebouter; mais par fait d'armes il les crut bien toutes recouvrer. Là criaient les Français leur cri : « Montjoie! Saint Denis! » et les Anglais : « Saint Georges! Guienne! »

Ils revinrent ces deux chevaliers tout à temps, qui laissé avaient la route du duc de Normandie, messire Jean de Landas et messire Thiébaut de Vodenay; ils se mirent à pied en la bataille du roi et se combattirent depuis moult vaillamment.

Le roi Jean de France, de son côté, fut très bon chevalier; et si la quatrième partie de ses gens lui eût ressemblé, la journée eût été pour eux, mais il n'en advint mie ainsi. Toutefois, les ducs, les comtes, les barons, les chevaliers et les écuyers qui demeurèrent, s'acquittèrent à leur pouvoir bien et loyalement, et se combattirent tant qu'ils furent tous morts ou pris. Petit s'en sauvèrent de ceux qui descendirent à pied sur le sablon, auprès du roi leur seigneur.

§ 14. — LE ROI DE FRANCE PRISONNIER.

La chasse de la déconfiture dura jusqu'aux portes de Poitiers, et là eut grande occision et grand abatis

de gens d'armes et de chevaux, car ceux de Poitiers refermèrent leurs portes et ne laissaient nul ens pour le péril ; pourtant y eut, sur la chaussée et devant la porte, si grande horribilité de gens abattre, navrer et occire, que merveille serait à penser. Et se rendaient les Français de si loin qu'ils pouvaient choisir un Anglais ; et eut là plusieurs Anglais, archers et autres, qui avaient quatre, cinq ou six prisonniers, ni on n'ouït oncques de telle malechance parler, comme il advint là sur eux.

Là se combattait vaillamment et assez près du roi messire Geoffroi de Chargni, et était toute la presse et la huée sur lui, pour tant qu'il portait la souveraine bannière du roi ; et lui-même avait la sienne sur les camps, qui était de gueules à trois écussons d'argent. Tant y survinrent Anglais et Gascons, de toutes parts, que, par force, ils ouvrirent et rompirent la presse de la bataille du roi de France. Et furent les Français si entourés entre leurs ennemis qu'il y avait bien, en tel lieu était et telle fois fut, cinq hommes d'armes sur un gentil homme. Là fut pris messire Baudouin d'Anekins de messire Biétremieu de Brues. Et fut occis messire Geoffroi de Chargni, la bannière de France entre ses mains, et pris le comte de Dammartin de monseigneur Renault de Gobehen. Là eut donc trop grande presse et trop grands boutées sur le roi Jean, pour la convoitise de le prendre ; et lui criaient ceux qui le connaissaient, et qui le plus près de lui étaient : « Rendez-vous, rendez-vous : autrement vous êtes mort. »

Là avait un chevalier de la nation de Saint-Omer, qu'on clamait monseigneur Denis de Morbeke, « et avait depuis cinq ans ou environ servi les Anglais, pour tant qu'il avait de sa jeunesse forfait le royaume de France par guerre d'amis et d'un homicide qu'il

avait fait à Saint-Omer, et était retenu du roi d'Angleterre aux coûts et aux gages. Il chut donc si bien à point audit chevalier qu'il était auprès du roi de France et le plus prochain qui y fut, quand on tirait ainsi à lui prendre; il s'avança en la presse, à la force des bras et du corps, car il était grand et fort, et dit au roi en bon français, où le roi s'arrêta plus qu'aux autres : « Sire, sire, rendez-vous. »

Le roi qui se voyait en dur parti et trop efforcé de ses ennemis et aussi que sa défense ne lui valait mais rien, demanda en regardant le chevalier : « A qui me rendrai-je? à qui? où est mon cousin le prince de Galles? Si je le vois, je parlerai. » — « Sire, répondit messire Denis de Morbeke, il n'est pas ici; mais rendez-vous à moi, je vous mènerai devers lui. » — « Qui êtes? » dit le roi. — « Sire, je suis Denis de Morbeke, un chevalier d'Artois, mais je sers le roi d'Angleterre, pour tant que je ne puis au royaume de France et que j'y ai forfait tout le mien. »

Adonc, répondit le roi de France, si comme je suis depuis informé : « Et je me rends à vous », et lui bailla son droit gant. Le chevalier le prit, qui en eut grande joie. Là eut grande presse et grand tirich entour le roi, car chacun s'efforçait de dire : « Je l'ai pris, je l'ai pris », et ne pouvait le roi aller avant, ni messire Philippe, son fils.

§ 15. — LE PRINCE DE GALLES ET LE ROI DE FRANCE.

Le prince de Galles, qui durement était hardi et courageux, et le bassinet en la tête, était comme un lion cruel, et qui ce jour avait pris grande plaisance à combattre et à encaucier ses ennemis, sur la fin de

la bataille était durement échauffé, si que messire Jean Chandos, qui toujours fut auprès de lui, ni oncques ce jour ne le laissa, lui dit : « Sire, c'est bon que vous vous arrêtiez ici et mettiez votre bannière haut sur ce buisson; ils s'y rallieraient vos gens qui sont durement épars, car, Dieu merci, la journée est vôtre. Ni je ne vois mais nulles bannières ni nuls pennons des Français, ni conroi entre eux qui se pût rallier, et si vous rafraîchirez un petit, car je vous vois moult échauffé. »

A l'ordonnance de monseigneur Jean Chandos s'accorda le prince, et fit sa bannière mettre sur un haut buisson, pour toutes gens rallier, et corner ses menestrels, et ôta son bassinet. Tantôt furent les chevaliers appareillés, ceux du corps et ceux de sa chambre, et tendit-on là un petit vermeil pavillon où le prince entra et lui apporta-t-on à boire et aux seigneurs qui étaient auprès de lui. Et toujours multipliaient-ils; car ils revenaient de la chasse, ils s'arrêtaient là ou environ, et s'ensonniaient autour de leurs prisonniers.

Sitôt que les deux maréchaux revinrent, le comte de Warwich et le comte de Suffolk, le prince leur demanda s'ils avaient nulles nouvelles du roi de France ; ils répondirent : « Sire, nenni, bien certaines, nous croyons ainsi qu'il est mort ou pris, car point n'est parti des batailles. » Adonc le prince en grande hâte dit au comte de Warwich et à monseigneur Renault de Gobehen : « Je vous prie, partez d'ici et chevauchez si avant qu'à votre retour vous m'en sachiez à dire la vérité. »

Ces deux seigneurs tantôt derechef montèrent à cheval et se partirent du prince et montèrent sur un tertre pour voir autour d'eux ; ils aperçurent une grande flotte de gens d'armes tous à pied et qui ve-

naient moult lentement. Là était le roi de France en grand péril, car Anglais et Gascons en étaient maîtres et l'avaient déjà tollu à monseigneur Denis de Morbeke et moult éloigné de lui, et disaient les plus forts : « Je l'ai pris, je l'ai pris ». Toutefois le roi de France qui sentait l'envie qu'ils avaient entre eux sur lui, pour esquiver le péril, avait dit : « Seigneurs, seigneurs, menez-moi courtoisement devers le prince mon cousin, et mon fils avec moi, et ne vous rihotez plus ensemble de ma prise, car je suis sire et grand assez pour chacun de vous faire riche. »

Ces paroles et autres que le roi leur disait, les soela un petit, mais non pour quand tous ils recommençaient leur rihote, et n'allaient pied avant de terre qu'ils ne se rihotassent. Les deux barons dessus nommés, quand ils virent cette foule et ces gens d'armes ainsi ensemble, s'avisèrent qu'ils se trairaient cette part; ils férirent coursiers des éperons et vinrent jusque-là et demandèrent : « Qu'est-ce? qu'est-ce? » Il leur fut dit : « C'est le roi de France qui est pris, et le veulent avoir et calengnent plus de dix chevaliers et écuyers. »

Adonc les deux barons, sans plus parler, rompirent, à force de chevaux, la presse, et firent toutes manières de gens tirer arrière, et leur commandèrent, de par le prince et sur la tête, que tous se tirassent arrière et que nul ne l'approchât, s'il n'y était ordonné et requis. Lors se partirent toutes gens, qui n'osèrent ce commandement briser, et se tirèrent bien ensus du roi et des deux barons, qui tantôt descendirent à terre et inclinèrent le roi tout bas, lequel roi fut moult liès de leur venue; car ils le délivrèrent de grand danger.

Le comte de Warwich et messire Renault de Gobehen entrèrent au pavillon du prince, et lui firent ce

présent du roi de France; lequel présent ledit prince dut bien recevoir à grand et à noble. Et aussi fit-il vraiment, et s'inclina tout bas contre le roi de France et le reçut et conjouit bellement et sagement, ainsi que bien le sut faire, et fit là apporter le vin et les épices et en donna-t-il mêmement au roi, en signe de très grand amour.

§ 16. — RÉSULTAT DE LA BATAILLE.

Et fut là morte, si comme on recordait adonc pour le temps, toute la fleur de la chevalerie de France; de quoi le noble royaume fut durement affaibli, et en grande misère et tribulation échut, ainsi que vous ouïrez recorder ci-après. Avec le roi et son jeune fils monseigneur Philippe furent pris dix-sept comtes, sans les barons, les chevaliers et les écuyers; et eut morts entre cinq mille et sept cents et six mille hommes, uns qu'autres. Quand ils furent tous ou en partie repairiés de la chasse et revenus devers le prince qui les attendait sur les camps, si comme vous avez ouï recorder, ils trouvèrent qu'ils avaient deux fois tant de prisonniers qu'ils ne fussent de gens. Ils eurent conseil l'un par l'autre, pour la grande charge qu'ils en avaient, qu'ils en rançonneraient sur les camps le plus, ainsi qu'ils firent.

Et trouvèrent les chevaliers et les écuyers prisonniers les Anglais et les Gascons moult courtois; et en y eut ce propre jour mis à finance grande foison, ou recrus simplement sur leur foi à retourner dedans le Noël ensuivant à Bordeaux sur Gironde où là reporter leur paiement. Quand ils furent ainsi que tout rassemblés, se retira chacun en son logis, tout joignant où la bataille avait été. Ils se désarmèrent

les aucuns, et non pas tous, et firent désarmer leurs prisonniers, et les honorèrent tant qu'ils purent, chacun les siens; car celui qui prenait prison en bataille de leur côté, les prisonniers étaient siens, et le pouvait quitter ou rançonner à sa volonté.

Il peut chacun savoir et penser que tous ceux qui là furent en cette fortuneuse bataille avec le prince de Galles, furent riches d'honneur et d'avoir, tant parmi les rançons des prisonniers, comme pour le gain d'or et d'argent qui là fut trouvé, tant en vaisselle d'or et d'argent et en riches joyaux, en malles farcies de ceintures riches et pesantes et de bons manteaux. D'armures, de harnais de jambes et de bassinets ne faisaient-ils nul compte; car les Français étaient là venus très richement et si étoffément que mieux ne pouvaient, comme ceux qui croyaient bien avoir la journée pour eux.

1. La liste des morts de Poitiers, donnée par Froissart, est à la fois très incomplète et très inexacte. Le défaut d'espace nous permet de citer seulement Pierre Ier du nom, duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, Gauthier, duc d'Athènes, connétable de France, Renaud Chauveau, évêque de Châlons, André de Chauvigny, vicomte de Brosse et le vicomte de Rochechouart. Voir les listes données par Robert de Avesbury, et à la suite d'une lettre du prince de Galles à l'évêque de Worcester en date du 20 octobre 1356; cette dernière liste a été reproduite par Buchon. Voir aussi la nomenclature des chevaliers et écuyers enterrés aux Frères Mineurs et aux Frères Prêcheurs de Poitiers, publiée par Bouchet, et reproduite ainsi que les listes précédentes dans les notes de l'édition de Buchon. Voir enfin René de Belleval, *la Grande Guerre*, Paris, 1862.

La liste des prisonniers, donnée par Froissart, est, comme celle des morts, incomplète et inexacte. Les principaux grands feudataires, ou grands officiers, pris avec

§ 17. — LE SOUPER DES VAINQUEURS ET DES PRISONNIERS.

Quand ce vint au soir, le prince de Galles donna à souper en sa loge au roi de France, à monseigneur Philippe son fils, monseigneur Jacques de Bourbon, et la plus grande partie des comtes et des barons de France qui prisonniers étaient. Et assit le prince le roi Jean, monseigneur Jacques de Bourbon, monseigneur Jean d'Artois, le comte de Tancarville, le comte d'Étampes, le comte de Dammartin, le comte de Genville et le seigneur de Partenay, à une table moult haute et bien couverte; et tous les autres seigneurs, barons et chevaliers, aux autres tables.

Et toujours servait le prince au-devant de la table du roi et par toutes les autres tables aussi, si hum-

le roi Jean et Philippe son plus jeune fils étaient : Jacques de Bourbon Ier du nom, comte de Ponthieu et de la Marche, prisonnier de Jean de Grailly, captal de Buch; Jean d'Artois, comte d'Eu; Charles d'Artois, comte de Longueville; Charles de Trie, comte de Dammartin, prisonnier du comte de Salisbury; Henri, sire de Joinville, comte de Vaudemont du chef de sa mère; Louis II, comte d'Étampes; Jean de Chalon III du nom, comte d'Auxerre et de Tonnerre; Jean III, comte de Sancerre; Jean de Noyers, comte de Joigny; Robert II, comte de Roucy; Jean VI, comte de Vendôme; Besnard, comte de Ventadour; Jean II du nom, vicomte de Melun, comte de Tancarville; Jean, comte de Nassau; Jean, comte de Saarbruck; le comte de Nidau. En tout 16 comtes, 13 français, 3 allemands; Aymeri IX, vicomte de Narbonne; Guillaume de Melun, archevêque de Sens, prisonnier pour un quart de Robert de Clynton, qui vendit ce quart à Édouard III, 1000 livres; Arnoul d'Audrehen, maréchal de France; le vicomte de Beaumont. (Note de M. Siméon Luce.)

blement qu'il pouvait; ni oncques ne voulut s'asseoir à la table du roi, pour prière que le roi en fît, ains disait toujours qu'il n'était mie encore si suffisant qu'il appartînt à lui de s'asseoir à la table de si grand prince et de si vaillant homme que le corps de lui était et que montré avait à la journée. Et toujours s'agenouillait par devant le roi et disait bien : « Cher sire, ne voulez mie faire simple chère, pour tant si Dieu n'a aujourd'hui voulu consentir votre vouloir; car certainement monseigneur mon père vous fera tout l'honneur et l'amitié qu'il pourra, et s'accordera à vous si raisonnablemeut que vous demeurerez bons amis ensemble à toujours. Et m'est avis que vous avez grande raison de vous eslecier, comment que la besogne ne soit tournée à votre gré; car vous avez conquis aujourd'hui le haut nom de prouesse, et avez passé tous les mieux faisants de votre côté. Je ne le dis mie, sachez-le, cher sire, pour vous lober; car tous ceux de notre parti, qui ont vu les uns et les autres, se sont par plaine sieute à ce accordés, et vous en donnent le prix et le chapelet, si vous le voulez porter [1]. »

A ce point commença chacun à murmurer, et disaient entre eux Français et Anglais que noblement et à point le prince avait parlé. Ils le prisaient durement et disaient communalement qu'en lui avait et aurait encore gentil seigneur, s'il pouvait longuement durer et vivre, et en telle fortune persévérer.

1. D'après la Chronique des quatre premiers Valois, le prince de Galles aurait adressé au roi de France ces paroles significatives : « Si vous m'aviez eu en votre pouvoir, qu'auriez-vous fait de moi ? » On savait que le roi de France avait donné l'ordre de ne point faire de quartier. Le repas eut lieu au château de Savigny.

Quand ils eurent soupé et assez festoyé, selon le point là où ils étaient, chacun s'en alla en son logis avec ses prisonniers pour reposer. Cette nuit, y eut grande foison de prisonniers, chevaliers et écuyers, qui se rançonnèrent envers ceux qui pris les avaient; car ils les laissaient plus courtoisement rançonner et passer que oncques gens firent, ni ils ne les contraignaient autrement qu'ils leur demandaient sur leur foi combien ils pourraient payer, sans eux trop grever, et les croyaient légèrement de ce qu'ils en disaient. Et disaient communément ainsi qu'ils ne voulaient mie chevalier ni écuyer rançonner si étroitement qu'il ne se pût bien chevir et gouverner du sien, et servir son seigneur, selon son état, et chevaucher par les pays, pour avancer son corps et son honneur.

La coutume des Allemands ni la courtoisie n'est mie telle; car ils n'ont pitié ni merci de nul gentilhomme, s'il échoit entre leurs mains prisonnier; mais le rançonneront de toute sa finance et outre, et mettront en ceps, en buies et en fers et plus d'étroites prisons qu'ils pourront, pour estordre plus grande rançon.

Quand ce vint au matin que ces seigneurs eurent messe ouï, et ils eurent bu et mangé un petit, et les varlets eurent tout troussé et appareillé, et leur charroi mis en arroi, ils se délogèrent de là et cheminèrent par devers la cité de Poitiers.

§ 18. — LA RETRAITE DE L'ARMÉE VICTORIEUSE A BORDEAUX.

Les Anglais passèrent outre sans point approcher; car ils étaient si chargés d'or, d'argent, de joyaux et de bons prisonniers qu'ils n'avaient mie loisir ni con-

seil d'assaillir à leur retour nulle forteresse; mais leur semblait un grand exploit pour eux, s'ils pouvaient le roi de France et leur conquête mener à sauveté en la cité de Bordeaux. Et allaient-ils à petites journées, et ils ne se pouvaient fort exploiter pour la cause des pesants sommiers et du grand charroi qu'ils menaient; et ne cheminaient tous les jours non plus de quatre ou cinq lieues, et se logeaient de haute heure. Et chevauchaient tous ensemble, sans eux dérouter, excepté la bataille des maréchaux, du comte de Warwich et du comte de Suffolk, qui allaient devant, à cinq cents armures de fer, pour ouvrir les pas et aviser le pays. Mais ils ne trouvaient point d'arrêt ni nulle rencontre; car tout le pays était si effrayé, pour la grande déconfiture qui avait été à Poitiers et l'occision et la prise des nobles du royaume de France et la prise du roi leur seigneur, que nul ne mettait ordonnance ni arroi en soi pour aller au-devant; mais se tenaient toutes gens d'armes coi, et gardaient leurs forteresses.

Tant exploitèrent le prince de Galles et ses routes qu'ils passèrent sans péril et sans dommage parmi Poitou et Saintonge et vinrent à Blaye; et là passèrent la Gironde et arrivèrent en la bonne ville de Bordeaux. On ne vous pourrait ni saurait mie recorder la fête et la solennité que ceux de Bordeaux, bourgeois et clergé, firent au prince, et comme honorablement il fut reçu, et le roi de France aussi. Ledit prince amena le roi de France et son fils en l'abbaye de Saint-Andrieu, et là se logèrent tous deux, le roi de France d'un côté, et le prince de l'autre. Ledit prince acheta aux barons et aux chevaliers et aux écuyers d'Angleterre et de Gascogne la plus grande partie des comtes du royaume de France qui étaient pris, si comme vous avez ouï, et



Le prince Noir reçu à Bordeaux. (Bibliothèque nationale, ms. fr., nº 76.)

en paya deniers tous appareillés; et là eut plusieurs assemblées, et questions des chevaliers et écuyers de Gascogne et d'ailleurs pour la prise du roi de France.

§ 19. — LE TRANSFERT DU ROI DE FRANCE EN ANGLETERRE.

Tout cet hiver ensuivant, se tinrent le prince de Galles et la plus grande partie des seigneurs d'Angleterre qui à la bataille de Poitiers avaient été, à Bordeaux sur Gironde, en grands reviaux et esbatements. Et entendirent tout ce temps à pourvoir navies et à ordonner leurs besognes bien et sagement, pour emmener le roi de France et son fils et la plus grande partie des seigneurs qui là étaient, en Angleterre.

Quand ce vint que la saison approcha que le prince dut partir, et que ses besognes étaient ainsi que toutes prêtes, il demanda tous les plus hauts barons de Gascogne, le seigneur de Labreth premièrement, le seigneur de Monchident, le seigneur de Lesparre, le seigneur de Pumiers, le seigneur de Condom, le seigneur de Rosem, le seigneur de Courton, le seigneur de Longuerem, le seigneur de Chaumont, le seigneur de Montferrant, le seigneur de Landuras, messire Aymeri de Tarse, le captal de Buch, le soudich de l'Estrade et tous les autres. Et leur fit et montra à ce donc très grand signe d'amour et leur donna et promit grand profit; c'est tout ce que Gascons aiment et désirent. Et puis leur dit finalement qu'il s'en voulait aller en Angleterre, et y mènerait aucuns des leurs, et les autres il laissait ens au pays de Bordelais et de Gascogne, pour garder la terre et les frontières contre les Français; il leur mettait en abandon cités, villes

et châteaux et leur recommandait à garder comme leur héritage.

Quand les Gascons entendirent que le prince de Galles, aîné fils du roi leur seigneur, en voulait emmener hors de leur puissance le roi de France qu'ils avaient aidé à prendre, ils n'en furent mie de premier bien d'accord, et dirent au prince. « Cher sire, nous vous devons toute obéissance et loyal service, et nous louons de vous en tant que nous pouvons; mais ce n'est pas notre intention que le roi de France, pour lequel nous avons eu grand travail à mettre ens au point où il est, vous nous éloigniez ainsi; car, Dieu merci, il est bien et ès bonne cité, et sommes forts et gens assez pour le garder contre les Français, si de puissance ils le vous voulaient ôter. »

Adonc répondit le prince : « Chers seigneurs, je le vous accorde moult bien, mais monseigneur mon père le veut avoir et voir. Et du bon service que fait lui avez et moi aussi, nous vous en savons gré, et vous sera grandement rémunéré. »

Nequedent, ces paroles ne pouvaient briser les Gascons que le prince leur éloignât le roi de France, jusqu'à tant que messire Renault de Gobehen et messire Jean Chandos y trouvèrent moyen, car ils sentaient les Gascons convoiteux, et ils dirent : « Sire, sire, offrez-leur une somme de florins, et vous les verrez descendre à votre requête. » Adonc leur offrit le prince soixante mille florins; ils n'en voulurent rien faire. Finalement, on alla et traita tant de l'un à l'autre qu'un accord se fit parmi cent mille francs que le prince dut payer et délivrer aux barons de Gascogne, pour départir entre eux, et en fit sa dette. Et leur fut ladite somme de florins délivrée et payée, avant que le prince partît. Après tout ce, il institua quatre barons de Gascogne à garder tout le pays

jusqu'à son retour, le seigneur de Labreth, le seigneur de Lesparre, le seigneur de Pumiers et le seigneur de Rosem.

Tantôt ces choses faites, ledit prince entra en mer [1], à belle navie et grosse de gens d'armes et d'ar-

1. Le prince de Galles et le roi Jean s'embarquèrent le mardi 11 avril 1357 à Bordeaux, où une trêve avait été conclue entre la France et l'Angleterre le 23 mars précédent; cette trêve devait durer deux ans, depuis le jour de Pâques (9 avril 1357) jusqu'au 21 avril 1359. Philippe de Navarre et les héritiers du comte de Montfort y étaient expressément compris; il convient d'ajouter toutefois qu'ils ne voulurent en tenir aucun compte.

D'après les Grandes Chroniques, l'embarquement eut lieu le 16 avril, l'arrivée en Angleterre le 5 mai. D'après Walsingham, le débarquement eut lieu, non pas à Sandwich, mais à Plymouth, ce qui semble absolument confirmé par l'ordre que le roi d'Angleterre expédia le 20 mai pour faire tout préparer sur la route de son fils et du roi prisonnier. Il y est dit en effet qu'ils devaient arriver à Plymouth. Ils arrivèrent à Londres le 24 mai. Voici le texte de Walsingham :

« *Applicuit in portu de Plimmuthe cum præda nobili captivorum. In vicesimo autem quarto die mensis ejusdem, ducens secum dictum regem Franciæ captivosque prædabiles per pontem et civitatem Londoniarum et ingressus circa horam diei tertiam, tendendo versus Westmonasterium; ubi ruit circa eos tanta populi multitudo inauditum videre mirabile, quod vix, impediente populo, post meridiem potuerunt ad Palatium pervenire.* »

Les Grandes Chroniques disent qu'il arriva en Angleterre le 4 mai et à Londres le 24. Les textes semblent donc prouver que Froissart a fait erreur en assignant Sandwich comme lieu de débarquement du prince Noir et de son prisonnier. Il n'y avait certainement pas pour plus de trois jours de chemin de Sandwich à Londres. Or il semble prouvé que les illustres voyageurs accom-

chers et emmena avec lui grande foison de Gascons, le captal de Buch, monseigneur Aymeri de Tarse, le seigneur de Landuras, le seigneur de Montchident, le soudich de l'Estrade et plusieurs autres. Ils mirent en un vaisseau, tout par lui, le roi de France pour être mieux à son aise. En cette navie avait bien cinq cents hommes d'armes et deux mille archers pour les périls et les rencontres de sur mer. Car ils étaient informés, avant leur départ de Bordeaux, que les trois états par lesquels le royaume était gouverné, avaient mis sus en Normandie et au Crotoy deux grandes armées de soudoyers, pour aller au-devant des Anglais et à eux tollir le roi de France; mais oncques ils n'en virent nul apparent. Et furent-ils onze jours et onze nuits sur mer et arrivèrent au douzième au havre de Sandwich. Puis sortirent les seigneurs tout bellement hors des navires et des vaisseaux, et s'hébergèrent en ladite ville de Sandwich et dans les villages environ. Ils se tinrent là deux jours pour eux rafraîchir et leurs chevaux. Au troisième jour, ils s'en partirent et s'en vinrent à Saint-Thomas de Cantorbie.

Ces nouvelles vinrent jusqu'au roi d'Angleterre et à la reine, que leur fils le prince était arrivé et avait amené le roi de France; ils en furent grandement réjouis; ce fut bien raison, et mandèrent tantôt aux bourgeois de Londres qu'ils s'ordonnassent si honorablement comme il appartenait à tel seigneur recevoir que le roi de France. Ceux de la cité de Londres

plirent ce trajet en une vingtaine de jours. Froissart peut avoir été induit en erreur par le souvenir de ses voyages personnels en Angleterre pendant lesquels il suivit certainement le chemin le plus court de la Flandre à Londres.

obéirent au commandement du roi e se vêtirent par connestablies très richement et ordonnèrent de tous points pour le roi recueillir, et se vêtirent tous les métiers de drap différent l'un l'autre.

Or vinrent le roi de France et le prince et leurs routes à Saint-Thomas de Cantorbie, où ils firent leurs offrandes et y reposèrent un jour. Au lendemain, ils chevauchèrent jusqu'à Rocestre, et puis reposèrent là. Au troisième jour, ils vinrent à Dardeforde, et au quatrième jour à Londres, où ils furent très honorablement reçus; et aussi avaient-ils été partout de ville en ville où ils étaient passés. Et était le roi de France, ainsi qu'il chevauchait parmi Londres, monté sur un blanc coursier très bien arré et appareillé de tous points, et le prince de Galles sur une petite noire haquenée auprès de lui. Ainsi fut-il accompagné tout au long de la cité de Londres jusqu'à l'hôtel de Savoie [1], lequel hôtel et héritage était au duc de Lancastre. Là tint le roi de France un temps sa mansion. Et là le vinrent voir le roi d'Angleterre et la reine, qui le reçurent et festoyèrent grandement, car bien le savaient faire; et depuis moult souvent le visitaient et le consolaient ce qu'ils pouvaient.

1. L'hôtel de Savoie, résidence de Henri, duc de Lancastre, était situé au sud du Strand, à côté de la rue qui a reçu dans ces derniers temps le nom de Wellington Street. Il ne reste de ce grand palais que la chapelle, naguère reconstruite aux frais du gouvernement sur l'emplacement de l'ancienne, détruite par un incendie en 1864. Cet hôtel avait été élevé par le duc de Lancastre avec le produit du pillage de Bergerac.

NOTICES

SUR LES AUTEURS ET LES OUVRAGES DONT LES EXTRAITS SONT TIRÉS

Chroniques de Froissart.

Cet illustre chroniqueur naquit à Valenciennes en 1337 et mourut à Chimay vers 1410. On ne peut que faire des conjectures sur ce qu'était sa famille ; peut-être son père était-il peintre d'armoiries. — Abandonné de bonne heure à lui-même, et bien que voué à l'état ecclésiastique, il passa gaiement sa jeunesse. Curieux de la vie, il en goûta avec délices les premiers plaisirs. Une passion profonde pour une noble demoiselle qui, après avoir semblé le payer de retour, ne tarda pas à le désabuser en épousant ailleurs, décida de la vie presque toujours errante que Froissart allait mener. On le voit en effet auprès de la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut, qui l'accueille, goûte le charme et la vivacité de son esprit et lui donne les moyens de satisfaire ses goûts curieux et sa passion d'écrire ; puis il retourne en Flandre vers 1360, revient auprès de la reine d'Angleterre, se rend en Écosse vers 1364, suit le prince de Galles à Bordeaux en 1366, passe en Italie en 1368, à la suite de Lionel, duc de Clarence, visite la Savoie, Bologne, Ferrare, Rome, et

traverse l'Allemagne pour revenir en Flandre. Philippa de Hainaut était morte pendant ce voyage (1369). Froissart alla s'établir en Flandre, où il fut pourvu de la cure de Lestines par le duc Wenceslas de Brabant, fils de Jean de Bohême. Mais son humeur vagabonde le reprit bientôt. Il s'attacha en qualité de clerc au duc de Brabant, Wenceslas de Luxembourg et, après la mort de ce dernier en 1384, il passa au service de Gui de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Chimay, de Beaumont, qui lui fournit les moyens de voyager encore. Froissart se rendit alors en Touraine (1385), dans le Blaisois et le Berry, puis auprès du célèbre comte de Foix, Gaston Phœbus, qui le retint jusqu'en mars 1389. De là il se rendit à Avignon, retourna en Hollande, alla assister à Paris à l'entrée de la reine Isabeau de Bavière (22 août 1389). Plusieurs autres petits voyages en précédèrent un plus important, qui le mena auprès du roi d'Angleterre, Richard II, fils du prince Noir. Il lui offrit le recueil de ses nombreuses poésies, qui sont aussi une partie importante et curieuse de son œuvre littéraire. Le poète historien paraît s'être désormais fixé à Chimay jusqu'à sa mort.

Froissart nous a rendu compte lui-même de la manière dont sa chronique fut composée : « Pour vous informer de la vérité, je commençai jeune, dès l'âge de vingt ans ; et si suis venu au monde avec les faits et les aventures, et si y ai toujours pris grand plaisance plus que à tout autre chose. Et si Dieu m'a donné tant de grâce que j'ai été bien de toutes les parties et des hôtels des rois et par espécial de l'hôtel du roi Edouard d'Angleterre et de la noble reine sa femme, madame Philippa de Hainaut, reine d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fus clerc, et la servais de beaux dits et traités amoureux. Et pour l'amour du service de la noble et vaillante dame à qui j'étais, tous les seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, m'aimaient, oyaient et voyaient volontiers, et me faisaient grand profit. Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses coûtages, et aux coûtages des

hauts seigneurs en mon temps, je cherchais la plus grande partie de la chrétienté ; et partout où je venais, je faisais enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avaient été en faits d'armes et qui proprement en savaient parler, et aussi à aucuns hérauts de crédence, pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et matière, et le gentil comte de Blois y a rendu grand'peine ; et tant comme je vivrai par la grâce de Dieu je la continuerai. »

Comme on le voit par ces lignes, l'œuvre de Froissart ne pouvait être une histoire impartiale et nationale comme les Grandes Chroniques. Il y a dans Froissart bien des développements de fantaisie, bien des erreurs menues et grosses. Il écrit plus à la façon d'un poète que d'un historien. Mais pour le charme du récit, la vivacité des descriptions, la richesse du coloris, ses chroniques n'ont pas d'égales dans la littérature de notre pays.

Grandes Chroniques.

Les Grandes Chroniques de Saint-Denis, commencées peu avant 1274, en exécution d'une volonté de saint Louis, n'allaient pas d'abord au delà du règne de Philippe Auguste (1223). Continuées successivement depuis par divers écrivains, dont les noms nous sont restés inconnus, mais qui paraissent avoir été, comme le premier compilateur et traducteur, religieux de Saint-Denis, elles furent ainsi conduites jusqu'au règne du roi Jean. Elles n'étaient, jusqu'à cette époque, que la traduction française de textes latins antérieurs, dans laquelle étaient intercalés de loin en loin des faits puisés à d'autres sources, mais trop peu nombreux pour donner au récit qui les renfermait le caractère et le mérite d'une composition originale. De l'année 1340 à la mort de Philippe de Valois, en 1350, la rédaction devient complètement originale et cesse d'offrir un texte latin traduit, comme cela est pour les époques antérieures. Ces dix années

sont cependant encore l'ouvrage d'un moine de Saint-Denis, qui écrivait avant la bataille de Poitiers. Les Grandes Chroniques s'arrêtèrent longtemps à la fin du règne de Philippe de Valois, comme en fait foi le mot *amen* qui les termine.

(Extrait d'un article de M. Lacabane, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. II.)

La suite est l'œuvre de Pierre d'Orgemont, chancelier de Charles V, ce qui donne à cette partie des Chroniques, qui est un texte officiel, une importance de premier ordre.

LEXIQUE

DES MOTS DE LA VIEILLE LANGUE FRANÇAISE QUI SE RENCONTRENT DANS LE PRÉSENT VOLUME

A

Able, habile.
Accointier, entrer en relation.
Acesmer, orner, ajuster.
Agais, embuscade.
Ainçois, ains, mais.
Aisier, mettre à l'aise.
Alosé, renommé, célèbre.
Ancisserie, ancienne et noble race.
Aourer, adorer.
Apertement, ouvertement.
Ardoir, brûler.
Arouter (s'), se mettre en route.
Arroi, arrangement.
Atempréement, avec ordre, mesure.
Atourner, arranger.
Avoyer, se mettre en chemin, dans le bon chemin.

B

Bacelerie, acte de courage juvénile.
Baselaire, épée courte.
Berser, tirer de l'arc.
Bidau, corps de mauvaise infanterie, qui combattait avec des lances.
Bouter, jeter.
Brétèche, forteresse, citadelle.
Buie, lien.
Busier, soupirer.

C

Cachier, donner la chasse.
Calenge, débat, contestation.
Cambrelen, chambellan.
Cangant, changeant, chatoyant.
Celer, cacher.
Chapelet, couronne de bijoux.
Chef, chief, tête, commencement.
Chevance, possession.
Chevestre, collet, cravate.
Claimer, crier, proclamer, appeler.
Comptempt, mépris.
Conroi, apprêt.
Consaul, conseiller, représentant.
Convenant, dispositions militaires.
Convent, engagement, promesse.
Créteau, créneau.
Crolé, fondrière, mare.

D

Delez, à côté.
Desbareter, désabuser, renvoyer.
Descliquer, détendre, débander.
Déserte, démérite.
Desroi. désordre, confusion.
Devantrainnement, (prendre), surprendre.
Doloser, être dans la douleur.

E

Empainte, attaque.
Enchausser, mettre en fuite, donner la poursuite.
Endementre, pendant ce temps.
Enfaumenterie, tromperie, ruse.
Engrignir, irriter.
Ensonnier, embarrasser, gêner, se charger.
Entoueiller, embarrasser, troubler.
Envis (à), contre le gré de quelqu'un (lat. *invitus*).
Escargaiter, guetter, être en sentinelle.
Eslechier, se réjouir.
Espèce, prétexte, motif.
Espringalle, machine de guerre, sorte de fronde qui servait à jeter de grosses pierres ou carreaux.
Essiller, ravager, faire du dégât.
Estrain, paille, chaume (lat. *stramen*).
Estramière, **estrainnière**, drapeau, étendard.
Estrelin, sterling, pièce de monnaie anglaise.
Estrine, étrenne.

F

Faiticement, exprès, à dessein.
Fellement, cruellement.
Férir, frapper.
Fés (à un), ensemble.
Fraite, fente, brèche.
Frice, joli, gai.
Froais, trace, piste.

G

Genestre, genêt.
Gésir, coucher.
Gonfanon, bannière.
Grigner (se), se fâcher.
Guerredon, récompense.

H

Hart, corde à pendre.
Hutin, clameur.

I

Illuec, **illec**, là.
Issir, sortir.

J

Jaçoit, quoique.
Juper, pousser des cris.

K

Kevéce, cravate, collet.

L

Laiens, là.
Lancié, combat à la lance.
Lé, côté.
Légèrement, facilement.
Lié, **liés**, joyeux (lat. *lætus*).
Lignage, famille, parenté.

M

Mainbourg, tuteur.
Menestrandie, jeu des instruments.
Merrien, pièce de bois.
Meschief, malheur.
Meshui, aujourd'hui.
Mesnie, cortège, maison.
Mestier, besoin.
Moult, beaucoup.
Mucier, **mussier**, cacher.
Muser, être rêveur.

N

Nasche, fesse.
Navie, embarcation, flotte.
Navrure, blessure.
Nef, bateau, vaisseau.
Noise, tumulte.

O

Orains, tout à l'heure.
Ouir, écouter.

P

Parecon, portion, lot, sort.
Partir, partager.
Pis, poitrine.
Poie, appuis.
Poiser, peser, chagriner, raccommoder.
Pourcaroh, **pourchas**, poursuite, recherche.
Pourvéances, vivres, munitions.

Q

Quoiteusement, en hâte.

R

Radement, vivement.
Regetter, regimber, ruer.
Repairier, aller, retourner.
Ressongner, redouter.
Revel, réjouissance.
Rihoter (se), se quereller.
Rober, piller.
Roncin, roussin, cheval de guerre de qualité inférieure.
Route, troupe, compagnie.
Rouver, demander.

S

Sacher, tirer.
Saiette, flèche (lat. *sagitta*).
Saisine, action de prendre possession.
Samit, soie.
Semonce, convocation à un service féodal.
Serourge, beau-frère (lat. *soror*, sœur).
Solas, **soulas**, divertissement, récréation.
Soler. **souler**, avoir coutume.
Soudée, paye des gens de guerre.
Soutievement, habilement.

T

Targe, bouclier.
Temprement, promptement.
Tençon, dispute.
Tirich, presse, tiraillement.
Tollir, **torre**, enlever.
Toudis, toujours.
Tourniquel, sorte de vêtement militaire.
Traire, tirer.

V

Vassaument, avec fidélité, ardeur.
Viaire, visage.

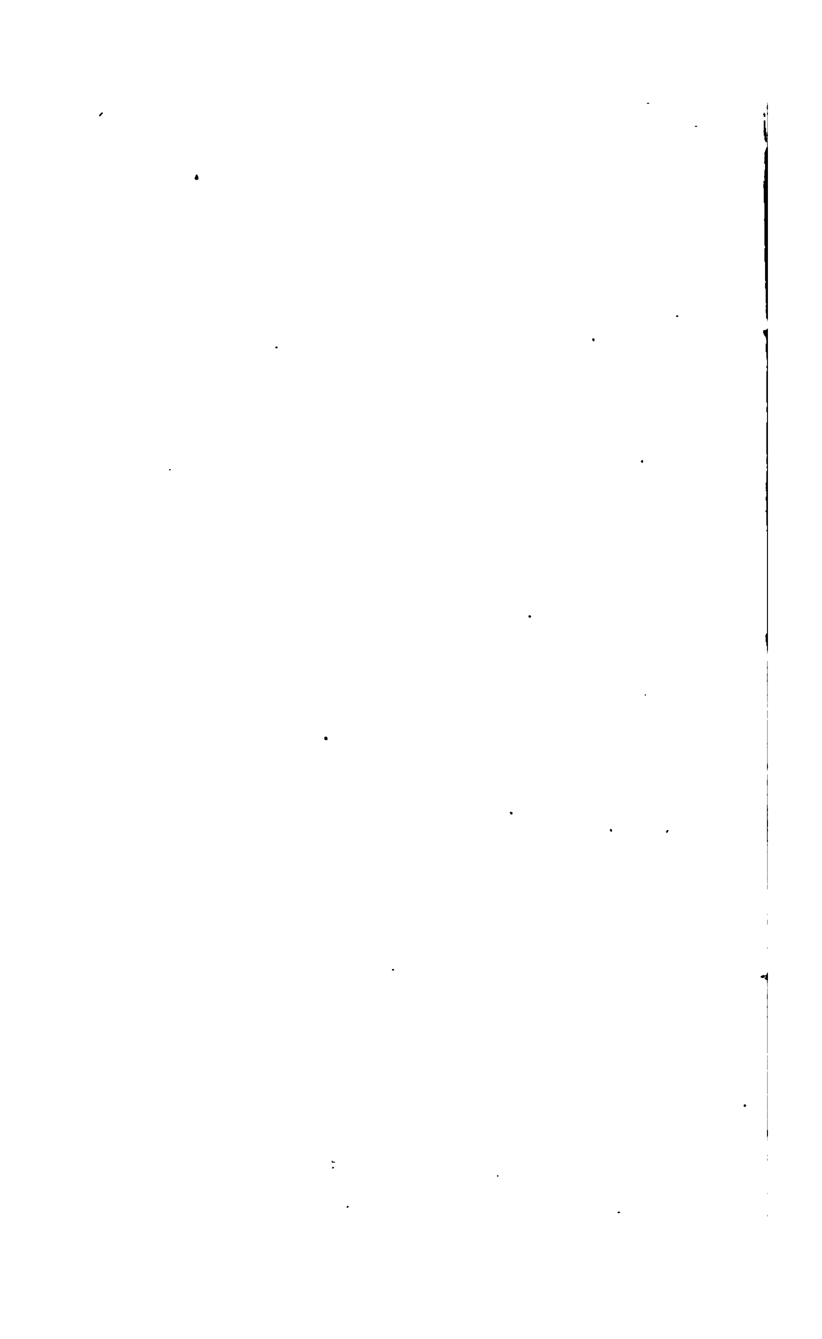


TABLE DES MATIÈRES

III. — Le désastre de Poitiers. — La captivité du roi Jean.

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD et GALLOIS.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

EXTRAIT DU CATALOGUE

—

LITTÉRATURE POPULAIRE

SPÉCIALEMENT DESTINÉE AUX OUVRIERS DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1re série, format in-16, à 1 fr. 25 le volume.

Agassiz (M. et Mme) : *Voyage au Brésil,* abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Aunet (Mme d') : *Voyage d'une femme au Spitzberg;* 7e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Badin (A.) : *Duguay-Trouin;* 5e édit. 1 vol.

— *Jean Bart;* 5e édit. 1 vol.

Baines (Th.) : *Voyage dans le sud-ouest de l'Afrique*, abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Baker (S. W.) : *Le lac Albert.* Nouveau voyage aux sources du Nil, abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Baldwin (W. C.) : *Du Natal au Zambèze* (1851-1866), récits de chasse, abrégés par J. Belin de Launay. 1 vol. avec 4 gravures.

Barrau (Th.) : *Conseils aux ouvriers* sur les moyens d'améliorer leur condition. 1 vol.

Bernard (F.) : *Vie d'Oberlin;* 3e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Bertrand du Guesclin,* connétable de France et de Castille; 10e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Lazare Hoche*, général en chef des armées de la République (1793-1797) ; 9e édit. 1 vol.

Burton (le capitaine) : *Voyages à la Mecque, aux grands lacs d'Afrique et chez les Mormons*, abrégés par J. Belin de Launay ; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Calemard de la Fayette : *Peau-de-bique* ou la prime d'honneur ; 3e édit. 1 vol.

— *L'agriculture progressive*. 1 vol.

Carraud (Mme Z.) : *Une servante d'autrefois ;* 4e édit. 1 vol.

— *Les veillées de maître Patrigeon*, entretiens familiers sur le travail, la propriété, la richesse, l'agriculture, la famille, etc. ; 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Charton (E.), de l'Institut : *Histoires de trois enfants pauvres* (un Français, un Anglais, un Allemand), racontées par eux-mêmes et abrégées par M. Ed. Charton ; 10e édit. 1 vol.

Conférences faites à la gare Saint-Jean, à Bordeaux, sous le patronage de la Compagnie des chemins de fer du Midi. 2 vol.

Chaque conférence peut être vendue séparément.

Corne (H.) : *Le cardinal Mazarin ;* 4e édit. 1 vol.

— *Le cardinal de Richelieu ;* 6e édit. 1 vol.

Corneille (Pierre) : *Chefs-d'œuvre*. 1 vol.

Cours d'économie industrielle, conférences faites aux ouvriers de Paris par des membres de l'Association polytechnique, recueillies et publiées par M. Evariste Thévenin. 7 séries formant 7 volumes qui se vendent séparément.

Deherrypon : *La boutique de la marchande de poisson* 2e édit. 1 vol.

— *La boutique du charbonnier*. 1 vol.

Duval (J.) : *Notre pays ;* 4e édit. 1 vol.

Ernouf (le baron) : *Histoire de trois ouvriers français* (Richard Lenoir, Bréguet, Brézin); 4e édit. 1 vol.

— *Deux inventeurs célèbres :* Philippe de Girard, Jacquard; 5e édit. 1 vol.

— *Denis Papin,* sa vie et son œuvre (1647-1714); 3e édit. 1 vol.

— *Les inventeurs du gaz et de la photographie.* 1 vol.

— *Pierre Latour du Moulin.* 1 vol.

— *Histoire de quatre inventeurs français au XIXe siècle* (Sauvage, Heilmann, Thimonnier, Giffard). 1 vol.

Flammarion : *Petite astronomie descriptive;* 3e édit. 1 vol. avec 100 figures.

Fonvielle (W. de) : *Le glaçon du Polaris,* aventures du capitaine Tyson; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

— *Les drames de la science : La pose du premier câble.* 1 vol.

Franck (A.) : *Morale pour tous;* 6e édit. 1 vol.

Franklin (B.) : *Œuvres,* traduites de l'anglais et annotées par Ed. Laboulaye. 5 vol.

Mémoires; 4e édit. 1 vol.
Correspondance; 3e édit. 3 vol.
Essais de morale; 5e édit. 1 vol.

Chaque ouvrage se vend séparément.

Gœpp et **Ducoudray** : *Le patriotisme en France;* 4e édit. 1 vol. avec 8 gravures.

Guillemin (A.) : *La lune;* 6e édit. 1 vol. avec 2 grandes planches tirées hors texte et 46 figures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

— *Le soleil;* 6e édit. 1 vol. avec 58 figures.

— *Les étoiles;* 3e édit. 1 vol. avec 63 figures, une carte céleste et une planche coloriée.

— *Les nébuleuses,* notions d'astronomie sidérale. 1 vol. avec 66 figures.

— *La lumière et les couleurs*; 4e édit. 1 vol. avec 71 figures.

Guillemin (A.) : *Le son*, notions d'acoustique physique et musicale; 3e édit. 1 vol. avec 70 figures.

Hauréau (B.), de l'Institut : *Charlemagne et sa cour;* 5e édit. 1 vol.

— *François Ier et sa cour.* 1 vol.

Hayes (Dr) : *La mer libre du pôle.* Voyage abrégé par J. Belin de Launay; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Homère : *Les beautés de l'Iliade et de l'Odyssée*, traduction de Giguet; 2e édit. 1 vol.

Joinville (sire de) : *Histoire de saint Louis*, texte rapproché du français moderne, par Natalis de Wailly, de l'Institut; 8e édit. 1 vol.

Jonveaux (E.) : *Histoire de quatre ouvriers anglais*, d'après Samuel Smiles (Maudslay, Stephenson, W. Faidbairn, J. Kasmyth); 4e édit. 1 vol.

— *Histoire de trois potiers célèbres* (Bernard Palissy, J. Wedgwood, F. Böttger); 2e édit. 1 vol.

Jouault (A.) : *Abraham Lincoln*, sa jeunesse et sa vie politique; 2e édit. 1 vol. avec deux portraits.

— *George Washington;* 3e édit. 1 vol. avec 3 gravures et 2 cartes.

Labouchère (A.) : *Oberkampf* (1738-1815), 4e édit. 1 vol.

Lacombe (P.) : *Petite histoire du peuple français;* 6e édit. 1 vol.

La Fontaine : *Fables* 1 vol.

Lanoye (Fr. de) : *Le Nil, son bassin et ses sources.* 1 vol. avec 4 gravures.

Le Loyal Serviteur : *Histoire du gentil seigneur de Bayard*, revue par Alph. Feillet; 5e édition. 1 vol. avec 4 gravures.

Lescure (de) : *Vie de Henri IV.* 1 vol.

Livingstone : *Explorations dans l'Afrique australe et dans*

le bassin du Zambèze, depuis 1840 jusqu'à 1864, abrégées par J. Belin de Launay; 7e édit. avec 4 gravures.

— *Dernier journal*, abrégé par le même; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Mage (E.) : *Voyage dans le Soudan occidental*, abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Meunier (Mme H.) : *Le docteur au village*. 2 vol. qui se vendent séparément :

Entretiens familiers sur l'hygiène; 6e édit. 1 vol.
Entretiens familiers sur la botanique; 3e édit. 1 vol. avec 104 figures.

Milton et **Cheadle** : *Voyage de l'Atlantique au Pacifique à travers les montagnes Rocheuses*, abrégé par J. Belin de Launay; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Molière : *Chefs-d'œuvre*. 2 vol.

Mouhot (H.) : *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos;* 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Muller (E.) : *La boutique du marchand de nouveautés;* 5e édit. 1 vol. avec 8 gravures.

— *La machine à vapeur*, son histoire et son rôle. 1 vol. avec 8 figures.

Palgrave (W.) : *Une année dans l'Arabie centrale*, voyage abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Passy (Fr.), de l'Institut : *Les machines et leur influence sur le développement de l'humanité*; 3e édit. 1 vol.

Pfeiffer (Mme) : *Voyages autour du monde*, abrégés par J. Belin de Launay; 10e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Piotrowski (R.) : *Souvenirs d'un Sibérien;* 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Poirson : *Guide manuel de l'orphéoniste*. 1 vol.

Racine : *Chefs-d'œuvre*. 2 vol.

Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Histoire de la Révolution française* (1789-1799). 1 vol. avec 30 gravures.

Reclus (E) : *Les phénomènes terrestres.* 2 vol. avec gravures; ils se vendent séparément :

I. *Les continents;* 4e édit. 1 vol.
II. *Les mers et les météores;* 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Rendu (V.) : *Principes d'agriculture;* 4e édition, 2 vol.

Culture du sol. 1 vol. avec gravures.
Culture des plantes. 1 vol.

— *Mœurs pittoresques des insectes;* 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Schweinfurth (Dr) : *Au cœur de l'Afrique,* voyage abrégé par J. Belin de Launay. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Shakespeare : *Chefs-d'œuvre.* 3 vol.

Speke (le capitaine) : *Les sources du Nil,* édition abrégée par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Stanley : *Comment j'ai retrouvé Livingstone.* Voyage abrégé, d'après la traduction de Mme H. Loreau, par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Vambéry : *Voyages d'un faux derviche dans l'Asie centrale,* abrégés par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Wallon, de l'Institut : *Jeanne d'Arc;* 7e édit. 1 vol. 1 fr.

Edition abrégée de l'ouvrage qui a obtenu de l'Académie française le grand prix Gobert.

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et GALLOIS.

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule et les Gaulois. 1 vol. petit in-16, avec gravures. » 50

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 gravures. » 50

La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 gravures. » 50

Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50

Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50

Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures. » 50

Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures. » 50

Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures. » 50

La succession de Charlemagne. Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures. » 50

La succession de Charlemagne. Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures. » 50

Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures. » 50

Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

Les Capétiens du xiie siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

Philippe Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures. » 50

Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures. » 50

Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du xiiie siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures. » 50

Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 28 gravures. » 50

Philippe VI et Robert d'Artois. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures. » 50

La guerre de Cent ans; Jean le Bon. 1 vol. petit in-16, avec 19 gravures. » 50

Richelieu. 1 vol. in-16. 1 fr.

Henri IV. 1 vol. in-16. 1 fr.

Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8. 6 fr.

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois.

LE
DAUPHIN CHARLES
ET
LA COMMUNE DE PARIS

1358 — 1364

EXTRAITS
DES CHRONIQUES DE FROISSART, DES GRANDES CHRONIQUES,
DE GUILLAUME DE NANGIS

PUBLIÉS PAR
B. ZELLER
Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris,
Répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 15 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1885

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes, ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'Histoire de France racontée par les contemporains se compose déjà de dix-neuf volumes : 1° *La Gaule et les Gaulois;* 2° *La Gaule romaine;* 3° *La Gaule chrétienne;* 4° *Les invasions barbares en Gaule;* 5° *Les Francs Mérovingiens, Clovis et ses fils;* 6° *Les fils de Clotaire;* 7° *Les Rois fainéants et les maires du palais;* 8° *Charlemagne;* 9° *La succession de Charlemagne, Louis le Pieux;* 10° *La succession de Charlemagne, Charles le Chauve;* 11° *Les derniers Carolingiens;* 12° *Les premiers Capétiens;* 13° *Les Capétiens du XIIe siècle, Louis VI et Louis VII;* 14° *Philippe Auguste et Louis VIII;* 15° *Saint Louis;* 16° *Philippe le Hardi, Mœurs et institutions du XIIIe siècle;* 17° *Philippe le Bel et ses trois fils;* 18° *Philippe VI et Robert d'Artois;* 19° *La guerre de Cent ans; Jean le Bon.* Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible, font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

LE
DAUPHIN CHARLES
ET LA COMMUNE DE PARIS

I

LE DUC DE NORMANDIE ET LES ÉTATS DE 1356-1357.

§ 1. — ÉTAT MALHEUREUX DE LA FRANCE APRÈS LA BATAILLE DE POITIERS.

(Froissart [1].)

Si le royaume d'Angleterre et les Anglais et leurs alliés [2] furent réjouis de la prise du roi Jean de France, le royaume de France fut durement troublé et courroucé, et il y eut bien raison; car ce fut une

1. Nous nous sommes servi, pour nos extraits de Froissart, de l'édition et des notes de M. Siméon Luce.

2. Il faut entendre par là les Bretons du parti de Montfort, les Navarrais et les Normands du parti de Godefroy d'Harcourt.

très grande désolation et anoiable pour toutes manières de gens. Et sentirent bien donc les sages hommes du royaume que grand méchef en naîtrait; car le roi leur sire et toute la fleur de la bonne chevalerie de France était morte ou prise, et les trois enfants du roi qui retournés étaient, Charles, Louis et Jean [1], étaient moult jeunes d'âge et de conseil; il y

1. Les trois enfants du roi. — Charles, fils aîné de Jean et de Bonne de Luxembourg, était né le 21 janvier 1337; il avait épousé en 1349 Jeanne de Bourbon et n'avait, au moment de la bataille de Poitiers, que dix-neuf ans. De graves événements avaient déjà pu mûrir sa jeunesse. Après le traité de Valognes (voir notre précédent volume, JEAN LE BON), il paraît s'être laissé engager par Charles le Mauvais dans un complot ayant pour but de détrôner son père; il devait se réfugier auprès de l'empereur d'Allemagne Charles IV, pendant que Charles le Mauvais agirait en son nom. Jean sut ramener à lui son fils en lui conférant la Normandie comme apanage. C'est alors que s'accomplit cette terrible tragédie de Rouen qui aboutit au supplice de Jean d'Harcourt et de trois de ses compagnons, et dans laquelle Charles joua un rôle tout au moins suspect. Le 26 octobre 1355, il avait reçu le glaive et l'épée de dauphin à Vierzon.

Il était encore à Rouen huit jours avant la bataille de Poitiers, le 11 septembre; la bataille eut lieu le 19 septembre. Le 29, le duc de Normandie était à Paris.

La *Chronique des quatre premiers Valois* excuse d'une manière conforme au bon sens et à la raison d'État la conduite du dauphin à la bataille : « Ains que le roi fut pris, quand il aperçut que la bataille était douteuse, il montra à son aîné fils, Charles, duc de Normandie, que sur quanque il aimait et doutait, il se retraist à Poitiers, combien que moult envis le fit. Mais il convint qu'il obéît à son père, comme raison était. » Bien que Frois-

avait en eux petit recouvrier, ni nul desdits enfants ne voulait entreprendre le gouvernement dudit royaume. Avec tout ce, les chevaliers et écuyers qui retournés étaient de la bataille, en étaient tant haïs

sart dise dans le passage cité ci-dessus que « nul desdits enfants ne voulait emprendre le gouvernement dudit royaume », il est certain cependant qu'on se faisait, même dans les rangs populaires, une idée assez haute du dauphin; c'est de lui qu'on attendait le salut; et il fut loin d'être accueilli à Paris comme un fuyard : *Considerabat enim plebs tota quod per dominum Karolum et ipsius auxilium pater reverteretur et tota patria salvaretur.* (Tout le peuple considérait que c'était par le moyen du seigneur Charles et par son secours que son père reviendrait et que la patrie tout entière serait sauvée.) C'est le carme Jean de Venette (éd. Géraud, p. 242), interprète souvent éloquent des sentiments populaires, qui nous l'affirme. Nous devons nous attacher à son témoignage, de préférence à celui de Froissart. Le dauphin avait déjà le titre de lieutenant du roi et il agit en cette qualité dès son arrivée.

Louis, comte d'Anjou, second fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, était né en 1339; il fut d'abord comte d'Anjou, et pourvu par son père en 1350 de la seigneurie de Montpellier. C'est ce prince ambitieux qui manquera plusieurs fois à ses serments, et qui portera un jour le titre de roi de Sicile.

Jean, troisième fils du roi Jean et de la reine Bonne, né le 30 novembre 1340, portait le titre de comte de Poitiers; il avait seize ans.

Philippe, qui resta avec son père, était le quatrième fils; il était né en 1341. Ce fut son honneur, et, malgré tous les maux que sa famille a causés à la France, c'est sa gloire devant l'histoire d'avoir désobéi à son père et d'être resté à ses côtés au milieu de l'effondrement de Poitiers.

et si blâmés des communes que envis ils s'embattaient ens ès bonnes villes. Ils parlementaient et murmuraient ainsi l'un sur l'autre. Et regardèrent et avisèrent les plusieurs sages hommes, que cette chose ne pouvait longuement durer, ni demeurer en cet état, qu'on n'y mît remède.

§ 2. — DÉRÈGLEMENTS DE LA NOBLESSE. — SON MÉPRIS POUR LES PAYSANS.

(Jean de Venette.)

En l'année 1356, le faste et la dissolution atteignirent le comble chez beaucoup de personnes nobles et adonnées au métier militaire. Auparavant on portait, comme je l'ai dit plus haut, des habits écourtés outre mesure. Mais, cette année 1356, on se mit à se parer avec une somptuosité excessive : on portait des perles et des diamants sur les chaperons et les ceintures dorées et argentées; on s'ornait par tout le corps, avec un soin scandaleux, de gemmes diverses et de pierres précieuses; et tous, du petit au grand, se couvraient si abondamment de tels objets de coquetterie, que les perles et les pierres se vendaient à haut prix et que l'on pouvait à peine en trouver à Paris. On se mit aussi à porter des plumes d'oiseaux sur les chapeaux; on s'abandonnait outre mesure aux voluptés de la chair, on se livrait passionnément au jeu des dés pendant la nuit, au jeu de paume pendant le jour. Il en résulta que le commun peuple avait le droit de déplorer et déplorait que l'argent levé sur lui pour le fait des guerres fût placé et détourné en ces jeux inutiles et en de pareils usages. Alors les nobles de ce temps, tournant en dérision les paysans

et les simples, les appelaient Jacques Bonhomme. C'est pourquoi ceux qui, en cette année, portaient dans les guerres leurs armes de paysans, bafoués et méprisés par les autres, reçurent ce nom de Jacques Bonhomme et perdirent celui de paysans. C'est ce nom sous lequel tous les paysans furent, dans la suite, nommés tant par les Anglais que par les Français.

§ 3. — COMPLAINTE SUR LA LACHETÉ ET LES TRAHISONS DE LA NOBLESSE A LA BATAILLE DE POITIERS [1].

(Anonyme).

Grand douleur me contraint de faire ma complainte,
De l'ost devant Poitiers, là où personne mainte
Fut morte et le roi pris par la fausse gent feinte
Qui s'enfuit; dont fut leur trahison atteinte.
Quand virent que notre ost pouvait bien déconfire
L'ost des Anglais, ils dirent : « Si les allons occire,
Guerres seront faillies, si sera pour nous pire;
Chevance nous perdrons, mieux est de nous enfuire ».
Oncques coup n'y férirent d'armes ni de plançon,
Mais dirent : « Fuions tôt; si ne nous avançons,
En fuyant serons morts, pris ou mis à rançon ».
De tels gens ne peut-être dite bonne chançon.
Non contre tant leur fuite, fuyants ont été pris.
Pour ce ne sont pas quittes que ne soient repris,
De leur grand trahison, en quoi ont tout mépris

1. Cette complainte, rédigée sans doute par un ecclésiastique, a été trouvée sur le recto d'un feuillet du deuxième registre du chapitre de Notre-Dame de Paris, et publiée par M. Ch. de Beaurepaire dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e série, t. II.



Paysans. (*Recueil* de Gaignères, t. IV.)



Paysans. (*Recueil* de Gaignères, t. IV.)

Que leur gentillesse a perdu honneur et prix.
Ils se dient être nés de noble parenté.
Hé Dieux! dont leur vient-il si fausse volonté,
Que d'aucun bon fait faire ne sont entalenté!
C'est de leur grand orgueil dont ainsi sont tenté;
Car en Dieu renier chacun d'eux s'étudie,
Et à le parjurer, chacun se glorifie.
Jà n'y aura celui qui le loue ni le prie;
Car il leur est avis qu'autre Dieu qu'eux n'est mie.
Bobans et vaine gloire, vêture déshonnête,
Les ceintures dorées, la plume sur la tête,
La grand barbe de bouc, qui est une orde bête,
Les vous font estordis comme foudre et tempête.
Tels gens où règne orgueil, qui est si vil péché
Sont de tous mauvais vice et d'ordure entaché.
Leur grand orgueil les a trébuchés en viltance
Et leur grand convoitise et leur insuffisance.
Quand eux aux maréchaux pour passer se montraient,
Garçons armés, chevaux l'un de l'autre empruntaient
Leurs souillards et leurs pages pour gens d'armes [comptaient;
Ainsi un seul pour quatre du roi gages prenaient.
Par leur grand convoitise, non pour honneur conquerre,
Ont fait tel paction avec ceux d'Angleterre :
Ne tuons pas l'un l'autre, faisons durer la guerre;
Feignons être prisons; moult y pourrons acquerre.
Par telle convoitise ont maint grand don reçu
Des Anglais par lesquels est révélé et sçu,
Et par leur contenance a été aperçu
Que par trahison ont ainsi le roi déçu.
La très grand trahison qu'ils ont longtemps couvée
Fut en l'ost dessus dit très clairement prouvée,
Dont France est à tout temps par eux déshonorée,
Si par autres que eux ne nous est recouvrée.

De trahison en cœur portaient la bannière,
Du conseil révélaient aux Anglais la matière.
Quand le roi aperçut leur très fausse manière,
Si les a du conseil tous fait bouter arrière.
Les traîtres en ont eu grande indignation;
Si ont contre le roi fait conspiration
De lui et ses enfants mettre à destruction.
Quand eurent mis le roi où le voulaient rendu,
Et virent que ce fut à l'assaillir et prendre,
Ne s'adressèrent pas d'aller le roi défendre,
Mais s'enfuirent tous. Qu'encore les pût-on pendre!
Il n'est cœur qui pût d'eux dire trop grand laidure;
Faux, traîtres, déloyaux sont, infâmes et parjures;
Car par eux est le roi mis à déconfiture
Qui est le très plus noble de toute créature.
A peu de gent demeure le roi en la bataille;
Comme très vaillant prince fiert d'estoc et de taille,
Morts en abat grand nombre, ni les prise une maille;
Dit : « Férez, chevaliers ! Ce ne sont que merdaille! »
Fièrement se combat et de grand vasselage,
Los, prix, honneur emporte sur tous ceux de parage.
Si tous les autres eussent été de son courage,
Anglais eussent conquis et mis en grand servage.
Quand le roi se vit pris, il dit par grand constance:
« Je suis Jean de Valois, non pas le roi de France!
Ains maint écu percé et rompu mainte lance
Seront, que vous ayez du roi français finance. »
Dieu veuille conforter et garder notre roy
Et son petit enfant qui est demeuré à soy
Et confonde traîtres qui, par leur grand effroy,
Ont trahi leur seigneur à qui devaient foy.
Dieu donne à notre duc faire telle alliance
De gens fermes, entiers et de si grand puissance
Que des ennemis puissent prendre entière vengeance,

Si qu'encore puissions voir notre roy en France !
S'il est bien conseillé, il n'oubliera mie
Mener Jacques Bonhomme en sa grand compagnie,
Guerres ne s'en fuira pour ne perdre la vie ! [1]

§ 4. — LE RETOUR DU DUC DE NORMANDIE A PARIS. — LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA LANGUE D'OIL DE 1356. — PREMIÈRE SÉANCE (17 octobre.)

(Grandes Chroniques.)

Et après s'en retournèrent à Paris lesdits ducs de Normandie, comte de Poitiers et duc d'Orléans, et ledit comte d'Anjou demeura en son pays pour le garder. Et entra ledit duc de Normandie à Paris le jeudi vingt-neuvième jour dudit mois de septembre, et fit une convocation de tous les trois États du royaume de France, c'est à savoir : des gens d'Église, des nobles et de ceux des bonnes villes, pour être à Paris le quinzième jour du mois d'octobre ensuivant.

Le quinzième jour dudit mois d'octobre, qui fut en un jour de samedi, vinrent à Paris plusieurs gens d'Église et nobles et gens de bonnes villes de la langue d'oil [2]. Et le jeudi ensuivant furent tous assemblés

1. On remarquera dans cet écrit, comme dans le précédent, l'inspiration à la fois démocratique et religieuse qui anime les deux écrivains, tous deux ecclésiastiques, et qui est si conforme au rôle que l'Église va jouer dans les événements ultérieurs.

2. Le procès-verbal des États généraux (Bibl. Nat., fonds Dupuy, ms. 346), que nous citons d'après Meyer (*Des États généraux et autres assemblées nationales,* la Haye, 1789, t. VIII, p. 187), nous rapporte que l'État du clergé était composé d'archevêques, évêques et de sages pro-

en la chambre du Parlement par le commandement de monseigneur le duc de Normandie qui fut là présent, et en présence duquel monseigneur Pierre de La Forest, archevêque de Rouen et chancelier de France, exposa à ceux des trois États dont dessus est faite mention, la prise du roi et comment il s'était vaillamment combattu de sa propre main, et nonobstant ce avait été pris par grande infortune. Et leur montra ledit chancelier comment chacun devait mettre grande peine à la délivrance dudit roi. Et après leur requit, de par monseigneur le duc, conseil comment le roi pourrait être recouvré, et aussi de gouverner les guerres et aider à ce faire.

Lesquels des trois États, c'est à savoir les gens d'Église par la bouche de monseigneur de Craon, archevêque de Reims, les nobles par la bouche de monseigneur Philippe, duc d'Orléans et frère germain du roi [1], et les gens des bonnes villes par la

cureurs des évêques absens, d'abbés mitrés et autres, et procureurs des absens, de procureurs des chapitres, doyens et archidiacres, dont plusieurs étaient maîtres en divinité et en décret et seigneurs en lois. L'État des nobles était composé de plusieurs seigneurs des fleurs de lis, ducs, comtes, barons et chevaliers, du nombre desquels M. le duc d'Orléans, M. de Bretaigne (Charles de Blois), M. d'Alençon, M. d'Étampes, M. de Saint-Pol, M. de Roussi. Charles de Blois présidait son ordre. L'État des bonnes villes était composé de deux maîtres en divinité et de bourgeois très sages et notables hommes, en nombre de plus de 400. Le nombre total des députés était de plus de 800; il en résulte que le tiers État avait à lui seul une représentation égale en nombre à celle des deux autres ordres réunis.

1. On remarquera la contradiction qui existe entre

bouche d'Étienne Marcel, bourgeois de Paris et alors prévôt des marchands, répondirent qu'ils voulaient faire tout ce qu'ils pourraient aux fins dessus dites, et requirent délai pour eux assembler et parler ensemble sur ces choses [1]; lequel fut donné.

§ 5. — SÉANCES SECRÈTES DES ÉTATS. — LA COMMISSION DES QUATRE-VINGTS. — LEURS CONDITIONS. — PROPOSITIONS D'AIDE.

Et furent mis et ordonnés, par ledit monseigneur de Normandie, plusieurs du conseil du roi pour aller au conseil des dessus dits trois États. Et quand ils y eurent été par deux jours, on leur fit sentir et dire que lesdites gens des trois États ne besogneraient point sur les choses dessus dites tant que les gens du conseil du roi fussent avec eux. Et, pour ce, se déportèrent lesdites gens du conseil du roi de plus aller aux assemblées des trois États qui étaient chaque jour faites en l'hôtel des Frères mineurs, à Paris.

les *Grandes chroniques* et le *Procès-verbal*. D'après ce dernier document, le président de la noblesse était le duc de Bretagne; ce choix constituait évidemment une injure pour le duc d'Orléans, premier prince du sang, que sa fuite à Poitiers avait déshonoré. Le rédacteur officiel des *Grandes chroniques*, le chancelier d'Orgemont, a-t-il, sur ce point, arrangé l'histoire pour effacer un souvenir qui devait être pénible à la famille royale?

1. Le procès-verbal rapporte qu'après la séance plénière solennelle dans la chambre du Parlement, les autres séances furent tenues aux Cordeliers (dans la rue actuelle de l'Ecole de médecine) en trois divers lieux où les députés se retirèrent chacun suivant son État.

Et continuèrent quinze jours ou environ, tant qu'il ennuyait à plusieurs de ce que lesdits trois États attendaient si longuement à faire leurs réponses sur les choses dessus dites. Toutefois, après que lesdits trois États eurent conseillé et assemblé par plus de quinze jours, et élu de chacun des trois États aucuns auxquels les autres avaient donné pouvoir d'ordonner ce que bon leur semblerait pour le profit du royaume, ceux élus qui étaient cinquante ou environ de tous les trois États dessus dits firent sentir audit monseigneur le duc de Normandie qu'ils parleraient volontiers à lui secrètement [1]. Et pour ce alla ledit

1. Le nombre des membres de cette commission fut non pas de cinquante, mais de quatre-vingts. Les procès-verbaux relatés dans Meyer se composent de deux pièces. La première est un procès-verbal sommaire de ce qui se passa dans la session d'hiver des Etats. La seconde, beaucoup plus détaillée, est le procès-verbal de la commission des quatre-vingts. La formation de cette commission, qui se composa de l'élite des députés aux États, eut lieu à la suite de discussions probablement confuses, à cause du nombre et de l'inexpérience des représentants des trois États, bien qu'ils eussent adopté la forme de la délibération par ordre séparé.

Les quatre-vingts, avant de se mettre à l'œuvre, et cette fois en commun, prêtèrent un serment solennel, « celui de donner conseil bon, juste, loyal et véritable, de se diriger dans leurs délibérations conformément à l'honneur de Dieu et au profit du roi, de sa délivrance, de la couronne de France, du roi, du duc et de la chose publique, sans rien celer, taire ou dissimuler pour doute, faveur, crainte, convoitise ou ambition, toutes haines et mauvaises volontés rejetées et arrière mises ». La commission s'imposa ensuite une tâche extrêmement vaste : une enquête sur tous les défauts qui avaient été au royaume de France, sur le gouvernement, l'état du

duc lui sixième seulement auxdits Frères mineurs par devant lesdits élus, lesquels lui dirent qu'ils avaient été ensemble par plusieurs journées et avaient tant fait qu'ils étaient tous à un accord. Ils requirent audit monseigneur le duc qu'il voulût tenir secret ce qu'ils lui diraient qui était pour le sauvement du royaume, lequel monseigneur le duc répondit qu'il n'en jurait jà; et pour ce ne laissèrent pas à dire les choses qui s'ensuivent.

Premièrement, ils lui dirent [1] que le roi avait été mal gouverné au temps passé, et tout avait été par ceux qui l'avaient conseillé, par lesquels le roi avait fait tout ce qu'il avait fait, dont le royaume était gâté et en péril d'être tout détruit et perdu. Ils lui requirent qu'il voulût priver les officiers du roi qu'ils lui nommeraient lors de tous offices, et qu'il les fît prendre et emprisonner, et prendre tous leurs biens; et que dès lors il tînt tous les biens dessus dits pour confisqués [2]. Et pour ce que monseigneur Pierre de

prince, de son hôtel, la guerre, les monnaies, les officiers, et spécialement les conseillers royaux. Elle résolut de commencer par l'examen de la conduite des officiers et leur remplacement auprès du dauphin. Ainsi, de prime abord, la commission des élus en arrive au principe de la responsabilité ministérielle et met la main sur le pouvoir exécutif.

1. C'est l'archevêque de Reims, Jean de Craon, qui fut chargé de porter la parole au nom de la commission. Jean de Craon avait été chanoine de Paris et évêque du Mans avant d'être pourvu de l'archevêché de Reims.

2. Si le détail rapporté plus haut de l'exclusion des conseillers du dauphin des délibérations ne se trouve pas dans le procès-verbal, d'autre part les *Grandes chroniques* oublient de relater que la demande de mise en

La Forest [1], lors archevêque de Rouen et chancelier de France, qui était l'un des officiers contre lesquels ils faisaient lesdites requêtes, était personne d'Église, si que monseigneur le duc n'avait aucune connaissance sur lui, ils requirent qu'il voulût écrire au pape de sa propre main, et supplier qu'il lui donnât commissaires tels comme lesdits élus des trois États nommeraient, lesquels commissaires eussent puissance de punir ledit archevêque des cas que lesdits élus bailleraient contre ledit archevêque et contre

accusation des ministres est précédée, dans le procès-verbal, de toute une série de griefs.

1. Pierre de La Forest, né à la Suze, dans le Maine, fut d'abord professeur de droit civil et canonique dans les universités d'Orléans et d'Angers, puis, après avoir fréquenté le barreau de Paris, fut choisi par Philippe de Valois comme son avocat au Parlement. Jean, alors duc de Normandie, le fit son chancelier en 1347. Deux ans après, le 14 juillet 1349, il fut fait évêque de Tournai et, au mois de décembre suivant, chancelier de France. Philippe VI le fit pourvoir de l'évêché de Paris et le fit l'un de ses exécuteurs testamentaires le 2 juillet 1350. Après la mort de ce prince, le roi Jean le continua dans la même charge et lui confia diverses missions. Il fut envoyé au mois de septembre 1351 entre Guines et Calais, au sujet du traité de paix qu'on négociait avec l'Angleterre; il n'obtint qu'une trêve le 17 septembre de la même année. Il fut promu à l'archevêché de Rouen le 1er janvier de l'année 1352. Nous le retrouvons au moment où il s'acquitte des fonctions de sa charge à l'ouverture des États généraux, qui affectait la forme d'un lit de justice. Obligé de renoncer à sa charge par suite de l'hostilité des États, il ne fut rétabli dans ses fonctions qu'en l'année 1359, se soucia médiocrement de les exercer et mourut à Avignon le 25 juin 1361.

les autres officiers de qui les noms s'ensuivent : messire Simon de Bucy [1], chevalier, du grand conseil du roi et premier président au Parlement ; messire Robert de Lorris [2], qui avait été premier chambellan du roi

1. Simon de Bucy, que plus loin Froissart, en le confondant avec Raynaud d'Acy, fait périr dans une sédition, avait joui de la faveur de Philippe VI, qui l'anoblit au mois de mai 1335. Dès 1339 il était président en Parlement. En 1351 il prend le titre de chevalier. Dès cette année lui sont reprochés plusieurs actes arbitraires, dont il obtient l'absolution en 1352 Au mois d'avril 1353, le roi lui pardonne d'une manière générale tout ce qu'il a pu faire contre son service. Nommé cette même année châtelain de Chauny, il est chargé de présider à la levée des aides en Normandie. Il fut en 1355 l'un des conseillers du roi qui garantirent l'exécution du traité de Valognes. Certains des faits qui viennent d'être rappelés semblent justifier les préventions des États à son égard. Forcé de se réfugier à Courtrai, il revint à la fin des troubles et mourut premier président du Parlement vers 1370. Le nom de ce magistrat est resté à une rue de Paris.

2. Robert de Lorris comptait peut-être parmi ses ancêtres Guillaume de Lorris, l'auteur du *Roman de la rose*, et portait les titres de seigneur d'Ermenonville et de vicomte de Montreuil-sur-Mer. D'abord clerc du roi Philippe VI, il reçut de lui en don de riches manoirs, et en 1347 devint chambellan de Jean, alors duc de Normandie. Sa faveur ne fit que s'accroître quand ce dernier fut devenu roi, ce qui ne l'empêcha pas de s'associer en 1355 au projet du dauphin de quitter son père et de se retirer en Allemagne. Il était alors secrétaire du roi, possesseur d'une fortune considérable, due en partie aux dépouilles de gens justiciés. Po[illegible] en 1356 par les États, il fut chargé en 1357 d[illegible]ion secrète du duc de Normandie près d'[illegible] 1359 il avait



Jean; messire Thomas Braque ... chevalier ...
... avait été son ...
et ... maître des comptes; Enguerrand du Pe...
... bourgeois de Paris et trésorier de France;
Jean ... bourgeois de Paris, ...
maître des monnaies et maître des comptes ...
et Jean ... de Chartres, trésorier ...
Et requirent ... plus que commissaires ...
des états qu'ils nommeraient et ...
lesdits officiers, sur les cas que ...
raient. Et si lesdits officiers étaient ...
ils fussent punis; et s'ils fussent ...
voulaient qu'ils perdissent tous leurs ...
meurassent perpétuellement ...

Item, requirent audit monseigneur ...
... délivrer le roi de Navarre, ...
sonné par le roi, père ...
comme dessus est dit ...
ledit roi de Navarre ...
n'était venu au roi ...
la prise dudit roi de ...

... n-
...s,
...s
...e
...
...ir
... la
recouvré toute ... ...in,
que de sa mort ... duc,
Essarts, fille de ... ...é pour
Jeanne de ... faites à
la durée des ... ...it, et les-

1. Nicolas ... en la cham-
acquit de ... ...tes requêtes
est fréquemment ... ...r fortement le
ciations ... notable, manda
négociation ... de ses con-
de ... ...ux choses
... requêtes

Item, requirent encore audit monseigneur le duc que il se voulût gouverner du tout par certains conseillers qu'ils lui bailleraient de tous les trois États : c'est à savoir quatre prélats, douze chevaliers et douze bourgeois; lesquels conseillers auraient puissance de tout faire et ordonner au royaume, ainsi comme le roi, tant de mettre et ôter officiers, comme d'autre chose; et plusieurs autres requêtes lui firent grosses et pesantes.

Leur répondit ledit monseigneur le duc que de ces choses il aurait volontiers avis et délibération avec son conseil; mais toutefois il voulait bien savoir quelle aide lesdits trois États lui voulaient faire. Lesquels élus lui répondirent qu'ils voulaient ordonner entre eux que les gens d'Église paieraient un dixième et demi pour un an, mais que de ce ils eussent congé du pape. Les nobles paieraient dixième et demi de leurs revenus. Et les gens de bonnes villes feraient, pour cent feux, un homme armé. Et disaient lesdits élus que ladite aide était merveilleusement grande et qu'elle pouvait bien monter à trente mille hommes armés. Et pour sur ce avoir avis et de toutes les choses dessus dites, monseigneur le duc se départit d'eux, et lendemain après dîner devait leur en répondre.

§ 6. — APPRÊTS POUR UNE SÉANCE SOLENNELLE DES ÉTATS DE LA LANGUE D'OIL. — LE DAUPHIN DEMANDE A DIFFÉRER SA RÉPONSE.

Et pour ce assembla ledit monseigneur le duc au château du Louvre plusieurs de son lignage et autres chevaliers, et eut avis et délibération sur les choses

dessus dites; et plusieurs fois tant audit jour de lendemain, comme en deux ou trois jours ensuivants, envoya ledit monseigneur le duc aux Frères mineurs devers les dits élus, plusieurs de ceux de son lignage pour les requérir de traiter avec eux, comment ils se voulussent déporter d'aucunes des requêtes qu'eux lui avaient faites, par spécial de trois dont dessus est faite mention; en leur montrant que lesdites requêtes touchaient le roi son père de si près, qu'il ne les oserait faire ni accomplir sans le congé exprès de son père.

Finalement, pour ce que lesdits élus ne se voulurent déporter desdites requêtes ni d'aucune d'elles, plusieurs de ceux du lignage de monseigneur le duc et autres chevaliers qui avaient été à son conseil sur lesdites choses, furent d'accord et conseillèrent à monseigneur le duc qu'il accomplît lesdites requêtes, pour ce que autrement il ne pouvait avoir aide des trois États, sans laquelle aide il ne pouvait faire ni gouverner la guerre. Et pour ce, fut journée assignée auxdits trois États, à leur requête, pour ouïr tout ce qu'ils voudraient dire publiquement, en la chambre du Parlement à un jour de lundi matin, veille de la Toussaint. Mais ledit monseigneur le duc, qui moult était fortement courroucé et troublé pour cause desdites requêtes qui lui avaient été faites à part et secrètement, si comme dessus est dit, et lesquelles on lui voulait faire publiquement en la chambre de Parlement, considérant que lesdites requêtes il ne pouvait accomplir sans courroucer fortement le roi son père et sans lui faire offense notable, manda et fit aller par devers lui aucuns autres de ses conseillers, lesquels il n'avait point appelés aux choses dessus dites; et leur exposa de sa bouche les requêtes

que lesdits trois États lui avaient faites, et aussi l'aide qu'ils lui offraient, et voulut que ses conseillers en dissent leur avis. Lesquels, en la présence de plusieurs des autres qui autrefois y avaient été, lui montrèrent comment il ne devait faire ni accomplir lesdites requêtes dessus exprimées. Et aussi lui montrèrent comment l'aide que l'on lui offrait n'était pas suffisante pour fournir sa guerre. Et jaçoit ce que, par les élus, eût été dit audit monseigneur le duc que ladite aide pouvait faire et fournir trente mille hommes armés, c'est à savoir, pour chaque homme demi-florin à l'écu pour jour [1], lesdits conseillers montrèrent audit monseigneur le duc que ladite aide ne pouvait monter que huit ou neuf mille hommes armés, par plusieurs faits et raisons auxquels s'accordèrent plusieurs autres qui étaient au conseil dudit duc, qui bien étaient jusqu'au nombre de trente et plus. Et jaçoit ce que la plus grande partie d'eux eût par avant été d'accord que ledit monseigneur le duc accomplît lesdites requêtes et lui eussent conseillé, toutefois se ravisèrent-ils lors, et furent tous d'un accord qu'il ne le fît pas.

Mais pour ce que moult grand peuple était assemblé en ladite chambre de Parlement en laquelle lesdites requêtes devaient tantôt être faites audit monseigneur le duc par la bouche de maître Robert Le Coq, alors évêque de Laon, ledit monseigneur le duc

1. En octobre 1356, le florin d'or valait 20 sols : par conséquent le demi-florin aurait été de 10 sols, correspondant à dix francs d'aujourd'hui. Cette paye d'un homme d'armes, c'est-à-dire de deux cavaliers, paraîtrait énorme si l'on ne devait pas y comprendre les frais du premier équipement. (Note de P. Paris.)

eut conseil comment il pourrait faire départir ledit peuple; et, par le conseil qu'il eut, il envoya querir en ladite chambre de Parlement pour venir devers lui en la pointe du palais où il était, aucuns de ceux des trois États, et par spécial de ceux qui principalement gouvernaient les autres et conseillaient à faire lesdites requêtes. Et là vinrent par devers lui maître Raymond Saquet, archevêque de Lyon [1], monseigneur Jean de Craon, archevêque de Reims, et ledit maître Robert Le Coq, évêque de Laon, pour les gens d'Église. Pour les nobles, y furent monseigneur Waleran de Luxembourg [2], monseigneur Jean de Conflans, maréchal de Champagne [3], et monseigneur Jean de Picquigny [4], alors gouverneur d'Artois. Et pour les bonnes villes, y furent Étienne Marcel, prévôt des marchands de Paris; Charles Toussac, échevin, et plusieurs autres de plusieurs autres bonnes villes. Et là leur dit et exposa ledit monseigneur le duc aucunes nouvelles qu'il avait ouïes, tant du roi son père, comme de son oncle l'empereur, et leur demanda s'il leur semblait qu'il fût bon que lesdites requêtes et réponses qui lui devaient être faites, de

1. Il avait été évêque de Thérouanne; cette ville ayant été brûlée par les Anglais, il se réfugia à Lyon, où il succéda en 1356 à l'archevêque Henri de Villars.

2. Deuxième fils de Jean de Luxembourg, seigneur de Ligny, de Roussy et de Beaurevoir, châtelain de Lille, et d'Alix de Flandre, dame de Richebourg.

3. Jean de Conflans, seigneur de Dampierre, maréchal de Champagne, conseiller du roi et du duc de Normandie; fils d'Eustache de Conflans et d'Agnès de Dampierre.

4. Fils de Robert de Picquigny, chevalier, seigneur de Fluy; il était gouverneur de l'Artois lorsqu'il assista aux États d'octobre 1356.

par les trois États, et pour lesquelles faire et ouïr le peuple était assemblé en ladite chambre de Parlement, fussent délayées jusqu'à une autre journée pour les causes et raisons qu'il leur dit lors. Et furent d'accord tous ceux qui là étaient présents, tant du conseil dudit monseigneur le duc comme des envoyés desdits trois États, que lesdites requêtes et réponses fussent différées jusqu'au jeudi ensuivant. Jaçoit ce qu'on aperçut qu'aucuns desdits envoyés eussent mieux voulu que la besogne n'eût point été différée, toutefois furent-ils d'accord, par leur opinion, au délai. Et ainsi se départirent et retournèrent en ladite chambre de Parlement, et le duc d'Orléans et plusieurs autres avec eux. Et parla ledit duc d'Orléans au peuple qui était assemblé en la chambre de Parlement, et leur dit que monseigneur le duc de Normandie ne pourrait lors ouïr les requêtes et réponses qu'on lui devait faire pour certaines nouvelles qu'il avait ouïes, tant du roi son père que de son oncle l'empereur, desquelles il leur fit aucunes dire en public. Et pour ce se départit ladite assemblée de ladite chambre de Parlement, et s'en allèrent aucuns en leur pays.

§ 7. — PROROGATION DES ÉTATS DE LA LANGUE D'OIL. — PROTESTATION DE L'ÉVÊQUE DE LAON, ROBERT LE COQ [1].

(Novembre 1356.)

Le mercredi ensuivant, qui fut lendemain de la fête de Toussaint, ledit monseigneur le duc manda

1. Robert Le Coq est le véritable meneur des États pendant cette première session : il en est l'âme et l'ora-

au Louvre plusieurs du conseil du roi et du sien, et aucuns de ceux des trois Etats, dont dessus est faite mention; et eut délibération, à savoir s'il était bon que ceux des trois États qui étaient à Paris s'en allassent, chacun en son pays sans plus faire quant alors, pour aucunes causes qu'il leur dit. Et lui fut conseillé audit conseil qu'ainsi le fît. Et pour ce, dit à ceux

teur. La suite du récit permettra d'apprécier son rôle. Mais qu'avait-il été, qu'était-il au moment où il devient le tribun de la tentative de révolution qui se prépare? Un acte d'accusation qui fut préparé par les ordres du dauphin vers l'année 1358 (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1re série, t. II, art. et publicat. de M. Douet d'Arcq), nous met au courant des principales particularités de son existence. Il était né à Montdidier et « pas de grans gens, ni de riches d'ancienneté; toutefois son père a toujours été au service du roi de France et de ce a eu toute sa chevance et son état et soutint ledit Robert aux écoles. Sitôt comme il vint d'Orléans, il vint au Parlement du roi, auquel il a gagné toute sa chevance et son état, qui par avant était assez ténue et petite. Et y a longtemps été avocat du roi; et le roi Philippe lui fit plusieurs biens. Le roi Jean le fit maître des requêtes de son hôtel et le premier des clercs, conseiller du Parlement et l'emmena avec lui à Avignon. » Tant de bienfaits faisaient de lui « l'homme lige du roi de France », auquel il avait promis, « sur les saints évangiles de Dieu, une main mise sur le livre et l'autre main au pis (poitrine) et l'étole au cou, foi et loyauté, et lui garder son corps, sa vie et ses membres, son honneur, son état, son héritage, ses droits, la noblesse de lui et de la couronne de France ». Mais ce qui devait perdre ledit Robert, c'est qu'il était « léger et périlleux en paroles, et de ce était-il publiquement et communément renommé et diffamé. » Les premiers griefs qui lui sont reprochés, ce sont les paroles injurieuses qu'il aurait proférées sur le

pour la plus grande partie de tous ceux qui furent qui étaient présents desdits trois Etats qu'ainsi le fissent, et leur pria qu'ils dissent de par lui aux autres qui étaient à Paris que chacun s'en allât en son lieu. Et leur dit qu'il les redemanderait, mais qu'il eût ouï certains messagers, chevaliers qui venaient de devers le roi son père, qui lui apportaient certaines

compte du connétable La Cerda, disant « que c'était un bâtard qui oncques bien n'avait fait, et qui honnissait le royaume de France et que le roi n'avait d'autre Dieu que lui ». Le roi, ayant eu vent de ces propos, se serait refroidi à l'égard de R. Le Coq, et, l'évêché de Laon étant devenu vacant, il sollicita en cour de Rome en faveur de Regnant Chauveau, alors évêque de Châlons, et envoya à cet effet Simon de Bucy à Avignon. De là cette haine de R. Le Coq contre Simon de Bucy et les Chauveau. Son animosité contre Pierre La Forest provenait de ce qu'il désirait être chancelier de France. L'attitude réservée du roi à son égard, bien qu'il eût été fait évêque de Laon en 1331, l'aurait alors jeté complètement dans les bras du roi de Navarre. Il contribua à l'exciter contre le connétable, assista aux conférences de Mantes après l'assassinat de ce dernier et chercha à faire naître de grandes ambitions dans le cœur de ce prince « caut et malicieux et qui, combien qu'il soit sage et soucieux, toutefois est-il jeune homme et qui assez légèrement pourrait être mis ou introduit en aucune erreur par convoitise d'honneur ou de grand profit ». Il l'invita à « prendre cœur et volonté de tendre et aspirer au royaume de France, lui disant plusieurs fois devant témoins, comme en se jouant : *Sire larronceau, encore t'aiderai-je à mettre cette couronne en la tête comme roi de France* ». Il ajoutait que « le roi était de très mauvais sang et pourri; qu'il ne valait rien; qu'il gouvernait mal; qu'il n'était digne d'être roi; qu'il n'avait droit au royaume; qu'il n'était digne de vivre; qu'il avait fait

nouvelles de par lui; et aussi qu'il eût été devers l'empereur son oncle, par devers lequel il entendait aller brièvement.

Dont plusieurs desdits États qui avaient intention de gouverner le royaume par les requêtes qu'ils avaient faites audit monseigneur le duc, furent moult dolents; et bien leur fut avis que toutes ces

murdrir sa femme ». Une accusation qu'il est bien difficile de révoquer en doute, parce qu'elle portait sur le dauphin en même temps que sur l'évêque, c'est que, « par le moyen du roi de Navarre, il s'accointa du duc, commença à lui médire du roi, à lui blâmer son gouvernement et ses officiers, et lui conseilla qu'il allât par devers l'empereur son oncle et fît prendre tous les conseillers du roi ». Le roi, ayant su ces paroles, « pour montrer la vraie amour qu'il avait à son fils et les mensonges de l'autre, le fit duc de Normandie, et le duc contremanda son voyage ». L'évêque de Laon, qui devait avoir pour récompense de ces singuliers conseils le titre de chancelier du duc en attendant celui de chancelier de France, ne se découragea pas. Il alla trouver le dauphin et lui dit en pleurant : « Ha, mon très cher seigneur, vous êtes un enfant et un innocent. Certes le roi ne vous a fait duc que pour vous endormir; car soyez certain qu'il ne quiert qu'à vous faire mourir, et vraiment il vous fera meurtrier un de ces jours, vous et votre frère de Navarre; il dissimulera et feindra son courage jusques à tant que vous l'ayez oublié, et puis vous fera mourir : car il n'a conscience ni que un chien. » Même une fois que le dauphin fut en Normandie, l'évêque ne cessa de le mettre en garde par des avis semblables. L'acte passe sous silence la fameuse scène de Rouen pour arriver au moment où le dauphin, refusant de prêter l'oreille aux suggestions de l'évêque, celui-ci tourne sa haine contre lui et répond « qu'il n'était pas digne de venir au royaume et qu'il fallait

choses avaient été faites par ledit monseigneur le duc, pour départir ladite assemblée desdits trois États qui étaient à Paris; et en vérité ainsi était-il.

Et pour ce, le lendemain, qui fut jour de jeudi, plusieurs desdits trois États qui étaient encore à Paris, monseigneur le duc étant à Montlhéri là où il alla ce jour au matin, s'assemblèrent au chapitre desdits

exhausser ce vrai et bon sang de Navarre et cette bonne et sainte lignée et qu'au roi de Navarre était dû le royaume de France ». Nous arrivons maintenant aux faits qui concernent le rôle de Le Coq aux États mêmes. « Quand le Mauvais vit et sut la grande infortune et le grand méchef de la prise du roi de France, il eut moult grande joie et pensa toutes les voies par lesquelles le roi ne revînt jamais. » Les trois États s'étant réunis, l'évêque y joua de prime abord le rôle d'agitateur. Pour empêcher la délivrance de Jean, il semait partout que le roi et ses conseillers avaient très mal gouverné et que, par leur mauvais gouvernement, tout avait été perdu et qu'il en serait de même tant qu'il durerait : « Or est-il temps de parler, disait-il autour de lui. Honni soit qui bien ne parlera, car oncques mais n'en fut temps, si bien comme maintenant. » Le but principal auquel il tendait et qui lui semblait le plus propre à empêcher le retour du roi de France, c'était la délivrance du roi de Navarre. Et c'est pour empêcher les conseillers du roi de faire valoir les raisons qui s'opposaient à une pareille mesure, qu'il les fit exclure de l'assemblée. C'est également sur la proposition de R. Le Coq que les trois ordres remirent leurs pouvoirs à une commission d'élus, et il la fit composer pour la plus grande partie de ceux de la secte du roi de Navarre. A son instigation, cette commission décida que les délibérations seraient secrètes, « lequel serment est une manière de conspiration; car nul ne doit faire serment qui lie l'obéissance au prince, et que le prince ne doive et puisse

Frères mineurs. Et là ledit évêque de Laon publia en la présence de ceux qui y voulurent venir comment monseigneur le duc leur avait requis conseil et aide, et comment, pour ce faire, ils avaient été assemblés par plusieurs fois et par maintes journées, et près pour ladite réponse faire, laquelle monseigneur le duc n'avait voulu ouïr. Et leur dit que chacun d'eux prît copie des choses qui avaient été ordonnées par lesdits élus, et l'emportât en son pays. Lesquelles choses firent plusieurs desdits trois États qui étaient à ladite assemblée. Et jaçoit ce que par plusieurs fois ledit monseigneur le duc parla audit

tout savoir; car ils n'ont de pouvoir, fors tant seulement comme le prince leur en veut donner et octroyer ». En outre, les membres de la commission jurèrent qu'ils seraient absolument unis et résolus à faire accepter par les trois ordres ce qui aurait été adopté en commun, et à faire exécuter leurs décisions par tous les moyens possibles. « Ce qui est monopole et conspiration : car ils ne peuvent rien ordonner ni accorder qui touche le gouvernement du royaume, que ce ne soit par l'autorité du prince et réservée sa volonté. Et ainsi faire tels serments tranchés et absolus, c'est ôter au prince le gouvernement et la souveraineté. »

Pendant toute la durée de l'assemblée, l'évêque chercha à faire prévaloir ses vues par des moyens extraparlementaires. « Tous les matins aucuns de ses complices venaient très matin et parlaient à part à bonnes gens des villes, puis à l'un, puis à l'autre, et les forgeaient sur le mauvais gouvernement du roi, afin de les traire à son intention. »

C'est lui qui protesta contre la prorogation des États et qui, dans le chapitre des Cordeliers, prononça la harangue et exposa les doléances des députés, lesquelles figurent en détail au procès-verbal.

prévôt des marchands et par plusieurs journées, et aussi aux échevins de Paris en eux requérant qu'ils lui voulussent faire aide à soutenir la guerre, si ne s'y voulurent accorder ni consentir, s'il ne faisait assembler lesdits trois États, laquelle chose il n'eut pas conseil de faire. Et pour ce il ordonna qu'on enverrait certains des conseillers du roi par les bailliages du royaume, pour requérir ladite aide aux bonnes villes.

§ 8. — LES ÉTATS DE LA LANGUE D'OC. — LEURS CONCESSIONS.

En ce même an, au mois d'octobre, les trois États de la langue d'oc s'assemblèrent en la ville de Toulouse, par l'autorité du comte d'Armagnac, lieutenant du roi au pays, pour traiter ensemble à faire aide convenable pour la délivrance du roi. Et là firent plusieurs ordonnances par l'autorité dessus dite. Premièrement, qu'ils feraient cinq mille hommes d'armes, chacun à deux chevaux, et aurait chaque homme d'armes demi-florin à l'écu pour jour. Et feraient mille sergents armés à cheval, deux mille arbalétriers et deux mille pavoisiers, tous à cheval, et auraient chacun desdits sergents, arbalétriers et pavoisiers, huit florins à l'écu pour chaque mois, et feraient ladite aide pour un an. Et ils ordonnèrent que tous les dessus dits seraient payés par ceux et en la manière que lesdits Etats ordonneraient, ou les élus par eux. Et outre ce, ordonnèrent qu'homme ni femme dudit pays de langue d'oc ne porterait, par ledit an, si le roi n'était avant délivré, or, ni argent, ni perles, ni vert, ni gris, robes ni chaperons découpés ni autres cointises quelconques; et qu'aucun

ménestrier ou jongleur ne jouerait de son métier. Et encore ordonnèrent certaine monnaie, c'est à savoir trente-deuxième, laquelle ils firent faire et monnayer ès monnaies du roi dudit pays par l'autorité dudit comte, jaçoit ce que au pays de Languedoc courut lors autre monnaie, c'est à savoir monnaie soixantième. Et pour avoir confirmation de toutes les choses dessus dites envoyèrent à Paris devers monseigneur le duc de Normandie, aîné fils du roi et son lieutenant général, trois personnes, c'est à savoir de chacun des trois États une; et leur furent confirmées par ledit monseigneur le duc toutes les choses dessus dites.

§ 9. — VOYAGE DU DAUPHIN A METZ CHEZ L'EMPEREUR CHARLES IV. — RÉCLAMATIONS DES BOURGEOIS DE PARIS CONTRE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE MONNAIE.

Le lundi cinquième jour dudit mois de décembre, partit monseigneur le duc de Normandie de Paris pour aller à Metz par devers monseigneur Charles de Bohême, empereur de Rome, oncle dudit monseigneur le duc, pour parler à lui et avoir conseil de lui, tant sur le gouvernement du royaume de France et de la prise du roi son père, comme de plusieurs autres choses; et laissa à Paris son lieutenant, son frère aîné après lui, monseigneur Louis, comte d'Anjou.

Le samedi ensuivant, dixième jour de décembre, fut publiée à Paris la nouvelle monnaie qui avait été faite pa l'ordonnance dudit monseigneur le duc de Normandie, et par son conseil, c'est à savoir : deniers blancs de six sous huit deniers de taille, et de quatre

deniers d'aloi, appelée monnaie quarante-huitième ; et avait chaque denier cours pour douze deniers tournois. Et autres blancs deniers, qui par avant couraient pour huit deniers tournois la pièce, furent rabaissés à trois tournois ; et le mouton d'or fut mis à trente sous tournois. Desquelles choses le commun de Paris fut moult ému, et par spécial pour cause de ladite nouvelle monnaie ; car ceux qui gouvernaient la ville ne voulaient souffrir ledit monseigneur le duc avoir finances, sans lettre de gagner. Et pour cette cause le prévôt des marchands [1] et plusieurs

1. Étienne Marcel, prévôt des marchands, appartenait à une riche famille de bourgeois parisiens. On peut remonter d'une manière certaine dans son histoire jusqu'à l'aïeul du célèbre prévôt des marchands, Pierre Marcel, dit le *Vieil*, marié à Jeanne Cocatrix, d'une ancienne famille parisienne également. Pierre Marcel, qui habitait dans la Cité, rue Jehan le Cras, était un des trois bourgeois les plus imposés de Paris. C'est du quatrième de ses fils, Étienne Marcel, mort en 1319 et enterré aux Célestins, que naquit le prévôt. Il épousa en premières noces Jeanne de Dammartin et, devenu veuf, contracta un second mariage avec Marguerite des Essarts, fille de Pierre des Essarts, un des favoris de Philippe de Valois, et eut de cette union six enfants. Il appartenait à la plus riche des corporations de métiers, celle des drapiers; c'est en 1355 que nous le trouvons prévôt des marchands de l'eau, c'est-à-dire chef de la hanse et de la municipalité parisienne. Il habitait dans la Cité, au coin occidental de la rue de la Vieille-Draperie, en face du palais. C'est lui que l'on peut considérer comme le fondateur de l'Hôtel de Ville; car il fit l'acquisition sur la place de la Grève d'une maison où il devait transporter le siège de l'administration municipale, alors située au *Parloir aux bourgeois*, sur l'emplacement d'une partie de

des habitants de ladite ville de Paris allèrent au Louvre le lundi ensuivant, douzième jour dudit mois, par devers ledit comte d'Anjou qui était de-



Monnaies du roi Jean le Bon.

meuré lieutenant de monseigneur le duc de Normandie, qui était allé par devers l'empereur son oncle, si comme dessus est dit. Et lui requirent qu'il

la rue Soufflot actuelle. L'Hôtel de Ville d'Étienne Marcel porta longtemps le nom de *Maison aux piliers*. L'influence d'Étienne Marcel aux États de 1354 et de 1356 ne peut se constater que par le choix qui fut fait de lui comme délégué ou président du tiers État. Ce n'est point son talent oratoire, mais sa situation qui l'avait mis en vue; et il s'était déjà montré homme d'action en réformant et en complétant le système de fortifications de Paris.

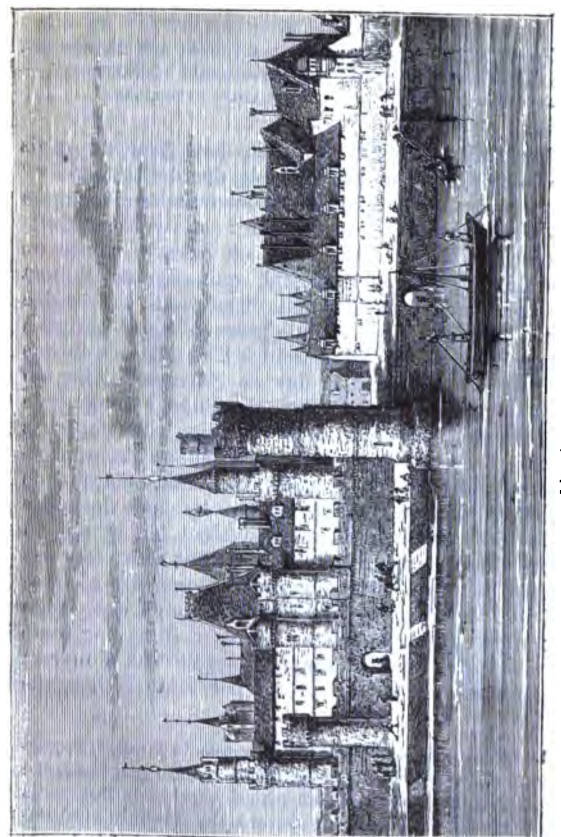
voulût faire cesser ladite monnaie en lui disant qu'ils ne souffriraient point qu'elle courût; et de fait empêchèrent ledit cours, et ne souffrirent qu'aucun la prît ou mît.

Il leur fit dire ledit comte qu'il aurait avis à son conseil sur ladite requête, et lendemain, au jour de mardi, leur répondrait. Auquel mardi retournèrent audit Louvre lesdits prévôt des marchands et habitants, en plus grand nombre quatre fois qu'ils n'avaient fait la journée devant; mais pour ce que ledit comte n'avait pas encore eu pleinière délibération sur ladite requête, il leur fit dire et prier qu'ils attendissent jusqu'au lendemain, jour de mercredi; et lors tournassent devers lui, et il leur répondrait tant qu'il leur devrait suffire.

Auquel mercredi retournèrent lesdits prévôt et habitants par devers ledit comte d'Anjou en trop plus grand nombre qu'auparavant, et leur fit accorder que l'on cesserait de faire ladite monnaie jusqu'à tant que ledit comte d'Anjou saurait la volonté dudit duc de Normandie son frère, par devers lequel il pensait tantôt envoyer pour cette cause, et écrire la requête des dessus dits de Paris [1].

Et ainsi se départirent et ne courut puis ladite nouvelle monnaie. Et aussi ne furent point gardées les ordonnances faites sur les cours des autres monnaies; mais furent prises et mises si comme auparavant étaient.

1. Ce voyage du duc de Normandie auprès de l'empereur Charles IV ne fut ni sans utilité ni sans résultats. L'empereur s'interposa en effet en faveur de la paix et secourut plusieurs fois le dauphin d'une manière efficace en lui faisant passer des hommes d'armes allemands.



L'ancien Louvre.

§ 10. — RETOUR DU DAUPHIN. — LE PRÉVÔT DES MARCHANDS, ÉTIENNE MARCEL, MANDÉ A SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS. — ATTITUDE MENAÇANTE DE LA POPULATION PARISIENNE.

Le jeudi ensuivant, dix-neuvième jour du mois de janvier, ledit monseigneur le duc de Normandie [1] envoya par devers ledit prévôt des marchands aucuns de ses conseillers, c'est à savoir : monseigneur Guillaume de Melun, archevêque de Sens, le comte de Roussi, le seigneur de Revel, monseigneur Robert de Lorris et autres, lesquels dirent audit prévôt des marchands qu'il se voulût traire à Saint-Germain l'Auxerrois; car ils lui avaient à dire aucunes choses de par monseigneur le duc de Normandie. Lequel prévôt y alla, environ heure de dîner, à compagnie de grande foison de gens de ladite ville de Paris armés à découvert. Et là, les conseillers de monseigneur le duc requirent audit prévôt des marchands qu'il voulût cesser et faire cesser les gens de ladite ville de l'empêchement qu'ils avaient fait et mis au cours de la nouvelle monnaie devant dite; lesquels prévôt et autres gens répondirent que rien n'en feraient, et qu'ils ne souffriraient point que ladite monnaie courût. Et outre, furent si émus par toute la ville qu'ils firent cesser tous menestreux d'ouvrer; et fit commander ledit prévôt par toute la ville que

1. Le dauphin était rentré à Paris le 14 janvier, accompagné du chancelier, récemment promu cardinal. Le prévôt des marchands et un grand nombre de bourgeois se rendirent en corps au-devant du dauphin ; la plupart des communautés religieuses également, pour faire honneur au nouveau cardinal.

chacun s'armât; et peut-on grand doute qu'aucune chose ne fût faite contre les officiers du roi ou aucuns d'eux.

§ 11. — ENTREVUE DU DAUPHIN ET DU PRÉVÔT DES MARCHANDS. — CONCESSIONS DU DAUPHIN. — MESURES PRISES CONTRE DES MEMBRES DE SON CONSEIL.

Et pour cette cause ledit duc eut délibération avec aucuns de son conseil; et lendemain, jour de vendredi, vingtième jour dudit mois de janvier, alla monseigneur le duc du Louvre au palais, bien matin, et aussi y allèrent le prévôt des marchands et plusieurs de ceux de ladite ville de Paris.

Et en la chambre de parlement parla ledit monseigneur le duc de sa bouche à eux, et leur dit qu'il ne se tenait pas mal content d'eux, et leur pardonnait tout ce qui avait été fait par eux, et outre leur accordait que les gens des trois États s'assemblassent quand ils voudraient. Et aussi leur dit qu'il déboutait et mettrait hors de son conseil les officiers du roi que les gens des trois États lui avaient autrefois nommés; et outre leur dit qu'il les ferait prendre s'il les pouvait trouver, et s'en tiendrait si saisi que, quand le roi serait retourné, il en pourrait faire bonne justice.

Et avec ce leur dit que jaçoit ce que le droit de faire monnaie et de la muer appartenait au roi pour cause de l'héritage de la couronne de France, toutefois voulait-il, pour cause de leur faire plaisir, que la nouvelle monnaie n'eût point de cours; mais voulait que quand les gens des trois États seraient assemblés ils ordonnassent avec aucuns des gens du-

dit monseigneur le duc qu'il ordonnerait à ce, certaine monnaie telle que serait agréable et profitable au peuple. Desquelles choses ledit prévôt des marchands requit lettres. Lesquelles ledit monseigneur le duc lui octroya et furent toutes commandées à un notaire. Et aussi convenait que ledit monseigneur le duc, pour réfreindre la fureur dudit prévôt des marchands et des autres de Paris, le fît et accordât contre sa volonté, contraint de grandes paroles, lui sachant que c'était contre raison. Mais pour ladite promesse touchant lesdits officiers, plusieurs d'eux s'absentèrent. Et ledit chancelier qui avait été fait nouveau cardinal, si comme dessus est dit, ne se montra plus par Paris. Et jaçoit ce que, par l'ordonnance du roi, ledit chancelier et monseigneur Simon de Bucy dussent aller à Bordeaux pour les traités de paix qui y devaient être entre les gens desdits rois de France et d'Angleterre, néanmoins requirent ledit prévôt des marchands et autres qui le suivaient audit monseigneur le duc qu'il ne souffrît pas que ledit chancelier et monseigneur Simon de Bucy allassent auxdits traités; et pour ce donna ledit monseigneur le duc lettres par lesquelles il rappelait la légation dudit monseigneur Simon, mais non pas du chancelier, pour ce qu'il convenait, si comme l'on disait, qu'il allât rendre au roi les sceaux.

Le mercredi ensuivant, vingt-cinquième jour dudit mois de janvier, ledit monseigneur le duc, à la requête desdits prévôt des marchands et autres, envoya sergents en garnison ès maisons de monseigneur Simon de Bucy, de monseigneur Nicolas Braque, maître d'hôtel du roi, qui longuement s'était mêlé de ses finances, et ès maisons d'Enguerrand du

Petit-Celier, trésorier de France, et de Jean Poilevillain, maître de la chambre des comptes et souverain maître des monnaies. Et fit-on l'inventaire des biens qu'on y trouva. Et furent mandés les gens des trois États de par monseigneur le duc pour être à Paris assemblés le dimanche cinquième jour de février ensuivant.

§ 12. — SECONDE SESSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA LANGUE D'OIL. — SÉANCE SOLENNELLE DU 3 MARS. — DISCOURS DE L'ÉVÊQUE DE LAON. — LE DAUPHIN ACQUIESCE AUX DEMANDES DES ÉTATS.

Le dimanche dessus dit, cinquième jour de février, s'assemblèrent à Paris plusieurs évêques et autres gens d'Église, nobles et plusieurs gens de bonnes villes du royaume de France. Et par plusieurs journées furent assemblés en ladite ville, en l'hôtel des Cordeliers, et là firent plusieurs ordonnances.

Le vendredi troisième jour du mois de mars ensuivant, furent assemblés au palais royal, en la chambre de Parlement, en la présence de monseigneur le duc de Normandie, du comte d'Anjou et du comte de Poitiers, ses frères, et de plusieurs autres nobles, gens d'Église et gens de bonnes villes, jusqu'à tel nombre que toute ladite chambre en était pleine. Et prêcha messire Robert Le Coq, évêque de Laon, et dit que le roi et le royaume avaient été, au temps passé, mal gouvernés, dont moult de méchefs étaient advenus tant audit royaume comme aux habitants de lui, tant en mutations de monnaies comme par prises, et aussi par mal administrer et gouverner les deniers que le roi avait eus du peuple, dont moult

grandes sommes avaient été données par plusieurs fois à plusieurs qui mal desservi l'avaient.

Et toutes ces choses avaient été faites, si comme disait l'évêque, par le conseil des dessus nommés, chancelier et autres, qui avaient gouverné le roi au temps passé. Dit lors encore ledit évêque que le peuple ne pouvait plus souffrir ces choses; et pour ce, avaient délibéré ensemble que les dessus nommés officiers et autres qu'il nommerait lors, tant que sur le tout ils furent vingt-deux dont les noms suivent : maître Pierre de La Forest, lors cardinal et chancelier de France; monseigneur Simon de Bucy; maître Jean Chalemart; maître Pierre d'Orgemont, président en Parlement; monseigneur Nicolas Braque et Jean Poilevillain, maîtres de la chambre des comptes et souverains maîtres des monnaies; Enguerrand du Petit-Celier et Bernard Frémaut, trésoriers de France; Jean Chauveau et Jacques Lempereur, trésoriers des guerres; maître Etienne de Paris; maître Pierre de la Charité et maître Ancel Choquart, maîtres des requêtes de l'hôtel du roi; monseigneur Jean Taupin, de la chambre des enquêtes; Geoffroi le Masurier, échanson dudit monseigneur le duc de Normandie; le Borgne de Beausse, maître d'escurie dudit monseigneur le duc; l'abbé de Faloise, président en la chambre des enquêtes; maître Robert de Preaux, notaire du roi; maître Regnault d'Acy, avocat du roi en Parlement; Jean d'Auceurre, maître de la chambre des comptes; Jean de Behaigne, varlet dudit monseigneur le duc, seraient privés de tous offices royaux perpétuellement, dont il y avait aucuns présidents en Parlement, aucuns maîtres des requêtes en l'hôtel du roi, aucuns maîtres de la chambre des comptes et aucuns autres officiers de

l'hôtel dudit monseigneur le duc, si comme dessus est dit. Et requit ledit évêque audit monseigneur le duc que dès lors il voulût priver les vingt-deux dessus nommés comme dit est; et toutefois n'avaient-ils été appelés ni ouïs en aucune manière; et ils n'avaient plusieurs de ceux et la plus grande partie été accusés d'aucune chose, ni contre eux dit ni proposé aucune vilainie; et ils étaient plusieurs d'eux officiers à Paris, lesquels l'on pouvait chaque jour voir et avoir qui aucune chose leur voulût dire ou demander.

Item, requit encore ledit évêque que tous les officiers du royaume de France fussent suspendus, et que certains réformateurs fussent donnés, lesquels seraient nommés par les troits États, qui auraient la connaissance de tout ce qu'on voudrait demander auxdits officiers et contre eux dire et proposer. Item, requit encore ledit évêque que bonne monnaie courût telle que lesdits trois États ordonneraient, et plusieurs autres requêtes fit.

Lors, un chevalier appelé monseigneur Jean de Pecquigny, pour et au nom des nobles, avoua ledit évêque; et un avocat d'Abbeville, appelé Nicolas le Chauceteur, l'avoua au nom des bonnes villes; et aussi fit Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris. Et offrirent, au nom des trois États dessus dits, audit monseigneur le duc trente mille hommes d'armes, lesquels ils payeraient par leurs mains et par ceux qu'ils y ordonneraient. Et pour avoir la finance à ce faire, ils avaient ordonné certain subside, c'est à savoir : que les gens d'Église payeraient dixième et demi, c'est à savoir de cent livres de terre quinze livres. Et les gens des bonnes villes feraient de cent feux un homme d'armes, c'est à

savoir demi-écu de gage pour chaque jour. Mais pour ce qu'ils ne savaient pas encore combien ladite finance pourrait monter, ni si elle suffirait à payer les trente mille hommes d'armes dessus dits, ils requirent qu'ils pussent rassembler à la quinzaine de Pâques ensuivant; et entre deux ils feraient savoir combien ladite finance pourrait monter. Et s'ils trouvaient à ladite quinzaine que ladite finance ne suffît, ils la croîtraient. Et aussi ils requirent que depuis ladite quinzaine ils pussent rassembler deux fois, quand bon leur semblerait, jusqu'au quinzième jour du mois de février ensuivant.

§ 13. — EXTRAIT DES ARTICLES DE LA GRANDE ORDONNANCE DU 3 mars 1356 [1].

La défense nationale. — Les deniers provenant des subsides que les trois États ont promis seront entièrement employés pour les dépenses de la guerre. — Le roi et le dauphin pourront convoquer l'arrière-ban; mas ils ne pourront le faire qu'après une bataille, dans le cas d'une évidente nécessité et par le conseil des élus des trois États. — Tant que cette guerre durera, les nobles et les autres gens d'armée

1. Cette ordonnance, dont la publication servit de clôture aux travaux des États, avait été rédigée par les ministres du dauphin, conformément aux vœux exprimés par les députés. Elle pèche surtout par le défaut de méthode. Nous en avons groupé les différents articles sous différents chefs qui rendront plus intelligible ce mémorable monument de notre histoire parlementaire et législative.

ne pourront sortir du royaume sans le congé du roi, s'ils n'en sont bannis. — Durant le cours de la guerre, les nobles et les non-nobles ne pourront se faire la guerre, et les juges des lieux les contraindront à faire la paix entre eux. — Toutes personnes seront armées selon leur état, et ceux qui ne le seront pas y seront contraints : les laïques par les hauts justiciers et les mayeurs des villes dans leurs juridictions, et le clergé par les juges ordinaires de l'Église. — Chacun des sujets du roi pourra piller sur les ennemis du royaume sans que les officiers généraux puissent demander aucun droit, part ou portion sur le butin qui aura été fait, à moins qu'eux et leurs gens n'aient eu part à l'action ; dans lequel cas ils partageront avec les autres, sauf le droit de l'amiral pour ce qui regarde la mer.

La discipline des gens de guerre. — Les soudoyers, soit français, soit étrangers, ne pilleront point dans le royaume, sous peine d'être pendus ; et il sera permis de leur résister par voie de fait. — Les soudoyers ou gens d'armes ne pourront demeurer qu'un jour dans les hôtelleries après qu'ils auront été reçus en cette qualité, et s'ils voulaient y rester davantage, ils seraient mis dehors et contraints d'aller à la guerre.

Le gouvernement. — Ce que les députés que le duc de Normandie choisira par le conseil des trois États, feront par rapport à l'aide, à la réformation du royaume, à la monnaie, aux officiers privés de leurs charges, sera observé irrévocablement. — Les trois États se rassembleront à Paris le lendemain de la Quasimodo prochaine. Les absents seront requis de se trouver à cette assemblée ; s'ils n'y sont pas, l'avis de la majorité fera la loi. — L'avis de deux États ne lie pas le troisième. Les députés généraux ne pour-

ront rien faire par rapport à leur administration qu'ils ne soient tous d'accord ou que du moins six d'entre eux, savoir deux de chaque État, ne soient du même avis. Les États pourront, sans convocation royale, se rassembler à Paris ou ailleurs, deux fois ou même plus s'il est nécessaire, depuis le lendemain de la Quasimodo prochaine jusqu'au 1er mars 1357 (1358), pour délibérer sur le fait de la guerre, sur l'aide et sur le gouvernement du royaume. — On ne fera de trêve avec les ennemis que par le conseil des gens des trois États. — Ceux qui composent le grand conseil s'assembleront au soleil levant pour travailler aux affaires du gouvernement ; ils commenceront par les plus grosses, et, jusqu'à ce qu'elles soient achevées, ils ne les quitteront point pour en commencer de nouvelles. Ils auront des gages suffisants pour soutenir cette charge. Ceux qui ne viendront pas au conseil à l'heure marquée perdront les gages de la journée. — Les députés qui viendront à l'assemblée des États seront mis sous la sauvegarde du roi et du dauphin ; et, afin qu'ils soient en état de résister aux violences qu'ils ont à craindre de quelques-uns des anciens officiers du roi et du dauphin, il leur est permis d'aller par tout le royaume accompagnés de six hommes armés.

Les finances. — Les deniers provenant de l'aide ne seront ni levés ni distribués par les officiers du roi, mais par des députés élus par les trois États. — Moyennant l'aide, toutes les impositions cesseront, et l'on ne pourra plus contraindre personne de prêter de l'argent au roi. — L'aide accordée par les États ne durera qu'un an. Il sera fait une nouvelle monnaie d'or et d'argent suivant les patrons qui ont été remis au prévôt des marchands. Le pied de ces monnaies

ne sera point changé sans le consentement des trois États. Il est défendu de porter aucun billon hors du royaume. — Les élus envoyés par les trois États dans les diocèses s'enquerront des comptes de ceux qui ont imposé et levé les subsides l'année dernière. — Toutes les choses domaniales qui ont été aliénées depuis le temps de Philippe le Bel feront retour à la couronne, excepté ce qui a été donné à l'Église ou aux princes sous forme de partage. — Les dépenses de la maison du dauphin, de la dauphine et de celles des autres princes du sang seront modérées, et leurs maîtres d'hôtel payeront exactement ce qu'ils achèteront.

Administration de la justice. — Limitation des fonctions du chancelier. — Tous les juges rendront bonne et brève justice. Les gens du Parlement s'assembleront au soleil levant pour juger les affaires pendantes. Les offices de justice ne seront plus vendus ni affermés. Nul ne sera juge dans son pays. Il sera fait une ordonnance qui réglera le nombre des officiers du Parlement et des autres offices. Les gens de la chambre des comptes y viendront au soleil levant. Toutes juridictions seront laissées aux juges ordinaires. — Les maîtres des eaux et forêts ne pourront s'attribuer la connaissance des eaux et forêts dans les terres des prélats, barons et autres justiciers. — Suit une réglementation des salaires afférente aux différents offices de judicature.

Répression des abus. — Mise en accusation d'un certain nombre d'officiers royaux. — Interdiction du droit de prises. — Suppression des garennes établies depuis quarante ans. — Interdiction aux officiers du roi de faire commerce de marchandise ou de change, de demander pour eux ou leurs amis aucuns dons en

argent tiré du coffre du roi, de présenter en particulier au roi ou au dauphin des sujets pour remplir les offices vacants. — Leurs propositions devront être faites en plein conseil.

§ 14. — L'ŒUVRE DU GRAND CONSEIL DES TRENTE-QUATRE [1].

Lequel duc de Normandie leur octroya toutes leurs requêtes, tant les dessus écrites comme les autres, et par ce tinrent que les vingt-deux officiers dont dessus est faite mention étaient privés, et demeureraient les autres officiers suspendus par telle manière que, en ladite ville de Paris, l'on ne tînt point de juridiction jusqu'au lundi ensuivant que le prévôt fût restitué en son office. Et du Parlement fut ordonné par ceux du grand conseil qui avaient été élus par les dessus dits trois États le vendredi ensuivant (10 mars), et en ôtèrent plusieurs de ceux qui en étaient par avant, tant que sur le tout ils n'y en laissèrent que en présidents que en autres que seize ou environ. Et de la chambre des comptes ôtèrent tous les maîtres qui y étaient, tant clercs comme lais, qui étaient quinze en nombre, et y en mirent quatre tous nouveaux, deux chevaliers et deux lais.

Mais quand ils y eurent resté un jour, ils allèrent par devers le grand conseil et leur dirent qu'il convenait que l'on y mît de ceux qui autrefois y avaient été, pour leur montrer le fait de ladite chambre; et pour ce y mit-on par provision quatre des anciens, avec les quatre nouveaux dessus dits.

1. Par acte daté du Louvre lez Paris le 8 mars 1357, Charles, lieutenant du roi, nomma réformateurs géné-

Item, le dimanche vingt-sixième jour dudit mois de mars, fut la monnaie publiée à Paris, par l'ordonnance des gens des trois États, c'est à savoir : un mouton d'or courant pour vingt-quatre sous parisis, et demi-moutons qui lors furent faits nouveaux pour douze sous parisis; deniers blancs à la couronne pour dix deniers tournois; et les autres monnaies qui lors furent faites.

raux par tout le royaume ses amés les évêques de Nevers (Bertrand de Fumel), de Meaux (Philippe de Vitry, le traducteur d'Ovide mort en juin 1361) et de Thérouanne (Gilles Aycelin de Montagu), maître Jean de Gonnelieu, doyen de Cambrai, maître Robert de Corbie; messire Mahieu, sire de Moucy; messire Jean de Conflans, maréchal de Champagne, chevaliers ; Colard le Caucheteur, bourgeois d'Abbeville ; Jean Godard, bourgeois de Paris. Ces réformateurs se contentèrent d'imposer aux fonctionnaires convaincus de concussion des amendes pécuniaires. D'autre part, dès le vendredi 10 mars, les États organisent ce grand conseil tiré de leur sein et qui concentre en ses mains tous les pouvoirs. Ce conseil n'était pas composé de 36 membres, comme le dit Froissart, mais seulement de 34, dont 11 appartiennent au clergé, 6 à la noblesse, et dont 17 représentaient la bourgeoisie. M. Douet d'Arcq a publié leurs noms, qui se trouvent au dos d'un rouleau conservé au département des mss. de la Bibliothèque Nationale, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, t. II. Les voici : *Gens d'Eglise :* L'archevêque de Reims (Jean de Craon). — L'archevêque de Lyon (Raymond Saquet). — L'évêque de Langres (Guillaume de Poitiers). — L'évêque d'Evreux (Robert de Brucour). — L'abbé de Ferrières (Jean de Lartenai). — L'abbé de Saint-Riquier (Pierre de Alvengis). — L'abbé de Saint-Omer (Aleaume Bristol). — Louis Thézard (plus tard évêque de Bayeux et archevêque de Reims). — Jean de Gonnelieu, doyen de

§ 15. — PROTESTATION DU ROI DE FRANCE CONTRE LES DÉCISIONS DES ÉTATS.

Le mercredi après Pâques fleuries, qui fut le quint jour du mois d'avril, furent criées et publiées par Paris, par lettres ouvertes et mandement du roi, les trêves dont est dessus fait mention. Et aussi fut crié et publié que le roi ne voulait pas que l'on payât le subside qui avait été ordonné par lesdits trois États, dont est faite mention; et aussi il ne voulait pas que les trois États se rassemblassent à la journée par eux ordonnée à la quinzaine de Pâques ni à autres, dont le peuple de Paris fut moult ému, par espécial contre l'archevêque de Sens, contre le comte d'Eu, cousin germain du roi, et contre le comte de Tancarville,

Cambrai. — Pierre Dangerent — (Ces deux derniers probablement membres clercs du Parlement). — *Nobles :* Waleran de Luxembourg. — Maréchal de Champagne. — Jean de Picquigny. — Regnault de Trie Patrouillart, seigneur de Moucy et du Plessis. — Mahieu de Trie de Moucy. — Philippe de Troismons (chevalier, conseiller du roi). — *Bonnes villes :* Étienne Marcel, prévôt des marchands, Charles Toussac, échevin, Gilles Marcel, pour Paris. — Grimer, maître en théologie, Jamin Dariot pour Rouen et toute la Normandie. — Colart de Courliegis, de Laon, Jehan de Beaulieu, maire de Noyon, pour le Vermandois. — Robert de Corbie, maître en divinité, Guillaume de la Quarrière d'Amiens, Colart le Caucheteur d'Abbeville. — Maître Guillaume de Marchières, de Meaux, pour la Champagne et la Brie. — Guillaume d'Avallon pour Orléans. — Maître Guillaume de Mons, pour Bourges. — Maître Élie Beaugis pour la Rochelle. — Jehan Louvet et maître Regnault Mariavale pour Senlis. — Jehan de Sainte-Haude pour Sens.



Vue ancienne de Bordeaux. (*Recueil* de Chastillon.)

qui les lettres du roi ès quelles les choses dessus dites étaient contenues avaient apportées de Bordeaux, et auxquels le roi avait enchargé de les faire publier avec plusieurs autres choses que l'on leur avait commises et chargées à faire.

Et disait la plus grande partie du peuple de Paris que c'était fausseté et trahison de publier que lesdites trêves fussent données ni accordées, et d'empêcher ladite assemblée des trois États ni à lever ledit subside. Et par la commotion et desroi qui fut lors en ladite ville, il convint que ledit archevêque et comte s'en allassent assez hâtivement; lesquels s'absentèrent. Et pour ce qu'aucuns disaient qu'ils étaient moult dolents de la vilainie qui leur avait été faite, et que pour ce ils assemblaient gens d'armes et avaient intention et volonté de grever aucuns de ceux de Paris, l'on fit garder soigneusement ladite ville, tant de jour comme de nuit; et n'y avait de la partie devers Grand-Pont que trois portes ouvertes de jour; et de nuit elles étaient closes toutes.

Item, le samedi ensuivant, la veille de Pâques, qui fut le huitième jour d'avril, fut crié et publié par Paris que l'on lèverait ledit subside et que les trois États se rassembleraient à ladite quinzaine de Pâques, nonobstant ledit cri qui avait été le mercredi précédent. Et ordonna ledit duc de Normandie que l'on fît ledit cri, par le conseil ou contrainte des dessus dits trois États, c'est à savoir : dudit évêque de Laon qui était principal gouverneur desdits trois Etats, du prévôt des marchands et d'aucuns autres.

§ 16. — RÉACTION CONTRE LES TENDANCES DES ÉTATS.
LE DAUPHIN REPREND LE DESSUS.

Environ la Magdeleine ensuivant, les ordonnés par les trois États, tant du grand conseil des généraux sur le fait du subside comme les réformateurs, commencèrent à décliner et leur puissance à apetisser. Car la finance qu'ils avaient promise ne fut pas si grande de plus de dix parts et les laissèrent les nobles, et ne voulurent point payer ni les gens d'Église aussi. Et aussi plusieurs des bonnes villes qui connurent et aperçurent l'iniquité du fait desdits gouverneurs principaux qui étaient dix ou douze ou environ, se déportèrent de leur fait et ne voulurent payer; et l'archevêque de Reims, qui auparavant avait été l'un des plus grands maîtres, fit tant que il fut principal au conseil de monseigneur le duc. Et furent presque tous ceux qui avaient été mis hors de leurs affaires remis en leurs états, excepté les nommés Vingt-Deux.

Après advint, environ la mi-août, que monseigneur le duc de Normandie dit au prévôt des marchands, à Charles Toussac, à Jean de l'Isle et à Gilles Marcel qui étaient principaux gouverneurs de la ville de Paris, qu'il voulait dorénavant gouverner et ne voulait plus avoir curateurs; et leur défendit qu'ils ne se mêlassent plus du gouvernement du royaume qu'ils avaient entrepris en telle manière qu'on obéissait plus à eux qu'à monseigneur le duc. Et dès lors chevaucha ledit monseigneur le duc de Normandie par aucune des bonnes villes et leur fit requête en sa personne d'avoir aide d'eux comme d'autres

choses. Et du fait de sa monnaie leur parla, lequel lui avait été empêché si comme dessus est dit; dont les dessus dits gouverneurs des trois États furent moult dolents. Et s'en alla ledit évêque de Laon en son évêché, car il voyait bien qu'il avait tout honni.

II

LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS. — LE TRIUMVIRAT DE CHARLES LE MAUVAIS, ROBERT LE COQ ET ÉTIENNE MARCEL. — L'APPEL A LA FÉDÉRATION DES PROVINCES.

(1357-1358)

---

§ 1. — LA RÉCONCILIATION DU DAUPHIN ET DES PARISIENS. — LE RETOUR DE ROBERT LE COQ. — NOUVELLE CONVOCATION D'ÉTATS.

(Grandes Chroniques.)

Environ la Saint-Remy ensuivant, se réconcilièrent ceux de Paris par devers monseigneur le duc de Normandie, et firent tant qu'il retourna en ladite ville en laquelle il n'avait été de longtemps. Et lui dirent qu'ils lui feraient très grande chevance, et ne lui requerraient rien contre aucuns de ses officiers, ni aussi la délivrance du roi de Navarre, laquelle ils lui avaient requise par plusieurs fois. Et lui supplièrent qu'il voulût que vingt ou trente villes s'assemblassent à Paris; laquelle chose ledit monseigneur le duc leur octroya. Et furent mandées plusieurs villes de

par lui; c'est à savoir jusqu'au nombre de soixante-dix ou environ, jaçoit ce qu'ils ne lui en eussent requis que vingt ou trente. Et quand ils furent assemblés à Paris, ils ne firent aucune chose, mais allèrent devers monseigneur le duc et lui dirent qu'ils ne pouvaient besogner ni rien faire, si tous lesdits trois États n'étaient rassemblés; et lui requirent les dessus dits de Paris qu'il les voulût mander, laquelle chose il leur octroya. Et envoya ses lettres aux gens d'Eglise, aux nobles et aux bonnes villes, et les manda. Et aussi envoya ledit prévôt des marchands ses lettres aux dessus dits, avec les lettres dudit monseigneur le duc. Et fut la journée d'assembler à Paris lesdits trois Etats, au mardi après la fête de Toussaint ensuivant, qui fut le septième jour de novembre, l'an dessus dit. Et pendant ladite journée fut ledit monseigneur le duc si mené qu'il n'avait denier de chevance, pourquoi il convenait qu'il fît tout ce que les dessus dits de Paris voulaient, et convint qu'il mandât, à leur requête, ledit évêque de Laon, qui était à son évêché, lequel par fiction fit danger de retourner, et néanmoins il vint tantôt [1].

1. Exilé dans son évêché par le dauphin, qu'il trahissait, vers le 15 août 1357, l'évêque de Laon parvint à rentrer en grâce dans les premiers jours d'octobre, et il fit réunir de nouveau à Paris les États le mardi 7 novembre. Le lendemain, le roi de Navarre était arraché par surprise de sa prison d'Arleux, et bientôt on forçait le dauphin à délivrer à l'ennemi mortel de son père et du royaume un sauf-conduit pour venir à Paris. L'âme de toute cette intrigue fut Robert Le Coq, qui avait pris pour instruments Jean de Picquigny et Étienne Marcel. Vers la Chandeleur (2 février 1358), Robert Le Coq essaya de profiter de sa haute position

Item, cedit mardi, après la fête de Toussaint, s'assemblèrent à Paris aucunes gens d'Eglise, nobles et autres envoyés des bonnes villes, et moins qu'autrefois n'en était venu aux autres assemblées. Et assemblèrent aux Cordeliers par plusieurs journées, et firent tant que le Parlement qui avait été ordonné à seoir lendemain de la Saint-Martin par ledit monseigneur le duc et son conseil, et déjà avait été mandé par les bailliages, fut continué, quant aux plaidoiries, jusqu'au second jour de janvier; et depuis, par leur ordonnance, fut continué jusqu'au lendemain de la Chandeleur.

§ 2. — PRÉPARATIFS ET INTRIGUES DE PHILIPPE DE NAVARRE POUR DÉLIVRER SON FRÈRE.

(Chronique des quatre premiers Valois.)

En ce temps que les trois États avaient entrepris le gouvernement du royaume, monseigneur Philippe de Navarre fit une armée très grande et vint jusque devant Paris. Et pour lors était son frère le roi de Navarre en prison au château de Crèvecœur, en Picardie. Monseigneur Philippe de Navarre, qui avait grand nombre de gens d'armes près de Paris, manda au duc de Normandie bataille et qu'il l'attendrait là où

dans les conseils du dauphin, au moment même où il trahissait le plus ce jeune prince au profit du roi de Navarre, pour obtenir le chapeau de cardinal; et le duc de Normandie députa à Avignon un clerc nommé Jean d'Aubeviller, dit Toussaint, né à Montdidier, compatriote et l'un des serviteurs de l'évêque de Laon, pour négocier cette affaire auprès de la cour pontificale. (Note de M. Siméon Luce.)

il était. Puis il écrit aux trois États aimables et douces paroles [1], et qu'il était en leur commandement et obéissance, et que toutes fois qu'ils auraient besoin, il les aiderait et secourrait envers tous ceux qui leur seraient en nuisance, et il leur priait qu'ils voulussent mettre peine à la délivrance de son frère le roi de Navarre. Moult plut aux principaux des trois États le mandement de monseigneur Philippe de Navarre, et lui récrivirent qu'à leur pouvoir aideraient à accomplir ce qu'il leur requérait. Et atant s'en partit monseigneur Philippe de Navarre, et s'en retourna avec ses gens en Cotentin.

§ 3. — LA DÉLIVRANCE DU ROI DE NAVARRE.

(8-9 novembre 1357.)
(Grandes Chroniques.)

Le mercredi huitième jour du mois de novembre ensuivant, avant le point du jour du jeudi ensuivant, le roi de Navarre, qui était en prison au château de Arleux [2] en Cambrésis, fut délivré par un chevalier en qui le roi de France se fiait, appelé monseigneur Jean de Picquigny, lors gouverneur, de par le roi de France, au pays d'Artois; lequel, comme faux traître, sans le consentement, su et volonté dudit roi de France

1. Cette lettre adressée aux États par Philippe de Navarre, ces avances qu'il leur fit, sont autant de renseignements précieux qui ont échappé à tous les historiens tant que la Chronique des quatre premiers Valois est restée inconnue.

2. Et non pas, comme il est dit plus haut, au château de Crèvecœur.

son seigneur, qui ledit roi de Navarre faisait tenir en prison, au grand péril et préjudice du roi et du royaume, ainsi faussement le délivra. Car il alla, et gens d'armes avec lui, jusqu'au nombre de trente ou environ, et étaient bourgeois presque tous; et vint audit château de nuit et fit tant, par échelles et autrement, que lui et sa compagnie entrèrent audit château qui était très mal gardé, sans que ceux qui étaient dedans le sussent, si comme l'on disait. Mais ils ne firent point de mal à ceux qui étaient audit château. De là vint le roi de Navarre et ceux qui l'avaient délivré à Amiens, desquels une grande partie était de ladite ville, et là demeura par aucuns jours. Et fit délivrer tous les prisonniers, tant de la cour, de l'église, comme de la cour laye.

1. Le roi de Navarre, détenu au château d'Arleux, recouvra la liberté le mercredi 8 novembre 1357, grâce aux menées de Robert Le Coq, qui avait fait demander à plusieurs reprises sa délivrance par les États, et à la complicité de Jean de Picquigny, gouverneur d'Artois, qui l'arracha par surprise de sa prison. La mise en liberté de Charles le Mauvais est certainement la faute la plus grave, nous dirions presque le plus grand crime qu'on puisse reprocher à Robert Le Coq et à Etienne Marcel; car c'est le roi de Navarre qui, à peine délivré, fit occuper, entre le 13 et le 25 décembre 1357, les environs de Paris par les compagnies anglo-navarraises, cantonnées jusque-là sur les confins de la Bretagne et de la Normandie. Ces brigands étaient si bien aux ordres du roi de Navarre, qu'on s'adressait à ce dernier plutôt qu'au dauphin pour obtenir des sauf-conduits quand on voulait voyager de Paris à un point quelconque du royaume. Nous avons un de ces sauf-conduits accordé à deux chevaliers et daté de Paris le 12 mars 1358. (Note de M. Siméon Luce.)

§ 4. — LE SAUF-CONDUIT. — LA RENTRÉE DU ROI DE NAVARRE A PARIS.

(Grandes Chroniques.)

Et cependant fut traité entre monseigneur le duc de Normandie qui était à Paris, par aucuns des amis du roi de Navarre, c'est à savoir par la reine Blanche sa sœur et par la reine Jeanne sa tante, qui pour ce étaient venues en ladite ville de Paris, et par autres d'envoyer sauf-conduit audit roi de Navarre et à tous ceux qui seraient en sa compagnie. Et convint que ledit monseigneur le duc passât tel sauf-conduit, comme les amis dudit roi de Navarre voulurent deviser, c'est à savoir que pour quelconque chose faite ou à faire, l'on ne le pût arrêter ni ceux qui seraient en sa compagnie, et qu'il pourrait amener à Paris tant et tels comme il voudrait, armés ou autrement. Et lors, au conseil dudit monseigneur le duc était principal et souverain maître ledit évêque de Laon, qui les choses dessus dites avait toutes préparées et faites par la puissance et aide du devant dit prévôt des marchands et de dix ou de douze de la ville de Paris. Si n'était pas merveille si ledit monseigneur le duc était conseillé à faire tout ce qui était bon au roi de Navarre. Lequel sauf-conduit fut porté à Amiens par un clerc appelé Mahy de Picquigny, frère dudit monseigneur Jean de Picquigny, et par un échevin de Paris appelé Charles Toussac. Ce fait, plusieurs des bonnes villes qui étaient venues à Paris à ladite assemblée des trois États, par spécial des parties de Champagne et de Bourgogne, se partirent de Paris sans prendre congé quand ils surent que le roi de Navarre devait venir à Paris, pour ce

qu'ils se doutaient que l'on ne leur voulût faire avouer la délivrance du roi de Navarre.

Item, le mercredi, veille de Saint-Andrieu ensuivant, près de l'annuitier, entra ledit roi de Navarre à Paris, avec moult grande compagnie de gens armés. Et étaient avec lui monseigneur Jean de Meulan, évêque de Paris, et moult grand nombre de ceux de Paris, dont il y avait bien deux cents hommes d'armes et plus, qui étaient allés à l'encontre dudit roi jusqu'à Saint-Denis en France; et alla ledit roi de Navarre descendre en l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

§ 5. — HARANGUE DU ROI DE NAVARRE AU PEUPLE DE PARIS DANS LE PRÉ AUX CLERCS. (30 NOV. 1357.)

Lendemain, jour de la Saint-Andrieu, environ heure de prime, le roi de Navarre qui avait fait assavoir par ladite ville de Paris, en plusieurs lieux, qu'il voulait parler aux gens de ladite ville, fut en un échafaud sur les murs de ladite abbaye de Saint-Germain des Prés, par devers le Pré aux Clercs; lequel échafaud était fait pour le roi de France, pour voir les gages des batailles que l'on faisait aucunes fois en une lice qui était audit pré, joignant aux murs de Saint-Germain. Esquelles lices étaient venus moult de gens par le mandement que ledit roi de Navarre et ledit prévôt des marchands avaient fait à plusieurs quarteniers et cinquanteniers de ladite ville. Et en la présence de dix mille personnes dit moult de choses, en démontrant qu'il avait été pris sans cause et détenu en prison par dix-neuf mois; et contre plusieurs des gens et officiers du roi dit plusieurs choses. Et jaçoit ce que contre le roi ni contre le

duc il ne dit rien apertement, toutefois dit-il assez de choses déshonnêtes et vilaines par paroles couvertes. Moult longuement sermonna et tant que l'on avait dîné par Paris quand il cessa. Et fut tout son sermon de justifier son fait et de damner sa prise. Et le pareil sermon avait fait à Amiens.

§ 6. — L'ÉVÊQUE DE LAON RÉCLAME JUSTICE POUR LE ROI DE NAVARRE.

A lendemain qui fut vendredi et premier jour de décembre, allèrent au palais, par devers monseigneur le duc de Normandie, ledit prévôt des marchands, maître Robert de Corbie et aucuns autres de ladite ville de Paris. Et requirent audit monseigneur le duc de par les bonnes villes, si comme ils disaient, qu'il voulût faire raison et justice audit roi de Navarre. Et lors ledit évêque de Laon, qui principal était audit conseil de monseigneur le duc, si comme dessus est dit, et par lequel ledit roi et prévôt des marchands et leur parti faisaient ce qu'ils faisaient, répondit pour monseigneur le duc, sans lui en demander son plaisir, que ledit duc ferait audit roi de Navarre non pas seulement raison et justice, mais toute grâce et toute courtoisie et tout ce que bon frère doit faire à autre. Et certes c'était bien trompé quand celui qui était maître et gouverneur dudit roi de Navarre et de ceux de son parti, était maître et principal au conseil de monseigneur le duc, c'est à savoir ledit évêque de Laon; et n'y avait lors homme au conseil dudit monseigneur le duc qui lui osât contredire.

§ 7. — ENTREVUE DU DAUPHIN ET DU ROI DE NAVARRE.

Le samedi ensuivant, ledit monseigneur le duc assembla de ceux de son conseil tant et tels comme ledit évêque voulut; et furent exposées les requêtes que faisait ledit roi de Navarre, et fut dit que chacun y pensât. Et lendemain jour de dimanche, tiers jour du dit mois de décembre, retourneraient au conseil.

Ce jour de samedi, après dîner, ledit duc alla en l'hôtel de ladite reine Jeanne, par le conseil qui lui fut donné, pour parler audit roi de Navarre, qui encore n'avait été par devers lui ni parlé à lui. Et assez tôt après que ledit monseigneur le duc fut venu audit hôtel, ledit roi de Navarre y alla à grande compagnie de gens d'armes, et toutefois monseigneur le duc y était allé à assez petite compagnie, sans aucunes armes. Et quand ledit roi de Navarre entra en la chambre où était ladite reine et ledit duc, lesdits duc et roi s'entre-saluèrent assez mortement. Toutefois convint-il que les sergents d'armes qui étaient allés avec ledit duc audit hôtel, et gardaient l'huis de la chambre où il était, se partissent, ou l'on leur eût fait vilainie. Et demeurèrent les gens dudit roi de Navarre en la garde dudit huis, comme maîtres et souverains qu'ils se tenaient; et là parlèrent assez ensemble et peu après se départirent.

§ 8. — L'ÉVÊQUE DE LAON ET LE PRÉVÔT DES MARCHANDS ARRACHENT AU DAUPHIN LES SATISFACTIONS RÉCLAMÉES PAR LE ROI DE NAVARRE.

Le dimanche ensuivant, troisième jour de décembre, furent devant monseigneur le duc au conseil

plusieurs conseillers tels comme ledit évêque ordonna. Et furent répétées les requêtes que ledit roi de Navarre faisait; et toutefois pour ouïr tout ce qu'il voudrait requérir avaient été ordonnés certains conseillers dudit monseigneur le duc, desquels la plus grande partie étaient audit roi de Navarre. Mais ainsi l'avait ordonné ledit évêque, afin que tout tant que ledit roi requerrait lui fût octroyé par ledit monseigneur le duc qui, par contrainte, ne pouvait refuser chose que cet évêque voulait. Lesquels conseillers étaient audit conseil. Et pour ce encore qu'il y eût plus des amis dudit roi de Navarre et que les requêtes qu'il faisait ne pussent être empêchées par aucuns prud'hommes qui étaient audit conseil, ledit évêque malicieusement fit et ordonna que ledit prévôt des marchands, maître Robert de Corbie, Jean de l'Isle et aucuns autres de leur alliance allèrent heurter à l'huis de la chambre où ledit monseigneur le duc et le conseil étaient pour ordonner desdites requêtes; et feignirent qu'ils voulussent parler audit monseigneur le duc d'autre chose; et toutefois ne dirent-ils aucune chose fors tant qu'ils dirent audit monseigneur le duc que les gens envoyés de par les bonnes villes étaient à accord et s'en voulaient aller, mais qu'ils eussent fait leur réponse. Si requéraient ledit monseigneur le duc qu'il fît savoir à tous les nobles qui étaient à Paris qu'ils fussent lendemain aux Cordeliers, pour eux accorder avec les bonnes villes. Lequel duc répondit qu'il le ferait volontiers.

Ce fait, ledit monseigneur le duc, par le conseil dudit évêque, fit demeurer au conseil ledit prévôt des marchands et sa compagnie. Et lors fit demande à chacun d'eux qui étaient au conseil, sur lesdites requêtes. Et finalement fut conseillé à monseigneur

le duc qu'il accordât audit roi de Navarre les choses qui ensuivent; et il fut dit par ledit prévôt des marchands, en disant son opinion : « Sire, faites amiablement au roi de Navarre ce qu'il vous requiert, car il convient qu'il soit fait ainsi. » Comme s'il voulait dire : il en sera fait, veuillez ou non.

Il fut lors ordonné : que le roi de Navarre aurait toute la terre qu'il tenait quand il fut pris, et tous les meubles qui étaient sur ladite terre.

Item, toutes les forteresses qu'il tenait lorsque dessus est dit, qui depuis avaient été prises par le roi de France et ses gens et tous les biens qui étaient ès dites forteresses.

Item, fut ordonné que ledit monseigneur le duc pardonnerait audit roi de Navarre et à tous ses adhérents tout ce qu'ils avaient méfait au roi et au royaume de France.

Encore fut ordonné que le comte d'Harcourt, le seigneur de Graville, monseigneur Maubué de Mainesmares, chevaliers, et Colinet Doublet, écuyer, lesquels le roi de France avait fait décapiter à Rouen en sa présence, et puis traîner et pendre au gibet de Rouen, lorsque le roi de Navarre fut pris, seraient dépendus publiquement et rendus à leurs amis pour enterrer en terres bénites; et toutes leurs terres qui étaient confisquées rendues à leurs enfants ou héritiers. Et pour ce que ledit roi de Navarre requérait pour ses injures, dommages et intérêts grande somme de florins ou terre au lieu desdits florins; et disait-on à part, jaçoit ce qu'il ne fût pas dit clairement, qu'il pensait à en avoir ou le duché de Normandie ou le comté de Champagne ; il fut ordonné que l'on traiterait avec lui de continuer cette requête jusqu'à un autre jour. Et finalement lui furent accordées

toutes les choses dessus dites, et en eut lettres dudit duc telles comme les gens dudit roi les voulaient faire.

Et pour ce que l'assemblée des trois États était continuée jusqu'au vingtième jour de Noël ensuivant, car ils n'avaient pas été d'accord, et ils s'en étaient allés plusieurs sans prendre congé quand ils eurent su la délivrance dudit roi, si comme dessus est dit, accordé fut que les roi et duc rassembleraient au vingtième jour de Noël dessus dit, pour traiter des choses dessus dites.

Et par trois ou quatre jours après, compagnèrent lesdits duc et roi l'un l'autre, et furent par ledit temps souvent ensemble, et mangèrent ensemble plusieurs fois en l'hôtel de la reine Jeanne, en l'hôtel dudit évêque de Laon et au palais; et toujours était ledit évêque avec eux, et moult bonne chère s'entrefaisaient. Et ensemble moult secrètement visitèrent les saintes reliques en la chapelle du palais. Et fit ledit roi délivrer tous les prisonniers qui étaient ès prisons de Paris, tant ès prisons de l'Église comme ès prisons des seigneurs lais; même ceux qui étaient en oubliette, condamnés au pain et à l'eau, furent délivrés.

§ 9. — LES ENNEMIS SE RAPPROCHENT DE PARIS AVEC LA CONNIVENCE DU ROI DE NAVARRE. — L'ÉVÊQUE DE LAON TRAHIT LE DUC DE NORMANDIE.

En ce temps vinrent à Villepreux, à Trappes et au pays d'environ plusieurs gens d'armes, par diverses flottes, dont les uns étaient Anglais et les autres étaient à monseigneur Philippe de Navarre, si comme

l'on disait; et ne savait-on à Paris qui était capitaine desdites gens d'armes. Et coururent tout le pays jusque près de Paris, à quatre ou cinq lieues; pillèrent et robèrent dix ou douze lieues de pays et gâtèrent et prirent Maule-sur-Mandre [1] et l'enforcèrent et plusieurs autres forteresses, sans ce qu'aucun y fît résistance en aucune manière. Et jaçoit ce que ceux de Paris y envoyassent monseigneur Pierre de Villiers, lors chevalier du guet, et aucuns autres tant de Paris que de la vicomté; toutefois ne se mirent-ils point en peine de rebouter les ennemis, et vidèrent les bonnes gens tout le pays, et amenèrent tous leurs biens à Paris. Aucuns disaient que lesdits ennemis étaient huit cents hommes d'armes; d'autres disaient qu'ils étaient mille ou douze cents.

Item, le jour de Noël ensuivant, furent les capitaines des châteaux et forteresses de Normandie tenus par les ennemis du roi de France, à Mantes, avec le roi de Navarre, et dînèrent avec lui; et disait-on qu'ils avaient fait ensemble grandes alliances.

Et en ce temps, le duc de Normandie fit grandes semonces de gens d'armes, pour être à Paris et ès villages environ audit vingt-deuxième jour; et disait-on que c'était pour rebouter lesdits ennemis qui étaient entour Paris. Mais plusieurs, et par spécial ceux de Paris, croyaient que ce fut pour eux grever que ledit monseigneur le duc fit ladite semonce, et par plusieurs fois lui en parlèrent; mais il répondait toujours que c'était pour ladite cause. Néanmoins ceux de Paris se doutaient fortement, et ordonnèrent qu'aucun homme armé n'entrerait à Paris, s'il

1. Bourg du département de Seine-et-Oise, à cinq lieues de Versailles.

n'était connu, et firent garder par gens armés les entrées de Paris [1]. Et toutefois ledit évêque de Laon, par lequel lesdits de Paris se conseillaient et gouvernaient principalement et qui tout était au roi de Navarre, était principal conseiller dudit duc; et était tout à fait par lui et par son ordonnance. Moult de gens étaient ébahis, et disait-on qu'il était la besague qui fiert des deux bouts. Et vraiment l'on disait que ledit évêque faisait savoir audit roi tout ce qui était fait au conseil de monseigneur le duc.

1. La délivrance de Charles le Mauvais avait été le commencement d'une recrudescence de maux pour tout le pays. Ce n'étaient pas seulement les environs de Paris qui étaient occupés par le Navarrais et les brigands : un chevalier, nommé Arnaud de Cervole, vulgairement l'Archiprêtre, à la tête d'une grande compagnie de gens d'armes licenciés depuis la trêve de Bordeaux, mettait la Provence au pillage; il faisait trembler dans Avignon le pape Innocent VI, qui l'invita à dîner dans son palais, lui donna quarante mille écus et l'absolution de ses péchés par-dessus le marché, à condition qu'il viderait le pays.

Des compagnies de gens d'armes et de brigands se répandaient dans le pays situé entre Seine et Loire et y commettaient toute sorte d'excès; ils infestaient surtout les routes de Paris à Orléans, à Chartres, à Vendôme et à Montargis. Un de leurs principaux chefs était un Gallois nommé Ruffin, qui s'enrichit de ses brigandages et devint chevalier. Ces compagnies occupaient ou rançonnaient Saint-Arnoult, Gallardon, Bonneval, Clayes, Étampes, Châtres, Montlhéry, Pithiviers-en-Gâtinais, Larchant, Mily, Château-Landon, Montargis, Yèvre. — Pendant ce temps, Robert Knolles se mettait à la tête de brigands anglo-navarrais et rançonnait les frontières de Normandie.

§ 10. — LE ROI DE NAVARRE A ROUEN. — L'AMENDE HONORABLE AUX SEIGNEURS SUPPLICIÉS.

Le lundi huitième jour de janvier dessus dit, entra ledit roi de Navarre à Rouen, à moult grande compagnie de gens armés et non armés, tant de ladite ville qui étaient allés encontre lui, comme autres qu'il avait amenés avec lui. Et cedit jour ardirent les ennemis un moult bel hôtel que monseigneur le duc de Normandie avait au-dessous de Rouen, à trois lieues, appelé Couronne.

Le mercredi ensuivant, dixième jour du mois de janvier, le roi de Navarre envoya, au matin, au gibet de Rouen pour dépendre et ensevelir les corps des trois dessus dits que le roi de France avait fait décapiter en sa présence lorsque le roi de Navarre fut pris. Auquel gibet ne fut rien trouvé du comte d'Harcourt; car longtemps il avait été ôté, mais l'on ne savait par qui, combien que l'on supposait que ce eussent fait ses parents. Et là furent ensevelis par trois rendues [1] de la Magdeleine de Rouen le corps du seigneur de Graville, de monseigneur Maubué de Menesmares, et de Colinet Doublet, qui encore avaient été audit gibet, sans les têtes; et furent mis en trois coffres tels comme on a coutume de faire pour morts. Et il y eut un autre coffre vide pour représentation dudit comte de Harcourt; lesquels coffres furent mis en trois chars à dames qui là avaient été amenés pour cette cause. Et fut le coffre qui faisait la représentation dudit comte en l'un desdits chars, le seigneur de Graville en l'autre, et les deux autres

1. Religieuses.

coffres en l'autre char. Et ledit jour, environ heure de tierce, ledit roi de Navarre à cheval et très grande foison de peuple avec lui à cheval et à pied partirent de Rouen et allèrent au gibet dessus dit; et là eut cent varlets qui portaient cent grandes torches; et avait chaque varlet un écusson des armes dudit roi de Navarre. Et fit ledit roi charrier lesdits coffres jusqu'à un lieu près de Rouen, appelé le Champ du Pardon, auquel lesdits corps avaient été décapités en la place. Au plus près que l'on put de là où ils avaient été décapités furent lesdits chars arrêtés; et là furent chantées moult solennellement vigiles des morts, par grande foison de gens de plusieurs religions qui étaient là allés pour cette cause; et, cela fait, lesdits chars furent mis au chemin: c'est à savoir, celui où étaient les deux coffres devant; et après ledit char avait deux écuyers armés des armes dudit Maubué et Colinet, montés sur leurs chevaux, et leurs amis après. Et après était le char auquel était le corps dudit seigneur de Graville; et après avait deux hommes à cheval qui portaient deux bannières de ses armes, et deux autres sur deux chevaux armés, l'un pour guerre et l'autre pour tournoi, et après étaient les amis dudit seigneur. Et après était le char auquel était la représentation dudit comte d'Harcourt, et deux varlets et deux hommes armés, le roi de Navarre et les amis du comte. Et ainsi furent charriés jusqu'à la porte derrière le château de Rouen, c'est à savoir jusqu'au lieu où ils avaient été mis dedans les charrettes quand on les mena exécuter. Et là furent arrêtés et furent mis hors lesdits coffres desdits chars, et les prirent chevaliers et écuyers si comme on a coutume à porter corps. Et les portèrent jusqu'à Notre-Dame de Rouen,

en l'église cathédrale. Et ledit roi de Navarre et merveilleusement grand peuple allaient après à pied, et fut moult tard quand ils furent en ladite église. Et là furent mis en une chapelle couverte de cierges qui avaient bien vingt-sept pieds de long. Et en chacun des piliers de ladite église avait une grande pièce de cendal attachée, dedans laquelle avait quatre écus petits des armes dessus nommées.

Lendemain, jour de jeudi, onzième jour dudit mois de janvier, le roi de Navarre fut au matin, en une fenêtre, sur la porte de Saint-Ouën de Rouen; et là parla à grande foison de gens qui étaient allés en la place qui était devant pour ouïr ledit roi qui avait fait savoir qu'il voulait parler à eux; et leur dit en substance autant comme il avait dit à Paris. Et plusieurs fois nomma les quatre corps dessus dits martyrs. Et après alla à ladite église de Notre-Dame, là où fut dite la messe des morts moult solennellement par l'évêque d'Avranches, et puis furent mis lesdits coffres en dépôt au charnier de ladite église de Notre-Dame [1]. Et ce jour, au dîner, fit le roi de Navarre seoir à sa table un marchand de vin de petit état, pour le temps maire de ladite ville de Rouen.

§ 11. — LE DUC DE NORMANDIE AUX HALLES. — SA HARANGUE. — IL ESSAYE DE RAMENER A LUI LES ESPRITS DES PARISIENS. (11 janvier 1358.)

Ce même jeudi, onzième jour dudit mois de janvier mil trois cent cinquante-sept, monseigneur le

1. On voyait encore à Notre-Dame de Rouen, avant la Révolution, les heaumes de ces quatre chevaliers appendus dans la chapelle des Innocents ou de saint Romain.

duc de Normandie qui longuement avait demeuré à Paris et ne pouvait avoir chevance; car ceux de Paris avaient tout le gouvernement, fut conseillé qu'il parlât au commun de Paris. Il fit savoir, ce jour bien matin, qu'il irait aux halles pour parler au commun. Et quand l'évêque de Laon et le prévôt des marchands le surent, ils le crurent empêcher, et dirent à monseigneur le duc qu'il se voulait mettre en grand péril de soi devant le peuple. Néanmoins ledit monseigneur le duc ne les crut point, mais alla, environ heure de tierce, auxdites halles, à cheval, lui sixième, ou huitième, ou environ. Et dit à grande foison de peuple qui là était qu'il avait intention de mourir et de vivre avec eux, et qu'ils ne crussent aucuns qui avaient dit et publié qu'il faisait venir des gens d'armes pour les piller et gâter; car il ne l'avait onques pensé. Mais il faisait venir lesdites gens d'armes pour aider à défendre et garantir le peuple de France qui moult avait à souffrir; car les ennemis étaient moult répandus parmi le royaume de France, et ceux qui avaient pris le gouvernement n'y mettaient nul remède. Si était son intention, ce disait, de gouverner dès lors en avant, et de rebouter les ennemis de France, et n'eût pas tant attendu ledit duc s'il eût eu le gouvernement et la finance. Et outre, dit lors que toute la finance qui avait été levée au royaume de France, depuis que les trois États avaient eu le gouvernement, il n'en avait ni denier ni maille; mais bien pensait que ceux qui l'avaient reçue ils en rendraient bon compte. Et furent les paroles dudit duc moult agréables au peuple; et se tenait la plus grande partie par devers lui.

§ 12. — L'ASSEMBLÉE DE SAINT-JACQUES DE L'HÔPITAL. HARANGUE DE L'ÉCHEVIN TOUSSAC.

Lendemain, jour de vendredi, douzième jour dudit mois de janvier, le prévôt des marchands et ses alliés, considérant et voyant que le peuple était à faire le plaisir et la volonté de monseigneur le duc leur seigneur; doutant par aventure que ledit peuple ne s'émût contre eux, firent assembler à Saint-Jacques de l'hôpital grande foison de gens et par spécial ceux qui étaient de leur parti. Et quand ledit duc sut ladite assemblée, il partit tantôt du palais et alla audit hôpital, et en sa compagnie était ledit évêque de Laon et plusieurs autres. Et quand il fut là, il fit parler son chancelier [1] à tous ceux qui là étaient, et leur fit dire une partie de ce qu'il avait dit le jour précédent ès halles. Et outre, pour ce que plusieurs publiaient que ledit duc ne tenait pas au roi de Navarre les convenances qu'il lui avait promises, et ledit duc ne pouvait faire son devoir de rebouter ses ennemis qui dommageaient et gâtaient tout environ Paris, Chartres et le pàys environ : le duc fit dire qu'il avait bien tenu audit roi de Navarre ce qu'il avait promis en tant comme il pouvait; mais si aucuns de ceux auxquels le roi son père avait baillé à garder aucuns châteaux dudit roi de Navarre ne les voulaient rendre, il n'en pouvait mais; mais il en avait fait tout son pouvoir et encore était prêt de faire.

Et après ce que ledit chancelier eut parlé, Charles

1. Jean de Dormans, alors chancelier du duc de Normandie, nommé le 18 mars 1358 chancelier de France.

Toussac se leva et voulut parler; mais il y eut si grande noise qu'il ne put être ouï. Lors se partit monseigneur le duc et sa compagnie, fors l'évêque de Laon, qui demeura avec ledit prévôt des marchands. Et assez tôt après que ledit duc fut parti, ledit Charles recommença, et lors fut ouï. Il dit moult de choses et par spécial contre les officiers du roi. Et dit qu'il y avait tant de mauvaises herbes que les bonnes ne pouvaient fructifier ni amender; et dit moult de choses couvertement contre le duc. Et après, quand il eut parlé, un avocat appelé Jean de Sainte-Aude, qui par les trois États avait été fait un des généraux gouverneurs des subsides octroyés par les trois États, parla et dit que le prévôt des marchands ni les autres des trois États n'avaient pas emboursé l'argent qu'on avait reçu des subsides. Et autant avait dit ledit prévôt des marchands. Et nomma ledit Jean plusieurs chevaliers qui en avaient eu par le mandement dudit duc, si comme disait ledit Jean, jusqu'à la somme de quarante ou de cinquante mille moutons, lesquels avaient été mal employés, si comme ses paroles le notaient et donnaient à entendre. Et là fut encore dit par ledit Charles Toussac que ledit prévôt des marchands était prud'homme et avait fait ce qu'il avait fait pour le bien et le sauvement et le profit de tout le peuple. Et dit que sur ledit prévôt régnait haine et qu'il le savait bien. Et que si ledit prévôt des marchands croyait que ceux qui là étaient présents et les autres de Paris ne le voulussent porter ni soutenir, il querrait son sauvement là où il le pourrait trouver. Et là aucuns qui étaient de leur alliance crièrent, disant qu'ils le porteraient et soutiendraient contre tous.

Item, le samedi ensuivant, treizième jour dudit mois de janvier, monseigneur le duc manda plusieurs des maîtres de Paris au palais là où il était, et parla à eux moult amiablement et leur requit qu'ils lui voulussent être bons sujets, et il leur serait bon seigneur. Lesquels lui répondirent qu'ils vivraient et mourraient avec lui et qu'il avait trop attendu à prendre le gouvernement.

§ 13. — SESSION DES ÉTATS DE JANVIER 1358. — LES ENNEMIS SERRENT DE PLUS EN PLUS PRÈS LA CAPITALE.

Le huitième jour d'après Noël, l'an dessus dit, fut l'assemblée à Paris des bonnes villes; mais il n'y eut aucun noble, et peu y eut des gens d'Église. Et tous les jours assemblaient et ils ne pouvaient être à accord. Et toutefois ils demeurèrent à Paris jusqu'au vingt-quatrième ou vingt-cinquième jour de janvier. Et ordonnèrent qu'ils retourneraient le dimanche devant carême prenant, onzième jour du mois de février ensuivant. Et pour provision ordonnèrent qu'on ferait nouvelle monnaie plus faible que celle qui autrefois avait été faite par eux et que monseigneur le duc y aurait plus de profit; c'est à savoir le quint denier, et les autres quatre seraient pour la guerre. Et ainsi fut fait, et valut le mouton trente sols parisis.

Et les deux reines Jeanne et Blanche traitaient à Paris de l'accord mettre entre monseigneur le duc qui était là, et le roi de Navarre qui était à Mantes; mais ledit roi avait de ses gens à Paris, monseigneur Jean de Picquigny et autres. Et toujours venaient à Paris gens de diverses marches, soudoyers,

tant que monseigneur le duc eut bien dans Paris deux mille hommes d'armes, lesquels demeuraient à Paris sans rien faire ni porter aucun profit; et toutefois les ennemis étaient sur le pays en plusieurs lieux et pillaient et robaient tout, et furent jusqu'à Saint-Cloud.

Le mardi seizième jour dudit mois de janvier, les ennemis d'entour Paris et Chartres prirent Etampes et la pillèrent [1], et y prirent grande foison de prisonniers qu'ils menèrent en plusieurs forteresses qu'ils tenaient en Chartrain et en Beauce.

§ 14. — MEURTRE DU TRÉSORIER JEAN BAILLET. — EXÉCUTION SOMMAIRE DE SON ASSASSIN.

Le mercredi vingt-quatrième jour dudit mois de janvier, après dîner, Jean Baillet, trésorier de monseigneur le duc de Normandie et moult accointé de lui, fut tué à Paris d'un varlet changeur appelé Perrin Marc, qui le férit d'un couteau au-dessous de l'épaule, par derrière, en la rue neuve Saint-Merry. Et après s'enfuit ledit Perrin audit moustier de Saint-Merry. Et le soir bien tard, ledit duc, qui moult était courroucé de la mort de sondit trésorier, envoya audit moustier de Saint-Merry monseigneur Robert de Clermont son maréchal, Jean de Châlon, fils de monseigneur Jean de Châlon seigneur d'Arlay, Guil-

1. Les ennemis d'entre Paris et Chartres s'emparèrent d'Etampes le mardi 16 janvier 1358, le jour même où se célébrait à Paris le mariage de Louis, comte d'Étampes, avec Jeanne d'Eu, veuve de Gautier, duc d'Athènes, tué à Poitiers, sœur du connétable Raoul d'Eu, décapité à l'hôtel de Nesle.

laume Staise, lors prévôt de Paris et grande foison de gens d'armes, lesquels brisèrent les huis dudit moustier et en mirent hors à force ledit Perrin Marc. Et lendemain matin, jour de jeudi, ledit Perrin fut traîné au Châtelet au lieu où il avait fait le coup, et là eut le poing coupé et puis fut mené au gibet de Paris, et là pendu.

Mais l'évêque de Paris fit tant que ledit Perrin fut dépendu le samedi ensuivant et fut ramené audit moustier de Saint-Merry et rétabli; et là à très grande solennité fut enterré le jour que les obsèques dudit Jean Baillet furent faites, auxquelles fut présent le duc de Normandie. Et à celles dudit Perrin fut le prévôt des marchands, et grande foison des bourgeois de Paris.

§ 15. — NOUVELLES RÉCLAMATIONS DU ROI DE NAVARRE. — LE DAUPHIN LES REPOUSSE.

Après celui samedi, huit jours ou environ, messire Jean de Picquigny vint à Paris de par le roi de Navarre qui était à Mantes, et fit ledit messire Jean plusieurs requêtes à monseigneur le duc, de par ledit roi de Navarre, en la présence des reines Jeanne et Blanche et de plusieurs des conseils dudit duc. C'est à savoir que monseigneur le duc tînt les convenances audit roi de Navarre qu'il lui avait, lesquelles il n'éclaircissait point; et qu'il fît rendre audit roi ses forteresses et quarante mille florins à l'écu que l'on lui avait promis l'autre fois qu'il avait été à Paris, et aussi aucuns joyaux qui avaient été pris du sien lorsqu'il fut emprisonné.

Et lors monseigneur le duc se mit à un genou

devant lesdites reines, lesquelles le firent lever tantôt et rasseoir auprès d'elles. Et répondit audit monseigneur Jean qu'il avait bien audit roi de Navarre tenu les convenances qu'il lui avait, et que si aucun à qui il fut tenu de répondre voulait dire le contraire, il dirait que celui-là mentirait. Mais ledit monseigneur Jean n'était pas homme à qui monseigneur le duc en dût répondre. Et toutefois disait-il, encore que, si aucun voulait maintenir qu'il n'eût tenu audit roi de Navarre lesdites convenances, il avait des chevaliers qui bien s'en combattraient, si métier était. Et plusieurs autres paroles dit lors monseigneur le duc. Et lors fut dit par l'évêque de Laon que monseigneur le duc aurait plus grand avis sur lesdites requêtes, et en répondrait tant qu'il suffirait; et ainsi se départirent.

§ 16. — INTERVENTION COMMINATOIRE DE L'UNIVERSITÉ ET DES ORDRES RELIGIEUX EN FAVEUR DU ROI DE NAVARRE.

Cette semaine, l'université de Paris, le clergé, le prévôt des marchands et ses compagnons allèrent par devers monseigneur le duc, au palais, et là fut dit audit duc, par frère Simon de Langres, maître de l'ordre des Jacobins, que tous les dessus nommés avaient été ensemble au conseil, et avaient délibéré que le roi de Navarre ferait faire audit duc toutes ses demandes à une fois ; et que tantôt qu'il les aurait faites, ledit duc ferait rendre audit roi de Navarre toutes ses forteresses; et après l'on regarderait sur toutes les requêtes dudit roi, et lui passerait-on tout ce que l'on devrait. Et pour ce que ledit maître ne disait plus, un moine de Saint-Denis

en France, maître en théologie et prieur d'Essonne, dit audit maître qu'il n'avait pas tout dit. Il dit lors ledit prieur à monseigneur le duc qu'encore avaient-ils délibéré que si lui ou le roi de Navarre étaient refusant de tenir et accomplir leur délibération, ils seraient tous contre celui qui en serait refusant et prêcheraient contre lui.

§ 17. — SESSION DES ÉTATS EN FÉVRIER.

Le dimanche devant carême prenant, onzième jour de février, se rassemblèrent à Paris plusieurs des bonnes villes et du clergé; mais il n'y vint nul noble. Et par plusieurs journées s'assemblèrent, si comme ils avaient coutume. Et finalement ordonnèrent que les gens d'Église payeraient demi-dixième pour le temps à venir, pour un an. Et ceux qui n'avaient aucune chose payée pour l'an passé payeraient aussi avec l'autre année demi-dixième. Et les villes fermées feraient de soixante-quinze feux un homme armé ou dix sous parisis pour jour; et le plat pays ferait de cent feux un homme armé.

§ 18. — UNE JOURNÉE RÉVOLUTIONNAIRE. — LE MEURTRE DES MARÉCHAUX DE CHAMPAGNE ET DE NORMANDIE (22 février 1358).

Le jeudi vingt-deuxième jour du mois de février, l'an mil trois cent cinquante-sept à matin, et fut le second jeudi de carême, ledit prévôt des marchands fit assembler à Saint-Eloi près du palais tous les métiers de Paris armés, et tant qu'on estimait qu'ils étaient

bien trois mille, tous armés. Et environ heure de tierce, un avocat de Parlement appelé maître Regnaut d'Acy, en allant du palais en sa maison qui était près de Saint-Landry, fut tué près du moustier de la Magdeleine, en l'hôtel d'un pâtissier là où il se bouta quand il vit que l'on le voulait tuer, et eut tant et de telles plaies que tantôt il mourut sans parler [1]. Et tantôt après, ledit prévôt et plusieurs en sa compagnie montèrent en la chambre de monseigneur le duc au palais sur les merceries et là trouvèrent ledit duc auquel ledit prévôt dit telles paroles en substance : « Sire, ne vous ébahissez de choses que vous voyez, car il est ordonné et convient qu'il soit fait ». Et sitôt que ces paroles furent dites, aucuns de la compagnie du prévôt des marchands coururent sur monseigneur Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et le tuèrent joignant du lit de monseigneur le duc et en sa présence. Et aucuns autres de la compagnie dudit prévôt coururent sur monseigneur Robert de Clermont, maréchal dudit duc de Normandie, lequel se retira en une autre chambre de retrait dudit monseigneur le duc, mais ils le suivirent et là le tuèrent [2]. Et mon-

1. « Le roi Jean avait envoyé un traité à Charles son fils par Regnaut d'Assy qui était son avocat. De ces lettres ne purent rien savoir ceux des trois États par le régent ni par son conseil, dont ils se doutaient et conseillèrent ensemble d'occire le conseil du régent. » (Bibl. Nat., ms. fr., nº 4987, fº 63.)

2. C'étaient Robert de Clermont et le Baudrain de la Heuse, tous les deux maréchaux de Normandie, qui avaient livré en novembre 1356 à Cocbour, près de l'embouchure de la Vire, un combat où périt Godefroi de Harcourt. Robert avait été nommé gardien des trêves en Normandie le 23 mars 1357. Le 20 août 1357, le dauphin

seigneur le duc, qui moult était effrayé de ce qu'il voyait, pria ledit prévôt des marchands qu'il le voulût sauver, car tous ses officiers qui lors étaient en la chambre s'enfuirent et le laissèrent. Et adonc, ledit prévôt lui dit : « Sire, vous n'avez garde. » Et lui bailla ledit prévôt son chaperon qui était des chaperons de la ville partis de rouge et de pers, le pers à droite; et prit le chaperon dudit monseigneur le duc, qui était de brunette noire à un orfrois d'or, et le porta tout ce jour, et monseigneur le duc porta celui dudit prévôt [1]. Tantôt après, aucuns de la com-

établit Robert de Clermont son capitaine ès bailliages de Caen et de Cotentin. Le 11 septembre suivant, Robert était à Pont-Audemer avec le Baudrain de la Heuse, et il prit part au siège de Honfleur sous le commandement de Louis de Harcourt, vicomte de Châtellerault. Le 24 janvier 1358, Robert de Clermont avait arraché de l'église Saint-Merry, où il s'était réfugié, Perrin Marc, meurtrier de Jean Baillet, trésorier du duc de Normandie. Jean de Conflans, maréchal de Champagne, avait quitté le parti des États généraux, après avoir été un de leurs commissaires élus, et, depuis le mois de septembre 1357 jusqu'au 22 février 1358, jour où il fut massacré, il figura parmi les principaux conseillers du dauphin. (Note de M. Siméon Luce.)

1. Le prévôt des marchands fit prendre à ses partisans des chaperons mi-partis de rouge et de pers (bleu), qui étaient les couleurs de la commune de Paris, dans la première semaine de janvier 1358. A l'instigation de Robert Le Coq, originaire de Montdidier, et de Jean de Picquigny, les bourgeois d'Amiens, de Laon et de quelques autres villes, qui prirent parti pour les Parisiens, coiffèrent aussi les chaperons à ces couleurs. La livrée du roi de Navarre était de drap vert et camelin (couleur de chameau gris-roux); celle du prévôt, de drap vermeil et azur.

pagnie dudit prévôt prirent les corps des deux chevaliers et les traînèrent moult inhumainement par devant monseigneur le duc jusqu'en la cour du palais devant le perron de marbre; et là demeurèrent tous étendus et découverts en la vue de ceux qui les voulaient voir, jusqu'après dîner bien tard; et n'était nul homme qui les osât ôter.

Et ledit prévôt des marchands et ses compagnons allèrent en leur maison en Grève que l'on appelait la Maison de la ville. Et là ledit prévôt, étant aux fenêtres de ladite maison, sur la place de Grève, parla à moult grand nombre de gens armés qui étaient en ladite place et leur dit que le fait qui avait été fait, ce avait été pour le bien commun du royaume de France, et que ceux qui avaient été tués étaient faux, mauvais et traîtres. Et requit ledit prévôt au peuple qui là était, que en ce le voulussent porter et soutenir, car il avait fait ce faire pour le bien du royaume, si comme il disait. Et lors plusieurs crièrent à haute voix qu'ils avouaient le fait et qu'ils voulaient vivre et mourir avec ledit prévôt des marchands.

Et tantôt après, ledit prévôt des marchands retourna au palais et tant de gens d'armes avec lui que toute la cour en était pleine. Et monta en la chambre où monseigneur le duc était qui moult était dolent et ébahi de ce qui était advenu. Et encore étaient les corps desdits chevaliers devant ledit perron de marbre, et le pouvait ledit duc voir des fenêtres de sa chambre. Et quand ledit prévôt fut en ladite chambre, et plusieurs armés de sa compagnie avec lui, il dit audit monseigneur le duc qu'il ne se mît point à mésaise de ce qui était advenu; car il avait été fait de la volonté du peuple, et pour esqui-

ver plus grands périls; et ceux qui avaient été morts avaient été faux, mauvais et traîtres. Et requit ledit



Mort des maréchaux.
(Bibliothèque Nationale, ms. fr., n° 2813)

prévôt à monseigneur le duc, de par ledit peuple, qu'il voulût ratifier ledit fait et être tout un avec

eux. Et que si métier avaient d'aucun pardon pour cause dudit fait, que le duc leur voulût à tous pardonner. Lequel duc octroya audit prévôt les choses dessus dites, et lui pria que ceux de Paris voulussent être ses bons amis et il serait le leur. Et pour cette cause, ledit prévôt envoya audit duc deux draps, l'un de pers et l'autre de rouge, pour ce que ledit duc fît faire des chaperons pour lui et pour ses gens tout comme ceux de Paris les portaient, c'est à savoir, partis de pers et de rouge, le pers à droite. Et ainsi le fit ledit monseigneur le duc et portait tel chaperon comme dit est, et ses gens aussi, et ceux du Parlement et des autres chambres du palais et tous autres officiers communément étant à Paris.

Et ce jour de jeudi, environ vespres, ledit prévôt commanda qu'on levât lesdits corps des deux chevaliers dessus dits qui encore étaient en ladite cour du palais, et que l'on les portât à Sainte-Catherine du Val des Écoliers. Et déjà était levé le corps de maître Regnaut d'Acy, et avait été porté en son hôtel par ses gens, car il avait été tué près de son hôtel. Mais toutefois fut-il longuement là où il avait été tué en la vue de chacun, avant qu'il eût été levé.

Ainsi furent les deux corps dessus dits mis par pauvres varlets en une charrette, et menés à découvert dans ladite charrette par lesdits pauvres varlets qui ladite charrette traînaient sans chevaux au long de la ville, jusqu'audit lieu de Sainte-Catherine du Val des Écoliers; et par lesdits varlets furent descendus en la cour, et puis emmenèrent lesdits varlets ladite charrette et laissèrent là les deux corps. Et emportèrent lesdits varlets le manteau de l'un des chevaliers pour leur salaire de les avoir amenés jusque-là. Et pour ce que les religieux de Sainte-Cathe-

rine n'osaient enterrer lesdits corps, aucuns d'eux allèrent vers ledit prévôt pour savoir qu'il voulait que lesdits religieux fissent desdits corps. Lequel prévôt répondit auxdits religieux qu'il lui plaisait qu'il en fît ce que monseigneur le duc voudrait. Et après allèrent vers monseigneur le duc, lequel leur dit qu'ils les fissent enterrer secrètement sans solennité. Mais assez tôt après fut défendu auxdits religieux, de par l'évêque de Paris, qu'ils enterrassent le corps de monseigneur Robert de Clermont en terre bénite; car ledit évêque le tenait pour excommunié, pour ce qu'il avait été à ôter et traire hors du moustier de Saint-Merry Perrin Marc, qui avait tué Jean Baillet, si comme dessus est dit. Il en fut ordonné secrètement par lesdits religieux tant de l'un comme de l'autre. Et ledit maître Regnaut d'Acy fut le soir enterré secrètement au moustier de Saint-Landry, de quelle paroisse il était.

Et ce jeudi au soir, bien tard, fut ledit prévôt des marchands en l'hôtel de la reine Jeanne, et là parla à elle moult longuement. Et disait-on qu'entre les autres choses qu'il lui dit, il lui requit qu'elle fît venir le roi de Navarre à Paris.

§ 19. — L'ASSEMBLÉE DES AUGUSTINS. — HARANGUE DE PIERRE DE CORBIE.

(Grandes Chroniques.)

Lendemain, jour de vendredi, vingt-troisième jour dudit mois de février, ledit prévôt des marchands fit assembler au matin aux Augustins grand nombre de ceux de Paris, desquels plusieurs étaient armés. Et manda à ceux qui avaient été envoyés de par les

bonnes villes qui encore étaient à Paris qu'ils allassent là, desquels plusieurs y allèrent. Et là maître Robert de Corbie dit que le prévôt des marchands avait fait faire le fait qui avait été fait le jour précédent pour le bien et pour le profit du royaume.

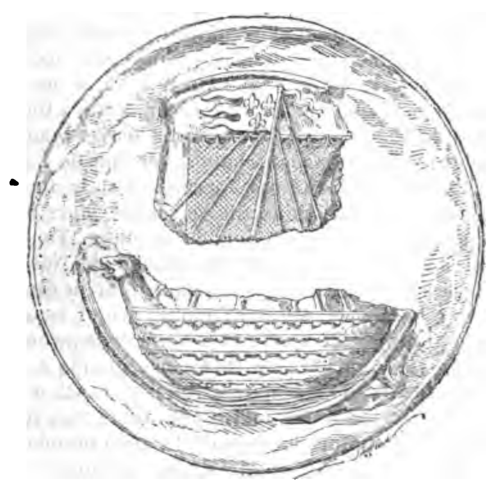
Et toutefois requit ledit maître Robert les envoyés des bonnes villes, pour ledit prévôt et les autres qui avaient fait ledit fait, qu'ils voulussent ratifier ce qui avait été fait et eux tenir en bonne union avec ceux de Paris; laquelle union avait été promise et jurée en plusieurs assemblées auparavant, si comme disait ledit maître Robert.

Et déjà quoique plusieurs de ceux des bonnes villes sussent bien que sûre chose n'était pas de ratifier ledit fait, toutefois dirent par doute tous ceux qui en ladite assemblée étaient, qu'ils croyaient que ce avait été fait à bonne cause et juste et le ratifiaient, dont plusieurs de Paris qui là étaient les en remercièrent.

§ 20. — NOUVELLES SOMMATIONS DU PRÉVÔT DES MARCHANDS AU DAUPHIN.

Le samedi ensuivant, vingt-quatrième jour dudit mois, fut monseigneur le duc en la chambre de Parlement et avec lui aucuns de son conseil qui lui étaient demeurés. Et là allèrent à lui ledit prévôt et plusieurs autres avec lui, tant armés comme non armés et requirent à monseigneur le duc qu'il fît tenir et garder, sans enfreindre, toutes les ordonnances, lesquelles avaient été faites par les trois États l'an précédent, et qu'il les laissât gouverner si comme autrefois avait été fait; et qu'il voulût débouter au-

cuns qui encore étaient en son conseil, et pour ce que le peuple se tenait trop mal content de moult de choses qui étaient faites au conseil de monseigneur le duc contre ledit peuple, il voulût mettre en son



Sceau de la ville de Paris.
(Archives Nationales, n° 5583.)

grand conseil trois ou quatre bourgeois que l'on lui nommerait. Toutes lesquelles choses monseigneur le duc leur octroya.

§ 21. — LE RETOUR DE CHARLES LE MAUVAIS A PARIS. FEINTE RÉCONCILIATION AVEC LE DAUPHIN.

Le lundi ensuivant, vingt-sixième jour dudit mois de février, entra le roi de Navarre à Paris à moult

grande compagnie de gens d'armes, tant de ceux qu'il avait amenés, comme de ceux de Paris qui étaient allés contre lui, et alla descendre ledit roi en l'hôtel de Nesle, qui lors était au duc de Normandie. Et ce jour le prévôt des marchands alla devers lui et le pria et dit qu'il voulût faire justes requêtes audit monseigneur le duc, et qu'il voulût porter et soutenir le fait qu'ils avaient fait à Paris des trois qui avaient été occis, lequel roi leur octroya tout. Et toute cette semaine, les deux reines veuves Jeanne et Blanche, le prévôt des marchands, l'évêque de Laon et ses compagnons traitèrent l'accord entre le duc et le roi, lequel fut fait dans dix ou douze jours après. Mais peu de gens surent lors la manière. Toutefois donna lors ledit duc audit roi l'hôtel de Nesle. Et furent si bien ensemble que chaque jour ils dînaient l'un avec l'autre et faisaient moult grand semblant d'eux entr'aimer. Et après, environ le dixième ou douzième jour de mars, le roi de France manda à monseigneur le duc de Normandie qu'il envoyât en Angleterre deux prélats et quatre chevaliers; car il était moult seul, si comme il mandait. Et aussi manda qu'il lui envoyât deux bons notaires pour ordonner les lettres du traité d'accord entre lui et le roi d'Angleterre. Et toujours étaient ceux de Paris ainsi comme émus et s'armaient et assemblaient souvent, pour laquelle chose plusieurs officiers du roi de France et du duc s'absentèrent, tant prélats comme autres. Et depuis en retourna plusieurs à Paris, pour la sûreté qu'ils eurent dudit prévôt des marchands qui disait que l'on ne leur voulait mal.

§ 22. — L'APPEL D'ÉTIENNE MARCEL A LA PROVINCE. ESSAI DE FÉDÉRATION.

En ce temps, assez tôt après l'occision des trois dessus nommés, le prévôt des marchands et les échevins envoyèrent lettres closes par les bonnes villes du royaume par lesquelles ils leur faisaient savoir le fait qu'ils avaient fait, et leur requéraient qu'ils se voulussent tenir en vraie union avec eux et qu'ils voulussent prendre de leurs chaperons partis de pers et de rouge, si comme avaient fait le duc de Normandie et plusieurs autres du sang de France si comme ès dites lettres était contenu. Et en vérité ledit monseigneur le duc, le roi de Navarre, le duc d'Orléans, frère dudit roi de France, et le comte d'Étampes, qui tous étaient des fleurs de lis, portaient lesdits chaperons. Dont plusieurs ne renvoyèrent oncques réponse desdites lettres, et autres récrivirent sans autre alliance faire et sans prendre lesdits chaperons et autres prirent lesdits chaperons.

III

LE RÉGENT, LA COMMUNE DE PARIS ET LA JACQUERIE
(1358)

---

§ 1. — LE DAUPHIN DUC DE NORMANDIE PREND LE TITRE DE RÉGENT (14 mars 1358).

(Grandes Chroniques.)

Le mercredi quatorzième jour du mois de mars, fut publié à Paris que monseigneur le duc qui paravant s'était appelé lieutenant du roi, depuis sa prise, s'appellerait dorénavant régent du royaume. Et fut son titre tel : *Carolus primogenitus regis Francorum regnum regens*, etc. Et jaçoit ce que paravant l'on eût toujours écrit au nom du roi, en Parlement et en toutes lettres de justice, il fut défendu ce jour que plus on n'y écrivît. Et fut baillé le titre tel comme dessus est dit en cédulles aux notaires et aux écrivains du palais; et fut le nom du roi tout éteint et ne scella-t-on plus du sceau du Châtelet, mais du sceau dudit duc en cire jaune. Et portait le sceau maître Jean de Dormans, qui était chancelier dudit

régent. Et furent mis au conseil dudit régent le prévôt des marchands, maître Robert de Corbie, Charles Toussac et Jean de l'Isle, maîtres et principaux, après ledit évêque de Laon qui tout gouvernait.

§ 2. — LE RÉGENT CAPTIF DANS PARIS.

Le samedi au soir dix-septième jour du mois de mars, fut pris à Saint-Cloud, près de Paris, un écuyer français appelé Philippe le Repenti, et fut amené à Paris. Et le lundi matin ensuivant, dix-neuvième jour dudit mois susdit, ledit Philippe eut la tête coupée ès halles de Paris, et puis fut pendu au gibet, pour ce qu'il confessa qu'il était de la compagnie de plusieurs qui avaient entrepris de prendre ledit duc de Normandie régent du royaume à Saint-Ouën, en l'hôtel de la Noble Maison, là où il était allé trois jours ou quatre devant. Mais plusieurs disaient que ce n'était point pour mal, mais était pour le mettre hors de la puissance et de mains de ceux de Paris. Et assez tôt après, un chevalier appelé Le Bègue de Vilaine, qui moult était ami dudit monseigneur Robert de Clermont qui avait été tué à Paris, se rendit ennemi de ceux de ladite ville de Paris.

§ 3. — LE RÉGENT QUITTE PARIS. — ÉTIENNE MARCEL FORTIFIE LA CAPITALE.

(Froissart.)

En ce temps se partit le duc de Normandie de Paris, sans le su de ceux de Paris [1], et toute sa route,

1. D'après certains renseignements contemporains, la fuite du dauphin aurait été favorisée par Thomas Fou-

et se douta du roi de Navarre, du prévôt des marchands et de ceux de sa secte, car ils étaient tous d'un accord. Et s'en vint au pont à Charenton-sur-Marne, et fit un grand mandement de gentilshommes là où il les put avoir, et défia le prévôt des marchands et ceux qui le voulaient aider. Quand le prévôt des marchands entendit que le duc de Normandie était au pont à Charenton, et qu'il faisait là son amas de gens d'armes, chevaliers et écuyers, et qu'il voulait hérier ceux de Paris, il se douta que grands maux ne l'en présît et que de nuit on ne vînt courir Paris, qui à ce temps n'était point fermé. Il mit ouvriers en œuvre, tant qu'il put avoir et recouvrer de toutes parts; et fit faire grands fossés autour de Paris, et puis caingles, murs et portes, et y ouvrait-on nuit et jour. Et y eut le terme d'un an bien trois mille ouvriers; dont ce fut un grand fait que de fermer, sur une année, d'enclore et d'environner de toutes défenses une telle cité comme Paris est et de si grande circuité. Et vous dis que ce fut le plus grand bien que oncques le prévôt des marchands fit en toute sa vie; car autrement elle eût été depuis courue, robée et assaillie par trop de fois, et par plusieurs actions, comme vous ouïrez ci-après.

guant, maître charpentier ou maître des eaux, fonctions qui correspondaient à celles d'ingénieur en chef de la viabilité dans Paris, et par Jean Perret, maître des eaux ou maître de l'arche du grand pont, c'est-à-dire ingénieur de la navigation; ces deux agents de la municipalité servirent les intérêts du régent; le dernier lui ouvrit l'arche du grand pont et lui prêta sa barque pour s'enfuir.

§ 4. — LE RÉGENT DÉTACHE LA NOBLESSE DE CHAMPAGNE DE LA COMMUNE DE PARIS.

(Grandes Chroniques.)

Le jour de Pâques fleuries, vingt-cinquième jour du mois de mars, ledit régent fut à Senlis, là où lui et le roi de Navarre avaient mandé par leurs lettres tous les nobles de Picardie et de Beauvoisis. Mais ledit roi n'y alla point, et s'envoya excuser par monseigneur Jean de Picquigny pour cause de deux bosses qu'il avait aux aines, si comme ledit monseigneur Jean disait. Mais à ladite journée alla peu desdits nobles.

Et se partit ledit régent et s'en alla à Compiègne.

L'an de grâce mil trois cent cinquante-huit, le lundi après Quasimodo, neuvième jour du mois d'avril, ledit régent, qui avait mandé par ses lettres les gens d'Église, les nobles et les bonnes villes de Champagne pour être à Provins ledit jour de Quasimodo, entra en ladite ville de Provins. Et jaçoit ce que le roi de Navarre eût écrit par ses lettres closes aux dessus dits de Champagne, qu'il serait à la journée, toutefois n'y fut-il point; mais maître Robert de Corbie et monseigneur Pierre de Rosny, archidiacre de Brie en l'église de Paris, envoyés là de par la ville de Paris, furent à ladite journée.

Le mardi ensuivant, dixième jour dudit mois, avant dîner, ledit régent parla en sa personne aux dessus dits de Champagne, et leur dit que le royaume de France était à très grand méchef, et avait moult à faire si comme ils savaient. Il leur pria et requit qu'ils y missent tout le bon remède qu'ils pourraient, tant par aide comme par conseil, et aussi leur pria qu'ils fus-

sent tout un; car si division était au peuple de France, il était en grand péril, si comme il disait. Et outre leur dit que si aucunes choses avaient été faites qui semblassent être moult merveilleuses, que par aventure, que quand ils auraient ouï ceux qui lesdites choses avaient fait, ils en seraient apaisés. Et ce leur disait le régent, si comme l'on croyait, pour ceux qui avaient été tués à Paris. Car, après ce qu'il eut dit les paroles dessus dites, il dit telles paroles : « Voyez ci maître Robert de Corbie et l'archidiacre de Paris qui vous diront aucunes choses de par les bonnes gens de Paris. »

Et lors ledit maître Robert parla et dit à ceux de Champagne qui là étaient que ceux de Paris les aimaient et avaient aimés, et voulaient être tout un avec eux. Et priaient aux dessus dits de Champagne qu'ils voulussent être tout un avec ceux de Paris, et ne se voulussent émerveiller si aucunes choses avaient été faites à Paris, car quand ils sauraient les causes et auraient ouï ceux qui ces choses avaient conseillé, ils en seraient tout apaisés, si comme disait ledit maître Robert, et plusieurs autres choses.

Ils requirent les dessus dits de Champagne audit régent qu'il voulût qu'ils pussent parler ensemble; laquelle chose il leur octroya. Ils se tirèrent à part et parlèrent ensemble. Et assez tôt firent savoir au régent qu'ils étaient prêts de lui faire réponse. Lors alla ledit régent, le duc d'Orléans son oncle, le comte d'Étampes et plusieurs autres en un jardin, là où les dessus dits de Champagne étaient; et là monseigneur Simon de Roucy, comte de Brenne en Laonnois, répondit pour les Champenois et dit audit régent qu'ils étaient près de lui conseiller de lui aider, et faire tout ce, pour lui, que bons et loyaux sujets doivent faire pour seigneur. Mais pour ce que

les plus grands et plus puissants de Champagne n'étaient pas là, si comme disait ledit comte, il requit audit régent qu'il leur donnât une autre journée pour eux assembler à Vertus en Champagne, et bien lui dit ledit comte que lesdits Champenois n'iraient plus à Paris. Laquelle requête le régent leur octroya ; et fut ladite journée assignée au dimanche vingt-neuvième jour du mois d'avril. Et après dit ledit comte qu'audit maître Robert de Corbie ne répondraient-ils point, car à lui n'avaient-ils que répondre. Et demanda ledit comte audit régent de par les Champenois s'il y avait aucun mal au maréchal de Champagne qui avait été tué à Paris, ni vilainie aucune pour laquelle on le dût avoir mis à mort? Et bien dit le comte que de monseigneur Robert de Clermont ne demandait-il rien, car il s'en attendait à ceux de son pays, et bien croyait qu'ils en feraient leur devoir. Lequel régent leur répondit qu'il tenait et croyait fermement que ledit maréchal de Champagne et ledit messire Robert de Clermont l'avaient servi et conseillé bien et loyalement, et n'avait oncques su le contraire. Et lors ledit comte de Brenne dit audit régent : « Monseigneur, nous Champenois qui ici sommes, vous remercions de ce que vous nous avez dit; et nous attendons que vous fassiez bonne justice de ceux qui notre ami ont mis à mort sans cause ». Et ce fait et dit, ledit régent alla dîner et tous les Champenois qui voulurent aller avec lui, car ils en avaient été tous semons.

Et le mercredi ensuivant, onzième jour dudit mois d'avril, ledit régent se partit de Provins et s'en alla en l'abbaye de Pruilly, et de là à Monsterel-au-fort d'Yonne [1].

1. Montereau-faut-Yonne.

§ 5. — LE RÉGENT ÉTABLIT SON QUARTIER GÉNÉRAL A MEAUX.

Et se partit dudit château et s'en alla à Meaux, là où demeurait lors madame la duchesse sa femme, et là où il avait envoyé de Provins le comte de Joigny et environ soixante hommes d'armes en sa compagnie, pour ce que l'on lui avait dit que ceux de Paris avaient intention de prendre et garnir de par eux le marché de Meaux. Et y était entré ledit comte deux jours devant. Dont le maire et aucuns de ladite ville furent moult courroucés, et en parla ledit maire moult hautement audit comte de Joigny, qui s'était mis audit marché et le tenait. Et lui dit ledit maire que, s'il croyait qu'il voulût avoir pris ledit marché, il ne fût pas entré en ladite ville de Meaux, et quand ledit régent fut en ladite ville de Meaux, ledit comte lui dit ce que ledit maire lui avait dit. Lequel maire fut mandé devant ledit régent, et lui furent récitées les paroles qu'il avait dites, et lui fit-on amender, et fut réservée la taxation et l'amende.

§ 6. — LES PARISIENS S'EMPARENT DE L'ARTILLERIE ROYALE ET LA PORTENT A L'HÔTEL DE VILLE.

Le mercredi dix-huitième jour dudit mois d'avril, se partit ledit régent de la ville de Meaux pour aller à Compiègne à une journée qu'il avait mise aux Vermandisiens qui y devaient être. Et lui apporta-t-on ce jour nouvelles que ceux de Paris avaient pris grande quantité d'artillerie qu'on avait mise au Louvre et chargée, pour mener en certains lieux où le-

dit régent avait ordonné que fut menée; et l'avaient ceux de Paris fait mener en la maison de la ville, en Grève. Et ils avaient encore les dessus dits de Paris envoyé audit régent une bien merveilleuse lettre close. Et un peu avant ils avaient mis gens d'armes de par eux audit château du Louvre. Et en ce temps et auparavant, depuis que ledit régent s'était parti de Paris repairaient peu ou nuls gentilshommes en ladite ville de Paris, dont ceux de ladite ville étaient moult dolents. Et tenaient plusieurs que les gentilshommes leur voulaient mal. Et fut une grande division au royaume de France. Car plusieurs villes et la plus grande partie se tenaient devers le régent leur droit seigneur, et autres se tenaient devers Paris.

§ 7. — LA NOBLESSE DE CHAMPAGNE PREND FAIT ET CAUSE POUR LE RÉGENT. — LES ÉTATS GÉNÉRAUX RÉUNIS A COMPIÈGNE SUIVENT CET EXEMPLE.

Le dimanche vingt-neuvième jour du mois d'avril, furent les Champenois assemblés à Vertus. Mais ledit régent n'y fut pas, car il était encore au voyage qu'il avait fait vers Amiens. Et pour ce y envoya monseigneur Simon de Roucy, comte de Brenne, lequel fit autres requêtes aux Champenois, de par ledit régent, comme ledit régent leur avait fait à Provins. Ils furent ensemble par deux jours et furent d'accord qu'ils feraient, ès bonnes villes de soixante-dix feux, un homme d'armes; et au plat pays, personnes franches, de cent feux, un homme d'armes; et de personnes serves et de for-mariages et de mortes mains, de deux cents feux, un homme d'armes. Les

gens d'Église, un dixième; les nobles, de cent livres



Canons du quatorzième siècle. (Musée d'artillerie.)

de rente cent sous; et, outre ce, si aucuns bourgeois tenaient aucuns fiefs, ils en payeraient comme

les nobles, avec ce qu'ils payeraient des feux. Et toute cette aide ils lèveraient par leurs mains et dépendraient en gens d'armes par leurs mains, si n'était le dixième que le régent aurait pour sa dépense. Et envoyèrent audit régent pour sa dépense. Et envoyèrent audit régent cette ordonnance.

Item, le mardi premier jour de mai ensuivant, devaient toutes les bonnes villes rassembler à Paris, par l'ordonnance qu'ils avaient faite à la dernière assemblée qui y avait été; mais ledit régent manda que ladite assemblée se fît à Compiègne, le vendredi ensuivant, quatrième jour du mois de mai, et ainsi se fit. Dont ceux de Paris furent moult courroucés; mais la plus grande partie de toutes les autres villes en avaient grande joie. Et en ladite ville de Compiègne fut accordé par tous, tant de gens d'Église comme de nobles et des bonnes villes, un pareil subside à celui qui avait été accordé à Vertus par les Champenois [1].

1. Ces États donnèrent lieu à une ordonnance rendue à Compiègne, laquelle reproduisait, en même temps que leurs concessions financières, quelques-unes des garanties exigées précédemment (14 mai 1358). Le dauphin donna connaissance de ces dispositions au prévôt des marchands de Paris et lui intima l'ordre de faire nommer une personne d'Église et un bourgeois pour établir l'assiette de l'aide à Paris. Ainsi le régent considérait son autorité comme existant toujours de droit dans la capitale révoltée, et il n'abandonnait aucun de ses droits ni de ses devoirs. Il s'occupait même de détails minutieux, comme le prouve une curieuse ordonnance de ce temps. Ayant appris que de mauvais plaisants ou des ennemis de l'Université de Paris apportaient pendant la nuit des immondices, dont ils infectaient la rue, les chaires des maîtres et les bancs des écoliers pour les empêcher de

§ 8. — CONFÉRENCE ENTRE LE RÉGENT ET LE ROI DE NAVARRE. — PLAINTES ET MENACES DU RÉGENT A L'ÉGARD DES PARISIENS.

Le mercredi second jour du mois de mai, le roi de Navarre, qui était logé à Mello [1], et ledit régent duc de Normandie, qui était logé à Clermont en Beauvoisis, furent en mi-marché desdites villes, au lieu que l'on dit Domage-Lieu, pour parlementer ; et avaient chacun grande foison de gens d'armes. Et là parla ledit roi audit régent pour ceux de Paris, afin que celui régent voulût accorder à eux. Et ledit régent dit audit roi qu'il aimait ladite ville de Paris, et qu'il savait bien qu'en cette ville avait de bonnes gens, mais aucuns qui y étaient lui avaient fait grandes vilainies et plusieurs déplaisirs, comme de tuer ses gens en sa présence, de prendre son chastel du Louvre et son artillerie, et plusieurs autres grands dépits lui avaient faits. Il n'avait pas intention d'entrer à Paris jusqu'à ce que ces choses lui fussent adressées. Et requit audit roi qu'il fût avec lui et lui aidât à les adresser.

Lendemain, jour de jeudi, rassemblèrent audit lieu et parlèrent ensemble comme le jour précédent.

§ 9. — LE ROI DE NAVARRE ET L'ÉVÊQUE ROBERT LE COQ A PARIS.

Item, en celui temps, l'évêque de Laon, qui était en l'assemblée à Compiègne, fut en péril d'être tué

recueillir « la fleur et la perle de la science », il envoya l'autorisation de fermer pendant la nuit les deux issues de la rue du Fouarre où se faisaient les cours.

1. Merlon, à quatre lieues de Senlis.

par plusieurs nobles hommes qui là étaient avec ledit régent. Et convint qu'il s'en partit celément; et alla en Saint-Denis en France. Et manda à ceux de Paris qu'on l'allât querir. Ceux de Paris envoyèrent, et aussi le roi de Navarre qui là était, grande quantité de gens d'armes querir ledit évêque à Saint-Denis; et vinrent en sa compagnie jusqu'à Paris. Il fut dit audit régent de plusieurs nobles et autres que ledit évêque était faux et mauvais; et vérité était; car par lui étaient advenus tous les maux au royaume de France. Et lui requirent qu'il ne fût plus à son conseil.

§ 10. — EXÉCUTION DU MAITRE DU PONT ET DU MAITRE CHARPENTIER DU ROI [1].

Le mardi vingt-neuvième jour du mois de mai, le prévôt des marchands et les autres gouverneurs de Paris firent couper les têtes et après écarteler les corps, en grève à Paris, au maître du pont de Paris, appelé Jean Peret, et au maître charpentier du roi, appelé Henri Metret, à tort et sans cause; pour ce, si comme ils disaient, qu'ils devaient avoir traité avec aucuns dudit duc de Normandie, aîné fils du roi de France et régent du royaume, de mettre gens d'armes dans ladite ville de Paris pour ledit régent. Et firent pendre les quartiers desdits maîtres aux entrées de

1. Voir plus haut, p. 88, une note où sont cités ces deux fonctionnaires. Henri Metret est-il le même que Thomas Fouguant? Probablement, en admettant que Metret fût une manière familière et abréviative de désigner ce personnage par ses fonctions de maître charpentier.

ladite ville de Paris. Et moi, qui écris ceci, vis que quand le bourreau, appelé alors Raoulet, voulut couper la tête au premier maître, c'est à savoir audit Peret, il chaït et fut tourmenté d'une cruelle passion, tant qu'il rendait écume par la bouche; dont plusieurs de Pasris disaïent que c'était miracle, et qu'il déplaisait à Dieu de ce qu'on les faisait mourir sans cause. Et lors un avocat du Châtelet, appelé messire Jean Godart, lequel était aux fenêtres de l'Hôtel de Ville, en la place de Grève, dit hautement, oïant le peuple qui là était : « Bonnes gens, ne vous veuillez émerveiller si Raoulet est ainsi chû de mauvaise maladie, car il en est atteint et en choit souvent. »

§ 11. — PILLAGE DES CAMPAGNES PAR LES COMPAGNIES DE BRIGANDS.

(Froissart.)

Et toujours gagnaient pauvres brigands à dérober et piller villes et châteaux, et y conquéraient si grand avoir que c'était merveille, et devenaient les uns si riches, par espécial ceux qui se faisaient maîtres et capitaines des autres brigands, que il y en avait de tels qui avaient bien la finance de soixante mille écus. Au voir dire et raconter, c'étaient grand merveille de ce qu'ils faisaient; ils épiaient, telle fois était et bien souvent, une bonne ville ou un bon hostel, une journée ou deux loin; et puis s'assemblaient vingt ou trente brigands, et s'en allaient tant de jour que de nuit, par voies couvertes, que ils entraient dans cette ville ou en ce châtel que épié

avaient droit sur le point du jour et boutaient le feu en une maison ou en deux.

Et ce de la ville cuidaient que ce fussent mille armures de feu, qui voulaient cerdoir leur ville : si s'enfuyaient qui mieux mieux, et ces brigands brisaient maisons, coffres et écrins, et prenaient tant qu'ils trouvaient, puis s'en allaient leur chemin, chargés de pillage [1].

§ 12. — LES SOUVENIRS DU BRIGAND AIMERIGOT MARCHÈS.

Il imaginait en soi que trop tôt il s'était repenti de faire bien, et que de piller et rober en la manière que devant il faisait et avait fait, tout considéré c'était bonne vie. A la fois, il s'en devisait aux compagnons qui lui avaient aidié à mener cette ruse, et disait : « Il n'est temps, esbatement ni gloire en ce monde, que de gens d'armes, de guerroyer par la

1. On peut considérer comme une des causes principales de la révolte des paysans en 1358 les ravages exercés dans les campagnes par les bandes de routiers sans emploi depuis la bataille de Poitiers. Les manoirs seigneuriaux servaient de repaire à ces bandits; quelques seigneurs se rendaient complices de leurs déprédations : la plupart étaient impuissants à accomplir leur devoir de protection envers les habitants des campagnes. Tout se réunissait pour faire de la profession de brigand une profession recherchée et enviée. Ces aventuriers avaient à souhait ce qui rend la vie douce, facile et glorieuse : la richesse, l'amour, la faveur des papes et des rois. Aussi le métier était-il cher à ceux qui l'avaient une fois embrassé, et n'y renonçaient-ils qu'avec la plus grande peine. On pourra s'en convaincre en lisant les lignes de Froissart que nous citons. Le chroniqueur y

manière que nous avons fait! Comment étions-nous réjouis quand nous chevauchions à l'aventure et nous pouvions trouver sur les champs un riche abbé, un riche prieur, marchand, ou une route de mules de Montpellier, de Narbonne, de Limoux, de Fougaus, de Béziers, de Toulouse et de Carcassonne, chargées de draps de Bruxelles ou de Moustier-Villiers, ou de pelleteries venant de la foire au Lendit, ou d'épiceries venant de Bruges, ou de draps de soie de Damas ou d'Alexandrie? Tout était nôtre ou rançonné à notre volonté. Tous les jours nous avions nouvel argent. Les vilains d'Auvergne et de Limousin nous pourvaient et nous amenaient en notre chastel les blés, la farine, et pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux et la litière, les bons vins, les bœufs, les brebis et les moutons tout gras, la poulaille et la volaille. Nous étions gouvernés et étoffés comme rois, et quand nous chevauchions, tout le pays tremblait devant nous. Tout était nôtre, allant et retournant. Comment prîmes-nous Carlat, moi et le bourg de Companes? et Chalusset, moi et Perrot le Béarnais? Comment eschelasmes-nous, vous et moi, sans aucune aide, le fort chastel de Merquel, qui est au comte Dauphin? Je ne le tins que cinq jours, et si en reçut, sur une table, cinq mille francs. Et encore quittai-je mille pour l'amour du comte Dauphin. Par ma foi, cette vie était bonne et belle. »

met en scène un célèbre brigand, Aimerigot Marchès, qui, après avoir vendu au comte d'Armagnac le château d'Alleuze, en Auvergne, d'où il tenait à sa discrétion depuis plusieurs années tout le pays des environs, se repent d'avoir conclu ce marché, et se rappelle, avec l'accent du regret, les avantages et les charmes de la vie à laquelle il vient de renoncer.

§ 13. — LES MISÈRES DE L'ANNÉE 1358.
(Jean de Venette.)

Dans cette année 1358, beaucoup de villages dépourvus de fortifications se firent de vraies citadelles de leurs églises en creusant autour d'elles des fossés, et en garnissant les tours et les clochers de machines de guerre, de pierres et de balistes, afin de se défendre si les brigands venaient les attaquer : ce qui arrivait, à ce qu'il paraît, fort souvent.

Pendant la nuit, des sentinelles étaient chargées de veiller sur le haut de ces tours; des enfants s'y tenaient debout, pour avertir de l'approche des ennemis. Du plus loin qu'ils les apercevaient, ils sonnaient de la trompe et faisaient retentir les cloches. A ce signal, les paysans, quittant leurs maisons et leurs champs, se réfugiaient au plus vite dans l'église. D'autres, sur les bords de la Loire, allaient passer la nuit loin de leurs chaumières avec leurs familles et leurs troupeaux dans les îles du fleuve ou dans les bateaux amarrés au milieu de son cours.

En cette année, les vignes, source de cette liqueur bienfaisante qui réjouit le cœur de l'homme, ne furent pas cultivées; les champs ne furent ni ensemencés ni labourés; les bœufs et les brebis n'allaient plus au pâturage. Les églises et les maisons, tombant de délabrement, présentaient partout les traces des flammes dévorantes, ou des ruines tristes et fumantes encore. L'œil n'était plus réjoui comme autrefois par la vue de vertes prairies et de moissons jaunissantes, mais plutôt affligé par l'aspect des ronces et des chardons qui se dressaient de

toutes parts. Les cloches ne sonnaient plus joyeusement pour appeler les fidèles à l'office divin, mais seulement pour donner l'alarme et le signal de la fuite aux paysans à l'approche des ennemis. Que dirai-je encore? La misère la plus complète régnait partout, principalement parmi le peuple des campagnes, car les seigneurs le surchargeaient de souffrances, lui extorquant sa substance et sa pauvre vie. Quoiqu'il restât bien peu de bétail, grand ou petit, les seigneurs exigeaient encore une redevance pour chaque tête, dix sous par bœuf, quatre ou cinq par brebis; et malgré cela ils ne se mettaient que rarement en peine de protéger leurs vassaux contre les incursions et les attaques des ennemis.

A cette malheureuse époque, ceux qui auraient dû protéger le peuple ne lui faisaient pas subir moins de vexations que ses ennemis; on eût dit que se vérifiait la fable du loup et du chien. Il y avait en effet autrefois un chien très fort, dans lequel son maître avait pleine confiance, espérant qu'il défendrait vigoureusement ses brebis contre les attaques du loup; et ce fut ce qui arriva plusieurs fois. Enfin, avec le temps, le loup devint l'ami intime du chien, qui lui dit alors d'attaquer sans crainte et d'enlever les brebis, ajoutant que lui, chien, ferait semblant de le poursuivre avec zèle comme pour reprendre la brebis et la rendre à son maître. Mais lorsqu'ils furent l'un et l'autre près du bois et loin des yeux du berger, ils dévorèrent la brebis tout entière. Cette manœuvre se renouvela souvent; et toujours le chien recevait les éloges de son maître, qui était persuadé qu'en courant après le loup le fidèle animal avait fait son possible pour sauver la brebis. Ce fut ainsi que ce chien maudit sut déguiser sa malice; et il fit si bien, à la

fin, qu'aidé par son compagnon il dévora frauduleusement et méchamment toutes les brebis de son maître [1].

§ 14. — COMMENCEMENT DE LA JACQUERIE.
(Grandes Chroniques. — Froissart.)

Le lundi vingt-huitième jour dudit mois de mai, s'émurent plusieurs menues gens de Beauvoisis, des villes de Saint-Leu-de-Serens, de Nointel, de Cramoisi et d'environ, et s'assemblèrent par mouvement mauvais. Et coururent plusieurs gentilshommes qui étaient en ladite ville de Saint-Leu et en tuèrent neuf : quatre chevaliers et cinq écuyers. Et ce fait, mus de mauvais esprit, allèrent par le pays de Beauvoisin, et chaque jour croissaient en nombre, et tuaient tous gentilshommes et gentilles femmes qu'ils trouvaient, et plusieurs enfants tuaient-ils. Et abattaient et ardaient toutes maisons de gentilshommes qu'ils trouvaient, fussent forteresses ou autres maisons. Et firent un capitaine qu'on appelait Guillaume Cale. Et allèrent à Compiègne, mais ceux de la ville

1. « Sous cet apologue, Jean de Venette a peint avec une vérité saisissante la situation sociale au XVI[e] siècle. Qui n'a reconnu la royauté de Philippe de Valois et de Jean dans ce maître insouciant et aveugle? Le loup dévorant, ce sont les Anglais et les brigands. Ce chien maudit qui devient l'ami intime du loup et fait franche lippée avec le ravisseur, au lieu de lui disputer et de lui arracher sa proie, c'est la noblesse dont le devoir était de protéger le peuple, et qui, la plupart du temps, s'entendait avec ses oppresseurs pour en partager les dépouilles. » (S. Luce, *Histoire de la Jacquerie.*)

ne les y laissèrent entrer. Et depuis ils allèrent à Senlis, et firent tant que ceux de ladite ville allèrent en leur compagnie. Et abattirent toutes les forteresses du pays, Armenonville, Thiers et une partie du château de Beaumont-sur-Oise. Et s'en fuit la duchesse d'Orléans qui était dedans et s'en alla à Paris. (G. C.)

Certes oncques n'advint entre chrétiens ni Sarrasins telle forsenerie que ces méchantes gens faisaient; car qui plus faisait de maux ou plus de vilains faits, tels faits que créature humaine ne devrait oser penser, aviser ni regarder, celui était le plus prisé entre eux et les plus grands maîtres. Je n'oserais écrire ni raconter les horribles faits et inconvenants qu'ils faisaient aux dames. Mais entre les autres ordonnances et vilains faits, ils tuèrent un chevalier et boutèrent en un hastier, et tournèrent au feu et le rôtirent, voyant la dame et ses enfants. Après ils les en voulurent faire manger par force, et puis les firent mourir de male mort. Et avaient fait un roi entre eux qu'on appelait Jacques Bonhomme, qui était, si comme on disait donc, de Clermont en Beauvoisis, et l'élurent le pire des pires [1].

Ces méchantes gens ardirent et abattirent au pays de Beauvoisis, et environ Corbie et Amiens et Montdidier, plus de soixante bonnes maisons et forts châteaux. Et si Dieu n'y eût mis remède par sa grâce, le méchef fût si multiplié que toutes communautés eussent détruites, gentilshommes, Sainte

1. On a vu plus haut l'origine du nom de Jacques Bonhomme donné aux paysans. Froissart commet ici une erreur en attribuant ce nom au chef des insurgés, qui s'appelait en réalité Guillaume Cale ou Charles.

Église après, et toutes riches gens par tout pays; car tout en telle manière si faites gens faisaient ens au pays de Brie et de Paerthois. Et convint toutes les dames et les demoiselles du pays et les chevaliers et les écuyers qui échapper leur pouvaient, à fuir à Meaux en Brie, l'un après l'autre, empurs leurs cotes ainsi qu'elles pouvaient, aussi bien la duchesse de Normandie et la duchesse d'Orléans et foison de hautes dames, comme autres si elles se voulaient garder d'être violées et efforcies, et puis après tuées et meurtries.

Tout en semblable manière si faites gens se maintenaient entre Paris et Noyon, et entre Paris et Soissons, et entre Soissons et Heu en Vermandois, et par toute la terre de Couci. Là étaient les grands violeurs malfaiteurs, et essillièrent, qui en la terre de Couci, qui en le comté de Valois, qui en l'évêché de Laon, de Soissons et de Noyon, plus de cent châteaux et bonnes maisons de chevaliers et d'écuyers, et tuaient et robaient tout ce qu'ils trouvaient. Mais Dieu, par sa grâce, y mit tel remède de quoi on l'en doit bien regracier, si comme vous ouïrez ci-après. (F.)

15. — ALLIANCE DES JACQUES ET DE LA COMMUNE DE PARIS.

(Chronique des quatre premiers Valois.)

Lors Guillaume Charles vit bien que la chose ne pouvait ainsi remaindre; car, s'ils se départaient, les gentilshommes leur courraient sus. Donc envoya des plus sages et des plus notables devers le prévôt des marchands de Paris et lui écrivit qu'il était en son aide et aussi qu'il lui fût aidant et secourant, si besoin était. De ce furent les généraux des trois États

joyeux, et écrivirent à Guillaume Charles qu'ils étaient de tout prêts à lui faire secours. Ceux Jacques vinrent jusqu'à Gaillefontaine. La comtesse de Valois, qui là était, se douta d'eux et leur fit donner des vivres. Car ils avaient accoutumé par les villes et les places où ils passaient que les gens, femmes ou hommes, mettaient les tables aux rues et là mangeaient les Jacques et puis passaient outre, ardant les maisons aux gentilshommes.

A donc les gentilshommes vinrent devers le roi de Navarre à refuge et lui requirent comme il voulût mettre remède et peine que ces Jacques fussent rués jus, déconfits et mis à mort, et lui dirent : « Sire, vous êtes le plus gentilhomme du monde. Ne souffrez pas que gentillesse soit mise à néant. Si ces gens, qui se disent Jacques, durent longuement et les bonnes villes soient de leur aide, ils mettront gentillesse au néant et du tout détruiront. » Lors s'accorda Charles, roi de Navarre, qu'il leur aiderait contre les Jacques. Et là lui promirent les gentilshommes que contre lui jamais ne seraient, et en prit leur foi.

§ 16. — COMMENCEMENT DE LA RÉPRESSION.

(Froissart.)

Quand les gentilshommes de Beauvoisis, de Corbaisis et de Vermandois et de Valois et des terres où ces méchantes gens conversaient et faisaient leur foursenerie virent ainsi leurs maisons détruites et leurs amis tués, ils mandèrent secours à leurs amis en Flandre, en Hainaut, en Brabant et en Hasbain; il en vint tantôt assez de tous côtés. Lors s'assemblèrent les estrangiers et les gentilshommes du pays qui les

menaient. Ils commencèrent aussi à tuer et à découper ces méchantes gens sans pitié et sans merci, et les pendaient parfois aux arbres où ils les trouvaient. Mêmement le roi de Navarre en mit un jour à fin plus de trois mille, assez près de Clermont en Beauvoisis.

§ 17. — LA BATAILLE DE CLERMONT.

(Chronique des quatre premiers Valois.)

Quand le roi de Navarre eut la foi prise des gentilshommes que jamais en ses affaires ils ne seraient contre lui, il se partit de Longueville avec les gentilshommes et Anglais environ bien quatre cents combattants. Et vint devant les Jacques près de Clermont en Beauvoisis. Et là fit des gentilshommes de France deux batailles dont il conduisit l'une, et le sire de Picquigny et le vicomte des Resne l'autre, et Robert Sercot conduisit celle des Anglais.

Les Jacques surent bien que le roi de Navarre et les gentilshommes venaient sur eux. Lors leur dit Guillaume Charles : « Beaux seigneurs, vous savez comme les gentilshommes viennent sur nous et sont grandes gens et durs de la guerre. Si vous me croyez, nous irons auprès Paris et là prendrons aucune place et aurons le confort et l'aide de ceux de la ville. » Et alors crièrent les Jacques que jamais ne fuiront et qu'ils sont assez forts pour combattre les gentilshommes. Ils se fiaient trop en eux pour ce qu'ils voyaient grand nombre. Guillaume Charles et l'hospitalier rangèrent les Jacques et firent deux batailles et en chacune mirent deux mille hommes. Et ceux qui avaient arcs et arbalètes mirent en front devant,

et par devant eux mirent leur charroi. Une autre bataille firent de leurs gens à cheval où ils mirent bien six cents hommes dont le plus étaient armés, et furent par deux jours ainsi là rangés.

Le roi de Navarre et les gentilshommes, tant qu'ils étaient bien mille hommes, vinrent en la compagnie du roi de Navarre par devant les Jacques, lesquels de grand visage et manière se tenaient en ordonnance et cornaient et businaient et hautement criaient « Montjoie! » et portaient moult enseignes peintes à fleurs de lis.

Le roi de Navarre manda à trêves au chef d'eux qu'il voulût parler à lui. Guillaume Charles y alla simplement, car il ne demanda nul otage. Et tel que il vint au roi de Navarre; pour ce que les Jacques furent sans chef, Robert Sercot avec toute sa bataille prit les Jacques en travers et leur rompit une de leurs batailles à force de glaives. Et à la radeur des chevaux en cette venue rompaient et abattaient les Jacques par devant eux. Adonc furent les Jacques tout éperdus, pour leur capitaine qui n'était point avec eux, et furent d'eux-mêmes tout déconfits. Et en mirent les Anglais moult à mort. Puis vint l'autre bataille des gentilshommes, qui vinrent courir sus à l'autre bataille, et la rompirent aux glaives et à la force de leurs chevaux. Et les barons et seigneurs dessus nommés moult irément prirent à occire les Jacques. Ceux qui étaient de cheval du côté des Jacques, quand ils virent ceux de leur côté qui tournaient à déconfiture, s'enfuirent, et s'en sauva la meilleure partie. Monseigneur Friquet de Friquans et monseigneur Regnault de Braquemont les poursuivirent à tout cent glaives et en occirent bien un cent.

Charles, le roi de Navarre, avec toute sa bataille

qui était moult grande se férit sur les Jacques de pied et les mit tous à mort, excepté un peu qui se tapirent en un champ de blé, qui par nuit s'enfuirent. Et en occit-on moult en ce blé, mais le champ était bien grand. Après ce que les Jacques furent déconfits, le roi de Navarre alla à Clermont en Beauvoisis, et là fit décapiter le capitaine des Jacques.

§ 18. — L'ATTAQUE DU MARCHÉ DE MEAUX PAR LES JACQUES ET LES INSURGÉS DE PARIS. — LEUR DÉFAITE.

(Froissart.)

En ce temps que ces méchantes gens couraient, revinrent de Prusse le comte de Foix [1] et le captal de Buch son cousin. Ils entendirent sur leur chemin, si comme ils devaient entrer en France, la pestilence et l'horribilité qui courait sur les gentilshommes; et en eurent ces deux seigneurs grande pitié. Ils chevauchèrent par leurs journées tant qu'ils vinrent à Châlons en Champagne, qui rien ne se mouvait du fait des vilains, ni point n'y entraient. Il leur fut dit en ladite ville de Châlons que la duchesse de Normandie et la duchesse d'Orléans et bien trois cents dames et demoiselles et le duc d'Orléans aussi étaient à Meaux, en Brie, en grand méchef de cœur, pour cette Jacquerie.

Ces deux bons chevaliers s'accordèrent qu'ils iraient voir les dames et les réconforteraient à leur pouvoir, quoique le captal fût Anglais; mais il était pour le temps trêve entre le royaume de France et le royaume d'Angleterre. Et pouvait bien ledit capitaine chevaucher partout; et aussi il voulait là remontrer sa gentil-

1. Gaston Phœbus.

lesse en la compagnie du comte de Foix. Et pouvaient être de leur route quarante lances environ et non plus; car ils venaient d'un pèlerinage, ainsi que je vous ai déjà dit. Tant chevauchèrent-ils qu'ils vinrent à Meaux en Brie; et allèrent tantôt devers la duchesse et les autres dames, qui furent moult liées de leur venue, car tous les jours elles étaient menacées des Jacques et des vilains de Brie, et mêmement de ceux de la ville, ainsi qu'il fut apparent. Car encore, pour ce que ces méchantes gens entendirent qu'il y avait grande foison de dames et de demoiselles et de jeunes gentils



Sceau du captal de Buch.
(Archives nationales, n° 11455; grandeur de l'original.)

enfants, ils se recueillirent ensemble et ceux du comte de Valois aussi et s'en vinrent devers Meaux.

D'autre part, ceux de Paris qui bien savaient cette assemblée, se partirent un jour de Paris par fous et par troupeaux et s'en vinrent avec les autres. Et furent bien neuf mille tous ensemble, en très grande volonté de mal faire. Et toudis leur croissaient gens de divers lieux et de plusieurs chemins qui se raccordaient à Meaux, et s'en vinrent jusqu'aux portes de ladite ville. Et ces méchantes gens de la ville ne

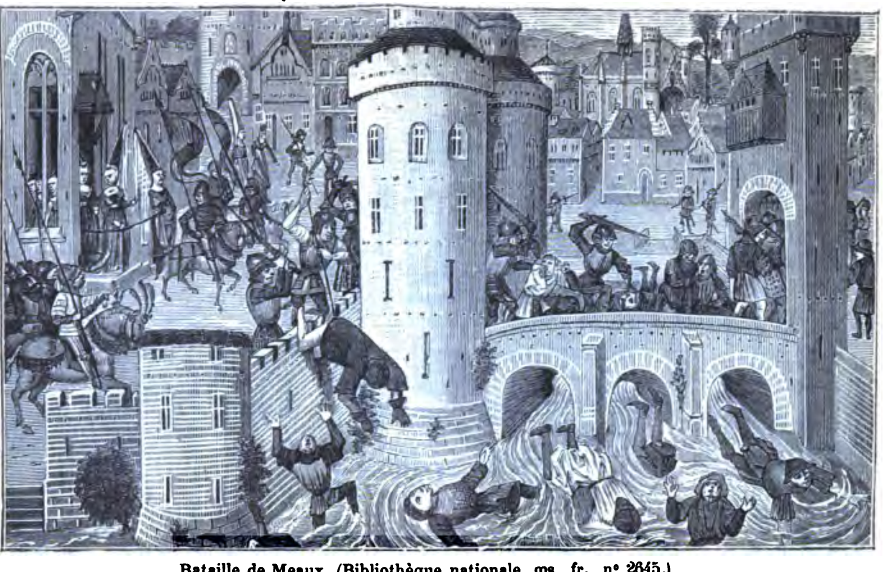
voulurent contredire l'entrée à ceux de Paris, mais ouvrirent leurs portes. Ils entrèrent ens au bourg si grand plenté que toutes les rues en étaient couvertes jusqu'au marché.

Or regardez la grande grâce que Dieu fit aux dames et demoiselles; car, pour voir, elles eussent été violées, efforcées et perdues, comme nobles qu'elles fussent, si ce n'eussent été les gentilshommes qui là étaient, et par spécial le comte de Foix et messire le captal de Buch; car ces deux chevaliers donnèrent l'avis pour ces vilains déconfire.

Quand ces nobles dames, qui étaient hébergées au marché de Meaux, qui est assez fort, mais qu'il soit gardé et défendu, car la rivière de Marne l'environne, virent si grande quantité de gens accourir, elles furent moult ébahies et effrayées. Mais le comte de Foix et le captal et leur route, qui étaient tous armés, se rangèrent sur le marché et vinrent à la porte du marché et la firent ouvrir tout arrière; et puis se mirent au-devant de ces vilains noirs et petits et mal armés, et la bannière du comte de Foix et celle du duc d'Orléans et le pennon, le captal et les glaives et les épées en leurs mains, et bien appareillés d'eux défendre et de garder leur marché.

Quand ces méchantes gens les virent ainsi ordonnés, comment qu'ils n'étaient point grande foison encontre eux, ils ne furent mie si foursenés que devant. Mais se commencèrent les premiers à reculer, et les gentilshommes à eux poursuivre, et à lancer sur eux de leurs lances et de leurs épées et eux abattre. Adonc ceux qui étaient devant, et qui sentaient les horions ou qui les ressongnaient à avoir, reculaient de hideur tout à une fois et chéaient l'un sur l'autre.

Adonc sortirent toutes manières de gens d'armes



Bataille de Meaux. (Bibliothèque nationale, ms. fr., n° 2645.)

hors des barrières et gagnèrent tantôt la place et se boutèrent entre ces méchantes gens; ils les abattaient à fous et à monts et les tuaient ainsi que bêtes, et les reboutèrent tous hors de la ville, que oncques nul d'eux n'eut ordonnance ni conroi. Et en tuèrent tant qu'ils en étaient tous lassés et tout tannés, et les



Sceau d'Enguerrand de Coucy.
(Archives nationales, n° 1906.)

faisaient sauter à monts en la rivière de Marne. Brièvement ils en tuèrent ce jour que mirent à la fin plus de sept mille; ni jà n'en fut nul échappé, s'ils les voulussent avoir chassés plus avant.

Et quand les gentilshommes retournèrent, ils boutèrent le feu en la desoustrainne ville de Meaux et l'ardirent toute et tous les vilains du bourg qu'ils purent ens enclore. Depuis cette déconfiture qui en fut faite à Meaux, ne se rassemblèrent-ils nulle part;

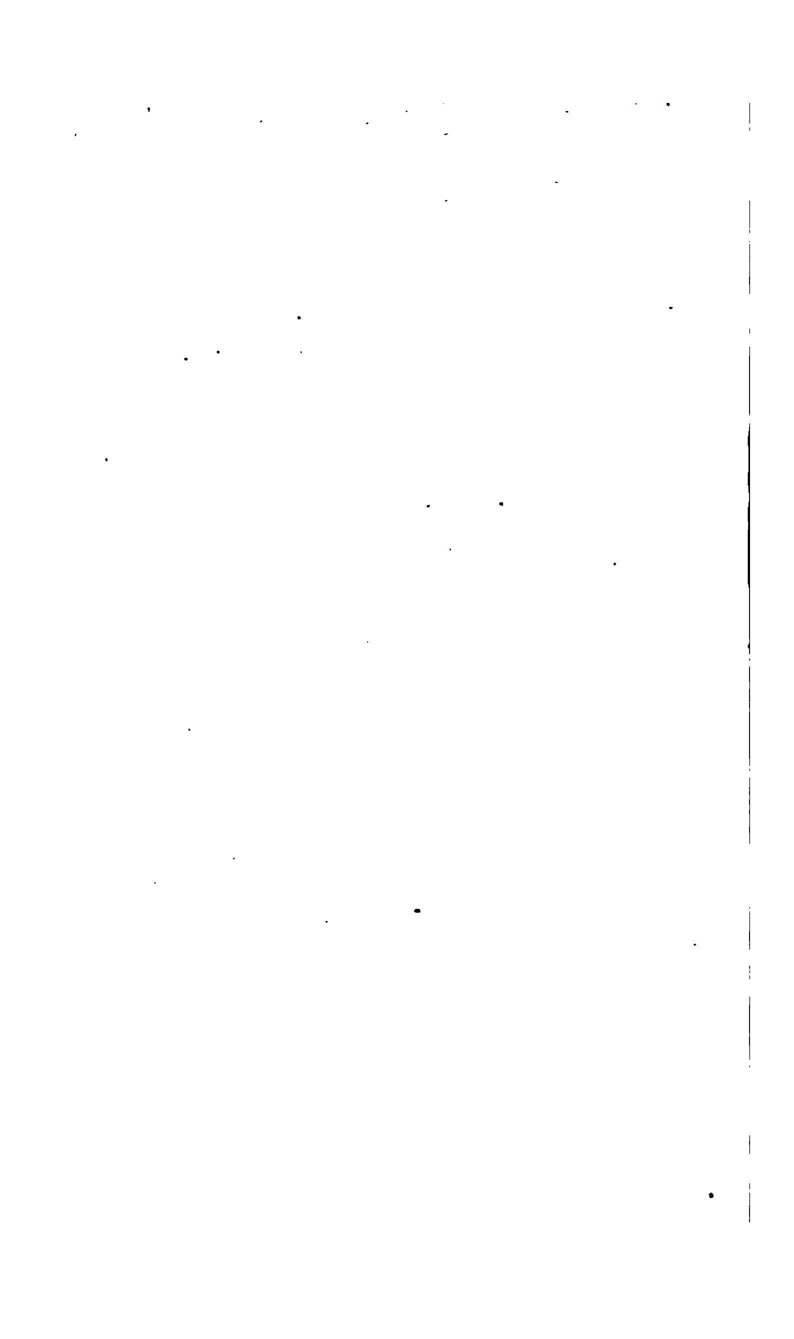
car le jeune sire de Couci, qui s'appelait messire Enguerrand, avait grande foison de gentilshommes avec lui, qui les mettaient à fin partout où ils les trouvaient, sans pitié et merci [1].

§ 19. — SANGLANTE RÉPRESSION DE LA JACQUERIE.
(Jean de Venette.)

Cette sotte affaire, dit l'un d'eux en parlant de la Jacquerie, ne resta pas impunie, car les chevaliers et les gentilshommes réunirent leurs forces afin de se venger plus sûrement et mieux de leurs ennemis. On les vit se ruer sur les hameaux et les villages de la campagne, pour y mettre le feu, et poursuivre par les maisons, par les champs, par les vignes et les bois les pauvres paysans, qui furent misérablement égorgés. Ces sanglantes exécutions font encore aujourd'hui verser des larmes aux habitants de Verberie, de la Croix-Saint-Ouen près Compiègne, et de beaucoup d'autres communes de la campagne, que je n'ai point vues, et que je ne mentionne point ici.

1. Il est probable, quoique les chroniqueurs du temps n'en aient rien dit, que le régent et le roi de Navarre eurent ensemble un rendez-vous en vue d'une entente commune pour combattre les Jacques, car il existe des actes émanés du régent en personne et datés de Clermont en Beauvoisis, en mai 1358.

L'attaque du marché de Meaux eut lieu le samedi 9 juin, le jour même où le régent, qui avait quitté Meaux, au commencement de ce mois, arriva à Sens, après avoir passé le 7 à Montereau-faut-Yonne. Les Parisiens étaient commandés par Pierre Gilles, épicier à Paris en la grande rue Saint-Denis, mais originaire de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault).



IV

LA CHUTE DE LA COMMUNE ET D'ÉTIENNE MARCEL

(Juin-Juillet 1358)

§ 1. — LE ROI DE NAVARRE ÉLU CAPITAINE DE PARIS.

(15 juin 1358.)

(Grandes Chroniques.)

Et pour ce que ceux de Paris lui mandèrent qu'il allât vers eux à Paris, le roi de Navarre se rendit à Saint-Ouën, en l'hôtel du roi appelé la Noble Maison. Et là alla le prévôt des marchands parlementer audit roi. Et le jeudi quatorzième jour dudit mois de juin, alla ledit roi de Navarre à Paris. Et contre lui allèrent plusieurs de ladite ville de Paris pour lui accompagner jusque là où il descendit, c'est à savoir à Saint-Germain des Prés.

Le vendredi quinzième jour de juin, ledit roi de Navarre vint en la maison de la ville et prêcha. Et entre les autres choses dit qu'il aimait moult le royaume de France et il y était moult bien tenu, si comme il disait, car il était des fleurs de lis de tous côtés, et eût été sa mère roi de France si elle eût été

homme; car elle avait été seule fille du roi de France. Et si lui avaient les bonnes villes du royaume, par spécial celle de Paris, fait très grands biens et hauts honneurs, lesquels il taisait; et pour ce était-il prêt de vivre et de mourir avec eux.

Et aussi prêcha Charles Toussac et dit que le royaume de France était en petit point et avait été mal gouverné, et encore était; il était métier qu'ils y fissent un capitaine qui mieux les gouvernerait et lui semblait que meilleur ne pouvaient-ils avoir du roi de Navarre.

Et à ce mot furent plusieurs forgés et ordonnés à ce, qui crièrent : « Navarre! Navarre! » tous à une voix ainsi comme si ils voulussent dire : « Nous voulons le roi de Navarre ». Et toutefois la plus grande partie de trop de ceux qui là étaient se turent et furent courroucés dudit cri; mais ils ne l'osèrent contredire.

Ledit roi fut alors élu en capitaine de la ville de Paris; et lui fut dit, de par le prévôt des marchands de Paris, que ceux de Paris écriraient à toutes bonnes villes du royaume, afin que chacun se consentît à faire ledit roi capitaine universel par tout le royaume de France.

§ 2. — DÉFECTIONS AUTOUR DU ROI DE NAVARRE.

Le vendredi vingt-deuxième jour dudit mois de juin, le roi de Navarre partit de Paris et avec lui plusieurs de ladite ville et plusieurs de ses gens. Et étaient environ six cents glaives, et allèrent à Gonesse où plusieurs autres des villes de la vicomté de Paris les attendaient. Et deux jours ou trois devant, plusieurs des gentilshommes qui avaient été avec ledit

roi de Navarre une partie de la saison, et encore étaient, spécialement ceux du pays de Bourgogne, prirent congé dudit roi de Navarre, quand ils virent qu'il avait accepté la capitainerie de ceux de Paris, en disant qu'ils ne seraient point contre ledit régent ni contre les gentilshommes; et s'en partirent et s'en allèrent en leur pays. Et ledit roi et sa compagnie s'en allèrent vers Senlis.

§ 3. — LE RÉGENT VIENT METTRE LE SIÈGE DEVANT PARIS [1]. LE ROI DE NAVARRE SORT DE LA CAPITALE.

(Froissart.)

Assez tôt après cette avenue, le duc de Normandie assembla tous les nobles et gentilshommes qu'il put avoir, tant du royaume que de l'empire, parmi leurs soudées payant, et étaient bien trois mille lances, et s'en vint assiéger Paris par devers Saint-Antoine, contreval la rivière de Seine. Et était logé à Saint-Maur, et ses gens là environ, qui couraient tous les jours jusqu'à Paris. Et se tenait une fois le duc au

1. Le régent, après avoir séjourné à Sens du samedi 9 au vendredi 15 juin, quitta cette ville dans la journée du 15, pour aller à Provins, d'où il se rendit à Château-Thierry, à la Ferté-Milon, à Gandelu (Aisne, arr. de Château-Thierry, c. de Neuilly-Saint-Front) et aux environs de Meaux pour faire la chasse aux Jacques et les anéantir. Il était en marche pour venir assiéger Paris et datait un acte « en nostre ost de Chelles » (Seine-et-Marne, arr. de Meaux, c. de Lagny) le 23 juin; il arriva au pont de Charenton le jeudi 28 juin; et son armée, forte de trente mille chevaux, était campée le lendemain 29 entre ce pont et le bois de Vincennes.

pont à Charenton et l'autre à Saint-Maur; et ne venait rien ni entrait rien à Paris de ce côté, ni par terre ni par eau; car le duc avait pris les deux rivières, Marne et Seine. Et ardirent ses gens autour de Paris tous les villages qui n'étaient fermés, pour mieux châtier ceux de Paris; et si Paris n'eût été donc fortifié, ainsi qu'il est, il eût sans faute été détruit. Et n'osait nul sortir de Paris, pour la doutance du duc de Normandie et de ses gens qui couraient d'une part et d'autre Seine, ainsi que ceux voulaient, ni nul n'allait au-devant.

D'autre part, le prévôt des marchands, qui se sentait en la haine et indignation du duc de Normandie, tenait à amour le roi de Navarre ce qu'il pouvait et son conseil et la communauté de Paris; et faisait, si comme ci-dessus est dit, de jour et de nuit ouvrer à la fermeture de Paris, et tenait en ladite cité grande foison de gens d'armes et de soudoyers navarrais et anglais, archers et autres compagnons, pour être plus à sûreté contre ceux qui les guerroyaient. Et y avait-il donc dans Paris aucuns suffisants hommes, tels que Jean Maillard et Simon Maillard son frère, et plusieurs de leur lignage, auxquels déplaisait grandement la haine du duc, si remède y pussent mettre. Mais nenni; car le prévôt des marchands avait si attrait à lui toutes manières de gens à sa cordelle, que nul ne l'osait dédire de chose qu'il dît, s'il ne voulait tantôt être occis sans point de merci.

Le roi de Navarre, comme sage et subtil, voyait les variements entre ceux de Paris et le duc de Normandie, et supposait assez que cette chose ne se pouvait longuement tenir en cet état, et n'avait mie trop grande fiance en la communauté de Paris. Il

partit de Paris, au plus courtoisement qu'il put, et s'en vint à Saint-Denis; et là tenait-il aussi grande foison de gens d'armes à saus et à gages de ceux de Paris. En ce point furent-ils bien six semaines, le duc de Normandie à tout grand gens d'armes, au pont à Charenton, et le roi de Navarre au bourg de Saint-Denis. Ils mangeaient et pillaient le pays de tous côtés, et ils ne faisaient rien l'un sur l'autre.

§ 4. — NÉGOCIATIONS ET ACCORD ENTRE LE RÉGENT ET LE ROI DE NAVARRE.

Entre ces deux seigneurs, le duc de Normandie et le roi de Navarre, s'ensonnièrent bonnes gens et bons moyens; l'archevêque de Sens, l'évêque d'Auçoirre, l'évêque de Beauvais, le sire de Montmorency, le sire de Fiennes et le sire de Saint-Venant; et tant allèrent de l'un à l'autre, et si bellement et si sagement exploitèrent que le roi de Navarre, de bonne volonté, sans nulle contrainte, s'en vint à Charenton devers le duc de Normandie, son serourge. Et là eut grand approchement d'amour; car ledit roi s'excusa au duc de ce dont il était en la haine de lui : premièrement de la mort de ses deux maréchaux, monseigneur Robert de Clermont et le maréchal de Champagne, et de monseigneur Simon de Buci (lire Reynault d'Acy), et du dépit que le prévôt des marchands lui avait fait ens au palais à Paris; et jura que ce fut sans son su, et eut en convent audit duc solennellement qu'il demeurerait auprès de lui à bien et à mal de cette entreprise. Et fut là entre eux la paix faite et confirmée. Et dit le roi de Navarre qu'il ferait amender à ceux de Paris la félonie qu'ils

avaient faite; parmi tant la commune de Paris demeurerait à paix; mais le duc devait avoir à sa volonté le prévôt des marchands et douze bourgeois, lesquels il voudrait élire dedans Paris, et eux corriger à sa volonté [1].

1. Le traité de l'abbaye de Saint-Antoine fut conclu le 8 juillet; deux jours après, le roi de Navarre se rendit à Paris sous le prétexte d'engager les Parisiens à adhérer à ce traité; mais, au lieu de cela, il fit avec eux de nouvelles alliances, et les Anglais (aventuriers de pays divers, désignés sous ce nom) rentrèrent à Paris. Déjà les hommes d'armes du dauphin étaient si près de Paris que les bourgeois, entendant des cris d'alarme, accoururent, disent les Chroniques de Saint-Denis, « jusqu'en la bastide des fossés ». Ce fut ce même jour qu'Etienne Marcel adressa aux communes de Picardie et de Flandre une lettre que l'on trouvera plus loin, où, en réclamant de leur part un urgent appui, il traçait son apologie.

Par l'entremise de Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV dit le Bel, roi de France et de Navarre, dont elle avait été la troisième femme, et tante de Charles le Mauvais, des conférences se tinrent pour la paix, l'une le dimanche 8 juillet, près de Saint-Antoine; l'autre fut entamée le samedi 14 du même mois et terminée par un accord le jeudi 19, sur un pont de bateaux que le régent avait fait construire entre les Carrières près Charenton, où il était logé, et Vitry. Marcel, à qui cet accord enlevait sa dernière espérance, adressa alors aux communes de Picardie et de Flandre la fameuse lettre en date du 11 juillet, que M. Kervyn de Lettenhove a publiée le premier d'après l'original conservé aux archives d'Ypres.

§ 5. — LE PRÉVÔT DES MARCHANDS CHERCHE A RETENIR CHARLES LE MAUVAIS DANS LE PARTI DE LA COMMUNE.

(Froissart.)

Le prévôt des marchands et ceux de sa secte, qui se sentaient en la haine et indignation du duc de Normandie leur seigneur et qui les menaçait de mort, n'étaient point à leur aise et visitaient souvent le roi de Navarre qui se tenait à Saint-Denis, et ils remontraient bellement et doucement le péril où ils gisaient, dont il était cause; car ils l'avaient délivré de prison et amené à Paris. Et l'eussent volontiers fait leur roi et leur gouverneur, s'ils pussent, et avait voirement consenti la mort des trois dessus dits qui furent occis au palais à Paris, pour tant qu'ils lui étaient contraires, et que pour Dieu il ne les voulût mie faillir et ne voulût mie avoir trop grande fiance au duc de Normandie ni en son conseil.

Le roi de Navarre, qui sentait bien que le prévôt des marchands et ceux de sa secte ne reposaient mie à leur aise, et que du temps passé ils lui avaient fait trop grande courtoisie, ôté du danger et délivré de prison, les réconfortait ce qu'il pouvait et leur disait : « Certes, seigneurs et amis, vous n'aurez jamais mal sans moi; et quand vous avez maintenant le gouvernement de Paris et que nul ne vous y ose courroucer, je vous conseille que vous faites votre attrait et vous pourvoyez d'or et d'argent tellement que, s'il besogne, vous le puissiez retrouver, et l'envoyez hardiment ici à Saint-Denis, sur la fiance de moi : je le vous garderai. Et en retiendrai toujours secrètement gens d'armes et compagnons, dont

au besoin vous guerroieriez vos ennemis. » Ainsi fit depuis le prévôt des marchands : toutes les semaines il envoyait deux fois deux sommiers chargés de florins à Saint-Denis, devers le roi de Navarre, qui les recevait liéement.

§ 6. — RIXE ENTRE LA POPULATION PARISIENNE ET LES SOUDARDS ANGLAIS ET NAVARRAIS INTRODUITS DANS LA CAPITALE.

Or advint qu'étaient demeurés en Paris grande foison de soudards anglais et navarrais, ainsi que vous savez, que le prévôt des marchands et la commune de Paris avaient retenus à saulz et à gages, pour eux aider à défendre et garder contre le duc de Normandie. Et trop bien et trop loyalement ils s'étaient portés la guerre durant; si que, quand l'accord fut fait d'eux et dudit duc, les aucuns partirent et les autres non. Ceux qui partirent s'en vinrent par devers le roi de Navarre, qui tous les retint. Et encore en demeura à Paris plus de trois cents qui là s'ébattaient et rafraîchissaient, ainsi que compagnons soudards font volontiers en telle ville et dépensent leur argent liéement. Il s'émut un débat entre eux et ceux de Paris; et en y eut bien morts, sur les rues qu'en leurs hôtels, plus de soixante; de quoi le prévôt des marchands fut durement courroucé, et en blâma et en vilenna moult ireusement ceux de Paris. Et, pour apaiser la commune, il en prit plus de cent et cinquante et les fit mettre en trois portes en prison; et dit à ceux de Paris qui tout émus étaient d'eux occire, qu'il les corrigerait et punirait selon leur forfait; parmi tant se rapaisèrent ceux de Paris. Quand ce vint à la nuit, le prévôt des marchands, qui voulait complaire à ces Anglais

soudards, leur élargit leurs prisons et les fit délivrer et aller leur voie; ils s'en vinrent devers le roi de Navarre à Saint-Denis, et il les retint tous. Quand ce vint au matin que ceux de Paris surent l'affaire et la délivrance de ces Anglais, et comment le prévôt s'en était acquitté, ils en furent durement courroucés sur lui; ni oncques depuis ne l'aimèrent tant que devant. Le prévôt, qui était un sage homme, s'en sut bien adonc ôter et dissimuler tant que cette chose s'oublia [1].

§ 7. — LA GUERRE ENTRE LES PARISIENS ET LES SOUDARDS ANGLAIS ET NAVARRAIS. — LE PRÉVÔT DES MARCHANDS ET LE ROI DE NAVARRE AGISSENT MOLLEMENT CONTRE EUX.

Or vous dirai de ces soudards anglais et navarrais comment ils persévérèrent. Quand ils furent à Saint-Denis et remis ensemble, ils se trouvèrent plus de trois cents; ils s'avisèrent qu'ils contrevengeraient leurs compagnons et les dépits qu'on leur avait faits. Ils envoyèrent tantôt défier ceux de Paris et commencèrent à courir aigrement et faire guerre à ceux de Paris qui hors sortaient; ni nul n'osait quitter les portes, tant les tenaient ces Anglais en grand doute. De quoi le prévôt des marchands en était demandé et par derrière encoulpé.

Quand ceux de Paris se virent ainsi heriés et guerroyés de ces Anglais, ils furent tout foursenés et requirent au prévôt des marchands qu'il voulût

1. Cette rixe eut lieu le samedi 21 juillet. Marcel fit mettre en liberté ces prisonniers le vendredi 27 juillet, et cette mesure acheva de le ruiner dans l'esprit des Parisiens.

faire armer une partie de leur communauté et mettre hors aux camps; car ils les voulaient combattre. Ledit prévôt leur accorda et dit qu'il irait avec eux, et fit un jour armer une partie de ceux de Paris, et en fit partir jusqu'à vingt deux cents [1]. Quand ils furent aux camps, ils entendirent que ces Anglais qui les guerroyaient se tenaient devers Saint-Cloud; ils s'avisèrent qu'ils se partiraient en deux parties et prendraient deux chemins, afin qu'ils ne pussent leur échapper. Ils s'ordonnèrent ainsi, et se devaient tous retrouver et rencontrer en un certain lieu assez près de Saint-Cloud. Ils deseurèrent l'un de l'autre, et en prit le prévôt des marchands la mendre partie. Ils tournèrent ces deux batailles tout le jour environ Montmartre, et rien ne trouvèrent de ce qu'ils demandaient. Or advint que le prévôt des marchands, qui était nesis d'être sur les camps, et qui rien n'avait fait encore, entour remontière rentra en Paris par la porte Saint-Martin. L'autre bataille se tint plus longuement sur les camps, et rien ne savait du retour du prévôt des marchands, qu'il fût rentré en la ville; car s'ils le sussent, ils y fussent rentrés aussi.

Quand ce vint sur le vespre, ils se mirent au retour, sans ordonnance ni arroi, comme ceux qui ne croyaient avoir point d'encontre ni d'empêchement; et s'en revenaient par troupeaux, ainsi que tout lassés et tout hodés. Et portait l'un son bassinet en sa main, l'autre en une besace; le troisième par

1. Cette expédition se fit dans l'après-midi du dimanche 22 juillet, le lendemain du massacre des gens d'armes anglo-navarrais; le roi de Navarre y prit part à contrecœur; il conduisait avec Marcel la colonne qui sortit par la porte Saint-Denis, et fit semblant d'opérer du côté de Montmartre.

tanison traînait son épée ou il la portait à escharpe; tout ainsi se maintenaient-ils, et avaient pris le chemin pour rentrer en Paris par la porte Saint-Honoré. Ils trouvèrent de rencontre ces Anglais au fond d'un chemin, qui étaient bien quatre cents tout d'une sorte, qui tantôt écrièrent ces Français et se férirent entre eux de grande volonté, et les reboutèrent trop diversement; et y en eut, de premières venues, abattu plus de deux cents. Ces Français, qui furent soudainement pris et qui nulle garde ne s'en donnaient, furent tout ébahis et ne tinrent point de conroi, mais se mirent en fuite et se laissaient occire et découper, ainsi que bêtes, et fuyaient que mieux mieux de Paris. Et en y eut morts en cette chasse plus de sept cents, et furent poursuivis jusque dedans les barrières de Paris. De cette advenue fut trop dûrement blâmé le prévôt des marchands de la commune de Paris, et dirent qu'il les avait trahis. Encore, à lendemain au matin, advint que les prochains et les amis de ceux qui morts étaient, sortirent de Paris pour eux aller requérir à chars et à charrettes et les corps ensevelir. Mais les Anglais avaient mis une embûche sur les camps; ils en tuèrent et mehagnièrent de rechef plus de six vingts.

En tel trouble et en tel méchef étaient échus ceux de Paris, et ne se savaient de qui garder. Je vous dis qu'ils vivaient et étaient nuit et jour en grand soupçon; car le roi de Navarre se refroidait d'eux aider, pour la cause de la paix qu'il avait jurée à son serourge le duc de Normandie, et pour l'outrage aussi qu'ils avaient fait des soudoyers anglais qu'il avait envoyés à Paris; il consentait bien que ceux de Paris en fussent châtiés, afin qu'ils amendassent plus grandement ce forfait. D'autre part, le duc de

Normandie aussi le souffrait assez, pour tant que le prévôt des marchands avait encore le gouvernement d'eux; et leur mandait bien et écrivait généralement que nulle paix ne leur tiendrait jusqu'à tant que douze hommes de Paris, lesquels il voudrait élire, il aurait à sa volonté.

§ 8. — LA RÉVOLUTION DU 31 JUILLET 1358. — LA MORT D'ÉTIENNE MARCEL ET LA CHUTE DE LA COMMUNE DE PARIS.

Si devez savoir que ledit prévôt des marchands et ceux qui se sentaient forfaits n'étaient mie bien à leur aise. Et voyaient ils bien et considéraient, tout imaginé et considéré, que cette chose ne pouvait longuement demeurer en cet état; car ceux de Paris commençaient déjà à refroidir de l'amour qu'ils avaient eu à lui et à ceux de sa secte, et les déparlaient vilainement, si comme ils étaient informés.

Le prévôt des marchands de Paris et ceux de sa secte avaient entre eux souvent plusieurs conseils secrets pour savoir comment ils se pourraient parmaintenir ; car ils ne pouvaient trouver par nul moyen merci ni remède au duc de Normandie; dont ce les ébahissait plus qu'autre chose. Ils regardèrent finalement qu'il valait mieux qu'ils demeurassent en vie et en bonne prospérité du leur et de leurs amis que dont ils fussent détruits; car mieux leur valait, ce leur semblait, à occire qu'être occis. Ils s'arrêtèrent du tout sur cet état, et traitèrent secrètement devers ces Anglais qui guerroyaient ceux de Paris. Et se porta certain accord entre leurs parties, que le prévôt des marchands et ceux de sa secte devraient être si au-dessus de la porte Saint-Honoré et de la porte Saint-Antoine, que, à heure de minuit,

Anglais et Navarrais tout d'une sorte, qui y devaient venir si pourvus que pour courir et détruire Paris, les devaient trouver tout ouvertes. Et ne devaient lesdits coureurs déporter homme ni femme, de quelle conversation qu'ils fussent, mais tout mettre à l'épée, où un signe, que les ennemis devaient connaître, ne serait trouvé aux huis ou aux fenêtres de ceux de Paris.

Cette propre nuit que ce devait advenir, inspira et éveilla Dieu aucuns bourgeois de Paris qui étaient de l'accord et avaient tout dis été du duc de Normandie, desquels Jean Maillard et Simon son frère se faisaient chefs. Et furent ceux par inspiration divine, ainsi le doit-on supposer, informés que Paris devait être couru et détruit. Tantôt ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur côté, et révélèrent ces nouvelles secrètement en plusieurs lieux pour avoir plus de confortant. Et s'en vinrent Jean Maillard et son frère bien pourvus d'armures et de bons compagnons tous avisés, pour savoir quelle chose ils devaient faire, un petit devant minuit, à la porte Saint-Antoine, et trouvèrent ledit prévôt des marchands, les clés de la porte entre ses mains.

Le premier que Jean Maillard lui dit, ce fut qu'il lui demanda par son nom : « Étienne, Étienne, que faites-vous ici à cette heure? » Le prévôt répondit : « Jean, à vous qu'en monte du savoir? Je suis ici pour prendre garde à la porte et à ceux de la ville dont j'ai le gouvernement. — Par Dieu, répondit Jean Maillard, il ne va mie ainsi, mais n'êtes ici à cette heure pour nul bien, et je le vous montre, dit-il à ceux qui étaient à côté de lui, comment il tient les clés des portes en ses mains pour trahir la ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit : « Vous

mentez ! — Par Dieu, répondit Jean Maillard, mais vous, traître, vous mentez. » Et tantôt férit à lui et dit à ses gens : « A la mort, à la mort, tout homme de son côté; car ils sont traîtres. »

Là y eut entre eux grand hutin, et s'en fût volontiers le prévôt des marchands fui, s'il pût; mais il fut si hâté qu'il ne put; car Jean Maillard le férit d'une hache en la tête et l'abattit à terre, quoique ce fût son compère, et ne se partit de lui jusqu'à tant qu'il fût occis et six de ceux qui là étaient, et les demeurants pris et envoyés en prison; et puis commencèrent à estourmir et à réveiller les gens parmi les rues de Paris. S'en vinrent Jean Maillard et ceux de son accord jusqu'à la porte Saint-Honoré et y trouvèrent gens de la sorte dudit prévôt; ils les encoulpèrent de trahison; ni excuse qu'ils firent ne leur valut rien. Là en y eut plusieurs pris et en divers lieux envoyés en prison; et ceux qui ne se laissaient prendre, étaient tués sans merci. Cette propre nuit, on en prit plus de soixante en leur maison, qui furent tous encoulpés de trahison et du fait pourquoi le prévôt était mort; car ceux qui pris étaient, confessèrent tout le méchef.

Lendemain, au matin, ce Jean Maillard fit assembler la plus grande partie de la commune de Paris au marché aux halles; et quand ils furent tous venus, il monta sur un échafaud, et puis remontra généralement par quelle raison il avait occis le prévôt des marchands et en quel forfait il l'avait trouvé. Et recorda bellement et sagement, de point en point, toute la venue du prévôt et de ses alliés, et comment en cette propre nuit la noble cité de Paris devait être courue et détruite, si Dieu, par sa grâce, n'y eût mis remède, qui les réveilla et les avait inspirés



Mort d'Étienne Marcel.
(Bibliothèque Nationale. Ms. 2043.)

de connaître cette trahison. Quand le peuple qui présent était eut ouï ces nouvelles, ils furent moult émerveillés et ébahis du péril où ils avaient été; et en louèrent les plusieurs Dieu, à jointes mains, de la grâce que fait leur avait. Là furent jugés à mort par le conseil des prud'hommes de Paris et par certaine sieute, tous ceux qui été avaient de la secte dudit prévôt. Ils furent tous exécutés en divers tourments de mort.

Ces choses faites et accomplies, Jean Maillard, qui très grandement était en la grâce de la commune de Paris, et aucuns prud'hommes avec lui, envoyèrent Simon Maillard et deux maîtres du Parlement, messire Étienne Alphonse et maître Jean Pastourel, devers le duc de Normandie qui se tenait à Charenton. Ceux recordèrent pleinement et véritablement toute la venue de Paris et la mort dudit prévôt et de ses alliés, dont le duc fut moult réjoui. Et prièrent les dessus dits audit duc qu'il voulût venir en Paris pour aider et conseiller la ville en avant, car tous ses adversaires étaient morts. Le duc répondit qu'ainsi ferait-il volontiers, et se partit du pont à Charenton, monseigneur Arnoul d'Audrehen et le seigneur de Roie et aucuns chevaliers en sa compagnie, et s'en vint dans Paris où il fut recueilli de toutes gens à grande joie, et descendit à ce donc au Louvre. Là était Jean Maillard, auprès de lui, qui était grandement en sa grâce et en son amour; et au vrai dire, il l'avait bien acquis, si comme ci-dessus vous avez ouï recorder.

Assez tôt après manda le duc de Normandie la duchesse sa femme, et les dames et demoiselles qui se tenaient et étaient tenues toute la saison en Meaux en Brie ; ils vinrent à Paris. Et descendit ladite du-

chesse en l'hôtel du duc, qu'on dit Saint-Pol, où il était retrait; et là se tint un grand temps [1].

§ 9. — AUTRE RÉCIT DES MÊMES FAITS.

(Chroniques de Saint-Denis.)

Le mardi dernier jour du mois de juillet, le prévôt des marchands et plusieurs autres avec lui, tous armés, allèrent dîner à la bastide Saint-Denis. Et commanda ledit prévôt à ceux qui gardaient ladite bastide qu'ils baillassent les clés à Joserand de Mâcon, qui était trésorier du roi de Navarre. Lesquels gardes desdites clés dirent qu'ils n'en bailleraient nulles. Dont le prévôt fut moult courroucé, et se mut riote à ladite bastide entre ledit prévôt et ceux qui gardaient lesdites clés, tant qu'un bourgeois appelé Jean Maillart, garde de l'un des quartiers de la ville, de la partie devers la bastide, ouït nouvelles dudit

1. Nous citons ce morceau de Froissart, beaucoup plus en raison de sa tournure dramatique et de son mérite littéraire, qu'en raison de sa valeur historique; on en trouve singulièrement modifiés les détails et même les circonstances essentielles dans des rédactions postérieures, de telle sorte qu'il est difficile d'ajouter foi au récit du chroniqueur sur ce point. On peut le rectifier et le compléter à l'aide du texte des Chroniques de Saint-Denis, dans lesquelles on ne saurait relever d'autre inexactitude que d'avoir peut-être atténué le rôle de Jean Maillard dans la révolution et d'avoir laissé dans le vague la question de savoir si c'est lui ou un des siens qui porta le coup mortel au prévôt des marchands. L'affirmative, en faveur de laquelle est notre texte de Froissart, semble également résulter du texte d'autres chroniques contemporaines.

débat, et pour ce se porta vers ledit prévôt et lui dit qu'on ne baillerait point les clés audit Joserand. Et pour ce, eut plusieurs grosses paroles entre ledit prévôt et ledit Joserand d'une part, et ledit Jean Maillart d'autre part. Il monta ledit Jean Maillart à cheval, et prit une bannière du roi de France et commença à haut crier : « Montjoie! Saint-Denis au roi et au duc! » tant que chacun qui le voyait allait après et criait à haute voix ledit cri. Et aussi fit le prévôt et sa compagnie. Et s'en allèrent vers la bastide Saint-Antoine. Et ledit Jean Maillart demeura vers les halles. Et un chevalier appelé Pépin des Essards, qui rien ne savait de ce que ledit Jean Maillart avait fait, prit assez tôt après une autre bannière de France et criait semblablement comme Jean Maillart : « Montjoie! Saint-Denis! » Et durant ces choses, ledit prévôt vint à la bastide Saint-Antoine, et tenait deux boîtes où avait lettres lesquelles le roi de Navarre lui avait envoyées, si comme l'on disait. Ils requirent ceux qui étaient à ladite bastide qu'il leur montrât lesdites lettres. Et s'émut riote à ladite bastide, tant qu'aucuns qui là étaient coururent sus à Philippe Giffard qui était avec ledit prévôt, lequel se défendit fortement, car il était fort armé et le bassinet en la tête; et toutefois fut-il tué. Et après fut tué ledit prévôt et un autre de sa compagnie appelé Simon le Paonnier; et tantôt furent dépouillés et étendus tout nus sur les carreaux en la voie. Et ce fait, le peuple s'émut pour aller querir des autres et pour en faire autant; et leur dit-on qu'en l'hôtel de Hocaus, à l'enseigne de l'Ours, près de la porte Baudoyer, était entré Jean de l'Isle le Jeune. Ils y entrèrent grande foison de gens et y trouvèrent ledit Jean de l'Isle et Gilles Marcel, clerc de la mar-

chandise de Paris, lesquels ils mirent à mort. Et tantôt furent dépouillés comme les autres et traînés tout nus sur les carreaux devant ledit hôtel et là furent laissés. Et tantôt se partit ledit peuple et s'émut à aller querir des autres. Et ce jour, à la bastide Saint-Martin, fut tué Jean Poret le Jeune. Et furent les cinq corps dessus nommés traînés en la cour de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, et là furent mis et étendus tout nus en ladite cour, en la vue de tous, si comme ils avaient fait mettre les maréchaux celui de Clermont et celui de Champagne; dont plusieurs tenaient que c'était ordonnance de Dieu, car ils étaient morts de telle mort comme ils avaient fait mourir lesdits maréchaux.

Ce mardi, furent pris et mis au Châtelet de Paris, Charles Toussac, échevin de Paris, et Joserand de Mâcon, trésorier du roi de Navarre. Et le peuple qui les menait criait hautement le dessus dit cri, et avait chacun dudit peuple l'épée nue au poing.

§ 10. — LETTRE APOLOGÉTIQUE D'ÉTIENNE MARCEL AUX COMMUNES DE PICARDIE ET DE FLANDRE [1].

Très chers seigneurs et grands amis, vous avez bien su comment en la bonne ville de Paris, après la

1. C'est aux archives d'Ypres qu'est conservé ce document original, où l'on aperçoit encore les traces du sceau de la ville de Paris. Au dos on lit ces mots : « *Che sont les lettres et les briefs du roy de Navarre, de la ville de Paris et de la ville d'Amiens.* » Les deux rôles qui étaient joints à la lettre de la ville de Paris ont disparu, et il en est de même des lettres du roi de Navarre et de la ville d'Amiens. La publication de ce précieux document

prise du roi notre sire, faite à Poitiers, du commandement de monseigneur le duc de Normandie, convocation générale fut faite des trois états du royaume de France, clergé, nobles et bonnes villes, pour avoir conseil du fait de la délivrance du roi notre dit seigneur et sur la défense du royaume et des sujets, et le bon gouvernement de celui qui, par longtemps, par les faux et déloyaux conseillers et corrompus officiers, avait petitement été gouverné, dont les grands maux que chacun a vus, pour lesdites causes et plusieurs autres sont advenus au royaume et aux sujets, et aussi pour avoir finance convenable par consentement de tous pour le fait de la guerre. Et combien que lesdits états fussent à ladite journée très grand et notable nombre, et des remèdes sur tous lesdits points et aussi des aides fussent tous en accord, toutefois la chose fut empêchée, délaiée et froissée par les malices et fausses inductions desdits conseillers et officiers, à l'opinion desquels s'inclina monseigneur le duc plus qu'à tout le bon conseil qui donné lui fut par tous les états dudit royaume, dont grand mal s'ensuivit et grande perdition du pays. Et pour ce furent faites autres assemblées pour lesdites causes, là lesdites saintes ordonnances faites premièrement et en écrit rédigées furent par tous louées et approuvées, promises et jurées, et par monseigneur le duc en lacs de soie et en cire verte confirmées et par lui promises et jurées, lesquelles avaient cinq points principaux : premièrement, que justice fût réformée, tenue et gardée, la multitude de mauvais et corrompus officiers qui détruisaient le peuple, ôtée;

est due à M. Kervyn de Lettenhove, qui l'a inséré dans son édition des Chroniques de Froissart.

les grandes aliénations faites du patrimoine du royaume en personnes indignes, au grand dommage du roi et du royaume, fussent rappelées et au patrimoine réincorporées; la personne de monseigneur le duc de bonnes personnes sages et loyales, de bons, vrais et loyaux conseillers fut associée et ornée, et rejetés de sa compagnie plusieurs de petit état et de petit sens qu'il croyait plus que métier ne lui fût, qui étaient ou sont de mauvaise renommée; défense bonne et convenable par fait d'armes contre les ennemis fût aux sujets du royaume administrée et prêtée; les prises qui se faisaient sur le peuple sans rien payer, dont le peuple avait été très grandement dommagé, fussent du tout ôtées; lesquelles ordonnances en tous les points dessus dits furent par monseigneur le duc et plusieurs mauvais étant près de lui froissées et cassées, et grandes divisions entre les états engendrées, car les plusieurs des nobles, des choses par eux consenties, accordées, promises et jurées, et aussi du clergé se départirent, et du tout des bonnes villes se divisèrent, ni rien des choses accordées ne payèrent, et à la jeune volonté de monseigneur le duc du tout se conformèrent, afin que sur eux, sur leurs terres, ni sur leurs sujets ne fût aucune chose prise, ni levée. Et pour ce, très chers seigneurs et très vrais amis, que nous et plusieurs autres bonnes villes, les susdites ordonnances par nous et tous autres, comme dit est, accordées et jurées, voulûmes tenir et accomplir sans comparaison, et par ces défauts et plusieurs autres voyons nous le royaume en l'état de perdition; et pour ce que souvent à monseigneur le duc et son conseil en faisons requête d'y remédier, nous avons moult encouru la male volonté de lui et desdits nobles, en nous mettant sus à grand tort que

nous voulions avoir le gouvernement du royaume; et combien que monseigneur le duc bel en répondit et à faire le promit, rien n'en faisait, mais tout le contraire, et contre nous et ceux qui en suivaient notre opinion, était en courage si fortement mus que par maintes fois procurait et faisait procurer notre destruction et s'étudiait faire, en la bonne cité de Paris, des menus contre nous grande commotion, pour laquelle chose et aucunes autres aucuns mauvais de ses conseillers en très bon petit nombre en ont été justement mis à mort, qui en ce et en plusieurs autres grands maux le nourrissaient et introduisaient. Depuis lesquelles choses ledit monseigneur le duc, avec grande quantité de nobles, voulant la destruction universelle de nous, des gens de bonnes villes et de tout le plat pays, sont en armes et en armée pour notre destruction devant la bonne ville de Paris, et ont été à Meaux, où de bonne foi les citoyens les avaient reçus, où ils ont détruit la cité et tous les citoyens et fait plusieurs horribles maux, selon ce que de ce et de choses dessus dites et de plusieurs autres vous pourra plus pleinement apparaître par certains rôles, lesquels nous vous envoyons sous le contre-sceau de la ville de Paris clos. Et vous prions et supplions tant et si a certes, comme plus pouvons, que tout votre commun assemblé et en audience vous plaise lesdits rôles faire lire avec ces présentes et clairement exposer à votre commun les choses qui contenues y sont.

Très chers seigneurs et bons amis, nous pensons que vous avez bien ouï parler comment très grande multitude de nobles tant de votre pays do Flandre, d'Artois, de Boulonois, de Guinois, de Ponthieu, de Hainault, de Corbiois, de Beauvoisis et de Vermandois

comme de plusieurs autres lieux, par manière universellement de nobles universellement contre non nobles, sans faire distinction quelconque de coupables ou non coupables, de bons ou mauvais, sont venus en armes, par manière d'hostilités, de meurtre et de roberie deçà l'eau de la Somme et aussi deçà l'eau d'Oise et combien qu'à plusieurs d'eux rien ne leur ait été méfait, toutefois il ont ars les villes, tué les bonnes gens des pays sans pitié et miséricorde quelconques, robé et pillé tout ce qu'ils ont trouvé, femmes, et enfants, prêtres, religieux mis à crueuses géhennes pour savoir l'avoir des gens et celui prendre et rober, et plusieurs d'eux fait mourir ès géhennes, les églises robées, les calices, sanctuaires, chappes ôtées et robées, les prêtres célébrants pris et les calices ôtés de devant eux, et les aucuns d'eux le corps de Notre-Sire jeté à leurs varlets, le précieux sang de Notre-Sire jeté à la parois, les vaisseaux où était le corps de Notre-Sire pris, les églises, les abbayes, priorés et églises paroissiales qu'ils ne brûlaient, mis à rançon et les personnes de Sainte Eglise, les pucelles corrompu et les femmes violé en présence de leurs maris; et brièvement fait plus de maux, plus cruellement et plus inhumainement que oncques ne firent les Wandres, ni Sarrasins et plusieurs desdites pilles ont porté en Flandre, en Artois et en Vermandois, et très grande quantité en ont laissé à Compiègne, qui ès dits faits les a soutenus et soutient à la destruction du plat pays et des bonnes villes et encore ès dits maux persévèrent de jour en our, et tous marchands qu'ils trouvent mettent à mort, et rançonnent et ôtent leurs marchandises, tout homme non noble de bonnes villes ou plat pays et les laboureurs tout mettent à mort et robent et

dérobent, ont pris quarante et cinq mulets chargés de draps de Flandre et d'ailleurs, et les ont pillés et ôtés aux marchands qui les menaient avec lesdits draps. Et ainsi voyons clairement qu'ils nous entendent universellement tous des bonnes villes et du plat pays, sans pitié, ni miséricorde, si Dieu ne nous secoure ni aide, et nos bons amis, frères et voisins, mettre à destruction. Et bien savons que monseigneur le duc, nous, nos biens et tout le plat pays a mis en abandon aux nobles et de ce qu'ils ont fait et feront sur nous, les a avoués, ni n'ont d'autres gages de lui que ce qu'ils peuvent rober. Et combien que lesdits nobles, depuis la prise du roi notre sire, ne se soient voulu armer contre les ennemis du royaume, si comme chacun a vu et su, ni aussi monseigneur le duc, toutefois contre nous se sont armés et contre le commun, et pour la très grande haine qu'ils ont à nous, à tout le commun, et les grandes pilles et roberies qu'il font sur le peuple, il en vient grande et si grande quantité que c'est merveille. Si avons bien métier de l'aide de Notre-Sire, de la vôtre et de tous nos bons amis et ceux qui aideront à défendre le bon peuple, les bons laboureurs et les bons marchands, sans lesquels nous ne pouvons vivre, contre ces meurtriers, robeurs et cruels ennemis de Dieu et de la foi, acquerront plus grand mérite auprès de Notre-Sire que s'ils allaient tout croisés contre les Sarrasins, et certes ils ont déjà fait tant de maux de çà la Somme et en Beauvoisis et deçà l'eau d'Oise et tant tué de laboureurs qu'il est grand doute que cette année qui ès dits pays était très fertile de blés et de vins, ne soit de tout gâtée et périe, et qu'il n'y ait qui laboure et cueille les vins, ni aussi où mettre les vins, pour les vaisseaux des villes qui sont tous ars et aussi les villes.

Très chers seigneurs et très bons amis, toutes les choses dessus dites nous vous écrivons pour ce que nous savons certainement que la bonne ville de Paris et les bons marchands de la bonne ville de Paris et des bonnes villes, le bon commun et les bons laboureurs vous aimez et avez toujours aimé, et à trois fins vous les écrivons : la première afin que vous voyiez la bonne raison et justice que nous avons, et le grand tort, déloyauté et injustice qu'on a sur nous et sur le peuple; la seconde fin, afin d'avoir votre conseil et aide, car les choses nous sont grandes, pesantes et périlleuses, et non pas tant seulement à nous et au pays qui sont dommagés, mais aussi à vous et aux autres pays où il convient courre marchandise et où il convient porter les vivres de blés et de vins des pays qu'ils ont ainsi gâtés sans cause, et bien pouvez voir que si on gâtait le pays de Laonnais, ainsi qu'on a gâté le pays de Beauvoisis, tout le pays delà l'eau d'Oise, qui sert de vin le bon pays de Flandre, de Hainaut, de Cambrésis serait détruit, dont grand dommage s'ensuivrait audit pays; la tierce fin, car plusieurs nobles dudit pays de Flandre qui ont fait lesdites roberies et des autres pays dessus dits, qui lesdites roberies ont porté ès dits lieux dessus dits, que tous lesdits biens que vous sentirez être en votre terre et pouvoir, vous leur ôtez de fait et mettez en votre main comme en main sûre. Et pour ce que les dessus dits sont encore en faisant lesdits maux à main armée devant la bonne ville de Paris afin ne nous détruire, qui rien ne leur avons méfait, et combien que tous ne les connaissions mie, de plusieurs nous vous envoyons les noms en un rôlet clos et scellé du sceau de ladite ville de Paris, lesquels, ou plusieurs d'eux, par la puissance que Dieu

vous a donnée, nous vous supplions tant comme nous pouvons, que sur leurs corps et sur leurs biens, à l'honneur et salvation de nous, vous y veuillez pourvoir par telle manière que vos grandes discrétions verront ce qu'ils y aura à faire, et qu'il n'aient plus hardiment ni puissance de nous méfaire; car à notre requête ainsi le vous ferions-nous en cas pareil.

Très chers seigneurs et bons amis, pour ce qu'aucun d'eux ou de leurs amis se voudraient envers vous excuser des maux qu'ils ont faits en Beauvoisis et aussi sur nous, pour ce qu'aucunes gens du plat pays de Beauvoisis commencèrent le riot sur les gentils hommes en eux tuant, leurs femmes et enfants, et en abattant leurs maisons, et qu'à ce nous leur fûmes aidant et confortant, et de ce peut ou pourrait être faite à haut et noble principe monseigneur le comte de Flandre et à vous information et relation moins véritable, plaise vous savoir que lesdites choses furent en Beauvoisis commencées et faites sans notre su et volonté et mieux aimerions être morts qu'avoir approuvé les faits par la manière qu'ils furent commencés par aucuns des gens du plat pays de Beauvoisis, mais envoyâmes bien trois cents combattants de nos gens et lettres de créance pour eux faire désister des grands maux qu'il faisaient, et pour ce qu'ils ne voulurent désister des choses qu'ils faisaient, ni incliner à notre requête, nos gens se départirent d'eux, et de notre commandement firent crier bien en soixante villes, sur peine de perdre la tête, que nul ne tuât femmes, ni enfants de gentils hommes, ni gentilles femmes, s'il n'était ennemi de la bonne ville de Paris, ni ne robât, pillât, ardît, ni abattît maisons qu'ils eussent, et au temps de lors avait en la ville de Paris plus de mille, que gentilshommes, que gen-

tilles femmes, et y était madame de Flandre, madame la reine Jeanne et madame d'Orléans, et à tous on ne fit que bien et honneur, et encore en y a mille qui y sont venus à sûreté, ni à bons gentilshommes ni à bonnes gentilles femmes, qui nul mal n'ont fait au peuple ni ne veulent faire nous ne voulons nul mal. Et depuis les choses advenues en Beauvoisis, monseigneur de Navarre, qui audit pays était à gens d'armes, auquel ils vinrent courre sus et lesquels il déconfit par quatre fois et leurs capitaines prit et coupa les têtes, mit le pays tout à paix et du consentement des nobles du pays de Beauvoisis et de Vexin, qui avaient été dommagés et injuriés, et aussi des gens des villes du plat pays de Beauvoisis ordonna que de chacune ville quatre des plus principaux de ceux qui avaient fait les excès, seraient pris et justiciés et dix du pays de Beauvoisis seraient pris, qui savaient les dommages qui avaient été faits aux gentilshommes, les villes et les personnes par qui ce avait été fait, et serait rapporté à monseigneur de Navarre et il ferait faire restitution convenable des dommages auxdits gentilshommes, et parmi ce les bonnes gens du plat pays de Beauvoisis, les villes et le pays devaient demeurer en sûreté et en paix. Ce nonobstant, les gentilshommes du pays de Beauvoisis et de Vexin, monseigneur de Navarre parti, et aussi les autres nobles des pays dessus dits que rien ne touchait s'assemblèrent, et tout le pays de Beauvoisis détruisirent et pillèrent, et sur l'ombre dudit fait de Beauvoisis, les gentilshommes en plusieurs et divers lieux ont fait grandes assemblées et s'en sont venus en plusieurs lieux desdits pays deçà la Somme et la rivière d'Oise, et sur ceux qui du fait de Beauvoisis rien ne savaient et qui en étaient purs

et innocents, ont couru, robé, pillé, ars et tué, et tous les pays détruit, et encore font de jour en jour.

Très chers seigneurs et bons amis, veuillez nous pardonner et avoir pour excuse, si si tard nous avons écrit desdites choses, car les chemins étaient très périlleux et mal sûrs, et ces gentils hommes tous les pays et tous les chemins occupaient. Toutefois, veuillez savoir que combien que plusieurs gentilshommes et gens d'armes en très grand nombre soient devant la bonne ville de Paris avec monseigneur le duc, que nous et notre commun sommes bien tout un et en bonne volonté de défendre, et y a, Dieu merci, très bonne ordonnance et grand marché de vivres et très grande quantité, et pour l'honneur de la bonne ville de Paris défendre et eschiver que nous, qui avons toujours été francs, ne chéons en servitude en laquelle nous veulent mettre ces gentilshommes qui sont plus vilains que gentils, nous exposerons nos corps et nos biens, et mourrons ainçois tous que nous souffrions qu'ils nous mettent en servitude. Car de nous et des autres, il se sont vantés qu'ils nous ôteront tout, qu'un blanchet qu'ils nous laisseront, et nous ferons tirer à la charrue avec les chevaux; mais à l'aide de Dieu, de vous et de nos bons seigneurs et amis et de très excellent principe, monseigneur de Navarre auquel nous trouvons très grand confort, et très grande aide et ainsi très parfaitement les bonnes villes et le bon commun, nous les en garderons bien.

Très chers seigneurs et bons amis, nous nous recommandons à vous et nous offrons à vous de quanque nous savons et pouvons faire, et vous prions que les dessus dits rôles et ces présentes, après ce que vous les aurez vus et lus, vous plaise envoyer en aucunes des bonnes villes dudit pays de Flandre aux bonnes

gens et commun d'elles, auxquelles prions et requérons, semblablement comme à vous, faire les choses dessus dites.

Le Saint-Esprit, par sa grâce, vous veuille sauver et garder. Sur toutes les choses que nous vous écrivons, nous désirons moult avoir nouvelles de vous et réponse; et vous supplions qu'il la vous plaise à faire le plus hâtivement que vous pourrez bonnement.

Ecrit à Paris le XIe jour de juillet, l'an LVII.

Les tout vôtres.

Le Prévôt des marchands et les Échevins et les maîtres des métiers de la bonne ville de Paris.

§ 11. — LETTRE APOLOGÉTIQUE DU RÉGENT A L'UN DE SES FRÈRES [1].

Très cher et très aimé frère, pour ce que vous sachiez, et à vous et à tous nos autres amis et féaux, soient manifestées les grandes, mauvaises et fausses trahisons, faites et pourpensées contre monseigneur, nous, vous et nos autres frères par le prévôt des marchands qui naguère était en la ville de Paris, et aucuns autres de ladite ville et d'ailleurs, comme de nous tous faire tuer et meurtrir et nous ôter notre héritage, et aussi de la très déloyale et déraisonna-

1. Dans cette lettre, le dauphin raconte les troubles de Paris à l'un de ses frères, probablement à Jean, qui se trouvait alors en Languedoc; et l'on comprend aisément que celui-ci l'ait communiquée au duc de Savoie, cousin du duc de Normandie, qui réclama ses conseils après la bataille de Poitiers. Ce document important a été signalé pour la première fois par M. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ble cause pour laquelle, après la paix et l'accord faits entre nous et le roi de Navarre et ladite ville de Paris, ledit roi nous a défiés et s'est rendu ennemi de monseigneur, de nous et du royaume de France, nous vous écrivons la certaineté en la manière qui ci-après s'ensuit.

Très cher et très aimé frère, il est vérité que, afin que à nous fussent amendées certaines injures, rébellions et désobéissances qui, en Carême dernier passé et autrefois, nous avaient été faites en la ville de Paris, comme d'avoir tué et meurtri devant nous, en notre chambre au palais à Paris, aucuns bons et loyaux chevaliers de notre conseil et aussi d'être venu assaillir à grande quantité de gens d'armes le marché de Meaux, où étaient la duchesse, notre compagne, nos sœurs et plusieurs autres dames, pour les emmener prisonnières et pour les déshonorer, et avec ce d'avoir ému les gens du plat pays de France, de Beauvoisis, de Champagne et d'autres lieux, contre les nobles dudit royaume, dont tant de maux sont venus, que nul ne les doit ou peut penser, et aussi pour avoir aucuns faux et déloyaux traîtres à monseigneur, à nous et à la couronne de France, qui étaient en et de ladite ville, nous, avec nos féaux amis et sujets, vînmes devant ladite ville le jour de Saint-Pierre et de Saint-Paul dernier passé, et y fûmes à siège environ vingt-deux jours, ès quels jours tant par madame la reine Jeanne comme par révérends pères en Dieu l'archevêque de Lyon, l'évêque de Paris et le prieur de Saint-Martin des Champs, messagers du Saint-Siège de Rome, nous fûmes tant pressés que nous, plus pour révérence du Saint-Siège de Rome que pour autre cause, nous consentîmes à traiter avec ledit roi de Navarre et ceux de ladite

ville de Paris, ledit roi étant à Saint-Denis et aidant ceux de Paris contre nous. Et tant fut traité que finalement bonne paix et bon accord furent pris, entre nous d'une part, ledit roi et ladite ville d'autre, tant sur aucuns discords qui pouvaient être entre nous et ledit roi, comme sur les discords touchant ladite ville. Et fut ladite paix jurée à tenir par nous et ledit roi sur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'avait consacré en la présence de nous deux, de ladite reine, desdits messagers du Saint-Siège de Rome et de plusieurs autres, notre amé et féal conseiller l'évêque de Lisieux, et le devions recevoir comme bon ami et vrai chrétien, nous et ledit roi, et nous étions confessés et fûmes tout prêts de le recevoir, quant était de notre personne; mais ledit roi s'était dîné à Saint-Denis avant qu'il vînt aux traités et nous fit muser tant comme il lui plut. Et depuis, en confirmant ledit accord et ladite paix, laquelle nous, de notre partie, tenions bonne et loyale, vinrent par devers nous ladite reine, ledit roi, lesdits messagers et aucuns des bourgeois de Paris. Et pour ce que nous croyions et tenions fermement qu'ils tenissent de leur partie la paix et accord ainsi faits en la manière que prud'hommes le devaient faire et comme nous avions intention de la tenir, nous nous partîmes dudit siège et vînmes à Meaux, et, nous étant audit lieu, lesdits roi et traîtres, qui déjà avaient fait venir par devers eux, en très grande quantité les Anglais, ennemis de monseigneur, de nous et dudit royaume, vinrent partie desdits Anglais en ladite ville de Paris, mais les bonnes gens de cette ville, qui ne pouvaient souffrir et soutenir la grande iniquité desdits roi, Anglais et traîtres, mirent à mort très grande quantité desdits

Anglais, et en prirent des plus notables et grands capitaines jusqu'à XLVII et plus. Et pour ce, assaillirent lesdits Anglais ladite ville, et ledit roi qui était en elle, Robert le Coq, ceux de Picquigny et plusieurs de ladite ville sortirent contre eux et déconfirent ces Anglais, ledit roi, et ceux qui ainsi en étaient sortis. Et s'enfuirent lesdits roi et Robert le Coq, ceux de Picquigny et aucuns autres à Saint-Denis et plusieurs du peuple de Paris moururent aux champs jusqu'environ le nombre de VI[e] et plus. Et nonobstant ce, depuis, malgré lesdites bonnes gens de Paris, par la suggestion et au pourchas dudit roi et de ceux de sa partie, le prévôt des marchands, qui lors était, et aucuns autres traîtres de monseigneur et de nous délivrèrent lesdits Anglais ainsi pris, et les menèrent à Saint-Denis par devers ledit roi, combien que l'on en eût eu pour leur rançon, s'ils ne les eussent ainsi délivrés, assez argent pour le premier paiement de la délivrance de monseigneur. Et tantôt après ladite délivrance, nous étant toujours à Meaux, fut traité entre ledit roi, ledit prévôt des marchands et autres traîtres, que le mardi au soir, dernier jour de juillet dernier passé, le roi et lesdits Anglais entreraient en ladite ville par nuit. Et déjà avait été ordonné par ledit prévôt et autres traîtres que nulles portes ne seraient fermées cette nuit, ni nulles chaînes tendues. Et déjà avait ledit prévôt ôté les clés des portes de la ville à ceux qui les avaient en garde, et les avait baillées et livrées aux gens dudit roi, et mis gardes aux portes autres qu'il n'y avait, lesquels gardes qu'il y mit, étaient consentant de ladite trahison. Et ainsi devaient entrer en ladite ville, et si tôt qu'ils y eussent été, ils eussent meurtri et mis à mort tout le clergé et gens

d'Église, tous les gentilshommes lors étant en ladite ville, tous les officiers de monseigneur et de nous, et les deux parts du commun de cette ville. Et dès avant avaient, pour ce faire, signé les maisons de nuit, mais le bon peuple et commun de Paris, qui ce jour dont cette trahison devait être faite par nuit, s'aperçut de ce, par la grâce de Dieu, qui ne voulut souffrir que cette horreur fût perpétrée, s'assembla, et avec aucuns de nos bons amis de ladite ville alla par devers ledit prévôt, et se mut sur ce certaine rumeur entre eux; car ils avouaient ledit roi, et notre bon peuple nous voulait avoir et requérait selon la paix qui avait été faite, et pour cette rumeur, par la grâce de Dieu et sans notre sû, ledit peuple avec nosdits amis s'émut contre ledit prévôt et nos autres traîtres, et mit à mort en la place ledit prévôt et six autres de nos traîtres, et les autres prirent jusqu'au nombre de XXII ou environ, et encore en y a à prendre, desquels trouver et prendre notredit peuple est encore en peine et en cherche [1].

1. Marcel avait été tué le mardi 31 juillet. Dès le lendemain mercredi 1er août, le roi de Navarre concluait avec les Anglais un traité d'alliance. Ce traité, qui était de la part du roi d'Angleterre une violation aussi déloyale que flagrante de la trêve de Bordeaux, reconnaissait les droits d'Édouard III sur le royaume de France en même temps qu'il assurait au roi de Navarre le comté de Champagne et de Brie. Il y avait une réserve relative au duché de Normandie, au comté de Guines et au bailliage d'Amiens; les deux rois devaient décider de la possession de ces provinces à leur première entrevue. Les plénipotentiaires du roi de Navarre qui signèrent ce traité étaient Martin Henriquez, Jean et Robert de Picquigny, Pierre de Saquamaille, Jean de Fricamps et

Et ces choses faites, ledit peuple et nos bons amis et sujets de Paris envoyèrent par devers nous à Meaux en nous suppliant qu'il nous plût venir hâtivement en ladite ville comme leur bon seigneur et pour eux secourir et défendre contre lesdits roi et Anglais. Et merciâmes Notre-Seigneur Jésus-Christ qui avait jugé notre partie la meilleure, et qui, sans notre sû et sans dommager autres que nosdits traîtres et nous, avait rendu les cœurs de nos bons sujets qui, par la fausse suggestion et mauvaise induction desdits roi et traîtres avaient été dévoyés. Et vînmes tantôt en ladite ville et entrâmes en très grande compagnie, malgré lesdits roi et Anglais, et y fûmes si très honorablement, grandement et de bon cœur reçus, comme prince fut oncques ni peut être en ville reçu. Et depuis que nous y fûmes venu, des traîtres qui ainsi ont été pris, nous avons fait faire justice desquels aucuns sont encore en prison, auxquels nous ferons faire justice et raison. Et ceux qu'ainsi avons fait justicier, c'est à savoir : Pierre Gilles, Gilles Caillart, châtelain du Louvre, Joserand de Mâcon, Charles Toussac, Jean Godard, Pierre de Puisieux, Jean Prévôt, Pierre Leblond et Jean Bonvoisin, ont confessé devant tout le peuple; et Thomas de Ladit, chancelier dudit roi, a confessé, sans

Jean Ramirez. Les négociations préparatoires d'un acte aussi important purent-elles avoir lieu sans qu'il transpirât quelque chose dans Paris, et n'eurent-elles pas une certaine influence sur la révolution du 31 juillet? Quoi qu'il en soit, le contenu du traité du 1er août montre le but où le roi de Navarre voulait entraîner la France et permet de juger en parfaite connaissance de cause la politique dont Marcel se faisait l'instrument.

(Extrait d'une note de M. S. Luce.)

force et sans contrainte, de sa bonne volonté, devant nous et nos amés et féaux le duc d'Orléans, notre oncle, le connétable de France, notre cousin, les seigneurs de Saint-Venant, de Meulon, de Garencières, de Vinoy, nos conseillers, et messieurs Adam de Melun et Jean de Groullée, nos chambellans, et devant plus de XXX bourgeois de la ville de Paris, que, depuis que le connétable de France fut tué par ledit roi, ils ne finirent, ne cessèrent de machiner la mort et déshéritement de monseigneur, de nous, de vous, de nos autres frères et de notredit oncle, et de penser (c'est à savoir ledit roi) comment il fut, et eux comment ils pussent faire ledit roi, roi de France.

Item, par l'instigation dudit roi, nosdits chevaliers furent meurtris en notre chambre audit palais, comme dit est dessus, pour émouvoir dès lors notre peuple contre nous, si lors patiemment ne l'eussions toléré et souffert par la vertu de patience que Dieu nous donna lors. Item, ils ont confessé comment en persévérant en leur propos lesdits roi et traîtres firent faire l'assaut qui fut fait par ceux de Paris au marché de Meaux, où ils crurent prendre la duchesse, notre compagne, nos sœurs et les autres dames qui y étaient, pour les déshonorer, comme dit est. Item, a confessé ledit Pierre Gilles que, lorsqu'ils meurtrirent nos chevaliers, comme dit est, il nous crut meurtrir et tuer, si Dieu, plus qu'autre, ne nous eût garantis. Item, ont tous confessé comment lesdits roi et Anglais devaient entrer en ladite ville de Paris, la nuit dessus dite, et faire les détestables et abominables œuvres dessus dites ; et en outre que nulle entente n'avaient que de faire ledit roi, roi de France, et avec lui comme avec roi de France s'étaient alliés, et pour tel le tenaient. Item que

depuis et avant que toutes ces rébellions de Paris advinssent par la coulpe et à la suggestion desdits roi et traîtres, ils ne tendaient à nulle autre fin fors qu'à nous, vous, nos autres frères et notredit oncle tuer et meurtrir, en quelconque lieu qu'ils nous trouvassent à leur dessus, et que, s'ils eussent été plus forts que nous, quand ladite paix fut jurée, et aussi quand elle fut depuis confirmée, ils eussent meurtri nous, nos gens et tous autres qu'ils eussent pu tuer. Item, que par deux fois ils avaient destourbé la délivrance de monseigneur, afin qu'il ne retournât d'Angleterre, et avaient juré avec ledit roi de Navarre à le faire mourir par delà en prison. Item, ont confessé plusieurs des dessus nommés, et par spécial ledit chancelier, que tantôt après la délivrance dudit roi, ce roi et XIII ou XIV de ses gens et conseillers traîtres, desquels nous savons bien les noms, lesquels nous taisons ici pour certaine cause, jurèrent ensemble, que pour quelconque paix, accord ou traité qu'ils eussent fait ou fissent, ni pour serment fait ou à faire sur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou autres quelconques, ledit roi, ni lesdits traîtres ne se désisteraient des entreprises et trahisons dessus dites et d'ôter du tout l'héritage de la couronne de France à monseigneur, à nous, à vous et à nos autres frères, et nous tous déshériter et meurtrir, c'est à savoir monseigneur, nous, vous, nos autres frères et notredit oncle, fût aux champs, à ville, au lit, en chapelle ou autre lieu saint, ou en quelque lieu qu'ils verraient leur avantage, et que s'ils nous avaient ainsi tous tués, ils auraient de léger gagné le demeurant. Item, il a été trouvé en l'hostel d'un frère physicien ou astronome dudit roi, appelé Dominique, plusieurs voults, anneaux, sorceries, pou-

dres et autres détestables choses et faits contre la foi chrétienne, et telles que toute chrétienté doit abominer, ni n'en doit on parler, lesquels on pourrait tenir et supposer qu'elles eussent été faites contre nous, afin que ledit roi vînt à son entente par les choses dessus dites, et plusieurs autres détestables et énormes faits ont les dessus dits justiciés confessé devant le peuple, et ledit chancelier devant nous et les dessus nommés, que nous laissons à vous écrire pour doute de vous ennuyer, et aussi pour garder audit roi son honneur plus que nous pouvons, combien qu'il soit notre ennemi. Et combien que nous ne fussions pas assez forts pour combattre auxdits roi et Anglais, quand nous entrâmes en ladite ville, pour ce qu'en bonne foi nous en avions envoyé, après la paix faite, comme dit est, la plus grande partie de nos gens; toutefois, Dieu merci, lesdits roi et Anglais en avons fait vuider de Saint-Denis, et n'ont pu malfaire à nos sujets, excepté que par trahison ils ont pris Creil et le château de Melun, auquel la reine Blanche les fit venir, et fit entendant aux bonnes gens de ladite ville de Melun que c'étaient bons Français, et devant lequel château partie de nos gens sont à présent. Et avons recouvré en Normandie et ailleurs plusieurs lieux et forteresses qu'occupaient lesdits roi et Anglais, et avons espérance en Notre-Seigneur Jésus-Christ que, considéré les choses dessus dites, notre bon droit que nous soutenons et le très grand tort que ledit roi a envers monseigneur et envers nous, nos besognes viendront en plus grande prospérité, et nous aidera contre ledit roi Notre-Seigneur Jésus-Christ, en qui toute notre fiance est. Et vous signifions, très cher et très aimé frère, toutes ces choses afin que nous

soyons tenus pour bon et vrai seigneur, et qu'en nous n'a tenu que ladite paix n'ait été tenue, et aussi qu'il vous appert le très grand tort que ledit roi a envers nous, les périls et les perplexités où nous avons été, et les très grandes faussetés et mauvaisetés contre nous perpétrées et pourpensées. Et vous prions, très cher et très aimé frère, que vous ne vouliez croire le contraire, s'il vous était rapporté ou écrit par aucuns de nos ennemis; car nous vous écrivons la vérité des choses, et de ce appelons Dieu et le monde à témoins.

Et très cher et très aimé frère, comme nous ayons intention et volonté de résister prestement auxdits roi et Anglais qui s'efforcent de déshériter monseigneur, nous et nos frères, nous vous prions, tout acertes comme nous pouvons, qu'il vous plaise à nous venir aider et secourir le plus efforcément et le plus brièvement et hâtivement que vous pourrez. Et de ce ne nous veuillez faillir, très cher et très aimé frère, si cher comme vous avez l'honneur et le sauvement de monseigneur, de nous, de nos frères et de la couronne de France, car à plus grand honneur ne vous pouvons nous prier, ni requérir. Et à l'aide de Dieu, de vous et de nos bons féaux amis et sujets, nous mettrons peine et diligence à résister auxdits ennemis, et à les bouter hors du royaume par telle manière que ce sera à leur grande confusion et perte et à l'honneur de monseigneur, de nous, de vous et de tous les bienveillants et sujets dudit royaume. Très cher et très aimé frère, le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde.

Écrit à Paris, le dernier jour d'août.

NOTICES

SUR LES PRINCIPAUX AUTEURS ET OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

Chroniques de Froissart.

Froissart est le plus brillant et le plus fécond de nos chroniqueurs, et on l'a souvent, non sans raison, assimilé dans notre littérature au vieil Hérodote. Ce n'est pas une comparaison entièrement artificielle. Il y a analogie entre les deux hommes et analogie entre les temps où ils ont vécu. Tous deux emploient une langue encore imparfaitement formée ; tous deux ont longuement voyagé; tous deux racontent des guerres qui ont précédé et hâté la formation soit de la nationalité hellénique, soit de la nationalité française. L'histoire, telle que la comprennent Hérodote et Froissart, n'est pas encore l'histoire politique telle qu'elle fut conçue après le premier âge, en Grèce par Thucydide, en France par Commines : c'est l'histoire chronique et anecdotique. C'est pourquoi il convient de conserver à Froissart le titre qui lui a été quelquefois donné : celui de Père de l'histoire en France.

La biographie de Froissart n'est pas complètement connue : ce que nous en savons a été surtout reconstitué

au moyen de son œuvre historique et de ses poésies. Ces renseignements sont réunis dans la préface de l'édition donnée par M. Kervyn de Lettenhove. — Froissart naquit à Valenciennes à la fin de l'année 1333, d'une famille assez mal connue; il y a des raisons pour supposer que son père était peintre d'armoiries, et ce serait ainsi dans son éducation première que Froissart aurait puisé les goûts qui l'ont ensuite dirigé et inspiré. Un de ses oncles paraît avoir été changeur. Celui qui plus tard devait faire à cheval des courses aussi longues et incessantes pour recueillir les matériaux de son œuvre, dit que dans son enfance il était de constitution délicate; peut-être Froissart veut-il simplement dire qu'il était d'aspect faible et chétif. Il n'en aimait pas moins les jeux bruyants et les exercices physiques; parmi ses souvenirs d'enfance, l'écrivain rappelle qu'il aimait à chevaucher sur un bâton qu'il avait surnommé Grisel; plus tard le nom du cheval de Froissart devait rappeler ces jeux enfantins. Avec de pareils goûts, le jeune Froissart devait préférer l'école buissonnière à l'étude du latin, qu'il ne sut jamais bien; c'est là une des causes auxquelles on peut rapporter l'absence complète de réminiscences classiques dans l'œuvre de Froissart, et la grande originalité de sa composition.

La situation de Valenciennes devait favoriser les instincts du futur historien; jeune encore il ne se faisait pas faute de circuler dans les Ardennes et de visiter les divers manoirs qui s'y trouvaient. Il fit même un voyage à Gand, où il eut l'occasion de voir et d'entendre Jacques Artevelde; l'impression que lui fit cette circonstance se retrouvera plus tard encore vivante dans ses chroniques. — Les plaisirs qui attirent la jeunesse ne devaient pas manquer de séduire Froissart, qui se disait lui-même d'une complexion très amoureuse; les fêtes, les douces rêveries lui plaisaient bien mieux que « la marchandise » (probablement la banque), dans laquelle ses parents venaient de le mettre, mais pour laquelle il ne montra jamais de grandes aptitudes. Ayant rencontré

un jour une jeune fille qu'il crut avoir vue en rêve quelque temps auparavant, et lu avec elle quelques pages d'un roman, dans des circonstances qui rappellent la célèbre histoire de Françoise de Rimini, il rechercha ensuite soigneusement son amitié. Ce roman ébauché semblait devoir aboutir heureusement pour Froissart, quand, pendant un voyage qu'il fit en Angleterre après la mort de Jean de Beaumont (1356), et où il saisit l'occasion d'offrir ses poésies à la reine Philippa de Hainaut, sa dame l'oublia, et, en dépit des efforts de Froissart pour regagner ses bonnes grâces, elle épousa, peu après le retour de celui-ci à Valenciennes, un autre que lui. — Cette jeune fille qui joue un rôle si important dans la vie de l'historien, paraît s'être nommée Marguerite Wreden et elle épousa un certain Colard Blancard. Tout ce roman de jeunesse est raconté avec beaucoup de charme et de sentiment par Froissart dans les compositions poétiques (voir *l'Épinette amoureuse*).

Un amour aussi vite désabusé a laissé chez Froissart des traces profondes; loin de céder au découragement, il jura de ne jamais plus aimer; cette épreuve devait servir à fortifier et à retremper son génie. Il ne retourna pas immédiatement en Angleterre, mais fit un voyage dans le midi de la France, où il avait des parents, visita Avignon et Narbonne, et obtint une prébende ecclésiastique dans cette première ville, en 1359. En revenant, il passa à Paris, où il séjourna et paraît avoir fait la connaissance du dauphin Charles (voir *le Buisson de Jeunesse*).

De retour en Angleterre, Froissart fut placé par la reine dans la situation presque officielle d'historiographe; mais ce que le jeune clerc servait de préférence à sa protectrice était des poésies ou des écrits de métaphysique amoureuse. En même temps il cherchait déjà à recueillir des renseignements précis et des détails anecdotiques sur les grands faits contemporains et sur les prouesses chevaleresques, de ceux-là mêmes qui en avaient été les auteurs ou les témoins. Pendant quelque

temps Philippa de Hainaut céda son clerc au roi Jean de France, alors prisonnier en Angleterre et en bons termes avec la reine d'Angleterre qui était sa parente. Froissart demeura donc auprès du roi de France jusqu'à la mort de celui-ci; il accompagna alors le cercueil de Jean en France, où il put assister aux fêtes du couronnement de Charles V. Revenu ensuite en Angleterre, Froissart résolut de profiter du rétablissement des bonnes relations entre l'Angleterre et l'Écosse pour faire des recherches sur place; il obtint donc de parcourir l'Écosse, où il fut bien accueilli du roi David Bruce, qui ne dédaigna pas d'entretenir lui-même Froissart de ses exploits et de ses malheurs; le jeune clerc, qui avait à cette époque trente-deux ans, accompagna même le roi dans une tournée que fit celui-ci à travers son royaume, et eut ainsi l'occasion de voir toute l'aristocratie écossaise. Froissart lui-même nous a laissé son portrait à cette époque de sa vie; c'était monté sur son bon cheval Griseau et suivi d'un grand lévrier qu'il faisait ces longues courses qui lui plaisaient tant. Après avoir quitté l'Écosse, il visita l'est de l'Angleterre avec Despenser, dont la famille très puissante venait de voir confisquer une grande partie de son patrimoine sous le règne précédent, mais avait été rétablie dans ses honneurs.

Vers la fin de 1366, Froissart passa sur le continent; il fit d'abord un court séjour en Brabant, puis passa en Bretagne, où il eut l'occasion de faire une enquête sur les guerres récentes dont cette province venait d'être le théâtre.

Froissart se rendit en Guyenne en 1367, et s'attacha à la maison du prince de Galles, qui résidait alors à Bordeaux en qualité de gouverneur de Guyenne. A la naissance d'un fils de ce dernier, qui devait être Richard II, Froissart reçut l'ordre de noter ce grand événement. Peu après les fêtes qui célébrèrent cette naissance, le prince de Galles se mit à la tête d'une armée destinée àfranchir les Pyrénées. Froissart aurait ardemment désiré voir l'Espagne, mais il ne put accompagner l'expédition au

delà de Dax, une mission obligeant le poète à quitter l'armée pour se rendre en Angleterre. Là cependant il ne resta pas longtemps. Un voyage en Italie vint compenser la déception de l'expédition d'Espagne manquée. Le riche Galéas Visconti venait de fiancer une de ses filles au duc de Clarence, fils d'Édouard III; le fiancé partit pour Milan accompagné d'une suite brillante, où Froissart se trouvait à côté du poète anglais Chaucer. Reçus à l'hôtel Saint-Paul à Paris, les Anglais y furent fêtés; il en fut de même à Chambéry, où ils furent entretenus par le duc de Savoie; mais rien n'égala la splendeur des fêtes de fiançailles à Milan; Galéas Visconti, comme pour suppléer à l'humilité de son origine par la magnificence, réunit ses hôtes dans un banquet somptueux, dont il faut lire la description avec d'autres détails sur ce voyage dans *le Dit du Florin* de Froissart, et où trois grands écrivains, Pétrarque, Froissart, Chaucer, dont les noms illustrent les débuts de trois grandes littératures, se trouvèrent assis l'un à côté de l'autre.

De Milan, Froissart passa à Bologne, puis à Ravenne; il ne put entrer à Florence, mais, par contre, visita Rome, où les papes venaient de se réinstaller. La ville, longtemps abandonnée, se trouvait à cette époque dans un incroyable état de délabrement, presque tout était ruines. Quittant l'Italie, Froissart revint alors dans son pays par l'Allemagne, où il apprit la mort de la bonne reine Philippa de Hainaut. La mort de sa protectrice, de celle dont il dit : « Elle me fit et créa », fut pour Froissart une perte douloureuse; il résolut de ne plus retourner en Angleterre, mais de rester désormais à Valenciennes. On était alors au mois d'août 1369.

A partir de cette date commence pour Froissart une nouvelle époque. L'écrivain avait besoin d'un protecteur: il eut recours au duc de Brabant, Wenceslas, et sut, par le don d'un écrit dont nous ne connaissons pas le titre, gagner les bonnes grâces de la duchesse, Jeanne de Brabant. Désormais il fera pendant quelque temps partie de l'hôtel du duc de Brabant. C'est alors que

Froissart entra en relations avec le belliqueux et joyeux chanoine de Liège, Jean le Bel, son prédécesseur et son modèle dans la rédaction des chroniques. Pourvu de fonctions ecclésiastiques, il s'installa dans le presbytère de Lestines (maintenant Leptines); c'était cependant la poésie qui l'occupait le plus, et c'est à cette époque que Froissart acheva son *Buisson de Jeunesse*. Il faisait également d'assez fréquentes visites au château voisin de Beaumont, habité par Guy de Blois.

C'est du côté de ce seigneur que la fortune de Wenceslas de Brabant périclitant obligea bientôt Froissart à se tourner. Il reçut de Guy de Blois le conseil de se mettre sérieusement à son œuvre historique, conseil qu'il suivit bientôt. En même temps qu'il commençait son histoire, Froissart faisait aussi la connaissance de Robert de Namur, oncle de la jeune duchesse de Blois. Cependant il ne quitta Wenceslas qu'à la mort, qui survint en 1381. Froissart devint alors chapelain de Guy de Blois.

Son nouveau protecteur lui assura le canonicat de Chimay; en même temps, ses fonctions de chapelain permettaient à Froissart de continuer cette vie errante qu'il aimait tant. Ainsi c'est comme chapelain que Froissart accompagna Guy de Blois aux bords de la « molle Loire ». Là il entra en relations avec le duc de Berry, qui se préparait à aller rejoindre en Flandre une expédition destinée à descendre sur les côtes d'Angleterre, expédition qui échoua très probablement à cause de la mauvaise volonté du duc de Berry et des retards qu'il apporta au départ. Froissart eut l'occasion de voir le camp et les apprêts qu'on avait faits en vue de la descente projetée. Ceci avait lieu en 1386. C'est alors à Gand que se rendit Froissart; il y rédigea l'histoire des troubles de Flandre de 1378 à 1387; il fera plus tard entrer cette histoire dans ses Chroniques.

Mais Froissart regrettait toujours le voyage d'Espagne qu'il n'avait pu faire; il sollicita donc Guy de Blois de lui donner l'occasion de voir le pays des Pyrénées.

Parmi les seigneurs de cette région aucun n'était plus renommé que le comte de Foix, Gaston Phébus; c'est pour lui que Froissart obtint des lettres de recommandation; il avait en même temps mission de lui mener quatre beaux lévriers de chasse. Froissart partit en prenant par le Berry et l'Auvergne et en passant par Montpellier, Carcassonne et Pamiers. Ayant appris que le comte de Foix était à Orthez, il se mit en devoir de l'y aller trouver; à Tarbes il eut le bonheur de rencontrer un des conseillers de Phébus, messire Estaing de Léon. Les deux voyageurs se rendirent à Orthez, où Froissart, descendu à l'hôtel de la Lune, fut très bien accueilli par le comte. Outre les lévriers, Froissart présenta à ce prince-poète un beau recueil des poésies de Wenceslas de Brabant, intitulé *Meliador*. Le voyageur fit à la cour d'Orthez un séjour aussi fécond qu'agréable; il y put recueillir un grand nombre de nouveaux documents.

Froissart quitta le Béarn à l'occasion du mariage du duc de Berry avec Jeanne de Boulogne, cousine de Gaston Phébus. Cette union entre un homme de soixante ans et une enfant de douze ans n'était autre chose qu'un marché dans lequel le comte de Foix avait exigé une bonne et ronde somme. De peur d'accident imprévu, il avait fait escorter le convoi nuptial par un fort détachement commandé par le comte de Sancerre. Froissart accompagna ce convoi; à Avignon il put voir Robert de Genève, qui avait pris le nom de Clément VII; mais son séjour dans cette ville lui porta malheur : il y perdit sa bourse, et c'est à cette occasion qu'il composa son poème du *Dit du Florin*. Le cortège passa alors par Orange, Valence, Vienne, Lyon, le Forez, le Bourbonnais, et, le 6 juin 1389, les noces furent célébrées à Riom. Froissart composa une pièce en l'honneur du *pastour de Berry et de la pastoure de Boulogne*. Lorsqu'on songe aux conditions dans lesquelles le mariage avait lieu, cet épithalame peut paraître un peu ridicule. Paris fut ensuite visité par l'écrivain, puis Valenciennes.

Les fêtes célébrées pour l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris en 1389 le rappelèrent dans cette ville; mais la mort de Guy de Blois devait modifier la situation de Froissart. Pendant les deux années 1390-1391, il dut s'astreindre à rédiger son histoire à Valenciennes. En 1392 il se rendit cependant à Paris pour la Fête-Dieu; c'est alors qu'eut lieu le meurtre du connétable de Clisson qui devait conduire Charles VI à s'engager dans la déplorable campagne de Normandie, et ainsi amener la folie du roi. Froissart assista même aux premières suites de ce malheur, aux persécutions contre les Marmousets; c'est peut-être même aux efforts de l'historien que Bureau de la Rivière dut son salut.

Froissart retourna à Valenciennes au moment où l'on discutait une trêve entre la France et l'Angleterre. Il lui prit l'envie de revoir ce dernier pays. C'est à cette intention qu'il fit faire un recueil de ses traités amoureux et une rédaction de ses écrits historiques. Ainsi muni, il débarquait à Douvres en juillet 1392; mais vingt-huit ans avaient bien changé l'Angleterre que Froissart avait connue; il trouva, comme il le dit, « tout le monde nouvel ». Après avoir été prier auprès de la tombe du prince Noir, Froissart finit cependant par trouver quelques vieilles connaissances qui le présentèrent au roi Richard à Leeds. Le roi paraît ne pas avoir fait grande attention à Froissart. Celui-ci ne fit pas un long séjour à la cour, qu'il quitta à Windsor. Avant son départ il reçut cependant de Richard un gobelet d'argent doré avec cent nobles « dont il valut mieux toute sa vie durant », dit-il. Quant au recueil offert au roi par l'historien, il a disparu, mais il en existe une copie à la Bibliothèque Nationale. Il est probable que les œuvres historiques se composaient d'un manuscrit des trois premiers livres des Chroniques.

Froissart quitta donc l'Angleterre déçu; son retour en France s'effectua par la Bretagne, au moment même où l'on préparait la croisade qui devait aboutir à Nicopolis. Ces préparatifs inspirèrent au poète un nouvel ouvrage

de 7000 vers, *le Trésor amoureux*. Ce poème marque un grand changement dans l'esprit de Froissart; lui qui aime par-dessus tout les hauts faits et les prouesses chevaleresques, a maintenant un sombre et politique pressentiment de l'avenir; il préférerait voir tous ces chevaliers rester en France pour y défendre leur seigneur le roi. A la veille de Nicopolis, d'Azincourt, de la défection du duc de Bourgogne, ces souhaits n'étaient pas déplacés. Ce poème fut offert au duc de Bourgogne à Saint-Omer, où Isabeau de France devait être remise à Richard II (27 oct. 1396). Froissart eut de nouveau en cette occasion le malheur de se laisser prendre sa bourse; il est vivement plaisanté à ce sujet par son contemporain le poète Eustache des Champs.

A partir de cette datte, 1400, les dernières années de Froissart sont très mal connues. Il vécut cependant assez longtemps pour voir la révolution qui bientôt survint en Angleterre, et le renversement de ces lois de la chevalerie dont il avait si longtemps été l'admirateur. Après avoir passé quelque temps près de Cambrai, il alla, suivant une tradition constante, achever sa vie dans le canonicat de Chimay. Là, très probablement, il passa son temps à surveiller la dernière édition de ses œuvres; la partie revue (c'est-à-dire une portion du livre I) se distingue par une profondeur et une impartialité qui contrastent avec le ton de la 1re édition : Froissart n'est plus chroniqueur, il devient véritablement historien. — Peut-être vécut-il jusqu'en 1419, jusqu'au lendemain d'Azincourt et à la veille du traité de Troyes.

Au commencement du prologue du 1er livre, Froissart déclare que c'est surtout après Poitiers qu'ont commencé ses recherches personnelles. Ailleurs il résume les qualités qui lui permirent d'accomplir son œuvre : bon sens, mémoire des choses passées, intelligence vive; un âge, un corps et des membres propres à endurer la fatigue et la peine. Froissart écrivait soir et matin pour rafraîchir sa mémoire.

Il nous a rendu compte lui-même de la manière

dont sa chronique fut composée : « Pour vous informer de la vérité, je commençai jeune, dès l'âge de vingt ans; et si suis venu au monde avec les faits et les aventures, et si y ai toujours pris grand plaisance plus que à tout autre chose. Et si Dieu m'a donné tant de grâce que j'ai été bien de toutes les parties et des hôtels des rois et par espécial de l'hôtel du roi Edouard d'Angleterre et de la noble reine sa femme, madame Philippa de Hainaut, reine d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fus clerc, et la servais de beaux dits et traités amoureux. Et pour l'amour du service de la noble et vaillante dame à qui j'étais, tous les seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, m'aimaient, oyaient et voyaient volontiers, et me faisaient grand profit. Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses coûtages, et aux coûtages des hauts seigneurs en mon temps, je cherchais la plus grande partie de la chrétienté; et partout où je venais, je faisais enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avaient été en faits d'armes et qui proprement en savaient parler, et aussi à aucuns hérauts de crédence, pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et matière, et le gentil comte de Blois y a rendu grand'peine; et tant comme je vivrai par la grâce de Dieu, je la continuerai. »

Les Chroniques comptent quatre livres, dont chacun dépasse la longueur ordinaire d'une œuvre historique ordinaire. Cette division en livres est, d'ailleurs, la seule qu'ait faite Froissart. Quant à la division en chapitres, elle est postérieure au chroniqueur.

Le premier protecteur de l'historien fut Jean de Beaumont dont la succession passa ensuite à Guy de Blois. C'est sur le conseil de ce prince que Froissart commença son œuvre, vers 1369 probablement, à moins qu'on n'admette l'opinion de M. Siméon Luce qui veut que le livre I ait été présenté à Philippa dès 1356. Le travail qui va de 1356 à 1372, fait uniquement sur des souvenirs personnels, fut présenté à Guy de Blois; c'est

peut-être ce seigneur qui a conseillé à Froissart d'y ajouter un préambule. L'historien se servit pour cela de l'œuvre de Jean le Bel, chanoine de Liège; il la remania, la recopia et en fit la première partie de son livre I. Celui-ci contient donc le récit des événements depuis l'avènement de Philippe de Valois jusqu'en 1372; plus tard le récit fut mené jusqu'en 1379.

Le livre I nous est parvenu sous quatre formes différentes. D'abord les manuscrits originaux :

1° Le manuscrit de Valenciennes, écourté et qui porte des traces de hâte et d'inexpérience; il ressemble à un simple essai.

2° Le manuscrit d'Amiens, qui est bien plus important; il a été écrit sous les auspices de Guy de Blois, entre 1376 et 1380; il contient encore bien des inégalités, mais l'historien y montre une imagination plus vive et plus sérieuse. Le texte s'arrête brusquement en 1379, époque à laquelle Guy de Blois paraît avoir quitté le Hainaut pour la France; c'est ce fait qui aura déterminé la fin du livre I.

3° Les autres manuscrits, qui sont dits « rédaction ordinaire » et qui sont au nombre d'environ cinquante. D'après M. S. Luce, cette rédaction serait le texte primitif, tel que l'aurait offert Froissart à la reine d'Angleterre; le manuscrit d'Amiens en serait un remaniement; celui de Valenciennes, un abrégé. Ce n'est point ici le lieu de nous prononcer entre les opinions contraires de ces deux savants. Il semble toutefois que l'opinion de M. Kervyn de Lettenhove d'après laquelle la vulgate, offrant un meilleur texte que les deux autres manuscrits, leur est postérieure, est plus fondée.

4° Enfin il existe une quatrième rédaction incontestablement postérieure, et représentée par le manuscrit unique du Vatican. Le texte ne va pas plus loin que la mort de Philippe VI; il a été écrit après l'année 1400, car il y est fait allusion à la mort de Richard II. Cette rédaction, qui aurait sans doute offert le texte définitif, contient des jugements rectifiés, un certain nombre de

corrections apportées dans le récit des faits, enfin une appréciation plus sévère de la conduite et des mœurs des Anglais.

Le livre II va de 1377 à 1388, Froissart remontant jusqu'en 1377 pour expliquer les commencements des guerres de Flandre. Il a probablement été rédigé en 1387, et est dédié à Guy de Blois; il fait immédiatement suite à la rédaction d'Amiens.

Le livre III va de 1385 à 1388; il a été écrit en 1390 à Valenciennes, au retour du voyage dans le Béarn; Froissart l'a rédigé à la demande de Guy de Blois. En 1391, après la mort de Guy, Froissart retourna à ses poésies; il fit aussi à cette époque son voyage en Angleterre, auquel peut être rattachée la composition du beau mss. de Besançon, important pour son texte comme pour ses miniatures.

Le livre IV va de 1389 à l'an 1400; il fut écrit par Froissart après son retour d'Angleterre et sous le patronage du comte de Hainaut. — Un seul des manuscrits contenant les quatre livres a pu être écrit sous les yeux de Froissart; c'est le manuscrit de Breslau, très précieux pour les deux derniers livres. Parmi les manuscrits postérieurs, les plus curieux sont deux de la Bibliothèque Nationale (nos 3643, 3646) et un de l'Arsenal.

Froissart représente à lui seul tout un monde; une édition de son œuvre offre donc de grandes difficultés. L'édition princeps est celle de 1495 de chez Ant. Vérard (4 vol. in-fo). Une autre édition fut publiée par D. Sauvage, de 1559 à 1561. Au XVIIe siècle, Dacier entreprit une édition de Froissart, mais cette publication fut mise au pilon; il en reste quelques exemplaires extrêmement rares; le manuscrit de Dacier est cependant conservé à la Bibliothèque Nationale. Ces travaux ont servi à l'édition Buchon. Il y a aussi le travail de Lacurne de Sainte-Palaye (Acad. des Inscript.). Paulin Paris a donné une biographie de Froissart. Enfin il y a les deux éditions récentes de Kervyn de Lettenhove et de Siméon Luce.

L'œuvre de Froissart ne laisse pas d'avoir une certaine unité, qui tient à l'élasticité même des cadres qu'il a choisis, et aux dates de la vie de l'historien. C'est l'histoire de la chevalerie depuis son renouveau sous les Valois, jusqu'à sa décadence et sa fin misérable. L'ouvrage débute par la fondation d'ordres de chevalerie; il se termine par les actes de félonie de la maison de Bourgogne; il a donc parcouru un cycle complet. L'œuvre de Froissart est encore pour ainsi dire une œuvre héroïque; c'est la dernière, car ensuite viennent avec Charles VII et Louis XI les temps de la politique raisonnée. Le cadre de l'œuvre est le monde où s'accomplissent de brillants exploits, où l'on applaudit aux mêmes prouesses, où l'on parle une même langue, celle de la chevalerie. Il ne faut pas accuser Froissart de partialité; il a au contraire la passion de la vérité et écoute de même chevaliers français, anglais ou allemands. Si parfois quelques parties de son œuvre se ressentent des nécessités de la vie matérielle, de l'obligation de flatter un peu ses protecteurs, on peut être sûr que, s'il eût été donné à Froissart de revenir sur son œuvre, celle-ci aurait tenu autant de l'histoire que de la chronique.

Comme on le voit par ces lignes, l'œuvre de Froissart ne pouvait être une histoire comme les Grandes Chroniques. Il y a dans Eroissart bien des développements de fantaisie, bien des erreurs menues et grosses. Il écrit plus à la façon d'un poète que d'un historien. Mais pour le charme du récit, la vivacité des descriptions, la richesse du coloris, ses chroniques n'ont pas d'égales dans la littérature de notre pays.

Grandes Chroniques.

Les Grandes Chroniques de Saint-Denis, commencées peu avant 1274, en exécution d'une volonté de saint Louis, n'allaient pas d'abord au delà du règne de Philippe Auguste (1223). Continuées successivement depuis,

par divers écrivains, dont les noms nous sont restés inconnus, mais qui paraissent avoir été, comme le premier compilateur et traducteur, religieux de Saint-Denis, elles furent ainsi conduites jusqu'au règne du roi Jean. Elles n'étaient, jusqu'à cette époque, que la traduction française de textes latins antérieurs, dans laquelle étaient intercalés de loin en loin des faits puisés à d'autres sources, mais trop peu nombreux pour donner au récit qui les renfermait le caractère et le mérite d'une composition originale. De l'année 1340 à la mort de Philippe de Valois, en 1350, la rédaction devient complètement originale et cesse d'offrir un texte latin traduit, comme cela est pour les époques antérieures. Ces dix années sont cependant encore l'ouvrage d'un moine de Saint-Denis, qui écrivait avant la bataille de Poitiers. Les Grandes Chroniques s'arrêtèrent longtemps à la fin du règne de Philippe de Valois, comme en fait foi le mot *amen* qui les termine.

La suite est l'œuvre de Pierre d'Orgemont, chancelier de Charles V, ce qui donne à cette partie des Chroniques, qui est un texte officiel, une importance de premier ordre.

(Extrait d'un article de M. Lacabane, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. II.)

Continuation de Guillaume de Nangis.

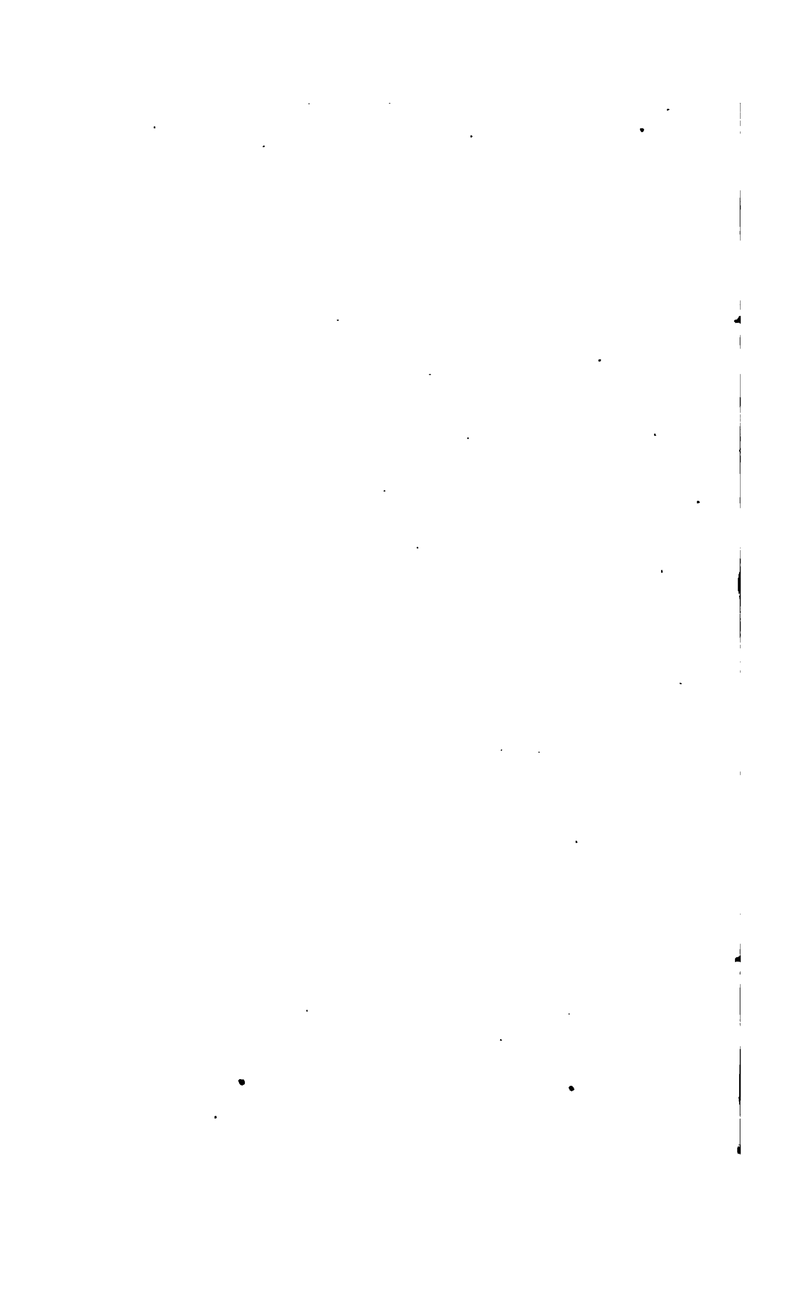
La Continuation de Guillaume de Nangis a été rédigée par des moines de Saint-Denis, de 1301 à 1340. Ce qu'on appelle la Deuxième continuation, à partir de 1340, doit être attribué à Jean, de Venette, près de Compiègne, religieux de l'ordre des Carmes. Loin de rester confiné dans son couvent de la place Maubert, le moine historien voyagea et assista à plus d'un des événements qu'il raconte. Il a vécu plus ou moins longtemps au delà de l'année 1368, qui est le terme de sa chronique. Sans être écrite au jour le jour, cette chronique est l'œuvre

d'un contemporain, d'un homme qui a vu la plupart des faits qu'il raconte et qui imprime à son récit un cachet tout personnel. C'est un homme du petit peuple, un ennemi impitoyable des Anglais. Dans certains passages il nous paraît presque un démocrate. Sous la grossière enveloppe d'une latinité de mauvais aloi, l'histoire chez lui s'anime, se colore et prend une allure dramatique jusqu'alors inconnue.

(Extrait d'un article de M. Lacabane, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. III.)

Chronique des quatre premiers Valois.

Cette chronique, récemment publiée dans la collection de la Société de l'Histoire de France par M. Siméon Luce, commence en 1327 et s'arrête en 1393, c'est-à-dire qu'elle va depuis l'avènement de Philippe VI de Valois jusqu'à la démence de Charles VI. L'auteur de cette chronique ne nous fait connaître ni son nom, ni le temps où il vivait et où il a rédigé son ouvrage, ni son pays, ni la classe de la société à laquelle il appartenait. Des inductions, fondées sur une étude attentive du texte, ont amené le savant éditeur de cette œuvre à conclure que la *Chronique des quatre premiers Valois* fut composée durant les vingt dernières années du XIVe siècle par un Rouennais, membre du clergé de cette ville. Esprit modéré et indépendant, soucieux de l'exactitude, notre auteur n'a ni la précision de la partie des Grandes Chroniques rédigée par Pierre d'Orgemont, ni le pittoresque et l'éclatante couleur des récits de Froissart. Mais il ajoute sur certains points des faits de détail quelquefois importants à la somme des connaissances que nous possédons sur ces soixante-six années du XIVe siècle dont il nous expose succinctement l'histoire.



LEXIQUE

DES MOTS DE LA VIEILLE LANGUE FRANÇAISE USITÉS DANS LE PRÉSENT VOLUME

A

Accointer, entrer en relations.
Ainçois, **ains**, mais, avant.
Anoiable, ennuyeux, incommode.
Ardoir, brûler.
Arroi, arrangement.

B

Boban, faste, orgueil.

C

Caingle, enceinte.
Caut, **cautèle**, rusé, ruse.
Celément, en cachette.
Celer, cacher.
Cendal, étoffe de satin.
Chevance, possession.
Conroi, apprêt.
Convent, pacte, traité.
Crueux, cruel.

D

Delèz, à côté.
Déporter (se), s'en aller, renoncer à.
Déseurer, séparer.
Dessonnier, débarrasser.
Destourber, empêcher.

E

Embattre (s'), entrer.
Encoulpe, accuser (lat. *culpa*, faute).
Ensonnier, embarrasser, gêner.
Envis (à), contre le gré de quelqu'un (lat. *invitus*).
Eschiver, éviter.
Essiller, ravager, faire du dégât.
Estourmier, alarmer, émouvoir.

F

Férir, frapper.
Formariage, alliance d'un serf avec une femme libre.
Forsennerie, état ou actes d'une personne forcenée.
Fou, troupe.

G

Géhenne, torture.
Guerredon, récompense.

H

Hastier, brasier.
Hérier, faire la guerre.
Hideur, terreur.
Hoder, fatiguer.
Huis, porte.
Hutin, clameur.

J

Jaçoit, quoique.

L

Lac, **las**, filet, lien.
Laiens, là.

Lié, liés, joyeux (lat. *lætus*).
Lignage, famille, parenté.
Los, gloire.

M

Mehagnier, estropier, mutiler.
Menestrel, joueur de musique.
Mestier, besoin.
Moult, beaucoup.
Murdrir, tuer.

N

Noise, tumulte.

O

Ord, sale.
Orfrois, galon d'or.

P

Partir, partager.
Pis, poitrine.
Plançon, pique.

R

Radeur, rapidité.
Recorder, rappeler.
Remaindre, demeurer, rester.
Ressongner, appréhender.
Riote, querelle.
Rober, piller.

S

Sauls, solde.
Serourge, beau-frère (lat. *soror*, *sœur*).
Sieute, juridiction.
Soler, avoir coutume.
Sortir, deviner, prévoir.
Soudée, paye des gens de guerre.

T

Talent, désir.
Tanison, ennui.
Tollir, torre, enlever.
Toudis, toujours.
Traire, tirer.

V

Vassaument, avec fidélité.
Voir, vrai.
Voirement, vraiment.

TABLE DES MATIÈRES

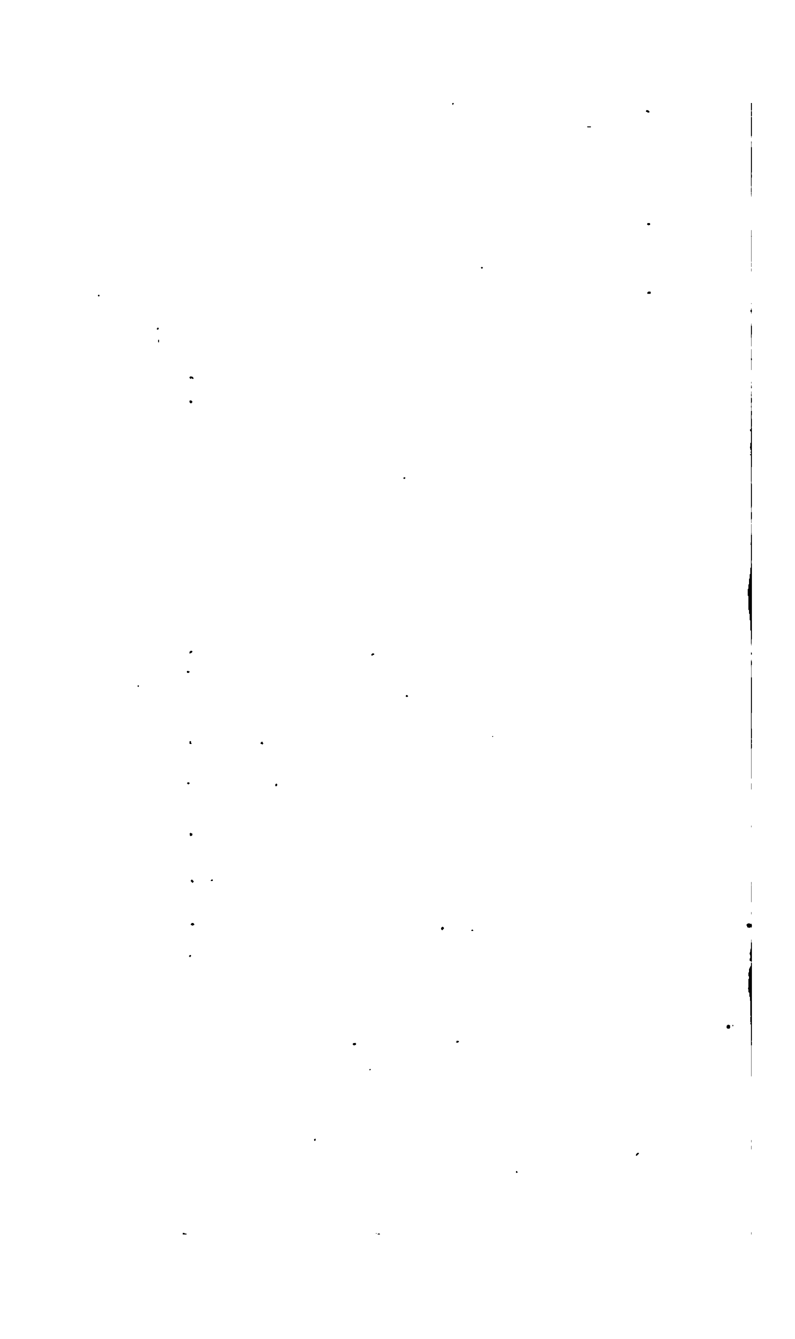
I. — Le duc de Normandie et les États de 1356-1357.

II. — LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS. — LE TRIUMVIRAT DE CHARLES LE MAUVAIS, ROBERT LE COQ ET ETIENNE MARCEL. — L'APPEL A LA FÉDÉRATION DES PROVINCES.

III. — Le régent, la commune de Paris et la Jacquerie (1358).

IV. — La chute de la commune et d'Étienne Marcel.

Coulommiers. — Typog. P. BRODARD et GALLOIS.



EXTRAIT DU CATALOGUE

LITTÉRATURE POPULAIRE

SPÉCIALEMENT DESTINÉE AUX OUVRIERS DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1re série, format in-16, à 1 fr. 25 le volume.

Agassiz (M. et Mme) : *Voyage au Brésil,* abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Aunet (Mme d') : *Voyage d'une femme au Spitzberg;* 7e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Badin (A.) : *Duguay-Trouin;* 5e édit. 1 vol.

— *Jean Bart;* 5e édit. 1 vol.

Baines (Th.) : *Voyage dans le sud-ouest de l'Afrique*, abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Baker (S. W.) : *Le lac Albert.* Nouveau voyage aux sources du Nil, abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Baldwin (W. C.) : *Du Natal au Zambèze* (1851-1866), récits de chasse, abrégés par J. Belin de Launay. 1 vol. avec 4 gravures.

Barrau (Th.) : *Conseils aux ouvriers* sur les moyens d'améliorer leur condition. 1 vol.

Bernard (F.) : *Vie d'Oberlin;* 3e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Bertrand du Guesclin,* connétable de France et de Castille; 10e édit. 1 vol.

Bonnechose (E. de) : *Lazare Hoche*, général en chef des armées de la République (1793-1797) ; 9e édit. 1 vol.

Burton (le capitaine) : *Voyages à la Mecque, aux grands lacs d'Afrique et chez les Mormons*, abrégés par J. Belin de Launay ; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Calemard de la Fayette : *Peau-de-bique* ou la prime d'honneur ; 3e édit. 1 vol.

— *L'agriculture progressive*. 1 vol.

Carraud (Mme Z.) : *Une servante d'autrefois* ; 4e édit. 1 vol.

— *Les veillées de maître Patrigeon*, entretiens familiers sur le travail, la propriété, la richesse, l'agriculture, la famille, etc. ; 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

Charton (E.), de l'Institut : *Histoires de trois enfants pauvres* (un Français, un Anglais, un Allemand), racontées par eux-mêmes et abrégées par M. Ed. Charton ; 10e édit. 1 vol.

Conférences faites à la gare Saint-Jean, à Bordeaux, sous le patronage de la Compagnie des chemins de fer du Midi. 2 vol.

Chaque conférence peut être vendue séparément.

Corne (H.) : *Le cardinal Mazarin* ; 4e édit. 1 vol.

— *Le cardinal de Richelieu* ; 6e édit. 1 vol.

Corneille (Pierre) : *Chefs-d'œuvre*. 1 vol.

Cours d'économie industrielle, conférences faites aux ouvriers de Paris par des membres de l'Association polytechnique, recueillies et publiées par M. Evariste Thévenin. 7 séries formant 7 volumes qui se vendent séparément.

Deherrypon : *La boutique de la marchande de poisson* ; 2e édit. 1 vol.

— *La boutique du charbonnier*. 1 vol.

Duval (J.) : *Notre pays* ; 4e édit. 1 vol.

Ernouf (le baron) : *Histoire de trois ouvriers français* (Richard Lenoir, Bréguet, Brézin); 4e édit. 1 vol.

— *Deux inventeurs célèbres :* Philippe de Girard, Jacquard; 5e édit. 1 vol.

— *Denis Papin,* sa vie et son œuvre (1647-1714); 3e édit. 1 vol.

— *Les inventeurs du gaz et de la photographie.* 1 vol.

— *Pierre Latour du Moulin.* 1 vol.

— *Histoire de quatre inventeurs français au XIXe siècle* (Sauvage, Heilmann, Thimonnier, Giffard). 1 vol.

Flammarion : *Petite astronomie descriptive;* 3e édit. 1 vol. avec 100 figures.

Fonvielle (W. de) : *Le glaçon du Polaris,* aventures du capitaine Tyson; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

— *Les drames de la science : La pose du premier câble.* 1 vol.

Franck (A.) : *Morale pour tous;* 6e édit. 1 vol.

Franklin (B.) : *Œuvres,* traduites de l'anglais et annotées par Ed. Laboulaye. 5 vol.

Mémoires; 4e édit. 1 vol.
Correspondance; 3e édit. 3 vol.
Essais de morale; 5e édit. 1 vol.
Chaque ouvrage se vend séparément.

Gœpp et **Ducoudray** : *Le patriotisme en France;* 4e édit. 1 vol. avec 8 gravures.

Guillemin (A.) : *La lune;* 6e édit. 1 vol. avec 2 grandes planches tirées hors texte et 46 figures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

— *Le soleil;* 6e édit. 1 vol. avec 58 figures.

— *Les étoiles;* 3e édit. 1 vol. avec 63 figures, une carte céleste et une planche coloriée.

— *Les nébuleuses,* notions d'astronomie sidérale. 1 vol. avec 66 figures.

— *La lumière et les couleurs;* 4e édit. 1 vol. avec 71 figures.

Guillemin (A.) : *Le son*, notions d'acoustique physique et musicale; 3e édit. 1 vol. avec 70 figures.

Hauréau (B.), de l'Institut : *Charlemagne et sa cour ;* 5e édit. 1 vol.

— *François Ier et sa cour*. 1 vol.

Hayes (Dr) : *La mer libre du pôle*. Voyage abrégé par J. Belin de Launay; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Homère : *Les beautés de l'Iliade et de l'Odyssée*, traduction de Giguet; 2e édit. 1 vol.

Joinville (sire de) : *Histoire de saint Louis*, texte rapproché du français moderne, par Natalis de Wailly, de l'Institut; 8e édit. 1 vol.

Jonveaux (E.) : *Histoire de quatre ouvriers anglais*, d'après Samuel Smiles (Maudslay, Stephenson, W. Faidbairn, J. Kasmyth); 4e édit. 1 vol.

— *Histoire de trois potiers célèbres* (Bernard Palissy, J. Wedgwood, F. Böttger); 2e édit. 1 vol.

Jouault (A.) : *Abraham Lincoln*, sa jeunesse et sa vie politique; 2e édit. 1 vol. avec deux portraits.

— *George Washington;* 3e édit. 1 vol. avec 3 gravures et 2 cartes.

Labouchère (A.) : *Oberkampf* (1738-1815), 4e édit. 1 vol.

Lacombe (P.) : *Petite histoire du peuple français ;* 6e édit. 1 vol.

La Fontaine : *Fables*. 1 vol.

Lanoye (Fr. de) : *Le Nil, son bassin et ses sources*. 1 vol. avec 4 gravures.

Le Loyal Serviteur : *Histoire du gentil seigneur de Bayard,* revue par Alph. Feillet; 5e édition. 1 vol. avec 4 gravures.

Lescure (de) : *Vie de Henri IV*. 1 vol.

Livingstone : *Explorations dans l'Afrique australe et dans*

le bassin du Zambèze, depuis 1840 jusqu'à 1864, abrégées par J. Belin de Launay; 7e édit. avec 4 gravures.

— *Dernier journal*, abrégé par le même; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Mage (E.) : *Voyage dans le Soudan occidental*, abrégé par J. Belin de Launay; 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Meunier (Mme H.) : *Le docteur au village*. 2 vol. qui se vendent séparément :

Entretiens familiers sur l'hygiène; 6e édit. 1 vol.
Entretiens familiers sur la botanique; 3e édit. 1 vol. avec 104 figures.

Milton et **Cheadle** : *Voyage de l'Atlantique au Pacifique à travers les montagnes Rocheuses*, abrégé par J. Belin de Launay; 3e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Molière : *Chefs-d'œuvre*. 2 vol.

Mouhot (H.) : *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos ;* 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Muller (E.) : *La boutique du marchand de nouveautés;* 5e édit. 1 vol. avec 8 gravures.

— *La machine à vapeur*, son histoire et son rôle. 1 vol. avec 8 figures.

Palgrave (W.) : *Une année dans l'Arabie centrale*, voyage abrégé par J. Belin de Launay; 4e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Passy (Fr.), de l'Institut : *Les machines et leur influence sur le développement de l'humanité*; 3e édit. 1 vol.

Pfeiffer (Mme) : *Voyages autour du monde*, abrégés par J. Belin de Launay; 10e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Piotrowski (R.) : *Souvenirs d'un Sibérien;* 2e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Poirson : *Guide manuel de l'orphéoniste*. 1 vol.

Racine : *Chefs-d'œuvre*. 2 vol.

Rambaud, professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Histoire de la Révolution française* (1789-1799). 1 vol. avec 30 gravures.

Reclus (E) : *Les phénomènes terrestres.* 2 vol. avec gravures; ils se vendent séparément :

I. *Les continents;* 4e édit. 1 vol.
II. *Les mers et les météores;* 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Rendu (V.) : *Principes d'agriculture;* 4e édition, 2 vol.

Culture du sol. 1 vol. avec gravures.
Culture des plantes. 1 vol.

— *Mœurs pittoresques des insectes;* 4e édit. 1 vol.

Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.

Schweinfurth (Dr) : *Au cœur de l'Afrique,* voyage abrégé par J. Belin de Launay. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Shakespeare : *Chefs-d'œuvre.* 3 vol.

Speke (le capitaine) : *Les sources du Nil,* édition abrégée par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et 3 cartes.

Stanley : *Comment j'ai retrouvé Livingstone.* Voyage abrégé, d'après la traduction de Mme H. Loreau, par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures et une carte.

Vambéry : *Voyages d'un faux derviche dans l'Asie centrale,* abrégés par J. Belin de Launay; 5e édit. 1 vol. avec 4 gravures.

Wallon, de l'Institut : *Jeanne d'Arc;* 7e édit. 1 vol. 1 fr.

Edition abrégée de l'ouvrage qui a obtenu de l'Académie française le grand prix Gobert.

Coulommiers. — Typ. P. BRODARD et GALLOIS.

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DE M. B. ZELLER

A LA LIBRAIRIE HACHETTE

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 gravures.	» 50
La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 28 gravures.	» 50
Les invasions barbares en Gaule. 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures.	» 50
Les Francs Mérovingiens : Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures.	» 50
Les fils de Clotaire. 1 vol. petit in-16, avec 9 gravures.	» 50
Rois fainéants et maires du palais. 1 vol. petit in-16, avec 14 gravures.	» 50
Charlemagne. (En collaboration avec M. Darsy.) 1 vol. petit in-16, avec 10 gravures.	» 50
La succession de Charlemagne. Louis le Pieux. 1 vol. petit in-16, avec 8 gravures.	» 50
La succession de Charlemagne. Charles le Chauve. 1 vol. petit in-16, avec 12 gravures.	» 50
Les derniers Carolingiens. (En collaboration avec M. Bayet.) 1 vol. petit in-16, avec 11 gravures.	» 50
Les premiers Capétiens. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures.	» 50
Les Capétiens du XIIe siècle : Louis VI et Louis VII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures.	» 50
Philippe Auguste et Louis VIII. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 18 gravures.	» 50
Saint Louis. 1 vol. petit in-16, avec 24 gravures.	» 50
Philippe le Hardi. Mœurs et institutions du XIIIe siècle. 1 vol. petit in-16, avec 27 gravures.	» 50
Philippe le Bel et ses trois fils. (En collaboration avec M. Luchaire.) 1 vol. petit in-16, avec 28 gravures.	» 50
Philippe VI et Robert d'Artois. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures.	» 50
La guerre de Cent ans; Jean le Bon. 1 vol. petit in-16, avec 19 gravures.	» 50
Le Dauphin Charles et la commune de Paris. 1 vol. petit in-16, avec 15 gravures.	» 50
Richelieu. 1 vol. in-16.	1 fr.
Henri IV. 1 vol. in-16.	1 fr.
Richelieu et les ministres de Louis XIII. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8.	6 fr.

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie

Henri IV et Marie de Médicis. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 1 vol. in-8.	6 fr.
Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline. (Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert 1881 et 1882.) 1 vol. in-8.	6 fr.

Coulommiers. — Imp. P. Brodard et Gallois.

LA GRANDE
INVASION ANGLAISE
LA PAIX DE BRÉTIGNY

1358 — 1364

EXTRAITS
DES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, DE FROISSART, ETC.

PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
Répétiteur à l'École polytechnique.

Ouvrage contenant 14 gravures

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1885

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

L'histoire de notre pays a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des événements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes, ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

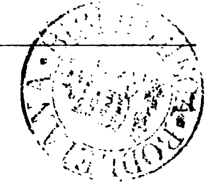
L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS se compose déjà de vingt volumes : 1° *La Gaule romaine;* 2° *La Gaule chrétienne;* 3° *Les invasions barbares en Gaule;* 4° *Les Francs Mérovingiens, Clovis et ses fils;* 5° *Les fils de Clotaire;* 6° *Les Rois fainéants et les maires du palais;* 7° *Charlemagne;* 8° *La succession de Charlemagne, Louis le Pieux;* 9° *La succession de Charlemagne, Charles le Chauve;* 10° *Les derniers Carolingiens;* 11° *Les premiers Capétiens;* 12° *Les Capétiens du XII[e] siècle, Louis VI et Louis VII;* 13° *Philippe Auguste et Louis VIII;* 14° *Saint Louis;* 15° *Philippe le Hardi, Mœurs et institutions du XIII[e] siècle;* 16° *Philippe le Bel et ses trois fils;* 17° *Philippe VI et Robert d'Artois;* 18° *La guerre de Cent Ans, Jean le Bon;* 19° *Le Dauphin Charles et la commune de Paris;* 20° *La grande invasion anglaise.* Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des événements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible, font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit On s'est attaché à ne donner que des images authentiques, tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.

LA GRANDE INVASION ANGLAISE

LA PAIX DE BRÉTIGNY (1358-1364).



I

LA RÉACTION CONTRE LA COMMUNE DE PARIS. LA GUERRE DES ANGLO-NAVARRAIS.

§ 1. — RENTRÉE DU RÉGENT A PARIS. — LA RÉACTION. LES MESURES DE RÉPRESSION.

(Grandes Chroniques de France.)

Le jeudi second jour d'août (1358), alla le duc de Normandie, régent du royaume, à Paris, où il fut reçu à très grande joie [1] du peuple de ladite ville. Et

1. On pourrait révoquer en doute ce que les Grandes Chroniques nous rapportent de l'enthousiasme avec lequel fut reçu le dauphin régent dans la capitale, si un ami du parti populaire, le moine Jean de Venette, ne confirmait sur ce point les dires du chancelier d'Orge-

ce jour, avant que ledit régent entrât à Paris [1], furent Charles Toussac et ledit Joseran traînés du Châtelet jusqu'en Grève et là furent décapités. Et longuement après demeurèrent en la place sur les carreaux, et après en la rivière furent jetés.

mont : « *Præposito igitur mercatorum cum sociis suis interfectis, magnus clamor et maxima admiratio per totam urbem Parisiensem invaluit, et tota opinio vulgi et odium quod contra ducem regentem prius habebatur, in contrarium mutatum est... Gaudium et lætitia per civitatem insonuit et clamor benivolus acclamabatur duci et illa rubea capucia quæ antea pompose gerebantur, deinceps abscondita sunt et dimissa.* » Si la répression fut rigoureuse, elle ne paraît pas avoir eu un caractère odieux. Jean de Venette rend évidemment hommage à la modération du dauphin dans les lignes suivantes : « *Dux prius contra cives indignatus, ut audivit quæ gesta sunt, Parisius accessit. Qui receptus est honorifice ab omnibus, et sciens punitiones factas, omnem indignationem deposuit quam habebat prius et reconciliatus estp acifice civitati.* »

1. Christine de Pisan cite le trait suivant qui fait honneur à la présence d'esprit et, dans une certaine mesure, à la magnanimité du régent rentrant à Paris : « Une fois, au temps des pestilences de France, encore n'était couronné, entra à Paris, en grande compagnie, après une grande commotion en la ville qui contre lui avait été, et ainsi comme il passait par une rue, un garnement, traître outre cuidé, par trop grande présomption, va dire si haut qu'il le put ouïr : « Par Dieu, sire, si j'en fusse cru, vous n'y fussiez jà entré; mais, au fort, on y fera peu pour vous. » Et comme le comte de Tancarville, qui droit devant le roi chevauchait, eut ouï la parole, voulut aller tuer le vilain, le bon prince le retint et répondit en souriant comme s'il n'en eût tenu compte : On ne vous en croira pas, beau sire. »

Le vendredi tiers jour du mois d'août, fut le défi de par le roi de Navarre. Et ce jour fut pris Pierre Gilles. Et aussi maître Thomas de Ladit, chancelier dudit roi de Navarre, qui était en habit de moine.

Le samedi ensuivant, quatrième jour dudit mois d'août, ledit Pierre Gilles et un chevalier qui était châtelain du Louvre, et était né d'Orléans d'assez petit lieu, de gens de métier et était appelé monseigneur Gilles Caillart, furent traînés du Châtelet jusqu'aux halles, et là eurent les têtes coupées. Mais ledit chevalier eut avant la langue coupée, pour plusieurs mauvaises paroles qu'il avait dites du roi de France et du régent son fils. Et après, les corps furent jetés à la rivière. Et après, la semaine ensuivant, furent décapités ensemble, en un jour, Jean Prévôt et Pierre Leblond; et un autre jour deux avocats, l'un de Parlement, appelé maître Pierre du Puiseux, et l'autre de Châtelet, appelé maître Jean Godard. Et furent tous jetés en la rivière; et un appelé Bonvoisin fut mis en oubliette.

Ce jour de samedi, quatrième jour dudit mois d'août, parla ledit régent audit peuple de Paris, en la maison de la ville et leur dit la grande trahison qui avait été traitée par les dessus dits morts et de l'évêque de Laon et de plusieurs autres qui encore vivaient; c'est à savoir de faire ledit roi de Navarre roi de France, et de mettre les Anglais et Navarrais à Paris, ce jour que le prévôt des marchands fut tué. Et devaient mettre à mort tous ceux qui se tenaient de la partie du roi et de son fils, et déjà avaient été plusieurs maisons de Paris signées à divers seings; dont moult de gens étaient fortement ébahis en ladite ville.

Le mercredi douzième jour dudit mois de septembre, environ heure de tierce, maître Thomas de Ladit, chancelier du roi de Navarre, qui avait toujours été en prison depuis le quatrième jour d'août qu'il avait été pris, si comme dessus est dit, fut rendu aux gens de l'évêque de Paris, par vertu de certaines bulles du pape. Et fut ledit chancelier mis sur un huis et levé sur les épaules de deux hommes qui le portaient, pour ce qu'il était ès fers, par les deux jambes; et en telle manière partit du palais où il avait été en prison. Mais avant qu'il fût le jet d'une pierre, loin de la porte de la cour du palais, plusieurs compagnons de Paris lui coururent sus et le jetèrent contre terre et le tuèrent; et tantôt fut dépouillé tout nu, et demeura longuement en tel état sur les carreaux, au milieu du ruisseau de la pluie qui courait au travers de son corps; et environ vêpres il fut traîné jusqu'à la rivière et jeté dedans.

Le jeudi vingt-cinquième jour du mois d'octobre, plusieurs habitants de Paris desquels les noms s'en suivent furent pris et emprisonnés, c'est à savoir : Jean Giffard, le boiteux, Nicolas Poret, Jean Moret, Girard Moret, Étienne de la Fontaine, argentier du roi, Pierre Basselin, Jacques de Mantes, Jean de la Tour, Élie Jourdain, Colin le Flamand, Jacques le Flamand, maître de la chambre des Comptes, Hannequin le Flamand, Jean Gosselin, Jean Restable, Arnaud Roussel, Jacques du Castel, Jacques le Flamand, trésorier des guerres, Guillaume Lefèvre, Regnault de la Chambre, Pasquet le Flamand et Alain de Saint-Benoît, lequel Alain fut lendemain délivré.

Le lundi ensuivant, vingt-neuvième jour du mois d'octobre, plusieurs des métiers de Paris, au pour-

chas des amis des dessus nommés prisonniers, allèrent en la maison de la ville et firent grande clameur de leurs amis qui avaient été pris, en disant qu'autant pourrait-on faire de tous les autres de Paris. Et faisaient sentir par leurs paroles que cela avait été fait par vengeance de ce qui avait été fait au temps passé par ceux de Paris; en disant que l'on les prendrait ainsi les uns après les autres; et tout, pour émouvoir le peuple. Et portait la parole un clerc de Paris appelé maître Jean Blondel, lequel requit au prévôt des marchands qui lors était appelé Jean Culdoe, et plusieurs autres qui là étaient, qu'ils allassent par devers le régent qui était au Louvre, pour lui requérir qu'il fît tantôt délivrer les dessus emprisonnés, ou qu'il dît les causes pour lesquelles il les avait fait emprisonner. Et ainsi le firent contre la volonté du prévôt des marchands et firent audit régent lesdites requêtes; lequel répondit qu'il irait lendemain à la maison de la ville, et là ferait dire les causes pour lesquelles il les avait fait emprisonner, et quand ils les auraient ouïes, s'ils voulaient qu'il les délivrât, il les délivrerait. Et ainsi se départirent.

Lendemain, jour de mardi, trentième jour du mois dessus dit, plusieurs des bons et loyaux sujets dudit régent qui bien surent que leurdit seigneur devait aller à ladite maison pour la cause dessus dite, et qui doutèrent que les amis ou alliés desdits prisonniers n'allassent en ladite maison fors que pour contraindre leurdit seigneur de faire aucune chose contre sa volonté, s'armèrent et furent en ladite maison et en la place de Grève, si forts qu'ils ne devaient douter des autres. Et là vint ledit régent, qui monta sur les degrés de la croix de

Grève, et dit au peuple qu'il avait été informé que les dessus dits emprisonnés étaient traîtres et alliés au roi de Navarre. Et là un jeune homme de Paris, appelé Jean d'Amiens, et avait épousé la fille de l'un des dessus dits emprisonnés appelé Jean Restable, lequel Jean d'Amiens avait été par devers le roi de Navarre pour pourchasser la délivrance d'un sien ami prisonnier dudit roi, dit qu'il savait bien les choses dites par ledit régent être vraies. Pour lesquelles choses ceux qui auparavant avaient moult arrogamment demandé et requis la délivrance des dessus dits prisonniers, n'osèrent plus parler. Mais ledit maître Jean Blondel requit audit régent pardon de ce qu'il avait dit et fait, lequel régent le pardonna audit Jean et aux autres qui en avaient parlé. Et s'en partit ledit régent. Il ordonna certains commissaires pour savoir la vérité des choses qui lui avaient été dites contre les dessus dits prisonniers. Mais ces choses étaient si secrètes et si obscures que l'on ne trouva lors aucune chose encontre eux. Et pour ce en furent quatorze délivrés le jour de la Saint-Clément ensuivant, vingt-troisième jour de novembre. Et assez tôt après tous les autres.

§ 2. — LA PRISE D'ARMES DU ROI DE NAVARRE.

(Froissart.)

Quand le roi de Navarre sut la vérité de la mort du prévôt des marchands, son grand ami, et de ceux de sa secte, il fut durement troublé et courroucé en deux manières. La première raison fut, pour tout, que ledit prévôt lui avait été favorable et secret en toutes ses affaires, et avait mis grande peine à sa dé-

livrance. L'autre raison était telle qui moult le touchait, quand il pensait à son honneur, car fame courait communément, parmi le royaume de France et Paris, qu'il était chef et cause de la trahison que le prévôt et ses alliés, si comme ci-dessus est dit, voulaient faire, laquelle chose lui tournait à grand préjudice ; si que le roi de Navarre, imaginant et considérant ces besognes, et lui bien conseillé à monseigneur Philippe son frère, ne pouvait voir nullement qu'il ne fît guerre au royaume de France, et par spécial à ceux de Paris qui lui avaient fait si grand dépit. Il envoya tantôt défiance au duc de Normandie et aux Parisiens et à tout le corps du royaume de France, et se partit de Saint-Denis ; et coururent ses gens au département, ladite ville de Saint-Denis, et la pillèrent et robèrent toute.

Il s'en vint ledit roi de Navarre à Melun-sur-Seine, où la reine Blanche sa sœur était, qui jadis fut femme au roi Philippe [1]. Et le reçut ladite dame liéement et

1. « Ce samedi plusieurs Anglais et Navarrais allèrent à Melun, et les reçut la reine Blanche qui était au château dedans ledit château. Ils occupèrent l'île de Melun et toute la partie qui est devers Bière. Et l'autre partie qui est devers la Brie se tint contre eux, tant que le régent y envoya des gens d'armes et des brigands; et ainsi fut cette partie française; et le château et tout le demeurant furent Anglais et Navarrais qui étaient tout un, et firent moult de maux et de dommages au pays par devers le Gâtinais, et ardirent toutes les maisons de l'abbaye du Lis, environ la Notre-Dame de mi-août. (Grandes Chroniques.) Le château de Melun fut occupé par trois cents hommes d'armes navarrais le samedi 4 août 1358, le lendemain du défi porté par le roi de Navarre au régent; les Navarrais s'emparèrent le lende-

lui mit en abandon ce qu'elle avait. Et fit le roi de Navarre de ladite ville et du château de Melun-sur-Seine sa garnison, et retint partout gens d'armes et soudoyers, Allemands, Haynuiers, Brabançons et Hasbaignans, et gens de tous pays qui à lui venaient et le servaient volontiers; car il les payait largement. Et bien avait de quoi; car il avait assemblé si grand avoir que sans nombre, par le pourchas et aide du prévôt des marchands, tant de ceux de Paris comme des villes voisines. Et messire Philippe de Navarre se trait à Mantes et à Meulan sur la rivière de Seine, et en firent leurs garnisons eux et ses gens; et tous les jours leur croissaient gens et venaient de tous côtés, qui désiraient à profiter et à gagner.

§ 3. — RAVAGES DES NAVARRAIS.

Ainsi commencèrent le roi de Navarre et ses gens, qu'on appelait Navarrais, à guerroyer fortement et durement le royaume de France et par spécial la noble cité de Paris, et étaient tous maîtres de la rivière de Seine dessous et dessus, et aussi de la rivière de Marne, d'Oise et d'Aisne. Et multiplièrent tellement ces Navarrais qu'ils prirent la forte ville et le château de Creil, par quoi ils étaient maîtres de la rivière d'Oise, et le fort château de la Hérielle, à trois lieues d'Amiens, et depuis Mauconseil, qu'ils rempa-

main du quartier de la ville situé sur la rive gauche de la Seine du côté du Gâtinais comprenant les paroisses de Saint-Ambroise et de Saint-Étienne; le quartier situé sur la rive droite, du côté de la Brie, où se trouve la paroisse de St-Aspais, resta seul français. » (Grandes Chroniques.)

rèrent et fortifièrent tellement qu'ils ne redoutaient assaut ni siège. Ces trois forteresses firent sans nombre tant de destourbiers au royaume de France que depuis en cent ans ne fut restauré. Et étaient en ces forteresses bien quinze cents combattants, et couraient par tout le pays ainsi qu'ils voulaient, ni nul n'allait au-devant, et s'espandirent tantôt partout. Et prirent lesdits Navarrais la bonne ville d'Eu, et assez tôt après le bon château de Saint-Valéry, dont ils firent une très belle garnison et très forte, de quoi messire Guillaume Bonnemare et Jean de Ségur étaient capitaines. Et avaient bien ces deux hommes d'armes dessous eux cinq cents combattants, et couraient tout le pays jusqu'à Dieppe, et environ la ville d'Abbeville, et tout selon la marine jusqu'aux portes du Crotoy et de Rue et de Montreuil-sur-Mer.

Et faisaient ces Navarrais si grandes apertises d'armes qu'on se pouvait émerveiller comment ils les osaient entreprendre; car quand ils avaient épié et avisé un château ou une forteresse, comme forte qu'elle fût, ils ne doutaient point de l'avoir. Et chevauchaient bien souvent sur une nuit trente lieues, et venaient sur un pays qui n'était en nul doute, et ainsi échelaient-ils et emblaient les châteaux et les forteresses parmi le royaume de France. Et prenaient à les fois, sur l'ajournement, les chevaliers et les dames en leurs lits, dont ils les rançonnaient, ou ils prenaient tout le leur, et puis les boutaient hors de leurs maisons. De la ville de Creil-sur-Oise était souverain et capitaine un appert chevalier navarrais durement, qui s'appelait messire Fourdrigais; celui donnait les sauf-conduits à toutes gens qui voulaient aller de Paris à Noyon, ou de Paris à Compiègne, ou de Compiègne à Soissons ou à Laon, ou aussi sur les marches

voisines; et lui valurent bien les sauf-conduits, le terme qu'il se tint à Creil, cent mille francs. Au château de la Hérielle se tenait messire Jean de Pikegni, un chevalier de Picardie et bon Navarrais; et contraignaient ses gens durement ceux de Montdidier, d'Amiens, d'Arras, de Péronne et tout le pays de Picardie, selon la rivière de Somme. Au château de Mauconseil avait environ trois cents combattants, desquels Rabigos de Duri, Richard Franklin et Hanekins François étaient capitaines. Ceux couraient tout le jour sans faute et pillaient tout le pays environ Noyon; et s'étaient rattachées à ces capitaines toutes les grosses villes non fermées environ Noyon, à payer une quantité de florins toutes les semaines, et autant bien les abbayes, autrement ils eussent tout ars et détruit; car ils étaient trop cruels sur leurs ennemis. Par telle manière de gens demeuraient les terres vagues et en friche, ni nul ne les labourait ni ouvrait: dont depuis un très cher temps en naquit au royaume de France.

§ 4. — DÉROUTE DES FRANÇAIS DEVANT MAUCONSEIL.

(Grandes Chroniques.)

Le jeudi vingt-troisième jour du mois d'août, plusieurs des communes de Tournai et d'autres villes de Picardie qui étaient à siège devant un château de l'évêque de Noyon (Mauconseil) avec plusieurs nobles du pays, pour ce que les Anglais et Navarrais l'avaient pris et se tenaient dedans, furent déconfits par plusieurs de la partie des Anglais et Navarrais, desquels était capitaine monseigneur Jean de Piquegny et monseigneur Robert son frère, lesquels



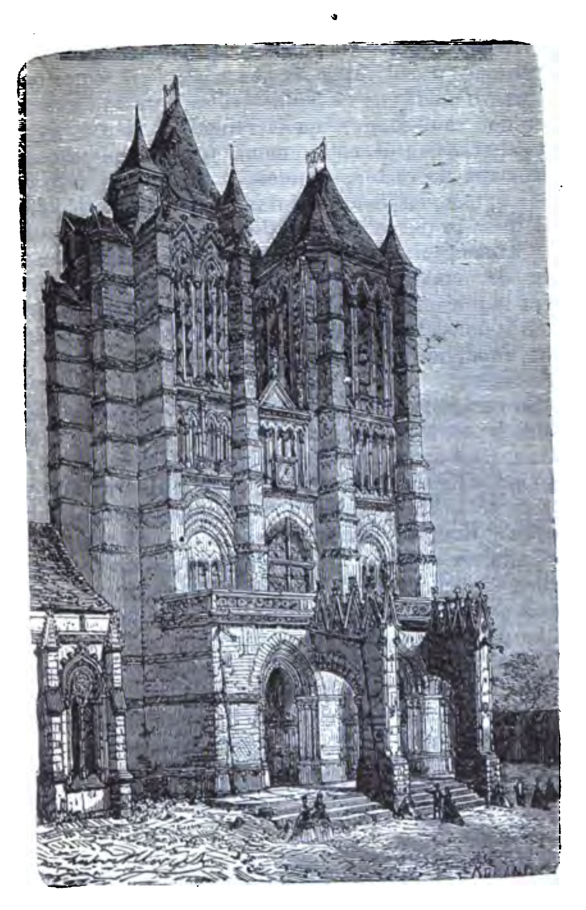
Laon.

s'étaient rendus ennemis du roi de France, de son fils et de son royaume, avec ledit roi de Navarre. Et s'enfuirent lesdites communes, et les gentilshommes furent pris, jusqu'au nombre de cent vingt ou environ. Et y fut pris ledit évêque de Noyon [1] et fut mené à Creil dont ledit monseigneur Robert s'appelait capitaine, depuis que ladite ville avait été prise des Anglais.

§ 5. — EXPLOITS DE LA GARNISON DE CREIL.

Cette déconfiture enorgueillit et amonta si les Navarrais et leurs routes, qu'ils chevauchèrent par tout le pays à leur volonté, et emmenèrent la plus grande partie de leurs prisonniers à Creil, pour tant qu'il y a bonne ville et forte et bien séant; et conquirent là très grand avoir, tant en joyaux comme en prisonniers qu'ils rançonnèrent depuis bien et fort. Et en devinrent les compagnons si frisques et si jolis que merveille; et rançonnaient ces bourgeois de Tournai et autres villes, à selles étoffées bien et frisquement, aux fers de glaives, aux haches et à épées, à jakes, à jupons ou à housiaux, et à tous objets qu'il leur besognait. Les chevaliers et les écuyers rançonnaient-ils assez courtoisement, à mise d'argent, ou à coursiers ou à roncins; ou d'un pauvre gentilhomme qui n'avait rien de quoi payer, ils prenaient bien le service un quartier d'an ou deux ou trois, ainsi qu'ils étaient d'accord. De vin, de vivres et de toutes autres

1. Il s'appelait Gilles de Lorris et était fils de Robert de Lorris, favori du roi Jean.



Cathédrale de Noyon.

provenances avaient-ils bien et largement; car le plat pays leur en délivrait assez par cause de rédemption; ni rien n'allait ens ès bonnes villes, fors en larcin et par bon sauf-conduit qu'ils vendaient bien et cher. Et cela tenaient-ils entièrement, excepté trois choses, chapeaux de castor, plumes d'autruche et fers de glaive; oncques ils ne voulurent mettre ces trois joliétés ni accorder en leurs sauf-conduits. Et firent ceux de Mauconseil, depuis cette besogne advenue, assez plus de maux après que devant et ardirent et violèrent la plus grande partie de la bonne abbaye d'Ourscamp; dont ce fut grand dommage et moult en déplut aux capitaines de Mauconseil, quand ils le surent. (Froissart.)

En ce temps, en diverses contrées prirent lesdits Anglais et Navarrais plusieurs forteresses environ Paris, c'est à savoir Roys, Poissy et plusieurs autres; et chevauchèrent souvent jusqu'à demi-lieue de Paris de ce côté. Et ceux de Creil chevauchaient souvent jusqu'à Gonesse et aux villes environ, et prenaient prisonniers et emmenaient chevaux et rançonnaient villes et aucunes ardaient, et si n'y résistait-on point, mais s'enfuyait-on devant eux.

La première semaine de septembre, environ heure de tierce, le roi de Navarre chevaucha bien à deux mille combattants, si comme l'on disait; et alla à Melun rafraîchir ses gens et voir ses sœurs, la reine Blanche et une autre appelée Jeanne, lesquelles étaient dans le château. Et en son chemin ardit plusieurs villes comme Chartres-sous-Montlhéry et autres. (Grandes Chroniques.)

1. Plus tard, la ville de Noyon finit, de guerre lasse, par racheter la forteresse de Mauconseil à la garnison

§ 6. — AFFAIRE D'AMIENS. (Dimanche 16 septembre 1358.)
(Froissart.)

Or advint ainsi que messire Jean de Pinkegni, qui était à la partie du roi de Navarre et le plus grand de son conseil, et par quel aide et pourchas il avait été délivré, et qui pour le temps se tenait à la Hérielle, à trois lieues près de la cité d'Amiens, pourchassa tant par son subtil langage envers aucuns bourgeois d'Amiens et les plus grands de la cité qu'il les eut de son accord et devaient mettre les Navarrais dedans la ville. Et emplirent couvertement ces bourgeois, traîtres envers ceux de la cité, leurs chambres et leurs celliers de Navarrais qui devaient aider à détruire la ville.

Et vinrent un soir messire Jean de Pinkegni et messire Guillaume de Gauville et messire Frikest de Frikans et messire Lus de Béthisy et messire Fourdrigais et eux bien sept cents, tous bons combattants, sur le confort de leurs amis qu'ils avaient là, aux portes d'Amiens au lès devers la Hérielle, et la trouvèrent ouverte, ainsi qu'ordonné était. Adonc sortirent hors ceux qui repus étaient ens ès celliers et ens ès chambres, et commencèrent à écrier : « Navarre ! ». Ceux de la cité d'Amiens, qui furent en grand effroi, se réveillèrent soudainement et écrièrent : « Trahi ! Trahi ! » et se recueillirent entre eux de grand courage et se trairent devers la porte là où le plus grand tumulte était, entre le bourg et la cité. Et gardèrent

qui l'occupait. Elle avait causé d'irréparables dommages dans les environs et détruit notamment, comme on vient de le lire, la célèbre abbaye d'Ourscamp.

ceux qui premiers y vinrent, assez bien la porte et de grande volonté; et on y eut, d'un lès et de l'autre, grande foison d'occis. Et vous dis que si les Navarrais se fussent hâtés d'entrer en la cité, sitôt qu'ils y vinrent, ils l'eussent gagnée; mais ils entendirent au bourg et firent leur entreprise assez couardement.

Aussi cette propre nuit inspira Dieu monseigneur Morel de Fiennes, connétable de France pour le temps, et le jeune comte de Saint-Pol son neveu, qui étaient à Corbie à toute grande foison de gens d'armes; ils chevauchèrent vers Amiens vigoureusement, et y vinrent si à point que les Navarrais avaient déjà conquis tout le bourg et mettaient grande peine à conquérir la cité, et l'eussent eue sans faute si les dessus dits ne fussent venus si à point. Sitôt que ceux des seigneurs et leurs gens furent entrés en la cité d'Amiens par une autre porte, ils se trairent chaudement là où le péril et la mêlée étaient, et firent déployer leurs bannières et se rangèrent moult ordonnément sur la rue, sans passer la porte, car ils tenaient le bourg pour tout perdu et conquis, ainsi qu'il fut. Ce secours rafraîchit et rencouragea durement ceux d'Amiens, et alluma-t-on sur la rüe grande foison de feux et de falots.

Quand messire Jean de Pinkegni et ceux qui étaient par delà entendirent que le connétable et le comte de Saint-Pol étaient d'autre part à toute grande foison de gens d'armes, il sentit tantôt qu'ils avaient failli à leur entente et qu'ils pouvaient plus perdre que gagner; il retira ses gens au plus courtoisement qu'il put et donna conseil de retourner. Dont se recueillirent les Navarrais et ceux de leur côté tout ensemble et sonnèrent la retraite; mais ils pillèrent ainçois et coururent tout le bourg. Dont ce fut grand

dommage de ce qu'ils l'ardirent; car il y avait plus de trois mille maisons et de beaux hôtels grande foison et de belles églises aussi précieux et autres qui tous furent ars; mais le feu n'entra point dans



Amiens.

la cité. Ainsi retournèrent les Navarrais, qui emmenèrent grand avoir qu'ils avaient trouvé au grand bourg d'Amiens et foison de prisonniers ; et s'en allèrent arrière en leurs garnisons.

Quand les Navarrais furent tous retraits, le connétable de France et le comte de Saint-Pol départirent leurs gens et les envoyèrent par toutes les portes; et leur commandèrent, sur le hart, qu'ils ne laissassent

nul homme vider hors de la ville; ainsi fut fait qu'il fut devisé. Lendemain matin, le connétable de France, le comte de Saiut-Pol et aucuns bourgeois d'Amiens, qui connaissaient le maniement de la ville et qui soupçonnaient aucuns bourgeois et bourgeoises de cette trahison, s'en allèrent ens ès maisons de ceux et de celles où ils les pensaient à trouver; ils en prirent jusqu'à dix-sept, lesquels furent décollés tantôt et sans délai publiquement emmi le marché et mêmement l'abbé du Gart, qui avait consenti cette trahison, et logé une partie des Navarrais en sa maison. Aussi assez tôt après, par cas semblable, en furent traînés et justiciés en la bonne cité de Laon six des plus grands bourgeois de la ville. Et si l'évêque du lieu eût été tenu, mal pour lui, car il en fut accusé, et depuis ne s'en put-il excuser; mais il se partit adonc secrètement, car il eut amis en voie qui lui annoncèrent cette avenue; il se retira tantôt par devers le roi de Navarre à Melun-sur-Seine, qui le reçut liéement.

Telles avenues avenaient adonc au royaume de France. Pour ce, se tenaient les seigneurs, les barons et les chevaliers, et aussi les cités et les bonnes villes, chacun sur sa garde; car on ne se savait de qui garder. Et, au vrai dire, le roi de Navarre avait plusieurs amis semés et acquis parmi le royaume de France; et si on ne s'en fût perçu si à point, ils eussent fait assez plus de contraires qu'ils ne firent, comment qu'ils en fissent assez.

En ce temps que le duc de Normandie et son frère se tenaient à Paris, n'osaient nuls marchands ni autres sortir hors de Paris, ni chevaucher en ses besognes qu'il ne fût tantôt rué jus, de quelque côté qu'il voulût aller; car le royaume était si rempli à tous lès des Navarrais, qu'ils étaient maîtres et sei-

gneurs du plat pays et des rivières, et aussi des cités et des bonnes villes; dont un si cher temps en vint en France qu'on vendait un tonnelet de harengs trente écus, et toutes autres choses à l'avenant. Et mouraient les petites gens de faim, dont c'était grand pitié. Et dura cette dureté et ce cher temps plus de quatre ans. Et par spécial ens ès bonnes villes de France, ne pouvait nul ni nulle recouvrer de sel, si ce n'était par les ministres du duc de Normandie. Et le faisaient ceux aux gens acheter à leur ordonnance, pour estordre plus grand argent, pour payer les soudoyers, car les rentes et les revenues dudit duc en autres conditions étaient toutes perdues.

§ 7. — DÉVASTATIONS DES BANDES NAVARRAISES ET DES COMPAGNIES.

(Grandes Chroniques.)

Et depuis furent pris aucuns des bourgeois de la ville qui avaient été consentants de rendre ladite ville audit monseigneur Jean de Piquigny pour le roi de Navarre, par ceux de ladite ville; et en eurent les têtes coupées Jacques de Saint-Fuscien et quatre autres bourgeois de cette ville. Et depuis firent lesdits Anglais et Navarrais plusieurs chevauchées en diverses parties du royaume de France; par spécial ceux qui tenaient Creil chevauchèrent en Mucien, à Dammartin, à Gonesse et aux villes environ, et prirent tout ce qu'ils trouvèrent.

Au mois d'octobre ensuivant, chevauchèrent tout le pays de Mucien et prirent une petite forteresse à deux lieues de Meaux, appelée Oissery, et tantôt l'enforcèrent et rançonnèrent le pays. Et pour avoir

la rivière de Marne, ils allèrent à la Ferté-sous-Jouarre, et prirent une île en laquelle il y avait une bonne tour, et tantôt l'enforcèrent. Et ainsi eurent toutes les rivières qui venaient à Paris, c'est à savoir la rivière de Seine à Melun, celle de Marne à la Ferté-sous-Jouarre, et au-dessous de Paris, Mantes et Meulan et Poissy, la rivière d'Oise à Creil. Et ainsi était Paris assiégé, et aussi l'étaient Rouen et Beauvais, par les forteresses qu'ils tenaient environ; car ils étaient seigneurs de tout le Beauvoisin. Si ne pouvait-on mener vins à Arras, à Tournai, à Lille ni aux autres villes de Picardie. Et ainsi étaient lesdites villes assiégées quant à ce.

Audit mois d'octobre, Robin Canole (ou Robert Knolles), capitaine de plusieurs forteresses anglaises en Bretagne et en Normandie, chevaucha en Orléanais et prit Châteauneuf-sur-Loire, et tantôt après Châtillon-sur-Loing; et après chevaucha plus haut allant en Auxerrois et à la Puisaye, et prit une forteresse appelée Malicorne; mais les gens du pays s'assemblèrent et allèrent devant ladite forteresse. Et un chevalier appelé messire Arnault de Cervolle, surnommé l'Archiprêtre, qui venait au mandement dudit régent accompagné de grand nombre de gens d'armes, se mit avec lesdites gens du pays devant ladite forteresse de Malicorne. Mais ils s'en partirent honteusement sans prendre ladite forteresse.

Audit mois d'octobre, l'an mil trois cent cinquante-huit, dessus dit, aucuns se partirent des garnisons anglaises qui étaient entour Paris, et laissèrent leurs forteresses garnies, et allèrent prendre une forte maison à trois lieues de Paris, en un lieu appelé Amblainviller. Et ceux de Paris envoyèrent devant ladite maison des gens d'armes et des brigands par

plusieurs fois; mais ils n'y firent chose qui valût, et en la fin ceux de Paris achetèrent la forteresse dessus dite aux Anglais et la firent abattre.

Le jeudi troisième jour de décembre, entrèrent à Paris les cardinaux de Pierregort et d'Urgel, pour traiter de paix entre le régent et le roi de Navarre. Et depuis allèrent à Meulan par devers ledit roi; et depuis à Melun par devers la reine Blanche sa sœur, et partout ne firent rien. Et s'en allèrent à Avignon. Et en allant, ledit cardinal de Pierregort fut pillé et robé de grand avoir; mais depuis lui fut tout rendu, si comme l'on disait.

Le mardi après l'apparition, huitième jour du mois de janvier l'an mil trois cent cinquante-huit (neuf), les Anglais et Navarrais qui tenaient la Ferté-sous-Jouarre allèrent à Lagny-sur-Marne et pillèrent la ville et y prirent des bonnes gens. Et depuis allèrent en la ville grand nombre de brigands qui étaient venus de Melun, qui gâtèrent ladite ville par telle manière que tous les habitants s'en partirent; et demeura toute gâtée.

Le samedi ensuivant, douzième jour dudit mois, les Anglais et Navarrais qui tenaient une maison de l'évêque de Troyes, appelée Aix-en-Othe, allèrent devant Troyes, et étaient environ quatre cents. Et sortirent de Troyes le comte de Vaudemont et ceux de ladite ville et déconfirent lesdits Anglais et en y eut environ six vingt morts et autant de pris, et pour cette cause, les autres qui échappèrent ardirent ladite maison d'Aix et s'en partirent. Et aussi furent autres qui tenaient une autre forteresse, appelée Champlost, entre la rivière de Seine et d'Yonne, et allèrent tous à Regennes près d'Auxerre; et par ce, le chemin qui avait été empêché de Sens à Troyes fut délivré.

§ 8. — PRISE D'AUXERRE PAR LES ANGLO-NAVARRAIS.

Le jour des Brandons ensuivant, dixième jour de mars avant le point du jour, plusieurs des garnisons anglaises qui s'étaient assemblées à Régennes près d'Auxerre, à deux lieues, partirent dudit lieu de Régennes et allèrent à Auxerre et y trouvèrent petite ou nulle garde. Ils échelèrent ladite ville par devers la porte de Cluny; et entrèrent lesdits Anglais dedans par-dessus les murs, et prirent la ville, la cité et le château avant soleil levant. Et jaçoit ce qu'eût grande foison de gens habitant en ladite ville et en eût deux mille ou plus de bien armés; néanmoins y trouvèrent les Anglais petite résistance. Et à la prise de ladite ville furent faits chevaliers deux Anglais : l'un appelé Robin Canole et l'autre Thomelin Fouque, lesquels étaient capitaines de grande foison d'Anglais. Et ils y étaient deux chevaliers anglais dont l'un était appelé messire Jean d'Arton et l'autre messire Nicole Tamore. Au château de laquelle ville fut pris monseigneur Guillaume de Châlons, fils du comte d'Auxerre, et sa femme et plusieurs autres. Et de ladite ville et cité échappèrent peu d'hommes ou femmes qui ne fussent pris par lesdits Anglais. Toutefois en mirent-ils peu à mort, mais prirent tous à rançon et pillèrent la ville par telle manière qu'il n'y eut rien mucé qu'ils ne trouvassent, fût en terre, en murs ou autre part. Et toutefois disait-on qu'ils n'étaient pas plus de mille, que de maîtres que de varlets. Et disaient plusieurs, tant de ladite ville comme des Anglais qu'ils avaient bien trouvé de biens qui valaient cinq cent mille moutons d'or; et les rançons des personnes singulières qui valaient trop grossement. Et

quand lesdits Anglais se virent tous seigneurs de la-dite ville, et l'eurent pillée et mis à point leurs prisonniers, environ huit jours après ladite ville prise, ils parlèrent à aucuns des plus notables habitants et leur dirent qu'ils ardraient toute la ville, ou qu'ils en ardraient la plus grande partie et enforceraient aucuns lieux qui y était, et les tiendraient; et ceux qui demeuraient en ce qui ne serait ars promettraient aux Anglais bonne obéissance, ou lesdits habitants rançonneraient ladite ville. Et finalement furent à tel accord, c'est à savoir que lesdits Anglais auraient pour la rançon de ladite ville quarante mille moutons et quarante mille perles du prix de dix mille moutons, et ils emporteraient tous les biens qu'ils avaient trouvés en ladite ville, s'ils voulaient, excepté les joyaux de l'église Saint-Germain, lesquels ils prendraient pour gage seulement, jusqu'à temps qu'ils fussent payés de la rançon dessus dite. Mais ceux de ladite ville s'obligeraient à ceux de ladite église Saint-Germain de racheter desdits Anglais lesdits joyaux dedans la nativité de saint Jean-Baptiste après ensuivant, ou de payer perpétuellement auxdits religieux de Saint-Germain chaque an trois mille florins de rente; et feraient lesdits Anglais abattre des murs de la ville tant comme il leur plairait, et ardoir les portes. Lesquelles choses furent accordées par ceux qui traitaient pour ladite ville. Et pour ce allèrent aucuns d'eux par devers le régent pour avoir son consentement sur ce. Et cependant lesdits Anglais firent abattre partie des murs et les créneaux, et emplir les fossés de ladite ville des pierres desdits murs, et ardoir les portes.

Le jeudi quatorzième jour de mars ensuivant, messire James Pipes, messire Othe de Hollande, An-

glais, et environ seize ou dix-huit personnes notables de leur compagnie, qui étaient partis d'Évreux de la compagnie du roi de Navarre et de monseigneur Philippe son frère, furent pris par les compagnons de la garnison d'une forte maison qui est au seigneur de Garencières, appelée Grant-Seuves.

Tout le mois ensuivant, les Anglais qui avaient pris ladite ville d'Auxerre demeurèrent en elle, en attendant ceux qui étaient allés pour ladite ville à Paris par devers le régent, pour ladite finance, lesquels ne retournèrent point que deux ou trois exceptés, qui en retournant furent dérobés entre Joigny et Auxerre, d'une grande finance qu'ils apportaient, par Bourguignons; desquels Bourguignons, l'un était appelé messire Simon de Saint-Aubin, chevalier, et l'autre Huguenin de Binant, écuyer, et plusieurs autres.

L'an de grâce mil trois cent cinquante-neuf, fut prise la ville d'Aubigny-sur-Nère, par échelles, comme avait été Auxerre dont dessus est fait mention.

Item, le jeudi second jour de mai ensuivant, fut arse la ville de Châtillon-sur-l'Oing, par messire Robert Canole qui retournait d'Auxerre à Châteauneuf-sur-Loire, et en rapportait sa part de la pille d'Auxerre. Car le mardi précédent, dernier jour d'avril, lesdits Anglais avaient laissé ladite ville d'Auxerre, et s'en étaient allés en leurs forteresses [1], à

1. Auxerre, entouré de tous les côtés dès la fin de 1358 de forteresses occupées par les Anglais, telles que Ligny-le-Châtel à l'est, la Motte Joceron et Malicorne à l'ouest, Régennes, la Motte de Champlost, Champlay et Aix-en-Othe au nord, fut pris et saccagé le dimanche 10 mars 1359 par Robert Knolles qui avait concentré à Régennes (auj. commune d'Appoigny, à deux lieues au nord d'Auxerre) toutes les garnisons anglaises des environs

tout leur pille; et en avaient emmené grand nombre d'hommes, et femmes et de petits enfants de l'âge de dix ans ou environ, et avaient ars les portes et abattu grande foison des murs de la ville. Et néanmoins y allaient depuis lesdits Anglais souvent querir des vivres qui y étaient demeurés, par spécial ceux de Régennes.

pour opérer ce coup de main. Les vainqueurs n'évacuèrent la ville que le mardi 30 avril suivant. Le 10 avril 1370, Robert Knolles, sire de Derval et de Rougé, par remords de conscience et en considération du pape Urbain V, fit remise aux habitants d'Auxerre de 40 000 florins d'or au mouton qu'il avait levés jadis pour le rachat du feu, du glaive et du pillage de ladite ville, cité et faubourg d'Auxerre. (Note de M. Siméon Luce.)

Nota. — Pour les chapitres qui ne portent pas en sous-titre l'indication de l'auteur, on se reportera à la dernière mention qui en soit faite dans un des chapitres précédents.

II

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1359. LE SIÈGE DE MELUN. LA PAIX AVEC LE ROI DE NAVARRE.

§ 1. — ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1359. — LE PROJET DE TRAITÉ ENVOYÉ PAR JEAN LE BON REPOUSSÉ.

(Grandes Chroniques.)

Item, le dimanche dix-neuvième jour de mai ensuivant, fut faite une convocation à Paris de gens d'Église, de nobles et de bonnes villes, par lettres de monseigneur le régent, pour ouïr un certain traité de paix qui avait été pourparlé en Angleterre entre le roi de France et celui d'Angleterre. Lequel traité avait été apporté par devers ledit régent, par monseigneur Guillaume de Melun, archevêque de Sens, par le comte de Tancarville, frère dudit archevêque, par le comte de Dammartin et par messire Arnoul d'Odeneham, maréchal de France, tous prisonniers des Anglais. A laquelle journée vint peu de gens, tant pour ce que l'on ne fit pas assez tôt savoir ladite convocation, comme pour ce que les chemins étaient empêchés des Anglais et Navarrais qui tenaient for-

teresses en toutes les parties par lesquelles on pouvait aller à Paris; et aussi pour cause des pilleurs qui tenaient forteresses françaises qui ne faisaient guère mieux que les Anglais. Et en était tout le royaume semé, par telle manière qu'on ne pouvait aller par le pays. Lesdits Anglais et Navarrais tenaient le château de Melun, l'île et toute la ville du côté devers Bière, et la partie devers Brie était française. Item, ils tenaient la Ferté-sous-Jouarre, Oysseri, Nogent-l'Artaut, et bien cinq ou six forteresses sur la rivière de Marne; en Brie, ils tenaient Becoisel et la Houssaie. En Mucien, ils tenaient Juilly, Creil et plusieurs autres sur la rivière d'Oise, sur Seine, en dévalant, Poissy, Meulan, Mantes, Rais; et plus de cent autres en diverses parties, tant en Picardie comme ailleurs.

Laquelle journée du dix-neuvième jour fut continuée de jour en jour, en attendant plus de gens, jusqu'au samedi ensuivant, vingt-cinquième jour dudit mois. Auquel samedi ledit régent fut au palais sur le perron de marbre en la cour; et là en présence de tout le peuple fit lire ledit traité par maître Guillaume de Dormans, avocat du roi en Parlement, par lequel traité apparaît que le roi d'Angleterre voulait avoir le duché de Normandie, le duché de Guyenne, le château et la cité de Saintes, tout le diocèse et pays; la cité d'Agen, la cité de Tarbes, la cité de Périgord, la cité de Limoges, la cité de Cahors et tous les diocèses et pays, le comté de Bigorre, le comté de Poitiers, le comté d'Anjou et du Maine, la cité et château de Tours et tout le diocèse et pays de Touraine, le comté de Boulogne, le comté de Guines, le comté de Ponthieu, la ville de Montreuil-sur-Mer et toute la châtel-

lerie, la ville de Calais et toute la terre de Merq en toute justice et seigneurie, ressort et souveraineté, sans ce que, des terres dessus dites, le roi d'Angleterre fût en aucune manière sujet au roi de France présent ni à ses successeurs rois de France, mais seulement voisin. Et outre voulait avoir ledit roi d'Angleterre l'hommage, ressort et souveraineté du duché de Bretagne, perpétuellement, si comme les autres terres dessus dites.

Et outre voulait avoir quatre millions d'écus de Philippe, avec toutes les autres terres qu'il tenait au royaume de France, par telle condition que le roi de France devait faire récompensation des autres terres à tous ceux qui avaient aucunes choses sur lesdites terres, par aliénation faite par les rois de France ou par ceux qui ont eu cause d'eux, depuis que lesdites terres et pays vinrent et furent aux rois de France.

Et encore requérait ledit Anglais avoir la possession des villes et châteaux de Rouen, de Caen, de Vernon, du Pont-de-l'Arche, du Goulet, de Gisors, de Moliniaux, d'Arques, de Gaillart, de Vire, de Boulogne, de Montreuil-sur-Mer, de la Rochelle; cent mille livres d'esterlins et dix seigneurs pour otages dedans le premier jour d'août ensuivant. Et ce fait, il devait mettre le roi de France en son royaume, en son pouvoir, toutefois toujours loyal prisonnier jusqu'à ce que toutes les choses dessus dites fussent accomplies. Lequel traité fut moult déplaisant à tout le peuple de France. Et après ce qu'ils eurent eu délibération, ils répondirent audit régent que ledit traité n'était passable, ni faisable; et pour ce ordonnèrent à faire bonne guerre aux Anglais.

§ 2. — AUTRE RÉCIT DES MÊMES ÉVÉNEMENTS.
(Froissart.)

En ce temps étaient là venus à Wesmoustier, en la cité de Londres, le roi d'Angleterre et le prince de Galles son fils, d'un côté, et le roi de France et messire Jacques de Bourbon, de l'autre part. Et là furent ensemble ces quatre tant seulement en secret conseil, et firent un certain accord de paix, sans autre moyen, sur certains points et articles qu'ils jetèrent et ordonnèrent, et quand ils les eurent tous proposés, ils les firent écrire en une lettre ouverte. Et les scellèrent les deux rois de leurs sceaux, et tout ce fait, ils mandèrent le comte de Tancarville et monseigneur Ernoul d'Audrehen, qui était nouvellement venu, et leur chargèrent cette lettre pour apporter en France au duc de Normandie et à ses frères et au conseil de France.

Passèrent ledit comte de Tancarville et le maréchal la mer, et arrivèrent à Boulogne et exploitèrent tant qu'ils vinrent à Paris.

Le duc de Normandie manda sus un jour la plus grande partie des nobles et des prélats du royaume de France et les consauls de bonnes villes. Quand ils furent tous venus à Paris, ils entrèrent en conseil. Là étaient le roi de Navarre, le duc de Normandie et ses deux frères, le comte de Tancarville et messire Ernoul d'Audrehen, qui remontrèrent la besogne et sur quel état ils étaient venus en France. Là furent les lettres lues et relues, et bien ouïes et entendues, et de point en point considérées et examinées. Et ne purent adonc les consauls en général du royaume de France être d'accord, et leur sembla ce traité trop

dur; et répondirent d'une voix auxdits messagers, qu'ils avaient plus cher à endurer et à porter encore le grand méchef et misère où ils étaient, que le noble royaume de France fût ainsi amoindri ni défraudé, et que le roi Jean demeurât en Angleterre, et que, quand il plairait à Dieu, il y pourvoirait de remède et mettrait attemprance.

Ce fut toute la réponse que le comte de Tancarville et messire Ernoul d'Audrehen en purent avoir. Ils se partirent sur cet état et retournèrent en Angleterre, et se retirèrent premièrement devers le roi de France leur seigneur, et lui contèrent comment ils n'avaient rien pu exploiter. De ces nouvelles fut le roi de France moult courroucé, ce fut raison, car il désirait sa délivrance, et dit : « Ha! Charles, beau fils, vous êtes conseillé du roi de Navarre qui vous déçoit et en déceverait tels soixante que vous êtes. »

Ces deux seigneurs dessus nommés retournés en Angleterre, le roi Édouard, ainsi comme il appartenait, sut leur réponse, car ils lui relatèrent tout ainsi, ni plus ni moins, qu'ils en étaient chargés des Français. Quand le roi d'Angleterre eut entendu ces nouvelles, il fut durement courroucé et dit, devant tous ceux qui le pouraient ouïr que, ançois que l'hiver fut entré, il entrerait si puissamment au royaume de France et y demeurerait tant qu'il aurait fin de guerre ou bonne paix, à son plaisir et à son honneur. Il fit commencer à faire le plus grand appareil qu'on eût oncques vu fait faire en Angleterre pour guerre [1]. Ces nouvelles sortirent hors par tout pays,

1. La trêve conclue à Bordeaux le 23 mars 1357 entre les rois de France et d'Angleterre avait pris fin en avril 1359, et toutes les négociations entamées en vue de



Entrevue du comte de Tancarville et du roi d'Angleterre. (Bibl. Nat., mss. fr., n° 77.)

si que partout chevaliers et écuyers et gens d'armes se commencèrent à pourvoir grossement et chèrement de chevaux et de harnais, chacun du mieux qu'il put selon son état.

§ 3. — LES OFFICIERS ROYAUX PROSCRITS PAR LES ÉTATS DE 1357 SONT RÉTABLIS DANS LEURS OFFICES.

(Grandes Chroniques.)

Le mardi vingt-huitième jour du mois de mai, ledit régent prononça par sa bouche que à tort et sans cause raisonnable il avait privé de ses offices les vingt-deux personnes qui avaient été privées par l'ordonnance des trois États, l'an cinquante-sept, et qu'il les avait toujours trouvés bons et loyaux; mais l'évêque de Laon [1] et les tyrans traîtres qui avaient

rétablir la paix étaient restées sans résultat. Aussi, dès le 4 août 1359, Édouard III, par divers mandements adressés de Westminster dans les divers comtés et vicomtés de son royaume, donnait l'ordre de réunir à Sandwich avant la fête de l'Assomption (15 août 1359) 910 archers à cheval choisis en vue de son prochain passage en France; le 12 août il lançait une déclaration de guerre à son adversaire de France sous forme de lettre adressée à l'archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre pour lui demander des prières : « *De rege super tractatibus pro pace deluso inaniter, de guerra resumpta et de orando* ». Ce fut cette rupture des négociations avec l'Angleterre qui détermina surtout le régent à traiter avec le roi de Navarre et à signer le 21 août 1359 la paix de Pontoise. (Note de M. Siméon Luce.)

1. Le célèbre évêque de Laon, qui disparaît alors de la scène politique, termina sa vie évêque de Calahorra en Espagne.

pris le gouvernement le firent faire par contrainte, si comme il dit lors. Et les restitua en leurs états et renommées.

§ 4. — AIDE OCTROYÉE PAR LES ÉTATS.

Item, le dimanche second jour de juin ensuivant, fut accordé au régent que les nobles le serviraient un mois à leurs dépens, chacun selon son état, sans compter aller ni venir. Et avec ce paieraient les impositions qui seraient ordonnées par les bonnes villes. Les gens d'Église offrirent à payer lesdites impositions; la ville de Paris et vicomté offrirent six cents glaives, trois cents archers et mille brigands. Et fut ordonné que tous ceux qui là étaient s'en retournassent en leurs villes, pour ce qu'ils ne voulaient aucune chose octroyer sans parler à leurs villes, et qu'ils envoyassent leurs réponses dedans le lundi après la Trinité. Et depuis envoyèrent plusieurs villes leur réponse; mais pour ce que le plat pays était tout gâté par les ennemis anglais et navarrais et aussi par les garnisons des forteresses françaises, lesdites bonnes villes ne purent accomplir le nombre de douze mille glaives qui lui avaient été accordés du Languedoc.

§ 5. — LE SIÈGE DE MELUN. — BERTRAND DU GUESCLIN.

(Jean Cuvelier.)

Le duc de Normandie manda de ses amis
Pour aller à Melun, où il était haï.
A grand foison de gens sortit hors de Paris :
Arbalétriers y eut ne sais, cinq cents ou six,

Et d'autres chevaliers et écuyers gentils.
Mais Bertrand du Guesclin n'y est mie failli [1].
Et tant alla le duc avec ses sujets
Qu'il vint droit à Melun avec ses amis.
En la première ville s'est le noble duc mis;
Mais l'autre fermeté où il avait murs vis,
Eut moult contraire au duc dont ils valaient pis.
Le baron de Mareul qui tant était hardi,
Fut moult de soudoyers en campagne mis;
Et la reine Blanche, une dame gentil,
Si croyait son conseil et ses faits et ses dits,
Et fit mander au duc qui de là fut parti,
Car elle garderait le bon château de prix,
Car à sien le tenait et eut tenu toudis.
Mais le conseil au duc eurent adonc avis
Qu'il ne s'en partirait tant qu'il y serait mis.
Et si l'y fit mander le fort duc poestis
Que lendemain matin les aurait assaillis.
Le baron de Mareul n'en donna deux épis,
Car le lieu était fort et c'était bien garni,
Et s'avait bonnes gens et d'armes bien appris;
De cet assaut, seigneur, dont à dire ai empris,
Ce n'est tant seulement pour vrai, je vous le dis,
Fors pour ramentevoir et dire par avis
Les places et les lieux où Bertrand le hardi
Montra sa grande prouesse, dont il était empli,

1. C'est là une circonstance mémorable. C'est pour la première fois que le célèbre Bertrand Du Guesclin, qui s'était déjà, après sa turbulente enfance, distingué dans la guerre de la succession de Bretagne, figure dans une armée royale. Il avait été précédemment investi de la capitainerie de Pontorson, et non pas après le siège, comme le dit plus loin notre auteur.

Melun.

Ainsi comme vous orrez si longuement sui vis.
  Le duc de Normandie fit lors appareiller
Pour livrer à Melun un grand assaut pleinier
A ceux de Saint-Malo pour les faire essillier,
Où le lieu était fort et devant et derrier.
Lendemain sont rangés en mi le sablonnier :
Par devant furent mis les bons arbalétriers,
Et s'avaient parois, dont ils se vont targier.
Et ceux de par dedans s'allaient apointier.
Là commença assaut merveilleux et pleinier.
Le baron de Mareul et tous ses soudoyers
Etaient sur les murs, sans point de resongnier,
Pierres jetant aval pour nos gens mehaignier,
Et ils tiraient carreaux comme bons arbalétriers :
Plus dru valent quarel que la pluie en hiver.
Le baron de Mareul n'y veut rien épargner :
Pierres jetait aval à loi de bon ouvrier;
N'est homme s'il le voit, qui ne fasse esmayer.
Et Bertrand du Guesclin perçut le chevalier.
« Ah Dieux! cedit Bertrand, beau-père droiturier,
Oncques n'eus tel talent de boire ni de manger
Que j'ai au cœur désir de celui approcher :
Volontiers le ferais de ma dague essayer. »
  A Melun eut assaut qui fort fut maintenu
De traire fermement, de jeter pierres jus;
Es fossés vont entrant bien quatre mille ou plus,
Echelles vont portant, pour appuyer aux murs;
  ais tel y va montant qui en fut irascus.
Le baron de Mareul où grande fut la vertu,
Disait : « Tirez en là, ou vous êtes perdu! »
Mais l'assaut fut grand et moult bien maintenu.
Droit à une fenêtre appuyé fut le duc,
Et là se complaignait au vrai Dieu de lassus :
« Or est bien le royaume de France confondu ;

Or est le roi mon père, le noble, le crému,
Par dedans Angleterre prisonnie rretenu,
Au servage du roi qui nous est malotru,
Qui dût par raison bien être à nous tenu.
Battre le dussions et il nous a battus;
Et avec tout ce a nos châteaux tolus,
Et y tient les Anglais dont je suis bien confus,
Et ceux qui me dussent être amis élus
A l'encontre de moi sont si fort émus
Que ne sais où aller. Plût au roi Jésus
Que j'en fusse vengé et venu au-dessus,
Et mon père le roi fut de ça revenu
Et je fusse au gré Dieu hors de ce monde issu. »
Ensement dit le duc, où il n'eut qu'à irer;
Assaillir voit ses gens, méhaigner et tuer,
Et Français tout autour lancer, traire et percer.
Moult volontiers allassent près des murs maçonner ;
Mais les pierres d'en haut les firent reculer,
Et Bertrand du Guesclin les prit à regarder;
Au mur alla férir, bien le cuide empirer;
Mais ce fut pour noient : on n'y pourrait miner.
Le baron de Mareul apprit à regarder,
Qui faisait notre gent forment espoanter :
« Ah Dieu! disait Bertrand, te pourrai-je trouver!
Par là foi que je dois à Jésus-Christ porter,
Ou je ferai mon corps tellement atourner
Que mires n'y pourra aider ni conforter,
Ou j'irai aux créneaux tête à tête parler. »
Lors Bertrand du Guesclin un peu se retourna :
Une échelle choisit, à sa main la dressa;
Tost et isnellement sur son col la posa :
Et se fit tant aider et si fort se pressa
Qu'il est venu au mur, où l'échelle ajusta,
Et a pris un écu dont il s'acouveta.

Et quand le duc le vit, à sa gent demanda :
« Qui est-ce, dit le duc, qui ainsi monte là? »
Un chevalier lui dit : « Oy avez pieça
De Bertrand du Guesclin où tant de prouesse a,
Qui ès faits de Bretagne tant de peine endura
Pour votre cousin Charles qui demeure de là.
— Est-il? ce dit le duc, pour Dieu qui tout créa!
— Oui, sire, par Dieu! oncques tel ne régna.
— Par mon chef! dit le duc, bon chevalier y a. »
Lors Bertrand du Guesclin ne s'y est arrêté,
Sur l'échelle monta, n'en fut espoanté.
Le baron de Mareul s'en est garde donné,
Il a dit à sa gent dont il avait assez :
« Beaux seigneurs, faites tôt et ne vous arrêtez :
Une pierre pesante si endroit m'apportez
Toute la plus pesante que trouver y pourrez. »
Et ceux ont répondu : « Assez brièvement l'aurez. »
Adonc lui apportèrent, ainsi comme vous ouïrez.
Le baron de Mareul l'aherdit à deux lez;
Un homme fût du porter à merveille lassé.
A l'endroit de Bertrand s'en est tantôt allé,
Qui près des créneaux fut par sa force monté;
Mais dessus son écu fut le corps avalé
Par itel convenant que vous dire m'ouïrez,
Que l'écu lui fut à la terre porté,
Et sur le bacinet lui est li corps allé ;
Dont il fut tellement à cette heure étonné
Qu'il a les échelons à cheoir forconté.
Oncques ne s'arrêta, si s'est tous jus trouvez :
Une main eut en l'eau qui descend des fossés,
Et la tête même si en était bien près.
Tout aussi comme mort il ne s'est remué,
L'un le tient à mort, l'autre s'est écrié :
« Allez tôt relever ce noble chevalier! »

Lors s'en va vers Bertrand un écuyer senez ;
Hors de l'eau le trait, bien voit qu'il est pâmé
Et qu'il n'était pas mort, ains était étonné.
« Pour Dieu, ma bonne gent, disait-il, ça venez.
Et ce bon homme d'armes aujourd'hui secourez,
Car certes, s'il est mort, ce sera grand pitié. »
Le duc de Normandie s'en est moult démenti :
« Ah Dieu ! se dit le duc, mon homme me sauvez ! »
Bertrand fut à la terre, qui nul mot ne sonna ;
Il ne sut où il fut, ni n'ouït, ni parla.
Adonc fut apporté, bien fut qui lui aida,
Et par dedans un fiens là on le bouta ;
Tout couvert de fiens et là demeura,
Et l'assaut fut grand jusque tant qu'il fina.
Et lorsqu'il fut fini, lors Bertrand se leva,
Et quand il fut levé, autour lui regarda, [ment va?
Et aux gens d'armes dit : « Beaux seigneurs, com-
Avez-vous pris le fort? l'ont rendu ceux de là?
— Nenni, disent Français, mal ait qui le porta !
On a mandé le duc qu'on lui délivrera,
Mais qu'il s'en soit allé à Paris par delà. »
« Par foi ! se dit Bertrand, je crois que non fera :
Bon ferait d'assaillir, mal ait qui s'en ira. »
Seigneur, à icel temps dont je fais mention.
S'en revint à Paris, le duc cette saison ;
Et la reine Blanche par l'accord au baron,
Rendit Melun au duc, si comme dit la chanson,
Et lui mit en sa main ; il y eut bien raison.
Le duc fit moult grande joie à Bertrand, ce dit-on ;
Capitaine le fit adonc de Pontorson,
Pour tant qu'en Normandie y avait à foison
Des ennemis au duc qui Charles eut à nom.

1. Le siège de Melun, qui dura depuis le 18 juin jus-

§ 6. — POURPARLERS AVEC LE ROI DE NAVARRE.
(Grandes Chroniques.)

Et pendant ce que ledit régent était à Melun, aucuns de ses gens traitèrent de paix avec aucuns des gens du roi de Navarre, à Rosny et à Véteil. Et finalement furent à accord que ledit régent rendrait audit roi de Navarre toutes les forteresses qu'il tenait de lui, et outre paierait encore douze mille livrées de terre et six cent mille écus de Jean, à payer chaque an cinquante mille jusqu'à douze ans. Et par ce, ledit roi demeurerait ami bienveillant et allié dudit roi de France et dudit régent, et de nouveau ferait hommage audit régent. Lequel traité fut rapporté audit régent à Melun. Et pour ce se partit le mercredi dernier jour de juillet ensuivant, après dîner, et s'en alla par eau à Paris tout le jour et la nuit ensuivant et arriva à Paris le jeudi bien matin premier jour d'août. Et ce jour fit assembler à heure de relevée, en la chambre des comptes, plusieurs de son conseil, le prévôt des marchands de Paris et aucuns autres bourgeois de ladite ville. Et là ledit régent fit narration dudit traité qu'il ne voulait avoir passé sans avoir eu leur avis et délibération. Il fut ordonné qu'il y aurait plus des gens de Paris. Et pour ce fut dit que l'on retournerait le vendredi matin,

qu'au mercredi 31 juillet 1359, nécessita un grand déploiement d'artillerie. Dès le 17 juin, l'Hermite de Bachevilier, capitaine de Saint-Maur et de la Queue-en-Brie, donnait quittance à Jean de Lyons de 20000 carreaux, de 10000 viretons, de 18 fallots, de 600 tourteaux et deux grans canons garnis de poudre et de charbon et de plommées. (Note de M. Siméon Luce.)

second jour dudit mois d'août; et ainsi fut fait et fut l'assemblée en la chambre de Parlement. Et là ledit régent répéta ledit traité, et fut dit que l'on retournerait lendemain, samedi tiers jour dudit mois, pour dire chacun ce qu'il lui en semblerait. Auquel samedi retournèrent en ladite chambre de Parlement, et là fut conseillé audit régent qu'il fît accord audit roi de Navarre, en lui baillant ce que dessus est dit. Le seigneur de Vignay [1], qui ces choses traitait pour ledit régent, retourna à Mantes et à Meulan avec aucuns autres, par devers Friquet de Fricamps [2], le seigneur de Luce et monseigneur Regnault de Braquemont [3], qui ces choses traitaient pour le roi de

1. Aymar de la Tour, sire de Vinay, conseiller du régent, fréquemment employé par lui dans les négociations diplomatiques, mourut en 1371.

2. Friquet de Fricamps était sans doute issu de Jean de Fricamps, sénéchal de Carcassonne sous saint Louis. Il fut l'un des agents du roi de Navarre qui persuadèrent au dauphin Charles de s'enfuir en Allemagne. Accusé plus tard d'avoir pris part au meurtre du connétable de La Cerda, et arrêté pour ce fait, il parvint à s'échapper et obtint des lettres de rémission (mars 1357), lesquelles furent confirmées en 1360. Le régent trouva sans doute l'occasion de se l'attacher pendant les négociations de 1349 avec le roi de Navarre, car dès l'année 1364 il recevait une pension du roi de France et devenait chambellan de Charles V.

3. Regnault de Braquemont nous apparaît d'abord comme l'un des Navarrais les plus déterminés. Il est un des signataires de la lettre de défi adressée par Philippe de Navarre au roi de France après l'arrestation de Charles le Mauvais et figure toujours parmi les personnages les plus marquants du parti; il prend part à la fameuse affaire de Clermont contre les Jacques, et les

Navarre. Lesquels vinrent à Paris parler audit régent, et leur alla à l'encontre Jean Culdoe, leur prévôt des marchands, accompagné de Jean Maillart et d'aucuns autres de Paris jusqu'à Saint-Denis, afin, si comme l'on disait, qu'on ne fît vilainie à Paris aux dessus dits chevaliers du roi de Navarre. Et les conduisit ledit prévôt et sa compagnie jusqu'au Louvre, par devers ledit régent, lequel régent fit moult grande chère auxdits Friquet, seigneurs de Luce et de Braquemont, jaçoit ce qu'eussent été des plus principaux conseillers dudit roi et encore étaient, et les fit manger à sa table et leur fit livrer chambre au Louvre. Et furent par plusieurs journées avec lui. Et après retourna ledit Braquemont par devers le roi qui était à Mantes, si comme l'on disait, et les deux autres demeurèrent à Paris.

Item, le samedi dix-septième jour du mois d'août, ledit régent partit de Paris et alla à Saint-Denis, au dîner et au gîte à Pontoise, où le roi de Navarre devait aller pour parler à lui et pour parfaire le traité.

achève dans la poursuite qui leur fut donnée par la cavalerie navarraise. C'est lui qui s'empara par assaut de la place de Saint-Valery-sur-Somme, que le connétable de France eut tant de peine à reconquérir. En 1359 il est un des hommes de confiance du roi de Navarre; mais dès 1360 il est compris dans les lettres de rémission accordées à 300 personnages du parti navarrais. Dans l'intervalle, le régent avait si bien su l'attacher à son parti qu'on le voit désormais combattre le bon combat dans les rangs français et se mettre sous les ordres de Du Guesclin. Il vivait encore en 1388.

§ 7. — ENTREVUE DE PONTOISE ENTRE LE RÉGENT ET LE ROI DE NAVARRE.

Le lundi ensuivant, dix-neuvième jour dudit mois d'août, après dîner, ledit régent sortit hors de Pontoise pour aller au-devant du roi de Navarre, et mena ledit régent avec lui moult de gens d'armes et chevaucha en allant vers Meulan environ une lieue.

Et lors vit ledit roi qui était sorti dudit Meulan, et venait devers ledit régent, et avait avec lui environ cent hommes d'armes; et il y en avait bien autant des gens ledit régent qu'il avait envoyés contre ledit roi. Et il en avait aucuns que ledit régent avait envoyés pour convoyer certains otages lesquels monseigneur ledit régent avait envoyés à Meulan pource que ledit roi n'osait ni voulait aller à Pontoise s'il n'avait otages. Et furent otages le duc de Bourbon, monseigneur Louis d'Harcourt, le sire de Montmorency, le sire de Saint-Venant, monseigneur Guillaume Martel, Le Baudrain de la Heuse et aucuns autres chevaliers, le prévôt des marchands et deux bourgeois de Paris. Mais ledit roi ramena avec lui ledit prévôt et bourgeois de Paris, quand il alla par devers ledit régent, et les autres demeurèrent à Meulan.

Et quand ledit roi vit ledit régent sur les champs, il renvoya sa gent à Meulan, et ne retint avec lui que quarante chevaux ou environ. Ils s'approchèrent l'un de l'autre et avaient chacun le chaperon avalé hors de la tête. Et quand ils furent près l'un de l'autre, ils s'entre-saluèrent et retournèrent ensemble à Pontoise à l'anuitier. Et furent les torches allumées à l'entrée de la ville. Et mena ledit régent avec lui descendre

ledit roi au château auquel le régent était hébergé; et livra-t-on audit roi chambre au-dessous la chambre dudit régent, et le soir soupèrent ensemble.

Et lendemain, jour de mardi, fut le conseil des deux assemblé pour traiter de l'assiette des douze mille livrées de terre que ledit régent devait bailler audit roi. Et requérait audit régent et son conseil ledit roi et son conseil qu'on lui baillât, pour ladite terre, les vicomtés de Falaise, de Bayeux, d'Auge et de Vire. Et de ce ne furent pas à accord les gens du conseil dudit régent. Pour ce allèrent devers ledit régent et lui dirent les requêtes des gens dudit roi et les offres qui avaient été faites par les gens dudit régent. Et sembla audit régent qu'on le surquérait de la partie dudit roi. Et pour ce envoya le comte d'Étampes par devers ledit roi et lui manda que s'il ne prenait les offres qui lui avaient été faites de par lui, lesquelles étaient bonnes et honorables et raisonnables, qu'il n'aurait paix ni accord avec lui, mais le ferait mettre sûrement là où il l'avait pris, et après fit chacun le mieux qu'il pourrait. Laquelle chose ledit roi ne voulut accorder; et crut-on que le traité fut tout rompu.

§ 8. — LA PAIX DE PONTOISE ENTRE LE RÉGENT ET LE ROI DE NAVARRE.

Lendemain, jour de mercredi vingt et unième jour du mois d'août, ledit roi manda un peu avant heure de dîner le conseil dudit régent pour aller parler à lui en sa chambre, et leur dit qu'il voulait être bon ami du roi et dudit régent et du royaume de France; car il voyait bien, si comme il disait, que le royaume

de France était sur le point d'être détruit; et lui qui était si prochain de par père et de par mère, ne le pouvait ni voulait souffrir. Et pour ce, ne voulait avoir terre ni argent, fors seulement la terre qu'il avait par devant, ains le voulait employer à faire tout le bien qu'il pourrait pour le royaume. Et il pensait que l'on lui desservirait s'il faisait bien. Et dit en outre qu'il voulait ces choses dire devant le peuple.

Et ces choses ainsi dites au conseil dudit régent, ledit conseil s'en retourna devers le régent, et lui dit ces choses dont ledit régent moult se réjouit, et aussi communément ceux qui l'ouïrent, car auparavant l'on tenait que tout le traité était rompu. Et disaient plusieurs que Dieu avait inspiré ledit roi, s'il disait en bonne intention ce qu'il disait. Et lors fut ordonné qu'on ferait venir des gens de ladite ville de Pontoise en la salle du château, et le roi dirait les choses dessus dites. Et ainsi fut fait ce jour. Et leur dit le roi de Navarre ce qui dessus est dit; et outre qu'il délivrerait toutes les forteresses qui avaient été prises depuis qu'il avait été ennemi du roi de France et du régent, par ses gens ou par ses alliés. Et assez tôt après s'en partirent les Anglais qui étaient à Poissy, de Chaumont-en-Vexin, à Jouy, à la Ville-au-Tertre et à Latainville. Dont plusieurs disaient que le roi de Navarre ferait bien besogne, et que par ladite paix moult de bien viendrait au royaume. Et les autres disaient que le roi de Navarre faisait tout ce qu'il faisait par cautèle et par malice, pour décevoir ledit régent et le peuple, et qu'il ne ferait jamais bien de sa vie.

§ 9. — LE RÉGENT DONNE CONNAISSANCE AU PEUPLE DU TRAITÉ CONCLU AVEC LE ROI DE NAVARRE.

Le samedi vingt-quatrième jour du mois d'août, ledit régent s'en retourna de Pontoise à Paris, et ledit roi s'en alla à Meulan. Et durent être ensemble, le dimanche premier jour de septembre ensuivant, pour ordonner du fait de la guerre; pour ce que l'on disait que la navie du roi anglais était toute prête et que ce roi devait passer brièvement à grande armée pour venir en France. Et jaçoit ce que ledit régent eût déjà partout envoyé lettres au royaume, contenant le traité de la paix de lui et du roi de Navarre, par lesquelles il se peinait, tant comme il pouvait, de recommander ledit roi et de le mettre en la grâce du peuple, toutefois ne le voulait-il ou n'osa faire venir à Paris, jusqu'à ce qu'il eût parlé au peuple sur ce. Et pour ce fit une grande assemblée en la chambre de Parlement, et là récita au peuple le traité dudit roi, et leur dit de sa bouche qu'il ne voulait point faire venir le roi de Navarre à Paris, si ce n'était de leur bon gré, et qu'il ne voudrait point que l'on fît ni dît audit roi ni à ses gens aucunes choses qui leur dût déplaire.

Et lors, un avocat de Parlement appelé maître Jean des Mares, pour et au nom du prévôt des marchands et de ladite ville, répondit en substance que le peuple de Paris était joyeux et lie de la bonne paix dessus dite, et leur plaisait bien qu'il fît veni à Paris ledit roi toutes fois qu'il lui plairait; mais les bonnes gens de Paris suppliaient audit régent qu'il ne voulût souffrir qu'aucuns traîtres vinssent à Paris que ledit maître Jean nomma lors. Et dit au régent

que s'ils venaient à Paris, il tenait fermement que le peuple ne les y pourrait souffrir. Et étaient ceux dont les noms s'en suivent : maître Robert Le Coq, évêque de Laon, maître Michel Casse, chancelier de l'église de Noyon, Jean de Sainte-Aude, Pierre de la Courtneuve, Vincent du Valricher, Pierre des Barres, Geffroi le Flamand du porche Saint-Jacques et aucuns autres.

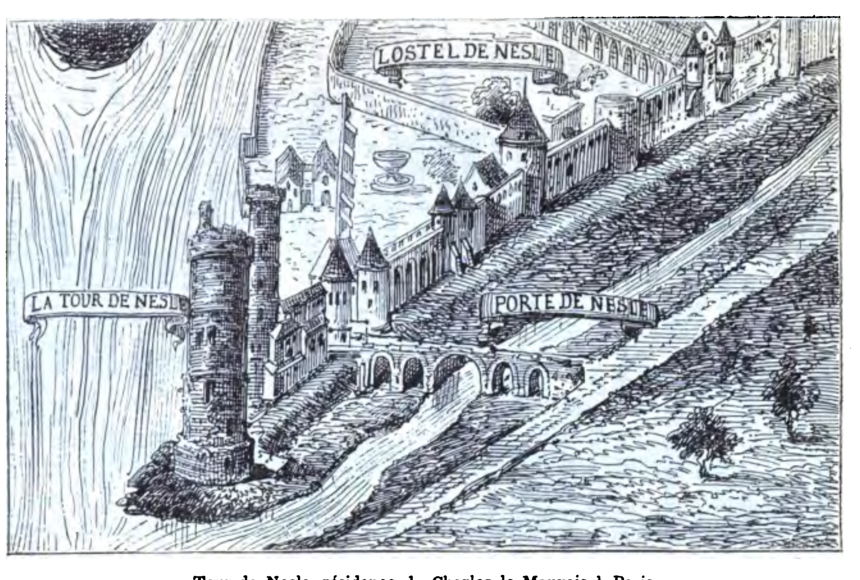
Lequel régent répondit que ce n'était point son intention ni sa volonté que lesdits traîtres vinssent à Paris, et jaçoit ce que ledit roi lui eût fait requête pour les dessus nommés, afin qu'il leur pardonnât tout, toutefois ne lui avait-il voulu accorder ni pensait à faire.

§ 10. — LE ROI DE NAVARRE RENTRE A PARIS SOUS LA PROTECTION DU RÉGENT. — LES CLAUSES DU TRAITÉ MAL EXÉCUTÉES.

Le dimanche premier jour de septembre l'an mil trois cent cinquante-neuf dessus dit, ledit régent alla à Saint-Denis à l'encontre du roi de Navarre qui y devait être et qui y fut; et le soir de ce jour vinrent à Paris au gîte, et le mena ledit régent au Louvre avec lui descendre, et furent ensemble toute cette semaine, et le festoya et honora ledit régent moult grandement; et fit ledit régent plusieurs grâces et dons à plusieurs des gens dudit roi qui avaient été traîtres du roi de France et du régent son fils. Et avaient les gens dudit roi de Navarre grand asseis et grande voix par devers ledit régent dont plusieurs bonnes personnes qui bien et loyalement avaient servi ledit régent en avaient grand déplaisir. Et la semaine ensuivant se partit ledit roi de Paris, s'en

alla à Melun pour mettre hors, si comme l'on disait, plusieurs Navarrais qui encore y étaient, dont il ne fit rien. Et levait-on de toutes marchandises qui passaient l'arche du pont de Melun trop grand subside, c'est à savoir : de chaque tonneau de vin, six écus d'or; de chaque muids de grain, deux écus; de vingt-cinq molles de bûches, un écu; d'une couple de foin, huit écus; d'un millier de cotterets, un écu; et des autres choses, à la value; et disait-on que c'était pour payer les Navarrais qui avaient demeuré au château et en la ville de Melun, qui s'était tenue de la partie du roi de Navarre; dont moult de gens étaient émerveillés, car il convenait que ceux qui avaient été ennemis des Français et qui les avaient pillés, robés et tués fussent payés de leurs gages, du temps qu'ils avaient été ennemis du château et de la chevance des Français. Et quand le roi de Navarre eut été à Melun, avec ses sœurs, la reine Blanche et Jeanne, par quatre fois ou par cinq, il s'en partit et y laissa encore les Navarrais. Et il ne délivra pas Creil qui était tenu des Anglais, et toutefois avait-il promis à la délivrer, mais que l'on lui baillât six mille royaux, desquels la ville de Paris fit finance. Mais ils ne furent pas baillés audit roi pource qu'on ne voyait pas que la délivrance de Creil fût bien prête; car un Anglais en était capitaine, lequel on appelait Jean de Foudrigay, lequel ne le voulait pas rendre sans moins grande finance que de six mille royaux.

Le huitième jour du mois de septembre, partit de Paris ledit régent pour aller à Rouen, et alla à Saint-Denis, où il demeura deux jours, et après à Pontoise et à Vernon, et entra en la ville de Rouen, le dix-huitième jour dudit mois.



Tour de Nesle, résidence de Charles le Mauvais à Paris.

En ce temps furent les mois de juillet et d'août et le commencement de septembre tant pluvieux que la plus grande partie des grains fut toute germée ès champs, pource qu'on ne les pouvait mener à la ville. Et disait-on que, tant pour cette cause que comme pour les pilleries que ceux des garnisons françaises faisaient, il serait moult grande cherté de blé.

Et dès lors enchérit le froment; car le setier de froment valait à Paris, à la Saint-Remi, quatre livres parisis et plus, et une queue de vin vermeil de Bourgogne valait plus de cinquante livres parisis; mais la monnaie était faible, car un écu valait bien quarante-huit sous parisis, et assez tôt après valut cinquante-deux sous parisis.

Le lundi septième jour d'octobre ensuivant, retourna ledit régent de Rouen à Paris; et entra le lundi devant soleil levant à Paris, accompagné de seize hommes de cheval ou environ; et avait chevauché toute la nuit, car le dimanche précédent il avait soupé à Vernon bien tard et de là s'en vint toute nuit à Paris.

Item, le lundi quatorzième jour d'octobre, Jean, comte d'Harcourt, fils du comte d'Harcourt qui avait eu la tête coupée à Rouen, si comme dessus est devisé, épousa Catherine, sœur du duc de Bourbon et fille du duc qui avait été mort en la bataille de Poitiers, là où le roi Jean avait été pris, et sœur aussi de la duchesse de Normandie, de la reine d'Espagne et de la comtesse de Savoie. Et firent les noces au Louvre, près de Paris, et y furent présents ledit régent et le roi de Navarre.

Item, le mardi douzième jour de novembre ensuivant, fut la tour du pont Saint-Maxence prise par



Clermont-en-Beauvoisis.

certains Anglais que le capitaine de la tour tenait prisonniers dans ladite tour.

Item, le lundi ensuivant, dix-huitième jour dudit mois de novembre, l'an mil trois cent cinquante-neuf dessus dit, devant le point du jour, fut échellé le château de Clermont-en-Beauvoisin et la ville prise par un Gascon de la partie du roi anglais, appelé le captal de Buch, lequel était venu de Mantes par devers le roi de Navarre, son cousin et ami très spécial, sous sauf-conduit dudit régent, lequel sauf-conduit avait été donné audit captal par ledit régent, à la requête et prière dudit roi de Navarre. Et le sauf-conduit durant, il prit ledit château et ville de Clermont.

§ 11. — L'ÉPISODE DU GRAND FERRÉ.
(Jean de Venette.)

Les Anglais, mécontents de cette paix, s'efforcèrent de faire encore plus de mal à la patrie; mais ils ne réussirent pas toujours, comme ils l'auraient voulu, dans leurs entreprises. Car il leur arriva quelquefois, par la volonté de Dieu, de perdre dans des combats particuliers. J'en citerai un seul exemple dans ces pages, d'après la véridique relation qui m'en a été faite, parce que l'affaire arriva dans des parages voisins du lieu de ma naissance, et qu'elle fut lestement expédiée par des paysans, par des Jacques Bonhomme. Il existe un endroit fortifié assez remarquable dans un village appelé Longueil, vers Compiègne, dans le diocèse de Beauvais près de Verberie et de l'autre côté de la rivière d'Oise; cet endroit dépend du monastère de Saint-Corneille de Compiègne. Les habi-

tants du voisinage virent qu'ils seraient en danger si les ennemis s'emparaient de cet endroit. C'est pourquoi, après en avoir demandé la permission à monseigneur le régent et aussi à l'abbé du susdit monastère, ils s'établirent dans ce manoir, munis d'armes et de vivres, comme il convenait, et firent un capitaine parmi eux avec la permission du duc, comme il a été dit, lui promettant qu'ils défendraient cette place jusqu'à la mort. Alors beaucoup de ruraux des villages voisins se mirent là en lieu de sûreté et ils choisirent comme capitaine parmi eux un grand, un beau garçon nommé Guillaume d'Aloue. Celui-là eut avec lui comme serviteur et pour ainsi dire « à son frein » un autre paysan d'une force merveilleuse, de membres vigoureux, d'une stature élégante, corpulent et de haute taille, et dont la hardiesse n'était pas moindre que la vigueur. Il s'appelait le Grand Ferré. Environ deux cents hommes se réunirent là. C'étaient tous des laboureurs, soutenant leur humble vie par des travaux manuels. Les Anglais qui étaient en garnison à Creil[1], apprenant que ces gens étaient là et bien

1. Creil était occupé dès le mois de juillet 1358 par les Anglo-Navarrais.

C'est pour résister aux Anglo-Navarrais de Creil que les habitants de Longueil-Sainte-Marie (Oise) et des environs de Compiègne s'organisèrent sous la direction d'un simple paysan, qui fut le véritable héros de ces tristes guerres. Jean de Venette appelle ce paysan Guillelmus de Alaudis, ce que Géraud et, à son exemple, tous nos historiens ont traduit par Guillaume d'Alouette ou aux Alouettes. M. Siméon Luce a eu la bonne fortune de découvrir un document authentique qui restitue à cet obscur héros la forme exacte de son nom en même temps qu'il confirme l'éloquent récit de Jean de Venette. Le capitaine de Lon-

décidés à la résistance, les méprisant et les comptant pour rien, ils vinrent se disant : « Chassons ces paysans de cet endroit et emparons-nous de ce fort bien pourvu et avantageux. » Ils arrivèrent donc et étaient près de deux cents. Les autres ne s'y attendaient pas; les portes étaient ouvertes; les Anglais entrèrent audacieusement dans la place. Ceux de l'intérieur montèrent des cours aux fenêtres et, les voyant en force et bien armés, furent remplis de stupéfaction à leur entrée. Or le capitaine descendant avec quelques-uns des siens se mit à frapper de çà et de là; mais peu lui valut, car, entouré de tous côtés, il ne tarda à être blessé mortellement par les Anglais. Ce que voyant, ses compagnons qui étaient encore dans les cours et le Grand Ferré dirent : « Descendons et vendons-nous chèrement; sans quoi ces gens nous massacreront sans pitié ». Et, se rassemblant avec ordre, ils sortirent par des portes différentes; et, frappant de leurs bras puissants sur les Anglais,

gueil, celui qui le premier arma avec succès les paysans pour la défense du sol envahi, s'appelait Guillaume d'Aloue. Voici en effet ce qu'on lit dans des lettres de rémission accordées par Charles V en avril 1376 à Henri Stadien de Wagicourt (auj. hameau d'Allonne, Oise, arr. de Beauvais) « ..... Comme jà piéçà au temps des grandes guerres, discords et dissensions qui étaient au pays de Beauvoisin et environ, ledit suppliant se fut mis pour vous servir sous le gouvernement de Guillaume d'Aloe, faisant guerre à l'aide des bonnes gens du pays, aux ennemis étant audit pais, pour l'honneur et profit de nous lors régent le royaume, auxquels ennemis par lui, et les siens fut porté très grand dommage en plusieurs lieux, tant à Longueil-Sainte-Marie comme ailleurs... »

ils se comportaient comme s'ils abattaient, suivant leur coutume, leurs fléaux sur les blés dans les greniers. Tous leurs coups étaient mortels. Or, le Grand Ferré voyant son maître, c'est-à-dire le capitaine, déjà mort, se mit à gémir et à se plaindre profondément. Il s'approcha des Anglais, dominant les ennemis et les siens de toute la hauteur des épaules. Et élevant sa hache il redoublait pesamment sur les autres des coups mortels, et frappait de telle sorte qu'il faisait autour de lui place nette. Il n'en touchait aucun, s'il frappait de haut en bas, sans briser son casque, faire jaillir la cervelle et l'étendre mort sur le sol. A l'un il brisait la tête, à l'autre les bras, un troisième il le renversait à terre. Il se conduisit si bien qu'en une heure dix-huit ennemis furent tués de son bras, sans compter les blessés. A cette vue, ses compagnons frappèrent avec courage sur les Anglais. Qu'ajouterai-je? Il en tombait un si grand nombre devant eux et surtout devant le Grand Ferré que toute cette bande d'Anglais fut forcée de tourner le dos et de s'enfuir. Les uns sautaient dans l'eau et se noyaient; les autres, cherchant à fuir par la porte, trébuchaient percés de coups par ceux du dedans. Le Grand Ferré, arrivant au milieu de la place où les Anglais avaient planté leur étendard, tua celui qui le portait et dit à l'un de ses compagnons de l'amener jusqu'au fossé, à un endroit où la muraille, qui n'était pas complètement terminée, laissait une ouverture.

Le compagnon refuse en disant que cela ne se pouvait, vu qu'il y avait encore entre eux et le fossé une grande foule d'Anglais. Ce que voyant, le Grand Ferré lui dit : « Suis-moi avec l'étendard », et, le précédant, il leva sa hache des deux mains avec force, et, frappant à droite et à gauche, il s'ouvrit un che-

min jusqu'au fossé ; il en étendit par terre un si grand nombre que l'autre put facilement jeter l'étendard dans le fossé. Le Grand Ferré, revenant une seconde fois au combat, après s'être un peu reposé, frappa de telle sorte sur ceux qui restaient, que tous ceux qui étaient en état de s'en retourner s'empressèrent de prendre la fuite. Et ainsi en ce jour furent tués ou noyés ou couchés à terre presque tous ceux des Anglais qui étaient venus à cette entreprise, avec le secours de Dieu et du Grand Ferré, qui, dans cette rencontre, à ce que l'on rapporte, abattit et tua plus de quatre-vingts hommes.

Les Anglais, apprenant la mort et le malheur des leurs, se lamentèrent beaucoup, disant que c'était une trop grande honte que tant et de si bons combattants des leurs eussent été tués par de pareils paysans ; aussi le lendemain se rassemblèrent-ils de toutes les petites forteresses voisines ; ils arrivèrent à Longueil, dont la garnison croyait n'avoir plus rien à craindre pour le moment des Anglais ; mais ceux-ci, arrivant tout à coup, les attaquèrent vigoureusement. A cette nouvelle, leurs ennemis sortirent, prêts à se battre courageusement. En tête se présente ce fort des forts, le Grand Ferré, qui avait déjà fait parler de lui et de ses redoutables coups, aux oreilles des Anglais. Le voyant, et connaissant par expérience la force de sa hache et de ses bras, ils auraient bien voulu n'être pas venus ce jour-là à ce combat. Car, pour abréger, tous ceux qui vinrent, ou s'enfuirent, ou furent blessés à mort, ou tués, et il y eut bien quelques nobles Anglais qui furent pris par les gens de cet endroit. S'ils les avaient rendus contre rançon, comme c'est l'usage des nobles hommes, ils auraient pu tirer une grosse somme des Anglais, s'ils

avaient voulu; mais ils ne voulurent pas, et dirent même que de cette façon ils ne pourraient leur causer plus grand dommage.

Le combat fini et les Anglais vaincus, le Grand Ferré, accablé de chaleur et de fatigue, puisa de l'eau froide, et en but une grande quantité, et fut aussitôt saisi de la fièvre. Il renvoya ses compagnons et revint à sa chaumière, dans un village voisin nommé Rochecourt, où il était né. Et il se mit au lit, malade, mais avec sa hache de fer, qui était d'un tel poids qu'un seul homme ordinaire pouvait à peine la lever de terre jusqu'à ses épaules avec ses deux mains.

Les Anglais, apprenant que le Grand Ferré était malade, se réjouirent beaucoup, parce que, lui vivant, aucun d'eux n'osait l'approcher. Et, craignant qu'il ne vînt à guérir, ils envoyèrent secrètement à sa demeure douze de leurs compagnons chargés de l'égorger. En les voyant venir de loin, sa femme accourut vers lui, près du lit où il gisait, et lui dit : « Holà, mon cher Ferré, voilà les Anglais, et je crois bien qu'ils te cherchent; que faire? » Lui, oubliant son mal, s'arma rapidement, et, prenant cette pesante hache avec laquelle il avait déjà frappé mortellement les ennemis, il sortit de la maison, et, venant dans la petite cour, il les vit et leur cria : « Ah! brigands, vous êtes venus pour me prendre dans mon lit, mais vous ne m'avez pas encore », et il se plaça contre un mur pour ne pas être entouré, et, fondant sur eux avec violence, il se défendit avec sa hache de toute la force que lui donnait son âme virile. Les autres le pressent cruellement, faisant tous leurs efforts pour réaliser leur désir de le prendre ou de le tuer; mais lui, se voyant si merveilleusement chargé par eux, dans ses élans de rage impétueuse

leur porte de tels coups qu'il n'en touche pas un sans le faire tomber de malemort. Le moment arriva bientôt où, en voyant ses coups, ils n'eurent plus de cœur à se défendre; en effet, cinq d'entre eux n'avaient pas tardé à joncher le sol, mortellement blessés. Ce que voyant, les sept autres le laissèrent là et prirent tous la fuite. Quant à lui, ainsi victorieux de ses adversaires, il revint à son lit, et, tout échauffé par les coups donnés, il but de l'eau froide en abondance et tomba ainsi dans une fièvre plus violente. Le mal s'aggrava, et, quelques jours après, muni des sacrements de l'Église, le Grand Ferré quitta cette terre et fut enseveli dans le cimetière de son village. Tous ses compagnons le pleurèrent et sa patrie en même temps, car, tant qu'il eût vécu, les Anglais ne fussent pas revenus à cet endroit.

III

LA GRANDE INVASION ANGLAISE.
ÉDOUARD III SOUS LES MURS DE PARIS.

§ 1. — PRÉPARATIFS D'ÉDOUARD III. — DESCENTE DE L'ARMÉE ANGLAISE A CALAIS.

(Froissart.)

Ançois que le roi d'Angleterre se partît de son pays, il fit tous les comtes et les barons de France qu'il tenait pour prisonniers, départir et mettre en plusieurs lieux et en forts châteaux parmi son royaume, pour être mieux au-dessus d'eux. Et fit mettre le roi de France en son château de Londres, qui est grand et fort, séant sur la rivière de la Tamise, et son jeune fils, monseigneur Philippe, avec lui, et les restreignit et leur tollit moult de leurs déduis, et les fit garder plus étroitementque devant. Après quand il fut appareillé, il fit à savoir partout que tous ceux qui étaient appareillés et pourvus pour venir en France avec lui se rendissent apertement par devers la ville de Douvres; car il leur livreraitn efs et vaisseaux pour passer. Chacun s'appareilla au mieux qu'il put. Et ne demeura nul chevalier ni écuyer, ni

homme d'honneur, qui fût haitié, de l'âge d'entre vingt ans et soixante, que tous ne partissent : si qu'après tous les comtes, les barons, les chevaliers et les écuyers du royaume d'Angleterre vinrent à Douvres, excepté ceux que le roi et ses consauls avaient ordonnés et établis pour garder ses châteaux, ses bailliages, ses mairies, ses offices et ses ports sur mer, ses havenes et ses passages.

Quand tous furent assemblés à Douvres et ses navires appareillés, le roi fit ses gens, petits et grands, assembler en une place au dehors de Douvres; il leur dit que son intention était telle qu'il voulait passer outre et entrer au royaume de France, sans jamais repasser jusques adonc qu'il aurait fin de guerre ou paix à sa suffisance et à son grand honneur, ou il mourrait en la peine, et s'il y avait entre eux aucuns qui ne fussent de ce attendre confortés, il les priait qu'ils s'en voulussent en aller en leurs maisons par bon gré. Mais sachez que tous y étaient venus de si grande volonté que nul ne fut tel qu'il en voulût aller. Ils entrèrent tous en navires et en vaisseaux qu'ils trouvèrent appareillés, au nom de Dieu et de Saint-Georges, et arrivèrent à Calais deux jours devant la fête de Toussaint qui fut l'an de grâce milt rois cent cinquante-neuf.

Quand le roi d'Angleterre fut arrivé à Calais et le prince de Galles son aîné fils et encore trois de ses enfants, messire Lionel, comte de Dulnestre (Ulster),

1. Édouard III s'embarqua à Sandwich (petit port du comté de Kent, un peu au nord de Dover et à l'est de Canterbury), où il était dès le 14 octobre et où il resta jusqu'au 28 de ce mois. Il débarqua à Calais le mercredi 30 octobre.

messire Jean, comte de Richmond, monseigneur Aymon, le plus jeune des quatre, et tous les seigneurs ensuivant et toutes leurs gens, ils firent décharger leurs chevaux, leurs harnais et toutes leurs pourvéances et séjournèrent à Calais par quatre jours. Puis fit le roi commander que chacun fût appareillé de mouvoir, car il voulait chevaucher après son cher cousin le duc de Lancastre.

§ 2. — ÉDOUARD III SE DÉBARRASSE DES MERCENAIRES ACCOURUS A CALAIS.

(Froissart.)

Pendant que le roi d'Angleterre toute cette saison faisait un si très grand appareil pour venir en France, qu'en devant on n'avait point vu le semblable, plusieurs barons et chevaliers de l'empire d'Allemagne qui autrefois l'avaient servi, s'avancèrent grandement pour être en cette armée. Et se pourvurent bien étoffément de chevaux et de harnais, chacun du mieux qu'il put selon son état, et s'en vinrent, du plus tôt qu'ils purent, par les côtières de Flandre devers Calais pour attendre la venue du roi d'Angleterre; car chacun pensait à avoir si grands bienfaits de lui, et tant d'avoir gagné en France, que jamais ne serait pauvre, et spécialement ces Allemands qui sont plus convoiteux qu'autres gens.

Or advint que le roi d'Angleterre et ses gens ne vinrent mie sitôt à Calais qu'on pensait; dont tant de manières de gens étrangers, le temps pendant, vinrent à Calais qu'on ne se savait où héberger, ni chevaux établer. Et avec ce, pain, vin, fuerres et avoines et toutes provenances y étaient si grande-

ment chères qu'on n'en pouvait recouvrer, pour or ni pour argent. Et tout dis leur disait-on : « Le roi viendra à l'autre semaine ».

Ainsi attendirent tous ces seigneurs allemands, Hasbaignans, Braibençons, Flamands et Haynuiers, pauvres et riches, la venue du roi d'Angleterre, de l'entrée d'août jusqu'à la Saint-Luc, à grand méchef et à grand coûtage, et à si grand danger qu'il convint les plusieurs vendre la plus grande partie de leurs joyaux. Et si le roi d'Angleterre fût adonc venu ou arrivé à Calais, il ne se sût où héberger ni ses gens, fors au château, car le corps de la ville était tout pris. Et si était encore un doute par aventure que ces seigneurs, qui tout avaient dépendu, ne se voulussent point partir de Calais, pour roi ni pour autre, si on ne leur eût rendu tous leurs despens de deniers appareillés.

Le roi d'Angleterre, qui ne put avoir sitôt ses gens ni ses grandes pourvéances appareillées qu'il voulût, et qui bien avait entendu le grand nombre de gens qui l'attendaient à Calais pour avoir grâce et grands bienfaits de lui, comment qu'il n'en eût mie mandé la quarte partie, non pas même la cinquième de ceux qui là étaient venus, mais étaient les aucuns venus de leur volonté, pour leur honneur avancer, et les autres par convoitise de gagner et piller sur le bon et plantureux royaume de France, eut doutance de ce que dessus est dit. Il s'avisa par grand sens, ainsi qu'on peut bien penser, qu'il enverrait son cousin le duc de Lancastre à Calais, à toute grande foison de gens d'armes, pour lui excuser envers ces seigneurs qui là étaient venus et pour faire compagnie à eux. Ainsi fut fait.

A l'ordonnance du roi s'appareilla le duc du mieux

qu'il put, et fit tant qu'il vint à Calais environ la fête Saint-Remi, à tout quatre cents armures de fer et deux mille archers et Gallois. Il fut durement bien venu et conjoui de ces seigneurs étrangers qui lui demandèrent nouvelle du roi. Et il l'excusa bellement et sagement envers eux, ainsi que bien le sut faire, et fit décharger tout bellement son harnais, ses chevaux et ses pourvéances. Et puis dit à ces seigneurs étrangers que le séjourner là endroit ne leur pouvait rien valoir; mais il voulait chevaucher en France pour voir qu'il y trouverait. Il leur pria qu'ils voulussent chevaucher avec lui, et il prêterait aucune somme d'argent à chacun pour payer leurs hôtels de leurs menus frais, et leur livrerait pourvéances si avant qu'ils en voudraient charger sur leurs sommiers.

Il sembla à ces seigneurs que ce serait honte de séjourner et de refuser la requête de si vaillant homme comme le duc de Lancastre était; ils lui octroyèrent liéement. Et fit chacun referrer ses chevaux et trousser; et puis partirent de Calais avec le duc de Lancastre à grande noblesse, et s'en allèrent par devers Saint-Omer. Et pouvaient bien être deux mille armures de fer, sans les archers et les gens de pied. Et passèrent ces gens d'armes et leurs routes au dehors de Saint-Omer, mais point n'y assaillirent. Et chevauchèrent devers Béthune et passèrent outre, et firent tant qu'ils vinrent au mont Saint-Eloi, une bonne abbaye et riche, séant à deux petites lieues de la cité d'Arras; et là séjournèrent par l'espace de quatre jours, pour eux rafraîchir et leurs chevaux; car ils trouvèrent en l'abbaye bien de quoi.

Quand ces gens d'armes eurent séjourné quatre jours au mont Saint-Éloi et gâté et robé tout le pays de là environ, ils se partirent et se retirèrent par-

devers la rivière de Somme et par devers Bapaume, pour venir vers Péronne et ne chevauchèrent que deux ou trois lieues le jour. Ils gâtèrent tout le pays suivant la rivière de Somme, tant qu'ils vinrent à une ville fermée, qu'on clame Bray-sur-Somme. Quand ils furent là-dessus, ils s'y arrêtèrent et se mirent en ordonnance pour l'assaillir, car il leur sembla qu'elle était bien prenable. Ils l'assaillirent fortement et durement, et dura l'assaut un jour tout entier. Et y perdirent les Anglais grande foison de leurs gens; car ceux de la ville se défendirent vaillamment, parmi le réconfort du comte de Saint-Pol et du seigneur de Rainneval et d'aucuns chevaliers et écuyers du pays qui s'y vinrent bouter par derrière, à bien deux cents lances : autrement, elle eût été prise. Et là fut occis à l'assaut un banneret d'Angleterre, bon chevalier et hardi dûrement, qui s'appelait le sire de Carlestonne; de quoi les Anglais et le duc furent durement courroucés, mais amender ne le purent. Quand ils virent qu'ils ne pourraient gagner la ville de Bray et que trop leur coûtait de leurs gens, ils se partirent et suivirent ladite rivière, à grand malaise de pain et de vin, et vinrent à une ville qu'on clame Cérisy, là où ils trouvèrent suffisamment pain et vin. Ils passèrent là endroit la rivière, au pont qui n'était mie défait, et séjournèrent là la nuit et le jour de la Toussaint.

En ce jour vinrent nouvelles au duc de Lancastre que le roi d'Angleterre son sire était venu et arrivé à Calais, et lui mandait que tantôt il se retirât vers lui à toute sa compagnie. De ces nouvelles furent lies tous les compagnons d'étrangers pays, pour l'espérance d'avoir monnaie, qui avaient eu grande faute d'argent et enduré tamainte mésaise. Ils se partirent

liéement de là, et repassèrent la rivière là même, et se retirèrent par devers Calais, là où ils croyaient trouver le roi d'Angleterre.

Ainsi que le duc de Lancastre et ces barons et ces chevaliers s'en retournaient devers Calais, pour trouver le roi d'Angleterre que tant avaient désiré, ils l'encontrèrent sur le chemin, à quatre lieues près de Calais, à si grande multitude de gens d'armes que tout le pays en était couvert, et si richement armés et parés que c'était merveille et grand déduis au regarder les armes luisantes, leurs bannières ventelantes, leur conroi par ordre le petit pas chevauchant; ni on n'y eût rien amender. Quand le duc de Lancastre et ces seigneurs dessus nommés furent venus jusqu'au roi, il leur fit moult grande chère et liéement les salua, et regratia moult humblement de leur service et de ce qu'ils étaient là venus de leur bonne volonté.

Tantôt ces seigneurs étrangers, Allemand, Braibençons et Hasbaignans, et tous ensemble, remontrèrent au roi moult bellement leur pauvreté et nécessité, comment ils avaient leur avoir dépendu, leurs chevaux et leurs harnais vendus, si que peu ou rien leur était demeuré, pour lui servir auquel nom ils étaient là venus, ni pour aller en leurs pays, si besoin était : et le prièrent que, par sa noblesse, il y voulût entendre et regarder. Le roi se conseilla assez brièvement, tout à cheval, parmi les camps, là où il était; il leur répondit courtoisement qu'il n'était mie bien pourvu de là endroit répondre pleinement : « Et vous êtes durement travaillés, si comme je pense; si vous allez reposer et rafraîchir deux jours ou trois dans Calais. Et je m'en aviserai et conseillerai encore anuit et demain plus pleinement; et vous enverrai

réponse telle qu'il vous devra suffire par raison, et selon mon pouvoir. »

Ces étrangers gens n'en purent adonc avoir autre réponse; ils se partirent du roi et de la route du duc de Lancastre, et s'en allèrent par devers Calais. Quand ils eurent chevauché environ demi-lieue, ils encontrèrent le plus beau charroi et le plus grand et le mieux étoffé de toutes pourvéances et le mieux appareillé qui oncques fut vu en nul pays. Après ils encontrèrent le prince de Galles si noblement et si richement paré d'armes et toutes ses gens, que c'était grande beauté à regarder, et avait si grandes gens en son conroi que tout le pays en était couvert. Et chevauchaient tout le commun pas, rangés et serrés ainsi que pour tantôt combattre, si métier fût, toudis une lieue ou deux en sus de l'armée le roi son père : si que leurs charrois et leurs pourvéances charriaient toudis entre leurs deux osts; laquelle ordonnance ces seigneurs étrangers virent moult volontiers, et moult la prisèrent.

Après ce que ces seigneurs étrangers eurent tout ce diligemment regardé et considéré, et qu'ils eurent salué révéremment le prince, les seigneurs et les barons qui étaient avec lui, et le prince aussi les eut bellement et courtoisement reçus et conjoïs, ainsi que celui qui bien le savait faire, ils prirent congé de lui et lui remontrèrent leur besogne et leur pauvreté, en priant humblement qu'il voulût descendre à leur nécessité. Le prince leur accorda liéement et volontiers : ils passèrent outre et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Calais et là se logèrent.

Le second jour après ce qu'ils furent venus à Calais, le roi d'Angleterre envoya à eux sa réponse par trois suffisants chevaliers, qui leur dirent plei-

nement qu'il n'avait mie apporté si grand trésor d'Angleterre que pour eux payer tous leurs frais et tout ce qu'ils voudraient demander, et lui besognait bien ce qu'il en avait fait venir, pour parfurnir ce qu'il en avait entrepris; mais s'ils étaient si conseillés qu'ils voulussent venir avec lui et prendre l'aventure et la fortune de bien et de mal, et bonne aventure lui arrivait en ce voyage, il voulait qu'ils y partageassent bien et largement, sauf tant qu'ils ne lui pussent rien demander pour leurs gages, ni pour chevaux perdus, ni pour despens, ni dommages qu'ils pussent faire ni avoir; car il avait assez amené gens de son pays pour achever sa besogne.

Ces réponses ne plurent mie bien à ces seigneurs étrangers ni à leurs compagnons qui avaient durement travaillé et despendu le leur, engagé leurs joyaux et leurs chevaux et leurs harnais, et le plus vendu par nécessité; et toutefois ils n'en purent autre chose avoir, fors tant qu'on prêta à chacun aucune chose par grâce, pour aller en son pays. Il y eut aucuns des seigneurs qui s'en allèrent devers le roi pour tout paraventurer; car blâme leur eût été de retourner sans autre chose faire.

§ 3. — MARCHE DE L'ARMÉE ENVAHISSANTE SUR REIMS.

Le roi d'Angleterre s'était mis sur les camps à tout le plus grand charroi et le mieux attelé que nul ne vit oncques sortir d'Angleterre. On disait qu'il avait plus de six mille chars bien attelés, qui tous étaient à passer d'Angleterre. Puis ordonna ses batailles si noblement et si richement parés uns et autres, que c'était solas et déduis au regarder; et

fit son connétable que moult aimait, le comte de la Marche, premièrement chevaucher à tout cinq cents armures de fer et mille archers au-devant de sa bataille. Après, sa bataille chevauchait, où il avait trois mille armures de fer et cinq mille archers; et chevauchaient lui et ses gens, toudis rangés et serrés, après le connétable. Ensuivant la bataille du roi, venait le grand charroi qui comprenait bien deux lieues de long; et y avait plus de six mille chars. tous attelés, qui menaient toutes pourvéances pour l'armée, et objets dont on n'avait point vu user en devant de mener avec gens d'armes, si comme moulins à la main, fours pour cuire et autres choses plusieurs nécessaires. En après, chevauchait la forte bataille du prince de Galles et de ses frères, où il y avait vingt cinq cents armures de fer noblement montés et richement parés, et tous ces gens d'armes et ces archers rangés et serrés, ainsi que pour tantôt combattre, si métier eût été. En chevauchant ainsi, ils ne laissaient mie un garçon derrière qu'ils ne l'attendissent; et ne pouvaient aller bonnement non plus que trois lieues le jour. En cet état et en cet arroi, furent-ils rencontrés du duc de Lancastre et des seigneurs étrangers, si comme dessus est dit, entre Calais et l'abbaye de Likes, sur un beau plain. Car encore y avait en l'armée du roi d'Angleterre jusqu'à cinq cents varlets, à tout pelles et cognées, qui allaient devant le charroi et uniaient les chemins et les voies et coupaient les épines et les buissons, pour charrier plus aise.

Or vous veux-je nommer les plus grands seigneurs de l'armée du roi d'Angleterre qui passèrent la mer adonc avec lui, ou en la compagnie du duc de Lancastre, son cousin germain : premièrement ses quatre

fils : monseigneur Édouard, monseigneur Lionel, monseigneur Jean, monseigneur Aymon; et puis monseigneur Henri, duc de Lancastre, monseigneur Jean, comte de la Marche, connétable d'Angleterre, le comte de Warwick et le comte de Suffolk, maréchaux d'Angleterre, le comte de Herford et de Northampton, le comte de Salisbury, le comte de Stamfor, le comte d'Oxford, l'évêque de Lincoln, l'évêque de Durham, le seigneur de Percy, le seigneur de Neufville, Despenser, le seigneur de Roos, le seigneur de Mauni, monseigneur Renaut de Gobehen (Cobham), le seigneur de Montbray, le seigneur de la Ware, monseigneur Jean Chandos, monseigneur Richard de Pembridge, le seigneur de Mauny, le seigneur de Willoughby, le seigneur de Felleton, le seigneur de Basset, le seigneur de Carlton, le seigneur de Fitz-Walter, monseigneur Jame d'Audeley, monseigneur Bietremieu de Brue (Burgesh), le seigneur de Salie, messire Étienne de Gonsenton, messire Hugues de Hastings, messire Jean de Lille, messire Raoul de Ferrières, messire Neel Lorinch et grande foison d'autres que je ne puis et ne sais mie tous nommer.

Si chevauchèrent ces seigneurs ordonnément, ainsi que dessus est dit, dès qu'ils partirent de Calais et passèrent tous parmi Artois et au dehors de la cité d'Arras, et tenaient aussi le chemin que le duc do Lancastre avait tenu quand il passa premièrement. Ces gens d'armes ne trouvaient que vivre sur le plat pays; car tout était bouté ens ès forteresses. Et si était le pays, de grand temps avait, si appauvri et si essilé; et mêmement il faisait si cher temps parmi le royaume de France et si grande famine courait, pour la cause de ce que on n'avait trois ans en devant rien labouré sur le plat pays, que si blés et avoines

ne leur vinssent de Hainaut et de Cambrésis, les gens mourussent de faim en Artois, en Vermandois et en l'évêché de Laon et de Reims. Et pour ce que le roi d'Angleterre, ançois qu'il partît de son pays, avait ouï parlé de la famine et de la pauvreté de France, était il ainsi venu bien pourvu, et chaque sire aussi selon son état, excepté de fuerres et d'avoine; mais de ce se passaient leurs chevaux au mieux qu'ils pouvaient. Avec tout ce, le temps était si cru et si pluvieux que ce leur faisait trop de méchef et à leurs chevaux; car presque tous les jours et toutes les nuits pleuvait-il à randon sans cesse. Et tant plut, en cette empainte, que les vins de cette vendange ne valurent rien en cette saison.

Tant exploitèrent les dessus dits rois et leurs armées qu'ils passèrent Artois où ils avaient trouvé le pays pauvre et dégarni de vivres, et entrèrent en Cambrésis où ils trouvèrent la marche plus grasse et plus plantureuse; car les hommes du plat pays n'avaient rien bouté ens ès forteresses, pour tant qu'ils croyaient être tous assurés du roi d'Angleterre et de ses gens. Mais ledit roi ne l'entendit mie ainsi, jà fussent ceux de Cambrésis de l'empire. Et s'en vint le dessus dit roi loger en ville de Beaumes en Cambrésis, et ses gens tout environ. Là se tinrent quatre jours pour eux rafraîchir et leurs chevaux, et coururent la plus grande partie du pays de Cambrésis.

L'évêque Pierre de Cambrai, qui régnait pour le temps, et les conseils des seigneurs du pays et des bonnes villes envoyèrent, sur sauf-conduits, devers le roi et son conseil certains messagers pour savoir à quel titre on les guerroyait; on leur répondit que c'était pour ce que du temps passé ils avaient fait alliances et grands conforts aux Français et soutenu

en leurs villes et forteresses, et fait aussi partie de guerre comme leur ennemi; ils devaient bien pour cette cause être guerroyés. Autre réponse n'en rapportèrent ceux qui y furent envoyés. Il convint les Cambrésiens souffrir et porter leur dommage, au plus bellement qu'ils purent.

Ainsi passa le roi d'Angleterre parmi Cambrésis et s'en vint en Tiérache; mais ses gens couraient partout à droite et à gauche, et prenaient vivres et prisonniers là où ils les pouvaient avoir. Dont il échut que messire Bietremieus de Breuves courait devant Saint-Quentin : il trouva et rencontra d'aventure le capitaine et gardien pour le temps de Saint-Quentin, monseigneur Baudouin d'Anekin; ils se férirent eux et leurs gens ensemble, et y eut grand hutin et plusieurs renversés, d'un côté et d'autre. Finalement les Anglais obtinrent la place. Et fut pris ledit messire Baudoin et prisonnier à monseigneur Bietremieus de Breuves à qui il l'avait été autrefois de la bataille de Poitiers. Lesdits Anglais retournèrent devers l'armée du roi d'Angleterre, qui était logée pour ce jour en l'abbaye de Femy, où ils trouvèrent grande foison de vivres pour eux et pour leurs chevaux; et puis passèrent outre et exploitèrent tant par leurs journées, sans avoir nul empêchement, qu'ils s'en vinrent en la marche de Reims.

§ 4. — LE SIÈGE DE REIMS.

Et assiégea le roi d'Angleterre la cité de Reims, je vous dirai par quelle manière. Le roi fit son logis à Saint-Bâle outre Reims et le prince de Galles et son frère à Saint-Thierry. Le duc de Lancastre tenait en

après le plus grand logis. Les comtes, les barons et les autres chevaliers étaient logés ens ès villages autour de Reims. Ils n'avaient pas leurs aises ni le temps à leur volonté; car ils étaient là venus au cœur de l'hiver, environ la Saint-Andrieu, qu'il faisait froid, laid et pluvieux. Et étaient leurs chevaux mal logés et mal nourris, car le pays, deux ans ou trois en devant, avait été toudis si guerroyé que nul n'avait labouré les terres; pourquoi on n'avait nuls fourrages, blés ni avoines en gerbes, ni en estrains; et convenait les plusieurs aller fourrer dix ou douze lieues loin. Ils étaient souvent rencontrés des garnisons françaises, par quoi il y avait hutins et mêlées : une heure perdaient les Anglais, et l'autre gagnaient.

De la bonne cité de Reims étaient capitaines, à ce jour que le roi d'Angleterre y mit le siège, messire Jean de Craon, archevêque dudit lieu, messire le comte de Porsien et messire Hugues de Porsien, son frère, le sire de la Bove, le sire de Chavency, le sire d'Ennore, le sire de Lore et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers de la marche de Reims. Ils besongnièrent si bellement, le siège pendant, que oncques nul dommage ne se prit à la ville; car la cité est forte et bien fermée et de bonne garde. Et aussi le roi d'Angleterre n'y fit point assaillir, pour ce qu'il ne voulait mie ses gens travailler, ni faire navrer ni blesser. Et demeurèrent ledit roi et ses gens à siège devant Reims, sur l'état que vous avez ouï, de la fête Saint-Andrieu jusqu'à l'entrée de carême.

Or chevauchèrent souvent lesdits Anglais en grande route pour trouver aventures, les aucuns par tout le comté de Rethiers jusqu'à Montfaucon et jusqu'à Mézières et jusqu'à Doncheri et à Monson, et logeaient au pays deux jours ou trois et dérobaient tout sans



Siège de Reims.
(Bibliothèque Nationale, ms. nº 2618.)

défense ni contredit de nullui, et puis s'en repairaient en leur armée. Aussi en ce temps que le roi d'Angleterre était venu devant Reims, avait pris messire Eustache d'Aubrecicourt la bonne ville d'Attigny-sur-Aisne, et dedans trouvé grande foison de vivres, et par spécial plus de trois mille tonneaux de vins; il en départit le roi d'Angleterre grandement et ses enfants dont ils surent grand gré.

Entre que le siège était devant Reims, queraient les aucuns chevaliers de l'armée les aventures, dont il advint que messire Jean Chandos, messire James d'Audelée, le sire de Muchident, messire Richard de Pontchardon et leurs routes chevauchèrent si avant devers Châlons en Champagne, qu'ils vinrent à Darni-en-Dormois, un moult beau fort; ils le regardèrent et considérèrent moult de près, quand ils furent là venus, et le convoitèrent durement à assaillir, pour savoir s'ils le pourraient prendre. Ils descendirent de leurs chevaux et se mirent tous à pied, eux et leurs gens, et approchèrent le château et le commencèrent à assaillir rudement et fortement. Par dedans avait en garnison deux bons chevaliers qui le gardaient, dont l'un avait nom messire Édouard du Bos, et l'autre messire Gui de Caples et portait d'or à une croix ancrée de sable. Là eut fort assaut et dur; car les chevaliers et leurs gens se défendaient très bien, et aussi ils étaient assaillis fortement et de grande volonté.

En cet assaut s'avança tellement le sire de Mucident, un moult riche homme et grand sire en Gascogne, qu'il fut atteint du jet d'une pierre sur son bacinet, qui fut effondré. Et fut là abattu ledit chevalier et mis à grand méchef; car il mourut entre ses gens, sans porter plus avant. De la mort du

seigneur de Muchident furent les autres chevaliers si courroucés qu'ils jurèrent que jamais de là ne partiraient s'ils n'auraient conquis le château et ceux qui dedans étaient. Adonc se mirent-ils à l'assaillir plus fort assez que devant. Et là fut faite mainte grande apertise d'armes; car les Gascons étaient tous forcenés, pour la cause de leur maître qu'on leur avait mort. Ils entraient ens ès fossés sans eux épargner, et venaient jusqu'aux murs et rampaient contremont, les targes sur leurs têtes. Endementres, archers tiraient si uniement et si roidement que nul n'osait apparoir, fors en grand péril. Tant fut assailli et herrié que le château fut pris, mais moult leur coûta.

Quand les Anglais en furent au-dessus, ils prirent les deux chevaliers qui moult vaillamment s'étaient défendus, et aucuns écuyers aussi gentilshommes; et le demeurant ils mirent tout à l'épée, et malmenèrent durement ledit château de Carni, pour tant qu'ils ne le voulaient mie tenir. Ils retournèrent en l'armée devant la cité de Reims et là amenèrent leurs prisonniers; ils recordèrent au roi et aux barons comment ils avaient exploité.

En ce temps, pendant qu'on séait devant la cité de Reims, se remurent haines et grands mautalens entre le roi de Navarre et le duc de Normandie; la raison et la cause ne sais-je mie moult bien. Mais il advint adonc que le roi de Navarre se partit soudainement de Paris et s'en vint à Mantes sur Seine et défia ledit duc de Normandie et ses frères; de quoi tout le royaume de France fut moult émerveillé à quel titre cette guerre était renouvelée [1].

1. Froissart se trompe lorsqu'il affirme que la guerre

§ 5. — LA CONJURATION DE MARTIN PISDOE.

Le lundi pénultième jour du mois de décembre ensuivant, un bourgeois de Paris appelé Martin Pisdoe fut décapité aux halles de Paris, sur un écha-

ouverte se ralluma en décembre 1359 entre le régent et le roi de Navarre, et lorsqu'il ajoute que Charles le Mauvais envoya un défi au duc de Normandie. Ce qui est vrai, c'est que le roi de Navarre qui, depuis la paix conclue à Pontoise le 21 août précédent, avait rendu plusieurs fois visite au régent, qui avait assisté notamment au mariage de Jean, comte d'Harcourt et de Catherine de Bourbon, célébré à Paris le lundi 14 octobre, n'en fit pas moins une guerre couverte au duc de Normandie à partir du mois de novembre. Le premier acte de cette guerre couverte fut la prise par escalade du château de Clermont en Beauvaisis, opérée le lundi 18 novembre par Jean de Grailly, captal de Buch, partisan du roi de Navarre aussi bien que du roi d'Angleterre. Le second fait, plus grave encore que le premier, qui amena, non, comme le dit Froissart, une déclaration de guerre, mais la rupture de toutes relations personnelles et courtoises entre les deux princes, ce fut la découverte d'un complot tramé au mois de décembre par un certain nombre de bourgeois de Paris, dont Martin Pisdoe était le chef, pour renverser le régent. Martin Pisdoe fut exécuté le lundi 30 décembre. La déposition de Jean de Chavenacier est accablante pour le roi de Navarre. « Jehan, avait dit Martin, ces choses se pourront bien faire, car nous aurons de notre alliance plusieurs des gens de monseigneur de Navarre. » Le régent, qui avait bien assez à faire de repousser l'invasion d'Edouard, remit à une époque plus favorable la vengeance de ses griefs contre Charles le Mauvais. (Note de M. Siméon Luce.)

faud. Et après eut coupé les deux bras et les deux cuisses; et fut la tête mise sur le pilori des halles; et chacun desdits membres fut pendu hors des quatre principales portes de Paris, chaque membre à une potence de fust qui pour cette cause fut faite. Et fut ledit bourgeois ainsi exécuté pour ce que il avait traité avec aucuns familiers et officiers du roi de France, la ville de Paris et ledit régent. Et devaient entrer à Paris gens d'armes par diverses portes, et eux héberger en divers lieux. Et aucuns d'eux devaient aller au Louvre, où devait être ledit régent, plus forts que ledit régent. Et là devaient tuer tous ceux qu'ils voudraient, et après courir toute la ville et prendre les places par la ville afin que les gens de ladite ville ne se pussent assembler. Et fut cette chose sue et révélée par un autre bourgeois, appelé Denisot le Paumier, à qui ledit Martin avait la chose découvert, afin qu'il fût de l'alliance dessus dite.

§ 6. — ÉDOUARD III LÈVE LE SIÈGE DE REIMS. — SA MARCHE EN CHAMPAGNE ET EN BOURGOGNE.

Le roi d'Angleterre se tint à siège devant la cité de Reims bien le terme de sept semaines et plus; mais oncques n'y fit assaillir ni point ni petit, car il eût perdu sa peine. Quand il eut là tant été, qu'il lui commençait à ennuyer, et que ses gens ne trouvaient mès rien que fourrer, et perdaient leurs chevaux et étaient en grande mésaise de tous vivres, ils se délogèrent et s'arroutèrent comme en devant, et se mirent au chemin par devers Châlons en Champagne. Et passa ledit roi et toute son armée assez

près de Châlons, et se mit par devers Bar-le-Duc, et après par devers la cité de Troyes, et vint loger à Méri-sur-Seine, et était toute son armée entre Méri et Troyes, où l'on compte huit lieues de pays.

Entrues, comme il était à Méri-sur-Seine, son connétable chevaucha outre, qui toudis avait la première bataille, et vint devant Saint-Florentin. dont messire Oudars de Renti était capitaine, et y fit un moult grand assaut; et fit devant la forteresse développer sa bannière. Et là eut grand assaut et fort, mais rien n'y conquirent les Anglais. Si y vint ledit roi d'Angleterre et toute son armée et se logèrent tout entour Saint-Florentin, sur la rivière d'Armençon; et quand ils se délogèrent, ils vinrent devant Tonnerre, et là eut grand assaut et dur. Et fut la ville de Tonnerre prise par force, et non le château; mais les Anglais gagnèrent au corps de la ville de Tonnerre plus de trois mille pièces de vin qui leur firent grand bien. Adonc était dedans la cité d'Auxerre le sire de Fiennes, connétable de France, à grande foison de gens d'armes.

Le roi d'Angleterre et son armée reposèrent en Tonnerre cinq jours pour la cause des bons vins qu'ils avaient trouvés, et assaillaient souvent au château; mais il était bien garni de bonnes gens d'armes, desquels messire Baudoin d'Anekins, maître des arbalétriers, était capitaine. Quand ils se furent bien reposés et rafraîchis en la ville de Tonnerre, ils s'en partirent et passèrent là la rivière d'Armançon. Et laissa là le roi d'Angleterre le chemin d'Auxerre, à la droite main, et prit le chemin de Noiiers; et avait telle intention que d'entrer en Bourgogne et d'être là tout le carême. Et passa et toute son armée dessous Noiiers, et ne voulut oncques consentir qu'on y

assaillit, car il tenait le seigneur prisonnier de la bataille de Poitiers. Et vinrent le roi et toute son armée à gîte à une ville qu'on appelle Montroyal, sur une rivière qu'on dit Seletes.

Et quand le roi s'en partit, il monta cette rivière et s'en vint loger à Aguillon-sur-Seletes; car un sien écuyer, qu'on appelait Joan de Arleston, et s'armait d'azur à un écusson d'argent, avait pris la ville de Flavigny, qui sied assez près de là, et avait dedans trouvé de toutes pourvéances, pour vivre le roi et toute son armée un mois entier. Et leur vint trop bien à point, car le roi fut en ladite ville d'Aguillon, de la nuit des Cendres jusqu'au mi-carême. Et toudis couraient ses maréchaux et ses coureurs le pays, ardant, gâtant et essillant tout entour d'eux, et rafraîchissaient souvent l'armée de nouvelles pourvéances.

Vous devez savoir que les seigneurs d'Angleterre et les riches hommes menaient sur leurs chars tentes et pavillons, moulins, fours pour cuire et forge pour forger fers de chevaux et toutes autres choses nécessaires. Et pour tout ce étoffer, ils menaient bien huit mille chars, tous attelés de quatre forts roncins qu'ils avaient mis hors d'Angleterre. Et avaient encore sur ces chars plusieurs nacelles et batelets, faits et ordonnés si subtilement de cuir bouilli, que merveille était à regarder. Et si pouvaient bien trois hommes dedans aider, pour nager parmi un étang ou un vivier, comme grand qu'il fût, et pêcher à leur volonté. De quoi ils eurent grand aise tout le temps et tout le carême, voir les seigneurs et les gens d'état; mais les communs se passaient de ce qu'ils trouvaient. Et avec ce, le roi avait bien pour lui trente fauconniers à cheval, chargés

d'oiseaux, et bien soixante couples de forts chiens et autant de lévriers dont il allait chaque jour en chasse ou en rivière, ainsi qu'il lui plaisait. Et il y avait plusieurs des seigneurs et des riches hommes qui avaient leurs chiens et leurs oiseaux, aussi bien comme le roi leur sire. Et était leur armée toudis partie en trois parties, et chevauchait chacune armée par lui. Et avait chacune armée avant-garde et arrière-garde, et se logeait chacune armée par lui une lieue en sus de l'autre. Dont le prince de Galles en menait une, le duc de Lancastre l'autre, et le roi d'Angleterre la troisième et toute la plus grande. Et ainsi se maintinrent-ils mouvant de Calais jusqu'à ce qu'ils vinrent devant la cité de Chartres.

§ 7. — TRAITÉ DE GUILLON AVEC LA BOURGOGNE.

Nous parlerons du roi d'Angleterre qui se tenait à Aguillon-sur-Selettes. Et vivaient-ils lui et son armée des grosses pourvéances que Jean de Harleston avait trouvées à Flavigny. Entrues que le roi séjournait là, pensant et imaginant comment il se maintiendrait, le jeune duc de Bourgogne qui régnait pour le temps et ses conseils, par la requête et ordonnance de tout le pays de Bourgogne entièrement, envoyèrent devers ledit roi d'Angleterre suffisants hommes, barons et chevaliers, pour traiter à respiter de non ardoir et courir le pays de Bourgogne. Ils s'ensonnièrent adonc de porter ces traités les seigneurs qui ci s'ensuivent : premièrement messire Anceaus de Salins, grand chancelier de Bourgogne, messire Jacques de Viane, messire Jean de Rié, messire Hugues de Viane, messire Guillaume de Toraise et messire Jean de Montmartin.

Ces seigneurs exploitèrent si bien et trouvèrent le roi d'Angleterre si traitable qu'une composition fut faite entre ledit roi et le pays de Bourgogne parmi deux cent mille francs qu'il dut avoir tous appareillés, il déporta ledit pays de Bourgogne à non courir, et l'assura ledit roi de lui et des siens le terme de trois ans [1].

§ 8. — OPÉRATION D'INVESTISSEMENT SOUS PARIS PAR L'ARMÉE ANGLAISE.

(Grandes Chroniques.)

Et ce fait, ledit roi se partit et s'en alla vers Nevers et passa la rivière d'Yonne à Collanges-sur-

1. Ce traité, dont le texte est dans Rymer, fut donné à Guillon-en-Bourgogne sous le grand sceau du roi d'Angleterre le 10 mars 1360. Édouard s'engageait à rendre Flavigny et à tenir la Bourgogne en paix pendant trois ans, moyennant le payement de deux cent mille deniers d'or au mouton, payables 50 000 comptant, 50 000 le 22 juin, 50 000 le 25 décembre 1360, 50 000 enfin le 28 mars 1361. Les évêques de Chalon et d'Autun, quatorze abbés, les cités et bonnes villes de Chalon, d'Autun, de Dijon, de Beaune, de Semur, de Montbard et de Châtillon-sur-Seine, quinze nobles et sept bourgeois de Bourgogne se portaient garants du payement de cette somme. L'un de ces sept bourgeois, encore obscur en 1360, allait bientôt devenir l'un des plus grands personnages du quatorzième siècle : c'était Hugues Aubriot, le futur prévôt de Paris du roi Charles V. Quatre jours seulement après la conclusion de ce traité, le 14 mars, un certain nombre de seigneurs picards et normands, conduits par Jean de Neuville, faisaient une descente en Angleterre, où ils prenaient, saccageaient et brûlaient Winchelsea. (Note de M. Siméon Luce.)

Yonne. Et envoyèrent ceux du comté de Nevers par devers lui, et rançonnèrent toute la contrée et la baronnie de Donzi-au-Pré. Et alors se mit à chemin à s'en venir par le Gâtinais droit devers Paris, et vint le prince de Galles par devers Moret-en-Gâtinais, droit à une forteresse qui lors était anglaise, appelée les Tournelles, devant laquelle forteresse plusieurs de ceux de France avaient fait une bastide et s'y étaient mis à siège. Et jaçoit ce qu'ils sussent bien la venue dudit prince, ils ne s'en partirent pas. Et se mit ledit prince devant ladite bastide et la fit assaillir; et finalement dans trois ou quatre jours après, lesdits Français qui étaient dans ladite bastide, pour ce qu'ils n'avaient que boire ni que manger, se rendirent audit prince. Et là furent pris messire Haguenier, seigneur de Bouville, le seigneur d'Aigreville, messire Jean des Barres, messire Guillaume du Plessis et messire Jean Braque, tous chevaliers et plusieurs autres jusqu'au nombre de quarante combattants ou environ.

Item, le mardi avant Pâques les grands, dernier jour de mars, le roi d'Angleterre se logea en l'hôtel de Chantelou, entre Montlhéry et Chartres, et tous ses enfants, et toute son armée ès villes d'environ, jusque près de Corbeil et jusqu'à Longjumeau. Et fut prise journée de traiter de paix, par le moyen de frère Simon de Langres, maître de l'ordre des Jacobins, légat de par le pape en France pour cette cause, qui déjà par plusieurs fois avait été par devers ledit roi d'Angleterre et aussi par devers ledit régent. Et assemblèrent lesdits traiteurs le vendredi bénit, troisième jour du mois d'avril ensuivant, en la maladrerie de Longjumeau, et là furent pour ledit régent le seigneur de Fiennes, lors connétable de France, mes-

sire Jean le Maingre, dit Boucicaut, lors maréchal de France, le seigneur de Garancières, le seigneur de Vignay du pays de Vienne, messire Simon de Buci et messire Guichard d'Angle, chevaliers et aucuns clercs conseillers et secrétaires. Et pour ledit roi d'Angleterre furent le duc de Lancastre, le comte de Norentonne, le comte de Warwich; messire Jean de Chandos, tous Anglais, messire Gautier de Mauni Hanuyer. Et tantôt se départirent sans faire aucun traité.

§ 9. — LE RÉGENT REFUSE LE COMBAT A L'ARMÉE ANGLAISE.
(Froissart.)

Le dessus nommé roi était logé au Bourg-la-Reine, à deux petites lieues près Paris, et toute son armée contremont en allant devers le Montlhéry, il envoya ledit roi entrues qu'il se tenait là, ses hérauts dedans Paris au duc de Normandie qui s'y tenait à tout grand gens d'armes pour demander bataille, mais le duc ne lui accorda point; ainçois retournèrent les messagers sans rien faire.

Quand le roi d'Angleterre vit que nul ne sortirait de Paris pour lui combattre, il s'en fut tout courroucé. Adonc s'avança ce bon chevalier messire Gauthier de Mauni et pria au roi son seigneur qu'il lui voulût laisser faire une chevauchée jusqu'aux bailles de Paris; et le roi lui accorda et nomma personnellement ceux qu'il voulait qui allassent avec lui. Et fit là le roi plusieurs chevaliers nouveaux, desquels le sire de la Ware en fut un, et le sire de Fitz-Walter et messire Thomas Balastre et messire Guillaume Tonceaus et messire Thomas le Dépensier et messire Jean de Neufville et messire Richard Sturi et

plusieurs autres. Et l'eût été Colars d'Aubrecicourt, fils à monseigneur Nicole, s'il voulût; car le roi le voulait pour tant qu'il était à lui et son écuyer du corps; mais ledit Colars s'excusa et dit qu'il ne pouvait trouver son bassinet.

Le sire de Mauni fit son entreprise et amena ses nouveaux chevaliers escarmoucher et courir jusqu'aux bailles de Paris. Là eut bonne escarmouche et dure; car il y avait dans la cité de Paris bons chevaliers et écuyers qui volontiers fussent sortis si le duc de Normandie l'eût consenti. Toutefois ces gentilshommes qui étaient dans Paris, gardèrent la porte et la barrière tellement qu'ils n'y eurent point de dommage. Et dura l'escarmouche du matin jusqu'à midi, et en y eut des navrés des uns et des autres. Adonc se retira le sire de Mauni et en ramena ses gens à leurs logis, et se tinrent là encore ce jour et la nuit ensuivant. A lendemain, se délogea le roi d'Angleterre et prit le chemin de Montlhéry.

§ 10. — L'ARMÉE ANGLAISE SOUS PARIS. — MOUVEMENT DE RETRAITE.

(Grandes Chroniques.)

L'an de grâce mil trois cent soixante, le mardi après Pâques les grands, qui fut le septième jour d'avril, ledit roi d'Angleterre et toute son armée délogèrent et s'approchèrent de Paris et se logèrent ce jour, c'est à savoir ledit roi à Châtillon près Montrouge, et les autres à Issy, à Vanves, à Vaugirard, à Gentilly, à Cachan et aux autres villes environ [1]. Et

1. Le dauphin Charles avait un service de renseignements fort bien organisé, comme le prouve l'acte suivant,

ce jour s'en montrèrent plusieurs en bataille devant Paris, mais pour ce ne sortit aucun de ladite ville.

Item, le vendredi ensuivant, dixième jour dudit mois d'avril, retournèrent aucuns des dessus nommés pour ledit régent, pour traiter par l'admonestement de l'abbé de Cluny qui était tantôt venu de par le pape, pour traiter entre les parties. Et assemblèrent les traiteurs en une maladrerie appelée la Banlieue, qui est outre la tombe Ysore. Et y furent pour ledit Anglais les autres dessus nommés. Et tantôt se partirent aussi sans aucun traité faire, si comme ils avaient fait auparavant.

Le dimanche jour de Quasimodo, douzième jour dudit mois d'avril l'an dessus dit, le roi d'Angleterre et toute son armée se délogèrent des villes d'entour

daté de Paris le 13 avril 1360. Charles régent accorde des lettres de naturalisation et de bourgeoisie parisienne à son amé Jean Cope, originaire d'Angleterre, « parce que de nouvel, pour le temps que le roi d'Angleterre a été près de notre bonne ville de Paris, ledit Jehan, qui bien savait et sait parler le langage d'Angleterre, a exposé et mis en aventure son corps, sa vie et sa chevance pour nous faire certains services qu'il nous a faits au grand profit de monseigneur, de nous et du royaume pour lesquels nous nous réputons et devons réputer pour grandement tenus à lui. Nous, pour les causes dessus dites, et plusieurs autres qui à ce nous ont mû et doivent mouvoir, voulant audit Jehan Cope, comme à celui qui bien a desservi, faire grâce spéciale qui soit à lui et aux siens honorable et profitable, si que les autres de sa nativité et d'autres nations étranges, qui sauront ladite grâce à lui faite doivent, à l'exemple de lui, eux efforcer d'eux loyalement porter envers monseigneur et nous. » (Extrait d'une note de M. Siméon Luce.)

Paris au matin et en vinrent plusieurs batailles assez près de Saint-Marcel, en faisant semblant qu'ils attendissent qu'on sortît de Paris pour les combattre, mais rien n'en fut fait, jaçoit ce qu'en Paris eût grande foison de gens d'armes nobles et autres avec ceux de ladite ville. Mais les portes et les murs furent bien garnis de gens d'armes et de ceux de ladite ville de la partie d'outre Petit-Pont; et n'était pas la ville effrayée. Et quand lesdits Anglais eurent demeuré sur les champs jusqu'environ heure de tierce, ils s'en partirent et s'en allèrent après leurs chariots et leurs autres batailles qui s'en allaient devant le chemin vers Chartres. Et boutèrent les feux, dès le samedi précédent, en grande foison des villes entour Paris de ce côté. Et allèrent jusque vers Bonneval et vers Châteaudun.

IV

LES NÉGOCIATIONS ET LA PAIX DE BRÉTIGNY.

(1360)

§ 1. — DIFFICULTÉS QUE LE ROI D'ANGLETERRE OPPOSE AUX NÉGOCIATIONS POUR LA PAIX. — LE VOEU DE CHARTRES.

(Froissart.)

Si ne fut mie ce traité sitôt accompli, quoiqu'il fût entamé, mais fut moult longuement demené, et toujours allait le roi d'Angleterre avant quérant le gras pays. Ces traiteurs, comme bien conseillés, ne voulaient mie le roi laisser ni leur propos anéantir, car ils voyaient le royaume de France en si pauvre état et si grevé qu'en trop grand péril il était, s'ils attendaient encore un été. D'autre part le roi d'Angleterre demandait et requérait des offres si grandes et si préjudiciables pour tout le royaume qu'avec peine s'y accordaient les seigneurs, pour leur honneur, et convenait par pure nécessité qu'il fût ainsi ou aussi près, s'ils voulaient venir à paix. Si que tous leurs traités et leurs parlements durèrent sept jours, toujours en poursuivant le roi d'Angleterre les dessus nommés prélats et le sire d'Autun, messire Hugues de Genève, qui moult était bien oui et volontiers en

la cour du roi d'Angleterre. Si renvoyaient tous les jours, ou de jour à autre leurs traités et leurs parlements et procès devers le duc de Normandie et ses frères en la cité de Paris, et sur quelle forme ni état ils étaient, pour avoir réponse quelle chose en était bonne à faire, et du surplus comment ils se maintiendraient. Ces procès et paroles étaient conseillés secrètement et examinés suffisamment en la chambre du duc de Normandie, et puis était récrit justement et parfaitement l'intention et l'avis de son conseil auxdits traiteurs, par quoi rien ne se passait ni d'un côté ni de l'autre qu'il ne fût bien et justement spécifié.

Là étaient en la chambre du roi d'Angleterre sur son logis ainsi comme il chéait à point et qu'il se logeait sur son chemin, tout devant la cité de Chartres comme ailleurs, des dessus dits traiteurs français, grandes offres mises avant pour venir à conclusion de guerre et à ordonnance de paix, auxquelles choses le roi d'Angleterre était trop dur à entamer. Car l'intention de lui était telle qu'il voulait demeurer roi de France, combien qu'il ne le fût mie, et mourir en cet état, et voulait ostoier en Bretagne, en Blois et en Touraine cet été, si comme dessus est dit. Et si le duc de Lancastre son cousin, que moult aimait et croyait, lui eût autant déconseillé paix à faire qu'il lui conseillait, il ne se fût point accordé. Mais il lui montrait moult sagement et disait : « Monseigneur, cette guerre que vous tenez au royaume de France est moult merveilleuse et trop fretable pour vous; vos gens y gagnent et vous y perdez et allouez le temps. Tout considéré, si vous guerroyez selon votre opinion, vous y userez votre vie, et c'est fort que vous en verriez jà à votre intention. Si vous con-



Cathédrale de Chartres (d'après une photographie.)

seille que vous entrementes que vous en pouvez sortir à votre honneur, vous preniez les offres qu'on vous présente : car, monseigneur, nous pouvons plus perdre en un jour que nous n'avons conquis en vingt ans. »

Ces paroles et plusieurs autres belles et subtiles que le duc de Lancastre remontrait fiablement en instance de bien au roi d'Angleterre convertirent si ledit roi, par la grâce du Saint-Esprit qui y ouvrait aussi ; car il advint à lui et à toutes ses gens un grand miracle, lui étant devant Chartres, qui moult humilia et brisa son courage. Car pendant que ces traiteurs français allaient et prêchaient ledit roi et son conseil, et encore nulle réponse agréable n'en avaient, un temps et un effoudre et un orage si grand et si horrible descendit du ciel en l'armée du roi d'Angleterre, qu'il sembla bien proprement que le siècle dût finir, car il chéait de l'air pierres si grosses qu'elles tuaient hommes et chevaux, et en furent les plus hardis tous ébahis. Et adonc regarda le roi d'Angleterre devers l'église de Notre-Dame de Chartres et se rendit et voua à Notre-Dame dévotement et promit si comme il dit et confessa depuis, qu'il s'accorderait à la paix.

§ 2. — OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS DE BRÉTIGNY. LES PLÉNIPOTENTIAIRES FRANÇAIS ET ANGLAIS.

Les Anglais firent sentir, tant par l'abbé de Cluny, légat du pape en France pour traiter de paix, comme par autres, qu'ils entendraient volontiers au traité de paix, si le régent voulait envoyer par devers eux. Et pour ce, par délibération du

conseil, ledit régent envoya à Chartres plusieurs de son conseil, entre lesquels étaient messire Jean de Dormans, évêque de Beauvais et chancelier de Normandie, messire Jean de Melun, comte de Tancarville, lequel était encore prisonnier de la bataille de Poitiers aux Anglais, là où le roi de France avait été pris; messire Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France, le seigneur de Montmorency, le seigneur de Vinay, messire Jean de Groslée, messire Simon de Bucy, premier président de Parlement, maître Étienne de Paris, chanoine, maître Pierre de la Charité, chantre de l'église Notre-Dame de Paris, messire Jean d'Augereau, doyen de Chartres, maître Guillaume de Dormans et maître Jean des Mares, avocat en Parlement, Jean Maillart, bourgeois de Paris et aucuns autres. Et partirent de Paris le lundi après la Saint-Marc, vingt-septième jour du mois d'avril.

A ce jour furent à Chartres et trépassèrent outre, en allant vers ledit roi d'Angleterre. Et envoyèrent par devers lui et son conseil, pour savoir où ils assembleraient pour traiter. Auxquels de la partie de France fut fait assavoir qu'ils retournassent vers Chartres et que ledit roi anglais traiterait vers là. Et ainsi le firent les Français et s'en retournèrent vers Chartres. Et le roi d'Angleterre s'en alla loger à une lieue près ou environ en un lieu appelé Sours. Et prirent place pour assembler à un lieu qui a nom Brétigny, à une lieue de Chartres ou environ.

Le vendredi premier jour de mai, l'an dessus dit, assemblèrent audit lieu de Brétigny les dessus dits de la partie de France et les gens dudit roi anglais; entre lesquels furent le duc de Lancastre, le comte de Northampton, le comte de Warwick, le comte de

Suffolk, monseigneur Regnault de Cobehan, messire Barthélemy de Broueys, messire Gautier de Mauni, tous chevaliers, et plusieurs autres jusqu'au nombre de vingt-deux personnes. Et toute la semaine continuèrent le traité, tant que par le plaisir de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, le vendredi ensuivant, huitième jour du mois de mai, ils firent accord de paix.

§ 3. — TRAITÉ DE BRÉTIGNY [1] (10 mai 1360).
(Extrait des Grandes Chroniques.)

Charles, aîné fils du roi de France, régent du royaume, duc de Normandie, dauphin de Viennois, à tous ceux qui ces lettres verront, Salut. Nous vous faisons savoir que tous les débats et désaccords quelconques mus et démenés entre Monseigneur le roi de France et nous d'une part, et le roi d'Angleterre, d'autre part, pour le bien de paix, sont accordés le huitième jour de mai, l'an mil trois cent soixante, à Brétigny, en la manière qui s'ensuit.

Édouard, fils au noble roi de France et d'Angleterre, prince de Galles, duc de Cornouailles et comte de Cestre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Nous vous faisons à sçavoir que de tous les débats et désaccords quelconques mus et démenés entre notre très

1. A Chartres, le 7 mai, pour l'exécution des clauses du traité qui demandaient un certain temps, fut signée une trêve qui devait durer jusqu'au 30 septembre 1361. Notification de la trêve fut faite par le régent, de Brétigny-lès-Chartres, où il vint sans doute de sa personne. La reproduction du même acte au nom du prince de Galles fut signée à Sours devant Chartres, également le 7 mai.

cher et redouté seigneur et père, roi de France et d'Angleterre, d'une part, et nos cousins le roi et son aîné fils régent du royaume de France, et pour tout ce qu'affert, d'autre part, pour bien de paix est accordé, le huitième jour de mai, l'an de grâce mil trois cent soixante, à Brétigny de lès Chartres, par la manière qui s'ensuit :

I. — Le roi d'Angleterre, avec ce qu'il tient en Gascogne et en Guyenne, aura pour lui et pour ses hoirs, perpétuellement à toujours, toutes les choses qui s'ensuivent à tenir par la manière que le roi de France ou son fils ou aucuns de ses antécesseurs rois de France les tinrent, c'est à savoir ce qu'en souveraineté en souveraineté, ce qu'en domaine en domaine, et pour le temps et manière ci-dessous déclarés, la cité, le château et le comté de Poitiers et toute la terre et le pays de Poitou, ensemble le fief de Touars et la terre de Belleville; la cité et château de Saintes et toute la terre et le pays de Saintonge, par deçà et par delà la Charente; la cité et le château d'Agen et la terre et le pays d'Agénois; le château et la cité et tout le comté de Périgord, et la terre et le pays de Périgueux; la cité et le château de Limoges et la terre et le pays de Limousin; la cité et le château de Caours et la terre et le pays de Caoursin; la cité, le château et la terre de Tarbes; la terre, le pays et le comté de Bigorre; le comté, la terre et le pays de Gaure; la cité et le pays d'Angoulême; la contrée et la terre et tout le pays d'Angoulémois; la cité, le pays et le château de Rhodez; la contrée et le pays de Rouergue. Et si il y a aucuns seigneurs, comme le comte de Foix, le comte d'Armagnac, le comte de Lille, le comte de Périgord, le vicomte de Limoges ou autres, qui tiennent aucunes rentes dedans les limites desdits lieux, ils feront hommage audit roi d'Angleterre et tous autres services, et devoirs dus à cause de leurs terres et lieux, en la manière qu'ils ont faite au temps passé.

II. — Aura le roi d'Angleterre tout ce que le roi de France ou aucuns des rois d'Angleterre anciennement

tinrent en la ville de Montreuil-sur-la-mer et les appartenances.

IV. — Le roi d'Angleterre aura la ville et le château de Calais, le château, la ville et seigneurie de Merq, les villes, châteaux et seigneuries de Sangate, Couloigne, Hammes, Wales et Ove.

V. — Le roi d'Angleterre aura le château, la ville et tout entièrement le comté de Guynes.

VI. — Est accordé que le roi d'Angleterre et ses hoirs auront et tiendront toutes les îles des pays dessus nommés ensemble, avec les autres villes, lesquelles le roi d'Angleterre tient à présent.

VII. — Accordé que ledit roi de France et son aîné fils le régent, pour eux et pour tous leurs hoirs et successeurs, au plus tôt que l'on pourra, sans fraude et sans mal engin, et au plus tard dans la Saint-Michel venant en un an, rendront, bailleront et délivreront audit roi d'Angleterre et à tous ses hoirs et successeurs, et transporteront en eux tous les honneurs, hommages, obédiences, vassaux, fiefs, services, et toutes manières de juridictions hautes et basses, ressorts et sauvegardes, avoisons et patronages d'Église, et toutes manières de seigneuries et souverainetés, et tous les droits qu'ils avaient ou pouvaient avoir, appartenaient, appartiennent ou peuvent appartenir par quelconque cause, ou titre ou couleur de droit, à eux, au roi et à la couronne de France pour cause de comtés, cités, châteaux, villes, terres, pays et îles et lieux avant nommés, et de toutes leurs appartenances et appendances, quelque part qu'ils soient et chacune d'elles sans y rien retenir à eux, à leurs hoirs ni successeurs, aux rois ni à la couronne de France. Et aussi manderont le roi et son aîné fils par leurs lettres patentes à tous archevêques et autres prélats de sainte Église, et aussi aux comtes, vicomtes, barons, nobles, citoyens et autres quelconques de cités, terres, pays, îles et lieux avant nommés, qu'ils obéissent au roi d'Angleterre et à ses hoirs, et à leur certain commandement

en la manière qu'ils ont obéi aux rois et à la couronne de France; et par les mêmes lettres leur quitteront et absoudront, au mieux qu'il se pourra faire, de tous hommages, fois, serments, obligations, subjecions et promesses faits par aucuns d'eux aux rois et à la couronne de France en quelques manières.

VIII à XI. — Stipulations de détail.

XII. — Est accordé que le roi de France et son aîné fils renonceront expressément auxdits ressorts et souverainetés et à tout le droit qu'ils ont et peuvent avoir en toutes les choses qui par ce présent traité doivent appartenir au roi d'Angleterre; et semblablement le roi d'Angleterre et son fils renonceront expressément à toutes les choses qui par ce présent traité ne doivent être baillées ni demeurer audit roi d'Angleterre, et à toutes les demandes qu'ils faisaient au roi de France, et par spécial au nom et au droit de la couronne de France, à l'hommage, souveraineté et domaine du duché de Normandie et du duché de Touraine, des comtés d'Anjou, du Maine, et à la souveraineté et hommage du duché de Bretagne, et à la souveraineté et hommage du comté et pays de Flandre, et à toutes autres demandes que le roi d'Angleterre faisait ou faire pourrait au roi de France pour quelconque cause que ce soit; outre ce et excepté qui par ce présent traité doit demeurer et être baillé audit roi d'Angleterre et à ses hoirs; et transporteront, cesseront et délaisseront l'un roi à l'autre perpétuellement tout le droit que chacun d'eux avait en toutes les choses qui par ce présent traite doivent demeurer ou être baillées à chacun d'eux, et du temps et lieu où et quand lesdites renonciations se feront, parleront et ordonneront les deux rois à Calais ensemble.

XIII. — Est accordé, afin que ce présent traité puisse être plus brièvement accompli, que le roi d'Angleterre fera amener le roi de France à Calais dans trois semaines après la Nativité de saint Jean-Baptiste prochaine venant, cessant tout juste empêchement, aux

dépens du roi d'Angleterre, hors les frais de l'hôtel du roi de France.

XIV. — Est accordé que le roi de France payera au roi d'Angleterre trois millions d'écus d'or, dont les deux valent un noble de la monnaie d'Angleterre; et en seront payés audit roi d'Angleterre ou à ses députés six cent mille écus à Calais dans quatre mois, à compter depuis que le roi de France sera venu à Calais; et dans l'an dès lors prochain ensuivant, en seront payés quatre cent mille écus, tels comme dessus est dit, en la cité de Londres en Angleterre; et dès lors chacun an prochain ensuivant, quatre cent mille écus tels comme devant, en ladite cité, jusqu'à temps que lesdits trois millions seront payés.

XV. — Est accordé que par payant lesdits six cent mille écus à Calais, et par baillant les otages ci-dessous nommés et délivrés au roi d'Angleterre dans les quatre mois, à compter depuis que le roi de France sera venu à Calais comme dit est, la ville et les forteresses de la Rochelle et les châteaux, forteresses et villes du comté de Guines, avec toutes les appartenances et dépendances, la personne dudit roi de France sera toute délivre de prison, et pourra partir franchement de Calais et venir en son pays sans aucun empêchement. Mais il ne se pourra armer ni ses gens contre le roi d'Angleterre jusqu'à tant qu'il ait accompli ce qu'il est tenu de faire par ce présent traité. Et sont otages, tant prisonniers pris à la bataille de Poitiers comme autres qui demeureront pour le roi de France, ceux qui s'ensuivent, c'est à savoir : monseigneur Louis, comte d'Anjou; monseigneur Jean, comte de Poitiers, fils du roi de France; le duc d'Orléans, frère dudit roi. Et de quarante compris audit nombre, seize des prisonniers qui furent pris à Poitiers, en la campagne du roi de France, et le duc de Bourbon, le comte de Blois ou son frère le comte d'Alençon, ou monseigneur Pierre d'Alençon, son frère, le comte de Saint-Pol, le comte d'Harcourt, le comte de Porcien, le comte de Valentinois, le comte de Braine, le comte de

Vaudemont, le comte de Forès, le vicomte de Beaumont, le sire de Coucy, le comte de Fiennes, le sire de Préaux, le sire de Saint-Venant, le sire de Garencières, le dauphin d'Auvergne, le sire de Hangest, le sire de Montmorency, monseigneur Guillaume de Craon, messire Louis d'Harcourt, monseigneur Jean de Ligny.

Et les noms des prisonniers sont tels : monseigneur Philippe de France, le comte d'Eu, le comte de Longueville, le comte de Ponthieu, le comte de Joigny, le comte de Sancerre, le comte de Dammartin, le comte de Ventadour, le comte de Saarbruck, le comte d'Auxerre, le comte de Vendôme, le sire de Craon, le sire de Derval, le maréchal d'Odeneham, le sire d'Aubigny.

XVI. — Est ordonné que les dessus dits seize prisons qui viendront demeurer en otage pour le roi de France comme dit est, seront parmi ce délivrés de leur prison sans payer aucune rançon pour le temps passé, s'ils n'ont été à accord de certaine rançon par convenances faites auparavant le tiers jour de mai dernier passé. Et si aucun d'eux est hors d'Angleterre, et ne se rend à Calais en otage dans le premier mois après lesdites quatre semaines de la Saint-Jean, cessant juste empêchement, il ne sera pas quitte de sa prison, mais sera contraint par le roi de France à retourner en Angleterre comme prisonnier ou payer la peine par lui promise et encourue, par défaut de son retour.

XVII. — Item, est accordé que, en lieu desdits otages qui ne viendront à Calais ou qui mourront ou se départiront sans congé hors du pouvoir du roi d'Angleterre, le roi de France sera tenu d'en bailler d'autres de semblable état, au plus près qu'il pourra être fait, dans quatre mois prochains, après ce que le bailli d'Amiens ou le prévôt de Saint-Omer en sera sur ce, par lettres du roi d'Angleterre, certifié; et pourra le roi de France, à son partir de Calais, amener en sa compagnie dix des otages tels comme les deux rois accorderont, et suffira que des quarante dessus dits en demeure jusqu'au nombre de trente en otage.

XVIII. — Est accordé que le roi de France, trois mois après ce qu'il sera parti de Calais, rendra à Calais quatre personnes de Paris et deux personnes de chacune des villes dont les noms suivent, c'est à savoir : Saint-Omer, Arras, Amiens, Beauvais, Lille, Douai, Tournay, Reims, Châlons, Troyes, Chartres, Toulouse, Lyon, Compiègne, Rouen, Caen, Tours, Bourges, les plus suffisants desdites villes pour l'accomplissement du présent traité.

XIX. — Accordé est que le roi de France sera amené d'Angleterre à Calais et demeurera à Calais par quatre mois après sa venue; mais il ne paiera rien pour le premier mois pour cause de sa garde. Et pour chacun des autres mois ensuivant qu'il demeurera à Calais, par défaut de lui ou de ses gens, il paiera pour ses gardes dix mille royaux, tels comme ils eurent à présent en France avant son partir de Calais, et aussi au fur du temps qu'il y demeurera.

XX. — Est accordé qu'au plus tôt que faire se pourra dans l'an prochain, après ce que le roi de France sera parti de Calais, monseigneur Jean, comte de Montfort, aura le comté de Montfort, avec toutes ses appartenances, en faisant l'hommage lige au roi de France et devoir et service en tous cas tels comme bons et loyaux vassaux liges doivent faire à leur seigneur à cause dudit comté; ainsi lui seront rendus ses autres héritages qui ne sont mie du duché de Bretagne, en faisant hommage ou autres devoirs qu'appartiendra. Et s'il veut aucune chose demander en aucuns des héritages qui sont dudit duché hors du pays de Bretagne, bonne et brève raison lui sera faite par la cour de France.

XXI. — Sur la question du domaine du duché de Bretagne, qui est entre ledit Jean de Montfort d'une part et monseigneur Charles de Blois d'autre part, accordé est que les deux rois, appelées par devant eux ou leurs députés les parties principales de Blois et de Montfort, par eux et par leurs députés, spécialement s'informeront du droit des parties et s'efforceront de mettre les parties à accord, sur tout ce qui est en débat entre eux, au plus

tôt qu'ils pourront. Et au cas que lesdits rois par eux et par leurs députés ne les pourront accorder dans un an prochain après ce que le roi de France sera arrivé à Calais, les amis d'une partie et d'autre s'informeront diligemment du droit des parties en la manière que dessus. Et s'efforceront de mettre les parties à accord au mieux que faire se pourra, au plus tôt qu'ils pourront. Et s'ils ne les peuvent mettre à accord dans demi-an, août prochain ensuivant, ils rapporteront auxdits deux rois ou à leurs députés tout ce qu'ils en auront trouvé sur le droit desdites parties et sur quoi le débat demeurera entre lesdites parties. Et les deux rois, par eux et par leurs députés, spécialement au plus tôt qu'ils pourront, mettront lesdites parties à accord, ou diront leur final avis sur le droit d'une partie et d'autre. Et ce sera exécuté par les deux rois. Et au cas qu'ils ne le pourront faire dans demi-an de lors prochain ensuivant août, les deux parties principales de Blois et de Montfort feront ce que mieux leur semblera, et les amis d'une part et d'autre aideront quelque part qu'il leur plaira, sans empêchement desdits rois pour la cause dessus dite. Et si ainsi n'était que l'une partie ne voulût comparoir suffisamment par devers les deux rois ou leursdits députés, au temps qui leur sera établi, et aussi au cas que lesdits rois ou leurs députés auraient ordonné ou déclaré que lesdites parties fussent à accord ou qu'ils auraient dit leur avis pour le droit d'une partie; et aucuns desdites parties ne voudraient accorder à ce ni obéir à ladite déclaration, adonc lesdits rois seront contre lui de tout leur pouvoir, et en aide de l'autre qui se voudrait accorder et obéir. Mais, en nul cas, les deux rois, par leurs propres personnes ni par autres, ne pourront faire ni entreprendre guerre l'un à l'autre pour la cause dessus dite. Et toujours demeurera la souveraineté et l'hommage du duché au roi de France.

XXII. — Toutes les terres, pays, villes, châteaux et autres lieux baillés auxdits rois seront en telles libertés et franchises comme elles sont à présent, et seront con-

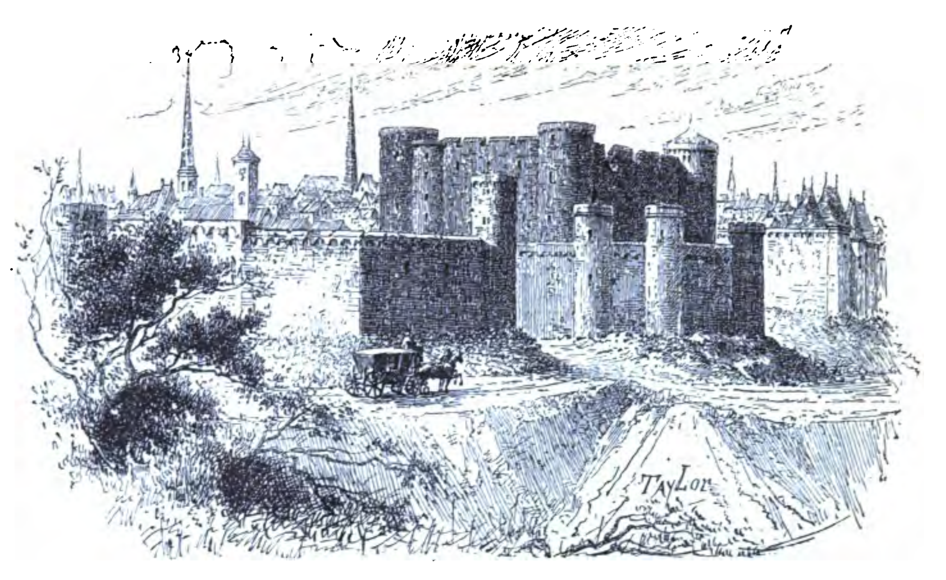
firmés par lesdits rois ou par leurs successeurs, et par chacun d'eux toutes les fois qu'ils en seront sur ce dûment requis, et si contraires n'étaient à ce présent accord.

XXIII. — Ledit roi de France rendra et fera rendre et rétablir de fait à monseigneur Philippe de Navarre et à tous adhérents, en appert, au plus tôt que l'on pourra sans mal engin, et au plus tard dans un an prochain après que le roi de France sera parti de Calais, toutes les villes, châteaux, forteresses, seigneuries, droits, rentes, profits, judirictions et lieux quelconques que ledit monseigneur Philippe, tant pour cause de lui comme pour cause de sa femme ou sesdits adhérents tinrent ou doivent tenir au royaume de France, et ne leur fera jamais ledit roi reproche, dommage ni empêchement pour aucune cause faite avant ses œuvres et leur pardonnera toutes offenses du temps passé pour cause de la guerre, et sur ce auront ses lettres bonnes et suffisantes. Et que ledit monseigneur Philippe et ses devant dits adhérents retournent en son hommage et lui fassent les devoirs et lui soient bons et loyaux vassaux.

XXIV. — Est accordé que le roi d'Angleterre pourra donner, cette fois tant seulement, à qu'il lui plaira en héritage, toutes les terres et héritages qui furent de monseigneur Godefroy d'Harcourt, à tenir du duc de Normandie ou autres seigneurs de qui elles doivent être tenues par raison, parmi les hommages et services anciennement accoutumés.

XXV. — Il est ordonné que nul homme ni pays qui ait été en l'obéissance d'une partie, et viendra par cet accord à l'obéissance de l'autre partie, soit empêché pour chose faite en temps passé.

XXVI. — Est accordé que les terres des bannis de l'une partie et de l'autre, et aussi des églises d'un royaume et de l'autre, et que tous ceux qui sont déshérités ou ôtés de leurs terres ou héritages, ou chargés d'aucune pension, taille ou ordonnance, ou



Vue ancienne du château d'Angoulême. (Recueil de Chastillon.)

autrement grevés, en quelque manière que ce soit, pour cause de cette guerre, soient restitués entièrement en mêmes droit et possession qu'ils eurent devant la guerre commencée; et que toutes manières de forfaitures, et méprises faites par eux ou aucuns d'eux en moyen temps soient du tout pardonnés.

XXVII. — Est accordé que le roi de France délivrera au roi d'Angleterre au plus tôt qu'il pourra bonnement et devra, et au plus tard dans la fête Saint-Michel prochaine venant en un an après son départir de Calais, toutes les cités, villes, pays et autres lieux dessus nommés qui par ce présent traité doivent être baillés au roi d'Angleterre.

XXVIII. — Est ordonné qu'en baillant au roi d'Angleterre ou autres pour lui par spéciaux députés les villes et les forteresses et tout le comté de Ponthieu, les villes et forteresses et tout le comté de Montfort, le comté et le château de Saintes; les châteaux, villes et forteresses et tout ce que le roi tient en domaine au pays de Saintonge deçà et delà la Charente, le château et la cité d'Angoulême, et les châteaux, forteresses et villes que le roi de France tient en domaine au pays d'Angoulémois, avec lettres et mandements des délaissements des fois et hommages, le roi d'Angleterre, à ses propres coûts et frais, délivrera toutes les forteresses prises et occupées par lui, par ses sujets, adhérents et alliés, ès pays de France, de Touraine, d'Anjou, du Maine, de Berry, d'Auvergne, de Bourgogne, et de Champagne, de Picardie et de Normandie et de toutes les autres parties et lieux du royaume de France, excepté celles du duché de Bretagne, et des terres et pays qui par ce présent traité doivent appartenir et demeurer au roi d'Angleterre.

XXIX. — Est accordé que le roi de France fera bailler et délivrer au roi d'Angleterre ou à ses hoirs ou députés toutes les villes, châteaux, forteresses et autres terres, pays et lieux avant nommés, avec leurs appartenances, aux propres coûts et frais dudit roi de France; et aussi

que s'il avait aucuns rebelles ou désobéissants de rendre, bailler, ou restituer au roi d'Angleterre aucunes cités, villes, châteaux, pays, lieux ou forteresses qui par ce présent traité lui doivent appartenir, le roi de France sera tenu de les faire délivrer à ses dépens; semblablement le roi d'Angleterre fera délivrer à ses dépens les forteresses qui par ce présent traité doivent appartenir au roi de France. Et seront tenus lesdits rois et leurs gens à eux entr'aider quant à ce, si requis en sont, aux gages de la partie qui le requerra, qui seront d'un florin de Florence pour chevalier, et demi-florin pour écuyer, et pour les autres au fuer. Et du surplus des doubles gages, est accordé que si lesdits gages sont trop petits en regard au marché de vivres au pays, il en sera en l'ordonnance de quatre chevaliers pour ce élus, c'est à savoir deux d'une partie et deux d'autre.

XXX. — Est accordé que tous les archevêques et évêques et autres prélats de sainte Église, à cause de leur temporalité, seront sujets de celui des deux rois sous qui ils tiendront leur temporalité. Et s'ils ont temporalité sous tous les deux rois, ils seront sujets de chacun des deux rois, pour la temporalité qu'ils tiendront sous chacun d'eux.

XXXI. — Est accordé que bonnes alliances, amitiés et confédérations seront faites entre les deux rois de France et d'Angleterre et leurs royaumes, en gardant l'honneur et la conscience de l'un roi et de l'autre, nonobstant quelconques confédérations qu'ils aient deçà et delà avec quelconques personnes, soit d'Écosse, de Flandre, ou d'autres pays quelconques.

XXXII. — Est accordé que le roi de France et son aîné fils, le régent, pour eux et pour leurs hoirs de France si avant qu'il pourra être fait, se délairont et départiront du tout des alliances qu'ils ont avec les Écossais, et promettront si avant que faire se pourra que jamais eux ni leurs hoirs rois de France, qui pour le temps seront, ne donneront ni feront au roi ni au royaume d'Écosse ni aux sujets de lui présents et à

venir confort, aide ni faveur contre ledit roi d'Angleterre, ni contre ses hoirs et successeurs, ni contre ses sujets en quelque manière, et qu'ils ne feront autres alliances avec lesdits Écossais en aucun temps à venir, ni contre les rois et royaume d'Angleterre. Et semblablement, si avant que faire se pourra, le roi d'Angleterre et son aîné fils se délairont et départiront du tout des alliances qu'ils ont avec les Flamands; et promettront qu'eux ni leurs hoirs, ni les rois d'Angleterre qui pour le temps seront, ne donneront ni feront aux Flamands présents ou à venir aide, confort ni faveur contre le roi de France, ses hoirs et successeurs, ni contre son royaume, ni contre ses sujets en quelque manière, et qu'ils ne feront autres alliances avec les Flamands en aucun temps à venir contre les rois et royaume de France.

XXXIII. — Est accordé que les collations et provisions faites d'une part et d'autre des bénéfices vacants tant comme la guerre a duré, tiennent et soient valables, et que les fruits, issues et revenus, recettes et levées de quelconques bénéfices et autres choses temporelles quelconques ès dits royaumes de France et d'Angleterre, par une partie et par l'autre, durant lesdites guerres, soient quittes d'une partie et d'autre.

XXXIV. — Que les rois soient tenus de faire confirmer toutes les choses dessus dites par Notre Saint-Père le Pape.

XXXV. — Tous les sujets desdits rois qui voudront étudier ès études et universités des royaumes de France et d'Angleterre jouiront des privilèges et libertés desdites études et universités tout ainsi comme ils pouvaient faire avant ces présentes guerres et comme ils font à présent.

XXVI. — Afin que les choses dessus dites, traitées et parlées soient plus fermes, stables et valables, seront faites et données les sûretés qui s'ensuivent, c'est à savoir : lettres scellées des sceaux desdits rois et desdits aînés fils d'eux, les meilleurs qu'ils pourront faire et ordonner par les conseillers desdits rois, et jureront

lesdits rois et leurs enfants aînés et autres enfants, et aussi les autres des lignages desdits seigneurs et autres grands des royaumes, jusqu'au nombre de vingt de chacune partie, qu'ils tiendront et aideront à tenir, pour tant comme à chacun d'eux touche, lesdites choses traitées et accordées, et accompliront sans jamais venir au contraire et sans fraude et sans mal engin, et sans faire nul empêchement. Et s'il y avait aucuns dudit royaume de France ou du royaume d'Angleterre qui fussent rebelles ou ne voulussent accorder les choses dessus dites, lesdits rois feront tout leur pouvoir de corps et de biens et d'amis de mettre lesdits rebelles en vraie obéissance, selon la forme et teneur dudit traité. Et avec ce se soumettront lesdits rois et leurs hoirs et royaumes à la cohertion de Notre Saint-Père le Pape, afin qu'il puisse contraindre par sentence, censures d'églises et autres voies celui qui sera rebelle, selon ce qu'il sera de raison. Et parmi les sûretés et fermetés dessus dites, renonceront lesdits rois et leurs hoirs, par foi et par serments, à toute guerre et à tout procès de fait. Et si par désobéissance, rébellion ou puissance d'aucuns sujets du royaume de France, ou autre juste cause, le roi de France ou ses hoirs ne pouvaient accomplir toutes les choses dessus dites, le roi d'Angleterre, ses hoirs ou aucuns pour eux ne feront ou devront faire guerre contre ledit roi de France, ses hoirs ni son royaume; mais tous ensemble s'efforceront de mettre lesdits rebelles à vraie obéissance et d'accomplir les choses dessus dites. (La même formule est reproduite en ce qui concerne le roi d'Angleterre.)

XXXVII. — Abrogation des traités précédents.

XXXVIII. — Quand ce présent traité sera approuvé, juré et confirmé par les deux rois à Calais, quand ils y seront en leurs personnes, et depuis que le roi de France sera parti de Calais et sera en son pouvoir, dans un mois prochain ensuivant ledit département, ledit roi de France en fera lettres confirmatoires et autres nécessaires ouvertes, et les enverra et délivrera à Calais audit

roi d'Angleterre ou à ses députés audit lieu. Et aussi ledit roi d'Angleterre, en prenant lesdites lettres confirmatoires, en baillera lettres confirmatoires pareilles à celles dudit roi de France.

XXXIX. — Est accordé que nul des rois ne procurera ni fera procurer par lui ni par autre qu'aucunes nouvelletés ou griefs se fassent par l'Église de Rome ou par autres de sainte Église, quelconques ils soient, contre ce présent traité.

XL. — Des otages qui seront baillés au roi d'Angleterre à Calais, de la manière et du temps de leur département, les deux rois en ordonneront à Calais.

Toutes lesquelles choses dessus écrites et chacune d'elles furent faites, ordonnées et accordées de l'autorité de notre dit seigneur le roi et du nôtre, par nos aimés cousins le duc de Lancastre, Guillaume, comte de Norentonne, Thomas de Beauchamp, comte de Warwich, Rauf, comte de Stafort; Guillaume, comte de Salisbury; messire Gautier, sire de Mauny; messire Jean de Beauchamp, messire Gui de Brienne, messire Jean de Greily, capitaine de Buef; messire Jean Chandos, messire Guillaume de Grenson, chevaliers; Jean de Wynelvie, trésorier; monseigneur Jean de Wynelvie, chancelier de notre seigneur le roi; maître Henri de Haston, Guillaume de Lughteburgh, docteur en lois, et maître Jean de Branquette, chanoine de Londres, tous présents et jurés de tenir et faire tenir et garder les choses dessus dites. Et aussi présents et jurés par messire Regnauld de Cobham, nos procureurs et messagers à ce spécialement commis et députés de par nous; et promis, jurés et ordonnés de par notre cousin le régent, par les honorables et puissants seigneurs et messagers et procureurs dudit régent, Jean, par la grâce de Dieu, élu de Beauvais, pair de France; maître Étienne de Paris, chanoine, et Pierre de la Charité, chantre de l'église de Paris; Jean d'Augeraut, doyen de Chartres, messire Jean Le Maingre, dit Boucicaut, maré-

chal de France, Charles, sire de Montmorency; Aimart de la Tour, sire de Vinay; Jean de Groslée, Regnaut de Goullons, Pierre d'Oomont, Simon de Buci, chevaliers; maître Guillaume de Dormans, Jean des Mares et Jean Maillart, bourgeois de Paris, procureur, et aussi maître Robert Porte, évêque dit d'Avranches; messire Raoul de Resneval, monseigneur Artaud de Beausemblant, maître Macé Guéri et maître Nicole de Veyres, secrétaires de notre dit cousin et plusieurs autres. Toutes lesquelles choses et chacune d'elles ès noms que dessus, nous, prince de Galles, acceptons, accordons, agréons, approuvons et confirmons de notre certaine science et les voulons avoir en vigueur et fermeté, si et par telle manière comme si nous les eussions traitées, parlées, accordées, jurées et promises en notre propre personne, à l'honneur de la bénite Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et de la glorieuse Vierge Marie; pour la révérence de Notre Saint-Père le Pape Innocent VI, lequel, quand il était cardinal en sa personne, et puis la promotion; pour révérends frères en Dieu les cardinaux de Boulogne et de Périgord et d'Urgel, qui furent de par lui envoyés en France et en Angleterre, qui en faire cette paix ont ajouté et mis très grande et bonne diligence, et de nos bien-aimés frères André de la Roche, abbé de Cluny, et messire Hugues de Genève, chevalier, seigneur d'Ausson, messager, derniers envoyés sur ce de par Notre dit Saint-Père le Pape, et ont sur ce diligemment travaillé, traité et reçu les serments desdits procureurs. En témoignage desquelles choses, à cette nos lettres nous avons fait mettre notre privé sceau. Donné à Louviers, en Normandie, le seizième jour de mai, l'an de grâce dessus dit.

Je, Jean Branquette, clerc du diocèse de Nosibio, notaire public de l'autorité du Pape et de l'Empereur, pour ce que je fus présent le huitième jour de mai, l'an de grâce dessus dit et huitième du pontificat de Notre Saint-Père le Pape Innocent VI, quand les choses avant

dites et chacune d'elles furent parlées, traitées et accordées par la manière et forme que dessus est compris entre les parties, seigneurs, procureurs et témoins avant nommés, je les vis et ouïs ainsi faire accorder et expédier, par le commandement et volonté desdites parties; à ces présentes lettres contenant lesdits traités et accords j'ai mis mon signe public, avec le signe de maître Nicole de Veyres, notaire, en témoin de toutes les choses devant dites.

Et je, Nicole de Veyres, clerc du diocèse de Sens, notaire public de l'autorité du Pape, pour ce que je fus présent le huitième jour de mai l'an de grâce dessus dit et huitième du pontificat de Notre Saint-Père le Pape Innocent VI, quand les choses avant dites et chacune d'elles furent parlées, traitées et accordées par la manière et forme que dessus est compris, entre les les parties, seigneurs et procureurs et témoins avant nommés, je le vis et ouïs ainsi faire, accorder et expédier par le commandement et volonté desdites parties; à ces présentes lettres contenant lesdits traités et accords, j'ai mis mon signe public, Jean de Branquette, et Nicole de Veyres, notaires publics, en témoin de toutes les choses dites.

§ 4. — RATIFICATION DU RÉGENT.

Charles, aîné fils du roi de France, régent du royaume, duc de Normandie et dauphin de Viennois, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Savoir faisons que nous avons vu par écrit et lu de mot à mot le traité de bonne paix et accord final, traité et fait pour monseigneur et pour nous et le royaume de France, pour nos adhérents, alliés, amis et aidants, par nos aimés et féaux conseillers de monseigneur et les nôtres, et messagers et procureurs spécialement de notre partie établis et ayant à ce faire plein pouvoir et mandement spécial de nous. C'est à savoir : monseigneur Jean, élu

de Beauvais, pair de France, notre chancelier; maître Étienne de Paris, chanoine; Pierre de la Charité, chantre de l'église de Paris; Jean d'Augeraut, doyen de Chartres; monseigneur Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France; monseigneur Charles, sire de Montmorency; monseigneur Aymart de la Tour, sire de Vinay; monseigneur Jean de Groslée, monseigneur Regnaut de Goullons, monseigneur Simon de Bucy et monseigneur Pierre d'Oomont, chevaliers; maître Guillaume de Dormans, Jean des Mares et Jean Maillart, bourgeois de Paris, d'une part, et certains autres procureurs et messagers de notre cousin le prince de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre notre cousin, ayant à ce pouvoir et mandement spécial de par lui et autres gens et traiteurs pour lesdits rois d'Angleterre et prince de Galles, pour leurs adhérents, alliés, aidants et amis d'autre part; lequel traité et accord nous avons eu et avons ferme et agréable, et avons juré sur saints évangiles touchés de notre main, devant le saint corps de Notre Seigneur Jésus-Christ sacré, l'autre main dressée envers lui, ledit accord tenir et garder de notre partie. et faire tenir et garder à notre pouvoir sans mal engin à toujours. En témoin de laquelle chose nous avons fait mettre à ces présentes lettres notre sceau de secret, en l'absence du grand. Donné à Paris le dixième jour de mai mil trois cent soixante.

§ 5. — RATIFICATION DU PRINCE DE GALLES.

Édouard, fils aîné à noble roi de France et d'Angleterre, prince de Galles, duc de Cornouailles et comte de Cestre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Savoir faisons que nous avons vu par écrit le traité de bonne paix et accord final traité et fait pour notre très redouté seigneur et père le roi et nous, et pour les sujets, amis, alliés, aidants et adhérents de notre seigneur et les nôtres, par les traiteurs à ce

députés de par notre dit seigneur et de par nous; et ayant à ce faire plein pouvoir d'une part; et notre cousin le régent du royaume de France, pour lui et pour son père et pour leurs sujets, alliés, amis, aidants et adhérents par leurs traiteurs, procureurs et messagers, ayant à ce faire suffisant pouvoir d'autre part, lequel traité et accord nous avons ferme et agréable, et avons juré sur saints évangiles touchés de notre main, devant le saint corps de Notre Seigneur Jésus-Christ sacré, l'autre main droite envers lui, ledit accord tenir et garder à notre pouvoir, sans mal engin à toujours. En témoin de laquelle chose nous avons fait mettre notre privé sceau à ces présentes lettres. Donné à Louviers, en Normandie, le seizième jour de mai de l'an de grâce mil trois cent soixante.

§ 6. — LE SERMENT DU RÉGENT ET LE SERMENT DU PRINCE DE GALLES.

Le samedi ensuivant, neuvième jour dudit mois, aucuns de ceux de la partie de France retournèrent à Paris et amenèrent six chevaliers anglais pour voir ledit régent faire ce qui ensuit : et pour cette cause les y avaient envoyés le roi anglais et le prince de Galles, son aîné fils. Item, le dimanche matin ensuivant, dixième jour dudit mois, ledit régent, qui lors était à Paris en l'hôtel à l'archevêque de Sens aux Barrés [1],

1. L'hôtel de Sens fut rebâti, sous la forme qu'on lui voit encore aujourd'hui, peu de temps après l'époque dont nous nous occupons. On appelait les Barrés l'emplacement d'un couvent où saint Louis, au retour de la Terre Sainte, avait établi des Carmes qui portaient des vêtements blancs divisés par de larges bandes noires.

et son conseil assemblé, le prévôt des marchands et plusieurs bourgeois de ladite ville, en la pré-



Hôtel de Sens.

sence desquels ledit régent fit réciter, par maître Jean des Mares, tout ledit traité, lequel fut agréable

audit régent. Et pour ce que, entre les autres choses dudit traité, était accordé que ledit régent devait ouïr la messe, et après l'*Agnus Dei* il devait aller à l'autel, et l'une des mains sur le corps de Jésus-Christ sacré, sans y toucher, et l'autre main mise sur le Missel, devait jurer que ledit traité il tiendrait et accomplirait, ferait tenir et accomplir de tout son pouvoir, fut chantée une messe basse du Saint-Esprit, par Guillaume de Melun, archevêque de Sens; et quand elle fut dite jusqu'au point dessus dit, ledit régent sortit de son oratoire et alla à l'autel, et en la présence des six chevaliers anglais dessus dits, qui pour voir ledit serment faire y avaient été envoyés par lesdits roi et prince, et de grande foison de gens qui là étaient, fit ledit serment par la manière devant dite, en lisant une cédule en laquelle étaient les paroles qu'il devait dire, écrites formellement. Et par semblable manière le devait faire le prince de Galles, et devait ledit régent envoyer six chevaliers, trois bannerets et trois bacheliers, si comme les Anglais avaient fait, pour voir le prince de Galles faire ledit serment, et les deux rois de France et d'Angleterre le devaient faire pareillement quand ils seraient ensemble. Et tantôt que ledit serment fut fait par ledit régent, ladite paix fut criée par un sergent d'armes aux fenêtres de la chambre dudit régent, sur la cour dudit hôtel de l'archevêque de Sens. Et quand ladite messe fut chantée, ledit régent alla à Notre-Dame de Paris lui rendre grâce de ladite paix, là où l'on chanta *Te Deum* et sonna les cloches moult solennellement.

Lendemain, jour de lundi, onzième jour dudit mois de mai, ledit régent montra auxdits Anglais les saintes reliques, en la chapelle royale à Paris, et

donna à dîner auxdits Anglais et à chacun un beau cheval; et après se partirent de Paris pour aller par devers ledit roi d'Angleterre et par devers ledit prince; et envoya ledit régent, avec lesdits Anglais, six chevaliers, trois bannerets et trois bacheliers de la partie de France pour voir faire ledit serment audit prince par la manière qu'avait faite ledit régent. Lequel prince fit ledit serment en la présence desdits chevaliers et d'un des secrétaires dudit régent, par la manière que l'avait faite ledit régent, en l'église de Notre-Dame de Louviers, lendemain de l'Ascension de Notre-Seigneur, jour de vendredi et quinzième jour dudit mois de mai, l'an mil trois cent soixante dessus dit.

§ 7. — OPINION D'UN CONTEMPORAIN SUR LE TRAITÉ DE BRÉTIGNY.

(Chronique des quatre premiers Valois.)

Trop fut ce traité légèrement accordé, au grand grief et préjudice du royaume de France. Car l'ost du roi d'Angleterre n'avait que manger, et si n'avait nuls vivres sur le plat pays. Car tout s'était retrait ès forteresses, châteaux et bonnes villes qui n'étaient pas légères à conquérir. Par quoi il fallait que ledit roi d'Angleterre et son ost par force vuidassent et partissent du royaume de France; car ils ne trouvaient que manger et si étaient déjà demi-affamés. Et si préjudicia trop cedit traité à la couronne de France. Car depuis qu'il fut tout passé et accordé, ledit roi Jean ne vécut que un peu après. Dont ce fut grand dommage pour le royaume de France.

Il est à supposer que ceux qui firent cedit traité le firent à bonne intention, à leur avis, au bien du royaume et pour la délivrance du roi Jehan de France.

V

L'ÉVACUATION DU TERRITOIRE. LE PROJET DE CROISADE. LES COMPAGNIES ET LA BATAILLE DE BRIGNAIS. FIN DU ROI JEAN.

(1360-1361)

§ 1. — RETOUR D'ÉDOUARD III EN ANGLETERRE. — RETOUR DE JEAN LE BON EN FRANCE.

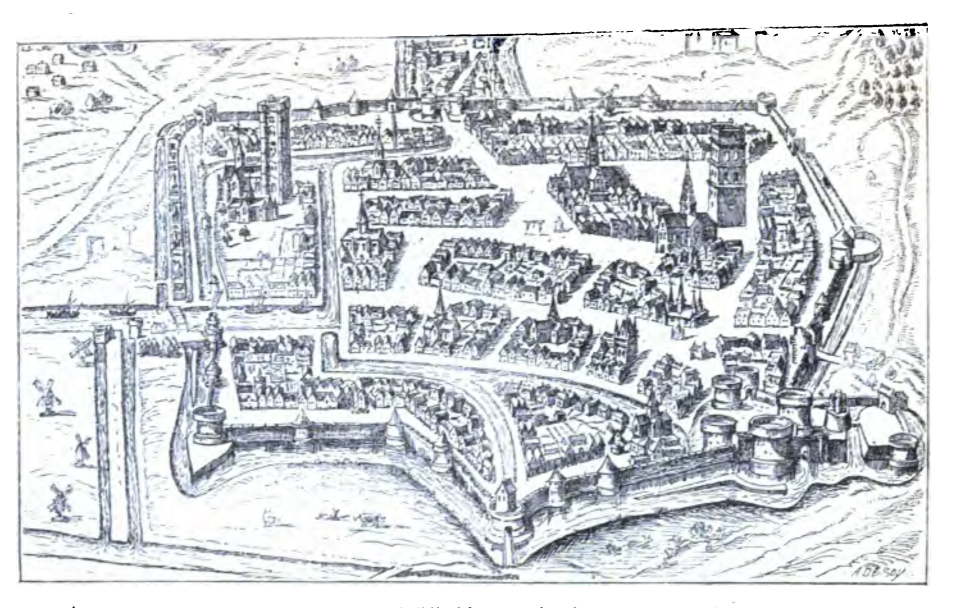
(Grandes Chroniques.)

Le mardi ensuivant, dix-neuvième du mois de mai, ledit roi et ses enfants entrèrent en mer à Honfleur pour aller en Angleterre querir le roi de France, et la plus grande partie de l'armée desdits Anglais passèrent la rivière de Seine, au Pont de l'Arche, là où ledit régent avait mandé que l'on les fît passer, et s'en allèrent droit à Calais sans méfaire au pays, fors que de prendre vivres; et demeura en France, pour les Anglais, le comte de Warwich, maréchal d'Angleterre, pour faire tenir de leur partie les trêves qui avaient été prises par ledit traité jusqu'à la fête Saint-Michel, l'an mil trois cent soixante-un, et pour cependant mettre ledit traité de paix à exécution

d'une partie et d'autre. Et furent lesdites trêves publiées par tout le royaume ; mais elles furent mal tenues en plusieurs lieux, par spécial des Anglais ; car plusieurs se mirent à être expieurs de chemins ; et par manière de volerie faisaient pis qu'ils ne faisaient en temps de guerre ; car ils tuaient les gens qu'ils trouvaient par les chemins, et robaient tout.

Le dimanche quatorzième jour du mois de juin ensuivant, le roi de France donna à dîner au roi d'Angleterre en la Tour de Londres, et firent moult grand semblant d'amour l'un à l'autre, et jurèrent par leurs fois baillées l'un à l'autre qu'ils tiendraient véritablement et loyalement la paix dessus dite, par la manière que traité avait été. Item, le mercredi huitième jour du mois de juillet ensuivant, à matin arriva le roi de France à Calais, lequel y devait être, par le traité, dans trois semaines après la Nativité de saint Jean-Baptiste ; et le dimanche ensuivant, douzième jour dudit mois, ledit régent partit de Paris pour aller à Saint-Omer, pour faire accomplir ce qu'il pourrait dudit traité, afin que le roi de France son père fût délivré. Et en ce temps fut ordonné qu'on lèverait à Paris et en la vicomté cent mille royaux d'or par emprunt que l'on ferait de toutes personnes d'Église, nobles et autres qui auraient puissance de prêter; pour ce que ladite ville de Paris avait accordé à payer pour le premier paiement de la rançon du roi quatre-vingt mille royaux d'or pour ladite ville et vicomté.





Vue ancienne de Saint-Omer. (Bibliothèque Nationale, Topographie de France.)

§ 2. — LE ROI D'ANGLETERRE ET LE ROI DE FRANCE A CALAIS.

Le vendredi jour de fête saint Denis, neuvième jour du mois d'octobre ensuivant, ledit roi d'Angleterre arriva à Calais. Item, le dimanche ensuivant, onzième jour dudit mois, le roi de France, qui était encore au château de Calais, alla voir ledit roi d'Angleterre en l'hôtel où il était hébergé en ladite ville de Calais; car encore n'avaient-ils vu l'un l'autre depuis que ledit Anglais était entré en ladite ville, fors quand ledit Anglais était descendu de la nef; car là lui était allé ledit roi de France à l'encontre, et s'entrefirent très bonne chère, et pria le roi de France au roi d'Angleterre qu'il et ses enfants lendemain dînassent audit château avec lui, lequel Anglais s'y accorda. Et celui dimanche traita ledit roi de France la paix dudit roi d'Angleterre et du comte de Flandre. Et lendemain, jour de lundi, douzième jour dudit mois d'octobre, ledit roi d'Angleterre dîna avec ledit roi de France audit château de Calais. Et séit à la table premier le roi d'Angleterre, le roi de France second, le prince de Galles le tiers et le duc de Lancastre le quart et le dernier. Et ainsi, comme ils dînaient, le comte de Flandre entra à Calais et alla droit au château et fit la révérence en s'agenouillant devant le roi de France, et après salua le roi d'Angleterre, sans agenouiller, et lui fit le roi de France très bonne chère. Et après dîner deux des enfants du roi d'Angleterre partirent de Calais, et deux des enfants du roi de France les conduisirent droit à Boulogne, à l'encontre desquels alla environ demi-lieue le duc de Normandie, qui était en ladite ville de Boulogne et les mena en ladite ville.

§ 3. — LE RÉGENT A CALAIS.

Lendemain, jour de mardi, treizième jour dudit mois, le duc de Normandie partit de Boulogne et alla à Calais et dîna ce mardi avec le roi d'Angleterre : et aussi fit le roi de France. Et les deux enfants du roi d'Angleterre demeurèrent à Boulogne et deux des enfants du roi de France pour les accompagner. Item, lendemain, jour de mercredi, quatorzième jour dudit mois d'octobre, après ce que ledit duc eut dîné avec son père le roi de France, il se partit de Calais et s'en alla au gîte de Boulogne, et les deux enfants du roi d'Angleterre s'en retournèrent à Calais; et furent les choses si ordonnées que ledit duc de Normandie, quand il retournait de Calais à Boulogne, et les deux enfants du roi d'Angleterre quand ils retournaient de Boulogne à Calais, s'entre-rencontrèrent ainsi comme en mi-voie.

§ 4. — LA PAIX SOLENNELLEMENT JURÉE PAR LES DEUX ROIS.

Le samedi vingt-quatrième jour dudit mois d'octobre, l'an mil trois cent soixante dessus dit, lesdits rois de France et d'Angleterre jurèrent à Calais ensemble sur le corps de Jésus-Christ et sur les saints évangiles, tenir perpétuellement la paix faite entre eux sans enfreindre; et ouïrent les deux rois messe ensemble en deux oratoires, et n'allèrent point à l'offrande, pour ce que l'un ne voulait aller avant l'autre; mais l'on porta la paix au roi de France premièrement, lequel ne la voulut prendre et sortit de son oratoire et la porta au roi d'Angleterre, lequel

ne la voulut prendre, et baisèrent l'un roi l'autre sans prendre autre paix. Et ce jour fut faite la paix du roi de France d'une part, et du roi de Navarre et de messire Philippe de Navarre, son frère, d'autre part; jaçoit ce que ledit roi de Navarre ne fût pas présent lors à Calais à ladite paix. Mais ledit messire Philippe y était, qui se fit fort pour sondit frère et jura ladite paix, et le duc d'Orléans, frère du roi de France, la jura pour le roi son frère.

§ 5. — RENTRÉE DU ROI D'ANGLETERRE DANS SES ÉTATS. — IL ANNONCE AU ROI DE FRANCE LA CONCLUSION DE LA PAIX.

(Froissart.)

Sitôt que le roi d'Angleterre fut retourné arrière en son pays, il se rendit à Londres et fit mettre hors de prison le roi de France et le fit venir secrètement au palais de Wesmoustier, et se trouvèrent en ladite chapelle du palais. Là remontra le roi d'Angleterre au roi de France tous les traités de la paix, et comment son fils, le duc de Normandie, en nom de lui, l'avait jurée et scellée, à savoir quelle chose il en dirait. Le roi de France, qui ne désirait autre chose, fors sa délivrance, à quel méchef que ce fût, et sortir de prison, n'y eût jamais mis empêchement, mais répondit que Dieu en fût loué quand paix était entre eux.

§ 6. — LE ROI DE FRANCE RECOUVRE LA LIBERTÉ.

(Grandes Chroniques.)

Le dimanche vingt-cinquième jour dudit mois d'octobre, ledit roi de France Jean fut à plein délivré

de sadite prison, et se partit à matin de Calais et s'en alla à Boulogne, et le convoya ledit roi d'Angleterre environ une lieue, et après s'en retourna à Calais. Et le prince de Galles, aîné fils du roi d'Angleterre, alla avec le roi de France jusqu'à Boulogne. Item, lendemain jour de lundi vingt-sixième jour dudit mois, le duc de Normandie, aîné fils du roi de France, et ledit prince de Galles jurèrent derechef tenir ladite paix sans enfreindre; et aussi fit le comte d'Étampes et aucuns autres grands seigneurs qui là étaient. Et ce lundi, après dîner, se partit ledit prince de Boulogne et s'en retourna à Calais. Et ainsi appert que ledit roi de France Jean fut prisonnier dudit roi d'Angleterre quatre ans, et tout comme il a, du dix-neuvième jour de septembre, à quel jour ledit roi fut pris, comme dessus est dit, jusqu'au vingt-cinquième jour d'octobre qu'il fut délivré.

Le jeudi ensuivant, vingt-neuvième jour du mois d'octobre, ledit roi de France se partit de Boulogne et alla à Saint-Omer, et aucuns de son conseil qui étaient demeurés à Calais pour parfaire les lettres et les autres choses qui étaient à parfaire, s'en partirent le vendredi ensuivant, trentième jour dudit mois, et allèrent à Saint-Omer, là où ledit roi de France était. Et est à savoir que dès le samedi précédent vingt-quatrième jour du mois d'octobre, après ce que ladite paix eut été jurée des deux rois, comme dessus est dit, ledit roi d'Angleterre laissa le nom de roi de France et s'appela roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine, mais il ne renonça pas encore audit royaume de France, et aussi ne renonça pas le roi de France aux ressorts et souverainetés des terres qu'il baillait audit roi d'Angleterre ni à l'hommage; mais il surséait du nom de

roi de France et y devait renoncer quand certaines terres lui seraient délivrées, qui lui devaient être baillées par ledit traité [1].

§ 7. — DÉPART DU ROI D'ANGLETERRE ET DES OTAGES FRANÇAIS.

Le samedi ensuivant, veille de la fête de Toussaint, dernier dudit mois d'octobre, à matin devant le jour, le roi d'Angleterre se partit de Calais et entra en mer pour aller en Angleterre, et les otages que le roi de France lui avait baillés avec lui; c'est à savoir monseigneur Louis et monseigneur Jean, enfants dudit roi de France, lesquels ledit roi leur père avait faits ducs de nouveau, c'est à savoir monseigneur Louis, qui était son second fils, duc d'Anjou et du Maine, qui paravant en était comte; et ledit monseigneur Jean, duc d'Auvergne et de Berry, qui paravant avait été comte de Poitiers, lequel comté devait être baillé au roi d'Angleterre par le traité, si comme dessus est dit. Après les dessus dits monseigneur Louis et monseigneur Jean, fils du roi de France, furent otages monseigneur Philippe, duc d'Orléans, frère germain dudit roi de France; monseigneur Louis, duc de Bourbon; monseigneur Pierre d'Alençon et monseigneur Jean, frère du comte d'Étampes, tous des fleurs de lis; Gui, frère du comte de Blois; le comte de Saint-Pol; le seigneur de Montmorency; le seigneur d'Hangest; le seigneur de Saint-Venant; le seigneur d'Andrezel; le

1. Ce point est très important. La non-exécution de la clause de renonciation stipulée par le traité de Brétigny formera la base des revendications ultérieures du roi de France Charles V.

comte de Brienne-en-Laonnois; le seigneur de Courcy, le comte d'Harcourt; le comte de Grandpré; le seigneur de la Roche-Guyon, le seigneur d'Estouteville [1].

§ 8. — SÉJOUR DU ROI A SAINT-OMER.

Le dimanche ensuivant, jour de la Toussaint, premier jour du mois de novembre, l'an mil trois cent soixante dessus dit, ledit roi de France à sa messe fit chevalier un écuyer d'Artois, appelé Jean d'Ainville, qui avait demeuré avec lui en Angleterre, et été maître de son hôtel tant comme ledit roi y avait demeuré. Et ce jour entrèrent en la foi du roi quatre chevaliers de la partie du roi d'Angleterre, c'est à savoir : monseigneur Roger de Beauchamp; monseigneur Guy de Brienne; monseigneur Regnaut de Cobehan, tous Anglais, et monseigneur Gauthier de Mauny, Hennuyer, pour certaine rente que le roi de France leur promit. Et ledit samedi vingt-quatrième jour d'octobre, le duc de Lancastre, monseigneur Philippe de Navarre et monseigneur Jean de Montfort, qui avait été fils du comte de Montfort qui s'en alla en Angleterre pour le débat du duché de Bretagne, étaient entrés en la foi dudit roi de France et lui avaient fait hommage pour les terres qu'ils tenaient en France avant les guerres desdits rois, lesquelles terres leur furent toutes rendues par ledit traité.

Le mardi et le mercredi ensuivants, troisième et

1. Le nombre des otages nobles, fixé primitivement à quarante, fut réduit à trente, en vertu d'une convention subsidiaire datée de Calais le 24 octobre 1360.

quatrième jours dudit mois de novembre, furent faites moult belles joutes à Saint-Omer, pour l'honneur du roi de France qui là était. Et lors avait grande foison d'Anglais et autres ès pays de Brie et de Champagne, qui gâtaient tout le pays, tuaient et rançonnaient gens et faisaient du pis qu'ils pouvaient dont aucuns s'appelaient la Grande Compagnie. Lesquels, après ce qu'ils eurent su que ledit roi de France était délivré de sa prison, se partirent dudit pays de Brie et s'en allèrent en Champagne là où ils tenaient plusieurs forteresses.

§ 9. — VOYAGE DE JEAN LE BON DE SAINT-OMER A SAINT-DENIS.

Ledit roi de France, après ladite fête de Saint-Omer, s'en alla à Hesdin, là où il demeura par aucun temps, et là fit ordonnances des gens de son hôtel et de la chambre des Comptes, et par lesdites ordonnances ne demeura ès requêtes de l'hôtel que trois clercs et trois lais; et furent les clercs, maître Étienne de Paris, maître Guy du Saint-Sépulcre et maître Jacques Leriche; et les lais furent : monseigneur Jean Hanière, monseigneur Fauviau de Vaudencourt et monseigneur Gilles de Soocourt, chevaliers. Et en la chambre des Comptes, trois clercs et trois lais, c'est à savoir, clercs : messire Jean Laigle, maître Oudart Levrier et messire Léger de la Charmoye; lais, monseigneur Jean de Charny, chevalier, Jacques de Pacy et Guillaume Staise. Et depuis s'en vint le roi par Amiens, par Noyon et par Compiègne et par Senlis. Et le vendredi onzième jour de décembre ensuivant, entra le roi au gîte à Saint-Denis en France.

§ 10. — RÉCONCILIATION DU ROI DE FRANCE ET DU ROI DE NAVARRE.

Le samedi douzième jour dudit mois, le roi de Navarre, qui encore n'avait vu le roi de France depuis sa prise, vint à Saint-Denis à matin et ramena avec lui certains otages que le roi de France avait envoyés à Mantes, afin que le roi de Navarre vînt par devers lui, car autrement ne s'était voulu accorder d'y venir. Mais, en montrant qu'il se fiait ès promesses du roi, il ramena lesdits otages et là fut parlé qu'il fît hommage au roi. Mais ledit de Navarre ne le voulut, en disant qu'il n'avait oncques forfait l'hommage qu'autrefois lui avait fait; et finalement, après plusieurs parlers, ledit de Navarre vint devant le roi de France, devant le grand autel de Saint-Denis, et lui fit la révérence assez humblement, et après jura sur le corps de Jésus-Christ sacré que tenait l'abbé de Saint-Denis, revêtu des vêtements ès quels il avait dit la messe, que dès lors en avant il serait bon et loyal fils et sujet dudit roi de France, et ledit roi de France jura après pareillement qu'il lui serait bon père et bon seigneur, et après jurèrent le duc de Normandie et monseigneur Philippe, duc de Touraine, son frère. Et si jura lors aussi ledit roi de Navarre qu'il tiendrait et ferait tenir à son pouvoir la paix traitée entre les rois de France et d'Angleterre; et après l'amena le roi de France par la main dîner avec lui; et après dîner prit congé du roi de France et s'en partit.

§ 11. — OBSÈQUES DES DEUX FILLES DU RÉGENT.

Le jeudi douzième jour de novembre, l'an mil trois cent soixante dessus dit, furent enterrées les deux filles du duc de Normandie à Saint-Antoine, près de Paris, et fut présent ledit duc à l'enterrage, moult courroucé qui plus n'avait d'enfants.

§ 12. — RENTRÉE DU ROI DE FRANCE A PARIS.

Le dimanche treizième jour dudit mois de décembre, alla le roi de France à Paris et y fut reçu moult honorablement, et furent les rues et le grand pont par où il passa encourtinés, et fut une fontaine outre la porte Saint-Denis qui rendait vin aussi abondamment comme si ce fût eau, et portait-on sur le roi un poêle d'or à quatre lances. Et alla le roi droit à Notre-Dame faire son oraison, et puis retourna descendre au Palais. Et lui firent ceux de Paris un beau présent de vaisselle qui pesait environ mille marcs d'argent.

§ 13. — EXÉCUTION DU TRAITÉ DE BRÉTIGNY. — RÉSISTANCES PATRIOTIQUES.

(Froissart.)

Assez tôt après ce que le roi Jean fut retourné en France, passèrent la mer les commis et établis de par le roi d'Angleterre pour prendre la possession des terres, des comtés, des sénéchaussées, des cités,

des villes, des châteaux et des forteresses qui lui devaient être baillés et délivrés par le traité de la paix. Si ne fut mie sitôt fait, car plusieurs seigneurs de Languedoc ne voulurent mie de premier obéir, ni eux rendre au roi d'Angleterre, combien que le roi de France les quittât de foi et d'hommage; il leur venait à trop grand dommage et contraire et diversité ce qu'être Anglais leur fallait, et spécialement ès lointaines marches, le comte de Périgord, le comte de Comminges, le vicomte de Châtillon, le vicomte de Cormain, le seigneur de Pincornet et plusieurs autres. Et s'émerveillaient trop du ressort dont le roi de France les quittait, et disaient les aucuns qu'il n'appartenait mie à lui à quitter, et que par droit il ne le pouvait faire; car ils étaient en la Gascogne trop anciennement chartrés et privilégiés du Grand Charlemagne, qui fut roi de France et d'Allemagne, et empereur de Rome, que nul roi de Franco ne pouvait mettre le roi de Franee en autre cour que la sienne. Et pour ce ne voulurent pas ces seigneurs de premier légèrement obéir. Mais le roi de France, qui voulait tenir et à son pouvoir accomplir ce qu'il avait juré et scellé, y envoya messire Jacques de Bourbon, son cher cousin, lequel apaisa la plus grande partie de ces seigneurs; et devinrent hommes, ceux qui devaient le devenir, au roi d'Angleterre, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret et moult d'autres, à la prière du roi de France et de messire Jacques de Bourbon, comme envis que ce fût. A l'autre côté aussi, sur la marine en Poitou et en Rochelois et en tout le pays de Saintonge, vint-il à trop grand déplaisir aux barons, aux chevaliers et aux bonnes villes du pays, quand il leur convint être Anglais. Et par spécial ceux de la ville

de la Rochelle ne s'y voulaient accorder et s'excusèrent par trop de fois et différèrent plus d'un an qu'oncques ils ne voulurent laisser entrer Anglais en leur ville. Et se pourrait-on émerveiller des douces et aimables paroles qu'ils écrivaient et récrivaient au roi de France, en suppliant pour Dieu qu'il ne les voulût mie quitter de leur foi, ni éloigner de son domaine, ni mettre en mains étranges, et qu'ils avaient plus cher à être taillés tous les ans de la moitié de leur chevance que ce qu'ils fussent ès mains des Anglais.

Sachez que le roi de France, qui voyait leur bonne volonté et loyauté et oyait moult souvent leurs excusations, en avait grand'pitié d'eux; mais il leur mandait et récrivait affectueusement et soigneusement qu'il les convenait obéir, ou autrement la paix serait enfreinte et brisée, par laquelle chose ce serait trop grand préjudice au royaume de France. Si que quand ceux de la Rochelle virent le détroit, et que paroles, excusations ni prières qu'ils fissent ne leur valaient rien, ils obéirent [1]; mais ce fut à trop grande dureté, et disaient bien les plus notables de la ville de la Rochelle : « Nous avouerons les Anglais des lèvres, mais les cœurs ne s'en mouvront jà [1] ».

Et proprement en cette année passa messire Jean Chandos, comme régent et lieutenant de par le roi d'Angleterre [2]; et vint prendre la possession de

1. La Rochelle fut remise aux Anglais le 6 décembre 1360, et le roi d'Angleterre en donna sa reconnaissance le 28 janvier 1361.

2. Les lettres par lesquelles le roi d'Angleterre nomma Jean Chandos son lieutenant général en France pour tous les pays qui devaient lui être cédés, sont datées du 20 janvier de cette année 1361.

toutes les terres dessus dites, les fois, les hommages des comtes, des vicomtes, des barons et des chevaliers, des villes et des forteresses; et mit et institua partout sénéchaux, baillis et officiers à son ordonnance; et vint demeurer à Niort. Si tenait ledit messire Jean Chandos grand état et noble. Et bien avait de quoi, quand le roi d'Angleterre, qui moult l'aimait, le voulait. Et certes il en était bien mérité, car il fut doux chevalier, courtois et aimable, large, preux, sage et loyal en tous états et qui si vaillamment se savait être et avoir entre tous seigneurs et toutes dames, que oncques chevalier de son temps n'y sut mieux être de lui.

§ 14. — LES GRANDES COMPAGNIES.

Pendant que les commis et députés de par le roi d'Angleterre prenaient la saisine et possession des terres dessus dites, si comme ordonnance et traité de paix se portait, étaient autres commis et établis de par le roi d'Angleterre ès mettes et limitations de France, avec les gens du roi de France, qui faisaient vider et partir toutes manières de gens d'armes des forts et des garnisons qu'ils tenaient, et leur commandaient et enjoignaient, sur peine de perdre corps et être ennemis au roi d'Angleterre, qu'ils baillassent et délivrassent les forteresses qu'ils tenaient aux gens du roi de France. Là avait aucuns chevaliers et écuyers de la nation et du ressort d'Angleterre qui obéissaient et qui rendaient ou faisaient rendre par leurs compagnons lesdits forts qu'ils tenaient. Et si en y avait aussi de tels qui ne voulaient obéir et disaient qu'ils faisaient guerre en l'ombre et

nom du roi de Navarre. Et encore y en avait assez d'étranges nations qui étaient grands capitaines et grands pilleurs, qui ne s'en voulaient mie partir si légèrement, tels qu'Allemands, Brabançons, Flamands, Haynnuiers, Bretons, Gascons, mauvais Français qui étaient appauvris par les guerres, si se voulaient recouvrer à guerroyer ledit royaume de France: de quoi telles gens persévérèrent en leur mauvaiseté et firent depuis moult de maux audit royaume contre ceux qui grever les voulaient. Et quand les capitaines desdits forts étaient partis courtoisement et avaient rendu ce qu'ils tenaient, et ils se trouvaient sur les champs, ils donnaient à leurs gens congé. Ceux qui avaient appris à piller et qui bien savaient que le retour en leur pays ne leur était pas bien profitable, ou espoir n'y osaient-ils retourner pour les vilains faits dont ils étaient accusés, se recueillaient ensemble et faisaient nouveaux capitaines, et prenaient par droite élection tout le pire d'eux, et puis chevauchaient outre, en suivant l'un l'autre. Ils se recueillirent premièrement en Champagne et en Bourgogne, et firent là grandes routes et grandes compagnies qui s'appelaient les *Tardvenus*, pourtant qu'ils avaient encore peu pillé au royaume de France. Si vinrent et prirent soudainement en Champagne le fort château de Joinville et très grand avoir dedans qu'on y avait assemblé de tout le pays d'environ, sur la fiance du fort lieu. Et quand ces compagnons eurent trouvé ce grand avoir, qui bien était prisé à cent mille francs, ils le départirent entre eux, tant comme il put durer, et tinrent le château un temps et coururent et gâtèrent tout le pays de Champagne, l'évêché de Verdun, de Toul et de Langres. Et quand ils eurent assez pillé, ils passèrent outre; mais ils

vendirent avant le château de Joinville à ceux du pays, et en eurent vingt mille francs. Et puis entrèrent en Bourgogne et là se vinrent reposer et rafraîchir, en attendant l'un l'autre, et y firent moult de maux et de vilains faits; car ils avaient de leur accord aucuns chevaliers et écuyers du pays qui les menaient et conduisaient. Ils se tinrent un grand temps autour de Besançon, Dijon et Beaune et robèrent tout ce pays, car nul n'allait au-devant; et prirent la bonne ville de Givri en Beaunois et la robèrent et pillèrent toute. Et se tinrent là une pièce et entour Vergy, pour cause du gras pays. Et toujours croissait leur nombre; car ceux qui partaient des forteresses et auxquels leurs maîtres donnaient congé, se rendaient tous cette part; et ils y furent bien, dedans le carême, quinze mille combattants.

Quand ils se trouvèrent si grand nombre, ils ordonnèrent et établirent plusieurs capitaines à qui ils obéirent du tout. Si vous en nommerai aucuns. Le plus grand maître entre eux était un chevalier de Gascogne qui s'appelait messire Seguin de Batefol : celui avait de sa route bien deux mille combattants. Et encore y étaient Tabbart Tabbardon, Guiot Dupin, Espiote, le petit Meschin, Batillier, Hennequin François, le bourg Camus, le bourg de Lespare, Maudon de Bageront, le bourg de Breteuil, Lamit, Hagre l'Escot, Albrest, Ourri l'Allemand, Borduelle, Bernart de la Salle, Robert Briquet, Carsuelle, Aymemon d'Ortinge, Garsiot Duchastel, Guionnet de Peau, Hortingo de la Salle et plusieurs autres. Or s'avisèrent ces compagnies, environ la mi-carême, qu'ils se rendraient vers Avignon et iraient voir le pape et les cardinaux; ils passèrent outre et entrèrent et coururent en le comté de Mâcon; et s'adressèrent pour

venir en le comté de Forez, ce bon gras pays, et vers Lyon sur le Rhône.

§ 15. — PRISE DU PONT-SAINT-ESPRIT.
(Grandes Chroniques. — Froissart.)

Le jour des Innocents, fut pris le pont du Saint-Esprit et la ville par ceux de la Grande Compagnie, qui s'étaient partis de France.

Et en plusieurs pays du royaume de France furent plusieurs et diverses compagnies de gens de diverses nations, et dommagèrent moult le royaume ès parties où ils furent. (G. C.)

Et pouvaient par ce pont courir à leur aise et sans danger, une heure au royaume de France et l'autre en l'Empire. Or se ravalèrent et rassemblèrent là tous les compagnons, et couraient tous les jours jusqu'aux portes d'Avignon; de quoi le pape et tous les cardinaux étaient en grande angoisse et en grande peur. Et avaient ces compagnies du Pont-Saint-Esprit fait un capitaine souverain entre eux, qui se faisait adonc communément appeler « *Ami à Dieu et ennemi à tout le monde* ». Tels noms et autres semblables qu'ils trouvaient sur leurs mauvaisetés donnaient-ils à leurs capitaines [1]. (F.)

1. Les compagnies qui infestaient à la fin de 1360 la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, s'emparèrent en effet par surprise du Pont-Saint-Esprit, afin de faire main basse sur un « grand trésor » qu'elles y croyaient déposé. Ce grand trésor, c'était le premier versement fait par les contribuables du Midi sur l'aide levée pour la rançon du roi Jean. Mais les compagnies firent leur coup de main un ou deux jours trop tôt. Maître Jean de



Palais des papes à Avignon, d'après une photographie.

§ 16. — PRISE DE POSSESSION DE LA BOURGOGNE PAR LE ROI DE FRANCE.

Le vingt-unième jour du mois de novembre ensuivant, mourut à Rouvre près de Dijon, Philippe, duc et comte de Bourgogne, comte d'Artois, d'Auvergne et de Boulogne [1], de l'âge de treize ans ou environ, auquel succéda au duché le roi de France; et ès comtés d'Artois et de Bourgogne, la mère au comte de Flandre; et ès comtés d'Auvergne et de Boulogne monseigneur Jean de Boulogne, oncle de sa mère. Et se partit le roi de Paris pour aller prendre la possession dudit duché, le dimanche cinquième jour de décembre ensuivant, et alla au bois de Vincennes au gîte.

Lunel et Jean Gilles, les deux commis chargés par le trésorier de France à Nîmes, d'aller au Pont-Saint-Esprit remettre le montant de ce versement entre les mains de Jean Souvain, chancelier, alors sénéchal de Beaucaire, n'arrivèrent à Avignon avec les besaces de cuir contenant le produit de l'aide que le 26 décembre. Dès le surlendemain, à la nouvelle que le Pont-Saint-Esprit venait d'être pris par les compagnies, et que Jean Souvain avait fait une chute mortelle en voulant repousser leur assaut, Jean de Lunel et Jean Gilles s'empressèrent de retourner à Nîmes avec leur argent. (Extrait d'une note de M. Siméon Luce.)

1. Philippe, dit de Rouvre, mourut le 21 novembre 1361, cinq mois à peine après son mariage avec Marguerite de Flandre, accompli le 1er juillet précédent, alors que Marguerite n'avait pas encore atteint sa douzième année.

§ 17. — PRISE D'ARMES CONTRE LES GRANDES COMPAGNIES.

Quand le roi de France entendit ces nouvelles, que ces compagnies multipliaient ainsi, qui gâtaient et exillaient son royaume, il en fut durement courroucé, car il fut dit et remontré par grande spécialité de conseil que ces compagnies pourraient se multiplier, qu'elles pourraient faire plus de maux et de vilains faits au royaume de France, ainsi que jà faisaient, que la guerre des Anglais n'eût fait. Si eut avis et conseil ledit roi d'envoyer contre et eux combattre. Si en écrivit le roi de France spécialement et souverainement devers son cousin monseigneur Jacques de Bourbon [1], qui se tenait adonc en la ville de

1. Le principal organisateur de l'armée vaincue à Brignais par les compagnies ne fut pas Jacques de Bourbon, mais Jean de Melun, comte de Tancarville, que le roi Jean, par acte daté de Beaune le 25 janvier 1362, avait établi son lieutenant en tout le duché de Bourgogne, en tout le bailliage de Mâcon et de Lyonnais, dans les comtés de Forez et de Nevers, dans les baronnies de Beaujeu et de Donzy, dans les duchés de Berry et d'Auvergne, dans tout le comté de Champagne et de Brie, enfin dans tous les bailliages de Sens et de Saint-Pierre-le-Moutier, en le chargeant spécialement de faire host et chevauchées encontre les compagnies et autres nos ennemis, qui s'offorceront de méfaire en notre dit royaume. Jean de Melun, comte de Tancarville, était à Dijon en février 1362, à Beaune en mars, à Autun aussi en mars, où il convoqua le ban et l'arrière-ban du duché, tandis que les abbés et prieurs furent sommés de fournir, selon l'usage, les charrois, sommiers et contributions. (Note de M. Siméon Luce.)

Montpellier, et avait nouvellement mis monseigneur Jean Chandos en la saisine et possession de plusieurs terres, villes, cités et châteaux de Guyenne, si comme ci-dessus est contenu. Et lui mandait le roi qu'il se fît chef contre ces compagnies et prît tant de gens d'armes de tous côtés qu'il fût fort assez pour eux combattre. Quand messire Jacques de Bourbon entendit ces nouvelles, il descendit incontinent devers la cité d'Avignon, sans faire nulle part point d'arrêt; et envoyait partout lettres et messages, en priant et commandant les nobles, chevaliers et écuyers, au nom du roi de France, qu'ils marchassent avant devers Lyon sur le Rhône, car il voulait ces males gens combattre. Ledit messire Jacques de Bourbon était si aimé parmi le royaume de France, que chacun obéissait à lui très volontiers. Ils le suivaient, chevaliers et écuyers de tous côtés, d'Auvergne, de Limousin, de Provence, de Savoie et du Dauphiné de Vienne; et d'autre part aussi revenaient grande foison de chevaliers et d'écuyers du duché et du comté de Bourgogne que le jeune duc de Bourgogne y envoyait. Si se rendaient ces gens d'armes et passaient outre ainsi qu'ils venaient, devers Lyon sur le Rhône et en comté de Mâcon. Si s'en vint Jacques de Bourbon en comté de Forez dont la comtesse de Forez sa sœur était dame de par ses enfants; car son mari le comte de Forez était nouvellement trépassé, et gouvernait pour le temps de lors messire Renault de Forez, frère dudit comte, le comté de Forez, qui recueillit ledit monseigneur Jacques de Bourbon et ses gens moult liéement. Et là étaient ses deux neveux, et neveux aussi à monseigneur Jacques de Bourbon, à qui il les présenta moult doucement. Ledit messire Jacques les reçut moult liéement et les

ait delez lui pour chevaucher et eux armer et pour aider à défendre leur pays, car les compagnies tiraient à venir cette part.

Quand ces routes et ces compagnies qui se tenaient vers Châlons sur la Saône et environ Tournus, et tout là en ce bon pays, entendirent que les Français se recueillaient et s'assemblaient pour eux combattre, les capitaines se réunirent pour avoir avis et conseil ensemble comment ils se maintiendraient. Ils nombrèrent entre eux leurs gens et leurs troupes et trouvèrent qu'ils étaient environ seize mille combattants, que uns que autres. Ils dirent ainsi entre eux : « Nous irons contre ces Français qui nous désirent à trouver, et nous combattrons à notre avantage si nous pouvons, non mie autrement. Et si aventure donne que la fortune soit pour nous, nous serons tous riches et recouvrés pour un grand temps, tant en bons prisonniers que nous prendrons, qu'en ce que nous serons si redoutés où nous irons, que nul ne se mettra contre nous; et si nous perdons, nous serons payés de nos gages. » Ce propos fut entre eux tenu et arrêté. Ils se délogèrent et montèrent contre mont par devers les montagnes pour entrer en comté de Forez et venir sur la rivière de la Loire; et trouvèrent en leur chemin une bonne ville qui s'appelle Charlieu au bailliage de Mâcon. Ils l'environnèrent et assaillirent fortement, et se mirent en grande peine de prendre, et y furent à l'assaut un jour tout entier. Mais rien n'y firent, car elle fut bien gardée et bien défendue des gentilshommes du pays qui s'y étaient retirés, autrement elle eût été prise. Ils passèrent outre et s'espandirent parmi la terre du seigneur de Beaujeu, qui marchist là et y firent moult de maux; et puis tantôt entrèrent en l'archevêché de Lyon, et

ainsi qu'ils allaient et chevauchaient, ils prenaie
petits forts où ils se logeaient, et firent moult
destourbiers partout où ils conversèrent; et prire
un château et le seigneur et la dame dedans, lequ
château s'appelle Brignais et est à trois lieues pré
de Lyon sur le Rhône. Là se logèrent-ils et arrêté
rent; car ils entendirent que les Français étaien
tous trais sur les champs et appareillés pour en
combattre.

§ 18. — LA BATAILLE DE BRIGNAIS.
(6 avril 1362.)

Ces gens d'armes assemblés avec messire Jacques de Bourbon, qui se tenaient à Lyon sur le Rhône et là environ, entendirent que ces compagnies approchaient durement et avaient pris et conquis de force la ville et le château de Brignais, et encore des autres forts, et gâtaient et exillaient tout le pays. Si déplurent moult ces nouvelles à monseigneur Jacques de Bourbon, pourtant qu'il avait en gouvernement le comté de Forez, la terre à ses neveux; et aussi fit-il à tous les autres. Ils se mirent aux champs et se trouvèrent grande foison de bonnes gens d'armes, chevaliers et écuyers, et envoyèrent devant leurs coureurs pour savoir et aviser vraiment quelles gens ils trouveraient.

Or vous dirai la grande malice des compagnies : ils étaient logés sur une montagne [1] et avaient dessous, en un lieu où on ne les pouvait aviser ni appro-

1. D'après l'historiographe Sauvage, ce mamelon est le lieu dit encore aujourd'hui le bois Goyet, où cet

cher, la droite moitié de leurs gens et les mieux armés et enharnachés. Et laissèrent, tout de fait appensé, ces coureurs Français approcher si près d'eux qu'ils les eussent bien eus s'ils eussent voulu; mais ils les laissèrent retourner sans dommage devers monseigneur Jacques de Bourbon et le comte d'Uzès et messire Regnault de Forez et les seigneurs qui là les avaient envoyés. Ils en recordèrent au plus près qu'ils purent de ce qu'ils avaient vu, et dirent ainsi : « Nous avons vu les compagnies rangées et ordonnées sur un tertre et bien avisées à notre loyal pouvoir; mais, tout considéré, ils ne sont pas plus de cinq ou six mille hommes là environ, et encore sont-ils mal armés. » Quand messire Jacques de Bourbon ouït ce rapport, il dit à l'archiprêtre qui était assez près de lui : « Archiprêtre, vous m'aviez dit qu'ils étaient bien quinze mille combattants, et vous entendez tout le contraire. » — « Sire, répondit l'archiprêtre, encore n'y en crois-je mie moins; et s'ils n'y sont, Dieu y ait part, c'est pour nous; si regardez que vous en voulez faire. » — « En nom Dieu, répondit messire Jacques de Bourbon, nous

érudit, dans une excursion faite à Brignais le 27 juillet 1558, constata des tranchées de trois pieds de profondeur et de cinq à six pieds de largeur « parmi monceaux de cailloux au dedans du fort ». Le plan incliné formé par les collines de Barolles se prolongeait autrefois jusqu'au pied de ce mamelon. Sur les dépendances d'une petite ferme, nommée les Saignes, située entre le pied de la colline des Barolles et le bourg de Brignais, à droite du chemin qui va de Saint-Genis à ce bourg, on a trouvé autrefois, en labourant, des fers de lance et des débris d'armures. (Extrait d'une note de M. Siméon Luce.)

les irons combattre au nom de Dieu et de saint Georges. » Là fit ledit messire Jacques arrêter sur les champs toutes ses bannières et ses pennons, et ordonna ses batailles et mit en très bon arroi, ainsi que pour tantôt combattre, car ils voyaient leurs ennemis devant eux, et fit là plusieurs nouveaux chevaliers. Premièrement, son fils aîné, messire Pierre, et leva bannière; et son neveu, le jeune comte de Forez, et leva bannière aussi; et le seigneur de Villars et de Roussillon, et leva bannière; et le sire de Montlimay et le sire de Grosley du Dauphiné.

Là était messire Robert et messire Louis de Beaujeu, messire Louis de Châlons, messire Hugues de Vienne, le comte d'Uzès, et plusieurs bons chevaliers et écuyers de là environ qui tous se désiraient à avancer pour leur honneur, et ruer jus ces compagnies qui vivaient sans nul titre de raison. Si fut ordonné l'archiprêtre qui s'appelait messire Regnault de Cervoles, à gouverner la première bataille; et l'entreprit volontiers, car il fut hardi et appert chevalier durement ; et avait en sa troupe plus de quinze cents combattants. Ces gens de compagnies qui étaient en une montagne voyaient trop bien l'ordonnance et le convine des Français, mais on ne pouvait voir le leur, ni eux approcher, fors à méchef et à danger; et étaient sur une montagne où il avait plus de mille charretées de cailloux [1]; ce

1. On a prétendu que les deux mille charretées de pierres dont parle Froissart provenaient de l'aqueduc de Brignais (restes d'un aqueduc romain destiné à amener du mont Pila à Lyon les eaux du Gier); les gens des compagnies auraient ruiné cet aqueduc pour avoir

leur fit trop d'avantage et de profit, je vous dirai par quel avantage. Ces gens d'armes de France qui les désiraient et voulaient combattre, comment qu'il fût, ne pouvaient venir à eux ni approcher, s'ils ne côtoyaient cette montagne où ils étaient tous arrêtés; si que, quand ils vinrent par-dessous eux, ceux d'amont qui étaient tous avisés de leur fait et pourvus chacun de grande foison de cailloux, car il ne les convenait que baisser et prendre, commencèrent à jeter si fort sur ceux qui les approchaient, qu'ils effondraient bassinets tant forts qu'ils fussent, et navraient et méhaignaient tellement gens d'armes que nul ne pouvait ni osait aller ni passer avant, tant bien targié qu'il fût. Et fut cette première bataille si foulée que oncques depuis ne se put bonnement aider. Adonc au secours approchèrent les autres batailles, messire Jacques de Bourbon, son fils, son neveu et leurs bannières et grande foison de bonnes gens qui tous s'allaient perdre; dont ce fut pitié et dommage qu'ils n'ouvrèrent pas plus grand avis et meilleur conseil. Bien avaient dit l'archiprêtre et aucuns chevaliers anciens qui là étaient qu'on allait combattre les compagnies en trop grand péril au parti où ils étaient et se tenaient, et qu'on se souffrît tant qu'on les eût éloignés de ce fort où ils s'étaient mis, si les aurait-on plus à l'aise; mais ils

de quoi lapider les hommes d'armes du comte de Tancarville. Il faut plutôt attribuer la présence de ces amas de cailloux à la nature pierreuse du terrain des Bagnolles. Les paysans, aujourd'hui encore, lorsqu'ils défrichent leurs terres, font des tas considérables de cailloux qu'ils appellent chirats. (Extrait d'une note de M. Siméon Luce.)

n'en purent oncques être ouïs. Ainsi que messire Jacques de Bourbon et les autres seigneurs, bannière et pennons devant eux, approchaient et côtoyaient cette montagne, les plus nices et les pis armés des compagnies les affolaient; car ils jetaient si uniement et si hardiment ces pierres et ces cailloux sur ces gens d'armes, qu'il n'y avait si hardi ni si bien armé qui ne les ressoignât. Et quand ils les eurent tenus en cet état et bien battus un grand espace, leur grosse bataille fraîche et nouvelle vinrent autour de cette montagne et trouvèrent une autre voie, et étaient aussi drus et aussi serrés comme une brouisse et avaient leurs lances toutes recoupées à la mesure de six pieds ou environ; et puis s'en vinrent en cet état de grande volonté, en écriant tous d'une voix, Saint-Georges! férir en ces Français. Si en renversèrent à cette première empainte plusieurs par terre. Là eut grand riffleis et grand touillis des uns et des autres; et s'abandonnaient et combattaient ces compagnies si très hardiment que merveille serait à penser; et reculèrent les Français. Et là fut l'archiprêtre, un bon chevalier et vaillamment se combattit, mais il fut si entrepris et si mené par force d'armes qu'il fut durement navré et blessé et retenu à prison, et plusieurs chevaliers et écuyers de sa route. Que vous ferais-je long parlement? De cette besogne dont vous oyez parler, les Français en eurent pour lors le pire; et y furent durement navrés messire Jacques de Bourbon, et aussi fut messire Pierre son fils; et y fut mort le jeune comte de Forez, et puis messire Regnault de Forez, son oncle, le comte d'Uzès, messire Robert de Beaujeu, messire Louis de Châlons et plus de cent chevaliers : encore à grande dureté furent rapportés en la cité de Lyon sur le Rhône,

messire Jacques de Bourbon et messire Pierre son fils.

§ 19. — VOYAGE DU ROI DE FRANCE A AVIGNON.

L'an de grâce mil trois cent soixante-deux, au mois d'août, le roi de France se partit de Paris pour aller à Avignon visiter le pape Innocent qui lors vivait. Et en cet an même, le lundi douzième jour de septembre, mourut ledit pape Innocent. Et le jeudi vingt-deuxième dudit mois environ nonne entrèrent les cardinaux en conclave pour élire pape, et étaient présents vingt cardinaux. Et le jeudi vingt-septième jour d'octobre, veille de Saint-Simon et Saint-Jude, l'an mil trois cent soixante-deux dessus dit, pour ce qu'ils ne purent être à accord de l'un d'eux, élurent en pape l'abbé de Marseille, appelé messire Guillaume Grimouart, qui paravant avait été abbé de Saint-Germain d'Auxerre, et était né de la sénéchaussée de Beaucaire. Et pour ce qu'il n'était pas lors à Avignon, ils celèrent l'élection et lui signifièrent que tantôt il allât à Avignon. Et le dimanche ensuivant, trentième jour dudit mois au soir, il entra assez secrètement en ladite ville et alla droit descendre en l'hôtel du pape, et y fut cette nuit sans ce qu'il vît aucuns desdits cardinaux qui encore laiens étaient. Et le lundi, veille de Toussaint, lui dirent lesdits cardinaux son élection, laquelle il eut agréable et ce jour fut publiée, et fut appelé Urbain le Quint, et le sixième jour de novembre ensuivant, fut consacré. Item, ledit roi Jean, qui paravant était parti pour aller visiter le pape Innocent, si comme dessus est dit, entra en Avignon le dimanche devant

la Sainte-Catherine, vingtième jour du mois de novembre ensuivant, et le reçut ledit pape Urbain honorablement en consistoire et le détint avec lui à dîner.

Le vendredi bénit ensuivant ledit pape Urbain prêcha à Avignon le passage général d'outre-mer et en fit et ordonna chef et capitaine ledit roi de France Jean, qui présent était, et lui bailla la croix et au roi de Chypre et à plusieurs autres qui là étaient; et il fit et ordonna le cardinal de Périgord légat pour ledit passage.

§ 20. — LE ROI DE FRANCE RETOURNE EN ANGLETERRE [1]. SA MORT.

L'an de grâce mil trois cent soixante-trois (lire : quatre), le mardi au soir, troisième jour de janvier, le roi de France entra en mer à Boulogne pour aller en Angleterre traiter avec le roi d'Angleterre de la délivrance de son frère Philippe, duc d'Orléans, de son fils Jean, duc de Berry, et de plusieurs autres ducs,

1. Avant de quitter la France, Jean accomplit un acte dont les conséquences lointaines devaient être funestes au pays. Le 6 septembre 1363, à Germigny-sur-Marne, le roi Jean avait érigé le duché de Bourgogne en duché-pairie et l'avait donné à Philippe : « *Reducentes servitia que carissimus Philippus quartogenitus, qui sponte expositus mortis periculo, nobiscum imperterritus et impavidus stetit in acie prope Pictavis vulneratus, captus et detentus.* » A Amiens le roi de France assigna à son fils aîné le dauphin, comme une sorte de compensation, le duché de Touraine, dont Philippe avait joui avant d'être investi du duché de Bourgogne.

comtes et bannerets qui là étaient otages pour ledit roi de France, et qui étaient demeurés depuis la délivrance dudit roi Jean de France [1]. Et arriva ledit

1. Aux termes d'un traité conclu à Londres en novembre 1362, Edouard III s'engageait à mettre en liberté les quatre ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berry et de Bourbon, appelés les quatre Princes des Fleurs de lis, moyennant le prix de 200 000 florins et des cessions territoriales. Par acte daté de Villeneuve-lez-Avignon, le 26 janvier 1363, le roi Jean confirma le traité conclu entre son frère, ses deux fils, le duc de Bourbon et Edouard III au mois de novembre précédent. Louis, duc d'Anjou et comte du Maine, avait fait serment de ne pas partir de Calais et de retourner en Angleterre en cas de non-exécution du traité de novembre 1362. D'après une chronique latine conservée aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville de Berne, le duc d'Anjou, pendant son internement à Calais, en attendant l'exécution du susdit traité, aurait demandé la permission de faire un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, en jurant de revenir. Il aurait trouvé à Boulogne sa jeune et charmante femme, fille de Charles de Blois, et, au retour de son pèlerinage, au lieu de regagner Calais, il se serait laissé attendrir par les larmes de la duchesse d'Anjou et se serait dirigé vers le château de Guise, que Marie de Bretagne lui avait apporté en dot. Le duc de Normandie, envoyé par son père à Saint-Quentin vers le fugitif, n'aurait pu le décider à se remettre entre les mains des Anglais. Par un acte daté de Westminster le 20 novembre 1364, Edouard III somma le duc d'Anjou de comparaître à Londres par-devant lui dans vingt jours, l'accusant d'avoir enfreint des conventions solennelles. « Car vous êtes parti hors de notre puissance, sans demander ni avoir sur ce nostre congé par nos lettres ni autrement..., par ce, vous avez moult blémi l'honneur de vous et de tout votre lignage. » Ce même jour, le souverain anglais requit le roi et les

roi de France à Douvres lendemain jour de jeudi et y demeura trois ou quatre jours; et depuis se partit et alla à Londres et entra en la ville le dimanche quatorzième jour dudit mois de janvier, et allèrent à l'encontre de lui grand nombre de notables personnes de ladite ville de Londres, jusqu'au nombre de mille chevaux ou de plus, vêtues de robes pareilles par métiers; et allèrent jusqu'à un hôtel dudit roi d'Angleterre appelé Heltham, à deux lieues près de ladite ville de Londres, auquel hôtel ledit roi de France avait dîné ce jour avec le roi d'Angleterre et la reine; et envoyèrent lesdits personnes de Londres le roi de France jusqu'à ladite ville et par elle jusqu'à un hôtel appelé Savoie auquel il fut logé. Et assez tôt après ordonnèrent lesdits rois de France et d'Angleterre certaines personnes de leurs conseils pour traiter sur les choses pour lesquelles ledit roi de France était allé en Angleterre. Et à l'entrée du mois de mars ensuivant prit une maladie audit roi de France pour occasion de laquelle les traités qui furent appointés entre lesdits conseils et lesquels étaient nécessaires être accordés par lesdits rois, en présence l'un de l'autre furent assoupis. Et fut malade ledit roi de France de ladite maladie jusqu'au lundi au soir environ minuit, huitième jour du mois d'avril, l'an mil trois cent soixante-quatre après Pâques; car Pâques furent cet an le vingt-quatrième jour de mars, en laquelle nuit il trépassa de ce siècle. Et lui succéda

pairs de France de forcer le duc d'Anjou à revenir se constituer prisonnier à Londres; c'est pour l'arrangement de ces difficultés que, vraisemblablement, le roi Jean se décida au voyage d'Angleterre. (Extrait de notes de M. Siméon Luce.)



Funérailles du roi Jean. (Bibliothèque Nationale, n° 77.)

au royaume de France, Charles, son aîné fils, lor
duc de Normandie, dauphin de Viennois.

§ 21. — FUNÉRAILLES DE JEAN LE BON.

L'an de grâce mil trois cent soixante-quatre dessus
dit, le corps dudit roi Jean, qui avait été trépassé à
Londres, comme dit est, fut apporté à Saint-Antoine
près Paris, au soir, et y demeura le jeudi, le vendredi
et le samedi ensuivant, pour appareiller et
mettre à point le corps et les autres choses nécessaires
pour l'obsèque. Et le dimanche cinquième
jour dudit mois de mai après dîner, fut ledit corps
apporté de ladite abbaye de Saint-Antoine en l'église
de Notre-Dame de Paris, accompagné de processions
de toutes les églises de Paris, et de trois de ses fils,
c'est à savoir : Charles, duc de Normandie, qui était
aîné; Louis, duc d'Anjou, qui était le second; et
Philippe, duc de Touraine, qui était le plus jeune de
tous ses fils. Et aussi y fut le roi de Chypre; et Jean,
duc de Berry, qui était le tiers en âge, était comme
en Angleterre. Et portèrent le corps dudit roi les
gens de son parlement, si comme accoutumé avait
été des autres rois, pour ce qu'ils représentent sa
personne au fait de justice qui est le principal
membre de sa couronne, et par lequel il règne et a
seigneurie. Item, le lundi matin ensuivant, sixième
jour dudit mois de mai, fut la messe chantée solennellement
en ladite église de Notre-Dame de Paris,
et tantôt après la messe fut le corps mis à chemin
pour porter à Saint-Denis en France, par la manière
qu'il avait été apporté de Saint-Antoine. Et allèrent
après à pied ses trois fils, Charles, Louis et Philippe,

et aussi ledit roi de Chypre jusqu'à Saint-Ladre, au dehors de Paris; et là montèrent à cheval les trois frères dessus dits et ledit roi de Chypre, et allèrent toujours à cheval après corps jusqu'à l'entrée de la ville de Saint-Denis, et lors descendirent et allèrent à pied après par ladite ville jusqu'à l'église. Et le mardi ensuivant septième jour dudit mois de mai, fut fait l'obsèque dudit roi, en ladite église de Saint-Denis et fut le corps enterré au bout du grand autel à la gauche partie. Et tantôt après la messe, le roi Charles, son aîné fils, alla au préau du cloître de ladite église et là, appuyé à un figuier étant audit préau, reçut plusieurs hommages des pairs et grands barons, et après alla dîner et demeura à Saint-Denis ledit jour et le lendemain. Item, le jeudi ensuivant, neuvième jour dudit mois de mai, partit ledit roi Charles de Saint-Denis pour aller à son sacre à Reims, lequel devait être le jour de la Trinité ensuivant.

ÉCLAIRCISSEMENTS

I

Valeur de la monnaie anglaise.

La monnaie anglaise avait une valeur beaucoup plus stable que la monnaie française. Ainsi de 1158 à 1295 le rapport du denier parisis au marc d'argent avait varié de 55 à 66, tandis que celui du denier sterling au même marc n'avait pas changé. Pendant le quatorzième siècle l'altération des monnaies fut encore plus fréquente en France que pendant le siècle précédent; mais la monnaie anglaise ne paraît pas en avoir été atteinte.

En 1359, la livre sterling se divisait, comme aujourd'hui, en 20 sols ou shillings, et le sol en 12 deniers ou pence;

Le noble, monnaie d'or anglaise, valait 6^s 8^d sterling;

Le florin de Florence, 4^s sterling (en 1346 il valait 10^s parisis);

Le mouton, monnaie d'or française, 4^s sterling;

L'écu de Philippe, ou écu français frappé sous le règne de Philippe VI, 3^s 4^d sterling (en 1355 il valait 15^s 4^d parisis);

L'écu de Jean, ou écu français frappé sous le règne de Jean le Bon, 2^s 8^d sterling (en 1355 il valait 13^s 4^d parisis);

L'écu de Flandre, 3^s 4^d sterling;

Le petit florin, 2s 7d sterling;
Le gros, 4d sterling.

Ainsi, pour nous arrêter aux deux espèces monétaires qui étaient le plus en usage dans les deux pays, la livre sterling valait six écus de Philippe. Or, s'il faut en croire Leblanc, il fut payé pour la rançon du roi Jean trois millions d'écus, qui valaient alors 1 500 000 nobles anglais, et qui en 1692 auraient valu 21 412 500 livres de France, d'où l'on peut conclure que la livre sterling de 1359 aurait valu 42 livres tournois en 1692.

II

La captivité du roi Jean.

Le roi Jean avait autour de lui pendant sa captivité une véritable cour, composée, en premier lieu des princes du sang : Philippe de France, Jacques de Bourbon, arrière-petit-fils de saint Louis, Jean et Charles d'Artois; puis, de grands officiers, tels que le vieux maréchal d'Audencham, Jean de Melun, comte de Tancarville, grand chambellan de France, Jean, sire de Châtillon, souverain maître de l'hôtel du roi, Jean de Noyers, comte de Joigny, grand bouteiller de France, Jean, comte de Sancerre, conseiller et chambellan du roi; Gilles Aycelin, évêque de Lavaur et de Thérouanne, qui remplissait auprès de lui les fonctions de chancelier. Les personnages d'un rang secondaire plus particulièrement attachés au service de sa personne étaient : Jean de Damville ou de Dainville, écuyer de l'Artois, chargé de tout le détail de la maison du roi, des chapelains parmi lesquels le « maître chapelain », messire Gaces de la Buigne, qui ne bornait pas ses fonctions au domaine spirituel et qui enseignait à Philippe de France l'art de la fauconnerie, dont il rédigeait les préceptes en vers pleins d'enthousiasme.

On trouve le compte de la dépense de l'hôtel du roi

de France faite en Angleterre depuis le 15 décembre 1358 jusqu'au premier jour de juillet suivant. Le comptable chargé de l'administration des finances du roi Jean pendant sa captivité fut le chapelain Denys de Collors; messire Arnoult de Grandpont faisait l'office d'aumônier; Yves Derian et Jean le Royer, celui de secrétaire; Guillaume Racine, celui de « physicien », c'est-à-dire de médecin; il prescrivait et composait les remèdes, et achetait des livres pour le roi. Jean avait aussi dans sa suite, parmi « ses valets de chambre », un peintre, maître Girard d'Orléans, auquel on attribue son portrait.

Emmené en Angleterre après la trêve de mars 1357, Jean eut pour résidence habituelle pendant près de deux ans l'hôtel de Savoie dans le Strand. Mais il fit pendant cette époque de sa captivité de fréquents séjours à Windsor. Une assez grande liberté lui était accordée ainsi qu'aux autres prisonniers. Il leur était permis d'aller, de venir « sur leur foi seulement, de voler, chasser, déduire et prendre tous leurs ébattements ainsi qu'il leur plaisait » (Froissart). C'étaient en effet surtout les plaisirs physiques que le roi et les siens affectionnaient. Les chevaux, les chiens, les faucons tiennent une grande place dans les comptes de son hôtel [1] et, lorsque l'un des héros du parti contraire à Poitiers, Jean Chandos, veut être agréable à l'illustre captif, il lui envoie quatre lévriers.

Il faut ajouter que les distractions intellectuelles étaient aussi du goût du royal prisonnier. Car les achats de livres, les frais de reliure tiennent une assez grande place dans ses comptes. On y voit figurer l'acquisition

1. Voir *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, par le duc d'Aumale, dans les volumes de Mélanges du Polybiblion et *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle*, publiés par la Société de l'Histoire de France, éditeur Douet d'Arcq. Cet ouvrage contient un journal de la dépense du roi Jean pendant la dernière année de sa captivité en Angleterre, depuis le 1er juillet 1359 jusqu'au 8 juillet 1360, jour de son débarquement à Calais.

du « Roman du Renart », du « Roman de Loherenc-Garin », etc. Marguerite « la relieresse » lui couvre tout de neuf une bible en français et lui met quatre fermoirs. Parmi les fournitures de ce genre on trouve également la reliure d'un des bréviaires de la chapelle que le roi fait « couvrir d'une pel vermeille, broder et blanchir », une garniture de clous de laiton pour « un roman de Guilon ».

Les articles le plus fréquemment reproduits sont ceux qui ont trait aux menus plaisirs du roi, de son fils et à leur toilette.

Deux nobles dames, d'un âge très mûr, s'évertuèrent à adoucir la captivité du roi de France : Marie de Saint-Paul, comtesse douairière de Pembroke, petite-fille du roi Edouard Ier par sa mère, qui avait dépassé la cinquantaine; et Jeanne, comtesse de Warren, Française de l'illustre maison des Châtillon, qui allait atteindre le même âge. Venaison, poissons ou fruits abondent à l'hôtel de Savoie par les soins de ces nobles dames. Elles étaient dans l'intimité toute particulière de la reine d'Angleterre, Isabelle de France, reléguée au château d'Hertford, mais encore entourée d'honneurs, de considération, et choyée par de nombreux et illustres visiteurs. Elle reçut assez souvent le roi Jean à sa table et, pour charmer ses ennuis, lui prêta les deux plus fameux romans de l'époque : le « Saint-Graal » et le « Lancelot ». La facilité avec laquelle le roi et sa suite allaient la visiter à Hertford est la meilleure preuve que l'on puisse donner de la liberté dont il jouissait.

La mort d'Isabelle (23 août 1358) sembla être le commencement de rigueurs inaccoutumées. Des projets avaient été formés pour la délivrance du roi; les affaires prenaient une tournure moins favorable pour la cause anglaise. Edouard III voulait d'abord faire transporter son captif au château de Somerton; il se ravisa et le maintint à l'hôtel de Savoie; mais les excursions au dehors furent interdites; et Roger de Beauchamp, à la tête de soixante-dix-neuf soldats ou employés, fut chargé de la garde des prisonniers français.

A partir de ce moment, l'existence du roi de France fut plus resserrée, non seulement au point de vue de la liberté d'aller et de venir, mais au point de vue de l'aisance matérielle; car ses ressources pécuniaires avaient été assez vite épuisées. Le dauphin, très à court pour ses propres besoins et ceux du gouvernement, ne pouvait faire à son père d'envois d'argent; Édouard III, qui plus tard devait se faire payer très cher ses frais de garde, ne fournissait à son captif aucune somme liquide. Le royal prisonnier dut vivre d'emprunts onéreux, de la charité de quelques-uns de ses sujets et de petites opérations de commerce dont les profits lui vinrent en aide fort à propos. La voie des emprunts n'ayant pas tardé à être d'un usage difficile, Jean se trouvait dans une situation critique lorsqu'une députation de bourgeois du Languedoc vint s'informer de sa santé et mettre à sa disposition une somme considérable; de l'argent lui fut également envoyé par le cardinal de Tulle, les villes d'Amiens et de Laon. Des receveurs de la couronne s'attachaient aussi à lui faire parvenir quelques ressources. Les présents en nature qui lui étaient également adressés furent de la part du roi l'objet d'un trafic assez lucratif, surtout les chevaux et les vins. Jean avait reçu un envoi considérable de vins, qui lui étaient offerts par de riches ecclésiastiques du Languedoc, l'évêque de Lectoure et l'abbé de Granselve. Cet approvisionnement excédant les besoins de la maison royale, on en vendit une grande partie. L'opération réussit, et le roi se fit expédier de nouvelles cargaisons de vins achetés par son receveur à Toulouse, Raoul de l'Isle. Tout ce qui ne fut pas mis dans les magasins fut revendu avec de beaux bénéfices. Les intermédiaires de ces opérations commerciales et financières n'étaient rien moins que les négociants les plus en vue de Londres, Henri Picard, sir John Stady, Adam de Bury, qui exercèrent successivement les fonctions de lord maire. Jean eut ainsi de quoi subvenir assez largement à ses dépenses.

Les négociations infructueuses de 1359 amenèrent un redoublement de rigueur à l'égard du roi de France. Il fut d'abord transféré le 4 avril 1359 au château d'Hertford. Le 21 juin, lorsque le roi d'Angleterre eut décidé d'envahir de nouveau la France, trente-cinq personnes de la maison de Jean reçurent l'ordre de repasser sur le continent; le 26 juillet, la maison du roi fut réduite au chiffre de vingt personnes, et ce n'est que sur les plus énergiques instances que furent ajoutés à cette liste dix-neuf noms, parmi lesquels ceux du tailleur Tassin du Breuil, du peintre Girard d'Orléans et du fauconnier de Philippe de France, Jean de Milan.

D'Hertford les prisonniers furent transférés, au commencement d'août, au château de Somerton, dans le comté de Somerset (côté sud du canal de Bristol), sous la garde d'un chevalier banneret, William Deynecourt, commandant trois chevaliers, vingt-deux hommes d'armes et vingt archers (ordre du 26 juillet, dans Rymer).

Désormais les sauf-conduits, les permis de séjour enregistrés dans Rymer deviennent de plus en plus rares. Le renouvellement des hostilités, les préparatifs français en vue d'une descente en Angleterre et le débarquement effectif d'un parti français qui détruisit la petite ville de Winchelsea décidèrent le gouvernement, à la tête duquel était le prince Thomas, un des fils du roi d'Angleterre, à donner l'ordre de renfermer partout les prisonniers français dans des châteaux forts et d'amener à Londres le roi Jean, ainsi que son fils et sa suite (ordre des 14 et 17 mars 1360, dans Rymer). Il y fut conduit avec les plus grandes précautions par Jean de Buckingham et Raoul Spigornell et interné cette fois à la Tour de Londres dont on déménagea les archives à cette occasion. Les bannerets Jean et Roger de Beauchamp étaient de nouveau préposés à la garde du roi de France. C'est là que, depuis le 28 mars, Jean le Bon séjourna, étroitement surveillé, jusqu'au moment où parvint à Londres la nouvelle du traité de Brétigny, signé le 8 mai 1360.

En attendant le versement du premier terme de sa rançon, fixé à la somme énorme de six cent mille écus d'or, le roi de France put aller, venir, faire des courses, des visites, jouir enfin de cette liberté relative qu'on lui avait laissée pendant les premiers temps de son séjour en Angleterre.

Le 30 juin, il partit pour Douvres, où il arriva le 6 juillet. Le même jour, Edouard III lui envoya comme marque d'amitié le gobelet dont il avait l'habitude de se servir, et Jean, en retour, lui fit présent de son propre hanap, qui avait appartenu à saint Louis et qui avait toujours été conservé comme une relique.

Le surlendemain, le roi de France débarqua à Calais, où il devait attendre encore plus de trois mois sa libération définitive.

Journal de la dépense extraordinaire de l'hôtel du roi de France, faite en Angleterre, payée du commandement de Jean de Danville, maître d'hôtel de ce seigneur, par moi Denis de Collors, son chapellain, depuis le XXVe *jour de décembre* CCCLVIII, *que je fus chargé de faire lesdits paiements, jusque......*

Décembre, c'est à savoir du XXVe jour de ce mois jusqu'au premier jour de janvier ensuivant, c'est à savoir que tous deniers, sous et livres sont d'esterlins.

Pour offrandes baillées au roi par Poupart le jour de Noël qui fut ledit XXVe jour de décembre CCCLVIII, en IIII nobles, XXVI^s^ VIII^d^ esterlins.

Jehan Desteforde, pour appareiller la fontaine qui vient en la cuisine en l'hôtel de Savoie, V^s^ VI^d^.

Berthelemin Mine, épicier, pour deux mains de papier de la grand forme, XX^d^.

Au roi le XXXe jour de décembre, pour mettre en ses

-offres à faire sa volonté. C écus de Philippe valent à nobles; noble vi^{s} viii^{d}, valent xvi^{s} xiii^{s} iii^{d}.

A Berthelemin Mine, pour deniers à li dus du temps de Lesquevin, lesquels il a baillés en dette, xlviii^{l}, xiiii^{s}, ix^{d}, oboles.

Berthelemin Mine, épicier à Londres : Pour trois boites de pâte royale et..... pèsent quarante et une livres, la livre xvii^{d}, valent lviii^{s} i^{d}; Item, xii livres sucre, xxi^{d} livre, xxi^{s}; Item, une livre girofle, iiii^{s}; Item, une livre gingembre, xii^{d}; Item, un quarteron macis, xii^{d}; Li, pour deux cahiers de papier de la grand forme, xx^{d}. Pour tout iiii^{l}, vi^{s} ix^{d}; Somme de ces deux parties : liii^{l} xi^{d} obole.

Payé audit Berthelemin, le xve jour de février, xl^{l} viii^{d}.

Pour la façon d'un pourpoint de soie vermeille pour Mess^{e}. Philippe; pour cire de bougie à cirer ledit pourpoint, iiii^{d}; pour deux livres de chandelle de suif, iiii^{d}; pour fil blanc, ii^{d}; pour une once de soie ardent, xx^{d}; pour un quarteron de soie noire à faire les boutons, v^{d}; pour la façon des boutons, xviii^{d}; pour la fronce, xx^{d}; pour cervoise, vi^{d}; pour xiii journées de Perrin Conte, vi^{s} vi^{d}; pour xviii lanières de daim, viii^{d}; pour un quarteron de noire soie pour les boutons, v^{d}. Pour tout, xiii^{s} ix^{d}.

Pour la façon un autre pourpoint de drap d'or pour lit : pour deux aunes et demie de toile, ii^{s} vi^{d}; pour onze onces de soie, iii^{s}; pour trois quarterons de chandelle de suif, vi^{d}; pour la façon de iiii^{xx} boutons, xviii^{d}; pour iiii lanières de daim, ii^{d}; pour demi-quartier de sendal noir pour garnir les manches d'une des cottes du roi, iiii^{d}; pour 1 once de fil à asseoir les manches, ii^{d}; dû pour les journées de deux compagnons, viii jours, chacun vi^{d}, valent viii^{s}; pour cervoise viii^{d}; pour livre et demie de coton, x^{d}, obole; pour l'escarder, iii^{d}. Pour tout, xviii^{s} v^{d}, oboles.

Chapelle. — Pour apporter les orgues en Savoie, vi^{d}.

Le curé de Saint-Clément, pour les offrandes du roi

de VII jours de ce mois, dont l'on rabat le jour de Noë qu'il reçut l'offrande pour ce, XII^{d}.

Somme LXXIII^{l} II^{d} esterlins.

Janvier CCCLVIII, et commença au mardi, et contient XXXI jours.

Messire Philippe, pour III aunes et demie de gr... IIII^{s} l'aune, XIIII^{s}; pour III aunes et demie de blanche... II^{s} VI^{d} l'aune, VIII^{s} XI^{d}; pour étoffes et pour fil et autres choses conténues en la cédule, VIII^{s} II^{d}, pour tout XXX^{s} X^{d}

Pour I^{c} de getoers et une bourse à les mettre, XVIII^{d}.

Pour IIII liasses d'aiguillettes, I^{d}.

Barthélemy, changeur, pour change de IIII nobles menue monnaie, II^{d} pièce, VIII^{d}.

Michel Gérard, pour I quarteron mierre, et demi-livre d'encens, le Ve jour de janvier, XII^{d}.

Monsr Philippe, pour dons faits par lui à l'ermite de Vieil Moutier, à Londres, le Ve jour de janvier, I écu Philippe : III^{s} IIII^{d}.

Le roi, pour offrandes, le jour de la Tiphaine, le Ve jour de janvier, XII^{d}.

Le comte d'Auxerre, pour I faucon que le roi lui a donné; payé au bâtard dudit comte, du commandement de J. de Danville, le VIIe jour, IX nobles, valent LX^{s}.

Le roi des Menestreux, du commandement du roi et du maître d'hôtel, le VIIIe jour de janvier, III écus Philippe : X^{s}, pour l'horloge.

Girardin, valet de maître Jean le Fol, pour rappareiller les pannes dudit maître Jeh., et pour I panne noire neuve à mettre en une vieille cotte hardie, pour ledit maître Jeh., le Xe jour, III^{s} IIII^{d}.

Ledit Girardin, pour la façon de VI taies d'oreiller et pour ourler I couvrechef à peigner pour le roi, II^{s}.

Li pour II douzaines de lanières de soie, pesant VI onces, pour le roi et payées ces deux parties du commandement du maître d'hôtel, le XIIe jour de janvier XIII^{s}.

Girart, épicier, pour II cahiers de papier, l'un de la grande forme et l'autre de la moindre, le XIIe jour, XV^{d}.

Guillaume Canelle, cordonnier à Londres, pour II douzaines de paires de souliers pour Mons[r] Philippe, VII[s] la douzaine, valent XIIII[s]; et pour I estuiaux de vache, V[s]; et pour I étui à souliers, XII[d]. Pour tout XX[s], le XIII[e] jour de janvier, payé du commandement du maître d'hôtel pour ce XX[s].

Mons[r] Philippe de France, pour faire sa volonté, en plusieurs parties baillées par Jean Lesquevin, et payé par moi du commandement du maître d'hôtel le XIV[e] jour de janvier, XXXV[s] IIII[d].

Goupillet, varlet tranchant du roi, pour don à lui fait par ce seigneur, pour avoir I manteau, XVIII[s] I[d]; et pour la façon de lui, III[d] VIII[s]; pour tout XXI[s], IX[d].

Adam de Berri, pour deniers à lui dus du temps de Esquevin, lesquels il a rendus en dette, IIII[xx] XIII[l] VII[s] V[d].

Dettes du temps de J. Lesquevin. — François Bandin pour semblable, du temps dudit Jean, et semblablement rendus en dette, XXI[l] VI[s] VIII[d].

Pour XVIII aunes d'estamine pour le roi, le XVI[e] jour de janvier, XIX[s].

Pour faire V chemises pour le roi, III[s] IIII[d] à Jeanne la couturière.

Michel Gérart, épicier à Londres, XII livres sucre blanc, XXI[d] pour livre, valent XXI[s].

Pour VI livres de sucre en plat, XVI[d] livre, valent VIII[s].

Li, pour une boîte de pignolat, pesant XI livres et demie, XVI[d] livre, valent XV[s] IIII[d].

Li, XII livres de casson, XVIII[d] livre, valent XVIII[s].

Une livre de poudre pour claré, II[s].

Si, le XV[e] jour de janvier, VIII livres de sucre en plat blanc, X[s] VIII[d].

Sucre casson, XII livres, la livre XIII[d]; XVIII[s].

Une boîte de pignolat, XII livres, la livre XVI[d]; valent XVI[s].

Li, le X[e] jour de janvier, XII livres de grosse dragée, XVI[d] livre, valent XVI[s].

VIII livres de noix confites, XVI[d] livre; valent X[s] VIII[d].

Une livre d'anis confit, XVI[d].

Li, pour une main de papier de la grande forme,
Pour une autre main de papier petit, IIII^d.

Li, pour demi-livre d'encens pour la chapelle et I qu
teron de mirre pour offrir le jour de la Tiphaine, I

Maître Nicolas le physicien à Londres, pour tisan
la matière d'un clistère et son salaire de la visita
faite pour messire Jean Roussel, qui était malade, pa
du commandement de Jean de Danvile, le XIVe jour
janvier, VII^s.

Monet, le barbier de Monsr Philippe, pour III aun
et demie de drap gris à faire cotes hardies et hou
pelande pour Monsr Philippe, IIII^s l'aune, valent XIIII^s
pour III aunes et demie de blanche, pour les fourrer
II^s VI^d de l'aune, VIII^s IX^d; pour deux aunes de toile, II^s
pour II onces et un quarteron de soie, III^s IIII^d; pour fil
de couleur, XVI^d; pour cendal, VIII^d; pour lanières, VI^d; et
pour fil pour les chausses du roi, IIII^d; pour toutes ces
choses, XXX^s XI^d.

Geffroy Touze, pour autres étoffes pour lesdites cotes
et houppelandes, c'est à savoir : pour la façon de
IIII^xx boutons, XVIII^d; pour fil blanc, IIII^d; pour II livres
de chandelles de cire, III^d; pour XX journées de II ouvriers
qui lui ont aidé, chacun par X jours, IIII^d chacun, VI^s VIII^d;
pour cervoise pour eux, IX^d; pour tout, IX^s, VII^d.

Michel Gérart, épicier à Londres, XXIe jour de janvier,
X livres de sucre casson, XV^s.

Li, une livre de poudre à claré, II^s.

Li, une livre de sucre cassetin, XXI^d.

Somme, XVIII^s IX^d.

Li, pour IIII cahiers de papier de la grande forme et
petite, XXVI^d.

Maître Gérart d'Orléans, pour I cuir de vache pour
couvrir la selle du roi, IIII^d.

Magister, pour faire rappareiller le fust de ladite selle
qui était rompu, et mettre IIII bandes de fer, XVI^d.

Geffroy de la garde-robe, le XXVe jour, pour soie à
faire I chaperon pour le roi, IIII^d; pour fil, II^d, et pour
chandelle et chènevis, III^d; pour tout, X^d.

Monet, barbier de Monsr Philippe, pour acheter une malette en lieu de la sienne que Jean le charpentier avait emportée, payée du commandement du maître d'hôtel, le xxe jour de janvier, III^{s} II^{d}.

Franchequin d'Odennarde, pour cires sur la taille des fers qu'il doit faire pour pain à chanter, par le commandement du roi, XXVI^{s} VIII^{d}.

Jehan de Pomponne, pour faire plusieurs menues choses pour lui, du commandement du maître d'hôtel, VII^{s}.

Messire Jean Roussel, IX nobles; Catelot, VI nobles; Clément, V nobles; Barbastre, V nobles; Baudement, V nobles. Pour dons faits à eux par le roi pour querir leurs nécessités, le XXIIe jour de janvier, payé du commandement de Jean de Danville, maître d'hôtel; pour tout : XXX nobles, valent X^{l}.

Deniers baillés au roi, pour faire sa volonté, le XXIIIe jour de janvier, XXX nobles, valent X^{l}.

Colart Haubert, pour don fait à lui ledit XXIIIe jour de janvier, VI écus Philippe, XX^{s}.

Jehan, le tonnelier de Londres, pour abattre et mettre par pièces la cuve du roi, et pour renfoncer un tonneau à mettre plusieurs choses de la chambre et le pavillon, le XXIIIe jour de janvier, VIII^{d}.

François Bandin, pour deniers à lui dus entre les dettes de Jean Esquevin, baillées par le commandement de Jean de Danville, maître d'hôtel pour payer, le XXIIIe jour de janvier, XXI^{l} VI^{s} VIII^{d}.

Ledit François, pour Gaucher de Vannes qui avait emprunté de lui XIIII nobles sur certaine vaisselle d'argent qui est au roi, laquelle il avait baillée en gages à Thènes de la Bronne; pour ce, IIII^{l} XIII^{s} IIII^{d}, ce jour.

Thènes de la Bronne, pour Gaucher de Vannes qui avait emprunté de lui sur ladite vaisselle IX nobles, payé pour ce, ce jour LX^{s}.

Monet, barbier de monseigneur Philippe, pour II orfrois, pour II chaperons dudit messire Philippe, le XXVe jour de janvier, V nobles : XXXIII^{s} IIII^{d}.

Marguerite, la relieresse, pour relier un livre où la

bible en français était contenue, qui était de la dame Garenne, et pour le couvrir tout de neuf et mettre IIII fe moirs neufs, le xxve jour de janvier, du commandement du roi, xxxII^d.

Pour étoffes pour le roi, achetées par maître Gérart et pour portage, III^s VI^d. Pour ormaux pour le roi, achetés par ledit maître Gérart, VI^d, et pour rappareiller une malle, VIII^d; pour tout le xxvie jour de janvier, IIII^s VIII^d.

Michel Gérart, épicier à Londres :

Pour trois boîtes de pignolas, pesant xxxv livres, xvi^d livre, valent XLVI^s VIII^d;

Pour trois boîtes de pâte royale, xxII livres, à ce prix valent xxix^s IIII^d;

Pour xII livres grosse dragée, xvi^s;

Pour xII livres de gingembre confit, xvi^d;

Pour xIII livres de sucre de plate, xvi^d livre, valent XLII^s IIII^d;

Pour IIII livres de poudre à claré, VIII^s;

Pour xII livres de sucre casson, XVIII^s;

Somme, VII^l XI^s IIII^d.

Geffroy Touze, pour mises faites par lui à parfaire une des cottes de Mr Philippe : pour soie noire, IIII^d; pour noir fil, II^d; pour une livre de chandelle de suif, II^d; pour IIII journées d'un ouvrier à parfaire ladite cotte, VI^d, par jour valent II^s; pour tout, le xxvII^e jour de janvier, II^s VIII^d.

Ledit Geffroy, pour chenevis pour les oiseaux de Monsr Philippe, IIII^d.

Monsr Philippe, pour tiercelet acheté pour lui de Banin, le fauconnier, et payé par commandement du roi et de J. de Danville, maître d'hôtel, le xxvII^e jour, xx écus Philippe, valent LXVI^s VIII^d.

Adam de Béry pour IX^xx III dos que gris que menu vert, pour la cotte hardie Monsr Philippe, et pour les garniments du roi, et pour l'aumuce de maître Jean, III^d pour pièce, valent XLV^s IX^d.

Blaise de Béry, pour les mettre en œuvre par IIII journées, XXVIII^d.

Jeanne la couturière, pour la façon d'une enveloppe t II coiffes pour le roi, payé du commandement du naître d'hôtel, le XXIXe jour, XIId.

Guillaume Cannelle, cordonnier, pour une douzaine de paires et une paire d'estuiaux pour monseigneur Philippe; la douzaine de paires VIIs, et les estuiaux Vs, pour out XIIs, le dernier jour de janvier.

Guillemin Chaufecire, pour don fait à lui par le roi, pour querir ses nécessités, le dernier jour de janvier, V nobles, valent XXXIIIs IIIId.

Monsr Philippe, pour faire sa volonté, le dernier jour de janvier, I noble et demi, valent Xs.

Le Breton, messager du cardinal de Rouen, que monseigneur d'Anjou envoya de Tournai à Londres apporter lettres au roi, pour don fait audit Breton par le roi, le dernier jour de janvier, XXs.

Maître Gérart d'Orléans, pour V paonnez et I fol, tant d'ivoire comme de cuir, pour le jeu des échecs du roi, du tablier qui fut maître J. de Savoie, fait du commandement du roi, XVIIId.

Hannequin, l'orfèvre, demeurant à Londres : pour appareiller le drageoir où l'on sert chaque jour d'épices, pour argent et pour façon, IIIs; item, pour or à faire un anneau où est assis un bon rubis que le roi a acheté à Londres, XIXs; item, pour la façon dudit anneau, XXVIs VIIId; item, pour or et façon du pendant du petit signet du roi, IIs VId; item, pour or à mettre I rubis balay en I fermail, Vs; item, pour la façon dudit fermail, XXVIs VIIId; item, pour or à faire un anneau où le roi a fait mettre un petit diamant, Vs VId; pour la façon, XIIIs IIIId; item, pour la foille dudit rubis balai, Vs; item, pour l'or d'un fermail à I griffon au milieu, IIIs VId; item pour la façon dudit fermail, XXXs; item, pour une clef à une serrure que maître Girart lui a fait faire pour le roi, IIs VId; somme de ces parties, VIIl VIIs VIIId, dont l'on rabat VIIs IIIId; item, l'on lui doit pour Monsr Philippe VIII écus, valant XXVIs VIIId. Ainsi lui sont dus VIIIl VIs, dont il a quitté XXVIs VIIId; demeure VIIl IIIId, payés

du commandement du roi le dernier jour de janvi
pour ce, VII[l] III[d].

Le curé de Saint-Clément de Londres, pour les offra
des du roi, pour le mois de janvier, qui fait XXXI jour
II[d] par jour, dont sont à rabattre le jour Tiphaine; pou
ce, V[s].

Michel Girart, pour XII livres de sucre casson, XV
livre, valent XVIII[s].

Somme, IX[xx] XIII[l] VIII[s] III[d].



NOTICES

SUR LES PRINCIPAUX AUTEURS ET OUVRAGES DONT LES EXTRAITS PRÉCÉDENTS SONT TIRÉS

Chroniques de Froissart.

Froissart est le plus brillant et le plus fécond de nos chroniqueurs, et on l'a souvent, non sans raison, assimilé dans notre littérature au vieil Hérodote. Ce n'est pas une comparaison entièrement artificielle. Il y a analogie entre les deux hommes et analogie entre les temps où ils ont vécu. Tous deux emploient une langue encore imparfaitement formée ; tous deux ont longuement voyagé; tous deux racontent des guerres qui ont précédé et hâté la formation soit de la nationalité hellénique, soit de la nationalité française. L'histoire, telle que la comprennent Hérodote et Froissart, n'est pas encore l'histoire politique telle qu'elle fut conçue après le premier âge, en Grèce par Thucydide, en France par Commines : c'est l'histoire chronique et anecdotique. C'est pourquoi il convient de conserver à Froissart le titre qui lui a été quelquefois donné : celui de Père de l'histoire en France.

La biographie de Froissart n'est pas complètement connue : ce que nous en savons a été surtout reconstitué

au moyen de son œuvre historique et de ses poési
Ces renseignements sont réunis dans la préface de l'éc
tion donnée par M. Kervyn de Lettenhove. — Froissa
naquit à Valenciennes à la fin de l'année 1333, d'u
famille assez mal connue; il y a des raisons pour su
poser que son père était peintre d'armoiries, et ce sera
ainsi dans son éducation première que Froissart aura
puisé les goûts qui l'ont ensuite dirigé et inspiré. U
de ses oncles paraît avoir été changeur. Celui qui plu
tard devait faire à cheval des courses longues et inces
santes pour recueillir les matériaux de son œuvre, di
que, dans son enfance, il était de constitution délicate:
peut-être Froissart veut-il simplement dire qu'il était
d'aspect faible et chétif. Il n'en aimait pas moins les
jeux bruyants et les exercices physiques; parmi ses
souvenirs d'enfance, l'écrivain rappelle qu'il aimait à
chevaucher sur un bâton qu'il avait surnommé Grisel;
plus tard le nom du cheval de Froissart devait rappeler
ces jeux enfantins. Avec de pareils goûts, le jeune Froissart devait préférer l'école buissonnière à l'étude du
latin, qu'il ne sut jamais bien; c'est là une des causes
auxquelles on peut rapporter l'absence complète de
réminiscences classiques dans l'œuvre de Froissart, et
la grande originalité de sa composition.

La situation de Valenciennes devait favoriser les
instincts du futur historien; jeune encore il ne se faisait
pas faute de circuler dans les Ardennes et de visiter les
divers manoirs qui s'y trouvaient. Il fit même un voyage
à Gand, où il eut l'occasion de voir et d'entendre
Jacques Artevelde; l'impression que lui fit cette circonstance se retrouvera plus tard encore vivante dans ses
chroniques. — Les plaisirs qui attirent la jeunesse ne
devaient pas manquer de séduire Froissart, qui se disait
lui-même d'une complexion très amoureuse; les fêtes,
les douces rêveries lui plaisaient bien mieux que « la
marchandise » (probablement la banque), dans laquelle
ses parents venaient de le mettre, mais pour laquelle il
ne montra jamais de grandes aptitudes. Ayant rencontré

un jour une jeune fille qu'il crut avoir vue en rêve quelque temps auparavant, et lu avec elle quelques pages d'un roman, dans des circonstances qui rappellent la célèbre histoire de Françoise de Rimini, il rechercha ensuite soigneusement son amitié. Ce roman ébauché semblait devoir aboutir heureusement pour Froissart, quand, pendant un voyage qu'il fit en Angleterre après la mort de Jean de Beaumont (1356), et où il saisit l'occasion d'offrir ses poésies à la reine Philippa de Hainaut, sa dame l'oublia, et, en dépit des efforts de Froissart pour regagner ses bonnes grâces, elle épousa, peu après le retour de celui-ci à Valenciennes, un autre que lui. — Cette jeune fille qui joue un rôle si important dans la vie de l'historien, paraît s'être nommée Marguerite Wreden et elle épousa un certain Colard Blancard. Tout ce roman de jeunesse est raconté avec beaucoup de charme et de sentiment par Froissart dans ses compositions poétiques (voir *l'Épinette amoureuse*).

Un amour aussi vite désabusé a laissé chez Froissart des traces profondes; loin de céder au découragement, il jura de ne jamais plus aimer; cette épreuve devait servir à fortifier et à retremper son génie. Il ne retourna pas immédiatement en Angleterre, mais fit un voyage dans le midi de la France, où il avait des parents, visita Avignon et Narbonne, et obtint une prébende ecclésiastique dans cette première ville, en 1359. En revenant, il passa à Paris, où il séjourna et paraît avoir fait la connaissance du dauphin Charles (voir *le Buisson de Jeunesse*).

De retour en Angleterre, Froissart fut placé par la reine dans la situation presque officielle d'historiographe; mais ce que le jeune clerc servait de préférence à sa protectrice était des poésies ou des écrits de métaphysique amoureuse. En même temps il cherchait déjà à recueillir des renseignements précis et des détails anecdotiques sur les grands faits contemporains et sur les prouesses chevaleresques, de ceux-là mêmes qui en avaient été les auteurs ou les témoins. Pendant quelque

temps Philippa de Hainaut céda son clerc au roi Jean de France, alors prisonnier en Angleterre et en bons termes avec la reine d'Angleterre qui était sa parente. Froissart demeura donc auprès du roi de France jusqu'à la mort de celui-ci; il accompagna alors le cercueil de Jean en France, où il put assister aux fêtes du couronnement de Charles V. Revenu ensuite en Angleterre, Froissart résolut de profiter du rétablissement des bonnes relations entre l'Angleterre et l'Écosse pour faire des recherches sur place; il obtint donc de parcourir l'Écosse, où il fut bien accueilli du roi David Bruce, qui ne dédaigna pas d'entretenir lui-même Froissart de ses exploits et de ses malheurs; le jeune clerc, qui avait à cette époque trente-deux ans, accompagna même le roi dans une tournée que fit celui-ci à travers son royaume, et eut ainsi l'occasion de voir toute l'aristocratie écossaise. Froissart lui-même nous a laissé son portrait à cette époque de sa vie; c'était monté sur son bon cheval Griseau et suivi d'un grand lévrier qu'il faisait ces longues courses qui lui plaisaient tant. Après avoir quitté l'Écosse, il visita l'est de l'Angleterre avec Despenser, dont la famille très puissante venait de voir confisquer une grande partie de son patrimoine sous le règne précédent, mais avait été rétablie dans ses honneurs.

Vers la fin de 1366, Froissart passa sur le continent; il fit d'abord un court séjour en Brabant, puis alla en Bretagne, où il eut l'occasion de faire une enquête sur les guerres récentes dont cette province venait d'être le théâtre.

Froissart se rendit en Guyenne en 1367, et s'attacha à la maison du prince de Galles, qui résidait alors à Bordeaux en qualité de gouverneur de Guyenne. A la naissance d'un fils de ce dernier, qui devait être Richard II, Froissart reçut l'ordre de noter ce grand événement. Peu après les fêtes qui célébrèrent cette naissance, le prince de Galles se mit à la tête d'une armée destinée à franchir les Pyrénées. Froissart aurait ardemment désiré voir l'Espagne, mais il ne put accompagner l'expédition au



delà de Dax, une mission obligeant le poète à quitter l'armée pour se rendre en Angleterre. Là cependant il ne resta pas longtemps. Un voyage en Italie vint compenser la déception de l'expédition d'Espagne manquée. Le riche Galéas Visconti venait de fiancer une de ses filles au duc de Clarence, fils d'Édouard III; le fiancé partit pour Milan accompagné d'une suite brillante, où Froissart se trouvait à côté du poète anglais Chaucer. Reçus à l'hôtel Saint-Paul à Paris, les Anglais y furent fêtés; il en fut de même à Chambéry, où ils furent entretenus par le duc de Savoie; mais rien n'égala la splendeur des fêtes de fiançailles à Milan; Galéas Visconti, comme pour suppléer à l'humilité de son origine par la magnificence, réunit ses hôtes dans un banquet somptueux, dont il faut lire la description avec d'autres détails sur ce voyage dans *le Dit du Florin* de Froissart, et où trois grands écrivains, Pétrarque, Froissart, Chaucer, dont les noms illustrent les débuts de trois grandes littératures, se trouvèrent assis l'un à côté de l'autre.

De Milan, Froissart passa à Bologne, puis à Ravenne; il ne put entrer à Florence, mais, par contre, visita Rome, où les papes venaient de se réinstaller. La ville, longtemps abandonnée, se trouvait à cette époque dans un incroyable état de délabrement; presque tout était ruines. Quittant l'Italie, Froissart revint alors dans son pays par l'Allemagne, où il apprit la mort de la bonne reine Philippa de Hainaut. La mort de sa protectrice, de celle dont il dit : « Elle me fit et créa », fut pour Froissart une perte douloureuse; il résolut de ne plus retourner en Angleterre, mais de rester désormais à Valenciennes. On était alors au mois d'août 1369.

A partir de cette date commence pour Froissart une nouvelle époque. L'écrivain avait besoin d'un protecteur: il eut recours au duc de Brabant, Wenceslas, et sut, par le don d'un écrit dont nous ne connaissons pas le titre, gagner les bonnes grâces de la duchesse, Jeanne de Brabant. Désormais il fera pendant quelque temps partie de l'hôtel du duc de Brabant. C'est alors que

Les fêtes célébrées pour l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris en 1389 le rappelèrent dans cette ville; mais la mort de Guy de Blois devait modifier la situation de Froissart. Pendant les deux années 1390-1391, il dut s'astreindre à rédiger son histoire à Valenciennes. En 1392 il se rendit cependant à Paris pour la Fête-Dieu: c'est alors qu'eut lieu le meurtre du connétable de Clisson qui devait conduire Charles VI à s'engager dans la déplorable campagne de Normandie, et ainsi amener la folie du roi. Froissart assista même aux premières suites de ce malheur, aux persécutions contre les Marmousets; c'est peut-être même aux efforts de l'historien que Bureau de la Rivière dut son salut.

Froissart retourna à Valenciennes au moment où l'on discutait une trêve entre la France et l'Angleterre. Il lui prit l'envie de revoir ce dernier pays. C'est à cette intention qu'il fit faire un recueil de ses traités amoureux et une rédaction de ses écrits historiques. Ainsi muni, il débarquait à Douvres en juillet 1392; mais vingt-huit ans avaient bien changé l'Angleterre que Froissart avait connue; il trouva, comme il le dit, « tout le monde nouvel ». Après avoir été prier auprès de la tombe du prince Noir, Froissart finit cependant par trouver quelques vieilles connaissances qui le présentèrent au roi Richard à Leeds. Le roi paraît ne pas avoir fait grande attention à Froissart. Celui-ci ne fit pas un long séjour à la cour, qu'il quitta à Windsor. Avant son départ il reçut cependant de Richard un gobelet d'argent doré avec cent nobles « dont il valut mieux toute sa vie durant », dit-il. Quant au recueil offert au roi par l'historien, il a disparu, mais il en existe une copie à la Bibliothèque Nationale. Il est probable que les œuvres historiques se composaient d'un manuscrit des trois premiers livres des Chroniques.

Froissart quitta donc l'Angleterre déçu; son retour en France s'effectua par la Bretagne, au moment même où l'on préparait la croisade qui devait aboutir à Nicopolis. Ces préparatifs inspirèrent au poète un nouvel ouvrage

de 7000 vers, *le Trésor amoureux*. Ce poème marque un grand changement dans l'esprit de Froissart; lui qui aime par-dessus tout les hauts faits et les prouesses chevaleresques, a maintenant un sombre et politique pressentiment de l'avenir; il préférerait voir tous ces chevaliers rester en France pour y défendre leur seigneur le roi. A la veille de Nicopolis, d'Azincourt, de la défection du duc de Bourgogne, ces souhaits n'étaient pas déplacés. Ce poème fut offert au duc de Bourgogne à Saint-Omer, où Isabeau de France devait être remise à Richard II (27 oct. 1396). Froissart eut de nouveau en cette occasion le malheur de se laisser prendre sa bourse; il est vivement plaisanté à ce sujet par son contemporain le poète Eustache des Champs.

A partir de cette datte, 1400, les dernières années de Froissart sont très mal connues. Il vécut cependant assez longtemps pour voir la révolution qui bientôt survint en Angleterre, et le renversement de ces lois de la chevalerie dont il avait si longtemps été l'admirateur. Après avoir passé quelque temps près de Cambrai, il alla, suivant une tradition constante, achever sa vie dans le canonicat de Chimay. Là, très probablement, il passa son temps à surveiller la dernière édition de ses œuvres; la partie revue (c'est-à-dire une portion du livre I) se distingue par une profondeur et une impartialité qui contrastent avec le ton de la 1re édition : Froissart n'est plus chroniqueur, il devient véritablement historien. — Peut-être vécut-il jusqu'en 1419, jusqu'au lendemain d'Azincourt et à la veille du traité de Troyes.

Au commencement du prologue du 1er livre, Froissart déclare que c'est surtout après Poitiers qu'ont commencé ses recherches personnelles. Ailleurs il résume les qualités qui lui permirent d'accomplir son œuvre : bon sens, mémoire des choses passées, intelligence vive ; un âge, un corps et des membres propres à endurer la fatigue et la peine. Froissart écrivait soir et matin pour rafraîchir sa mémoire.

Il nous a rendu compte lui-même de la manière

dont sa chronique fut composée : « Pour vous informer de la vérité, je commençai jeune, dès l'âge de vingt ans; et si suis venu au monde avec les faits et les aventures, et si y ai toujours pris grand plaisance plus que à tout autre chose. Et si Dieu m'a donné tant de grâce que j'ai été bien de toutes les parties et des hôtels des rois et par espécial de l'hôtel du roi Edouard d'Angleterre et de la noble reine sa femme, madame Philippa de Hainaut, reine d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fus clerc, et la servais de beaux dits et traités amoureux. Et pour l'amour du service de la noble et vaillante dame à qui j'étais, tous les seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, m'aimaient, oyaient et voyaient volontiers, et me faisaient grand profit. Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses coûtages, et aux coûtages des hauts seigneurs en mon temps, je cherchais la plus grande partie de la chrétienté; et partout où je venais, je faisais enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avaient été en faits d'armes et qui proprement en savaient parler, et aussi à aucuns hérauts de crédence, pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire et matière, et le gentil comte de Blois y a rendu grand'peine; et tant comme je vivrai par la grâce de Dieu, je la continuerai. »

Les Chroniques comptent quatre livres, dont chacun dépasse la longueur ordinaire d'une œuvre historique ordinaire. Cette division en livres est, d'ailleurs, la seule qu'ait faite Froissart. Quant à la division en chapitres, elle est postérieure au chroniqueur.

Le premier protecteur de l'historien fut Jean de Beaumont dont la succession passa ensuite à Guy de Blois. C'est sur le conseil de ce prince que Froissart commença son œuvre, vers 1369 probablement, à moins qu'on n'admette l'opinion de M. Siméon Luce qui veut que le livre I ait été présenté à Philippa dès 1356. Le travail qui va de 1356 à 1372, fait uniquement sur des souvenirs personnels, fut présenté à Guy de Blois; c'est

peut-être ce seigneur qui a conseillé à Froissart d'y ajouter un préambule. L'historien se servit pour cela de l'œuvre de Jean le Bel, chanoine de Liège; il la remania, la recopia et en fit la première partie de son livre I. Celui-ci contient donc le récit des événements depuis l'avènement de Philippe de Valois jusqu'en 1372; plus tard le récit fut mené jusqu'en 1379.

Le livre I nous est parvenu sous quatre formes différentes. D'abord les manuscrits originaux :

1° Le manuscrit de Valenciennes, écourté et qui porte des traces de hâte et d'inexpérience; il ressemble à un simple essai.

2° Le manuscrit d'Amiens, qui est bien plus important; il a été écrit sous les auspices de Guy de Blois, entre 1376 et 1380; il contient encore bien des inégalités, mais l'historien y montre une imagination plus vive et plus sérieuse. Le texte s'arrête brusquement en 1379, époque à laquelle Guy de Blois paraît avoir quitté le Hainaut pour la France; c'est ce fait qui aura déterminé la fin du livre I.

3° Les autres manuscrits, qui sont dits « rédaction ordinaire » et qui sont au nombre d'environ cinquante. D'après M. S. Luce, cette rédaction serait le texte primitif, tel que l'aurait offert Froissart à la reine d'Angleterre; le manuscrit d'Amiens en serait un remaniement; celui de Valenciennes, un abrégé. Ce n'est point ici le lieu de nous prononcer entre les opinions contraires de ces deux savants. Il semble toutefois que l'opinion de M. Kervyn de Lettenhove d'après laquelle la vulgate, offrant un meilleur texte que les deux autres manuscrits, leur est postérieure, est plus fondée.

4° Enfin il existe une quatrième rédaction incontestablement postérieure, et représentée par le manuscrit unique du Vatican. Le texte ne va pas plus loin que la mort de Philippe VI; il a été écrit après l'année 1400, car il y est fait allusion à la mort de Richard II. Cette rédaction, qui aurait sans doute offert le texte définitif, contient des jugements rectifiés, un certain nombre de

corrections apportées dans le récit des faits, enfin une appréciation plus sévère de la conduite et des mœurs des Anglais.

Le livre II va de 1377 à 1388, Froissart remontant jusqu'en 1377 pour expliquer les commencements des guerres de Flandre. Il a probablement été rédigé en 1387, et est dédié à Guy de Blois; il fait immédiatement suite à la rédaction d'Amiens.

Le livre III va de 1385 à 1388; il a été écrit en 1390 à Valenciennes, au retour du voyage dans le Béarn; Froissart l'a rédigé à la demande de Guy de Blois. En 1391, après la mort de Guy, Froissart retourna à ses poésies: il fit aussi à cette époque son voyage en Angleterre, auquel peut être rattachée la composition du beau manuscrit de Besançon, important pour son texte comme pour ses miniatures.

Le livre IV va de 1389 à l'an 1400; il fut écrit par Froissart après son retour d'Angleterre et sous le patronage du comte de Hainaut. — Un seul des manuscrits contenant les quatre livres a pu être écrit sous les yeux de Froissart; c'est le manuscrit de Breslau, très précieux pour les deux derniers livres. Parmi les manuscrits postérieurs, les plus curieux sont deux de la Bibliothèque Nationale (nos 3643, 3646) et un de l'Arsenal.

Froissart représente à lui seul tout un monde; une édition de son œuvre offre donc de grandes difficultés. L'édition princeps est celle de 1495 de chez Ant. Vérard (4 vol. in-fo). Une autre édition fut publiée par D. Sauvage, de 1559 à 1561. Au XVIIe siècle, Dacier entreprit une édition de Froissart, mais cette publication fut mise au pilon; il en reste quelques exemplaires extrêmement rares; le manuscrit de Dacier est cependant conservé à la Bibliothèque Nationale. Ces travaux ont servi à l'édition Buchon. Il y a aussi le travail de Lacurne de Sainte-Palaye (Acad. des Inscript.). Paulin Paris a donné une biographie de Froissart. Enfin il y a les deux éditions récentes de Kervyn de Lettenhove et de Siméon Luce.

L'œuvre de Froissart ne laisse pas d'avoir une certaine unité, qui tient à l'élasticité même du cadre qu'il a hoisi, et aux dates extrêmes de la vie de l'historien. 'est l'histoire de la chevalerie depuis son renouveau sous es Valois, jusqu'à sa décadence et sa fin misérable. 'ouvrage débute par la fondation d'ordres de chevaerie; il se termine par les actes de félonie de la maison le Bourgogne; il a donc parcouru un cycle complet. 'œuvre de Froissart est encore pour ainsi dire une euvre héroïque; c'est la dernière, car ensuite viennent ivec Charles VII et Louis XI les temps de la politique 'aisonnée. Le cadre de l'œuvre est le monde où s'accomplissent de brillants exploits, où l'on applaudit aux nêmes prouesses, où l'on parle une même langue, celle le la chevalerie. Il ne faut pas accuser Froissart de partialité; il a au contraire la passion de la vérité et écoute de même chevaliers français, anglais ou allemands. Si parfois quelques parties de son œuvre se ressentent des nécessités de la vie matérielle, de l'obligation de flatter un peu ses protecteurs, on peut être sûr que, s'il eût été donné à Froissart de revenir sur son œuvre, celle-ci aurait tenu autant de l'histoire que de la chronique.

Comme on le voit par ces lignes, l'œuvre de Froissart ne pouvait être une histoire comme les Grandes Chroniques. Il y a dans Froissart bien des développements de fantaisie, bien des erreurs menues et grosses. Il écrit plus à la façon d'un poète que d'un historien. Mais pour le charme du récit, la vivacité des descriptions, la richesse du coloris, ses chroniques n'ont pas d'égales dans la littérature de notre pays.

Grandes Chroniques.

Les Grandes Chroniques de Saint-Denis, commencées peu avant 1274, en exécution d'une volonté de saint Louis, n'allaient pas d'abord au delà du règne de Philippe Auguste (1223). Continuées successivement depuis,

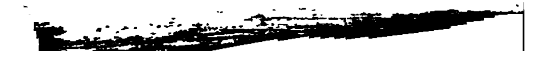
par divers écrivains, dont les noms nous sont restés inconnus, mais qui paraissent avoir été, comme le premier compilateur et traducteur, religieux de Saint-Denis; elles furent ainsi conduites jusqu'au règne du roi Jean. Elles n'étaient, jusqu'à cette époque, que la traduction française de textes latins antérieurs, dans laquelle étaient intercalés de loin en loin des faits puisés à d'autres sources, mais trop peu nombreux pour donner au récit qui les renfermait le caractère et le mérite d'une composition originale. De l'année 1340 à la mort de Philippe de Valois, en 1350, la rédaction devient complètement originale et cesse d'offrir un texte latin traduit, comme cela est pour les époques antérieures. Ces dix années sont cependant encore l'ouvrage d'un moine de Saint-Denis, qui écrivait avant la bataille de Poitiers. Les Grandes Chroniques s'arrêtèrent longtemps à la fin du règne de Philippe de Valois, comme en fait foi le mot *amen* qui les termine.

La suite est l'œuvre de Pierre d'Orgemont, chancelier de Charles V, ce qui donne à cette partie des Chroniques, qui est un texte officiel, une importance de premier ordre.

(Extrait d'un article de M. Lacabane, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. II.)

Continuation de Guillaume de Nangis.

La Continuation de Guillaume de Nangis a été rédigée par des moines de Saint-Denis, de 1301 à 1340. Ce qu'on appelle la Deuxième continuation, à partir de 1340, doit être attribué à Jean, de Venette, près de Compiègne, religieux de l'ordre des Carmes. Loin de rester confiné dans son couvent de la place Maubert, le moine historien voyagea et assista à plus d'un des événements qu'il raconte. Il a vécu plus ou moins longtemps au delà de l'année 1368, qui est le terme de sa chronique. Sans être écrite au jour le jour, cette chronique est l'œuvre



d'un contemporain, d'un homme qui a vu la plupart des faits qu'il raconte et qui imprime à son récit un cachet tout personnel. C'est un homme du petit peuple, un ennemi impitoyable des Anglais. Dans certains passages il nous paraît presque un démocrate. Sous la grossière enveloppe d'une latinité de mauvais aloi, l'histoire chez lui s'anime, se colore et prend une allure dramatique jusqu'alors inconnue.

(Extrait d'un article de M. Lacabane, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. III.)

Chronique des quatre premiers Valois.

Cette chronique, récemment publiée dans la collection de la Société de l'Histoire de France par M. Siméon Luce, commence en 1327 et s'arrête en 1393, c'est-à-dire qu'elle va depuis l'avènement de Philippe VI de Valois jusqu'à la démence de Charles VI. L'auteur de cette chronique ne nous fait connaître ni son nom, ni le temps où il vivait et où il a rédigé son ouvrage, ni son pays, ni la classe de la société à laquelle il appartenait. Des inductions, fondées sur une étude attentive du texte, ont amené le savant éditeur de cette œuvre à conclure que la *Chronique des quatre premiers Valois* fut composée durant les vingt dernières années du XIVe siècle par un Rouennais, membre du clergé de cette ville. Esprit modéré et indépendant, soucieux de l'exactitude, notre auteur n'a ni la précision de la partie des Grandes Chroniques rédigée par Pierre d'Orgemont, ni le pittoresque et l'éclatante couleur des récits de Froissart. Mais il ajoute sur certains points des faits de détail quelquefois importants à la somme des connaissances que nous possédons sur ces soixante-six années du XIVe siècle dont il nous expose succinctement l'histoire.

Chronique de Bertrand du Guesclin par Jean Cuvelier

La vie du connétable Bertrand du Guesclin est devenue le sujet d'une série de chroniques qui, malgré la différence de forme, ont pour origine commune un roman ou récit en vers publié pour la première fois par M. Charrière. Les manuscrits connus de cet ouvrage ne sont point rares, et prouvent par leur nombre la faveur dont il a joui auprès des contemporains.

Traduit en prose à l'époque où le goût des chroniques rimées commençait à passer de mode, la vogue le soutint sous cette nouvelle forme qui fit oublier la première. elle donna naissance à une foule d'ouvrages, histoires. romans, mémoires empruntés aux particularités du récit contemporain. On pourra s'étonner que des diverses compositions puisées à la même source, les honneurs de l'impression aient été longtemps réservés pour celles qui n'étaient, la plupart du temps, qu'une faible copie d'un excellent original.

Les historiens de Bretagne, parlant de la chronique de du Guesclin, en nomment l'auteur Trueller, que D. Morice gratifie même du titre de gentilhomme, sans dire sur quel indice il fonde cette assertion. Cette différence de nom et les variantes nombreuses signalées dans les manuscrits font naître une difficulté qui n'est pas suffisamment résolue dans les notices qu'on a données de cet ouvrage. On serait porté à supposer, d'après elles, l'existence d'une double chronique sur le même sujet, l'une écrite à Paris, par le Picard Cuvelier, l'autre répandue en Bretagne sous le nom du Breton Trueller. Mais cette opinion tombe devant les preuves qui la contredisent; D. Lobineau et D. Morice, qui avaient en mains le manuscrit de Trueller, citent constamment, comme son équivalent, une traduction publiée par Ménard, qui est elle-même la reproduction textuelle,



quoique tronquée, de la chronique mise sous le nom de Cuvelier du Mans.

Le titre exact du poème est le suivant : *Le roumant de messire Bertran du Glayequin, jadis chevalier et connestable de France*. Il y a lieu de conclure, non pas à l'existence de plusieurs poèmes distincts, mais à celle d'un seul et unique augmenté ou restreint dans les divers manuscrits.

C'est un fait assez extraordinaire qu'une épopée de trente mille vers inspirée par l'une des plus grandes renommées de notre histoire et de notre pays. Mais ce serait n'avoir encore qu'une idée incomplète de cet ouvrage que d'y voir une biographie et d'en circonscrire l'importance à la vie d'un homme.

La chronique de Cuvelier n'est pas seulement la vie de du Guesclin, mais la première histoire écrite sur les particularités de la guerre de la Succession de Bretagne, sur l'expédition d'Espagne et sur la guerre d'expulsion des Anglais, histoire sinon la plus fidèle, au moins la plus voisine par sa date des événements qu'elle retrace, sur lesquels on a pu la contredire depuis, sans qu'elle ait perdu le mérite de la priorité. Cette priorité doit être reconnue même à l'égard de Froissart; car si quelques parties de ses chroniques furent connues plus tôt et à mesure qu'elles étaient composées, l'ensemble de son vaste sujet ne put être réuni en corps que postérieurement et publié dans les dernières années du siècle.

C'est en ce sens que la valeur de ce monument a été justement appréciée par D. Morice, quand il a dit : « Trueller a les mêmes défauts que Froissart; il marque rarement la date des faits qu'il rapporte, et il n'observe pas toujours dans sa narration l'ordre des temps où les choses sont arrivées. Son ouvrage demande de grands éclaircissements et des notes qu'il est difficile de faire, tant que nous n'aurons pas de bonnes histoires des provinces de Normandie, de Picardie, de Poitou, de Guyenne et d'Auvergne. » (Extrait de la préface de M. L. Charrière.)

LEXIQUE

DES MOTS DE LA VIEILLE LANGUE FRANÇAISE QUI SE RENCONTRENT DANS LE PRÉSENT VOLUME

A

Aherdir, saisir.
Ainçois, avant.
Ains, mais.
Ajournement, point du jour.
Ardoir, brûler.
Asseis, place.
Aumusse, partie de l'habillement des anciens Français qui est restée aux chanoines : ils la font servir à se couvrir la tête et les épaules en hiver et la portent sur le bras pendant l'été. Cet ornement est en pelleterie.
Avaler, descendre.

B

Bacinet, casque.
Baille, porte.
Bouter, jeter.
Brouisse, broussailles.

C

Carreau, flèche.
Cendal, sorte de satin.
Chevance, bien, possession.
Claré, vin blanc.
Conroi, ordre de bataille.
Consaul, conseiller.
Convine, disposition militaire.
Cotte hardie, vêtement en forme de cloche, à manches, et qui entourait tout le corps. On le mettait pour sortir ou voyager par les temps froids.
Crêmu, craint.

D

Déduit, plaisir.
Destourbier, trouble, ruine.

E

Echeler, prendre par escalade.
Effoudre, éclair, tonnerre.
Embler, enlever.
Empainte, attaque.
Ensement, ainsi.
Ensonnier (s'). Être occupé, embarrassé.
Entrementes, pendant que.
Entrues, pendant ce temps.
Envis, malgré soi (lat. *invitus*).
Esmayer, étonner.
Espoir, peut-être.
Essillier, ravager, ruiner.
Estordre, extorquer.
Estrain, paille.
Estuiaux, bottes.
Expieurs, pillards.

F

Fame, renommée.
Fermeté, lieu fermé, fortifié.
Fiens, fumer.
Foille, fouille, taille d'une pierre précieuse.
Forconter, dégringoler.
Frisque, galant.
Fuer, prix.
Fuerre, **fouarre**, paille.
Fust, bois.

G

Getoer, jetons dont on se servait pour compter.
Gris ou **petit-gris**, fourrure faite avec le dos de l'écureuil des pays froids.

H

Haitié, bien portant.
Hart, corde à pendre.

Havene, port.
Herrier, attaquer, faire la guerre.
Hoir, héritier.
Housiau, pourpoint, casaque.
Huis, porte, planche.
Hutin, choc, combat.

I

Irascus, en colère.
Isnellement, vite (allem. *schnell*),

J

Jus, en bas.

L

Lai, laïque.
Lassus, là-haut.
Lès, côté.
Lié, gai.
Liéement, gaiement.

M

Macis, cire.
Malette, caisse (?).
Marche, frontière.
Marchiser, être aux confins d'un territoire.
Méhaigner, estropier, blesser.
Métier, besoin.
Mette, borne, limite.
Mierre, myrrhe.
Mucer, cacher.

N

Nice, novice.

O

Orfroi, galons.
Ost, armée.
Ostoyer, faire la guerre.

P

Paonnez, pions pour les échecs.
Pavois, bouclier.
Pignolat, dragée faite avec le noyau de la pomme de pin.
Pourchas, poursuite.
Pourvéances, provisions.
Prison, prisonnier.

Q

Quarel, trait, flèche.

R

Ramentevoir, rappeler.
Randon, force.
Ressoigner, appréhender.
Riffleis, échange d'égratignures, de blessures.
Rober, voler.
Route, bande, troupe armée.
Ruer, jeter.

S

Sablonnier, grève, plage.
Saisine, nantissement, acquisition.
Senez, vieux.
Solas, **soulas**, plaisir.
Sui, de lui.

T

Talent, désir.
Targer (se), se couvrir d'un bouclier.
Tiercelet, sorte de faucon.
Toudis, toujours.
Touillis, combat corps à corps.
Traiteur, négociateur.

V

Vair ou **menu-vair**, fourrure faite avec le ventre de l'écureuil des pays froids.
Vis, force, fort.

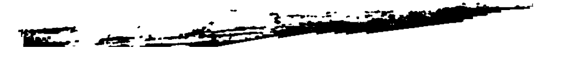


TABLE DES MATIÈRES

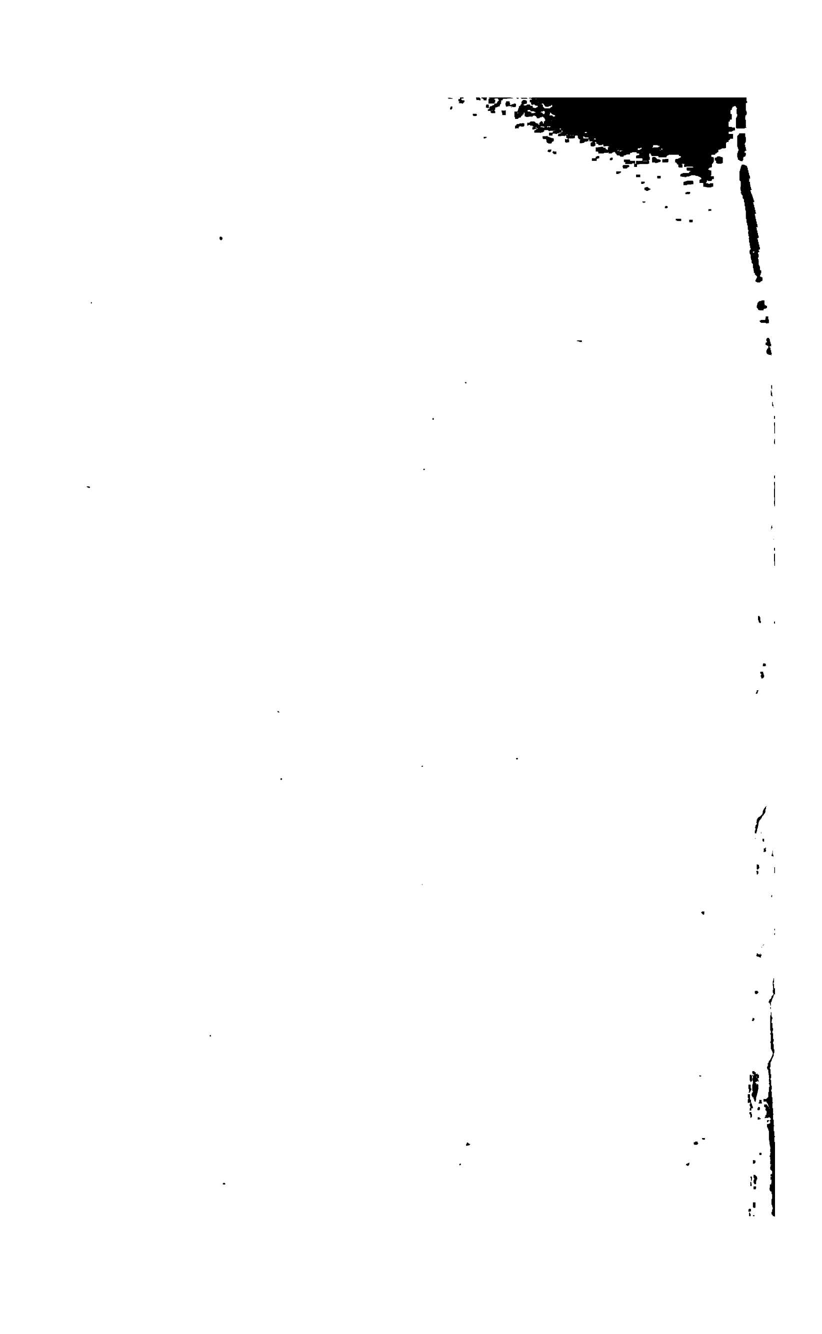
I. — La réaction contre la commune de Paris. La guerre des Anglo-Navarrais.

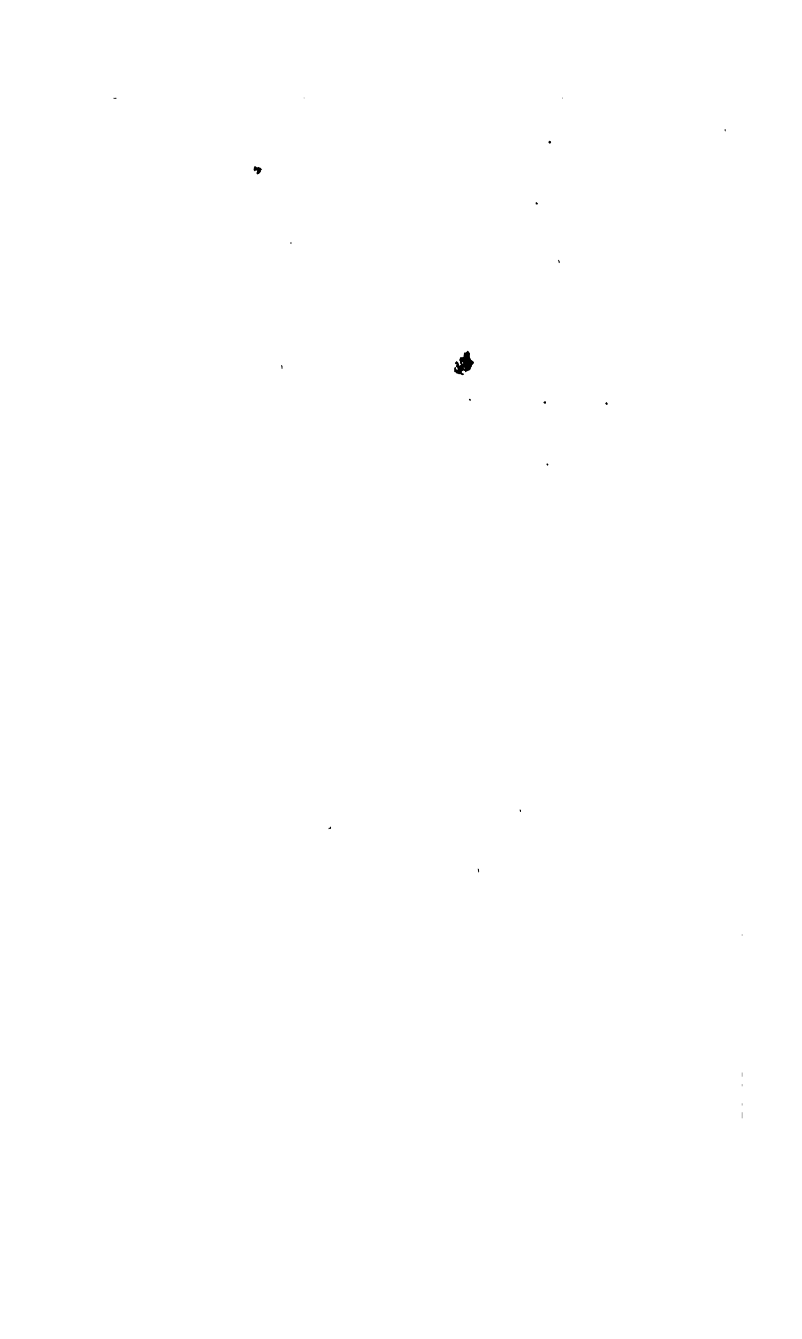
II. — Les États généraux de 1359. — Le siège de Melun. La paix avec le roi de Navarre.

III. — La grande invasion anglaise. — Édouard III sous les murs de Paris.

IV. — Les négociations et la paix de Brétigny (1360).

V. — L'ÉVACUATION DU TERRITOIRE. — LE PROJET DE CROISADE. — LES COMPAGNIES ET LA BATAILLE DE BRIGNAIS. — FIN DU ROI JEAN (1360-1364).





LA COLLECTION COMPREND 17 VOLU

FORMAT PETIT IN-16

Prix de chaque volume, broché : 1 franc.

1. — *La Gaule et les invasions.*
2. — *Les Mérovingiens.*
3. — *Charlemagne et ses successeurs.*
4. — *Avènement des Capétiens, Philippe-Aug*
5. — *Saint Louis, Philippe le Hardi, Philippe le*
6. — *Philippe VI, Jean le Bon.*
7. — *Charles V et Duguesclin.*
8. — *Charles VI.*
9. — *Charles VII, Louis XI.*
10. — *Charles VIII.*
11. — *Louis XII.*
12. — *François Ier*, 1re partie.
13. — *François Ier*, 2e partie.
14. — *Henri II.*
15. — *François II, Charles IX.*
16. — *Henri III, la Ligue.*
17. — *Henri IV.*

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD. — 809-10-96



